
U d'/of OTTAWA
39003001293975



HISTOIRE

DE FRANCE.

8

Imprimerie de SCHNEIDER et LANGRAND,
rue d'Erfurth, n. 1.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789.

PAR

M. HENRI MARTIN.

NOUVELLE ÉDITION,

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL

SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME HUITIÈME.



PARIS.

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1841.







Nap. Thomas del. Colin sc.

LOUIS XI A PÉRONNE.

Charles de Bourgogne fait jurer á Louis XI
les traités d'Arras et de la Ligue du Bien Public

HISTOIRE

DE FRANCE.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI.

(1465-1483.)

(1465-1467.) Les princes s'étaient séparés dans les premiers jours de novembre : le nouveau duc de Normandie et le duc de Bretagne prirent la route de Rouen ; le comte de Charolais se dirigea vers la Picardie, dont il voulait se mettre en possession sur-le-champ ; le roi accompagna son frère jusqu'à Pontoise, et le comte Charles jusqu'à Villiers-le-Bel, à quatre lieues de Paris. Louis XI quitta, avec toutes sortes de démonstrations d'amitié, ceux qui venaient de le dépouiller ; il n'avait cependant pas attendu leur départ pour protester secrètement contre les traités de Conflans et de Saint-Maur, que le parlement et la chambre des comptes n'enregistrèrent que sous toutes réserves et en se déclarant *contraints*, comme l'était le roi lui-même[1] ; le roi avait déjà travaillé activement à la ruine de ces traités et à la dissolution du parti qui les avait imposés à la couronne. Il choisit les trente-six *réformateurs* de façon à n'en devoir rien craindre, et s'efforça de di-

[1] Extrait des registres du parlement, dans les Preuves de Comines, édition de Lenglet-Dufresnoy, nos LXVII et LXXII. — L'opposition du parlement était fondée sur la *grande aliénation* du domaine, et sur ce que le roi se soumettait aux censures du pape en cas d'infraction.

viser à tout prix ces princes et ces seigneurs, qui, réunis, s'étaient montrés plus forts que lui. Les dons, les caresses, toutes les ressources de l'esprit le plus insinuant et le plus délié, furent mis en jeu : vaincu pour avoir embrassé trop d'objets à la fois, il comprit qu'à chaque jour suffit son œuvre, et dirigea d'abord toutes ses pensées vers la *recouvrance* de la Normandie. Le 3 novembre, en se séparant du comte de Charolais, veuf, depuis peu, d'une sœur du duc de Bourbon, il lui avait offert la main de sa fille, enfant en bas âge, qui fut la célèbre Anne de France, avec la Champagne pour dot : tous les droits et revenus de la souveraineté dans cette province devaient passer à Charolais par ce mariage, si la Normandie, *par mort ou autrement,* revenait au roi.

L'acceptation de cette offre par le comte Charles équivalait à un consentement implicite à la rupture du traité de Saint-Maur. Le roi regagna ensuite les ducs de Calabre et de Bourbon : le premier était très-renommé par ses talents militaires; le second, très-puissant par lui-même et par ses frères, dont l'un était archevêque de Lyon, un autre, évêque de Liége ; un troisième, sire de Beaujeu, coûta cher au roi, mais lui fut entièrement acquis. Louis le nomma son lieutenant-général dans l'Orléanais, le Blaisois, le Berri, le Lyonnais, le Limousin, le Périgord, le Rouergue, le Querci, puis enfin dans toutes les sénéchaussées languedociennes, dont le gouvernement fut ôté au comte du Maine, qui avait fort mal servi le roi durant la guerre civile. Le roi maria une de ses bâtardes à un frère bâtard du duc de Bourbon, et fit son gendre amiral après la mort du sire de Montauban. Le duc de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret avaient aussi obtenu pleine satisfaction, et, par acte du 5 novembre, ils s'en-

gagèrent à servir le roi envers et contre tous, sans excepter le nouveau duc de Normandie : ils jurèrent fidélité à Louis XI sur les reliques de la Sainte-Chapelle. Les grands, comme ils le firent toujours en France, sacrifièrent à l'avantage du moment leur avenir politique : le fantôme de l'oligarchie s'évanouit ainsi de lui-même : la ligue des princes, impuissante à constituer une aristocratie gouvernante, n'avait été qu'une coalition d'intérêts privés.

Tandis que les principaux chefs de la rébellion se laissaient séduire les uns après les autres, les plus sages conseillers du dernier règne revenaient au pouvoir : Guillaume Jouvenel des Ursins reprit l'office de chancelier, en remplacement de ce Morvilliers dont les emportements avaient si gravement compromis le roi ; Jean Dauvet passa de la première présidence de Toulouse à celle de Paris; Robert d'Estouteville redevint prévôt de Paris. Dammartin lui-même ne devait pas tarder à rentrer en faveur ; Louis, malgré ses justes ressentiments, aimait trop les hommes habiles et sans scrupule, pour ne pas se rattacher celui-là [1].

Louis XI n'attendit pas longtemps l'occasion d'agir : les ducs de Normandie et de Bretagne, ou plutôt les courtisans qui gouvernaient ces deux faibles princes, se brouillèrent durant le trajet de Paris à Rouen ; François II, qui avait *porté la plus grande mise et les plus grands frais dans la guerre du bien public,* voulait s'en dédommager en exigeant pour ses créatures le commandement de Rouen et les principaux offices civils et militaires du duché de Normandie : ce n'était pas le compte des gens de l'hôtel du

[1] Jean de Troyes. — Preuves de Comines, nos LXXVI-LXXIX. — Histoire de Languedoc, l. XXXV.

jeune duc Charles. Après trois semaines de tiraillements, un coup de main décida la querelle. Les deux princes s'étaient arrêtés au couvent du mont Sainte-Catherine, avant de faire leur entrée dans Rouen ; le peuple, soulevé par le comte d'Harcourt[1], se porta tout à coup au monastère, enleva brusquement le jeune prince, et l'entraîna dans la ville, en criant que les Bretons avaient voulu s'emparer de la personne du duc pour *faire les maîtres* en Normandie (25 novembre). Le duc de Bretagne et les siens, irrités de cette démonstration hostile des Rouennais, se replièrent sur la Basse-Normandie : Caen, Bayeux, Coutances, Avranches, Saint-James de Beuvron, Pontorson, ouvrirent leurs portes aux Bretons.

Le roi était prêt : il avait prévu et fomenté ces discordes ; il convoqua sur-le-champ les compagnies d'ordonnance, les francs-archers et l'arrière-ban, et envahit la Normandie avec trois corps d'armée : le duc de Bourbon entra dans le comté d'Évreux ; le sire Charles de Melun se jeta sur le Vexin normand et le pays de Caux ; le roi en personne s'avança dans la Basse-Normandie et alla joindre le duc de Bretagne à Caen. Après quelques négociations préalables, le 20 décembre, le duc François, tout chaud encore de son affront de Rouen, signa l'engagement de servir le roi à l'avenir en bon parent et vassal, de ne donner dorénavant aucun aide ni *confort* à ses *malcontents* et *malveillants,* et de le défendre contre tous ; Louis renouvela la cession des régales de Bretagne, et confirma au duc, et à ses conseillers, alliés et serviteurs, Dunois, Dammartin, Lohéac, Romillé, Lescun, tous les avantages du traité de Saint-Maur ; puis il marcha sur Rouen, et rejoignit de-

[1] L'héritage des Harcourt avait passé dans la maison de Lorraine-Vaudemont.

vant cette ville les compagnies du duc de Bourbon et du sire de Melun. Aucune place ne s'était défendue. Les Rouennais, séduits par la résurrection soudaine de la vieille indépendance normande, avaient fait de grandes promesses à leur duc Charles ; ce rêve s'évanouit au premier aspect des gens du roi, et Rouen n'eut pas la folie de soutenir un siége pour son fantôme ducal : Rouen se remit aux mains du roi. Charles et ses principaux conseillers, Harcourt, de Beuil, l'évêque de Bayeux, avaient quitté cette ville : Charles avait envoyé demander un sauf-conduit au duc François, qui vint au-devant de lui à Honfleur et l'emmena en Bretagne. Le recouvrement de la Normandie fut l'affaire de quelques semaines : le 21 janvier 1466, le roi déclara par lettres patentes qu'il *remettait en sa main* son pays et duché de Normandie, attendu *que ladite duché était annexée à la couronne, et ne s'en pouvait séparer sans grandes peines et censures ecclésiastiques ;* il y eut quelques individus décapités ou noyés parmi ceux qui avaient le plus nui au roi pendant la guerre *du bien public ;* puis il ne resta plus trace de l'éphémère domination du duc Charles[1].

Le duc de Normandie avait invoqué en vain l'assistance de ses anciens alliés : les ducs de Bretagne, de Bourbon, de Calabre, ne lui offrirent qu'un arbitrage pacifique ; le comte de Charolais, malgré ses pourparlers de mariage avec la fille du roi, se fût peut-être décidé à intervenir ; mais il était engagé dans une guerre acharnée au sein même des Pays-Bas. Les Liégeois, durant la guerre civile de France, avaient, comme on l'a vu plus haut, ravagé

[1] Voyez Comines, l. I, c. 15, et les Preuves, nos LXXXI-LXXXII. — Jacques Duclercq, l. V, c. 55, etc.

le Brabant, le Limbourg et le comté de Namur : le duc Philippe envoya contre eux tout ce qu'il put assembler de troupes en l'absence de son fils ; un corps liégeois fut défait par les vassaux et les alliés de Bourgogne, et perdit plus de deux mille hommes. Les hostilités continuaient, lorsque le comte de Charolais reparut en Belgique : retenant de force sous ses drapeaux les gens de guerre qui l'avaient suivi en France, et mandant tous les autres vassaux de son père *sous peine de la hart,* il eût promptement réuni une armée formidable ; les Liégeois avaient compté sur les secours du roi, qui leur avait promis de ne point traiter sans eux ; mais Louis, dans l'intention de prolonger les embarras de la maison de Bourgogne, ne fit pas comprendre Liége dans le traité de Saint-Maur, et sacrifia cette population si sympathique à la France, avant-garde de la langue et des mœurs françaises parmi les *Thiois* (les Teutons). Les gens de Liége, attristés et découragés, demandèrent la paix, renoncèrent à toute alliance avec le roi, se soumirent à payer une forte amende, et reconnurent pour leurs *mainbourgs* à perpétuité Charles et, après lui, *ses hoirs ducs de Brabant* (22 janvier 1466). Le *mainbourg* était à la fois le premier magistrat de Liége et de toutes les communes du diocèse, et l'*avoué* ou vicaire temporel de l'évêque-prince. L'assujettissement de Liége complétait la domination de la maison de Bourgogne sur les Pays-Bas.

Un tel pacte ne pouvait être durable. L'indomptable Liége n'était qu'étourdie et non abattue : le roi recommença ses menées secrètes à Liége, et les Liégeois recommencèrent à remuer contre leur évêque Louis de Bourbon, frère du duc de Bourbon, prélat tout dévoué au duc Philippe et à son fils. Le comte Charles, durant la première moitié de l'année 1466, fut retenu incessamment

aux Pays-Bas par la prévision d'une explosion prochaine. Dinand, riche ville du diocèse de Liége, enclavée entre les pays de Namur et de Luxembourg, fut la première à reprendre les armes : les Dinandais haïssaient mortellement le comte Charles, et, durant les dernières hostilités, ils l'avaient pendu en effigie devant la porte de Bouvignes, petite place *bourguignonne* séparée de leur ville par le cours de la Meuse : les gens de Dinand mirent à mort ceux de leurs magistrats qui avaient signé le traité du 22 janvier, et ravagèrent cruellement les environs de Bouvignes. Le pape Paul II les excommunia, ainsi que les gens de Liége, à cause de leurs rebellions opiniâtres contre leur évêque, et déclara leurs personnes et leurs biens livrés au premier occupant. Le vieux duc Philippe, tout usé qu'il fût de corps et d'esprit, voulut conduire son *host* en personne, et trente mille combattants vinrent assaillir Dinand. Les Dinandais, qui se fiaient sur l'assistance du roi et des gens de Liége, et qui avaient reçu garnison liégeoise et française, se défendirent avec fureur, injuriant le duc et son fils du haut de leurs remparts, et massacrant les messagers qu'on leur envoyait. Les malheureux comptaient sur leurs murailles : elles furent écrasées en huit jours par la puissante artillerie bourguignonne ; la garnison s'échappa pendant la nuit ; le vieux duc, ou plutôt Charolais, exigea que les habitants se rendissent à discrétion ; la vengeance du comte Charles fut effroyable : la ville fut pillée de fond en comble ; huit cents de ses citoyens furent jetés dans la Meuse ; tous les autres furent livrés aux gens de guerre pour être mis à rançon, et les clercs, les femmes et les enfants furent expulsés en masse ; l'honneur des femmes fut le seul bien qu'on leur laissa ; on avait résolu de détruire Dinand de

fond en comble ; mais l'anéantissement de cette malheureuse ville fut plus prompt que ne le souhaitaient ses vainqueurs eux-mêmes : au milieu de cet immense désordre, le feu prit à la ville et la dévora tout entière ; les tours, les pans de murs restés debout, furent ensuite mis à rez terre par ordre du comte de Charolais, en sorte que, *quatre jours après le feu cessé en la ville, ceux qui la voyaient lors pouvaient dire : Ci fut Dinand !*

La catastrophe de cette commune, que sa vaste fabrication d'ustensiles de cuivre (*dinanderies*) avait rendue la plus florissante de tout le diocèse après Liége, épouvanta les chefs des Liégeois, qui étaient en campagne avec trente-cinq mille hommes de milices. Le peuple voulait combattre et venger Dinand : les magistrats n'osèrent tenter le sort des armes, et traitèrent à de dures conditions ; il fallut en revenir au traité du 22 janvier, s'engager à payer en six ans six cent mille florins du Rhin, garantir le paiement de cette somme par de nombreux otages, et démanteler les tours et les murailles de Liége. (10 septembre.) (Olivier de La Marche. — Duclercq. — Comines. — Amelgard.)

Il y eut ensuite plusieurs mois de calme extérieur et d'actives intrigues : le frère du roi se tenait toujours au château de l'Hermine, près de Vannes, chez le duc de Bretagne ; ils étaient tous deux pleinement réconciliés ; car François II n'avait pas tardé à se repentir de son accord avec Louis XI ; l'ex-duc de Normandie et le duc de Bretagne négociaient tour à tour avec le comte de Charolais, avec le roi d'Angleterre, avec Louis XI, de qui Charles de France réclamait ou la restitution de *sa duché,* ou du moins un apanage à peu près équivalent. Le roi Louis, de son côté, avait envoyé à la cour de Bourgogne une am-

bassade pour justifier sa conduite envers son frère, et pour représenter que la cession de la Normandie, interdite à l'avance par les ordonnances des rois Jean, Charles V et Charles VII, était contraire au serment prêté par le roi, à son sacre, de garder le royaume en son intégrité, et n'avait pu être faite légitimement. Les ambassadeurs ne dirent pas un mot du projet de mariage arrêté à Villiers-le-Bel entre le comte de Charolais et la fille du roi : Louis XI, rentré en possession de la Normandie, n'avait garde de renouveler l'offre de céder la Champagne, et c'était maintenant au fils du duc de Calabre qu'il promettait sa fille, déjà promise à Charolais. Le comte Charles, plus mal disposé que jamais pour le roi, n'essaya pas, au reste, de renouer cette négociation : il tâchait en ce moment d'obtenir en mariage la sœur d'Édouard IV, et d'attacher à sa fortune les princes ecclésiastiques et laïques des provinces du Rhin, pour remplacer l'alliance des princes français que le roi lui avait enlevée.

La défection de la maison de Savoie fut, sur ces entrefaites, un échec grave pour Louis XI : le vieux duc Louis de Savoie avait été entièrement assujetti à la politique du roi son gendre ; Amé IX, fils aîné et successeur du duc Louis, cédant probablement à l'influence de son frère Philippe, qui avait à se venger du roi, signa, le 17 avril 1467, un traité d'alliance avec le duc de Bourgogne. La mort de Francisco Sforza (1466) avait privé Louis XI d'un autre allié qui méritait personnellement beaucoup plus de regrets [1].

Le comte de Charolais allait bientôt faire, en son propre

[1] Galéas Sforza, fils du duc Francisco, resta fidèle à Louis XI, qui lui accorda, pour lui et ses successeurs, le droit de porter les fleurs-de-lis de France écartelées avec la *guivre* de Milan. — Preuves de Comines, nº CX.

nom, ce qu'il faisait depuis deux ans au nom de son père : « le douzième jour de juin mil quatre cent soixante-sept, un vendredi soir, en la ville de Bruges, prit au noble duc Philippe de Bourgogne une *moult* griève maladie. On envoya signifier son mal au comte de Charolais, son fils, qui *séait* à Gand ; lequel incontinent partit de Gand à si grand'hâte, que, partout où il passait, il semblait qu'il dût faire fendre des pieds de son cheval les *carreaux* (les pavés) ; il descendit en l'hôtel de son père : le bon duc avait déjà la parole perdue ; le comte se jeta à genoux devant son père, pleurant tendrement, et lui requérant sa bénédiction, et que, si aucune chose lui avait méfait, il la lui pardonnât. A laquelle admonestation, le duc ouvrit les yeux, regarda son fils, lui prit la main et la lui étreignit en signe de pardon et de *bénévolence*. . . . Il rendit l'âme, le même jour (lundi 15 juin), entre neuf et dix heures du soir. Il mourut le plus riche prince de son temps, quoique toujours il eût été fort large et libéral ; il laissa quatre cent mille écus d'or comptant et soixante-douze mille marcs d'argent en vaisselle, sans les riches tapisseries, les bagues (joyaux), la vaisselle d'or garnie de pierreries, et sa librairie *moult* grande et bien étoffée ; bref, il mourut riche de deux millions d'or en meubles seulement[1]. » Il avait vécu soixante-onze ans et régné quarante-huit.

Favorisé par un succès constant dans ses entreprises, Philippe *le Bon* avait élevé la maison de Bourgogne au faîte de la grandeur : aucun roi de l'Europe ne surpassait en puissance le *grand duc d'Occident*. La richesse des sujets faisait la puissance du prince : malgré beaucoup d'abus

[1] Olivier de La Marche, c. 37. — J. Duclercq, l. V, c. 54. C'est ici que finit cet historien. — Georges Chastellain, 3e partie, c. 89-91.

et de désordres dans le gouvernement, la réunion de toutes les provinces des Pays-Bas, de l'Ems à la Somme, sous une seule main, avait donné une impulsion nouvelle à l'industrie, au commerce et aux arts, déjà si florissants dans ces fécondes régions; les plaies infligées à la Flandre par les troubles de Bruges et surtout par la sanglante révolte de Gand, s'étaient promptement cicatrisées; les communes flamandes agrandissaient encore les relations de leur vaste négoce : le génie maritime se développait dans la Hollande et la Zélande ; le pavillon du duc Philippe flottait avec gloire dans les mers du Levant et y soutenait l'honneur du nom chrétien, de concert avec les marines italiennes. *Les pays de Bourgogne* nageaient dans l'abondance : les peuples étaient animés d'une ardeur égale pour le travail et pour le plaisir, et la vie des classes riches n'était qu'une fête perpétuelle, fête qui souvent tournait à l'orgie, et où le sang se mêlait au vin, et le cliquetis des poignards au bruit des baisers et au choc des verres. La licence des mœurs était extrême, et le peuple, à l'exemple du prince et de la cour, s'abandonnait à toutes les ivresses des sens; ce n'étaient que banquets et que galanteries; les étuves ou bains chauds, aussi fréquentées au moyen âge que dans l'antiquité, étaient autant de maisons de plaisir et de voluptueux rendez-vous : les gens austères et dévots avaient beau prédire quelque grand châtiment à ce peuple débordé qui tournait au péché les bienfaits du ciel!

Les arts de luxe avaient pris un essor inouï : jamais on n'avait rien vu de si magnifique que les costumes, les armes, les joyaux, les meubles de ce temps-là ; l'art de travailler le bois et les métaux avait fait des progrès extraordinaires, et la perfection des ouvrages d'armurerie et de

serrurerie a fait surnommer le quinzième siècle le *siècle de fer*. Les tableaux, les miniatures et les célèbres tapisseries de haute-lice qui se fabriquaient à Arras, nous ont conservé, pour ainsi dire, la mise en scène des splendides existences de cette époque : tandis que Louis XI, adversaire systématique de la pompe et de l'apparat, restreignait en France, par des lois somptuaires, le faste des particuliers, on ne voyait, dans les états de Bourgogne, que brocards d'or et d'argent, fourrures précieuses, velours, satin et pierreries ; les équipages de tournois surtout dépassaient en richesse et en originalité tout ce qu'avait pu rêver l'imagination des romanciers ; il faut voir, dans les peintures du temps, ces armures aux formes étranges, aux riches ciselures, ces heaumes fantastiques surmontés d'immenses panaches de plumes d'autruche et de paon, et les somptueuses décorations des lices et les prodigieux *entremets* des festins.

Le luxe des pays bourguignons n'était pas ce luxe grossier qui n'est que le signe de la richesse matérielle : la civilisation flamande avait enfanté ses beaux-arts, et leur éclat a rempli le quinzième siècle : c'est du quinzième siècle que datent presque tous les hôtels-de-ville des Pays-Bas, entre lesquels brille surtout celui de Louvain, charmant édifice brodé de bas-reliefs sur toutes les coutures, et dont le goût délicat est chose rare en Belgique, pays de vigueur et non de grâce. Mais la principale gloire de la Flandre *bourguignonne* a été sa peinture, son illustre école de Bruges : il suffit d'en nommer les deux chefs, Jean Van-Eick et Memling ; l'éternelle jeunesse de cette peinture éblouit encore après quatre cents ans ; rien n'en saurait surpasser le ferme et vigoureux dessin, ni surtout la merveilleuse couleur ; jamais école d'art n'a exprimé

plus fortement la réalité et la vie; mais il a manqué à *Jean de Bruges* cet immortel idéal que l'Italie a fait jaillir du contact de la renaissance grecque avec le christianisme.

La Flandre avait atteint, sous Philippe le Bon, le plus haut degré de sa prospérité : le règne du *fondateur de l'empire belgique,* comme l'appelle emphatiquement un historien hollandais du seizième siècle (Pontus Heuterus), est resté dans la mémoire des habitants de ces régions, comme une ère de bonheur et de magnificence, rendue plus chère à leur souvenir par le contraste des jours désastreux qui la suivirent. Les bruyantes joies de la Belgique allaient être expiées par de longues années de misères et de larmes : sur le trône ducal venait de s'asseoir *Charles le Téméraire.*

(1467-1468.) La prise de possession des états de Bourgogne par le nouveau duc ne s'opéra point sans des secousses auxquelles les menées de Louis XI ne furent sans doute pas étrangères. Le 28 juin, Charles fit son entrée solennelle à Gand, qui était en quelque sorte la capitale de la Flandre et de tous les Pays-Bas : il fut splendidement accueilli; mais, le lendemain matin, le menu peuple se réunit en armes sur la place du Grand-Marché, et, tout en protestant de son affection pour son seigneur, demanda impérieusement la restitution des priviléges dont la ville avait été dépouillée après la bataille de Gavre, quatorze ans auparavant, et l'abolition d'un droit d'entrée établi sur le blé et les autres denrées au profit du duc. Charles n'avait point d'armée autour de lui : la résistance était impossible; il céda en frémissant de colère, et en se promettant de châtier qnelque jour l'outrecuidance des Gantois : la *cueillote* (droit d'entrée) fut supprimée; l'élection des magistrats fut rendue au peuple;

les soixante-douze métiers reprirent leurs bannières et leurs chaperons blancs, et les châtellenies de la campagne furent de nouveau comprises dans la banlieue de Gand.

Le reste de la Flandre ne remua pas ; mais une grande agitation régnait en Brabant : non-seulement l'autorité du duc, mais son titre y était contesté. Lors de l'extinction de la branche cadette de la maison de Bourgogne, souveraine du Brabant et du Limbourg, le duc Philippe s'était emparé de la succession ; cependant la troisième branche, celle de Nevers, se trouvait au même degré que la branche aînée, et aurait eu droit de réclamer le partage. L'ex-comte d'Étampes, Jean de Bourgogne, devenu comte de Nevers et de Rethel, seul représentant de la troisième branche au moment de la mort du duc Philippe, avait renoncé par deux fois à ses droits : il revint sur sa renonciation, à l'instigation et avec l'appui du roi, et écrivit aux trois états et aux bonnes villes de Brabant pour leur exposer ses prétentions. Bien que le prétendant fût de sa personne fort peu digne d'intérêt et d'estime, Bruxelles, Anvers, Malines, Louvain, toutes les villes, inclinaient en sa faveur, car l'expérience les avait instruites du péril d'avoir un suzerain trop puissant ; la noblesse, au contraire, était toute dévouée au duc Charles. On s'attendait d'un instant à l'autre au soulèvement des communes brabançonnes, excitées et par les Liégeois et par le comte de Dammartin, qui était rentré complétement dans les bonnes grâces du roi et qui commandait un corps d'armée sur les marches de Champagne.

Le duc Charles eut assez d'empire sur lui-même pour contenir la violence de son caractère, et pour suivre les avis des gens sages : il témoigna les plus grands égards aux bonnes villes, confirma tous leurs priviléges,

leur fit les plus belles promesses, et réussit à se faire reconnaître duc de Brabant par les états du duché ; quelques émeutes à Malines et à Anvers furent réprimées sans effusion de sang. La tranquillité de ses seigneuries une fois assurée, Charles put s'apprêter à reprendre l'offensive contre les Liégeois, qui venaient de rompre de nouveau avec leur évêque ; il resserra ses liens avec le prince Charles de France et le duc de Bretagne, et reprit plus activement ses négociations avec le roi d'Angleterre.

Louis ne demeurait pas non plus oisif : il avait regagné le comte de Dunois, et l'avait placé à la tête de la commission de réformation, dont il se fit un instrument contre ceux-là même qui en avaient réclamé la création ; Dammartin était devenu le plus actif et le plus affidé de ses serviteurs, tandis que Charles de Melun, ennemi et persécuteur de Dammartin, et le sire du Lau, autre favori du roi, étaient jetés dans les cachots : Charles de Melun paya même de sa tête une trahison problématique [1]. Le roi avait tâché de s'assurer du connétable de Saint-Pol, en le mariant à une de ses belles-sœurs et en lui donnant le comté de Guise et d'autres grandes terres. Il ne paraissait pas probable qu'à l'intérieur du royaume on pût renouveler la guerre du *bien public;* quoiqu'il y

[1] Charles de Melun s'était conduit envers Dammartin comme jadis celui-ci envers Jacques Cœur, et l'avait fait condamner en falsifiant les pièces de son procès, qui fut cassé en 1468. Charles de Melun, Châteauneuf, sire du Lau, et d'autres favoris du roi, avaient entretenu avec les princes, durant la guerre du *bien public,* quelques relations que Louis XI ne leur pardonna pas. Il envoya du Lau au château d'Usson, et donna ordre à l'amiral bâtard de Bourbon, seigneur de ce château, d'enfermer le prisonnier dans une cage de fer. — Si le roi veut traiter ainsi ses prisonniers, répondit le bâtard, il n'a qu'à les garder lui-même : il en fera, s'il veut, de la chair à pâté. — Legrand, cité par Barante.

eût, de temps à autre, des émeutes durement châtiées à l'occasion des impôts, le peuple n'était plus disposé à remuer pour les princes : Louis XI travailla, non moins heureusement, à conjurer le danger extérieur qui le menaçait du côté de l'Angleterre ; l'amitié du grand comte de Warwick lui donnait l'espoir de paralyser le *mauvais vouloir* d'Édouard IV [1]. Warwick s'était brouillé avec le roi Édouard à la suite d'un mariage d'amour contracté par ce prince malgré ses avis, et le *faiseur de rois* menaçait de défaire son ouvrage : la guerre civile semblait sur le point de se renouveler en Angleterre, à la grande joie de Marguerite d'Anjou. Louis XI prit néanmoins des précautions pour mettre la Guyenne à l'abri d'une descente ; mais il tourna principalement son attention vers la Bretagne et les pays de Bourgogne : il renforça ses compagnies d'ordonnance, convoqua les nobles tenant fiefs et arrière-fiefs, et arma les populations des villes, surtout celle de Paris ; il ordonna dans cette capitale la formation d'une milice comprenant tous les citoyens en état de porter les armes, de seize ans à soixante, tant gens de métiers et marchands qu'officiers du roi, nobles et même gens attachés au service de l'église : chacun dut s'armer, *à son pouvoir*, de jacques (cottes de mailles), brigandines, *salades* (casques légers), *voulges* (épieux), lances, *coulevrines à main* (arquebuses), haches ou autres *bâtons défensables*. Le 14 septembre, le roi et la reine passèrent en revue tout ce *populaire*, qui comptait, à ce que prétend Jean de Troyes, plus de soixante mille têtes armées, *dont*

[1] A l'occasion d'une visite que Warwick fit au roi à Rouen, Louis XI accorda aux bourgeois de Rouen, par un édit du 13 juin 1467, le droit d'acquérir et de posséder des fiefs nobles, sans payer finance, droit qu'avaient les Parisiens, et qui fut communiqué aux bourgeois d'Orléans et de plusieurs autres villes.

il y en avait bien trente mille armés de harnois blancs (armures de fer), *jacques ou brigandines;* les corps de métiers étaient rangés sous soixante et une bannières, outre les étendards et guidons du parlement, de la chambre des comptes, du trésor, des quatre généraux des finances, des Aides, des Monnaies, du Châtelet et de l'Hôtel-de-Ville[1].

[1] Voy. dans le t. XVI des Ordonnances, p. 671 et suivantes, l'édit qui prescrit l'organisation des soixante et une bannières ou compagnies des métiers. Voici la liste des compagnies; elle peut donner quelques lumières sur l'état de l'industrie parisienne au quinzième siècle, et sur l'importance relative des diverses professions.

1° Tanneurs, corroyeurs et *baudroyeurs;* 2° ceinturiers, boursiers, mégissiers; 3° gantiers, aiguilletiers et pareurs de peaux; 4° cordonniers; 5° boulangers; 6° pâtissiers, meûniers; 7° *fèvres* (forgerons), maréchaux; 8° couteliers, gaîniers, rémouleurs; 9° serpiers, cloutiers; 10° serruriers; 11° chandeliers, huiliers; 12° cormiers (*lormiers*), fabricants de mors, éperons, étriers, etc.), selliers, coffriers, malletiers; 13° armuriers, brigandiniers, fourbisseurs de harnois, lanciers, fourbisseurs d'épées; 14° fripiers, revendeurs; 15° marchands pelletiers, corroyeurs; 16° marchands *fourieux* (fourreurs); 17° peigniers, artilliers (arquebusiers), patiniers (faiseurs de patins, chaussures de femmes), tourneurs de bois blanc; 18° bouchers de la grande boucherie et des autres boucheries qui en dépendent; 19° bouchers des boucheries de Beauvais, de Gloriette, du cimetière Saint-Jean et de Notre-Dame-des-Champs; 20° tisserands de linge; 21° foulons de draps; 22° faiseurs de cardes et de peignes (pour la laine); 23° tondeurs de *grandes forces* (grands ciseaux à tondre la laine), teinturiers de draps; 24° huchiers (menuisiers); 25° couturiers (tailleurs); 26° bonnetiers et foulons de bonnets; 27° chapeliers; 28° fondeurs, chaudronniers, épingliers, balanciers (faiseurs de balances) et graveurs de sceaux; 29° potiers d'étain, bimbelotiers; 30° tisserands de *lange* (laine); 31° pourpointiers; 32° maçons, carriers, tailleurs de pierres; 33° orfèvres; 34° tonneliers et *avaleurs* de vin (gens qui descendent le vin dans les caves); 35° peintres, imagiers, chasubliers, verriers et brodeurs; 36° marchands de bûches, voituriers par eau, bateliers, passeurs, faiseurs de bateaux; 37° boursiers; 38° poulailliers (marchands de volailles), *queux* (cuisiniers), rôtisseurs et saucissiers; 39° charrons; 40° lanterniers, souffletiers, vanniers, ouvriers en scies; 41° porteurs de grève (portefaix); 42° hanouards (porteurs de sel), revendeurs de foin et de paille; 43° chaufourniers, étuviers (baigneurs), porteurs de halle; 44° vendeurs de bétail et de poisson de mer; 45° marchands de poissons d'eau douce, pêcheurs; 46° libraires, parcheminiers, écrivains et enlumineurs; 47° drapiers, chaussetiers; 48° épiciers, apothicaires; 49° déciers (fabricants de dés), tapissiers, teinturiers de fil, de soie et toiles, *tandeurs;* 50° merciers, lunetiers,

Cette multitude déployait ses lignes de bataille depuis la porte du Temple jusqu'à Conflans, en passant par l'abbaye Saint-Antoine, et depuis Conflans jusqu'à la Bastille, en revenant par la Grange-aux-Merciers (Berci). La *grande puissance* que montrait Paris était d'autant plus remarquable que cette capitale avait essuyé, l'année précédente, une épidémie meurtrière [1]. Jamais roi n'avait tant choyé la bourgeoisie : Louis parlait familièrement à

tapissiers *sarrasinois* (fabricants de tapis à l'orientale) ; 51° maraîchers, jardiniers ; 52° vendeurs d'œufs, fromages et aigrun (salades et herbes acides) ; 53° charpentiers ; 54° hôteliers, taverniers ; 55° peigneurs et tondeurs de laine ; 56° vignerons ; 57° couvreurs de maisons, manouvriers ; 58° cordiers, bourreliers, courtiers et vendeurs de chevaux ; 59° buffetiers, potiers de terre, nattiers et faiseurs d'éteufs (de balles de paume) ; 60° notaires, bedeaux et autres praticiens en cour d'église, mariés, non étant de métier.

« En chaque métier et compagnie, ajoute l'ordonnance, il y aura une bannière armoriée et figurée d'une croix blanche au milieu, et de telles enseignes et armoiries que lesdits métiers et compagnies aviseront. » Chaque compagnie est commandée par un principal et un sous-principal, élus annuellement par les *chefs d'hôtels* (chefs de maisons) *desdits métiers et compagnies*. Les gens qui n'appartiennent à aucun des métiers énumérés sont tenus de choisir la bannière sous laquelle ils veulent se ranger ; les bannières sont sous la garde des *principaux*, et ne doivent être déployées que sur l'ordre exprès du roi ; les compagnies sont autorisées à s'armer et à s'exercer les jours de fêtes. La *montre* (revue) de chaque métier doit se faire une fois l'an, le lendemain de la fête du patron de la corporation.

Les Parisiens furent dispensés de l'arrière-ban par compensation de cet armement général.

Outre les métiers, les cours de justice et de finances et le corps-de-ville avaient leur organisation militaire ; les nombreuses basoches du Palais et du Châtelet formaient les compagnies aux ordres des magistrats ; le prévôt des marchands et les échevins avaient sous leur commandement immédiat les archers et arbalétriers de la ville, les francs-bourgeois et les marchands ne tenant *ouvroirs* ni boutiques.

Louis XI, en même temps qu'il armait les corps de métiers, réforma et améliora presque tous les statuts qui réglementaient l'industrie et le commerce : on n'avait rien fait en ce genre sur une échelle aussi vaste depuis le *livre des métiers* d'Étienne Boileau, sous saint Louis. Voy. le t. XVI des Ordonn., pag. 581-686.

[1] Jean de Troyes évalue la population de Paris, en 1465, à trois cent mille âmes ; mais ce chiffre est certainement fort exagéré.

chacun, dînait et soupait chez les magistrats et les principaux citoyens, et envoyait la reine faire des parties de bains, suivant l'usage du temps, avec les femmes des riches bourgeois. Il octroya un assez singulier privilége à la capitale : « pour bien repeupler la ville de Paris, qu'on disait avoir été fort dépeuplée tant par les guerres et mortalités qu'autrement, il fut permis à gens de toute nation de venir demeurer en ladite ville, ses faubourgs et banlieue, sans y être recherchés pour aucun cas par eux commis, comme meurtres, *furts* (vols), *piperies,* etc., fors le cas de lèse-majesté (Jean de Troyes). » Cette *franchise,* dont le modèle avait été emprunté à Saint-Malo et à Valenciennes, ne dut pas être agréable aux bons bourgeois et marchands de Paris, près desquels on attirait ainsi des voisins fort suspects.

La guerre avait recommencé dans le pays de Liége dès le mois d'août : à Liége, comme dans les autres grandes villes des Pays-Bas, la politique était livrée à des revirements perpétuels, entre l'impulsion du menu peuple, toujours prêt à défendre à outrance ses libertés, et la réaction des gens riches, toujours disposés à céder aux princes. Le peuple n'avait subi qu'en frémissant le honteux traité qui avait suivi la ruine de Dinand : le poids de l'énorme rançon promise était encore aggravé par les exemptions accordées aux partisans du prince-évêque; la ville de Hui avait été exemptée de sa quote-part en récompense de sa fidélité : les Liégeois la sommèrent de renoncer à ce privilége, et mirent le siége devant ses murailles. L'évêque Louis de Bourbon s'était renfermé dans Hui avec une garnison bourguignonne : ce prince doux et faible, qui eût volontiers transigé sur les droits que le tyrannique patronage de la Bourgogne le forçait à revendiquer par

les armes, évacua la ville qu'il pouvait encore défendre : le farouche duc de Bourgogne le traita hautement de *couard* et de lâche prêtre, et se mit en devoir de le venger beaucoup plus qu'il n'eût souhaité de l'être : Charles avait à se venger lui-même d'un outrage sanglant ; les Liégeois étaient allés prendre sur le territoire du duché de Luxembourg un gentilhomme de leur diocèse, qui s'était attiré leur ressentiment durant la dernière campagne, et ils l'avaient cruellement mis à mort, sans se soucier de compromettre les têtes des trois cents otages livrés, l'année précédente, au duc de Bourgogne. Le duc Charles publia son mandement de guerre pour le 8 octobre à Louvain.

Le roi Louis se remit à négocier, malgré les instances de Dammartin, qu'il avait fait grand-maître de son hôtel à la place du sire de Croy, et qui ne demandait qu'à marcher au secours de Liége, à la tête de quatre cents lances et de six mille francs-archers rassemblés dans le nord de la Champagne. Le roi recula devant cette proposition énergique : en butte à tant de trahisons dans la guerre du *bien public,* il ne se fiait pas assez à ses grands ni à ses capitaines pour saisir hardiment l'offensive ; les nouvelles du dehors étaient mauvaises : l'alliance d'Édouard IV avec le duc de Bourgogne achevait de se conclure, et, ce qui était beaucoup plus alarmant, la Castille, depuis si longtemps la fidèle amie de la France, abandonnait l'alliance française pour se rapprocher de l'Angleterre ; l'arbitrage que s'était attribué Louis XI entre la Castille et l'Aragon n'avait abouti qu'à lui aliéner ces deux états[1] ; des mou-

[1] Les motifs politiques de sa rupture avec la Castille ne sont pas faciles à déterminer : il paraît que la susceptibilité castillane avait été blessée des manières des Français, lors de l'entrevue de la Bidassoa. — Quant au roi d'Aragon, les

vements graves se préparaient dans l'ouest de la France. Le roi essaya d'obtenir une trêve générale d'un an où seraient compris les Liégeois, et envoya successivement à Charles de Bourgogne son favori Jean Balue et le connétable de Saint-Pol; Balue, intrigant de bas étage, s'était élevé aux plus hautes dignités de l'église, moins par un véritable mérite que par la souplesse astucieuse d'un esprit délié de tout scrupule. Le duc Charles rejeta les propositions du roi. L'archevêque de Milan, légat du pape, ne fut pas plus écouté, et se laissa même gagner à la cause bourguignonne, quoique le pape eût grand intérêt à ménager le roi à cause de la Pragmatique : Louis, à l'instigation de Balue, qui y gagna le chapeau de cardinal, venait, pour la seconde fois, d'abolir la Pragmatique; les lettres d'abolition ne furent enregistrées qu'au Châtelet; le parlement refusa tout net l'enregistrement, et l'université protesta avec une grande énergie : le roi ne fut pas assez bien servi par la cour de Rome pour insister longtemps (Jean de Troyes).

La trêve refusée, il semblait qu'il ne restât plus au roi qu'à combattre : Louis ne s'y décida point, et renvoya Saint-Pol au duc avec des propositions nouvelles : c'était l'abandon des Liégeois en échange de l'abandon de Charles de France et de François de Bretagne; le Bourguignon n'accepta pas ce marché honteux. Saint-Pol le trouva déjà revêtu de son armure et prêt à monter à cheval. « Je pars, dit-il à Saint-Pol et à Balue, pour aller

torts étaient de son côté; il avait excité des révoltes en Roussillon et en Cerdagne, pour tâcher de reprendre les comtés mis en gage sans payer sa dette : il avait échoué, et se trouvait dans l'impuissance de nuire à la France; l'insurrection catalane s'était ranimée de plus belle, et les Catalans avaient appelé à Barcelonne le duc de Calabre, qui descendait des rois d'Aragon par les femmes : le duc avait accepté, de l'aveu de Louis XI, et la guerre continuait.

faire la guerre aux gens de Liége, et je prie le roi de ne rien entreprendre contre le pays de Bretagne. » Et il ajouta qu'à ce prix il consentirait à une trêve générale de six mois, Liége seule exceptée. « Monseigneur, répliqua Saint-Pol, vous ne choisissez pas, vous prenez tout ; vous voulez faire guerre à nos amis, et que nous nous tenions en repos sans courre sus à nos ennemis : le roi ne le saurait souffrir. — Les Liégeois sont assemblés, reprit le duc, et je m'attends d'avoir la bataille avant trois jours : si je la perds, vous ferez à votre guise ; si je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons. » Charles rappela ensuite à Saint-Pol qu'il n'était pas seulement connétable de France, mais encore grand vassal de Bourgogne, et que, si les deux puissances s'entre-heurtaient, il pourrait bien être écrasé dans leur choc. Le connétable et le cardinal Balue prirent sur eux d'accepter la trêve de six mois, à l'exclusion des gens de Liége, et le connétable promit en outre de faire en sorte que le roi ne décidât rien avant douze jours : les ambassadeurs repartirent aussitôt pour Paris, où était le roi (18 octobre 1467).

C'eût été une véritable trahison envers Louis XI, si le roi ne se fût trahi lui-même par ses délais : il venait d'apprendre la rébellion ouverte du duc d'Alençon, soutenu par les Bretons : il accepta, avec le duc de Bourgogne seul, la trêve de six mois, hors de laquelle *Monsieur Charles de France* et ses amis de l'ouest venaient de se placer en prenant l'offensive, et sacrifia les Liégeois, que d'ailleurs il ne pouvait plus secourir à temps[1].

Le duc de Bourgogne *s'était mis aux champs* le 18 novembre avec une puissante armée rassemblée de toutes ses

[1] Comines. — Jean de Troyes. — G. Chastellain. — Barante.

provinces : il commença la campagne par un acte de générosité : il renvoya libres tous les otages liégeois, en les invitant à disposer leurs concitoyens à la soumission, et en les prévenant qu'ils eussent à rester neutres de leurs personnes, sous peine de mort s'ils étaient repris. Le duc investit Saint-Tron, commune du pays de Hasbain, que défendait une garnison de trois mille Liégeois. Les Liégeois furent fidèles à leur proverbe national :

Quiconque entre dans le Hasbain
Est combattu le lendemain.

Trente mille hommes de la ville et du diocèse de Liége vinrent secourir Saint-Tron et présenter la bataille au duc : ils s'établirent au village de Bruestein ; des marais couvraient leurs flancs, des fossés remplis d'eau protégeaient leur front ; Charles toutefois ordonna l'attaque. Ce fut une bataille *fière et bien combattue :* l'avant-garde bourguignonne, formée d'archers et de gens d'armes à pied mêlés ensemble, et soutenue d'une nombreuse artillerie, parvint à faire reculer les Liégeois sous une grêle de boulets, de carreaux et de flèches : les fossés furent franchis, et les canons des Liégeois furent enlevés ; mais les gens de Liége se rallièrent promptement, revinrent à la charge, et assaillirent si furieusement les Bourguignons avec leurs longues piques, qu'en peu d'instants ils en couchèrent par terre quatre ou cinq cents ; on voyait « branler toutes les enseignes de l'avant-garde, comme « des gens presque *déconfits.* » En même temps la garnison de Saint-Tron fit une vigoureuse sortie. Le duc Charles avait pris ses dispositions en sage capitaine : sa réserve, demeurée devant la ville, repoussa la garnison, et son corps de bataille, s'avançant en bon ordre, soutint l'ar-

rière-garde, arrêta la fougue des Liégeois, et rétablit le combat. Les piques des Liégeois cédèrent aux grandes épées bien trempées des Bourguignons. Les Liégeois, rompus et mis en déroute, perdirent six mille hommes; la nuit et les marais protégèrent la retraite du reste de leur armée (28 octobre). (Comines, l. II, c. 2. — Olivier de La Marche, l. II, c, 1.)

Saint-Tron et Tongres se rendirent après quelque résistance : ceux des anciens otages qu'on trouva dans ces deux villes eurent la tête tranchée, ainsi que quelques autres bourgeois. Le duc parut le 11 novembre devant Liége, où son approche excita de grandes divisions : les gros bourgeois, consternés de la perte de la bataille et des ravages commis par les Bourguignons, ne demandaient qu'à traiter à tout prix; quelques gentilshommes du pays et le menu peuple voulaient la résistance, et disaient *qu'on était assez de gens pour défendre la cité :* le parti populaire avait raison; car les pluies d'hiver commençaient, les vivres et l'argent allaient manquer aux Bourguignons, prendre Liége d'assaut eût été impossible, et un siége en règle n'était pas plus praticable, dans cette saison, avec des ressources si mal assurées. Malheureusement pour Liége, le parti de la haute bourgeoisie l'emporta, par suite de l'abandon où le roi de France laissait ses alliés. Liége se rendit sans autres conditions que d'être garantie du feu et du pillage : on abattit vingt brasses des murs, on combla le fossé, pour que le duc Charles pût entrer en *grand triomphe;* cinq ou six personnes furent exécutées à mort, les tours et les remparts furent rasés, les citoyens furent désarmés, la ville fut soumise à une amende de cent vingt mille florins, et perdit sa juridiction sur les cantons du diocèse et tous ses priviléges (Comines. — La Marche).

Cet éclatant succès, qui eût été certainement prévenu par l'envoi de quelques milliers de soldats français à la *recousse* des Liégeois, enivra d'orgueil le duc Charles, et frappa de terreur ceux de ses sujets qui s'étaient montrés indociles; les Gantois lui renvoyèrent à Bruxelles leurs bannières, et remirent à *son vouloir* les *franchises* qu'ils lui avaient arrachées quelques mois auparavant; le pouvoir du duc fut désormais absolu dans ses seigneuries, et il disposa sans ménagement et sans mesure de toutes les ressources de ses peuples pour réaliser les vastes projets que lui suggéra incessamment son insatiable ambition. La cour et les états de Bourgogne changèrent complétement de face : l'ordre le plus rigoureux remplaça la licence des dernières années de Philippe le Bon; mais les sujets payèrent cher ce bon ordre : l'énormité des impôts dépassa toutes les craintes et tous les souvenirs du peuple, tandis que la noblesse, courbée sous une étiquette sévère, sous un despotisme rigide, dont la magnificence n'était plus que du faste et non de la libéralité, regrettait les mœurs brillantes et faciles du précédent règne [1].

Pendant ce même mois d'octobre où Charles triomphait des Liégeois, la Normandie était en feu : le duc d'Alençon, incorrigible dans sa *félonie,* avait livré les places de son duché aux troupes de François de Bretagne, qui envahirent brusquement la Normandie au nom du prince Charles de France, et s'emparèrent de Caen, de Bayeux et du Cotentin. Saint-Lo seul, ville toute française de cœur, repoussa les Bretons; une pauvre femme en tua plusieurs de sa main. Le roi envoya contre les Bretons le maréchal de Lohéac, qui se saisit de la ville et du duché

[1] Voyez, dans Georges Chastellain, l'état détaillé de la maison du duc Charles, à la suite de sa chronique.

d'Alençon, avec la connivence du comte du Perche, fils du duc d'Alençon : le roi lui-même s'avança jusqu'à Chartres et au Mans à la tête d'une armée ; à la nouvelle de la défaite des Liégeois, il se hâta d'entrer en pourparlers avec son frère et le duc de Bretagne, et une trêve de cinq mois (du 15 janvier au 18 juin 1468) fut signée entre Louis, son frère Charles et le duc François : la Basse-Normandie, occupée par les Bretons, fut laissée provisoirement à Charles de France, jusqu'à ce que des députés du roi et des princes, réunis en congrès à Cambrai, sous la présidence du légat, eussent prononcé sur l'apanage de Charles de France et sur les autres causes de discorde.

On n'était pas plus sincère d'une part que de l'autre : le duc de Bretagne signa, dès le 2 avril 1468, un nouveau traité avec le roi Édouard ; le roi Louis, de son côté, n'avait nullement l'intention d'abandonner à la décision des princes le règlement de l'apanage de son frère : il prévint ce péril par un coup de maître, en décrétant la convocation des états généraux à Tours pour le 1er avril ; malgré sa répugnance pour l'intervention populaire, il s'était décidé à adresser à la nation, contre les princes, ce même appel que Philippe le Bel lui avait fait jadis entendre contre le pape. La situation n'était pas moins solennelle : il s'était agi, en 1302, de l'indépendance du royaume ; il s'agissait de l'unité nationale en 1468.

Le roi, vêtu avec une pompe inaccoutumée, ouvrit la session le 6 avril dans la grand'salle de l'archevêché de Tours : il avait à sa gauche le *roi de Sicile* (le roi René), à sa droite le cardinal Balue, personnage peu digne d'une telle distinction, et qui ne représentait du nouveau régime que le côté immoral et corrompu. Le marquis de

Pont, petit-fils du roi René et fils du duc de Calabre, les comtes de Nevers, d'Eu, du Perche (fils du duc d'Alençon), de Vendôme, de Foix, de Dunois, le connétable comte de Saint-Pol, les ambassadeurs du petit duc d'Orléans, du comte d'Angoulême et de plusieurs princes et seigneurs absents, les grands-officiers de la couronne, vingt-deux évêques, beaucoup de barons, de prélats et de nobles hommes, et cent quatre-vingt-douze députés des soixante-quatre principales villes de France (*de chacune ville il y avait un homme d'église et deux laïques*) composaient cette assemblée. « Le roi, dit Georges Chastellain, en propre personne et de son propre sens, fit une très-belle et très-notable relation touchant la difficulté présentement pendante de la duché de Normandie, que monseigneur Charles, son frère, entendait emporter pour son partage, et, comme de soi ne se voulait justifier, ce semblait, en sa propre querelle et cause, il protesta devant tous être insuffisant pour rien faire en telle matière, de sa propre tête. » Cette matière, ajouta-t-il, touche au bien universel du royaume et à sa perpétuité, et moi, je ne suis qu'un passager sur cette terre[1], et n'ai pas droit d'abuser de mon passage pour porter au royaume un tel préjudice[2].

Le roi avait fait *pratiquer* les élections trop activement par ses agents pour n'être pas sûr d'avance de la réponse; mais eût-il laissé les populations à elles-mêmes, l'intérêt

[1] Je n'y ai que mon voyage. Georges Chastellain, part. III, c. 151.

[2] Suivant Chastellain, le roi aurait porté la parole en personne; cependant le procès-verbal des états, rédigé par leur greffier J. Prévost, n'en fait pas mention; peut-être faut-il entendre seulement que le roi avait lui-même *rédigé* l'exposé de la situation, qui fut lu par le chancelier Guillaume Jouvenel, conformément à l'étiquette des états. Voyez le procès-verbal dans le recueil d'Isambert, *anciennes lois françaises*, t. X, p. 547.

national n'eût certes pas failli sur une question si peu équivoque. Les états répliquèrent tout d'une voix « que, pour rien sous le ciel, ni affection, ni crainte, ni promesse, le roi ne pouvait acquiescer à la séparation de la duché de Normandie, ni à son transport en d'autres mains que les siennes (Georges Chastellain). » On rappela énergiquement l'édit de *Charles le Sage,* qui n'assignait aux fils puînés des rois que douze mille livres tournois de rente, en fonds de terre, avec titre de comté ou duché, et l'on déclara que *monsieur Charles* devait s'estimer fort content de la proposition du roi son frère, qui lui offrait une pension de soixante mille livres tournois par an ; l'assemblée se montra fort irritée contre le duc de Bretagne, *qui avait pris les villes du roi en Normandie, et qu'on disait avoir intelligence avec les Anglais ;* elle promit au roi de l'aider *de corps et de biens* contre ce duc, s'il n'évacuait les villes envahies. Elle résolut l'envoi d'une ambassade conciliatrice vers le duc de Bourgogne.

Les états furent dissous au bout de huit jours ; le roi en avait obtenu le grand résultat espéré, et voulait éviter qu'après avoir consolidé son gouvernement, ils n'essayassent de le contrôler et d'y participer : les députés, bien qu'élus partout sous l'influence directe de la couronne, ne se séparèrent pas sans adresser au roi des remontrances sur la pesanteur des impôts, qui avaient doublé depuis la mort de Charles VII [1], sur les pilleries des officiers royaux et des gens de guerre, qui, depuis l'origine des troubles, n'observaient plus le bel ordre du temps de Charles VII, sur les abus qui se commettaient dans

[1] En 1439, les états d'Orléans avaient fixé la taille à 1,200,000 francs d'or : la quote-part de la Normandie et de la Guyenne, après la *recouvrance* de ces provinces, avait porté la taille à 1,800,000 francs : Louis XI l'avait élevée à 3,600,000.

l'administration de la justice, sur *l'écoulement de l'or et de l'argent* de France en cour de Rome par l'abolition de la Pragmatique, et sur les *excessives pensions* des sires du sang et des officiers du roi, tous engraissés *du sang du peuple* [1]. Le roi rejeta l'augmentation des impôts et tous les désordres sur les auteurs de la guerre du *bien public* et des nouveaux troubles, et consentit que les états nommassent une commission pour la réforme des abus. Cette commission, à la tête de laquelle furent placés le cardinal Balue, les comtes d'Eu et de Dunois, et l'archevêque de Reims, ne se montra pas bien exigeante envers la couronne, et se mit à la discrétion de Louis XI, au lieu de limiter son autorité. Aucun de ses actes n'égala en importance un édit que le roi avait rendu, de son propre mouvement, peu de mois avant la réunion des états : le 21 octobre 1467, Louis XI avait ordonné que, *de là en avant, tous les officiers de son royaume demeurassent paisibles en leurs offices*, et que nul office ne fût réputé vacant, sinon par mort, résignation (démission) ou forfaiture déclarée judiciairement par juge compétent. Charles VI avait déjà donné aux membres des cours souveraines le droit de se recruter par voie d'élection : l'inamovibilité promise par Philippe de Valois (en 1341) et par Charles VII (en 1453), puis octroyée définitivement par Louis XI, acheva de constituer l'indépendance du grand corps judiciaire, dont le crédit et la force politique devaient aller toujours croissant. Il ne manquait plus aux magistrats que la faculté

[1] Voyez le discours de l'archevêque de Reims, Jean Jouvenel des Ursins, dans les Preuves de Duclos, p. 259 et suivantes. L'archevêque débute par des maximes d'obéissance passive (*omnia sunt regis*, etc.), mais n'en expose pas moins les souffrances publiques avec beaucoup de liberté : moins humble envers le pape qu'envers le roi, il réclame vivement les franchises et libertés de l'église de France.

de transmettre leurs charges par cession ou par héritage : ils y arrivèrent. Le privilége d'inamovibilité ne se bornait pas aux magistrats : il admettait à son bénéfice les membres du parquet, les gens des finances, et, comme le disent les termes de l'édit royal, tous les officiers du royaume.

Quoi qu'on puisse penser sur le principe de l'immobilité des fonctions ainsi généralisé, il est certain que, dans l'état où se trouvait alors la société, c'était un acte essentiellement favorable à l'ordre et à la bonne administration, que de soustraire les officiers publics aux caprices de l'arbitraire et aux tentations que suggère une position précaire et sans cesse menacée [1].

Les états avaient chargé le connétable, l'évêque de Langres, le premier président Dauvet, le comte de Tancarville et Guillaume Cousinot, alors bailli de Montpellier, de se rendre aux conférences indiquées à Cambrai, et de là près du duc de Bourgogne, pour lui faire part des résolutions de Tours, et l'engager *à s'employer au rétablissement de la paix et de la justice dans le royaume.* Charles ne donna nulles *bonnes paroles* à ces ambassadeurs, exprima sans ménagement sa malveillance contre le roi, et ne consentit qu'à prolonger jusqu'au 15 juillet la suspension d'armes entre la France et la Bourgogne. Bien loin de songer à transiger avec Louis XI, il consommait en ce moment son alliance avec le roi d'Angleterre. Le 25 juin, madame Marguerite d'York, sœur du roi Édouard, débarqua au port de L'Écluse, accompagnée d'un pompeux cortége, et, le 2 juillet, les noces du duc Charles et de la princesse anglaise furent célébrées à Bruges avec une magnificence inouïe ; huit jours de fêtes consécutives

[1] Ordonn., t. XVII, p. 25.

surpassèrent tout ce qu'on avait vu de plus splendide au temps du *bon duc Philippe*.

Les armements et les négociations continuaient simultanément : le roi, fort de l'appui national, se préparait à agir ; il avait doublé le nombre des francs-archers, qui, suivant Chastellain, s'élevèrent jusqu'au nombre de cinquante mille hommes : il convoqua, pour les premiers jours de juillet, les gens d'armes, les francs-archers, l'arrière-ban et les milices communales, et s'établit en observation sur les marches de la Picardie, avec des forces imposantes, tandis qu'une autre armée se formait dans l'Anjou et le Maine. La trêve avec la Bourgogne avait été prorogée au 31 juillet, et le duc Charles comptait que le bénéfice en serait étendu aux Bretons ; le roi ne l'avait pas entendu ainsi : aussitôt après l'expiration de la trêve particulière conclue avec la Bretagne, deux nombreux corps de troupes, conduits par l'amiral bâtard de Bourbon et par le marquis de Pont, envahirent la Basse-Normandie et le pays Nantais. Toutes les villes normandes ne demandaient qu'à être débarrassées des Bretons, et furent recouvrées en peu de jours, à l'exception de Caen, que gardait une garnison bourguignonne, et d'Avranches ; le marquis de Pont, de son côté, emporta Champtocé et assiégea Ancenis ; le bâtard de Bourbon vint bientôt le rejoindre devant cette ville, qui se rendit. Charles de France et François de Bretagne ne s'étaient point attendus à une si vive attaque : les secours que leur avait promis le roi d'Angleterre n'arrivaient pas ; leurs communications avec le duc de Bourgogne étaient coupées ; l'opinion n'était rien moins qu'unanime en Bretagne contre la France ; la peur s'empara des deux princes, aussi faibles et aussi pusillanimes l'un que l'autre. Le gascon Odet d'Aydie, sire de Lescun, favori du

duc de Bretagne, inclinait fort à la paix, et vraisemblablement était déjà gagné par les libéralités secrètes du roi : il entraîna son maître ; une première suspension d'armes de douze jours fut suivie d'un traité signé à Ancenis le 10 septembre : le duc de Bretagne abjura *toute autre alliance que celle du roi,* soumit l'apanage de *monsieur Charles* à l'arbitrage du duc de Calabre et du connétable, lesquels seraient obligés de prononcer leur sentence avant deux ans ; le prince Charles devait, en attendant, jouir d'une pension de soixante mille livres ; les places prises de part et d'autre devaient être mises en dépôt entre les mains du duc de Calabre (Comines, Preuves, nº CXVIII).

Le duc Charles de Bourgogne, qui était arrivé à Péronne et pressait la réunion de son *host,* fut grandement ébahi et courroucé de ces nouvelles : peu s'en fallut qu'il en fît pendre, comme menteur et faussaire, *Bretagne,* héraut du duc François, qui lui apporta les lettres de ce prince touchant son accord avec le roi. Cette défection si peu attendue changeait bien la face des affaires : le duc de Bourgogne avait désormais à combattre seul toutes les forces de la couronne ; l'armée du roi était prête ; la sienne ne l'était point encore, et, si Louis, comme le demandaient Dammartin et tous les gens de guerre, eût pris vivement l'offensive, les chances de la campagne n'eussent point été favorables au duc Charles, d'autant plus que les Liégeois, travaillés par les agents du roi et par le ressentiment de leurs affronts, recommençaient à s'agiter. L'impopularité du duc, qui ne connaissait de moyen de gouvernement que la crainte, eût rendu tout revers désastreux pour lui et peut-être irréparable : haï du peuple pour ses exorbitantes exigences, des nobles pour la rigoureuse justice avec laquelle il châtiait leurs

excès, il ne pouvait maintenir son joug de fer que par la victoire.

Mais Louis demeura fidèle au système qu'il s'était fait de substituer en toute occasion les manœuvres de la diplomatie aux chances de la guerre : il écouta le cardinal Balue et le connétable, qui conseillaient de traiter, de préférence à Dammartin, qui conseillait de combattre. L'orgueilleux Charles, malgré le désavantage de sa situation, ne voulait entendre à aucunes propositions qui s'écartassent des traités de la guerre du *bien public*, bien que le principal intéressé, Charles de France, eût renoncé à ces traités. Plus le duc se montrait fier et difficile, plus l'impatient monarque s'irritait contre les obstacles et s'attachait obstinément à la paix. Louis alla jusqu'à donner au duc 60,000 écus d'or, sans autre condition que de continuer les pourparlers. Enfin, accusant ses négociateurs de maladresse, et comptant sur la supériorité de son esprit et sur sa rare habileté à manier les hommes, Louis se résolut à une démarche plus hasardeuse que la lutte violente devant laquelle il avait reculé. Il envoya le cardinal Balue et Tannegui Duchâtel, sénéchal de Roussillon, fils du fameux Tannegui, annoncer au duc Charles son désir de le visiter à Péronne, afin de régler de vive voix tous leurs différends.

Charles ne se souciait guère de cette entrevue; néanmoins, sur les instances des envoyés de Louis XI, il écrivit au roi que, « si son plaisir était de venir en la ville de Péronne, lui Charles promettait sur sa foi et son honneur que le roi pourrait venir, demeurer, séjourner et s'en retourner sûrement et sans aucun empêchement, pour quelque cas qui pût advenir (8 octobre). »

Le connétable et Balue voulaient la paix à tout prix, le

premier, à cause de tout ce qu'il avait à perdre à la guerre, le second, par jalousie contre Dammartin, son rival de faveur. Ils persuadèrent au roi que le duc Charles l'attendait avec impatience : aussitôt après la réception de la lettre du duc, le roi, sans écouter les représentations de Dammartin, des maréchaux de Lohéac et Rouault, ni de ses autres capitaines, partit de Noyon *à petite compagnie,* emmenant seulement avec lui le duc de Bourbon, le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, le sire de Beaujeu, frère du duc et du cardinal, le connétable de Saint-Pol, le cardinal Balue et l'évêque d'Avranches, son confesseur, avec une escorte de cent cinquante chevaux, tant hommes d'armes qu'archers de la garde écossaise. Le duc, *fort bien accompagné,* alla au-devant du roi jusqu'à la petite rivière du Doing : on s'embrassa, on se fit *grande chère*, et l'on entra ensemble en ville, le roi ayant la main sur l'épaule du duc en signe de bonne amitié (10 octobre). Louis fut logé chez le receveur de la ville, *car le logis du château ne valait rien et il y en avait peu;* cependant le roi, au bout de quelques heures, quitta cette maison bourgeoise pour s'établir au château, du consentement du duc. Louis commençait à ressentir quelque inquiétude : tandis qu'il entrait dans Péronne, le ban des deux Bourgognes et de la Savoie arrivait par une autre porte, sous la conduite de Philippe de Savoie, comte de Bresse, et du sire de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, ennemis personnels du roi. Du Lau, échappé de son cachot d'Usson [1], et deux autres favoris disgraciés du roi, chevauchaient à côté du comte de Bresse.

[1] Louis XI, furieux de cette évasion, avait fait juger sommairement par Tristan l'Hermite le gouverneur et le procureur du roi d'Usson, pour avoir laissé évader du Lau ; ils furent condamnés à mort et exécutés. Plus tard, du Lau rentra en

Le hasard seul toutefois avait fait coïncider avec la venue du roi celle de ces milices féodales mandées par le duc Charles du fond de leurs provinces, et le roi et le duc se mirent en devoir de traiter amiablement de leurs affaires ; Louis n'y trouva pas les facilités qu'il avait espérées, et Charles ne recula point d'un seul pas : il refusa de renoncer à aucune de ses alliances, même à celle des deux alliés qui venaient de l'abandonner, et ne voulut point jurer au roi fidélité envers et contre tous, quoique le roi s'engageât à observer à tous autres égards le traité de Conflans, et à satisfaire Charles touchant les vieilles contestations toujours pendantes sur l'exécution du traité d'Arras. On discutait néanmoins sans trop d'aigreur depuis deux jours, lorsque survinrent *de grandes nouvelles de Liége,* qui éclatèrent dans Péronne comme un coup de foudre.

Le roi, avant de s'arrêter à la résolution du voyage de Péronne, avait expédié à Liége deux agents chargés d'exciter cette malheureuse ville à reprendre les armes : il ne pensa pas que leur mission eût pu si promptement réussir, et ne prit aucune précaution de ce côté ; l'explosion fut si prompte qu'elle déjoua tous ses calculs. Les Liégeois, trois fois abandonnés, trois fois trahis par Louis XI, s'étaient ranimés au premier bruit de guerre entre la Bourgogne et la France, et leurs dispositions avaient paru si menaçantes à leur évêque Louis de Bourbon, que ce prélat s'était retiré à Tongres avec le sire d'Himbercourt, lieutenant de Charles dans le pays de Liége ; dans la nuit du 9 au 10 octobre, deux ou trois mille Liégeois surprirent Tongres, et se saisirent de l'évêque, de ses chanoines et du sire d'Himbercourt. La plupart des chanoines étaient

faveur près du roi, tandis que les restes des malheureux morts à cause de lui pendaient encore au gibet.

détestés du peuple, qui les regardait comme des ennemis publics et des espions du duc de Bourgogne : quinze ou seize personnes, tant chanoines que serviteurs de l'évêque, furent cruellement massacrées ; l'archidiacre Robert de Moriamez fut mis en pièces, et ces forcenés se *jetèrent à la tête l'un de l'autre* ses membres déchirés, *par grande dérision.* Des gens du sire d'Himbercourt, échappés de Tongres, apportèrent à Péronne ces funestes nouvelles dans la soirée du 11. Quelques-uns des fugitifs, qui avaient vu massacrer les chanoines, croyaient *que tout était mort,* et l'on raconta d'abord au duc de Bourgogne que l'évêque et le capitaine bourguignon avaient été égorgés avec tout le chapitre en présence de deux *ambassadeurs* du roi de France, qu'on avait reconnus à la tête des rebelles (Comines, l. II, c. 7).

Il est plus aisé de comprendre que d'exprimer la fureur qui s'empara de l'impétueux Charles :

« Ce traître roi ! s'écriait-il, il n'est donc venu que pour me tromper sous un faux semblant de paix ! Par saint Georges, lui et ces mauvaises gens de Liége le *compareront* (paieront) cher ! »

Il ordonna qu'on fermât sur-le-champ les portes de la ville et du château, et les fit garder par ses archers, sous prétexte de saisir un larron qui lui avait volé un écrin de pierreries. « Il était terriblement ému contre le roi et le menaçait fort, dit Comines, et si, à cette heure-là, ceux à qui il s'adressait l'eussent conforté ou conseillé de faire au roi une *mauvaise compagnie* (un mauvais parti), il eût été ainsi fait. » Heureusement pour Louis XI, Charles n'avait en ce moment près de lui que son chambellan, ce même Philippe de Comines, dont on vient de citer les paroles, et deux valets de chambre ; Comines, fort jeune encore, se

distinguait déjà par sa prudence et sa modération : lui et ses compagnons *n'aigrirent rien et adoucirent le duc à leur pouvoir;* mais le danger ne passa point avec la première explosion de colère. Durant deux jours, Louis, étroitement resserré dans le château, ne reçut aucun message de la part du duc ni des grands de Bourgogne : il voyait, de sa fenêtre, la grosse tour où Charles le Simple mourut prisonnier d'Héribert de Vermandois; les plus sombres pensées lui roulaient dans l'esprit, bien qu'il ne s'abandonnât pas au découragement et qu'il répandît l'or et les promesses parmi les serviteurs du duc avec lesquels il pouvait encore avoir quelques communications.

Sa destinée et celle du royaume se débattaient sur ces entrefaites dans le conseil du duc : le chancelier de Bourgogne et la majorité des membres du conseil et des chevaliers de la Toison-d'Or étaient d'avis que la sûreté promise au roi lui fût gardée, pour l'honneur de la maison de Bourgogne; le maréchal de Bourgogne et les autres ennemis du roi combattirent violemment cette opinion et proposèrent de mander en diligence *monseigneur de Normandie* (Charles de France), pour aviser au gouvernement du royaume; « ceux qui faisaient cette ouverture savaient bien que, si l'on s'y accordait, le roi serait *restreint* (retenu), et qu'on lui baillerait gardes, et qu'un si grand seigneur, une fois pris, ne se délivre jamais, quand on lui a fait si grande offense (Comines). » Le duc inclinait fort à cette terrible résolution, et déjà un messager était *housé* (botté) et prêt à partir, n'attendant plus que les lettres pour *monsieur* Charles de France : le duc hésita au moment de dicter ces lettres, et l'on recommença de discuter les propositions du roi, qui faisait offrir d'accepter toutes les interprétations données par le

duc aux traités d'Arras et de Conflans, et promettait ou d'obtenir réparation suffisante des Liégeois, ou de se déclarer contre eux, en laissant au duc les princes de Bourbon et le connétable pour otages. La nuit vint sans que rien fût décidé : c'était la troisième depuis l'arrivée des messagers de Tongres. Le duc la passa presque tout entière à se promener à grands pas dans sa chambre, et, *sur le matin, il se trouva en plus grande colère que jamais*. Cependant, les nouvelles de Liége étaient de nature à le calmer un peu : le meurtre de l'évêque et du sire d'Himbercourt était démenti ; l'évêque, ramené à Liége, était gardé honorablement dans son palais, et Himbercourt avait été remis en liberté avec des paroles de paix pour le duc. Charles se décida enfin sur les conditions à imposer au roi : c'était que Louis jurerait les traités du *bien public* et d'Arras, interprétés à la guise des Bourguignons, et marcherait avec le duc contre Liége : le projet de traité fut rédigé sur cette double base. « Et soudainement, dit Comines, il partit pour la chambre du roi pour lui porter ces paroles. Le roi eut *quelque ami* qui l'en avertit, l'assurant de n'avoir nul mal s'il accordait ces deux points, mais que, en faisant le contraire, il se mettait en si grand péril, que nul plus grand ne lui pourrait advenir. » Cet *ami* n'était autre que Comines lui-même, et Louis XI n'oublia jamais un tel service.

Charles eut grand'peine à contraindre son courroux lorsqu'il aborda le roi. Celui-ci *ne put céler sa peur* en le voyant entrer. « Mon frère, lui dit-il, ne suis-je pas *sûr* (en sûreté) en votre maison et en votre pays? — Oui, monsieur, répliqua le duc d'une voix tremblante d'émotion : vous êtes si *sûr*, que, si je voyais venir un trait d'ar-

balète sur vous, je me mettrais au-devant pour vous garantir. »

Le roi le remercia de son bon vouloir ; alors Charles, *d'une humble contenance de corps, mais de geste et de parole âpres,* requit le roi de jurer le traité de paix tel qu'il était rédigé, et d'aller avec lui à Liége *pour l'aider à se revenger de la trahison que les Liégeois lui avaient faite.* « Le roi répondit que oui, et incontinent fut apporté ledit traité de paix, et fut tirée des coffres du roi *la vraie croix* (un morceau de la vraie croix) que *saint Charlemagne* portait et qui s'appelait la *croix de victoire,* ou la *croix de saint Laud,* pour ce que longtemps elle fut gardée en l'église Saint-Laud d'Angers ; et ils jurèrent la paix, et tantôt furent sonnées les cloches par la ville, et tout le monde fut fort éjoui (14 octobre) (Comines. — Olivier de La Marche). »

Charles n'avait voulu recevoir le serment de Louis sur aucune autre relique que la croix de saint Laud, parce qu'il était assuré que le roi n'oserait se parjurer envers elle. Louis croyait que quiconque enfreignait un serment prêté sur la croix de saint Laud mourait infailliblement dans l'année : étrange caractère, qui réunissait la science raffinée des Sforza et de Machiavel à des superstitions aussi grossières, aussi matérielles que celles des Chlother et des Hilperik !

Les engagements que Louis venait d'être forcé de contracter par suite de son imprudence étaient aussi humiliants que ruineux : il avait livré à la discrétion du duc la solution de tous les vieux débats sur le traité d'Arras, consenti à l'abolition entière du ressort du parlement de Paris sur les *quatre principaux membres de Flandre,* et renoncé à tous *droits utiles* sur la Picardie ; il avait reconnu Charles délié de toute féauté en cas d'infraction du traité

de la part du roi; les autres princes devaient jurer le traité, et servir le duc contre le roi, si le roi manquait à ses serments; le roi se soumettait, en ce cas, à toutes censures, excommunications, interdits, etc., et renonçait à toute dispense qui pourrait lui être octroyée par le pape ou le concile, comme au privilége des anciennes contsitutions et ordonnances royales contraires au traité. Par un autre acte, le roi s'obligeait à donner la Champagne et la Brie à *monsieur Charles de France* en remplacement de la Normandie; il est facile de saisir le motif de ce changement : le duc de Bourgogne pouvait plus aisément défendre la Champagne que la Normandie contre le roi, et la domination directe ou indirecte sur cette province, qui coupait en deux ses états, était inappréciable pour lui. La convention relative à Liége eût paru plus intolérable que tout le reste à un homme moins dénué de sens moral que ne l'était le roi : il ne s'agissait plus d'imposer des réparations aux Liégeois, mais de coopérer à leur destruction, d'aider à les exterminer pour les punir d'avoir obéi à ses instigations : le duc Charles avait déclaré nettement qu'il n'entendait accorder aucune merci [1].

Le duc avait promis de rendre son hommage féodal au roi le lendemain avant de partir pour le pays de Liége; il n'en fit rien. On partit le 16 octobre. Le duc était à la tête de quarante mille combattants, belges, picards, bourguignons et savoyards. Louis XI n'avait autour de lui que sa faible escorte : trois cents hommes d'armes qu'il avait mandés de la frontière le joignirent chemin faisant : le duc ne s'était pas soucié qu'il en appelât davantage. Le roi, soupçonnant l'exas-

[1] Voy. les pièces dans les Preuves de Comines, nos CXXI-CXXII.

pération de ses capitaines et appréhendant qu'ils ne se portassent à quelque entreprise qui n'eût pu que redoubler son danger, écrivit instamment par deux fois au comte de Dammartin de renvoyer le gros des gens d'armes et des francs-archers, attendu qu'il était désormais en bonne et durable paix avec *son frère de Bourgogne.*

L'avant-garde de l'*host* arriva devant Liége le 22 octobre : les Liégeois ne s'étaient soulevés que parce qu'ils avaient cru le duc occupé contre l'armée du roi ; leur ville n'avait plus d'autres remparts que des pans de murs à demi ruinés et des palissades, et ne semblait susceptible d'aucune défense : ils ne possédaient plus un seul canon. Ils avaient déjà rendu à leur évêque ses droits seigneuriaux ; ils le prièrent d'aller vers *monsieur de Bourgogne,* pour tâcher de trouver *bon appointement* près de lui, et lui offrir de lui *bailler la ville et tous les biens de dedans*, pourvu que les habitants eussent la vie sauve ; mais le duc Charles « n'en voulut rien faire, et jura que lui et *tous ses satellites* mourraient à la peine, ou qu'il aurait la ville et tous les habitants à son plaisir, et il retint par devers lui l'évêque de Liége, sans souffrir qu'il retournât en la ville, nonobstant que ledit évêque eût promis à ceux de Liége de retourner, et de vivre et mourir avec eux. »

Quand les Liégeois surent que leur évêque était retenu par le duc et que Charles ne voulait entendre avec eux à aucune composition, ils sortirent de leur ville en désespérés, et coururent avec fureur à la rencontre de l'avant-garde ennemie, que menaient le maréchal de Bourgogne et le sire d'Himbercourt ; ils furent repoussés avec une perte considérable et refoulés dans leur cité.

L'avant-garde bourguignonne, enivrée de ce premier succès, et comptant s'attribuer à elle seule l'honneur et

le profit du sac de cette grande ville sans fossés et sans murailles, tira droit à Liége, au lieu d'attendre le corps de bataille, et entra précipitamment dans un des faubourgs à la chute du jour: on se mit à parlementer à la porte de la ville, *qui avait été quelque peu réparée : la nuit noire vint avant que les Bourguignons se fussent logés et remis en ordre;* les Liégeois s'aperçurent de leur *désarroi,* et, *saillant* par les brèches des murailles, ils tournèrent le faubourg et chargèrent l'ennemi en queue ; plus de huit cents Bourguignons furent taillés en pièces; deux mille autres au moins s'enfuirent et se dispersèrent; mais les meilleurs hommes d'armes de l'avant-garde tinrent ferme dans le faubourg, grâce à quatre pièces de canon auxquelles les Liégeois ne pouvaient opposer aucune artillerie; le combat continua dans les ténèbres jusqu'à six heures du matin; il avait coûté la vie au sire Jean de Wilde, capitaine des Liégeois. Le duc, qui était à quatre ou cinq lieues, accourut à la nouvelle du péril de ses gens; mais le roi ne fut informé que le matin de ce qui s'était passé. Le roi arriva le lendemain, et se montra de loin aux gens de la ville avec la croix bourguignonne de Saint-André au chapeau : beaucoup de ces malheureux portaient encore la *croix blanche droite* de France, qu'ils avaient arborée en signe d'amitié pour ce roi qui venait aider leur mortel ennemi à leur porter le dernier coup; on assure qne Louis répondit par le cri de : *Vive Bourgogne !* aux Liégeois qui criaient : *Vive France !* L'honneur était pour cet homme un mot vide de sens : *quand orgueil chevauche devant,* avait-il coutume de dire, *honte et dommage suivent de près;* la honte, pour lui, c'était l'insuccès, et il ne faisait nulle distinction entre un vain orgueil et le respect de soi-même. A côté de cette lâcheté politique, Louis

montra le même courage militaire dont il avait déjà donné mainte preuve : la nuit d'après son arrivée, les Liégeois, exaspérés de sa trahison, firent une troisième sortie qui jeta une chaude alarme dans le camp : le roi déploya plus de présence d'esprit et d'intelligence de la guerre que le duc lui-même, et les mesures qu'il ordonna firent échouer l'attaque. L'armée assiégeante s'était répartie dans les faubourgs : les vivres n'abondaient pas, les pluies d'automne commençaient à rendre presque impraticable ce pays inégal et accidenté ; mais le climat et la nature du sol combattaient en vain pour Liége ; sans murailles, sans artillerie, sans capitaines, presque sans armes, les Liégeois ne pouvaient résister assez longtemps pour lasser les Bourguignons ; durant toute une semaine, ils tinrent cependant en échec l'*host* formidable du duc Charles. L'élite des robustes habitants du pays de Franchemont, district montueux voisin de Liége et peuplé de forgerons et de mineurs, étaient accourus pour partager le sort des bourgeois, leurs frères, tandis que, chaque nuit, une foule de femmes, d'enfants, de vieillards, fuyaient outre Meuse et vers les Ardennes avec ce qu'ils possédaient de plus précieux.

Le soir du septième jour, qui était un samedi, l'assaut général fut décidé pour le lendemain au lever du soleil ; mais le duc et le roi, qui affectait autant d'ardeur que Charles et qui n'osait intercéder pour ses malheureux alliés, faillirent ne pas revoir le soleil.

Le roi et le duc s'étaient établis fort près l'un de l'autre, dans un faubourg opposé à celui dont s'était emparée l'avant-garde : tout à coup, entre dix et onze heures du soir, ils furent éveillés tous deux par un tumulte effroyable ; le duc Charles, aux clameurs, aux cliquetis d'armes

qui se firent entendre à peu de distance, crut d'abord que les gens du roi assaillaient son logis en trahison.

C'étaient les montagnards de Franchemont, qui, sortis de Liége en silence, avaient tourné le faubourg, et, se glissant à travers les rochers qui l'avoisinent, venaient attaquer par derrière les logis du roi et du duc. Six cents de ces vaillants hommes avaient juré de tuer ou d'enlever les deux princes, ou de mourir à la peine, résolus *d'avoir une bien grande victoire ou une bien glorieuse fin.* Les propriétaires des maisons occupées par le roi et le duc servaient de guides aux montagnards, et ceux-ci eussent infailliblement réussi dans leur audacieuse entreprise, du moins à l'égard de Charles, leur véritable ennemi, s'ils fussent allés tout droit au bâtiment où couchait le duc; mais la plupart s'arrêtèrent à l'assaut d'une grange voisine, occupée par trois cents hommes d'armes bourguignons; la résistance de ces soldats donna le temps aux troupes de Charles d'accourir en foule; pendant ce temps, les archers écossais avaient sauvé le roi; les six cents héros de Franchemont périrent presque tous. Les bourgeois avaient tenté une sortie pour seconder les montagnards, mais ils ne purent percer jusqu'à eux et furent *reboutés* dans la ville.

La *grande hardiesse* des assiégés avait *fort ébahi* les assiégeants : le roi voulut profiter de cette impression générale pour amener le duc Charles à agréer *quelque composition,* ou du moins à différer l'assaut; mais le farouche Bourguignon ne voulut rien entendre, et dit dédaigneusement que, si le roi avait peur, il pouvait se retirer à Namur. Le roi resta. Le 30 octobre au matin, un coup de bombarde et deux coups de *serpentine* (espèce de coulevrine) donnèrent le signal. La ville fut assaillie

des deux côtés à la fois : les Bourguignons furent bien étonnés d'entrer sans résistance; les malheureux Liégeois, découragés par l'échec de la nuit, et harassés *du grand travail qu'ils avaient porté depuis huit journées* pour garder une ville tout ouverte, s'étaient imaginés qu'on ne les attaquerait point *le saint jour du dimanche* et ne faisaient pas de guet; en peu d'instants Liége demeura au pouvoir du duc de Bourgogne. Une grande partie de la population avait déjà quitté la ville : une multitude d'habitants réussirent encore à gagner le pont de la Meuse et à s'enfuir; le reste s'enferma dans les maisons, se cacha au fond des caves, ou s'entassa dans les églises. Mais nul asile ne fut assez caché ni assez sacré pour protéger ces infortunés : beaucoup de femmes, de filles, de religieuses furent *forcées* et tuées après; les prêtres furent égorgés à l'autel, les églises pillées, les reliques dispersées; le duc Charles ne put garantir que la cathédrale; tous les prisonniers qu'épargna la cruauté des soldats furent noyés dans la Meuse par ordre du duc Charles, qui, avant de quitter cette ville déserte, ordonna de la livrer aux flammes, en isolant et préservant seulement les édifices religieux et trois cents maisons de prêtres et de chanoines. La rage du duc n'était pas encore satisfaite; il envoya ses gens d'armes jusque dans les Ardennes poursuivre les fugitifs, qui périssaient de froid et de faim parmi les bois et les rochers, et il mit à feu et à sang tout le district de Franchemont. Charles de Bourgogne eût voulu effacer de la terre jusqu'au nom de Liége, cette cité naguère aussi vaste et plus populeuse que Rouen, et dont les nombreuses églises entendaient, dit-on, chaque jour *autant de messes qu'il s'en dit à Rome*. La vengeance du duc fut trompée : Liége, mutilée, écrasée, ne fut point anéan-

tie; des maisons bourgeoises se relevèrent bientôt autour de celles des clercs; *grand peuple revint demeurer avec les prêtres*, et Liége sortit assez promptement de sa tombe pour voir la ruine de son implacable vainqueur [1].

Le roi, qui n'avait point rougi d'entrer dans Liége, la croix de saint André au chapeau, en criant : *Vive Bourgogne!* n'assista pas du moins à la noyade des prisonniers ni à l'incendie de la ville : dès le lendemain ou le surlendemain de la prise de Liége, après avoir caressé adroitement l'orgueil de Charles par de grandes louanges sur sa valeur et sa puissance, « il parla au duc en sage sorte, pour pouvoir s'en aller, disant que, s'il avait encore *affaire* de lui, il ne l'épargnât point, mais que, s'il n'y avait plus rien à faire, il désirait aller à Paris faire publier leur *appointement* en la cour de parlement, pour ce que c'est la coutume de France d'y publier tous accords, ou autrement seraient de nulle valeur (Comines). » Le duc *s'y accorda,* en murmurant un peu : il fit relire devant le roi le traité de Péronne, pour savoir si ce traité ne contenait rien dont Louis se repentît, lui offrant le choix de le confirmer ou de le *laisser;* puis il fit à Louis *quelque peu d'excuse* de l'avoir ainsi amené à Liége. Ce n'était pas le moment de revenir sur le passé : Louis ratifia tout ce qui avait été juré à Péronne, et prit congé du duc, qui le conduisit *environ demi-lieue;* au moment de se séparer, le roi dit tout à coup au duc Charles : « Si, *d'aventure,* mon frère, qui est en Bretagne, ne se contentait du partage que je lui *baille*

[1] Comines. — Jean de Troyes. — Olivier de la Marche. — Amelgard. — Nous avons suivi principalement le récit très-détaillé de Comines, témoin oculaire; cependant une lettre écrite de Liége, le 3 novembre, par un Bourguignon, licencié ès-lois, rapporte la fameuse sortie des gens de Franchemont au mercredi d'avant la prise de Liége, qui eut lieu le dimanche. Voyez Preuves de Comines, n° CXXX.

pour l'amour de vous, que voudriez-vous que je fisse? »

Le duc répondit soudainement sans y penser : « S'il ne le veut prendre, mais que vous fassiez en sorte qu'il soit content, je m'en rapporte à vous deux. »

Ils se quittèrent là-dessus; Louis bien joyeux des paroles qu'avait prononcées le duc Charles dans un moment de distraction et d'oubli. Le rusé monarque se regardait comme affranchi de son serment envers la terrible croix de saint Laud, quant à ce qui concernait l'apanage de son frère : il s'estimait désormais libre d'offrir à ce prince quelque autre province à la place de la Champagne et de la Brie, dont la cession eût été si préjudiciable à la couronne et si avantageuse à la puissance bourguignonne. Le traité de Péronne fut enregistré au parlement et à la chambre des comptes, et la paix fut criée à son de trompe dans Paris, le 19 novembre, avec défense, sous les peines les plus rigoureuses, de rien dire, écrire ou faire à *l'opprobre de monseigneur de Bourgogne*[1]. Le roi prit la route de Tours et de la Loire sans vouloir entrer dans la capitale : les derniers événements lui avaient été trop peu honorables pour qu'il désirât se montrer au peuple de Paris.

(1469-1471.) Louis se rapprocha des marches de Bretagne pour conduire de plus près les négociations avec son frère : il s'était décidé aux plus grands sacrifices pour conserver la Champagne, et il n'offrait rien moins à *monsieur Charles* que le duché d'Aquitaine; il voulait éviter à tout prix que ce jeune prince fût *trop près voisin* du duc de Bourgogne. Celui-ci, de son côté, revenant sur les paroles qu'il avait trop légèrement lâchées, recom-

[1] Le roi alla jusqu'à faire saisir tous les geais, les pies et les corbeaux apprivoisés, de peur qu'on ne leur eût appris à crier quelque injure contre le duc, ou quelque raillerie contre lui-même. Jean de Troyes.

mandait instamment au frère du roi de s'en tenir à la Champagne et à la Brie. Plusieurs mois se passèrent ainsi : le faible et mobile jeune homme ne savait à quoi se décider ; il était tiraillé entre son aumônier, Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun, et Odet d'Aydie, sire de Lescun, favori du duc de Bretagne. Le roi s'était attaché Odet et aliéné Haraucourt, qui, après s'être vendu à lui, le desservait secrètement. Louis acquit bientôt la preuve de la perfidie de Haraucourt, et d'une autre trahison qui devait être pour lui plus pénible et plus inattendue encore. Il surprit par hasard une correspondance secrète entre le cardinal Balue, l'évêque de Verdun, le prince Charles et le duc de Bourgogne : Jean Balue, que Louis XI avait élevé de la condition la plus infime au faîte du pouvoir et des honneurs, voyant que le roi ne lui témoignait plus autant d'affection ni de confiance depuis le malheureux voyage de Péronne, s'était mis en relation avec *monsieur Charles,* engageait le frère de Louis à ne suivre d'autres conseils que ceux du Bourguignon, insinuait à celui-ci d'attirer le jeune prince en Bourgogne, et cherchait à tout brouiller pour se rendre indispensable. La perfidie de Balue, à qui, de tous les vices, dit un historien (Duclos), il ne manquait que l'hypocrisie, aurait dû être une leçon pour Louis XI, et lui apprendre, dans son propre intérêt, à tenir plus de compte des qualités morales dans le choix de ses affidés et de ses ministres. Jean Balue fut arrêté et emprisonné, ainsi que l'évêque de Verdun : les grandes richesses qu'il avait amassées à force de concussions et de simonies, furent saisies, et le roi dépêcha en cour de Rome le premier président du parlement de Grenoble et Guillaume Cousinot pour prier le pape d'envoyer en France des vicaires apostoliques chargés de juger le

cardinal et l'évêque son complice : le pape et le sacré collége se plaignirent de l'arrestation téméraire d'un *prince de l'Église,* et l'on ne put s'entendre sur les limites des pouvoirs spirituel et temporel dans cette importante affaire ; les réclamations papales furent toutefois assez modérées et soutenues sans beaucoup de chaleur ; Louis XI ne relâcha point le cardinal captif, et lui rendit bien dure la vie qu'il n'osait lui arracher : il le retint sans jugement pendant dix années enfermé dans une cage de fer de huit pieds carrés, au fond des cachots du château d'Onzain, près de Blois. Il semblait que ce fût une justice du ciel ; car Jean Balue était, dit-on, lui-même l'inventeur de ces horribles cages, qui aggravaient avec un tel raffinement de barbarie les douleurs de la captivité ! C'était lui qui avait suggéré au roi de faire enfermer de la sorte le sire Du Lau. L'évêque de Verdun partagea le sort de Balue, et resta au fond de la Bastille[1].

« Le roi manda incontinent à son frère tout ce qu'il avait appris de ses prisonniers, et lui remontra de quelles gens il se servait, qui n'avaient autre dessein que de les tenir en division pour en profiter[2]. » Le prince Charles céda enfin, et chargea le duc de Bretagne de régler son apanage de concert avec Louis ; le frère du roi n'eut point à se plaindre : on lui accorda tout le duché de Guyenne jusqu'à la Charente, comprenant l'Agénois, le Périgord,

[1] Voyez la relation de l'ambassade du roi à Rome, écrite par Cousinot, l'un des deux ambassadeurs, dans les Preuves de Duclos, p. 255. Les ambassadeurs saluèrent le pape en lui baisant *le pied, la main et la joue.* Tous les princes d'Italie rendirent les plus grands honneurs à l'ambassade française. Voyez aussi le *cabinet du roi Louis XI,* dans le t. II de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoy, et les Preuves, t. III.

[2] On accusa le roi de s'être défait, par le poison, d'un serviteur de son frère qui s'opposait à l'accommodement. Amelgard.

le Querci, avec la Saintonge entière; et, au nord de la Charente, l'Aunis et La Rochelle (29 avril 1469)[1]. Plusieurs des sires du sang et des principaux membres du conseil du roi furent donnés en otages au duc de Bretagne, comme garantie de l'exécution du traité. Jamais prince n'avait obtenu un si magnifique apanage; néanmoins Charles de France était si variable et si capricieux, qu'au moment de conclure, il faillit céder aux instigations de quelques partisans du duc de Bourgogne et s'enfuir en Angleterre. Odet d'Aydie l'emporta : le nouveau duc de Guyenne ratifia le traité et partit pour son apanage; arrivé à La Rochelle (19 août), il jura, sur la croix de saint Laud, *de ne jamais participer ni consentir à ce qu'on prît ou tuât le roi son frère,* de le défendre au contraire selon son pouvoir, de ne jamais chercher à s'emparer du gouvernement du royaume, et de ne point *pourchasser* en mariage la fille du duc de Bourgogne, *sans l'exprès et spécial congé du roi.*

Louis ne se contenta pas de ces serments et voulut avoir une entrevue avec son frère, afin de le regagner complétement, et de s'emparer de cet esprit faible et malléable. On jeta un pont de bateaux au port de Férault, sur la Sèvre Niortaise, limite du domaine royal et du nouveau duché de Guyenne, et l'on construisit, au milieu du pont, une loge en charpente, séparée en deux parties par un grillage. Le roi et le duc laissèrent leurs escortes

[1] Le maire et les habitants de La Rochelle protestèrent énergiquement contre le traité qui les séparait du domaine de la couronne : il fallut que le roi mandât leurs députés près de lui, et les conjurât de céder aux nécessités du temps. — Le roi transféra à Poitiers le parlement de Bordeaux, par suite du traité qui accordait au duc de Guyenne le droit de tenir des *grands jours en sa duché,* avec ressort au parlement de Paris. Ordonn., XVII, p. 209-234.

sur les deux rives, et s'avancèrent sur le pont, suivis seulement chacun de douze seigneurs et conseillers désarmés. Le prince Charles s'agenouilla par deux fois, et pria le roi d'oublier le passé et de lui rendre ses bonnes grâces : le roi lui tendit la main à travers les barreaux; ils firent retirer leurs compagnons à quelques pas, et s'entretinrent longuement; le duc de Guyenne rejeta sa conduite sur les mauvais conseils de ses serviteurs : « Oui, répliqua Louis, vous avez erré çà et là, esclave de vos valets : voyez où vous ont porté les artifices de ces méchants ! Je vous pardonne plus volontiers, aujourd'hui que je reconnais que vos voyages n'étaient pas de votre propre mouvement. »

Le duc, pour marquer toute sa confiance en son frère, voulut absolument franchir la barrière et aller trouver le roi de l'autre côté. Ils s'embrassèrent affectueusement, passèrent plusieurs jours ensemble, et ne se quittèrent qu'après les plus vives protestations d'amitié. Elles pouvaient être sincères en ce moment de part et d'autre : le roi désirait se rattacher son jeune frère, alors héritier présomptif de la couronne; Louis n'avait point d'enfant mâle, son fils, né en Bourgogne dans l'exil, étant mort au berceau. Le roi tâchait même de ménager à son frère une grande alliance, et demandait pour lui la main de l'héritière de Castille, *Isabelle la Catholique*. Le duc de Guyenne témoigna beaucoup de circonspection et de déférence pour le roi dans la réception qu'il fit peu de temps après aux ambassadeurs du duc de Bourgogne : celui-ci, inquiet de voir les deux frères en si bonne intelligence, envoyait demander à Charles de France s'il était satisfait de son partage, et lui offrait l'ordre de la Toison d'Or avec la main de sa fille. Le duc

de Guyenne, docile aux avis des sires de Beuil et du Bouchage et du trésorier Doriole, que le roi lui avait donnés pour conseillers, remercia le Bourguignon, en lui exprimant toute sa satisfaction des procédés du roi, ne donna aucune réponse précise pour le mariage avec *mademoiselle Marie*, et déclara qu'il ne pouvait accepter le collier de la Toison d'Or, « pour ce que le roi venait de fonder un ordre bel et notable en l'honneur de monsieur saint Michel, prince de la chevalerie de Paradis, *la représentation duquel les rois de France avaient toujours portée en leur étendard.* » Louis avait en effet promulgué, le 1er août, les statuts de l'ordre de Saint-Michel, destiné à remplacer l'ordre *de l'Étoile* du roi Jean, tombé en mépris et en désuétude : le duc de Guyenne était un des douze chevaliers désignés par le roi, et tout chevalier de Saint-Michel devait s'engager par serment à ne faire partie d'aucun autre ordre. Louis avait reconnu le grand parti politique que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne tiraient de pareilles institutions : ce n'était point alors une simple distinction honorifique ; tout chevalier se trouvait astreint à des devoirs très-étroits envers le chef et le chapitre de l'ordre ; aussi l'acceptation de *la Jarretière* par Charles de Bourgogne fut-elle considérée par le roi comme un acte d'hostilité envers la France ; et, d'autre part, le duc de Bretagne, que Louis sollicita d'entrer dans l'ordre de Saint-Michel, s'y refusa-t-il, de peur de contracter de trop pesantes obligations. Le roi lui en sut d'autant plus mauvais gré, que ce duc accepta, sur ces entrefaites, l'ordre de la Toison d'Or. Le duc de Bourbon et le bâtard, son frère, le connétable, le comte de Comminges (bâtard d'Armagnac), et le comte de Dammartin, figurèrent parmi les premiers chevaliers de

Saint-Michel : le nombre n'en devait pas dépasser trente-six. L'ordre, une fois constitué, devait élire ses propres membres : le roi avait seulement double voix. (Ordonn., t. XVII, p. 256.)

Le roi, en octroyant la Guyenne à son frère, s'était réservé la suzeraineté directe sur les comtés de Foix et d'Armagnac : Armagnac et son cousin le duc de Nemours, qui possédait de grandes terres dans la Haute-Gascogne, étaient de nouveau en rébellion flagrante : ils tenaient sur pied de grosses bandes de gens de guerre, qui commettaient des ravages et des violences sans nombre dans tout le midi ; ils excitaient la noblesse gasconne à braver l'autorité royale, et se moquaient hautement des arrêts du parlement de Toulouse : Armagnac avait écrit au roi d'Angleterre pour l'inviter à tenter une descente en Guyenne et lui promettre sa coopération. Le comte de Dammartin, tandis que le duc de Guyenne prenait possession de sa seigneurie, marcha contre les Armagnacs, à la tête de quatorze cents lances et de dix mille francs-archers : ces factieux sans talents et sans courage n'essayèrent pas même de se défendre ; le comte Jean s'enfuit en Espagne, aux huées du peuple, qui le traitait de *canaille d'Armagnac*, et ses biens furent confisqués par arrêt du parlement ; le duc de Nemours se soumit et obtint encore une fois sa grâce, à condition que, s'il s'écartait dorénavant de son devoir, il serait puni à la fois pour tous les crimes qui lui avaient été pardonnés ; il jura fidélité sur la croix de saint Laud. Louis ne l'épargna momentanément que pour l'accabler plus tard d'une impitoyable vengeance. Le Bigorre et plusieurs autres seigneuries du comté d'Armagnac furent ajoutés au duché de Guyenne ; l'Armagnac et le Rouergue furent réunis à la couronne.

La prompte répression de la révolte des Armagnacs contraria fort le duc de Bourgogne, qui ne cachait pas sa mauvaise humeur de l'accommodement du roi et de son frère, et qui exécutait assez mal les conditions du traité de Péronne, observées fort exactement jusqu'alors par le roi : Charles paraissait plus éloigné que jamais de rendre à Louis l'hommage féodal qu'il lui devait, et il se montra publiquement à Gand, la jarretière bleue au genou et la croix rouge d'Angleterre sur la poitrine. Il avait espéré qu'Édouard IV pourrait accepter les offres d'Armagnac et descendre en Guyenne ; mais, au moment même où Dammartin assaillait le comte rebelle, Édouard IV, en butte à une insurrection formidable, était hors d'état de s'immiscer dans les affaires de France : le duc de Clarence, un des frères d'Édouard, s'était révolté contre ce monarque, à l'instigation du fameux comte de Warwick, qui avait marié sa fille aînée à Clarence : l'impopularité des parents de la reine Élisabeth Wydewile, qui avaient remplacé Warwick dans la faveur d'Édouard, détermina un soulèvement presque général ; le père et un des frères de la reine furent mis à mort, et Édouard fut quelque temps prisonnier des insurgés (juillet 1469) ; les partisans de Henri VI et de Marguerite d'Anjou profitèrent de la lutte d'Édouard et de Warwick pour relever l'étendard de la *Rose rouge;* Édouard et Warwick se réunirent contre ces ennemis communs ; mais, une fois les *Lancastriens* comprimés, la discorde se ralluma ; Warwick et Clarence eurent le dessous à leur tour et furent obligés de quitter la Grande-Bretagne avec quelques vaisseaux (avril 1470). Ils voulurent se retirer à Calais, dont Warwick avait le gouvernement ; la garnison de Calais les accueillit à coups de canon, et ils prirent le parti de venir chercher un asile

en France, dans le port de Honfleur. Un grand nombre de leurs partisans les y rejoignirent : ils eurent bientôt une flotte entière, qui s'abrita dans l'embouchure de la Seine, et ils commencèrent d'armer en course contre la marine du duc de Bourgogne, qui les avait fait attaquer par des navires flamands et hollandais, durant la traversée de Calais à Honfleur. Beaucoup de nefs conquises sur les marins des Pays-Bas furent ramenées dans la Seine, et l'on vendit publiquement en Normandie les marchandises enlevées aux sujets du duc Charles.

Le duc se plaignit, avec sa hauteur accoutumée, de la protection octroyée par le roi à ceux qui *guerroyaient* ainsi les sujets de Bourgogne : n'obtenant point de réparation, il donna l'ordre de saisir toutes les marchandises des commerçants français qui trafiquaient dans ses états. Le roi alors offrit quelques satisfactions, et promit qu'on rendrait les *prises* faites par les gens de Warwick, qu'il se chargeait de désintéresser ; mais, en même temps, il enjoignit à son amiral et à ses capitaines de repousser par la force toute attaque des flottes bourguignonnes contre les navires anglais retirés dans les ports du royaume. Le roi souhaitait encore éviter une rupture ouverte, et il dépêcha une ambassade vers le duc Charles à Saint-Omer (15 juillet). Le superbe duc de Bourgogne reçut les envoyés, assis sous un dais de drap d'or, et entouré des chevaliers de la Toison d'Or, des prélats et des barons de ses états; il repoussa toutes les explications et les propositions du roi, et déclara que ce qui avait été fait ne se pouvait réparer. Le chef de l'ambassade, Gui Pot, bailli de Vermandois, releva ces arrogantes paroles avec énergie : « Monseigneur, s'écria-t-il, le roi vous offre paix, amitié et réparation : si vous ne voulez entendre raison

et qu'il en advienne autrement, ce ne sera point sa faute. » Le duc s'emporta et termina l'audience en s'écriant d'une voix furieuse : « Nous autres *Portugais* (sa mère Isabelle était une princesse de Portugal), lorsque nos amis se font amis de nos ennemis, nous les envoyons aux cent mille diables d'enfer ! »

Les ambassadeurs partirent après cet étrange congé, qui mécontenta fort les barons de Bourgogne et des Pays-Bas; mais nul d'entre eux n'osait adresser de remontrances à son suzerain. Le duc Charles, toujours jusqu'alors favorisé de la fortune, s'imaginait que ni peuples ni rois ne lui pourraient jamais résister, et ne mettait point de bornes à son ambition; *la moitié de l'Europe ne l'eût su contenter*. L'année précédente, il avait encore augmenté ses vastes possessions par l'acquisition conditionnelle de la Haute-Alsace [1] et de plusieurs villes et seigneuries de la Souabe [2], que le duc Sigismond d'Autriche lui avait engagées pour garantie d'un emprunt : Charles, déjà si puissant dans la Basse-Allemagne, mit ainsi le pied dans la Haute; il ne soupçonnait guère les terribles conséquences que ce nouvel accroissement de territoire devait avoir un jour pour lui, et ses projets n'allaient à rien moins qu'à terrasser la France d'une main et à saisir de l'autre la couronne impériale après la mort du vieil empereur Frédéric d'Autriche : il visait à se faire élire roi des Romains, sans attendre la fin de ce monarque faible et méprisé, et il avait déjà la parole d'un des électeurs, de Georges Podiebrad, roi de Bohême. Il comptait débuter par l'érection de la Bourgogne en royaume, dessein conduit assez avant dès le temps de son père.

[1] Landgraviat d'Alsace, Sundgaw, comté de Pfirt ou de Ferette.

[2] Le Brisgaw et les quatre villes forestières du Rhin.

Sur ces entrefaites, était arrivé un événement, qui, ce qu'on eût pu croire impossible, se trouva tout ensemble combler les vœux du roi et favoriser les plans du duc de Bourgogne : c'était la naissance d'un dauphin. Un fils était né à Louis XI le 30 juin 1470. La naissance de cet enfant, qui fut le roi Charles VIII, renversait les espérances du duc de Guyenne, et allait vraisemblablement rejeter ce prince dans les rangs des ennemis de son frère ; mais, avant que cet incident eût porté ses conséquences, la politique du roi avait amené de grandes choses : Louis XI était parvenu à réconcilier Warwick avec Marguerite d'Anjou : Warwick avait promis de réparer les maux qu'il avait attirés sur les Lancaster, et la fière, la vindicative Marguerite, se résignant à oublier les outrages dont le comte l'avait accablée, elle, son fils et son mari, venait de marier ce fils, dernier espoir des Lancaster, à la seconde fille de Warwick. Le roi Louis, en signe d'alliance et d'amitié, donna le jeune prince de Galles pour parrain au dauphin. Le duc de Bretagne, que son vice-chancelier Romillé et son trésorier Landois avaient entraîné de nouveau dans le parti bourguignon, fut encore ramené au roi par Odet d'Aydie, et retira ses vaisseaux de la flotte bourguignonne. Les flottes combinées d'Édouard IV et du duc de Bourgogne, renforcées de navires espagnols, portugais, allemands et génois, ne purent empêcher l'amiral de France et le comte de Warwick de traverser la Manche, à la faveur d'un coup de vent, et d'aller débarquer à Darmouth. Tous les partisans de la *rose rouge* ou de Lancaster, tous les vassaux de Warwick et de ses parents ou amis, reprirent aussitôt les armes : Édouard, abandonné par le peuple et par la noblesse, trahi par ceux des grands auxquels il se fiait le

plus, se vit réduit à fuir sans avoir livré une seule bataille, et n'eut que le temps de gagner le port de Linne, dans le comté de Norfolk, où il s'embarqua pour la Hollande (fin septembre 1470). Cette révolution n'avait coûté à Warwick que onze jours. Le duc de Bourgogne en fut d'abord comme abasourdi : cependant, malgré son alliance avec Édouard, il avait au fond plus d'affection pour les Lancaster, du sang desquels sa mère était issue, que pour les York ; il espéra que les amis qu'il avait conservés dans la faction de la *rose rouge* pourraient contrebalancer, près du nouveau gouvernement anglais, l'inimitié de Warwick, et, quoiqu'il accordât refuge dans ses états à son beau-frère Édouard, il protesta qu'il ne voulait point s'immiscer dans les querelles intestines d'Angleterre, jura par saint Georges qu'il était meilleur Anglais que les Anglais eux-mêmes, et reconnut le roi Henri VI, que *ceux de la rose rouge* et du *bâton noueux* (emblème adopté par Warwick) avaient tiré de la Tour de Londres pour le réinstaller à Windsor. Tout le puissant négoce de Londres et de Calais s'interposa pour empêcher les hostilités et arrêter l'effet de la malveillance de Warwick contre le duc Charles.

Ce n'était pas le compte du roi Louis que de voir le duc Charles en paix avec l'Angleterre : il pensait bien obtenir de ses alliés vainqueurs qu'ils l'aidassent à *mener rude guerre* au Bourguignon, et le jeune prince de Galles, qui était encore en France ainsi que sa mère, s'engagea par serment dans une ligue offensive et défensive avec le roi contre le duc de Bourgogne. Le roi Louis estimait *qu'il était heure de se venger* enfin, et il s'y disposait activement : tous ses capitaines le poussaient à la guerre, *craignant que les très-grands états qu'ils tenaient ne fussent diminués*. Le con-

nétable comte de Saint-Pol se montrait des plus ardents, quoique les hostilités semblassent devoir lui être fort préjudiciables, plus de la moitié de ses fiefs étant sur terre de Bourgogne ; mais Saint-Pol était las de demeurer entre le roi et le duc de Bourgogne, comme *entre l'enclume et le marteau,* et tâchait de se rendre indépendant de l'un et de l'autre, en prenant pour instrument le duc de Guyenne, qu'il pensait s'attacher irrévocablement s'il parvenait à lui procurer la main de mademoiselle de Bourgogne, alors âgée de quatorze ans. Charles de Bourgogne, quoiqu'il eût lui-même récemment proposé sa fille au duc de Guyenne, ne se souciait nullement d'associer de sitôt un gendre à sa puissance, et donnait à la fois des espérances au duc de Guyenne, au marquis de Pont, au duc de Savoie, à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, sans avoir l'intention de tenir parole à aucun d'eux : le comte de Saint-Pol connaissait bien les secrets sentiments du duc ; mais il voulait le contraindre à consentir au mariage de sa fille avec Charles de France, comme condition et base d'une nouvelle ligue du *bien public,* et il se flattait de réduire le duc Charles à opter entre la guerre contre le roi, soutenu de tous les princes, et l'alliance des ducs de Guyenne, de Bretagne, de Bourbon, etc., au prix de la main de mademoiselle Marie.

Le roi, qui ne soupçonnait pas cette profonde intrigue, poursuivait ses préparatifs militaires, tout en s'efforçant d'accroître sa popularité par la bienveillance qu'il montrait aux gens de *moyen état* [1] : il réunit les députés des

[1] A condition toutefois qu'ils ne se montrassent point récalcitrants sur le fait des impôts : on voit, par une ordonnance du 18 mars 1470, comment il entendait les libertés publiques à cet égard : il mande aux gouverneur, lieutenant et trésorier général du Dauphiné, qu'ils aient à réunir les trois états de ce pays, afin de

villes de commerce et de fabrique, pour délibérer avec eux sur les dommages occasionnés par la saisie des marchandises françaises dans les états de Bourgogne et par les courses des navires bourguignons; tout négoce fut défendu, par représailles, avec les seigneuries du duc Charles, et deux foires annuelles furent établies à Caen, afin que les marchands de France pussent trafiquer directement avec l'Angleterre, au lieu de se rendre à la foire d'Anvers. Beaucoup d'autres ordonnances avaient été et continuèrent d'être rendues en faveur du commerce, « tantôt en organisant les corps des métiers, tantôt en multipliant et protégeant les foires, tantôt enfin en réglant le cours des monnaies étrangères, aussi bien que nationales, proportionnellement à leur valeur intrinsèque, et, malgré les préjugés qui obscurcissaient encore la science de l'économie politique, la plupart de ces ordonnances sont sages et justes (Sismondi [1]). » Bientôt après la réunion des gens de négoce, une assemblée de

leur demander 45,000 florins pour l'aide accoutumée, plus 24,000 florins d'aide extraordinaire. Si les états refusent, on n'en établira pas moins l'impôt, avec toutes contraintes sur quiconque refusera de payer. — Ordonn., XVII, p. 289. Ceci montre ce qu'il faut penser des états provinciaux et de leur liberté d'action.

[1] En 1468, le général des finances, Pierre Doriole, avait adressé au roi un mémoire sur les encouragements à donner à la marine marchande; il engage le roi à accorder aux navires nationaux le privilége de l'importation des épiceries : les Vénitiens, qui monopolisaient cette importation en France, y gagnaient, tous les ans, 400,000 écus d'or. Doriole offrait un projet pour faire descendre les laines, les huiles et autres marchandises à Bordeaux, et les transporter de là en Flandre et en Angleterre. Duclos, t. I, p. 345. — Un édit royal, de l'année 1470, accorda de grands priviléges aux mineurs habiles qui viendraient de l'étranger travailler aux mines d'or, d'argent, cuivre, plomb, potin, étain, azur, etc., récemment signalées dans le Dauphiné, le Roussillon et la Cerdagne. Une autre ordonnance nous apprend une particularité curieuse relativement aux mines : c'est qu'on ramassait chacun an pour cinq ou six cents marcs d'or de paillettes, dans les sables de certaines rivières du Languedoc. Ordon., XVII, p. 485.

notables, composée de soixante et un princes du sang, seigneurs, prélats, grands officiers de la couronne, membres des cours de parlement, fut convoquée à Tours, sous la présidence du roi René, revenu de *sa comté* de Provence. Le roi, bien qu'il n'eût qu'à se louer des états généraux, avait préféré cette forme d'assemblée où ne siégeaient que *gens par lui nommés, et qu'il pensait qui ne contrediraient pas à son vouloir,* dit Comines. Le chancelier exposa devant cette noble assistance comme quoi le duc Charles, après avoir extorqué au roi, par violence et trahison, le traité de Péronne, n'était pas resté fidèle à ce traité, n'avait pas rendu au roi l'hommage qui lui était dû, avait porté en public la croix rouge d'Angleterre, renonçant ainsi à sa qualité de prince français, avait donné enfin toutes sortes de marques de sa malveillance contre le roi et la France.

Les notables répondirent tout d'une voix que, *par les fautes et outrages de monsieur de Bourgogne,* le roi était quitte et déchargé de toutes les promesses du traité de Péronne, que tous les princes, seigneurs et autres, qui s'étaient rendus garants du traité, étaient déliés de leur garantie, et que les ducs de Guyenne et de Bretagne étaient affranchis des serments d'amitié prêtés audit duc Charles (3 décembre 1470). Plusieurs des princes et seigneurs qui adhérèrent à cette décision, étaient tout disposés à trahir Louis, si l'occasion s'en présentait ; ils furent les premiers à offrir de servir et d'aider le roi de leurs corps et de leurs biens. « Il fut conclu que le duc serait ajourné à *comparoir* en personne au parlement de Paris, et on lui dépêcha un huissier du parlement, qui l'ajourna en la ville de Gand, comme il allait ouïr la messe : il en fut fort ébahi et mal content, et il fit pren-

dre et emprisonner ledit huissier (Comines). » Le duc Charles était pris au dépourvu : il avait trop mauvaise opinion du roi pour le croire capable d'une résolution vigoureuse, et il s'était persuadé que Louis se contenterait de lui faire une guerre d'intrigue et de chicane. Une lettre du duc de Bourbon venait de lui révéler les véritables desseins du roi. Le duc de Bourbon, quoiqu'il eût servi efficacement le roi depuis cinq ans, ne voulait pas lui laisser obtenir de succès décisifs. Charles raccourut de Gand à Hesdin, où il ne reçut que de fâcheuses nouvelles : le fils du prince d'Orange, et plusieurs autres de ses principaux serviteurs, avaient quitté sa cour pour aller joindre le roi ; la fidélité des villes picardes était fort suspecte, et ces villes n'étaient pas contenues par des garnisons, la Bourgogne n'ayant pas encore suivi l'exemple de la France, ni organisé d'armée permanente ; les troupes régulières du duc Charles consistaient en *hommes payés à gages ménagers,* c'est-à-dire vivant en leurs maisons et ménages, *faisant montre* (passant la revue) tous les mois, et recevant quelque argent pour se tenir toujours à la disposition de leur prince ; cette organisation était beaucoup moins coûteuse que celle des compagnies d'ordonnance, et permettait d'armer beaucoup plus de monde à moins de frais ; mais son insuffisance et son infériorité, à tous autres égards, fut bientôt démontrée à Charles par l'expérience. Le duc se hâta de mander toutes ses forces.

Tandis que les milices bourguignonnes se rassemblaient trop lentement pour l'urgence des circonstances, plusieurs défections importantes se succédèrent coup sur coup : le bâtard Baudouin, un des frères du duc, s'échappa de Hesdin et s'enfuit auprès du roi. S'il en faut croire Georges

Chastellain et les manifestes du duc, ce jeune homme ne prit la fuite qu'à cause de la découverte d'un complot tramé par lui avec les agents du roi contre la vie du duc son frère : Baudouin nia violemment cette imputation, et prétendit ne s'être attiré la haine de Charles que parce qu'il avait autrefois refusé d'assassiner leur père, le *bon duc Philippe*. Un des amis de Baudouin, émigré avant lui à la cour de France, publia une lettre dans laquelle il représentait la cour du duc de Bourgogne comme une Sodome où *nulles gens de bien* ne pouvaient plus vivre, et accusait formellement le duc des vices les plus infâmes; cette accusation, impossible à discuter, était moins vraisemblable que le complot imputé à Baudouin contre les jours d'un prince détesté de tout ce qui l'entourait. Le 6 janvier 1471, le connétable se présenta devant Saint-Quentin : il avait une grande influence dans cette ville, tout entourée de ses seigneuries ; il promit aux bourgeois, de la part du roi, l'exemption des tailles pour seize ans, et d'autres priviléges; les portes furent ouvertes. Pendant ce temps, Roye était livrée au comte de Dammartin, qui était entré du Beauvaisis dans le Santerre, à la tête d'un nombreux corps de troupes ; Montdidier se défendit : Dammartin ne s'y arrêta pas et se porta vers Amiens. Un autre corps français occupa le Vimeu ; le sire d'Esquerdes, un des principaux barons de la province, accourut à Abbeville avec trois mille soldats du duc, et empêcha cette place de se rendre. Amiens balançait : le duc Charles, qui n'avait que quatre ou cinq cents chevaux autour de lui, hésita à se jeter dans Amiens. Il essaya d'arrêter par ses lettres les généraux de Louis XI ; il écrivit au connétable et à Dammartin pour leur reprocher de séduire frauduleusement ses sujets, et de seconder la violation de

traités qu'ils avaient jurés et qui leur avaient été si profitables; il somma Saint-Pol de remplir ses devoirs de vassal envers la Bourgogne. Saint-Pol, et surtout Dammartin, répondirent sans ménagement : Dammartin renia hautement les souvenirs de la guerre du *bien public, qui doit plutôt,* dit-il, *être appelé le mal public ;* il reprocha au duc, dans les termes les plus violents, la trahison de Péronne, lui envoya défi pour défi, et lui déclara qu'il ne le craignait en rien. Amiens se déclara pour Dammartin [1], et le duc Charles, qui s'était avancé jusqu'à Dourlens, à cinq lieues d'Amiens, fut obligé de se replier sur Arras. D'Arras, il écrivit une seconde lettre au connétable, sur un ton fort radouci, lui rappelant leur ancienne amitié et le priant de ne point presser si *âprement* cette guerre; le connétable répondit qu'il ne voyait qu'un remède au grand péril où se trouvait le duc Charles : c'était d'accorder mademoiselle Marie au duc de Guyenne; qu'alors ce prince et bien d'autres seigneurs se déclareraient contre le roi : le duc de Guyenne, qui était à l'armée auprès de son frère, et le duc de Bretagne, qui avait envoyé son contingent à Louis, mandèrent secrètement *pareille chose* au duc de Bourgogne.

L'espèce d'intimidation et de contrainte qu'on tâchait d'exercer ainsi à son égard, excita chez cette âme orgueilleuse plus de colère peut-être que les entreprises du roi : le duc Charles conçut une *merveilleuse* haine contre le connétable ; le cœur lui revenait, à mesure qu'arrivaient ses gens d'armes; il avait autour de lui maintenant la meilleure part de ses gens *à gages ménagers,* qui formaient plus de trente mille chevaux, dont quatre

[1] Le roi accorda divers priviléges à Amiens comme à Saint-Quentin, et réunit Amiens au domaine royal. Ordonn., XVII, p. 414.

mille lances, et le reste, archers, *cranequiniers* (arbalétriers), piquiers, *couleuvriniers* (arquebusiers), pages et coutilliers; son grand parc d'artillerie était arrivé de Lille [1]; son train de guerre se composait de quatorze cents chariots, conduits par cinq mille six cents charretiers et pionniers armés, et il attendait en outre l'arrière-ban des Pays-Bas et de la Bourgogne. Il se résolut à prendre l'offensive : il se porta rapidement sur Picquigni, enleva et brûla cette place, passa la Somme, et revint assiéger Amiens par la rive gauche du fleuve; mais Amiens était défendu par une armée entière : le connétable, le grand-maître Dammartin, l'amiral bâtard de Bourbon, *tous les grands chefs du royaume,* s'y étaient jetés avec quatorze cents lances (huit mille quatre cents chevaux) et quatre mille francs archers; ils recevaient journellement des renforts. Le roi était à Beauvais avec le duc de Guyenne, le duc de Bourbon, le duc Nicolas de Calabre (auparavant marquis de Pont[2]), petit-fils du roi René, l'arrière-ban noble et une formidable artillerie. Ce n'étaient plus là les petites armées du temps de Charles VII : les deux princes belligérants pouvaient se présenter en bataille chacun avec quarante à cinquante mille combattants.

Tous deux peu confiants dans les hommes qui les entouraient, ils hésitèrent à remettre *toute leur puissance* aux hasards d'un combat décisif. Louis, d'après les promesses du connétable, avait compté sur des révoltes en Flandre et en Brabant, sur de grandes défections parmi les vassaux de Charles : rien de semblable n'eut lieu dans les

[1] Olivier de La Marche assure que le duc avait bien trois cents pièces d'artillerie, sans les arquebuses et *couleuvrines à main, qui étaient sans nombre.*

[2] Le duc Jean de Calabre venait de mourir à Barcelonne, en décembre 1470, après avoir guerroyé pendant trois ans contre le roi d'Aragon, avec l'assistance de Louis XI.

pays d'outre-Somme, et les secours attendus d'Angleterre ne parurent pas. Le bon vouloir du comte de Warwick était paralysé par la répugnance de la nation anglaise à interrompre son commerce avec les Pays-Bas. Charles, de son côté, était alarmé des mauvaises nouvelles du duché de Bourgogne, qu'envahissaient au midi plusieurs capitaines du roi, et que menaçaient au nord les Lorrains, sujets de la maison d'Anjou et alliés de Louis XI. Ne pouvant ni reprendre Amiens, ni forcer les Français à combattre, il vit qu'il fallait fléchir ou devant le roi ou devant le comte de Saint-Pol, qui lui réitérait toujours ses offres conditionnelles au nom des princes. Charles aima mieux traiter avec son suzerain qu'avec son vassal révolté : il envoya par un page six lignes de sa main au roi, *s'humiliant devant lui,* et témoignant son regret de lui avoir *couru sus* à l'instigation d'autrui. De telles paroles avaient dû coûter cher à l'orgueil du Bourguignon. Le roi Louis en fut *très-joyeux,* répondit courtoisement, et une trêve de trois mois fut provisoirement signée le 4 avril, en dépit des capitaines, qui ne souhaitaient que bataille, et du connétable, qui voyait ses grands projets renversés. Chacun gardait ce qu'il tenait, et le roi se trouvait content, pour cette fois, d'avoir recouvré Saint-Quentin et Amiens.

Les deux partis se remirent donc en observation, attendant l'issue des événements bien plus graves qui se passaient en Angleterre et qui devaient réagir sur les affaires du Continent. Le 10 mars, Édouard IV était parti du port de Veere en Zélande, avec une escadre de navires *ostrelins* (orientaux), comme les Flamands et les Hollandais appelaient les marins allemands des villes hanséatiques. Charles de Bourgogne, quoique informé du traité du prince de Galles avec Louis XI, n'avait point

voulu seconder ouvertement l'entreprise hasardeuse du roi détrôné : il lui avait seulement fourni de l'argent. Édouard et son plus jeune frère, le fameux Richard, duc de Glocester (Richard III), prirent terre à Ravensport en Yorkshire, dans les anciens domaines de leur maison : ils se virent bientôt à la tête de forces considérables, et marchèrent hardiment sur Londres. Trois corps d'armée s'avancèrent pour envelopper l'*host* d'Édouard; mais Warwick et les autres chefs de la *Rose rouge* avaient eu l'imprudence de confier un de ces corps au duc de Clarence, frère d'Édouard. Clarence était gagné d'avance, et avait oublié tous ses ressentiments contre son frère : il passa de son côté au lieu de lui fermer le chemin de Londres. Édouard rentra sans obstacle dans cette capitale, renvoya Henri VI à la Tour, et ressortit de Londres pour combattre Warwick. Le 14 avril 1471, le comte de Warwick et son frère, le marquis de Montagu, furent vaincus et tués dans la plaine de Barnet, à dix milles de Londres. Le même jour, Marguerite d'Anjou et le prince de Galles, arrivant de France, débarquaient à Weymouth en Dorsetshire : les partisans de la *Rose rouge* et les débris des troupes de Warwick leur formèrent promptement une armée; mais Édouard les atteignit à Tewksbury, sur la Saverne, avant qu'ils eussent pu se joindre aux Gallois armés en leur faveur. Une dernière bataille anéantit la faction de Lancaster : l'armée de la reine fut écrasée; le jeune prince de Galles, fait prisonnier, fut égorgé par Clarence et Glocester en présence d'Édouard; on jeta Marguerite d'Anjou dans la Tour de Londres, et le pauvre roi Henri VI, depuis longtemps réduit à un état d'idiotisme, fut tué dans sa prison, de la main ou par les ordres de Richard de Glocester, qui préludait ainsi à son effroyable carrière.

Telle fut la déplorable fin de ce Henri VI, dont le front avait porté les deux couronnes de France et d'Angleterre : avec lui finit la maison de Lancaster ; il pouvait s'en remettre à ses meurtriers du soin de le venger ; la race fatale d'York ne devait pas tarder à se dévorer elle-même.

Avec la race de Henri V avaient péri presque toutes les grandes maisons d'Angleterre ; les Français y voyaient la main vengeresse de Dieu, le châtiment de la mort de Jeanne Darc et de tant d'iniques agressions. « Durant les guerres d'Yorck et *Lanclastre* (Lancaster), dit Comines, il y avait eu en Angleterre sept ou huit grosses batailles, et étaient morts cruellement soixante ou quatre-vingts princes ou seigneurs de maisons royales[1], et ce qui n'était mort était fugitif en la maison du duc de Bourgogne ; tous seigneurs jeunes, car leurs pères étaient morts en Angleterre, et les avait recueillis le duc de Bourgogne en sa maison, lesquels j'ai vus en si grande pauvreté, avant que ledit duc eût connaissance d'eux, que ceux qui demandent l'aumône ne sont si pauvres, et j'ai vu un duc de *Cestre* (Chester) aller à pied sans chausses, après le train dudit duc (de Bourgogne), pourchassant sa vie de maison en maison... C'était le plus prochain de la lignée de *Lanclastre*, et il avait épousé la sœur du roi Édouard... Ceux de *Sombresset* (Somerset) et autres y étaient. Tous sont morts depuis en ces batailles. Leurs pères et leurs gens avaient

[1] L'usage s'était établi dans ces guerres, dit Comines, de *sauver le peuple et tuer les seigneurs*, contrairement à ce qui se pratiquait dans les autres pays : les vainqueurs, quels qu'ils fussent, ne s'acharnaient qu'après les chefs du parti vaincu, et, conservant jusque dans leur fureur quelques sentiments de patriotisme, ne détruisaient pas inutilement les forces vitales de leur nation. Édouard IV dérogea toutefois à cet usage dans sa dernière campagne, que signalèrent de grands massacres.

pillé et détruit le royaume de France, et possédé la plus grande partie par maintes années : tous s'entre-tuèrent ; ceux qui étaient passés (repassés) en vie en Angleterre, et leurs enfants, ont fini comme vous voyez ! » (Comines, l. III, c. 4.)

(1471-1472.) La ruine des Lancaster eut en France un contre-coup fâcheux pour Louis XI : tous les ennemis secrets du roi reprirent confiance et relevèrent la tête ; en vain Louis s'efforça-t-il de retenir près de lui son frère, pour l'empêcher de redevenir l'instrument des factieux. Le duc de Guyenne voulut absolument retourner dans son duché, et, dès qu'il eut passé la Charente, il ne garda plus de mesure : il sollicita ouvertement la main de mademoiselle de Bourgogne, que le duc Charles lui laissait espérer de nouveau, et envoya l'évêque de Montauban à Rome solliciter du pape les dispenses de parenté pour ce mariage. Odet d'Aydie, sire de Lescun, qui avait toujours grand crédit sur le duc de Guyenne, avait juré vingt fois au roi Louis de le servir fidèlement, mais, jugeant plus avantageux d'être le ministre tout-puissant d'un prince souverain que l'agent subalterne du roi, il excitait au contraire le duc de Guyenne à violer ses promesses et à conspirer contre son frère. Jamais prince ne subit plus de trahisons que ce Louis XI qu'on s'est habitué à considérer comme le type de la perfidie.

Louis tâcha encore de ramener son frère par la douceur : il chargea le sire du Bouchage, un de ses plus intimes conseillers, d'aller rappeler au duc de Guyenne son serment prêté sur la redoutable croix de saint Laud, et de lui représenter l'injustice de sa conduite envers le roi, qui l'avait investi d'un si bel apanage, sans lui donner, depuis ce temps, aucun sujet de plainte. Le

roi offrait à *monsieur Charles* d'agrandir encore ses domaines, de lui donner l'Angoumois, le Rouergue, le Limousin, et même le Poitou. Le sire du Bouchage ne gagna rien sur l'esprit du prince, qui rappela d'Espagne le comte d'Armagnac, le remit en possession de ses seigneuries, malgré les officiers du roi, et le nomma son lieutenant général en Guyenne. Les intrigues étaient activement renouées entre les ducs de Guyenne et de Bretagne, et le duc de Bourgogne, qui s'était bientôt repenti de son coup de tête. Le duc de Guyenne fit prêter serment à ses vassaux de le servir envers et contre tous, *même contre le roi;* plusieurs refusèrent, et se retirèrent *en France*. La ligue des princes était réorganisée, plus formidable que jamais, et les princes ne dissimulaient plus leurs intentions.

« J'aime mieux le bien du royaume qu'on ne pense, disait Charles de Bourgogne à son chambellan Comines; car, pour un roi qu'il y a, j'en voudrais six! » On ne se déguisait pas davantage à la cour de Guyenne ; on se vantait que « Anglais, Bourguignons, Bretons, allaient courre sus au roi, et qu'on mettrait tant de lévriers à ses trousses, qu'il ne saurait de quel côté fuir. » Le puissant comte de Foix et de Béarn, héritier présomptif du royaume de Navarre, jusqu'alors ami du roi, s'était rapproché du duc de Guyenne et des Armagnacs ; il avait marié une de ses filles au duc de Bretagne, et pensait en faire épouser une autre au duc de Guyenne, si le mariage avec Marie de Bourgogne ne se réalisait pas : le midi semblait prêt à tourner contre le roi ; la mort du duc Jean de Calabre avait rendu la Catalogne au roi d'Aragon, et le Roussillon était déjà menacé. Louis ne voyait partout que piéges et que périls : il ne se décourageait pas ; il renforçait son armée, se tenait toujours prêt à la défense, et

tâchait de désunir ses ennemis par son habile diplomatie : le dévot monarque n'oubliait pas non plus de recourir à la protection du Ciel ; le 1er mai 1472, il ordonna par toutes les églises du royaume une *moult belle et notable procession,* et pria *son bon populaire,* manants et habitants de sa cité de Paris et de ses autres villes et pays, « que dorénavant, à l'heure de midi, lorsque sonnerait la grosse cloche, chacun fléchît un genou en terre, en disant : *Ave Maria,* pour obtenir bonne paix au royaume de France. » Ce fut l'origine de l'*Angelus,* usage adopté et perpétué depuis dans tous les pays catholiques. (J. de Troyes.)

Il y avait déjà près d'un an, à cette époque, que la dernière révolution d'Angleterre était accomplie ; mais la trêve avec la Bourgogne avait été prorogée, et les intérêts des adversaires de Louis s'étaient trouvés trop complexes jusque-là, pour leur permettre d'agir de concert. Le duc de Bretagne, le connétable, le duc de Bourbon et ses frères, voulaient le mariage de Marie de Bourgogne et de *monsieur de Guyenne :* le roi Édouard repoussait avec énergie une alliance, qui, en cas de mort du petit dauphin Charles et d'avénement du duc de Guyenne à la couronne, eût mis entre les mains de ce prince une puissance effrayante pour l'Angleterre ; Édouard ne consentait à aider les princes qu'au prix de l'abandon de ce dessein, qui, au fond, ne convenait pas plus à Charles de Bourgogne qu'à lui. Le Bourguignon, de son côté, négociait à la fois avec Édouard, avec les princes et avec le roi, qui lui faisait des propositions très-avantageuses pour le détacher de la ligue : le roi offrait de lui restituer Amiens, Saint-Quentin, et tout ce qui avait été conquis en Picardie, et de lui abandonner les comtes de Nevers et

de Saint-Pol, objets de sa haine implacable, *pour prendre leurs terres à son plaisir, s'il pouvait;* le roi demandait en retour que Charles abandonnât les ducs de Guyenne et de Bretagne, et fiançât au petit dauphin, qui n'avait pas deux ans, la princesse Marie, qui en avait quinze. Le duc Charles accueillit assez bien les avances du roi, et signa même, au Crotoy, dès le 3 octobre 1471, un projet de traité d'après ces bases; mais il y mettait peu de loyauté, et ne visait qu'à recouvrer les villes picardes, afin de se dédire après. Le roi s'en doutait, et ne voulait pas évacuer les villes picardes avant de tenir le pacte d'alliance; le duc ne voulait pas remettre le pacte avant de tenir les villes. Tout l'hiver et le printemps s'écoulèrent dans ces incertitudes. Enfin Charles se décida : il jura la paix et dépêcha en France son échanson Simon de Quingei pour porter ses lettres d'alliance scellées de son sceau, et recevoir le serment du roi, qui était dans ses résidences de la Loire, surveillant attentivement ce qui se passait en Guyenne.

Le roi, qui avait paru si empressé d'arriver à ce résultat, différa pendant plusieurs jours la confirmation du traité, au grand étonnement de l'envoyé bourguignon; puis tout à coup il lui donna son congé sans rien conclure : « Quand le gibier est pris, dit-il, il n'y a plus de serment à jurer. »

Il venait de recevoir une nouvelle, prévue assez longtemps à l'avance, et qui devait changer totalement la face des affaires : le duc de Guyenne, atteint depuis plusieurs mois d'une maladie de langueur, était trépassé le 24 mai 1472 à Bordeaux. Cette mort arrivait si à propos pour le roi, que tous ses ennemis la lui imputèrent sur-le-champ; quelques circonstances très-suspectes parais-

saient appuyer cette terrible accusation ; l'abbé de Saint-Jean-d'Angeli, aumônier du duc, avait été gagné par le roi et correspondait secrètement avec lui ; ce religieux passait déjà pour avoir empoisonné madame de Thouars, maîtresse du duc, qui était fort hostile aux intérêts de Louis XI. A peine Charles de France avait-il rendu le dernier soupir, que l'abbé de Saint-Jean et le chef de cuisine du prince furent arrêtés par ordre du sire de Lescun, qui déclara hautement que son maître était mort *par le fait des hommes du roi*. Le duc de Guyenne, durant sa longue maladie, n'avait cependant témoigné de soupçon contre personne, et avait nommé le roi son exécuteur testamentaire.

Ce qui est certain, c'est que Louis était informé, presque jour par jour, des progrès de la maladie de son frère, et qu'il en suivait la marche avec un espoir mal déguisé; il s'était préparé à tout événement : il avait réuni des troupes nombreuses sur les marches du Poitou et de la Saintonge, et noué des intelligences à La Rochelle et dans mainte bonne ville d'Aquitaine. Aussitôt après la mort du duc, le comte de Dammartin et d'autres capitaines entrèrent en Guyenne, et tout ce grand duché rentra sans coup férir sous l'obéissance du roi, qui en donna le gouvernement au sire de Beaujeu, frère du duc de Bourbon ; presque tous les officiers et les serviteurs du feu duc s'empressèrent de se soumettre à Louis XI ; mais Louis ne put gagner le sire de Lescun. Ce seigneur, ne voyant aucun moyen de résister, s'embarqua pour la Bretagne, et emmena prisonniers l'abbé de Saint-Jean-d'Angeli et l'*écuyer de cuisine,* son complice supposé ; ces deux hommes furent jetés dans les prisons de Nantes, et l'on répandit le bruit qu'ils avaient avoué leur crime ; mais il

n'y eut aucune procédure contre eux. L'année suivante, le roi, raccommodé avec le duc de Bretagne, et parvenu à se rattacher le sire de Lescun à force de dons et de faveurs, affecta lui-même un vif désir d'éclaircir la vérité, et envoya plusieurs prélats et membres des parlements à Nantes pour instruire le procès des deux prisonniers : rien ne transpira sur les opérations de ces commissaires, et, un matin, après un violent orage, on trouva l'abbé de Saint-Jean mort dans son cachot. Beaucoup de gens prétendirent qu'il avait été tué par la foudre ou même étranglé par le diable ; d'autres pensèrent que les commissaires royaux s'étaient débarrassés de lui dans la crainte d'en trop apprendre [1]. Les contemporains ajoutèrent foi assez généralement au fratricide imputé à Louis XI ; ce prince, dans une lettre confidentielle adressée à Tannegui Duchâtel, gouverneur de Roussillon, attribue la mort de son frère à la violation du serment qu'il avait prêté sur la fatale croix de saint Laud (ou Saint-Lô)[2] ; mais Louis était-il sincère avec Duchâtel, et n'avait-il pas cru pouvoir aider la vengeance du ciel sur le parjure?

Suivant une anecdote rapportée par Brantôme (*Digression sur Louis XI*), le roi se serait trahi un jour devant le fou de son frère, *qu'il avait retiré avec lui, pour ce que ledit fol était plaisant*. Un jour que le roi était en oraison à Cléri, devant l'autel de Notre-Dame, qu'il appelait sa bonne patronne, le fou, à la présence duquel Louis ne prenait pas garde, l'entendit invoquer la sainte Vierge de la sorte : « Ah ! ma bonne dame, ma petite maîtresse,

[1] On prétend que Louis d'Amboise, évêque de Lombez, livra au roi les pièces du procès, qui furent brûlées, et que ce fut là le commencement de la haute fortune de la maison d'Amboise. Voy. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*.

[2] Duclos, *Preuves*, p. 323.

ma grande amie, en qui j'ai toujours eu mon reconfort, je te prie d'être mon avocate envers Dieu, pour qu'il me pardonne la mort de mon frère, que j'ai fait empoisonner par ce méchant abbé de Saint-Jehan!... Mais aussi qu'eussé-je pu faire? Il ne faisait que me troubler mon royaume. Fais-moi donc pardonner, ma bonne dame, *et je sais bien ce que je te donnerai.* «

Le fou, s'étant avisé de railler le roi à table sur ce qu'il avait entendu, disparut sans qu'on eût jamais de ses nouvelles.

Brantôme et ses anecdotes sont un peu sujets à caution; mais la scène qu'il raconte, vraie ou non, est bien dans le caractère de Louis XI; ce roi *si sage, si subtil et si puissant*, dit un chroniqueur contemporain[1], *et qui achetait la grâce de Dieu et de la vierge Marie à plus grands deniers qu'oncques ne fit roi.* Le chroniqueur qui porte ce témoignage de Louis XI est au niveau des sentiments religieux de son héros, et rien ne lui paraît plus simple que d'acheter la grâce de Dieu et de la sainte Vierge à beaux deniers comptants. La séparation de la morale et de la religion, réduite à de vaines pratiques, était à peu près complète dans bien des esprits, et jamais le génie du christianisme n'avait été plus dénaturé et plus perverti que dans le siècle qui précéda la réforme.

La colère de Charles de Bourgogne, lorsqu'il apprit tout à la fois la mort du duc de Guyenne et le refus du roi de signer la paix, fut d'autant plus grande, qu'au moment où il se voyait ainsi déçu, il s'était lui-même préparé à tromper le roi le plus habilement, ou, pour mieux dire, le plus perfidement du monde; car le duc Charles

[1] Olivier de La Marche, *Introduction.*

était plus violent, plus emporté, mais non pas plus loyal que le roi : son seul but, en traitant avec Louis, était de rentrer en possession des villes picardes ; une fois maître de ces places, il se proposait de déclarer qu'il n'entendait pas abandonner ses alliés, ni renoncer aux traités de Conflans et de Péronne. Tout semblait favoriser ses plans : au moyen de son appât ordinaire, la promesse de la main de sa fille, il venait d'enlever au parti du roi l'héritier de la maison d'Anjou, le jeune Nicolas, duc titulaire de Calabre et duc de Lorraine ; le roi René avait secrètement consenti à cette alliance, qui rompait le mariage convenu entre le duc Nicolas et Anne de France, fille du roi; l'armée bourguignonne était sur pied ; le duc Charles, instruit par l'expérience, avait organisé, depuis un an, des compagnies d'ordonnance à l'instar de celles du roi, et pouvait entrer en campagne à l'instant.

Ainsi fit-il : la ruse ayant échoué, il résolut de recourir à la force, et, devançant de quelques jours la fin de la trêve, qui avait été prorogée jusqu'au 15 juin, il se jeta avec rage sur la partie de la Picardie occupée par les hommes du roi. Après avoir passé la Somme à Péronne, une des villes picardes qu'il avait conservées, il se mit à saccager et à brûler tout le pays, et attaqua Nesle, petite place défendue par cinq cents francs-archers ; ces miliciens, peu habitués aux lois de la guerre, ayant lancé quelques flèches et tué deux ou trois des ennemis tandis qu'on parlementait, les Bourguignons assaillirent et forcèrent la ville, pénétrèrent dans l'église, où s'étaient réfugiés les archers et les habitants, et firent un affreux carnage de ces malheureux jusqu'au pied des autels. Le duc, entrant à cheval dans la nef inondée de sang et remplie de cadavres, s'écria, dit-on, *qu'il voyait moult belle*

chose, et qu'il avait avec lui de moult bons bouchers (J. de Troyes). Le lendemain, il fit pendre ou mutiler ceux des francs-archers qui avaient échappé à la première fureur des Bourguignons, et brûler et raser la ville (12-15 juin). On l'appela désormais Charles le *Terrible*. Charles se dirigea ensuite sur Roye : la garnison, composée de quinze cents francs-archers et d'un corps de nobles de l'arrière-ban, épouvantée du sort des gens de Nesle, capitula et évacua Roye à la première sommation ; ce fut à Roye seulement que le duc publia sa déclaration de guerre, où il accablait le roi d'un torrent d'injures, et l'accusait formellement d'avoir empoisonné son frère. Ces déclamations ne produisirent aucun effet sur le peuple : l'ancienne popularité de la maison de Bourgogne était complétement oubliée ; les bourgeois et les pauvres gens n'aimaient pas le roi, qui les surchargeait d'impôts arbitraires et qui châtiait impitoyablement la moindre résistance ; mais ils haïssaient bien davantage le brutal et cruel duc de Bourgogne, dont les sujets étaient beaucoup plus malheureux encore que ceux de Louis XI. Le massacre de Nesle raviva les sinistres souvenirs du sac de Liége. Charles apprit bientôt à ses dépens quels sentiments il inspirait au peuple.

Son plan de campagne était d'envahir la Normandie, de s'y établir fortement et d'y opérer sa jonction avec le duc de Bretagne : il prit sa route par Beauvais, et, le 27 juin, il arriva devant cette ville à la tête de sa *bataille*. L'avant-garde bourguignonne, commandée par Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes ou des Cordes, était déjà aux prises avec les bourgeois aux portes de Bresle et du Limaçon ; la ville n'étant pas très-forte et n'ayant point de garnison, les gens du duc s'imaginaient en finir par

un coup de main ; mais la population de Beauvais se défendit avec un héroïsme digne du fameux siége d'Orléans. La compagnie des arquebusiers de la ville fit merveille : les femmes et les filles, se pressant autour de la châsse de sainte Angadresme, patronne de la ville, montaient hardiment sur le rempart pour apporter des munitions aux combattants, ou même pour rouler de grosses pierres et verser de l'huile et de l'eau bouillantes sur les ennemis ; en vain les assaillants gravirent-ils plusieurs fois jusqu'au haut du mur, ils furent rejetés dans le fossé, et une jeune fille, Jeanne Fourquet, dite Hachette, arracha des mains d'un porte-étendard bourguignon une bannière déjà plantée sur la muraille. Cependant la porte de Bresle avait été brisée à coups de coulevrines, et les Bourguignons s'élançaient déjà pour pénétrer dans la ville par cette issue : on leur jeta à la tête des fascines enflammées ; ils reculèrent ; on entassa des matières combustibles derrière la porte rompue, et cette barrière de flammes, entretenue avec les ais, les planches et les chevrons des maisons voisines, arrêta l'ennemi jusqu'au soir [1].

Ce brave peuple n'eût pu cependant que retarder sa perte, si le duc avait eu la précaution de cerner la place, ce que la puissance de son armée lui rendait facile : heureusement Charles, comptant sur le succès de l'assaut et ne pensant pas être obligé d'en venir à un siége régulier, ne fit pas franchir à ses gens la petite rivière du Thérain, qui traverse Beauvais, et n'investit point la partie méridionale de la ville. Cette faute sauva Beauvais : à huit heures du soir, au moment où les bourgeois commen-

[1] Ce singulier expédient a été renouvelé dans la dernière guerre civile d'Espagne, par la garnison de Morella, aux ordres de Cabrera, contre les troupes constitutionnelles.

çaient à se sentir épuisés par douze heures de combat, une colonne de douze cents cavaliers entra dans la ville par la rive sud du Thérain : c'étaient les deux compagnies d'ordonnance de la garnison de Noyon ; elles avaient chevauché quinze lieues sans débrider. Les gens d'armes, archers et coutilliers, laissant leurs chevaux et leurs bagages entre les mains des femmes de la ville, coururent aussitôt joindre les bourgeois sur les remparts. Le maréchal Rouault arriva le lendemain à la tête de cent autres lances; puis, le troisième jour, ce fut un corps d'armée entier, compagnies d'ordonnance, francs-archers, arrière-ban, accourus d'Amiens, de Senlis, de Paris et de la Haute-Normandie.

Le duc Charles, pareil au sanglier, animal auquel ses contemporains l'ont souvent comparé, ne se détournait jamais de sa route, quelque obstacle qu'il rencontrât : au lieu de renoncer à Beauvais, dont la possession n'avait pour lui qu'une importance secondaire, et de suivre son premier dessein, il résolut de tirer vengeance à tout prix des audacieux bourgeois qui l'avaient bravé, dût le roi employer toutes les forces du royaume à les défendre. Charles logea donc son *host* devant Beauvais, fit ouvrir la tranchée et battre les murs en brèche durant plus de dix jours; la ville, n'étant pas hermétiquement bloquée, ne cessa de recevoir des renforts en hommes et en munitions de guerre et de bouche; toutes les cités du nord, Paris surtout, n'épargnaient rien pour réconforter les assiégés ; la capitale avait levé trois mille soldats, et dépêché son prévôt et ses meilleurs arbalétriers au secours de Beauvais. Rouen, Orléans même, malgré la distance, firent des envois considérables : c'était un zèle universel. Le roi, qui, maître de la Guyenne, tenait en échec le duc de

Bretagne, avait expédié, du fond de l'Anjou, les ordres les plus énergiques et les mieux combinés à ses capitaines ; « il y avait tant de gens dans la ville, qu'ils eussent suffi à défendre, non pas une muraille, mais la haie d'un champ. » (Comines.)

Le duc ordonna néanmoins un second assaut général le 9 juillet, contre l'avis de ses capitaines : les compagnies bourguignonnes s'y portèrent bravement et parvinrent à planter trois bannières sur le rempart; mais elles furent reçues de si terrible façon, qu'après avoir vu leurs bannières abattues et mille ou quinze cents de leurs hommes tués ou mis hors de combat, elles durent renoncer à l'attaque. Les bourgeois et les femmes de Beauvais ne déployèrent pas moins de courage qu'au premier combat, et secondèrent admirablement les gens de guerre. Le lendemain, la garnison sortit et se jeta sur le parc d'artillerie du duc : le sire d'Orson, grand-maître de l'artillerie bourguignonne, fut tué, et les assiégés ramenèrent en triomphe dans Beauvais plusieurs pièces d'artillerie, entre autres, un gros canon pris autrefois à Montlhéri par les Bourguignons. Le duc fut convaincu, par cette sanglante expérience, de l'inutilité des assauts : il n'avait pas plus d'espoir de prendre Beauvais par famine, car il n'avait pas su l'empêcher de recevoir d'immenses convois de vivres, et les denrées se vendaient à bien meilleur marché dans la ville que dans son camp : il était menacé d'être affamé lui-même par le connétable et par Dammartin, qui manœuvraient déjà sur ses flancs; il s'obstina toutefois à rester sous les murs de Beauvais jusqu'au 22 juillet, et ne se résigna enfin à lever le siége qu'après avoir exhalé sa rage dans un second manifeste, où il déclarait qu'il ne quittait Beauvais, *laquelle ville il*

lui eût été facile d'avoir à son plaisir et volonté, que pour ne pas tarder davantage à joindre *son frère de Bretagne*, et à poursuivre, de concert avec lui, contre le roi et les siens, la vengeance de la mort du duc de Guyenne [1].

Il délogea donc *sans trompettes* dans la nuit du 22 juillet, et entra en Normandie par Aumale : il prit et brûla Eu, Saint-Valeri-en-Caux, Longueville, Neufchâtel, petites villes sans défense, et commit d'affreuses dévastations dans le riche et fertile pays de Caux ; mais il n'y prit pas une seule place importante, et se présenta en vain devant Dieppe et devant Rouen : les habitants et les garnisons ne répondirent à ses sommations que par de vigoureuses sorties. Sa position devint bientôt fort désavantageuse : de nombreux partis français, escarmouchant autour de son armée, lui coupaient les vivres et enlevaient tous ses détachements ; les maladies tourmentaient son armée ; les populations manifestaient contre les envahisseurs une haine implacable, et le duc de Bretagne, bien loin de pouvoir entrer en Normandie pour se réunir au Bourguignon, était assailli dans son duché par le roi en personne avec des forces bien supérieures aux siennes. Les plus sages des serviteurs du duc Charles ne *pronostiquaient* rien de bon pour l'avenir, à voir comme allaient croissants ses emportements, son obstination et sa cruauté, tandis que le roi se montrait de plus en plus prudent et habile. Ce fut vers ce temps-là que le service du duc fut abandonné par son chambellan Philippe de Comines [2], qui, jeune encore, annonçait déjà le profond politique

[1] Sur le siége de Beauvais, voyez la relation publiée dans les Preuves de Comines, nº CLXXXIX. — Comines, l. III, c. 10. — Jean de Troyes.

[2] Il était de la maison des sires de Comines, dans la Flandre wallonne, et son père avait été grand-bailli de Flandre.

qui, le premier chez les modernes, écrivit l'histoire en penseur et en homme d'état. Comines ne voulait plus endurer les boutades grossières d'un maître fantasque et brutal, et s'était décidé à s'attacher à un prince plus capable d'apprécier l'étendue et la finesse de son esprit. Ses liaisons avec Louis XI dataient du séjour forcé de ce monarque à Péronne ; ces deux hommes s'étaient dès lors compris et convenus ; le côté moral n'était pas ce qui dominait chez Comines, bien que les belles maximes ne lui fissent jamais faute. La désertion d'un homme de cette intelligence était un signe fâcheux pour Charles.

Le duc eut cependant encore assez de bon sens pour ne pas s'obstiner à pousser vers la Bretagne et pour se replier sur la Picardie, et de là sur l'Artois, que menaçaient les capitaines du roi. Il n'avait gagné dans son expédition que l'horreur du peuple et la ruine des milliers de malheureux dont il avait brûlé les habitations et les récoltes.

Le roi n'avait pas perdu son temps : pendant que ses lieutenants recevaient si bien le duc de Bourgogne, il était entré en Bretagne afin d'imposer au duc François une paix séparée, mais sans quitter des yeux les événements du Nord. Il témoigna aux habitants de Beauvais la plus vive reconnaissance de leur glorieuse conduite, et leur accorda en récompense le privilége d'acquérir des fiefs nobles sans payer finances et sans être tenus au service de l'arrière-ban, la libre élection des maire et *pairs* de leur commune, et le droit de se réunir en assemblées populaires, pour débattre leurs intérêts, sur la convocation des maire et pairs : il les exempta de la taille et de plusieurs autres impôts ; il enjoignit l'établissement d'une procession solennelle à Beauvais le 27 juin

de chaque année, et ordonna que les vaillantes femmes de Beauvais marcheraient désormais avant les hommes à la procession de sainte Angadresme, dont elles avaient apporté la châsse et les reliques sur le rempart pendant les assauts; il dispensa les femmes de Beauvais de toutes les lois somptuaires, en ce qui concernait leurs habillements et leurs joyaux. Louis fit par calcul tout ce qu'une nature plus généreuse eût fait par effusion de cœur [1].

Le roi n'eut que des succès en Bretagne : il prit Champtocé, Ancenis, Machecoul, et poussa jusqu'aux portes de Nantes; mais, comme à l'ordinaire, il fit plus par les négociations que par les armes. La Champagne était entamée par les Bourguignons et les Lorrains : le comte d'Armagnac avait allumé la guerre en Gascogne; les Anglais commençaient à descendre en Bretagne pour secourir le duc François, qui avait traité avec Édouard IV : le roi employa toute son habileté à séduire de nouveau l'homme adroit et redoutable qui gouvernait le duc de Bretagne. Le sire de Lescun ne résista point à l'appât du gouvernement et de l'amirauté de Guyenne, accom-

[1] Preuves de Comines, n[os] CXCI-CXCII. Troyes avait obtenu aussi l'élection de ses échevins et conseillers municipaux; de même Poitiers, Tours, Niort, Fontenai-le-Comte. Le régime communal, auquel la royauté avait cherché à substituer le régime prévôtal, tendait à se relever avec l'appui du roi le plus absolu qui eût encore paru en France : contraste assez singulier; c'est que Louis XI se sentait assez fort pour n'avoir pas grand'chose à craindre des libertés locales : le maire élu ne résistait guère plus que le prévôt aux impôts établis de *la pleine puissance* du roi. La Rochelle reçut, en 1472, un privilége d'une nature toute particulière et surprenante : ce fut de pouvoir continuer son commerce avec les Anglais et les autres ennemis de l'état en temps de guerre : ce privilége en faisait une véritable république maritime. Ordonn. XVII, p. 492. Louis n'épargnait rien pour faciliter le commerce. En 1473, il conclut un traité avec les villes de la Hanse teutonique (Hambourg, Brême, Lubeck, etc.), rivales de la Flandre et de la Hollande : les *Ostrelins* (gens de l'*est*), comme on nommait les marins de ces villes, furent autorisés à trafiquer librement dans toute la France.

pagnés de pensions[1] : il passa au service du roi, que naguère il accusait hautement d'un fratricide, et fit conclure une trêve d'une année entre le roi et le duc François, à des conditions qui, du reste, n'avaient rien que d'avantageux au duc.

Une autre trêve de cinq mois, prolongée ensuite à diverses reprises, fut signée avec le duc de Bourgogne (3 novembre). Charles, rebuté par le mauvais succès de sa campagne de France, était disposé à laisser pour un temps le roi en repos et à tourner son activité vers l'Allemagne : l'opiniâtreté n'était pas chez lui de la constance ; quand il échouait dans quelqu'un de ses desseins, au lieu de réparer ses premiers échecs par un esprit de suite et de persévérance, il se détournait brusquement de tout ce qui ravivait les blessures de son amour-propre, et se jetait dans une autre direction, pour y trouver des dédommagements d'intérêt moins encore que d'orgueil. Au contraire du roi, qui avait mille moyens et un seul but, il se perdait dans un labyrinthe de projets qui s'enchevêtraient et s'entravaient les uns les autres. La nature même de la puissance bourguignonne, formée d'éléments associés par les hasards de l'hérédité féodale, et sa position mixte entre la France et l'Empire, étaient sans doute pour beaucoup dans la mobilité du duc Charles ; mais il aggravait les difficultés de sa situation par son défaut de conduite, bien qu'au fond sa politique ne fût pas dépourvue d'ensemble : placé entre la France et l'Empire, il voulait affaiblir, diviser l'une, et dominer l'autre.

(1473-1475.) L'acquisition du duché de Gueldre et du comté de Zutphen attirait en ce moment Charles vers

[1] Il eut le comté de Comminges après la mort du bâtard d'Armagnac, en 1473.

le Rhin : le vieux duc Arnold de Gueldre avait légué à Charles ses seigneuries, en déshéritant son fils Adolphe, qui s'était rendu coupable envers le vieillard des sévices les plus atroces [1]. Charles envahit à main armée l'héritage de Gueldre : le duc Adolphe avait été saisi et emprisonné à Namur, et ne pouvait défendre ses droits ; mais les villes gueldroises ne voulaient pas reconnaître le testament du duc Arnold, ni se soumettre au tyran des Pays-Bas : Nimègue surtout opposa aux Bourguignons une valeureuse résistance; il fallut céder toutefois à des forces trop supérieures, et la conquête de la Gueldre fut consommée (— juillet 1473) : c'était un acheminement à la domination de toute la rive gauche du Rhin, et de là au trône impérial, le rêve favori de Charles.

Il y avait longtemps que la couronne de Charlemagne fascinait les regards avides de Charles le *Téméraire.* Le duc de Bourgogne continuait de travailler à se faire des partisans parmi les électeurs et les princes du *Saint Empire romain,* et négociait incessamment avec le vieil empereur Frédéric et avec les différentes branches de la maison d'Autriche. Ses propositions, si elles eussent été sincères, eussent mérité d'être prises en haute considération : il offrait, en échange du titre de *roi des Romains* et du vicariat de l'empire, la main de sa fille et son immense succession, dans le cas où il n'aurait pas d'enfant mâle, au jeune duc Maximilien, fils de l'empereur : on convint de s'aboucher pour traiter de ces grands intérêts. Nicolas d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, à qui Charles avait aussi promis mademoiselle de Bourgogne, mourut sur ces entrefaites à l'âge de vingt-cinq ans (13 août

[1] Adolphe de Gueldre avait arrêté son père en trahison, et l'avait tenu six années enfermé au fond d'un cachot.

1475); avec lui finissait la postérité masculine du roi René : on accusa encore Louis XI de l'avoir empoisonné. Le duc Charles vit dans cette mort l'occasion de s'approprier la Lorraine, qu'il convoitait grandement : la Lorraine pouvait, aussi bien que la Champagne, servir de lien entre les deux moitiés de ses états; la Lorraine aurait joint les Pays-Bas, qu'il possédait tout entiers, aux deux Bourgognes, à la Haute-Alsace et au Brisgaw : il commença donc par se saisir traîtreusement de l'héritier légitime du duc Nicolas et par le retenir prisonnier; c'était le jeune René, comte de Vaudemont, fils d'Yolande d'Anjou et de ce comte Ferri de Vaudemont qui avait gagné jadis la bataille de Bulligneville sur le roi René, puis épousé une fille de son ennemi, pour confondre leurs droits respectifs. Charles n'envahit pas toutefois sur-le-champ la Lorraine, que le roi Louis s'était mis en mesure de défendre par les armes : il voulait auparavant s'entendre avec l'empereur; au refus de Metz, qui ne voulut pas recevoir dans ses murs les troupes du duc, de peur qu'elles n'en sortissent plus, Trèves avait été choisie pour les conférences de l'empereur et du duc, et ils s'y réunirent en effet le 30 septembre. Le duc, à la vue de l'empereur, descendit de cheval et mit un genou en terre : l'empereur le releva et l'embrassa.

« C'est folie à deux grands princes de s'*entrevoir* (d'avoir des entrevues), dit Comines : toujours en provient malveillance et envie; par quoi feraient-ils mieux de traiter par bons et sages serviteurs; » et le judicieux historien cite pour exemple ce qui advint à Trèves. Le faste excessif du duc Charles, ses prétentions immodérées, choquèrent l'empereur et les grands d'Allemagne. « Les Allemands méprisaient la pompe et parole du duc, l'at-

tribuant à orgueil : les Bourguignons méprisaient la petite compagnie de l'empereur, les pauvres habillements de ses gens et leurs habitudes grossières et malpropres ; » bref, on ne fut pas cinq semaines en présence sans qu'il s'élevât bien des nuages. Charles exigeait que les quatre évêchés d'Utrecht, de Liége, de Cambrai et de Tournai [1], fiefs impériaux, fussent annexés immédiatement à ses états, et que l'investiture lui en fût accordée ; il eût demandé ensuite la Lorraine. Le vieil empereur, jaloux de ce vassal qui parlait en maître, et soupçonnant que le mariage de mademoiselle Marie pourrait bien être un leurre pour son fils comme pour tant d'autres, se montra fort accessible aux insinuations du roi Louis, qui était entré en négociation avec lui à propos de l'affaire de Lorraine, et qui n'épargnait rien pour exciter la défiance du monarque autrichien contre le Bourguignon. Il eût été facile à Charles de dissiper cette défiance : il n'avait qu'à réaliser sans plus de délai l'offre de la main de sa fille ; mais rien n'était plus loin de sa pensée : « J'aimerais mieux me faire cordelier que de me donner un gendre, » disait-il à ses confidents.

Les pourparlers entre Charles et Frédéric continuèrent néanmoins avec un succès apparent : le 4 novembre, Charles rendit solennellement hommage à l'empereur pour tous ses fiefs impériaux, et reçut l'investiture du duché de Gueldre. L'empereur promit de rétablir en faveur du duc l'ancien royaume de Bourgogne. Le jour du couronnement fut fixé ; déjà étaient préparés la couronne, le sceptre, la bannière et les habits royaux ; déjà étaient dressés, dans l'église de Notre-Dame de Trè-

[1] Le Tournaisis appartenait de temps immémorial à la couronne de France ; mais les empereurs conservaient d'anciennes prétentions sur ce diocèse.

ves, le trône de l'empereur, et, un peu plus bas, le trône du nouveau roi ; tout s'apprêtait pour la cérémonie, lorsqu'un soir, l'avant-veille du jour si impatiemment attendu, l'empereur s'embarqua furtivement sur la Moselle, et partit pour Cologne sans prendre congé du duc Charles [1].

Charles conçut contre l'empereur un ressentiment implacable ; mais sa colère même et son désir de se venger de la maison d'Autriche le confirmèrent dans ses projets sur l'Allemagne : avant que l'empereur se fût séparé de lui, il avait déjà compris l'inopportunité de sa tentative sur la Lorraine, et rendu la liberté au duc René de Vaudemont, moyennant un traité d'alliance qui assura le libre passage aux troupes bourguignonnes à travers la Lorraine (15 octobre). Il prorogea de plus sa trêve avec le roi, sans cesser toutefois d'intriguer contre lui en France et à l'étranger, ce que Louis rendait avec usure à son adversaire [2]. Le vieux roi René et son

[1] Comines. — Pontus Heuterus, *Rerum Burgundicarum*.

[2] La cour de Rome, nourrissant toujours l'espoir, ou au moins le désir de réunir la chrétienté *contre le Turc*, avait tâché, à plusieurs reprises, de faire accepter sa médiation au roi et au duc. A la fin de 1472, le pape Sixte IV avait envoyé en France, dans ce but, le célèbre Bessarion, prélat grec, qui s'était rallié à la papauté lors de la dernière tentative faite pour unir les deux églises avant la chute de Constantinople, et qui avait reçu, en 1439, le chapeau de cardinal. Cet illustre vieillard, qui était considéré en Italie comme le prince de la science, et autour duquel se groupaient tous les érudits italiens et tous les savants réfugiés de la Grèce, entendait mieux la métaphysique et la philologie que la politique, et ne fut pas accueilli de Louis XI avec les égards qu'il méritait : le roi lui gardait rancune parce qu'il avait réclamé vivement contre l'arrestation et la détention de son collègue le cardinal Balue ; Bessarion suivit la cour pendant deux mois sans pouvoir obtenir d'audience, et, lorsqu'enfin le roi consentit à le recevoir, ce ne fut que pour l'humilier par une mauvaise plaisanterie. Bessarion ayant adressé au roi une longue harangue, ornée de nombreuses et doctes citations, Louis ne répondit qu'en prenant la longue barbe que portait le cardinal, suivant la mode grec-

neveu le comte du Maine [1], tout en protestant de leur dévouement à Louis XI, favorisaient secrètement le duc Charles. La conduite de la maison d'Anjou envers la couronne de France n'était rien moins que loyale. L'avenir prouva cependant que René de Vaudemont n'avait pas oublié l'offense du duc de Bourgogne.

Le roi employait la trêve, non point à se créer des embarras au dehors comme Charles, mais à consolider son autorité et à châtier ses ennemis intérieurs : le comte d'Armagnac était un des plus dangereux, par la position de ses seigneuries sur les frontières du royaume d'Aragon, qui était en guerre ouverte avec la France. Armagnac, après s'être soumis au moment de la *recouvrance* de

que, et en citant à son tour un vers tiré de la grammaire latine usitée dans les écoles :

Barbara Græca genus retinent quod habere solebant.

(Grecs et barbares conservent leur genre accoutumé.)

Tel est du moins le récit de Brantôme (*Vie de Charles VIII*) : ce qui est certain, c'est que Bessarion repartit après une *seule et infructueuse entrevue* avec le roi. Ciacconius assure qu'il mourut de chagrin de son mauvais succès. Un autre légat, l'évêque de Viterbe, moins savant et moins vertueux, mais plus maniable que Bessarion, fut beaucoup mieux reçu de Louis XI, qui, n'étant point alors disposé à rentrer en guerre ouverte avec Charles de Bourgogne, encouragea le légat à publier une bulle d'excommunication contre celui des deux rivaux qui refuserait de traiter de la paix : Louis, sans se soucier si cette bulle compromettait en principe l'indépendance de sa couronne, s'en servit pour persuader aux peuples que Charles seul s'opposait à une paix définitive. Le duc sentit le coup et appela du légat au pape. (Barante, t. X, p. 114 et suivantes. — Gabriel Naudé, *Addition à l'histoire du roi Louis XI*, c. 5.) L'évêque de Viterbe conclut avec le roi une transaction relativement à la Pragmatique : comme au temps de la régence anglaise, le pape eut pour lui six mois de l'année, et les collateurs et électeurs ordinaires, les autres six mois. Le roi se réservait une sorte de veto sur les bénéficiaires choisis par le pape, qui devait accorder deux expectatives sur six à la demande du roi, des parlements, etc. Ordonn., t. XVII, p. 348.

[1] Charles II, comte du Maine, fils de ce comte Charles qui avait joué un rôle assez considérable dans les affaires du royaume sous Charles VII, et qui venait de mourir en avril 1475.

la Guyenne par le roi, en juin 1472, avait relevé l'étendard de la révolte et fait prisonnier par trahison le sire de Beaujeu, alors gouverneur de Guyenne, malgré un accommodement juré de part et d'autre; Louis résolut d'en finir avec ce factieux obstiné, qui n'avait pas été compris dans les trêves de Bretagne et de Bourgogne, et, dès le mois de janvier 1473, il envoya contre lui un nombreux corps d'armée conduit par le cardinal d'Albi, Jean Goffredi, qu'on appelait le *Diable d'Arras*, à cause des atrocités qu'il avait commises à Arras, étant évêque de cette ville, à l'époque du procès des Vaudois. Personne n'était plus digne de recevoir et d'exécuter des ordres d'extermination. Armagnac ne fut secouru par personne : le comte de Foix, son beau-père et son voisin, venait de mourir, laissant pour héritier un enfant en bas âge; Armagnac, assiégé dans Lectoure, sa principale ville, capitula, relâcha le sire de Beaujeu, et ouvrit les portes de la ville aux lieutenants du roi. S'il faut en croire toutes les traditions du Midi, la capitulation fut violée d'après les instructions de Louis XI, qui avait défendu d'avance d'accorder aucun quartier : la ville fut mise à feu et à sang, et tous les habitants, massacrés; un franc-archer égorgea le comte aux côtés de sa femme, Jeanne de Foix, grosse de sept à huit mois; la comtesse fut emmenée dans un château du Toulousain; on assure que, quelques jours après, trois affidés du roi entrèrent chez la captive et la forcèrent d'avaler un breuvage qui la fit avorter : elle en mourut. Les partisans du roi présentèrent le sac de la ville et le meurtre du comte comme le résultat d'une rixe provoquée par quelque nouvelle perfidie du traître Armagnac; mais cela n'est pas vraisemblable : le choix d'agents tels que le cardinal d'Albi indique assez que le

roi avait médité quelque chose d'effroyable (mars 1473)[1].

Quoi qu'il en soit, la branche aînée de la maison d'Armagnac périt misérablement[2], par une catastrophe digne de la longue série de forfaits qui avaient souillé cette race depuis le connétable Bernard ; le chef de la branche cadette, le duc de Nemours, était réservé à un sort non moins déplorable. Le duc d'Alençon, à qui Louis avait pardonné à deux reprises le crime de haute-trahison, et qui recommençait toujours ses conspirations avec tous les ennemis de l'État, fut arrêté à son tour dans un de ses châteaux par Tristan L'Hermite, puis traduit devant le parlement, et condamné pour la seconde fois à perdre corps et biens : la clémence de Louis XI envers lui contraste avec l'atroce vengeance tirée d'Armagnac ; Louis ne voulut pas laisser tomber la tête de son parrain, et le garda en prison à peu près jusqu'à sa mort, qui arriva en 1476.

Le roi, en accablant les grandes maisons qu'il n'espérait pas regagner, cherchait à s'attacher celles qui paraissaient dans des dispositions douteuses : il s'assura, autant que possible, de la fidélité des Bourbons, en accordant au sire de Beaujeu madame Anne de France, sa fille la mieux aimée, et la seule de ses enfants qui lui ressemblât par la sécheresse de l'âme et la vigueur du génie ; il maria sa seconde fille Jeanne, enfant de neuf ans, au jeune Louis d'Orléans, qui en avait à peine douze, et qu'il fai-

[1] Hist. de Languedoc, l. XXXV, c. 47. — Jean Masselin, procès-verbal des états généraux de 1484. — J. de Troyes.

[2] Sauf toutefois le vicomte de Fezensac, frère du comte d'Armagnac, que Louis XI se contenta de retenir prisonnier : ce fut lui qui, délivré, en 1484, dénonça à la France les horreurs du sac de Lectoure.

sait élever sous ses yeux dans la plus étroite sujétion. La trêve avec le duc de Bretagne fut prorogée à diverses reprises.

La réunion du comté d'Armagnac à la couronne avait été compensée par un fâcheux revers dans une contrée voisine. Le vieux roi d'Aragon, don Juan II, après avoir achevé de reconquérir la Catalogne, venait de soulever le Roussillon contre la domination française (février 1473). Les populations, irritées des exactions de Louis XI, coururent sus aux Français, et se joignirent partout aux troupes aragonaises ; il ne resta bientôt à la France que Salces, Collioure et le château de Perpignan. Le corps d'armée qui avait écrasé le comte d'Armagnac accourut pour reprendre la ville de Perpignan ; le roi d'Aragon, malgré ses soixante-seize ans, s'enferma dans la place, et la défendit bravement pendant deux mois : l'Aragon, la Navarre, et même la Castille, montrèrent un grand enthousiasme en faveur de ce valeureux vieillard : Ferdinand (le *Catholique*), fils de don Juan, avait épousé récemment la célèbre Isabelle, sœur du roi de Castille Henri l'Impuissant, mariage qui eut de bien grandes conséquences pour l'Espagne et pour l'Europe : Ferdinand amena l'élite de la noblesse castillane au secours de Perpignan ; les maladies, causées par la chaleur et la mauvaise qualité des eaux, avaient épuisé l'armée française ; hors d'état de soutenir le choc de l'armée espagnole, elle leva le siége, en brûlant si précipitamment ses logis, qu'un grand nombre de malades et de blessés périrent dans les flammes ; cependant le château de Perpignan resta aux Français. Louis XI envoya de nouvelles forces ; les succès des deux partis se balancèrent ; on transigea ; on convint que le Roussillon et la Cerdagne

resteraient régis en neutralité par des officiers élus des rois de France et d'Aragon, jusqu'à ce que don Juan eût soldé à Louis la somme dont ces deux comtés avaient été le gage. Le délai d'un an était fixé pour l'acquittement.

Le roi, si occupé qu'il fût des affaires du Midi et de l'intérieur, avait toujours les yeux sur Charles de Bourgogne, et voyait avec grande joie ce prince s'attirer chaque jour de nouveaux ennemis. Il semblait que Charles, par une conséquence logique de sa rupture avec l'empereur, dût se rattacher les adversaires de la maison d'Autriche, les villes libres de la Haute-Allemagne et surtout ces valeureux Suisses, dont un guerrier tel que lui était fait pour apprécier l'alliance : ce fut tout le contraire. Charles avait confié le gouvernement des cantons d'Alsace et de Souabe que lui avait engagés Sigismond d'Autriche, à un *landvogt* ou bailli nommé Pierre de Hagenbach, confident et instrument de ses projets sur l'Allemagne. Hagenbach s'y prit de façon à rendre la domination bourguignonne un objet d'horreur pour toutes les populations du Rhin. Cet homme était le type du tyran féodal dans toute sa brutalité; le meurtre et le viol étaient ses passe-temps; foulant aux pieds le droit des gens autant que l'humanité, il étendit ses exactions et ses violences sur les citoyens des villes libres, et sur les sujets des prélats et des barons de l'Empire, aussi bien que sur les malheureux habitants des domaines engagés : il n'avait pas même l'esprit de caste, et traitait la noblesse avec autant d'insolence que les bourgeois et les paysans. Les Suisses commencèrent à s'émouvoir de ses entreprises contre leurs alliés des communes d'Alsace; il se railla de leur colère, et dit qu'il *écorcherait l'ours de Berne pour s'en faire une*

fourrure. Les Bourguignons apprirent bientôt à leurs dépens que l'ours savait défendre sa peau !

Les Alsaciens et les Suisses tâchèrent d'obtenir justice ; ils saisirent l'occasion d'un voyage que fit le duc Charles en Alsace et en Bourgogne, après les conférences de Trêves ; le duc reçut à Brisach et à Thann les plaintes des opprimés et de leurs alliés ; il donna de belles paroles aux Alsaciens, et traîna à sa suite les envoyés des Suisses jusqu'à Dijon sans leur répondre. Le duc, qui n'avait pas encore visité les deux Bourgognes depuis la mort de son père, fit à Dijon une entrée d'un faste inouï (23 janvier 1474). Dans la harangue qu'il adressa de sa propre bouche aux états *de la duché et de la comté*, il leur rappela l'existence indépendante de l'ancien royaume de Bourgogne, renversé indûment, dit-il, par les rois de France, et laissa entrevoir les grands desseins qu'il nourrissait dans son âme [1]. Ces desseins n'allaient à rien moins qu'à la réunion de l'antique royaume de Lorraine ou d'Austrasie avec celui de Bourgogne, qui avait compris jadis les états de Savoie, une partie de la Suisse et le Dauphiné. On savait même que Charles espérait amener le vieux roi René à lui léguer la Provence. Le discours de Charles aux états de Dijon confirma toutes les craintes des Suisses sur l'imminence du péril qui menaçait leurs libertés ; le duc repartit pour la Belgique, sans avoir accordé de satisfaction à leurs ambassadeurs, et le retour de ces députés fut suivi d'un résultat presque incroyable : les Suisses oublièrent leur haine séculaire contre la noblesse de la Haute-Allemagne ; le ressentiment d'un commun

[1] Il venait d'établir, le 3 janvier, à Malines, un parlement sur le modèle du parlement de Paris.

outrage réconcilia ces mortels ennemis; les princes autrichiens eux-mêmes se rapprochèrent des républicains de l'Helvétie par l'intermédiaire du roi de France, qui avait depuis longtemps des relations d'amitié avec les Suisses, et qui négociait avec eux, en ce moment même, une alliance contre le duc Charles. Les princes de la maison de Savoie, informés de ce qui se préparait, tâchèrent de s'interposer auprès des Suisses; mais il était trop tard. Le 25 mars 1474, un pacte de défense mutuelle fut signé à Constance, entre le duc Sigismond d'Autriche, les évêques de Bâle et de Strasbourg, le margrave de Bade, la ville de Bâle et les villes libres d'Alsace [1], d'une part, et, de l'autre, les *honorables communes confédérées* des villes et cantons de Zurich, Lucerne, Berne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris. Le roi Louis ratifia et garantit ce traité conclu sous les auspices de deux de ses agents; le duc Sigismond scella la réconciliation de la maison d'Autriche avec les Suisses, par un pèlerinage à Notre-Dame d'Einsiedlen, au milieu de ces montagnes tant de fois témoins des désastres de ses pères. Les conséquences du traité de Constance ne se firent point attendre : les riches cités de Strasbourg et de Bâle s'étaient engagées à prêter au duc Sigismond, sous la caution du roi Louis, les 100,000 florins que Sigismond devait à Charles. Dans les premiers jours d'avril, Sigismond signifia au duc de Bourgogne qu'il était prêt à solder sa dette, et réclama en conséquence ses domaines de Souabe et d'Alsace. Les Alsaciens n'attendirent pas la réponse du duc pour s'insurger contre Hagenbach : le *landvogt* fut

[1] Strasbourg, Colmar, Haguenau, Schelestadt et Mulhausen. Voy. le traité dans les Preuves de Comines, nº CCXIV. Fribourg, Saint-Gall, Appenzell, ratifièrent plus tard le traité.

surpris et fait prisonnier par les habitants de Brisach ; en quelques jours, les garnisons bourguignonnes furent chassées de toutes les villes, et les domaines engagés au Bourguignon relevèrent la bannière de leur ancien seigneur. Pierre de Hagenbach fut traduit par le duc Sigismond devant une cour de justice extraordinaire, composée de députés de la noblesse et des bonnes villes de l'Alsace, du Brisgaw et du Bâlois ; Berne et Soleure furent invitées à s'y faire représenter : Hagenbach, déclaré convaincu d'exécutions arbitraires, de viols et d'attentats aux priviléges des nobles et des bourgeois, fut condamné à mort et décapité près de la porte de Brisach, le 9 mai 1474.

Ce grand acte de justice semblait le signal d'une terrible guerre : la trêve de Louis XI et du duc de Bourgogne allait expirer, et l'on s'attendait à voir s'armer le roi, l'empereur, les princes allemands et les Suisses, contre le duc Charles, les rois d'Angleterre et d'Aragon et le duc de Bretagne. Cependant Charles et Édouard n'étaient pas encore prêts à attaquer la France : Louis XI, peu enclin à frapper les premiers coups, *ne pensait,* dit Comines, *pouvoir mieux se venger de Charles que de le laisser se heurter contre les Allemagnes, chose plus grande et plus puissante qu'on ne saurait dire :* il prorogea volontiers la trêve jusqu'en mai 1475, tout en resserrant son alliance avec les Suisses, et en leur octroyant une pension de 20,000 livres par an (25 octobre 1474). Charles avait, dit-on, essayé de se débarrasser de lui par des moyens plus odieux et moins périlleux que la force ouverte : un certain Jean Hardi, ancien serviteur du feu duc de Guyenne, avait été arrêté et condamné à mort par le parlement de Paris, pour une tentative d'empoisonnement contre le roi : personne ne douta que cet homme n'eût été

aposté par le duc Charles. L'immoralité des princes de ce temps était quelque chose de monstrueux : on n'avait jamais ouï parler de telles infamies durant les longues et furieuses guerres des Plantagenêts contre les Valois!

Charles avait témoigné un si furieux courroux en apprenant la mort de Hagenbach, qu'on devait croire qu'il profiterait de la prolongation de la trêve avec le roi pour se jeter sur le duc Sigismond et sur les Suisses. Il n'en fut point ainsi néanmoins : Charles, suivant sa coutume, s'était déjà engagé dans une autre affaire sans attendre l'issue de celle-là. Robert de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, chassé de son siége par ses sujets à cause de ses déportements, avait demandé l'assistance du duc de Bourgogne ; Charles, saisissant l'occasion d'étendre sa puissance sur une notable portion du cours du Rhin, s'était empressé de promettre son secours au prince dépossédé, et s'apprêtait à tenir parole. Il négociait en même temps avec Édouard IV le plan d'une grande attaque contre la France pour le printemps de 1475. Il s'imagina qu'une campagne lui suffirait pour restaurer l'archevêque de Cologne, en dépit de l'empereur, asseoir sa suprématie sur toute la rive gauche du Rhin et venger la mort de Hagenbach. Il remit provisoirement le soin des hostilités contre l'Alsace à ses lieutenants. La magnifique armée qu'il avait mise sur pied en écrasant ses sujets d'impôts lui inspirait une confiance sans bornes : il avait adopté le système des ordonnances de France, si ce n'est que chaque lance comptait huit hommes au lieu de six ; ses troupes régulières étaient désormais au moins aussi bien disciplinées que celles du roi, et beaucoup plus nombreuses : on n'avait jamais rien vu de si bien exercé et de si bien équipé que les troupes à la tête desquelles le

duc Charles envahit l'électorat de Cologne. Un historien du siècle suivant (Heuterus) prétend que Charles comptait sous ses ordres jusqu'à soixante mille hommes, parmi lesquels figuraient trois mille archers anglais et un gros corps d'hommes d'armes italiens, commandés par les *condottieri* Campo-Basso et Galéotto.

Le landgrave de Hesse-Cassel, et son frère Herman, élu administrateur du diocèse de Cologne avec l'approbation de l'empereur, s'étaient enfermés, avec dix-huit cents hommes d'armes, dans Neuss ou Nuys, la plus forte place de l'électorat : le duc vint les y assiéger (fin juillet 1474). Un premier assaut, tenté par les archers anglais, fut repoussé vigoureusement par la chevalerie allemande : le duc alors entama un siége régulier ; mais la situation de Neuss, près du confluent du Rhin et de l'Erft, à portée des secours de Cologne et de la Westphalie, rendait l'entreprise fort difficile : des renforts arrivaient sans cesse à *ceux de dedans;* un corps d'armée westphalien s'assemblait et grossissait sur la rive droite du Rhin, en face du camp bourguignon ; tout l'Empire finit par s'ébranler pour repousser l'agression du duc de Bourgogne. Charles n'avait sans doute pas cru que l'Allemagne entière s'armerait afin de défendre les gens de Cologne ; mais, une fois le siége de Neuss commencé, il ne pouvait plus reculer sans que le prestige de terreur qui l'environnait s'évanouît : il persévéra ; il continua de consumer son argent, son temps et ses soldats devant Neuss.

Pendant que les rives du bas-Rhin étaient le théâtre de ce siége sur lequel toute l'Europe avait les yeux, la guerre prenait, sur le Haut-Rhin et au pied du Jura, un développement et un caractère que n'avait pas prévus le duc de Bourgogne. Les Bourguignons avaient d'abord mis

à feu et à sang, à peu près sans résistance, les riches campagnes du landgraviat d'Alsace et du comté de Ferrette (août 1474) : Charles espérait que les Suisses n'interviendraient pas; depuis la mort de Hagenbach, il avait essayé de les détacher de la ligue germanique, en répandant beaucoup d'argent parmi eux. Le comte de Romont, frère du duc de Savoie et seigneur du pays de Vaud, s'était chargé de retenir chez eux ses redoutables voisins, tandis que les Bourguignons châtieraient l'Alsace. Mais, lorsque le bruit des cruautés et des dévastations que commettaient Étienne de Hagenbach, frère du *landvogt* décapité, et le comte de Blamont, maréchal de Bourgogne, se fut répandu en Suisse, il ne fut plus possible d'arrêter les montagnards : les députés de tous les cantons se réunirent à Lucerne, confirmèrent le pacte des ligues helvétiques avec le roi de France et les seigneurs allemands, et décrétèrent la guerre contre le duc de Bourgogne et ses alliés (26 octobre). Le défi des ligues suisses fut envoyé au maréchal de Bourgogne ; celui du duc Sigismond et des barons de Souabe fut adressé au duc Charles, en son camp devant Neuss. Peu de jours après, dix-huit mille combattants, moitié Suisses, moitié Souabes et Alsaciens, se réunirent sur les frontières de la Franche-Comté et de l'Alsace : ils rencontrèrent à Héricourt, entre Béfort et Montbéliard, vingt-cinq mille hommes conduits par le maréchal de Bourgogne et par le comte de Romont : cette armée était composée des milices féodales des deux Bourgognes et des états de Savoie, et de compagnies bourguignonnes, picardes, belges et lombardes. Les Suisses se battirent comme autrefois à Bâle contre les *Armagnacs :* rien ne tint contre leur terrible choc, leurs longues hallebardes et leurs énormes sa-

bres ; l'armée bourguignonne fut complétement battue (13 novembre), et l'hiver sauva seul la Franche-Comté d'une invasion immédiate.

Mais ni les périls de la Bourgogne, ni l'approche du moment où Édouard d'Angleterre allait réclamer la mise à exécution d'une alliance offensive, ne pouvaient arracher l'obstiné Charles du siége de Neuss : à la vérité, il était parvenu à bloquer étroitement cette ville, malgré les quinze ou vingt mille Westphaliens établis sur la rive droite du Rhin, sous le commandement du fameux Guillaume de La Mark, surnommé le *Sanglier des Ardennes;* mais l'empereur, que les cris de toute l'Allemagne avaient forcé de sortir de son inaction, s'avançait sur la rive gauche avec la grande armée teutonique, encore incomplète et déjà forte de soixante mille combattants; Neuss ne pouvait tarder d'être puissamment secouru. Ni le légat du pape, ni le roi Christiern de Danemark, qui vint tout exprès à Dusseldorf offrir sa médiation aux deux partis, n'obtinrent rien de *Charles le Téméraire :* il refusa tout à la fois d'accepter une transaction pour son protégé l'archevêque Robert, et de proroger de nouveau la trêve avec le roi Louis, qui s'était allié à l'empereur et avait promis aux Allemands d'envoyer vingt mille hommes à leur aide, mais qui, les voyant assez forts pour tenir tête aux Bourguignons sans son assistance, ne se hâtait guère de leur tenir parole. Charles espérait encore emporter Neuss et occuper l'électorat de Cologne sous les yeux de quatre-vingt mille Allemands, forcer l'empereur à la paix, puis se retourner contre Louis XI et assaillir la France de toutes parts : il comptait sur le concours, non-seulement d'Édouard IV, mais du duc de Bretagne, des princes angevins, de don Juan, roi d'Aragon, et de son

fils Ferdinand le Catholique, héritier de Castille du chef de sa femme, la grande Isabelle ; de René, duc de Lorraine, d'Yolande de France, régente de Savoie, propre sœur de Louis XI, et même de Galéas Sforza, duc de Milan. Par un traité conclu le 25 juillet précédent, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne s'étaient partagé d'avance la dépouille de Louis XI : Charles avait juré d'aider Édouard à recouvrer *son royaume de France,* moyennant la cession de la Picardie, de la Champagne, du Rethelois, du Nivernais et de quelques autres seigneuries [1].

Lors même que Charles eût pu compter sur la coopération active de tous les princes qu'il nommait ses alliés, sa conduite n'en eût pas été plus sage ; mais la ligue dont il menaçait Louis XI n'existait que dans son imagination : le roi d'Aragon, il est vrai, avait recommencé les hostilités en Roussillon, au lieu de payer sa dette au roi Louis ; mais, loin d'être en état de pénétrer dans le midi de la France, il ne put pas même empêcher les Français d'emporter Elne et de reprendre Perpignan, après un long siége où les habitants souffrirent des extrémités inouïes de misère et de famine avant de capituler (mars 1475) [2] : les affaires intérieures de l'Espagne absorbaient les forces

[1] Le roi, pour rendre la pareille à Charles, proposa à l'empereur un traité de partage des états de Bourgogne : Frédéric répondit assez spirituellement en citant aux ambassadeurs français le vieil apologue de l'ours et des chasseurs, qui vendent la peau de l'ours avant de l'avoir couché par terre.

[2] Ce succès avait coûté cher, et les troupes françaises avaient tant souffert dans la guerre de Roussillon, qu'on appelait ce pays *le cimetière des Français* (Jean de Troyes). Louis XI, exaspéré de la longue résistance de Perpignan, eût violé indignement la capitulation et exercé d'impitoyables vengeances, si ses capitaines n'eussent résisté à ses ordres, dans l'intérêt de sa domination autant que dans celui de leur honneur. Louis XI se montre à nu *sans vergogne,* dans sa correspondance à ce sujet. Voy. les lettres réunies par Barante, 4e édition, t. X, p. 288 et suiv.

de l'Aragon; dans ce moment où don Ferdinand et sa femme Isabelle disputaient le trône de Castille à Juana *la Bertrandeja,* fille du dernier roi Henri l'Impuissant, dont Isabelle était la sœur[1], les princes aragonais s'estimèrent heureux d'obtenir de Louis XI une suspension d'armes et sa neutralité pour la *querelle de Castille;* le Roussillon et la Cerdagne demeurèrent au pouvoir des Français. Quant au jeune duc de Lorraine, non-seulement il *faillit* aussi à Charles, mais, en fidèle vassal de l'Empire, il embrassa la cause de la *Teutonie* contre le prince qui avait voulu le dépouiller de son héritage; il ratifia la ligue de la Haute-Allemagne, et envoya défier le Bourguignon au camp de Neuss : le héraut lorrain jeta aux pieds du duc Charles un gantelet ensanglanté, en signe de guerre à feu et à sang. Cette détermination du prince lorrain était l'ouvrage du roi Louis, qui se multipliait pour susciter des obstacles à son ennemi : Charles n'était pas aussi habile en intrigues ; les négociations secrètes dans lesquelles il parvint à entraîner le bon vieux roi René ne servirent qu'à donner un prétexte à Louis XI pour s'emparer de l'Anjou, du Maine et du Barrois. Le roi René n'essaya point de se défendre ; on raconte qu'au moment où on vint lui apprendre la saisie de l'Anjou par le roi, il s'occupait à peindre une perdrix grise, et qu'il se remit tranquillement à l'ouvrage, après avoir entendu le rapport des messagers[2]. Il se retira en Provence, et n'en

[1] La légitimité de la naissance de Juana était fortement contestée : les partisans d'Isabelle surnommaient Juana la *Bertrandeja,* et la réputaient fille de Bertrand de Lédesma, et non du roi Henri l'*Impuissant.* Malgré le principe du droit romain : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant,* Juana finit par être écartée du trône.

[2] Bourdigné, Annales d'Anjou, publiées en 1529. — Le roi accorda de grands priviléges à la ville d'Angers, y établit deux foires franches par an, institua un

sortit plus, menant joyeuse vie, laissant Louis et Charles se débattre à leur aise, et gouvernant fort doucement ou plutôt ne gouvernant pas du tout ses Provençaux, parmi lesquels il tâchait de ressusciter les anciens troubadours et les mœurs poétiques du douzième siècle.

Le printemps était arrivé : l'armée d'Angleterre se trouvait prête à passer le détroit[1] ; déjà lord Scales, beau-frère d'Édouard IV, était venu par deux fois inviter le duc Charles à quitter le siége de Neuss, et à se rendre en Picardie, afin d'aider le roi anglais à faire la guerre au royaume de France : Charles n'écoutait rien ; *Dieu lui avait troublé le sens et l'entendement!*

Et cependant sa situation devenait de plus en plus dés-

corps municipal électif, composé d'un maire, de dix-huit échevins et de trente-six conseillers, avec droit de justice criminelle jusqu'à la peine capitale exclusivement. Toutes ces charges municipales conférèrent la noblesse, avec faculté de ne pas suivre la coutume nobiliaire du pays quant aux successions (le droit d'aînesse était très-rigoureux en Anjou; toutes les propriétés nobles passaient à l'aîné) : tous les bourgeois d'Angers reçurent en outre le droit d'acquérir des fiefs nobles. Louis XI multipliait tellement ce genre de concessions, qu'il est impossible de n'y pas voir le dessein formel de faire passer une grande partie de la propriété foncière des mains des nobles dans celles des bourgeois : Louis XI provoquait ce mouvement de la propriété, que Louis IX autrefois avait arrêté par ses Etablissements : depuis la création des armées permanentes, la royauté n'avait plus besoin de compter sur le service des fiefs, ni intérêt de maintenir la terre aux mains de la caste guerrière. Il faut aussi voir une intention politique dans ces anoblissements qu'on prodiguait aux fonctionnaires municipaux d'une multitude de villes, et qui tendaient à former une sorte de patriciat bourgeois plus docile et plus dévoué à la couronne que la noblesse féodale. — Ordonn. de France, t. XVIII, p. 87.

[1] Dès le mois d'octobre précédent, Édouard avait envoyé un héraut sommer Louis XI de lui restituer ses *duchés de Guyenne et de Normandie*, faute de quoi il descendrait en France *à toute sa puissance*. Louis répondit froidement qu'il conseillait à Édouard de n'en rien faire, et lui expédia en présent un loup, un sanglier et un âne (J. de Troyes). Ce cadeau énigmatique désignait apparemment les trois principaux ennemis de Louis XI : le loup était Édouard ; le sanglier, Charles, et l'âne, François de Bretagne.

avantageuse : l'empereur lui tenait tête avec cent mille combattants, car l'*host* de Teutonie n'avait cessé de s'accroître; le duc de Lorraine ravageait le Luxembourg; la Franche-Comté était désolée par les Suisses, qui avaient emporté et saccagé Pontarlier, et le roi Louis avait mis ses gens d'armes en campagne dès le 1er mai, jour de l'expiration de la trêve. Le château du Tronquoi, près de Saint-Quentin, fut emporté d'assaut, et la garnison, pendue; Montdidier, Roye et Corbie furent pris, pillés et brûlés, en dépit de leurs capitulations; les troupes royales *gâtèrent* au loin le pays jusqu'aux portes d'Arras, et *déconfirent* la garnison de cette ville. Le roi, *en menant guerre si âprement et cruellement,* espérait forcer le duc à demander la cessation des hostilités : on se battait aussi très-vivement en Nivernais, sur les marches de Bourgogne ; le duc de Bourbon n'avait pu rester neutre, malgré son peu d'affection pour le roi; les francs-archers et les milices féodales des seigneuries de la maison de Bourbon (Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, etc.) donnèrent bataille, non loin de Château-Chinon, au comte de Roussi, gouverneur de Bourgogne, un des fils du connétable comte de Saint-Pol. Le général bourguignon fut vaincu et fait prisonnier (20 juin 1475), et *la duché* de Bourgogne se trouva exposée aux courses des Français, comme la Franche-Comté, aux courses des Suisses.

Le duc Charles s'était enfin décidé : après avoir livré à la grande armée impériale, sur les rives de l'Erft, un combat glorieux pour les Bourguignons, mais sans résultat décisif, Charles était rentré en pourparlers avec l'empereur par l'entremise du légat du pape, précisément à l'instant de recueillir le fruit de tant d'efforts; car Neuss n'avait été que faiblement ravitaillé, et la famine allait

forcer cette ville à se rendre, sous les yeux de toutes les milices de l'Empire. Les Allemands étaient si irrités, que chaque jour, durant les négociations, ils assaillaient avec fureur les avant-postes bourguignons. Une trêve de neuf mois fut conclue; la question de l'archevêché de Cologne fut remise à la décision du saint-père, et la ville de Neuss fut placée en dépôt aux mains du légat. L'empereur décampa le premier, par condescendance pour le vain orgueil du Bourguignon, qui ne voulait point paraître contraint de lever le siége, et Charles quitta ses quartiers le 27 juin; il avait consumé onze mois entiers à cette folle entreprise, et se trouvait à la veille de commencer une guerre de conquête, avec un trésor vide et une armée si ruinée, si rompue, si *mal en point,* qu'il ne l'osa jamais montrer à ses amis les Anglais, et l'envoya piller le Barrois et la Lorraine, au lieu de la diriger sur la Picardie [1].

(1475-1477.) Édouard IV descendit à Calais, le 5 juillet, accompagné de quinze cents hommes d'armes et de quinze mille archers, tous à cheval, avec force gens de pied et artisans pour servir l'artillerie, conduire les chariots et dresser les tentes, sans aucuns pages ni gens inutiles. Les subsides de guerre avaient été votés avec enthousiasme par le parlement anglais. Le roi d'Angleterre se fit précéder d'un héraut, appelé *Jarretière,* qui porta au roi Louis une lettre de *défiance* (défi), par laquelle

[1] Voy. les détails du siége de Neuss dans la chronique de Jean Molinet, Boulenois, ami du célèbre Georges Chastellain, et son continuateur dans la charge d'historiographe de la maison de Bourgogne. Cet écrivain bizarre et boursouflé outre les défauts de Chastellain sans avoir ses qualités : il y a entre les historiens du parti bourguignon et Comines, la même différence qu'entre Charles le Téméraire et Louis XI : d'un côté, enflure, emphase, divagations ; de l'autre, sagacité, finesse, précision, netteté de vues. Voyez aussi, sur le siége de Neuss, Olivier de La Marche, l. II, c. 5.

Édouard réclamait « son royaume de France, afin qu'il pût remettre l'Église, les nobles et le peuple en leur liberté ancienne, et les ôter des grandes charges et travaux où les tenait son adversaire Loys. » Le roi, qui cherchait à gagner des amis partout, accueillit fort bien le héraut, et dit à cet homme « plusieurs belles raisons pour admonester le roi Édouard de prendre appointement avec lui. » Louis n'avait pas grand'peur des menaces du monarque anglais : il pensait qu'Édouard et le duc de Bourgogne ne seraient pas longtemps en bon accord.

Charles avait promis de joindre les Anglais avec une armée formidable à leur descente en France. Le roi Édouard fut fort étonné de ne pas trouver aux champs une seule compagnie bourguignonne : après neuf jours, le duc Charles arriva enfin à Calais, mais il était presque seul, et il proposa à son allié, au lieu de réunir leurs forces pour marcher sur Rouen ou sur Paris, d'entrer en campagne chacun de leur côté, lui, par la Lorraine, Édouard, par le Laonnois et le Soissonnais, pour se réunir ensuite devant Reims, où Édouard serait sacré roi de France. Les Anglais commencèrent à murmurer : Charles les apaisa quelque peu en les assurant qu'ils seraient puissamment secondés par le connétable de Saint-Pol, oncle de leur reine par alliance. Ce seigneur, qui possédait presque tout le Vermandois et la Thierrache, avait servi le roi dans les campagnes de 1471 et 1472, mais, depuis ce temps, il avait repris ses allures de neutralité suspecte : il avait même commis un acte hostile au roi, en faisant sortir de Saint-Quentin, par surprise, le gouverneur nommé par le roi, et en se cantonnant dans cette ville ; Louis XI hésitait à employer la force contre lui et à le rejeter ainsi dans le parti de Bourgogne ; mais il lui

gardait une mortelle rancune ; Charles de Bourgogne ne le haïssait pas moins, si bien que le roi et le duc, qu'il avait joués et trahis tour à tour, avaient déjà failli s'unir pour le perdre. La neutralité n'était plus possible : les Anglais, traversant l'Artois et la Picardie, s'avançaient vers Saint-Quentin ; le connétable écrivit au duc de Bourgogne qu'il le servirait, lui et ses alliés, envers et contre tous. Charles et le roi Édouard voulurent mettre Saint-Pol à l'épreuve, et entrèrent en Vermandois ; mais le connétable ne put se décider à livrer Saint-Quentin, sa seule garantie et son seul refuge, et l'avant-garde anglaise fut repoussée à coups de canon, lorsqu'elle se présentait amicalement aux portes de cette ville.

L'irritation fut extrême dans tout l'*host* d'Angleterre : le départ du duc Charles, qui voulut absolument aller rejoindre ses troupes sur les marches de Lorraine, accrut la colère et les soupçons des Anglais. A peine le duc s'était-il éloigné, qu'un héraut se présenta au roi Édouard de la part de Louis XI, et « remontra bien et habilement au roi anglais, comme quoi il avait peu de chances d'en venir à ses fins, *monsieur de Bourgogne* le délaissant de la sorte, et comme quoi le roi ne souhaitait que vivre en bonne amitié avec lui : le héraut fit entendre à Édouard que le roi Louis, pour avoir la paix, l'indemniserait volontiers de ses dépenses (12 août). Le manque de foi du duc Charles avait fort découragé les Anglais, qui, habitués dans leurs luttes civiles à une guerre de coups de main, ne savaient plus, comme leurs devanciers, supporter les fatigues et les privations d'une longue campagne. La Picardie était ravagée, les vivres, rares ; les Anglais n'ignoraient pas que les pays du roi étaient en excellent état de défense, et que la moindre place leur coûterait

cher à emporter. La plupart des grands lords se laissèrent gagner aux présents et aux pensions que leur offrait Louis XI, qui n'épargnait pas plus l'argent que les belles paroles; bref, *le roi Édouard et une partie de ses princes trouvèrent ses ouvertures très-bonnes*, et, malgré le farouche duc de Glocester (Richard III), on convint d'expédier, de part et d'autre, des plénipotentiaires dans un village voisin d'Amiens. Les ambassadeurs anglais réclamèrent d'abord la couronne de France, puis les duchés de Normandie et de Guyenne; mais c'était affaire de pure forme, et ils se réduisirent peu à peu à demander soixante-quinze mille écus comptant, le mariage du petit dauphin Charles avec la fille aînée du roi Édouard, quand ces enfants seraient d'âge nubile, et cinquante mille écus de pension annuelle pour le roi Édouard, tant que lui et Louis XI vivraient : ils offraient, à ce prix, une trêve de sept ans. Louis accepta sans balancer : « il n'était chose au monde, dit Comines, qu'il ne fût disposé à faire pour jeter le roi d'Angleterre hors du royaume, excepté de lui céder quelque terre, car il eût mis toutes choses en péril et hasard avant que de consentir à cela. » Un emprunt considérable fut contracté à Paris pour subvenir à tant de frais. Le jour fut pris pour une entrevue où les deux rois signeraient la trêve[1].

Le duc Charles, à la nouvelle de ce qui se préparait, revint à la hâte de Belgique : Édouard et lui eurent en-

[1] Comines fait une remarque curieuse à propos des négociations avec les Anglais. « Jamais, dit-il, ne se mena traité entre les Français et Anglais, que le sens des Français et leur habileté ne se montrât par-dessus celle des Anglais ; et ont lesdits Anglais un *mot commun* (un proverbe), c'est qu'aux batailles qu'ils ont eues avec les Français, toujours ou le plus souvent ont eu gain, mais, en tous traités qu'ils ont eus à conduire avec eux, ils y ont eu perte et dommage. » Les rôles sont bien changés, et la diplomatie anglaise a regagné le temps perdu !

semble une explication très-vive, et se séparèrent complétement brouillés; Charles repartit sur-le-champ, en refusant d'être compris dans la suspension d'armes. Édouard s'émut peu des emportements du Bourguignon, et se rendit à Picquigni-sur-Somme, où eut lieu l'entrevue des rois de France et d'Angleterre, avec toutes les précautions jugées nécessaires dans ce siècle de déloyauté. On se fit grande *chère* de part et d'autre : Louis et Édouard jurèrent de tenir *ce qui avait été promis entre eux,* une main sur le missel, l'autre sur un morceau de la vraie croix. Édouard avait abordé Louis avec grande déférence, et l'avait salué en s'inclinant presque jusqu'à terre ; néanmoins il continuait, comme ses devanciers, à se qualifier de *roi de France et d'Angleterre,* et n'appelait Louis que *le sérénissime prince Loys de France ;* Louis ne s'arrêta pas à ce qu'il considérait comme une simple question d'étiquette. On lut à haute voix le traité, qui, outre les conventions précitées, autorisait toute espèce de relations et de négoce entre les sujets des deux couronnes, et prescrivait, afin de faciliter le commerce, la nomination de députés français et anglais chargés de régler en commun le change des monnaies dans les deux pays. Les 50,000 écus à payer annuellement par Louis XI devaient être garantis par la grande banque florentine des Médicis. Les deux rois s'engagèrent à se secourir mutuellement contre tous rebelles et ennemis intérieurs, et à étendre le bénéfice de la trêve à leurs alliés respectifs, si ceux-ci le désiraient. Édouard s'obligea enfin à rendre la liberté à la veuve de Henri VI, Marguerite d'Anjou, moyennant une rançon de cinquante mille écus (29 août) [1].

[1] Voy. les pièces dans les Preuves de Comines, nº CCXXXIX-CCXLII. Le duc de Bretagne non seulement accepta la trêve, mais conclut avec le roi un

Les deux rois passèrent ensuite quelques jours à Amiens en fêtes et réjouissances; puis Édouard et tout son *host* reprirent la route de Calais, au grand regret, non-seulement du duc de Bourgogne, mais du connétable, qui avait tout tenté pour retenir les Anglais, et qui tremblait que le duc Charles ne s'accommodât à son tour avec le roi, trop certain qu'il était de faire les frais de l'accommodement. Ses craintes se réalisèrent : Charles, voyant l'invasion de la France manquée, voulait se dédommager aux dépens du duc de Lorraine ; sa première colère une fois passée, il s'empressa d'accepter la trêve qu'il avait d'abord repoussée : elle fut convenue pour neuf ans (13 septembre); les conditions en furent tout à l'avantage du duc de Bourgogne ; le roi lui restituait les places prises depuis l'ouverture des hostilités, lui promettait Saint-Quentin, Ham, Bohain, toute la dépouille du connétable, abandonnait l'alliance de l'empereur et des gens de Cologne, reconnaissait à Charles le droit de recouvrer par les armes ses possessions d'Alsace, et d'attaquer les Suisses, s'ils secouraient les Alsaciens. Il semble que Louis, en ouvrant ainsi toutes les barrières devant Charles, ait voulu l'amorcer par des succès faciles, afin de lui rendre l'infatuation qui devait le précipiter à sa perte. Charles reconnut les concessions de Louis en abandonnant le roi d'Aragon, en déclarant le connétable son ennemi, et en jurant de ne jamais le *recevoir en grâce* ni lui donner refuge. Ce refuge pourtant était déjà accordé en ce moment : le connétable n'avait pas attendu en Vermandois la nouvelle du traité du roi avec

traité de paix définitif le 9 septembre. Le roi le nomma même son lieutenant-général dans tout le royaume, titre, bien entendu, purement honorifique.

Charles ; il avait écrit au roi pour tâcher de se justifier ; Louis lui manda de venir le trouver, parce qu'il était *empêché en beaucoup de grandes affaires* et qu'il avait bien besoin *d'une tête comme la sienne.* « Je n'ai que faire du corps, et ne veux que la tête, » avait ajouté le roi, en s'adressant à ses confidents (Comines). Saint-Pol comprit le sens de la sinistre équivoque de Louis, sans avoir besoin d'en connaître le commentaire. Il crut trouver plus de pitié chez le duc Charles, dont il avait été si longtemps l'ami et le guide ; il lui fit demander un sauf-conduit, qui fut envoyé après quelque hésitation : Saint-Pol alors quitta Saint-Quentin, se retira en Hainaut, à Mons, et offrit Saint-Quentin au duc. Ceci se passait avant la conclusion du traité du 13 septembre : dès le lendemain de la signature du traité, le roi en personne entra dans Saint-Quentin, sans que les gens du connétable essayassent de résister ; puis il somma le duc de remplir ses engagements et de lui livrer Saint-Pol. Charles ne pouvait qu'être parjure, soit qu'il sauvât, soit qu'il livrât Saint-Pol : entre deux trahisons, il choisit la plus profitable ; il venait d'envahir la Lorraine et assiégeait Nanci ; il consentit à remettre le malheureux connétable aux gens du roi, et à renoncer à Saint-Quentin et à tout le reste des dépouilles de Saint-Pol, pourvu que Louis ne secourût pas le duc René et reconnût la validité des conquêtes que les Bourguignons feraient en Lorraine. Le roi regardait Saint-Pol comme si dangereux, et attachait tant de prix à la perte de cette victime, qu'il adhéra encore à cette honteuse concession, quoique le duc de Lorraine eût déclaré accepter la trêve du 13 septembre, et fût accouru réclamer le secours de la France : Louis alla jusqu'à céder encore le

Vermandois à Charles. Saint-Pol rappela en vain au duc Charles ses anciens services et leur amitié d'autrefois : après deux mois de négociations, il fut livré, le 24 novembre, à l'amiral de France, par Hugonet, chancelier de Bourgogne, et par le sire d'Himbercourt, gouverneur du pays de Liége, ses ennemis personnels. Le jour même de la remise du connétable aux gens du roi, un contre-ordre arriva de la part du duc : il était trop tard ; Hugonet et Himbercourt s'étaient trop pressés ! Saint-Pol fut conduit à Paris et enfermé à la Bastille. Le chancelier de France, Pierre Doriole, demanda au prisonnier s'il voulait avouer de son plein gré la vérité sur les accusations portées contre lui et recourir à la clémence du roi, ou bien être interrogé par voie de justice. Saint-Pol préféra ce second parti, et son procès fut instruit dans les formes par-devant le parlement de Paris. La procédure ne fut ni longue ni compliquée : les gens du roi avaient entre les mains des preuves accablantes de toutes les félonies de Saint-Pol, de toutes les intrigues par lesquelles il avait fomenté la discorde et la guerre civile dans son intérêt privé ; on établit même, par son propre aveu, qu'il avait promis au duc Charles de faire périr le roi ; il prétendit à la vérité n'avoir jamais eu intention de tenir parole à cet égard. Le 19 décembre, son arrêt lui fut signifié par la cour de parlement : Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, était condamné à être décapité comme criminel de lèse-majesté. La sentence fut exécutée le jour même en place de Grève, devant l'hôtel-de-ville de Paris.

Saint-Pol n'obtint ni la pitié ni les regrets de personne : cet homme faux et cruel partageait avec le duc de Bourgogne l'animadversion populaire. Ce fut une grande et terrible nouveauté que l'exécution juridique d'un si

puissant seigneur, veuf d'une sœur de la reine, allié à tous les souverains de la chrétienté, et issu d'une maison qui avait donné trois empereurs à l'Allemagne. Les temps étaient bien changés depuis la guerre du *bien public!*

Avant même que la tête du comte de Saint-Pol fût tombée sous le glaive du bourreau, Charles de Bourgogne avait recueilli le prix du sang. La Lorraine, trahie par le roi Louis, et secourue seulement par quelques troupes alsaciennes et suisses, ne put résister aux armes bourguignonnes; Dieuze, Pont-à-Mousson, Charmes, Épinal, Vaudemont, toutes les places du duché succombèrent les unes après les autres; Nancy enfin se rendit le 29 novembre. Charles y entra triomphalement, jura, comme duc de Lorraine, de respecter les priviléges de la ville et du duché, assembla les trois états de Lorraine, et, chose rare chez lui, leur dit de *bonnes paroles* pour gagner leur affection : il leur déclara qu'il voulait choisir Nancy pour sa ville capitale, le siége de ses cours souveraines de justice et de finance, et sa résidence habituelle. Nancy était en effet au centre de ses vastes états, et, grâce à la possession de la Lorraine, la plus belle et la plus utile conquête qu'il eût pu faire, *il venait dorénavant de Hollande jusques auprès de Lyon, toujours sur sa terre.* Son projet de réunir les anciens royaumes de Bourgogne et d'Austrasie semblait retrouver de grandes chances de succès : Charles venait de se réconcilier avec l'empereur et de signer avec lui un traité d'alliance (27 novembre)[1] : il négo-

[1] Un mois après, Frédéric III signa un second traité tout contraire avec Louis XI, le roi et l'empereur s'engageant à attaquer les états de Bourgogne chacun avec trente mille hommes. La diplomatie de ce temps est un chaos de perfidies. Voy. les pièces dans les Preuves de Comines.

ciait secrètement avec le roi René pour en obtenir la succession de la Provence, au détriment du duc de Lorraine et du neveu du roi René, Charles, comte du Maine ; le vieux et faible René n'était pas éloigné de condescendre aux vœux du duc de Bourgogne : « Charles disposait du bien de la maison de Savoie comme du sien propre, » quoique la mère et tutrice du jeune duc Philibert fût la sœur du roi Louis ; le duc de Milan, infidèle aux vieilles alliances de son père et aux siennes propres, s'était aussi rattaché au Bourguignon, et le laissait recruter en Lombardie une foule de braves et habiles aventuriers, dont Charles préférait les services à ceux de ses propres sujets. Avec la moindre prudence, Charles eût pu redevenir promptement plus redoutable que jamais : un an de paix bien employé eût suffi pour consolider sa domination sur la Lorraine, réparer ses pertes, et rétablir ses finances et son armée. Le roi eût bien pu ainsi être encore une fois la dupe de ses artifices.

Mais le repos était loin de la pensée de Charles le Téméraire : il ne rêvait que vengeance, et vengeance immédiate, contre les Suisses, qui avaient battu ses sujets, pillé ses terres, et qui, en ce moment même, envahissaient les domaines d'un de ses alliés. Jacques de Savoie, comte de Romont et seigneur du pays de Vaud, oncle du duc de Savoie, oubliant la journée de Héricourt, avait de nouveau provoqué les ligues helvétiques : les gens de Berne et de Fribourg, sans attendre leurs amis des cantons forestiers, chassèrent le comte en quinze jours de toutes ses seigneuries, et poussèrent jusqu'à Genève, principale cité *de la duché* de Savoie ; Genève fut obligée de se racheter par une forte rançon.

Le duc Charles n'eut pas même la patience d'attendre

le printemps pour aller guerroyer, dans ce rude pays, contre ces rudes adversaires : il mit en mouvement, dès les premiers jours de janvier 1476, son armée toute rompue encore des suites du siége de Neuss et de la guerre de Lorraine. Lorsque les Suisses apprirent que le *grand-duc d'Occident* s'avançait contre eux en personne, ils conçurent quelque inquiétude, malgré tout leur courage, et dépêchèrent à Charles de Bourgogne des ambassadeurs, qui offrirent la restitution de ce qui avait été pris au comte de Romont. Les Suisses, indignés que le roi de France ne se déclarât pas en leur faveur, selon ses promesses, eussent même consenti à devenir les alliés du Bourguignon contre lui. — Monseigneur, dit au duc un des envoyés, vous n'avez rien à gagner contre nous : notre pays est pauvre et stérile ; les éperons et les mors des chevaux de votre *host* valent plus d'argent que tous les hommes de nos territoires n'en sauraient payer pour leurs rançons, s'ils étaient tous pris (Comines).

Charles ne prit en considération ni les offres des députés suisses, ni les lettres du roi, qui, soit de peur qu'il ne réussît, soit peut-être pour l'exciter davantage, le conjurait de laisser ces pauvres gens en paix, ni les représentations des états de Flandre, qui se plaignaient des nouvelles taxes demandées pour cette guerre. « C'est la dernière fois, répondit le duc à ces états, que je proposerai mes demandes à mes sujets, au lieu de leur faire connaître mes volontés. J'ai le droit de requérir leurs services, et de mettre des impôts quand bon me semble. » Il avait à peu près doublé les impôts depuis son avénement, et tirait des Pays-Bas plus de 650,000 écus d'or par an.

Le duc entra en Franche-Comté vers la mi-janvier, avec trente mille combattants et la plus belle artillerie de l'Eu-

rope : il traînait après lui, pour imposer aux ambassadeurs italiens qu'il attendait en Suisse, sa magnifique chapelle, sa vaisselle d'or et d'argent, et cet immense trésor de pierreries, de vases précieux, d'ameublements incomparables, que tous les rois de l'Europe enviaient aux ducs de Bourgogne, et qui égalait la splendeur des monarques asiatiques. Déjà le comte de Romont avait recommencé les hostilités avec quatre mille Savoyards : six mille Piémontais et Lombards vinrent encore grossir l'*host* de Bourgogne. Les garnisons suisses évacuèrent les places du comte de Romont, Jougne, Orbe, Yverdun, après de brillantes escarmouches contre l'avant-garde ennemie, et se retirèrent à Granson, sur la rive occidentale du lac de Neufchâtel. Toute l'armée bourguignonne, descendue des sommets du Jura, mit le siége devant Granson, que les Suisses avaient enlevé au sire de Château-Guyon, de la maison de Châlons-sur-Saône, vassal du duc Charles (19 février). Les Suisses, au nombre de huit cents, se défendirent avec héroïsme ; les murs de la forteresse étaient presque ruinés par le canon : les assauts n'en réussirent pas mieux ; la force échouait ; on recourut à la trahison : un gentilhomme allemand de l'armée du duc entra en pourparlers avec la garnison, et lui annonça que Fribourg était brûlé et Berne rendu, mais que le duc, touché de leur vaillance, leur accordait la vie sauve. Ces braves gens crurent le traître, et le suivirent sans défiance ; mais à peine eurent-ils mis le pied dans le camp des Bourguignons, que le duc les fit tous saisir et livrer à son grand prévôt : quatre cents Suisses furent pendus aux branches des arbres voisins, qui se rompaient sous le poids des cadavres ; le reste fut jeté dans le lac.

Cette malheureuse garnison eût été sauvée, si elle eût

résisté quelques jours de plus : les hommes de tous les cantons s'étaient assemblés à Morat et à Neufchâtel ; les gens de Berne, de Fribourg, de Soleure, de Zurich, de Baden, de l'Argovie, de Lucerne, de Schaffhouse, de Saint-Gall, d'Appenzell, étaient accourus sous la conduite de leurs avoyers et de leurs bourgmestres ; les formidables montagnards des Waldstætten étaient descendus des hautes vallées ; Bâle, Strasbourg, Colmar, Schelestadt et le margrave de Bade, seigneur de Neufchâtel, avaient envoyé leurs contingents à leurs bons alliés des ligues. Quand les Suisses, renforcés par les Alsaciens, comptèrent à peu près vingt mille combattants sous leurs étendards, ils résolurent d'aller droit à l'ennemi et de venger leurs frères, sans attendre les barons de Souabe ni les gens de l'archiduc Sigismond : ils partirent de Neufchâtel, et, le 2 mars au matin, ils s'avancèrent contre l'armée de Bourgogne. Charles avait assis son camp dans une excellente position : sa droite était appuyée au lac de Neufchâtel, sa gauche, aux marais du mont Thévenon ; son front était protégé par la petite rivière d'Arnon, et surtout par sa puissante artillerie ; mais le duc perdit tous ces avantages par son *outrecuidance :* il ne voulut pas laisser aux *vilains* l'honneur d'attaquer les premiers, et, sortant de ses retranchements, il marcha au-devant des Suisses en côtoyant le lac. Il conduisait lui-même l'avant-garde, composée, non point d'arquebusiers, de canonniers et de gens de trait, comme il eût été convenable, mais de l'élite des hommes d'armes. Le chemin était étroit et resserré entre le lac et les montagnes ; il était impossible à la cavalerie de s'y déployer ; le champ de bataille ne pouvait être plus mal choisi ; mais le duc n'écoutait aucune observation et oubliait les règles les plus élé-

mentaires de cet art de la guerre qu'il avait tant étudié : l'orgueil, l'entêtement, la colère exaltaient son cerveau jusqu'à la folie.

Les deux avant-gardes se rencontrèrent près du château de Vaux-Marcus. Les Suisses, arrivés à quelques cents pas des Bourguignons, mirent un genou à terre et se recommandèrent à Dieu. — Ils demandent merci, criaient les Bourguignons. Les gens du duc Charles furent bientôt détrompés ; un instant après, le bataillon carré des Suisses, conduit par Nicolas de Scharnacthal, avoyer de Berne, tomba sur eux comme une masse de fer. La noblesse bourguignonne soutint valeureusement cet épouvantable choc, mais tous ses efforts se brisèrent contre un rempart mouvant de hallebardes, arme bien autrement forte et redoutable que les piques des communes de Flandre ou de Liége : plusieurs charges successives furent repoussées avec perte ; le sire de Château-Guyon, le plus grand baron de la Bourgogne, et bien d'autres chevaliers de renom, restèrent sur la place ; l'avant-garde du duc fut rejetée sur le gros de l'armée, qui recula jusqu'au camp. Au moment où le duc commençait à rétablir l'ordre parmi ses troupes, de longs et terribles mugissements retentirent dans la montagne, sur la gauche des retranchements bourguignons : c'étaient *le taureau d'Uri* et *la vache d'Unterwalden ;* on nommait ainsi deux énormes trompes de corne d'aurochs, que les montagnards des Waldstætten prétendaient avoir été données à leurs ancêtres par l'empereur Charlemagne. Le second corps de l'armée suisse, formé de tous les hommes des cantons du nord et de l'est, avait tourné le lieu du combat et débouchait sur le flanc de l'ennemi.

A ces sons effrayants, à la vue de ces nouveaux adver-

saires, dont on voyait reluire les armes aux pâles rayons d'un soleil d'hiver, et qui descendaient des hauteurs, tête baissée, à grands pas, comme si rien ne dût les arrêter, une terreur panique s'empara de l'armée bourguignonne, déjà ébranlée par l'échec de son avant-garde : la fureur et le désespoir du duc furent inutiles ; tout se dispersa, tout s'enfuit, l'armée s'éparpilla dans toutes les directions, sans tenter de défendre le camp ; Charles, n'ayant plus auprès de lui que cinq cavaliers, fut enfin forcé de fuir à son tour : il ne s'arrêta qu'à Nozeroi, à seize lieues de Granson. Le camp, l'artillerie, le pavillon du duc, son trésor, sa chapelle remplie de châsses et de statues d'or, d'argent et de cristal, ses joyaux, jusqu'à son collier de la Toison-d'Or, devinrent la proie des montagnards ; *rien ne se sauva que les personnes;* la déroute fut si prompte que le carnage ne put être fort grand ; mais nulle victoire, depuis des siècles, n'avait donné un si prodigieux butin aux vainqueurs. *Ces pauvres gens de Suisse* ne se doutaient pas *des biens qu'ils avaient en leurs mains :* ils prenaient les plats d'argent pour de l'étain, les vases d'or pour du cuivre, et se partageaient à l'aune les draps d'or et de soie, les damas, les tapis d'Arras et les dentelles de Malines. Des diamants et des rubis, qui avaient à peine leurs pareils aux Indes, étaient jetés dédaigneusement dans la neige comme des morceaux de verre, ou passaient de main en main pour quelques florins; plus tard, les papes et les rois se les disputèrent au prix de monceaux d'or [1] !

[1] Le gros diamant du duc, qui avait, dit-on, orné autrefois le turban du grand Mogol, et qui n'avait pas son pareil dans la chrétienté, fut vendu un florin par un montagnard à un curé des environs, et, passant de main en main, finit par rester dans celle du pape Jules II, au prix de 20,000 ducats d'or : il orne la tiare du pape : un autre, beaucoup moins beau, a été célèbre en France depuis le sei-

Les Suisses apprécièrent mieux des richesses d'une autre nature, qu'ils trouvèrent dans le camp bourguignon : quatre cents canons, bombardes et coulevrines de toute dimension [1], huit cents arquebuses à *crochet,* ainsi nommées parce que l'arquebusier, pour viser, appuyait son arme sur un bâton fiché en terre et terminé par une sorte de fourche ou de crochet, trois cents barils de poudre, et une multitude infinie d'armes offensives et défensives de toute espèce. Armes, étoffes, meubles précieux, bagages et munitions furent distribués à l'amiable, entre les cantons montagnards et les bonnes villes ; les nombreuses bannières et les pennons des barons vaincus furent appendus aux voûtes des églises de Suisse et d'Alsace. Ce fut la plus grande bataille que gens de communes eussent jamais gagnée : Courtrai même ne s'y pouvait comparer.

Le roi Louis, qui s'était rendu de Touraine à Lyon, pour être plus près du théâtre de la guerre, eut, dès le surlendemain, la nouvelle de la défaite du duc Charles : on peut juger de sa joie. Les événements donnaient la raison du succès au système de temporisation qu'il avait opposé à la fougue de Charles le Téméraire : la puissance bourguignonne s'était précipitée d'elle-même sans que la France eût rien risqué pour l'abattre. La conséquence immédiate du désastre de Granson fut la rupture de l'alliance des petits états du sud-est avec le duc Charles : le roi René, que Louis XI menaçait d'un procès criminel et de la confiscation de ses seigneuries saisies deux ans auparavant, jura,

zième siècle, sous le nom du *Sanci.* Un troisième est demeuré à la maison d'Autriche. — Barante.

[1] Suivant M. de Barante. J. Molinet dit seulement cent treize pièces, ce qui est peut-être plus vraisemblable.

sur la croix de saint Laud, de renoncer à toute intelligence avec le duc de Bourgogne, puis vint trouver Louis à Lyon, se réconcilia complétement avec lui, et lui promit l'héritage de tous les domaines de la maison d'Anjou, si le comte du Maine, duc de Calabre, mourait sans enfants; ce prince, neveu du roi René, était beaucoup plus jeune que Louis, mais sa mauvaise santé présageait une fin prématurée. L'infortunée Marguerite d'Anjou, délivrée de sa captivité par les bons offices et par l'argent de Louis, avait, de son côté, renoncé à tous droits sur l'héritage paternel en faveur de son libérateur : le duc René de Lorraine, petit-fils du roi René par sa mère, se trouvait seul lésé par cet arrangement. Louis octroya au roi René, pour reconnaître sa soumission, mainlevée de la saisie des duchés d'Anjou et de Bar, en gardant toutefois garnison au château d'Angers. Le duc de Milan abandonna également l'alliance bourguignonne pour revenir à celle de l'ancien ami de son père, le grand Sforza. La régente de Savoie, aussi astucieuse et aussi politique que le roi son frère, commença de se rapprocher secrètement de lui, tout en affectant une grande fidélité pour le duc Charles. L'orgueilleux Bourguignon sentit lui-même qu'il fallait fléchir devant le rival qu'il avait tant de fois outragé : il envoya au roi le seigneur de Contai, *avec humbles et gracieuses paroles,* pour prier Louis de *lui tenir loyaument la trêve*, et s'excuser de ne s'être point trouvé à Auxerre pour une entrevue proposée quelques mois auparavant. Louis répondit très-*amiablement :* il voyait le duc courir de lui-même à sa perte inévitable, et n'estimait point nécessaire d'y contribuer directement; il fit d'ailleurs le plus pompeux accueil à des ambassadeurs suisses qui le vinrent trouver à Lyon, tâcha de leur faire ou-

blier son abandon à force de caresses, et leur promit de fortes sommes d'argent pour leurs cantons et communes.

Le duc, peu de jours après la bataille, s'était reporté en avant du Jura avec ce qu'il avait pu rassembler de troupes, et avait établi son camp près de Lausanne, pour y reformer son armée : il ne put résister à la violence des émotions qu'il avait éprouvées ; il tomba malade de douleur et de honte ; il ne prenait plus aucun soin de sa personne; il laissait croître sa barbe : sa complexion même était bouleversée; lui, qui avait toujours été si sobre, qui, jusqu'alors, ne buvait jamais de vin, et chaque matin, buvait de la tisane et mangeait de la conserve de roses pour rafraîchir l'ardeur excessive de son sang, il se sentait tout glacé ; son sang ne circulait plus, et il recourait aux vins les plus capiteux pour réchauffer son cœur et son estomac, et étourdir ses tristes pensées. Un habile médecin italien, nommé Angelo Catho [1], parvint à ranimer son esprit et ses sens, et le guérit avec des ventouses (Comines). Sa tête ne se remit qu'imparfaitement, mais le désir et l'espoir de la vengeance lui revinrent avec la santé, et une activité fébrile succéda bientôt à son profond abattement. Une partie des fuyards de Granson l'avaient rejoint peu à peu, non par zèle, mais par contrainte, car il avait mandé aux gouverneurs de ses provinces d'envoyer au gibet tous les déserteurs qui rentreraient dans leurs foyers. Un renfort de onze mille hommes arrivés des Pays-Bas, trois mille auxiliaires anglais, quatre mille Italiens, donnèrent à son nouvel *host* un aspect assez imposant ; avant la fin de mai, il se vit de nouveau à la tête de plus de trente mille combattants, et, dans les premiers jours de juin, il se

[1] Il passa depuis au service de Louis XI, qui le fit archevêque de Vienne. C'est lui qui engagea Comines à rédiger ses mémoires.

dirigea sur Morat, petite, mais forte ville, que les Bernois avaient enlevée à la maison de Savoie, et qui était comme le boulevard du pays de Berne, sur lequel Charles voulait décharger sa colère.

L'armée suisse, après la victoire et le partage du butin, s'était séparée sans autre exploit que de reprendre Granson et d'en pendre par représailles la garnison bourguignonne ; elle n'avait pas songé à poursuivre le duc au fond des gorges du Jura ni aux bords du lac de Genève, et ne s'était point imaginé que son ennemi vaincu pût être sitôt en mesure de tenter une seconde fois le sort des armes. Les gens de Berne, cependant, ne furent pas pris à l'improviste : ils avaient surveillé les préparatifs du duc ; au premier bruit de sa marche, seize cents hommes, l'élite de la population bernoise, se jetèrent dans Morat, sous les ordres d'Adrien de Bubenberg, et le ban de guerre fut de nouveau publié par toutes les villes et les campagnes de la confédération. D'après les règlements d'une assemblée fédérale, tenue à Lucerne, il fut défendu à tout combattant de quitter son harnais, soit de jour, soit de nuit : le jeu, les jurements, les querelles, les rixes, étaient sévèrement interdits ; chaque combattant devait élever son âme à Dieu au moment de l'attaque, frapper sans relâche jusqu'à ce qu'il eût abattu tout ce qui se trouvait devant lui, et ne pas faire de prisonniers. Quiconque prenait la fuite pendant le combat devait être mis à mort par son voisin : il était prescrit de respecter les femmes, les enfants, les vieillards, les prêtres et les églises, et défendu de brûler les moulins et les villages.

L'armée de Bourgogne avait assis son camp le 11 juin devant Morat, et entamé aussitôt le siége avec vigueur : le duc avait encore une nombreuse artillerie, malgré les

pertes immenses de Granson; il avait fait fondre les cloches des églises de la Franche-Comté et du pays de Vaud pour en forger des canons. Mais en vain la brèche fut-elle largement ouverte : trois assauts furent repoussés avec un carnage terrible. La résistance héroïque de Bubenberg et de sa troupe donna le temps aux confédérés de se réunir sur la Sarine, entre Berne et Morat : la noblesse de Souabe et de Tyrol, les vassaux du duc Sigismond, avaient joint les Suisses, ainsi que les milices de Bâle et des villes d'Alsace; le jeune duc René de Lorraine, qui, chassé de ses états par le duc de Bourgogne, s'était réfugié à Lyon, arriva aussi de France à la tête de trois cents gentilshommes lorrains dévoués à sa fortune. « Les alliés, dit Comines, pouvaient être trente et un mille hommes de pied, bien choisis et bien armés; c'est à savoir : onze mille piquiers, dix mille hallebardiers et dix mille *coulevriniers* (arquebusiers); plus, quatre mille hommes à cheval bien montés. »

Cette puissante armée traversa la Sarine le 20 juin, et passa la nuit sur les hauteurs boisées dont la chaîne se prolonge entre cette rivière et Morat. Le lendemain, au point du jour, les confédérés s'ordonnèrent en trois batailles : l'avant-garde fut confiée au Bernois Hans de Hallwyl; le corps de bataille, à Henri Waldmann, de Zurich, et à Guillaume Herter, de Strasbourg; l'arrière-garde, à Gaspard Hertenstein, de Lucerne ; le duc de Lorraine et le comte de Thierstein commandaient la cavalerie. Avant qu'on se mît en mouvement, les comtes de Thierstein et d'Eptingen conférèrent l'ordre de chevalerie à tous les capitaines des bourgeois et des montagnards : le duc de Lorraine reçut l'ordre en même temps que les hommes des communes. Le duc Charles était sorti de ses retran-

chements, et avait rangé son *host* pour attendre l'attaque; mais, voyant les confédérés demeurer immobiles sur le revers des collines, tandis que ses gens étaient trempés d'une pluie battante, il commanda qu'on rentrât au camp. « Il est temps, s'écria Hans de Hallwyl, le chef de l'avant-garde suisse : à genoux, mes amis, et faisons notre prière ! »

Le ciel s'éclaircit en ce moment, et le soleil apparut radieux au-dessus de Berne.

« Braves gens, cria Hallwyl, Dieu nous envoie la clarté de son soleil ! Allons ! pensez à vos femmes, à vos enfants; et vous, jeunes gens, à vos amoureuses ! »

« Granson ! Granson ! » rugirent les montagnards, qui étaient presque tous à l'avant-garde ; et les deux premiers corps des alliés, descendant avec impétuosité des hauteurs, se ruèrent droit au camp de Bourgogne, et lui donnèrent l'assaut de front. La lutte fut longue et sanglante : les Suisses furent repoussés à plusieurs reprises ; l'artillerie bourguignonne abattait ces vaillants hommes en foule, et la cavalerie du duc fit plusieurs sorties avec succès ; Charles commençait à espérer *la recouvrance de son honneur,* quand un tumulte effroyable s'éleva au sein du camp même; Hallwyl et son avant-garde s'étaient glissés derrière les retranchements et pénétraient dans les quartiers du duc : le reste des confédérés revinrent à la charge en poussant des cris de victoire, franchirent le fossé et la haie qui fermaient le camp, s'emparèrent de l'artillerie et la tournèrent contre les Bourguignons. Dès lors, le sort de la journée fut décidé; mais ce ne fut point, comme à Granson, une ignominieuse déroute : les gardes du duc et tous les gens de sa maison, les archers anglais, la noblesse flamande et bourguignonne,

qui composaient l'aile droite de Charles, combattirent avec une bravoure désespérée. Le *grand bâtard* Antoine de Bourgogne, frère du duc, se défendit non moins vaillamment à la tête de l'aile gauche, mais bientôt l'arrière-garde suisse et la garnison de Morat enveloppèrent complétement les Bourguignons : le duc de Somerset, capitaine des Anglais, le comte de Marle, fils aîné du feu connétable de Saint-Pol, et maints autres barons, furent tués ; la bannière du duc tomba, puis celle du *grand bâtard :* ce fut le signal de l'anéantissement de l'armée. La résistance opiniâtre des troupes ducales n'avait servi qu'à rendre le massacre plus effroyable ; plusieurs milliers de cadavres jonchaient l'enceinte du camp ; il périt plus de monde encore dans la fuite ; les vainqueurs n'accordèrent point de quartier. Le malheureux duc, quand tout fut perdu, s'ouvrit un passage à la tête de trois mille chevaux, qui se dispersèrent en quelques heures, et arriva, lui douzième, à Morges, sur le lac de Genève, après une course de douze lieues [1].

[1] Les cadavres des vaincus furent jetés dans une fosse immense qu'on remplit de chaux vive ; quand les corps furent consumés, on entassa les ossements dans une chapelle appelée l'*ossuaire des Bourguignons*. On y lisait cette inscription :

DEO OPTIMO MAXIMO. INCLYTI ET FORTISSIMI BURGUNDIÆ DUCIS EXERCITUS, MORATUM OSSIDENS, AB HELVETIIS CÆSUS, HOC SUÎ MONIMENTUM RELIQUIT.

(A Dieu très-bon et très-grand. L'armée du célèbre et très-vaillant duc de Bourgogne, assiégeant Morat, détruite par les Suisses, a laissé d'elle ce monument.)

Ce monument, qui n'eût dû inspirer à des républicains que respect et sympathie, a été détruit en 1798 par des régiments français, composés de soldats bourguignons, dont le patriotisme peu éclairé vit une offense dans ce souvenir.

Le duc alla coucher le lendemain à Gex, où il s'arrêta quelques jours pour se refaire une escorte : l'excès de la fureur et du désespoir soutint quelque temps chez lui une énergie fiévreuse; il ne parlait que de faire pendre ou décapiter tous ceux de ses sujets qui ne s'empresseraient pas de se livrer corps et biens à sa disposition; il fit arrêter traîtreusement à Gex son alliée la régente de Savoie, dont il soupçonnait la fidélité; puis, rentrant en Franche-Comté, il convoqua les états de chacune de ses provinces, afin d'exiger de ses sujets *le quart de leur avoir*, et de mettre sur pied une armée de quarante mille hommes.

Mais le prestige qui environnait le nom de *Charles le Terrible* était dissipé : les états de la Franche-Comté, réunis à Salins, résistèrent au duc en face, bien qu'avec des formes respectueuses, et lui offrirent seulement trois mille hommes pour défendre leur contrée. Les états de *la duché*, assemblés à Dijon, hors de la présence du duc, s'exprimèrent avec bien plus d'énergie encore, et refusèrent hautement de consommer la ruine de leur pays, pour soutenir une querelle insensée. Les états de Flandre et de Brabant, convoqués à Bruxelles, déclarèrent que, si le duc était pressé et environné des Suisses et des Allemands, ils l'iraient tirer d'entre les ennemis, mais qu'ils ne l'aideraient plus d'hommes ni d'argent pour reprendre l'offensive. L'exaspération était universelle contre lui : nobles, clercs et bourgeois détestaient également ce despote impitoyable qui comptait pour rien le bien-être et la vie de ses sujets; ils cessèrent de lui obéir en cessant de le craindre. Leur désobéissance, inévitable, et pourtant inattendue, brisa cette âme de bronze : Charles s'affaissa dans une morne atonie. Il resta près de deux mois immobile au fond d'un vieux château du Jura, à la Rivière,

près de Joux et de Pontarlier, attendant toujours des soldats qui ne vinrent pas, sombre, inabordable, n'ouvrant son cœur à personne, étouffant ses rugissements dans la solitude comme un lion blessé.

Tout achevait cependant de crouler autour de lui : à la nouvelle de l'arrestation de la duchesse de Savoie, l'amiral de France et le sire du Lude, gouverneur du Dauphiné, étaient entrés en Savoie et avaient provoqué la réunion des états de ce pays, qui se mirent sous la protection du roi, et qui confièrent à Louis XI leur jeune duc Philibert et les villes de Chambéri et de Montmélian : la duchesse elle-même, aidée par des agents français, s'évada du château de Rouvres, près de Dijon, où elle avait été conduite, alla trouver le roi son frère au Plessis-lèz-Tours, et se réconcilia pleinement avec lui ; la paix fut conclue, par l'intermédiaire de Louis XI, entre la maison de Savoie et les Suisses, qui envoyèrent au roi une solennelle ambassade, composée de la plupart des capitaines de Granson et de Morat. Louis accueillit splendidement ces hommes redoutables, les combla de présents et de marques d'estime, et nomma Bubenberg, le défenseur de Morat, chevalier de l'ordre de Saint-Michel : il leur offrit d'attaquer lui-même le duc de Bourgogne du côté de la Flandre, pourvu que toutes les forces de l'Helvétie, qu'il s'engageait à solder durant la campagne, se portassent en Lorraine. Cette dernière province était déjà envahie par le duc René, à la tête de quelques milices alsaciennes et de quelques volontaires lorrains. Toutes les villes ouvrirent joyeusement leurs portes à ce jeune prince, aussi doux et aussi *accort* que Charles était rude et discourtois. René mit bientôt le siége devant Nancy, défendu par un millier de Bourguignons et d'Anglais :

le prince lorrain n'avait encore qu'un très-petit corps d'armée : les Français n'avaient pas encore rompu la trêve, et il eût été facile au duc Charles de secourir la garnison de Nancy ; mais Charles ne tenta rien à temps, et, lorsqu'enfin le bruit des succès de René le tira de son inaction, lorsqu'il se décida à marcher vers la Lorraine avec environ six mille hommes, tristes débris de ses armées ou nouvelles levées franc-comtoises, il était trop tard : Nancy était rentré le 6 octobre au pouvoir de son prince. Charles continua sa route, résolu de reprendre la cité qu'il n'avait pas su garder : il fut rejoint, chemin faisant, par les comtes de Nassau et de Chimai [1], avec un corps de troupes des Pays-Bas. Un certain nombre de gens de guerre lui revenaient, attirés par ses dons et ses promesses. René, n'étant pas en état de livrer bataille, annonça aux habitants de Nancy qu'il les secourrait sous deux mois, leur laissa tout ce qu'il avait de soldats, et partit pour aller *quérir* les Suisses.

Une assemblée générale des villes et des cantons suisses fut tenue à Lucerne le 25 novembre : les *seigneurs des ligues* octroyèrent au duc René toute liberté de recruter chez eux, et firent publier dans toutes les églises qu'il *convenait prendre les armes incontinent*. Le jeune duc promit beaucoup d'argent, avec la garantie du roi Louis ; huit mille hommes d'élite s'enrôlèrent pour la guerre de Lorraine, se réunirent à Bâle la veille de Noël, et entrèrent en Alsace. Les *deux mois* expiraient : la situation de Nancy devenait très-critique ; les murs étaient ruinés par l'artillerie ennemie, et la disette sévissait dans la ville : la misère, il est vrai, était plus grande encore au camp du duc

[1] Philippe de Croy, connu auparavant sous le titre de sire de Quiévrain. Les Croy s'étaient réconciliés avec le duc Charles.

Charles : le froid, la faim, le fer des assiégés, décimaient les Bourguignons ; les assauts échouaient; le duc n'avait ni vivres ni argent; tous ses convois étaient interceptés, tous ses détachements, enlevés ; Charles n'en était que plus opiniâtre. Dur à son propre corps et supportant facilement les fatigues et les privations, il était sans pitié pour les autres. Il s'emporta contre ses meilleurs officiers, qui le pressaient de lever le siége et de se retirer dans le Luxembourg. Il ne se fiait plus qu'au comte de Campo-Basso, *condottiere* napolitain [1], qui le trahissait et qui avait juré sa perte au roi Louis et au duc René. La haine sourde de l'Italien était, dit-on, motivée par un soufflet que Charles lui avait donné dans un accès de colère.

Charles, sur ces entrefaites, fut informé que René approchait avec près de vingt mille Suisses, Souabes, Alsaciens, Lorrains et Français : l'armée de Bourgogne était tellement épuisée qu'on n'y comptait peut-être pas trois mille combattants valides; plus de quatre cents soldats, dans la nuit de Noël, étaient morts de froid ou avaient eu les pieds et les mains gelés; Campo-Basso leva le masque en désertant avec tous ses gens, et alla joindre le duc René; les Suisses refusèrent de le recevoir dans leurs rangs, et ne lui permirent pas de marcher au combat avec eux.

L'unique ressource qui restât au duc Charles était de se replier sur-le-champ vers Pont-à-Mousson, et de se mettre à couvert derrière la Moselle : c'était l'avis de tous ses lieutenants; mais il leur déclara qu'il voulait donner l'assaut ce soir-là, et la bataille le lendemain. Il espérait emporter Nancy dans un dernier effort; les gens de la ville, ranimés

[1] Il était d'origine française et issu de la maison de Montfort.

à la vue des feux qui brillaient au loin sur les bords de la Meurthe, repoussèrent l'assaut, et rechassèrent les assaillants jusque sous leurs tentes ; le lendemain matin, 5 janvier, l'armée libératrice déboucha par la route de Lunéville. Des tourbillons de neige obscurcissaient l'atmosphère, et une décharge de l'artillerie bourguignonne apprit seule la position du duc Charles à l'avant-garde des confédérés, que commandaient Wilhelm Herter, bourgeois de Strasbourg, et le comte de Thierstein. Herter et Thierstein, au lieu d'attaquer de front les batteries du camp, se portèrent sur la gauche, et firent un détour à travers les bois, tandis que la cavalerie lorraine de René chargeait les hommes d'armes de Charles, ceux-ci eurent d'abord quelque avantage sur les Lorrains ; mais, lorsque les fantassins de Herter assaillirent en flanc et en queue les Bourguignons, et que les soldats du duc Charles entendirent résonner le cor des Suisses, *au son duquel ils avaient été si rudement maniés à Granson et à Morat*, ils commencèrent à se sauver, *qui çà, qui là,* vers les montagnes voisines. Charles voulut courir du côté où se montrait ce désordre pour tâcher de rétablir le combat : comme on lui posait son *armet* sur la tête, le lion d'or qui en formait le cimier vint à tomber ; le duc dit tristement : *Hoc est signum Dei!* (ceci est un présage de Dieu!) ; puis il piqua des deux et se précipita au plus épais de la mêlée. En peu d'instants, la petite armée bourguignonne fut écrasée ; les seigneurs et les plus braves des hommes d'armes qui entouraient le duc Charles furent tués ou pris, le reste fut complétement dispersé, et le duc René, n'ayant plus un seul ennemi en tête, entra triomphalement dans sa bonne ville de Nancy, aux acclamations de la garnison et du peuple.

Cependant on ignorait le sort du duc de Bourgogne : personne ne l'avait vu depuis le moment où le sort de la journée avait été décidé ; il n'était point prisonnier ; on ne retrouvait pas son corps sur le champ de bataille, et l'on ne recueillait aucune nouvelle de lui sur les routes qu'il aurait pu prendre pour fuir. Enfin, le troisième jour, Campo-Basso amena au duc René un page italien qui dit avoir vu tomber le duc de Bourgogne, et qui s'offrit à guider les recherches : il mena les gens de René aux bords de l'étang de Saint-Jean, à peu de distance de Nancy ; on trouva, à demi enfoncé dans la vase glacée du ruisseau qui forme cet étang, un cadavre dépouillé et mutilé, qui avait la tête fendue de l'oreille à la bouche, et le tronc et les cuisses traversés de grands coups de lance : ce corps fut reconnu pour celui de Charles le Téméraire. Le duc, déjà blessé à la tête par un boulanger de Nancy, avait tenté de traverser le ruisseau sur la glace pour gagner la route de Metz ; la glace s'était rompue sous les pieds de son cheval, et le duc avait été achevé, soit par des gens de guerre qui ne le reconnurent pas, soit par des affidés de Campo-Basso. Il n'était âgé que d'environ quarante-quatre ans.

Le cadavre du *grand duc d'Occident* fut porté à Nancy, et *fut mis en une chambre noire,* où le duc René vint le visiter. « Votre âme ait Dieu, beau cousin, dit le duc de Lorraine, en prenant la main glacée du Bourguignon ; vous nous avez fait bien des maux et des douleurs ! »

Et il jeta de l'eau bénite sur le corps ; puis *il lui fit faire un moult beau service*, et assista aux funérailles avec tous les capitaines de l'armée victorieuse et les chefs captifs de l'armée vaincue. René lui-même menait le deuil, portant une longue barbe d'or qui lui tombait jusqu'à la

ceinture, suivant l'usage des anciens preux et des généraux romains, lorsqu'ils avaient gagné quelque grande victoire [1].

Ainsi s'écroula le *grand et somptueux édifice* de la puissance bourguignonne ; ainsi tomba cette noble maison, *qui tant avait été riche, glorieuse et honorée de près et de loin,* cette branche cadette des Valois, qui avait semblé sur le point d'étouffer la branche aînée sous le luxe de ses rameaux ! Charles le Téméraire fut le dernier des ducs de Bourgogne : il ne laissait après lui qu'une fille, dont l'héritage, objet de tant de brigues, allait être déchiré en lambeaux sans que personne se levât pour le défendre ; car les *meilleurs hommes* des Pays-Bas et des Bourgognes, ceux qui eussent soutenu *l'état et l'honneur* de la maison ducale, étaient morts, captifs ou *tournés Français* par la folie de Charles le Téméraire. Pourquoi s'étonner, au reste, que cette puissance éphémère, fille du hasard, ait péri par la démence? La France, l'Angleterre et les autres grands états

[1] Sur la dernière campagne et la mort de Charles le Téméraire, voyez Comines, l. V, c. 1-8, — et *Preuves*, n° CCLXXX. — J. Molinet, t. I, c. 29-35. — J. de Troyes. — Olivier de La Marche, l. II, c. 6-8. — Barante, t. XI. — Muller, *Hist. des Suisses*. — Le corps de Charles resta dans l'église Saint-Georges de Nancy jusqu'en 1550, que son arrière-petit-fils Charles-Quint le fit transférer dans le somptueux tombeau qui se voit encore à Saint-Donat de Bruges.

Voici une des épitaphes qu'on fit à Charles le Téméraire :

Te piguit pacis, teduitque quietis ; in urnâ
Mortue jam Carole, litis amice, jaces.
Æthera nùm pateant tibi, vel descensus Averni ?
Sollicitus nec eras, me neque cura premit.

Cité par Teschenmacher, Hist. de Clèves.

Toi qui avais la paix en haine, toi qui ne pouvais supporter le repos, ô Charles, ami de la discorde, te voici donc dans la tombe ! — Que tu montes aux cieux maintenant, ou que tu descendes dans les enfers, tu ne t'en souciais guère, et je ne m'en soucie pas davantage.

qui ont subsisté, ont pu souffrir des chances de l'hérédité monarchique; mais c'étaient des nations, des corps doués d'une vitalité propre, animés de sentiments collectifs et d'idées générales : les dynasties qui les ont régis ont dû jusqu'à un certain point vivre de leur vie et obéir à leurs tendances nécessaires. Il n'en était pas ainsi de la Bourgogne : résultat fortuit des jeux de l'hérédité secondés par quelques ambitions privées, ce ne fut qu'un état, non point une nation ; la réunion de si grandes forces dans une seule main, avec ce caractère de pur accident, sans but défini, sans rôle providentiel, était bien propre à donner le vertige à l'homme qui disposait de ces forces, et à le précipiter dans les aberrations d'un égoïsme insensé.

Cet homme avait, depuis dix ans, tant remué le monde et tenu les nations dans une telle attente, qu'on ne pouvait croire sa carrière sitôt finie ; le bruit courut qu'il était captif en Allemagne, ou caché au fond de la forêt des Ardennes, si fameuse dans ses romans favoris ; ses sujets, plus par crainte que par espérance, refusaient d'ajouter foi à sa mort : dix ans après la bataille de Nancy, on rencontrait encore des gens qui assuraient que le duc reviendrait et se vengerait de ses ennemis.

(1477.) Charles était bien mort, pourtant : il n'y avait plus maintenant qu'un seul roi en France, et Louis XI pouvait enfin agir comme tel, sans plus redouter ni ménager personne : les seigneurs de sa cour, qui avaient presque tous trempé dans maintes conspirations contre lui et dû recourir à sa clémence obligée, furent loin de partager sa joie ; ils eurent grand'peine à déguiser leur terreur lorsque Louis leur conta les nouvelles de Nancy, et, dans le repas auquel il les convia, *aucun d'eux,* dit Co-

mines, *ne mangea la moitié de son saoul.* Le roi avait été informé du résultat de la bataille au château du Plessis-lez-Tours, dès le 9 janvier de grand matin, grâce *aux postes qu'il avait ordonnées en son royaume.* L'institution des postes, jadis en vigueur dans tout l'empire romain, n'avait été qu'un moment ressuscitée par Charlemagne ; Louis XI l'organisa dans un but purement politique et diplomatique, sans prévoir que les courriers du roi deviendraient les intermédiaires de tous les citoyens d'une extrémité de la France à l'autre, et que la sûreté et la régularité garanties aux correspondances privées par l'intervention de l'état, centupleraient un jour les relations de particulier à particulier et de province à province [1].

Le lendemain, 10 janvier, un messager du duc de Lorraine apprit à Louis XI qu'on avait retrouvé les restes de Charles le Téméraire, et apporta au roi le casque brisé du vaincu en preuve de sa mission. Ce fut une heure solennelle que celle où Louis XI reçut la nouvelle de la mort de Charles le Téméraire : une occasion unique, inappréciable, une de ces occasions qui ne se présentent pas deux fois dans le cours des destinées d'un peuple, s'offrait de réunir pacifiquement à la France les Pays-Bas tout entiers avec les deux Bourgognes. Cet empire nouveau qui, depuis un siècle, oscillait entre la France et l'Allemagne, la France pouvait l'absorber en un jour, en un instant, par l'échange d'un anneau de mariage ! La conduite de Louis XI était toute tracée : il n'était pas besoin de sa science diplomatique pour la comprendre ; presser,

[1] L'édit qui prescrit l'établissement des postes est du 19 juin 1464 ; mais le service ne fut complétement organisé qu'une dizaine d'années après. Voy. l'édit dans les Preuves de Duclos, p. 214. Les relais étaient établis de quatre lieues en quatre lieues.

consacrer au plus tôt, s'il était possible, l'union de son fils avec l'héritière de Bourgogne ! Ce n'étaient pas les engagements pris avec la fille du roi d'Angleterre qui pouvaient arrêter Louis XI ; on eût peut-être apaisé, à prix d'or, le voluptueux et besogneux Édouard, et, au pis-aller, la France était en état de défier la vengeance de l'Angleterre. Louis, malheureusement, portait l'obstacle en lui-même, dans ce cœur faux qui avait faussé son esprit, dans cette horreur de la ligne droite qui était devenue chez lui système et manie ; le grand rôle qu'il avait à remplir était trop simple, trop à ciel ouvert : il le manqua !

Ce ne fut pas faute d'activité : dès le 9 janvier, aussitôt après la réception des premières dépêches, Louis avait écrit à Georges de la Trémoille, sire de Craon, qui commandait un corps d'observation dans le Barrois, et à Chaumont d'Amboise, gouverneur de Champagne, d'occuper militairement les deux Bourgognes, s'il était vrai que le duc fût mort, et d'annoncer à *ceux du pays* son intention de marier *sa filleule* Marie de Bourgogne avec le dauphin : des *lettres royaux* furent adressées en même temps aux bonnes villes du duché pour leur rappeler que *ledit duché était de la couronne et du royaume de France :* le roi protestait d'ailleurs qu'il voulait garder le droit de mademoiselle de Bourgogne comme le sien propre. Le même jour, 9 janvier, Philippe de Comines et l'amiral bâtard de Bourbon partirent en poste pour la Picardie et l'Artois, afin de *recevoir en l'obéissance du roi tous ceux qui s'y voudraient mettre.* Des agents moins notables, avec une mission moins ostensible, furent expédiés en Flandre et dans le reste des Pays-Bas.

Le langage du roi changea sitôt que la mort du duc Charles fut certaine, et Louis, dans de nouvelles lettres

aux villes bourguignonnes, revendiqua nettement le duché, en vertu du principe général qui avait prévalu pour les apanages, à savoir : le retour à la couronne à défaut d'hoir mâle. L'application du principe était fort arbitraire ; l'acte qui avait investi de la Bourgogne le duc Philippe le Hardi n'avait pas stipulé l'exclusion des femmes ; d'ailleurs, si Marie n'était point apte à hériter du duché, il y avait un *hoir mâle*, son cousin Jean de Bourgogne, comte de Nevers, issu, *de mâle en mâle,* du premier duc Philippe le Hardi. Les légistes français prétendirent que les collatéraux étaient exclus aussi bien que les femmes ; le comte de Nevers eut la prudence de ne pas réclamer des droits qu'il n'était point en état de faire valoir. Le roi alla plus loin et se démasqua entièrement : il requit ou plutôt exigea un subside des provinces et des bonnes villes, pour l'aider *à remettre, réunir et réduire à la couronne et seigneurie de France les duché et comtés de Bourgogne, Flandre, Ponthieu, Boulogne, Artois et autres terres et seigneuries que naguère tenait et occupait feu Charles, en son vivant duc de Bourgogne* [1] (19 janvier). Il partit bientôt en personne pour la frontière de Flandre : c'était là que se trouvait la fille de Charles le Téméraire, et que Louis prévoyait les plus grandes difficultés. Tout lui réussissait du côté de la Bourgogne : en vain Marie et son conseil protestèrent-ils que *la duché* n'était point du domaine de la couronne ni de la nature des apanages, et que les femmes y succédaient ; en vain la princesse invita-t-elle le parlement et la chambre des comptes de

[1] Lettre aux commissaires près les états de Languedoc, dans les Preuves de Comines, n° CCLXXXII. Voy. aussi le n° CCLXXXI. — Molinet, . II, c. 37. — Comines, l. V. c. 10. — Barante. — Duclos. — D. Plancher, Hist. de Bourgogne, Preuves.

Bourgogne à maintenir le pays sous son obéissance (23 janvier) : les arguments des Français, appuyés par l'influence de l'évêque de Langres et du prince d'Orange, chef de la maison de Chalon, et surtout par sept cents lances des ordonnances du roi, l'emportèrent auprès des états de Bourgogne : les états reconnurent Louis XI *pour leur souverain droiturier et naturel seigneur*, et remirent en la main du roi *la duché* avec toutes ses dépendances, les comtés de Mâconnais, Charolais et Auxerrois, et les seigneuries de Château-Chinon et Bar-sur-Seine, suppliant seulement le roi de garder à mademoiselle de Bourgogne son droit, ainsi qu'il l'avait promis (29 janvier). Les commissaires du roi jurèrent en son nom la conservation des priviléges de la province, le maintien de chacun dans ses charges et offices, et l'abolition de tous les impôts établis depuis la mort du bon duc Philippe. La croix de Saint-André fut remplacée par la croix blanche droite. Ce fut ainsi que le duché de Bourgogne fut réuni à la couronne de France (Comines, Preuves, n° CCLXXX. — Molinet). Le parlement ducal de Beaune, dit les *Grands Jours de Bourgogne*, fut maintenu avec rang de cour souveraine, indépendante du parlement de Paris. La chambre des comptes de Dijon fut aussi conservée (mai-août 1477. — Ordonn. de France, t. XVIII).

La Franche-Comté ne fit pas plus de résistance : quoique cette contrée appartînt à l'Empire, et que la couronne de France n'eût rien à y prétendre, le roi en avait réclamé la garde, *pour le bien du pays et de mademoiselle de Bourgogne, et en faveur du mariage indubitablement espéré de monseigneur le dauphin et de ladite damoiselle*. Les états de la Comté, voyant leur pays pressé entre les troupes royales et les bandes suisses qui ravageaient leurs fron-

tières, acceptèrent la protection du roi (18 février). (Molinet, c. 58.) Le parlement de Dôle fut maintenu, et une section du conseil du roi fut établie à Dijon sous le titre de chambre du conseil des deux Bourgognes (mai 1477).

Les progrès du roi ne furent pas moins rapides en Picardie : les populations picardes étaient lasses du gouvernement bourguignon, et ne demandaient qu'à redevenir françaises ; Abbeville ouvrit ses portes avec empressement à l'amiral et à Philippe de Comines ; Saint-Quentin arbora spontanément la bannière de France ; tout le Vermandois, la Thierrache et le Santerre furent soumis en peu de jours par le roi en personne ; la forte place de Péronne lui fut livrée par le gouverneur Guillaume Bische, qui avait été tour à tour son favori et celui de Charles le Téméraire : il n'y eut, dans toute cette contrée, que le petit château du Tronquoi qui se défendit et se fit prendre d'assaut. Corbie, Dourlens, Montreuil, les places bourguignonnes de l'Amiénois et du Ponthieu, se rendirent aussi sans combat. Ces faciles succès furent un malheur pour Louis XI et pour la France, et confirmèrent le roi dans la mauvaise voie où il s'engageait contre le sentiment de ses plus sages conseillers. « Quand le duc de Bourgogne, dit Comines, était encore vivant, plusieurs fois me parla le roi de ce qu'il ferait, si ledit duc venait à mourir ; il parlait en grande raison pour lors, disant qu'il tâcherait à faire le mariage de son fils et de la fille dudit duc, et que, si elle n'y voulait entendre, pour ce que monseigneur le dauphin était beaucoup plus jeune qu'elle (elle avait au moins douze ans de plus que lui), il essaierait à lui faire épouser quelque jeune seigneur de son royaume, pour tenir elle et ses sujets en amitié, et recouvrer, sans

débat, ce qu'il prétendait être sien. Et encore était le roi en ce propos huit jours devant qu'il sût la mort du duc... » Rien n'eût été plus facile, comme l'atteste Comines, que l'exécution de ce projet : si Marie, malgré toutes les instances et les influences dont on l'eût environnée, eût absolument refusé de s'unir à un enfant de sept ans, Louis, au pis-aller, pouvait lui offrir quelque jeune prince français, d'un âge plus assorti au sien, par exemple, le comte d'Angoulême (père du roi François Ier); le roi eût réuni à la couronne la Picardie et le duché de Bourgogne, réclamé pour le comte de Nevers la moitié du Brabant et du Limbourg, et garanti à Marie le reste de son héritage : la puissance exorbitante de la Bourgogne se fût trouvée ainsi réduite à des proportions beaucoup moins redoutables, tandis que la couronne eût augmenté sa force morale et matérielle, et ce grand héritage fût resté français, avec chance de réversion à la couronne par mariage ou par succession. La politique la plus droite eût été incontestablement la plus habile!

Le roi prit une route opposée : renonçant à son *sage propos,* comme dit Comines, il ne vit plus dans le mariage de son fils et de Marie qu'un pis-aller auquel on pourrait toujours revenir; il essaya d'abord de dépouiller l'orpheline et d'écraser la maison de Bourgogne, et se mit en devoir de s'approprier les provinces frontières, sauf à livrer les plus éloignées, telles que le Brabant et la Hollande, à des princes allemands, *qui seraient ses amis et lui aideraient à exécuter sa volonté*. Tandis que Comines et l'amiral sommaient Arras de reconnaître l'autorité royale et entraient en négociation avec le sire de Crèvecœur d'Esquerdes, gouverneur de la ville et du comté, des agents subalternes fomentaient la discorde à Gand, résidence de la princesse

Marie, et dans les autres villes de Flandre, afin d'ôter à l'héritière de Bourgogne tout moyen de résistance : le plus actif de ces boute-feux était le barbier-chirurgien du roi, Olivier le Mauvais ou le Diable, personnage d'une moralité tout à fait digne de son nom [1], et qui travaillait sans scrupule à bouleverser son pays natal ; car il était de Thielt, près de Courtrai, et se nommait en flamand *Teufel* (le Diable). Au reste, les communes de Flandre, et Gand surtout, n'avaient pas besoin d'excitation étrangère : le jour du service funèbre du duc Charles, les églises avaient été partout désertes, et les grandes villes de Flandre et de Brabant avaient commencé à refuser violemment les taxes et gabelles ; le désordre fut en proportion des dix ans de tyrannie qu'on venait de subir : la plupart des magistrats municipaux de Gand, qui devaient leur nomination au duc Charles, furent emprisonnés ou mis à mort ; tout ce qui avait participé au gouvernement depuis la mort de Philippe le Bon, tout ce qui restait de seigneurs et de conseillers du duc Charles autour de *mademoiselle Marie*, était en butte à la haine et aux menaces du peuple ; les populations de langue flamande poursuivaient surtout de leur ressentiment les seigneurs *wallons* et bourguignons, et c'était par des cris contre les Français et contre l'alliance du roi que se manifestait cette opinion populaire que le roi avait contribué à soulever : la noblesse, favorable aux cours splendides, aux grandes monarchies, et sensible aux dons et aux promesses du roi, était bien disposée pour le mariage de mademoiselle Marie avec le dauphin : les communes ne voulaient, au contraire, que recouvrer et étendre leurs

[1] Le roi avait récemment changé ce nom en celui de Le Daim, et Olivier avait été anobli et investi du comté de Meulan.

libertés locales, et n'entendaient nullement passer d'un despote à un autre. La princesse Marie tâcha d'apaiser les Flamands : elle abolit les tailles et subsides, restitua tous les priviléges supprimés par son père, et promit de consulter en toutes choses les trois états de Flandre, et d'écarter d'elle les conseillers *français* de son père.

En ce moment même, cependant, les deux principaux de ces conseillers, le chancelier Hugonet et le sire d'Himbercourt, comte de Meghem, se rendaient près du roi, à Péronne, avec une lettre de créance par laquelle mademoiselle Marie signifiait à Louis XI qu'elle avait *pris en sa main* le gouvernement des états à elle échus, et composé son conseil privé de la duchesse douairière, sa belle-mère, d'Adolphe de Clèves, sire de Ravenstein, son cousin, de messire Hugonet et du seigneur d'Himbercourt, seules personnes investies de sa confiance. Cette conduite *double* devait avoir de tragiques résultats. Les envoyés de Marie étaient chargés de demander au roi le maintien de la trêve, et de lui offrir la restitution de toutes les villes et terres cédées par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, le rétablissement de la juridiction du parlement de Paris sur les états bourguignons, et l'hommage pour les seigneuries relevant de la couronne. Louis répondit que tout son désir était d'unir Marie à son fils, et qu'en attendant, il allait réunir à la couronne les seigneuries qui y étaient reversibles, et occuper les autres comme tuteur et suzerain de mademoiselle de Bourgogne. Il invita les ambassadeurs à lui faire remettre la partie d'Arras qu'on nommait la cité, et qui, relevant de l'évêque et non du comte d'Artois, devait appartenir à la couronne : les ambassadeurs n'osèrent refuser et s'engagèrent à appuyer le projet de mariage. Le roi prit posses-

sion de la cité d'Arras le 4 mars, et, continuant ses progrès, se saisit de Béthune, de Lens, de Hesdin, de Térouenne et de Boulogne : le peuple, dans la plupart de ces villes, s'était déclaré pour les Français. Le roi fut si joyeux de se voir maître de Boulogne, ville très-importante par sa position maritime, qu'il fit hommage de la ville et du comté à la sainte Vierge, et *ordonna que tous ses successeurs rois de France tiendraient dorénavant ladite comté de la vierge Marie*[1]. Le puissant sire d'Esquerdes et tous ses amis étaient passés au parti du roi : la ville d'Arras et les états d'Artois se soumirent, du consentement des ambassadeurs de Marie, jusqu'à ce que mademoiselle de Bourgogne fût majeure et eût rendu hommage au roi. Saint-Omer, seule entre les villes d'Artois, ne reçut pas les Français. Pendant ce temps, le Hainaut était envahi par un autre corps d'armée aux ordres du comte de Dammartin.

Une députation des états de Flandre et de Brabant se présenta sur ces entrefaites à Louis XI, non pour lui offrir soumission, rien n'était plus éloigné de la pensée des Flamands, mais pour le prier d'accorder *surséance de guerre* et de leur assigner une journée afin de traiter de la paix. « Mademoiselle de Bourgogne, disaient les députés de Gand, ne souhaite que la paix, et se conduit en toutes choses par le conseil des trois états de son pays. — On vous trompe, répliqua le roi ; mademoiselle de Bourgogne gouverne en secret ses affaires par des gens qui ne désirent point la paix ; vous serez désavoués. » Les députés se récrièrent : le roi leur donna la lettre de créance où Marie lui avait signifié la composition de son conseil

[1] Louis XI donna le comté de Lauraguais à la maison de La Tour-d'Auvergne, en échange de ses droits sur le comté de Boulogne.

privé. Les députés repartirent furieux ; de retour à Gand, ils se présentèrent à l'audience de la princesse pour rendre publiquement compte de leur mission : aux premiers mots qu'ils dirent de la lettre, Marie s'écria que c'était une imposture, que jamais elle n'avait rien écrit de semblable. Le chef de la députation ne répondit qu'en tirant de son sein la fatale dépêche, et en la lui remettant devant tout le monde. La princesse demeura interdite et muette. Cet incident déchaîna l'orage : le soir même, Hugonet et Himbercourt furent arrêtés et traduits devant les échevins de Gand, comme accusés d'avoir livré Arras au roi, contribué à la violation des franchises de Gand sous le duc Charles, et reçu de l'argent d'une des parties à la suite d'un procès. On poussa leur procès avec une extrême violence : on les mit à la torture comme de vils malfaiteurs ; leur défense fut assez spécieuse, mais ils étaient condamnés d'avance par une coalition d'intérêts et de passions implacables. Le duc de Clèves, qui espérait faire épouser son fils à la princesse, et qui voyait dans les ministres captifs les champions de l'alliance du dauphin ; les Liégeois, qui ne respiraient que la ruine de tous les amis de leur tyran ; le comte de Saint-Pol, fils du connétable, qui poursuivait la vengeance de la mort de son père sur les principaux auteurs de la perte du connétable, excitaient les Gantois à se montrer sans pitié. Les deux ministres furent condamnés à mort. A cette terrible nouvelle, Marie de Bourgogne, en habit de deuil, un simple *couvrechef* sur la tête, se rendit à l'hôtel-de-ville pour demander aux échevins la grâce des deux victimes ; elle ne put rien obtenir : l'échafaud était déjà dressé sur la place du Grand-Marché, où tout le peuple était réuni en armes ; elle y courut, et là, les yeux en pleurs, les cheveux épars, elle

supplia le peuple d'avoir pitié de ses serviteurs et de les lui rendre. Une grande partie de la foule parut s'attendrir : beaucoup de voix criaient qu'on *fît ce plaisir* à la pauvre princesse ; si le peuple eût été livré à lui-même, l'humanité l'eût emporté ; mais les clameurs de ceux qui voulaient à tout prix que les condamnés mourussent ranimèrent la fureur populaire prête à s'éteindre ; *ceux qui voulaient la mort furent les plus forts, et crièrent aux bourreaux qu'ils les expédiassent :* les deux têtes tombèrent sous les yeux de Marie !... (3 avril.) (Comines, l. V, c. 15-17.)

L'héritière de Bourgogne rentra dans son palais, le cœur plein d'une haine inextinguible contre le roi, dont la perfidie avait attiré sur elle cette affreuse catastrophe. Dès lors tout espoir d'alliance fut perdu sans retour.

Jusque-là tout avait réussi au roi : les séductions exercées sur les grands, l'étourdissement et l'incertitude des populations avaient empêché toute résistance sérieuse ; mais ces prospérités trop rapides furent bientôt compromises par les abus et les fautes d'une confiance immodérée ; les exactions des hommes avides et corrompus que le roi employait de préférence irritèrent les villes d'Artois et des Bourgognes. Les bonnes dispositions de la noblesse du Hainaut, mal accueillies et mal exploitées, se changèrent en hostilité ; l'habile et sage Comines, qui eût pu concilier tant de gens au roi en Flandre, avait été écarté au profit de vils intrigants ; le prince d'Orange, qui avait, pour ainsi dire, donné les Bourgognes au roi, s'était vu préférer le sire de Craon dans le gouvernement de *la duché*. La réaction commença par la Franche-Comté : les villes comtoises, plus opposées au roi que la noblesse, se révoltèrent les premières, sur une proclamation de l'empereur qui leur rappelait leurs devoirs envers

l'Empire : le prince d'Orange se mit à la tête de la rebellion, battit le sire de Craon à Vesoul (17 mars), souleva la plupart de la noblesse des deux Bourgognes, appela à son aide bon nombre de soudoyers allemands et suisses, força les Français de lever le siége de Dôle, s'empara de Grai et faillit surprendre Dijon, où avait éclaté une violente émeute contre les gens du roi. Une guerre acharnée et sanglante se prolongea dans ces contrées. La jeunesse des cantons suisses, animée par ses victoires, avide de combats, de butin et d'aventures, affluait sous les bannières comtoises, en dépit de ses magistrats, qui voulaient qu'on restât fidèle à l'alliance du roi Louis. La lutte prit en Hainaut un caractère non moins opiniâtre, et l'attitude de la Flandre devint franchement hostile. Olivier Le Daim, que les Gantois avaient écouté tant qu'il s'était borné à conseiller le désordre, fut hué quand il voulut négocier officiellement le mariage de la princesse et du dauphin, et se présenter devant Marie travesti en comte de Meulan : il fut obligé de quitter Gand au plus vite pour n'être pas jeté à la rivière. Arras, de son côté, s'était insurgée, malgré toutes les faveurs par lesquelles le roi avait tenté de s'attacher cette riche ville ; les deux moitiés d'Arras, qui étaient séparées par de fortes murailles, et dont la moindre, appelée *la cité,* avait garnison française, entrèrent en guerre l'une contre l'autre. *La ville* demanda et obtint des sauf-conduits pour envoyer des députés au roi : les députés se rendirent près de Louis XI à Hesdin, et lui demandèrent la permission d'aller à Gand prendre les ordres de mademoiselle de Bourgogne : Louis leur répondit qu'ils étaient *sages hommes,* et que c'était à eux d'aviser à ce qu'ils devaient faire. Ils partirent sans défiance pour Gand sur

cette réponse ambiguë : le même jour, un gros détachement, dépêché par les garnisons de la Flandre wallonne au secours d'Arras, fut battu et dispersé par les gens du roi ; aussitôt le roi, ne croyant plus rien avoir à ménager, envoya Tristan l'Hermite après les députés, avec ordre de les ramener à Hesdin, et les fit tous décapiter. Un de ces malheureux, Oudart de Bussi, était Parisien de naissance, et avait accepté, lors du traité des états d'Artois avec le roi, une charge de conseiller au parlement de Paris. Louis, après qu'on eut inhumé les victimes, ordonna de déterrer la tête de maître Oudart, et de l'exposer sur le marché d'Hesdin, coiffée d'un mortier rouge de conseiller au parlement. Presque tous les prisonniers faits dans le dernier combat furent exécutés dans *la cité* d'Arras. Les cruautés du roi ne servirent qu'à exaspérer les habitants de *la ville*, parmi lesquels s'étaient réfugiés tous les fidèles *Bourguignons* de la province : les gens d'Arras plantaient des gibets sur leurs murailles, et y pendaient des croix blanches, *enseigne de France ;* ils écrivirent au-dessus d'une de leurs portes ces vers si connus :

Quand les rats *mingeront* les *cats* (mangeront les chats),
Le roi sera seigneur d'Arras.

Toute cette forfanterie s'évanouit néanmoins devant la terrible artillerie de Louis XI ; après une vigoureuse défense de quelques jours contre une armée commandée par le roi en personne, les bourgeois d'Arras, voyant la brèche ouverte, n'osèrent attendre l'assaut, et se rendirent moyennant une amnistie (4 mai), *laquelle,* dit Comines, *fut assez mal tenue ; car le roi fit mourir beaucoup de gens de bien.* Depuis que Louis était le plus fort, il se

laissait aller sans scrupule à ses mauvais penchants, et se montrait bien plus vindicatif et plus cruel qu'autrefois. Après son départ, ses lieutenants, pillards déhontés, furent plus rudes encore aux habitants, et aigrirent les esprits à tel point, que, durant deux ans entiers, ce ne furent que complots et séditions dans Arras. Louis, fatigué et irrité de ces agitations continuelles, au lieu de punir les vrais coupables, c'est-à-dire ses propres officiers, résolut d'anéantir la ville rebelle : il la traita presque comme Charles le Téméraire avait traité Liége ; il rasa les murailles, expulsa la population en masse, abolit par ordonnance le nom même d'Arras, auquel il substitua celui de *Franchise,* et gratifia de priviléges très-étendus les bourgeois et marchands, qui, de toutes les villes et pays du royaume, voudraient venir repeupler *Franchise.* Fort peu de gens se décidant à quitter leur pays et leurs établissements pour venir se fixer dans une ville ruinée, au milieu du théâtre de la guerre, le roi voulut forcer chaque bonne ville du royaume à fournir à *Franchise* un certain nombre de bourgeois et d'artisans. Il était difficile de pousser plus loin le génie du despotisme.

La prise d'Arras avait soumis tout l'Artois, excepté Saint-Omer. Peu de jours après la rentrée du roi à Arras, Olivier Le Daim introduisit les troupes françaises dans Tournai, malgré les magistrats, mais avec la connivence d'une partie du peuple (23 mai). Tournai, par ses priviléges, était exempte de recevoir garnison, et, quoique ville française, avait obtenu de rester neutre dans les dernières guerres entre la France et la Bourgogne. La ville impériale de Cambrai ne put non plus *refuser ouverture* au roi, et les Cambraisiens, pour gagner les bonnes grâces de Louis, remplacèrent les aigles de l'Empire par les

fleurs-de-lis de France, prétendant que Cambrai avait autrefois appartenu au royaume. Le roi fit de Tournai et de Cambrai ses deux places d'armes, et envahit en personne le Hainaut, où Dammartin avait eu peu de succès. Louis faillit périr au siége de Bouchain : comme il s'appuyait sur l'épaule de Tannegui Duchâtel, gouverneur de Roussillon, un coup d'arquebuse, dirigé contre lui, jeta Duchâtel mort à ses pieds. Bouchain et Le Quesnoi se rendirent : Avesnes fut emportée d'assaut et saccagée cruellement par les francs-archers (juin); mais les populations du Hainaut et de la Flandre wallonne résistaient partout avec énergie, et il fallait acheter désormais chaque avantage au prix de beaucoup de sang; en Artois même, Saint-Omer repoussa toutes les attaques. Les Gantois avaient levé une armée et repris l'offensive du côté du Tournaisis : ils tirèrent de prison ce duc Adolphe de Gueldre que son père avait autrefois déshérité à juste titre en faveur de Charles le Téméraire, et le mirent à leur tête : ils voulaient contraindre mademoiselle de Bourgogne à épouser cet homme si peu digne d'une si haute fortune.

Dans la nuit du 27 juin, douze à quinze mille Flamands, conduits par Adolphe de Gueldre, allèrent saccager les faubourgs de Tournai : la garnison, forte de trois mille hommes d'élite, sortit brusquement contre eux au point du jour; les Flamands, assaillis à l'improviste et se croyant trahis les uns par les autres, furent mis en pleine déroute ; le duc Adolphe fut tué sur la place; tout le bagage et l'artillerie furent pris, et la cavalerie française s'avança jusques à quatre lieues de Gand. Cette défaite jeta une grande consternation dans le pays, et, si le roi fût entré sur-le-champ au cœur de la Flandre, la guerre eût pu être promptement finie; mais Louis ne sut

pas se décider à temps ni se hasarder à propos : selon sa coutume, il ne voulut rien risquer : il n'osa laisser derrière lui Saint-Omer, Lille, Douai et Valenciennes, qui se défendaient bien, pour marcher droit à Gand et à Bruges, où régnait le plus grand désordre, et il crut amener les Flamands et les Hennuyers à se soumettre, en dévastant le plat pays, en brûlant les villages, en faisant couper les arbres et les moissons par de grandes bandes de faucheurs levés de force en France. Ces barbaries réchauffèrent au contraire la haine des populations, et poussèrent Marie et ses sujets à la résolution la plus funeste pour la France : mademoiselle de Bourgogne, assiégée par cinq ou six prétendants, le dauphin, le fils du duc de Clèves, le jeune Ravenstein, le duc de Clarence, le lord Rivers, beau-frère d'Édouard IV, se décida, de concert avec les états de Flandre et de Brabant, à appeler à Gand le duc Maximilien d'Autriche. Le duc Maximilien et l'empereur son père n'avaient jamais perdu l'espoir de ce grand mariage ; sitôt qu'ils surent combien les circonstances leur étaient favorables, ils envoyèrent une ambassade à Gand : les députés allemands furent reçus à bras ouverts, et Marie leur répondit qu'elle était *délibérée de n'avoir point d'autre mari que le fils de l'empereur*. Maximilien accourut à Cologne, d'où il se rendit à Gand, accompagné des archevêques-électeurs de Mayence et de Trèves, des ducs de Saxe et de Bavière, des margraves de Brandebourg et de Bade, et de sept ou huit cents chevaux. Dès le lendemain de son arrivée, il fut marié sans nulle pompe à mademoiselle de Bourgogne ; les deux époux n'avaient pu se parler que par interprète, car ils ignoraient la langue l'un de l'autre (19 août). Ce fatal mariage livra la Belgique pour des siècles à une puissance

rivale de la France, et ses conséquences pèsent encore aujourd'hui sur notre patrie [1] !

Huit jours après la consommation de ce grand événement, l'époux de l'héritière de Bourgogne écrivit au roi de France pour réclamer contre l'invasion des domaines de sa femme et proposer l'ouverture de négociations : les progrès du roi dans le nord étaient à peu près arrêtés ; les affaires allaient mal en Bourgogne ; Louis consentit à une trêve sans terme fixe (8 septembre) : on devait seulement se dénoncer d'une part ou de l'autre, quatre jours d'avance, la reprise des hostilités.

(1477-1482.) Durant cette campagne si remplie d'événements, avait eu lieu à Paris un procès sanglant qui rappelait celui du connétable : Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche et de Castres, avait autrefois répondu par l'ingratitude aux bienfaits de Louis XI ; quoiqu'il dût tout à ce monarque, il avait participé activement à la guerre du *bien public*, puis à la rebellion du comte d'Armagnac ; deux fois pardonné, il s'était laissé réengager dans des intrigues souterraines avec le duc de Bourgogne, le connétable et tous les ennemis secrets du roi. Aussitôt après la défaite du duc Charles à Granson, le roi fit saisir Nemours dans son château de Carlat : Nemours n'était plus dangereux ; ce fut précisément pour cette raison que sa perte fut décidée : Louis XI était sûr que le malheureux ne serait défendu ni vengé par personne. Nemours fut donc traduit, non devant le parlement, mais devant une commission composée de la façon la plus arbitraire. Le roi commanda qu'on l'enfermât dans une

[1] Sur les événements de 1477, voyez Comines, l. V, c. 10-20. — Liv. VI, c. 1-3, et *Preuves*, nos CCLXXXI-CCLXXXVIII. — J. Molinet, t. II, c. 37-50. — Olivier de La Marche, l. II, c. 9. — J. de Troyes. — Barante. — Duclos.

cage de fer et qu'on le torturât sans miséricorde. Les lettres de Louis XI à ce sujet sont empreintes d'une basse méchanceté; cet homme avait des goûts de bourreau : les souffrances physiques qu'il endurait aigrissaient encore sa nature bilieuse et enfiellée. Le malheureux duc confessa tous ses méfaits et implora la clémence royale par une lettre touchante; mais Louis XI était inaccessible à tout sentiment généreux. L'affaire fut à la vérité renvoyée au parlement, qui avait réclamé vivement ses droits; mais le roi adjoignit à cette cour les premiers commissaires et plusieurs officiers de finances, empêcha les pairs d'y aller siéger, et influença, par tous les moyens, *la décision de justice*. Le duc fut condamné à mort, et décapité aux halles de Paris sur un grand échafaud recouvert de draperies noires (4 août 1477[1].)

L'arrêt du connétable de Saint-Pol, quoique rigoureux, avait été approuvé par l'opinion publique; le supplice du duc de Nemours excita la compassion générale : on savait que ce seigneur avait été doux et bon pour ses vassaux; que ses intrigues, depuis la mort de son cousin d'Armagnac, n'avaient abouti à aucun fait grave; que d'ailleurs il ne s'était rendu prisonnier que par une capitulation qui avait été indignement violée. Cette lugubre tragédie augmenta l'impopularité du roi : plus tard, la tradition y ajouta des circonstances plus atroces; on prétendit

[1] Le roi suspendit de leurs offices trois conseillers au parlement qui n'avaient pas voté la mort du duc, et rendit, le 22 décembre 1477, une ordonnance qui punissait de mort quiconque était informé d'un complot contre l'état et ne le révélait pas. Louis XI fut en France l'inventeur du crime de *non-révélation*. L'ordonnance paraissait destinée à justifier rétroactivement la condamnation du duc de Nemours, dont le plus grand crime avait été de ne pas révéler les complots des autres grands : Dammartin avait été mêlé à ces menées, mais le roi, qui avait besoin de lui, ne fit pas semblant de le savoir.

que Louis XI avait fait placer les enfants du malheureux Jacques d'Armagnac sous l'échafaud de leur père, pour que son sang arrosât leur tête innocente; mais les récits contemporains les plus hostiles à Louis XI ne disent pas un mot de cet horrible incident.

Louis paraissait se préparer à de puissants efforts pour le printemps suivant : il avait resserré son alliance avec le duc de Lorraine; le duc de Bretagne, si mal intentionné qu'il fût pour la couronne, n'osait remuer sans être soutenu par le roi d'Angleterre : Edouard IV, appesanti par la paresse et par les voluptés, résistait aux vœux du peuple anglais, qui eût voulu secourir la Flandre, et n'était nullement disposé à perdre la pension annuelle de cinquante mille écus que lui payait Louis XI : presque tous les grands seigneurs anglais étaient également enchaînés par des pensions aux intérêts du roi de France; aussi Louis obtint-il que la trêve de sept ans conclue à Picquigni en 1475 fût non-seulement maintenue, mais prolongée pour tout le temps de sa vie et de celle d'Édouard IV. Les discordes intestines de la maison d'York contribuaient aussi à empêcher Édouard de s'immiscer dans les querelles du Continent. La haine mutuelle d'Édouard et du duc de Clarence, fomentée par le troisième des frères d'York, le sombre et machiavélique Richard de Glocester, venait d'aboutir à un fratricide : Édouard avait fait condamner à mort et exécuter secrètement son frère Clarence pour crime de haute-trahison. L'on prétend qu'Edouard ayant laissé à Clarence le choix de son genre de mort, l'ivrogne Clarence choisit d'être noyé dans un tonneau de Malvoisie (Molinet). Édouard, après avoir fait arrêter son frère, avait, dit-on, demandé conseil

à Louis XI, qui ne répondit que par ce vers de Lucain :

Tolle moras ; sæpè nocuit differre paratum[1].

Louis était donc libre de ses mouvements ; il avait écrasé la France d'impôts pour remonter son armée et son artillerie, et l'année 1478 semblait devoir être signalée par de grandes choses. L'attente universelle fut cependant trompée : le roi prit la petite ville de Condé (1er mai) ; Maximilien s'avança vers cette place, à la tête de vingt mille combattants. Louis XI, quoique supérieur en forces, n'accepta point la bataille, ordonna l'évacuation de Condé, entama des pourparlers avec Maximilien, et consentit à une nouvelle trêve d'un an, qui fut signée le 11 juillet. Ce fut lui qui fit toutes les concessions ; car il retira ses troupes de Cambrai et des places du Hainaut, et consentit à ce que Tournai rentrât dans sa neutralité : l'empereur avait protesté contre l'usurpation de Cambrai et l'invasion du Hainaut et de la Comté par les Français, et Louis craignit que la masse de l'empire germanique ne finît par s'ébranler contre la France. Cette protestation fut au reste tout le secours que le vieil empereur, *le plus chiche homme du monde*, voulut accorder à son fils. Les villes envahies ne furent rendues qu'après avoir été cruellement rançonnées et pillées.

La lutte avait continué sans interruption dans les deux Bourgognes depuis la révolte du prince d'Orange : Louis XI s'étant décidé à remplacer le sire de Craon par le sire de Chaumont d'Amboise, ce nouveau gouverneur, plus habile et surtout plus probe que son prédécesseur,

[1] Point de délai : il est dangereux de suspendre ce qu'on a commencé. — Cabinet de Louis XI.

avait rétabli les affaires du roi, et ramené *toute la duché* sous l'obéissance royale; mais la Comté resta *bourguignonne :* les âpres montagnes du Jura étaient plus difficiles à subjuguer que les plaines et les collines de *la duché.* Louis XI, pour retenir dans son alliance le duc René de Lorraine, lui céda même ses droits sur la Comté.

Il y eut à Boulogne, dans les derniers mois de 1478, des pourparlers *touchant le fait de la paix :* on n'était sincère ni d'un côté ni de l'autre ; Louis espérait pousser plus loin ses conquêtes ; Maximilien et les Flamands espéraient recouvrer ce qu'avait perdu la seigneurie de Bourgogne ; non-seulement on ne conclut point d'accommodement définitif, mais la trêve même fut rompue avant son expiration. Au printemps de 1479, les gens des Pays-Bas prirent brusquement l'offensive, s'emparèrent de Cambrai par surprise, sans respect pour la neutralité assignée à cette ville, et envahirent le Vermandois. Le roi se contenta de les tenir en échec, et porta ses principales forces en Bourgogne : le sire de Chaumont se jeta sur la Franche-Comté, à la tête d'une belle armée que vinrent grossir beaucoup de Suisses à la solde du roi, en dépit d'un traité de neutralité conclu par les cantons en janvier 1478 : Dôle, chef-lieu de la Comté, fut emportée par surprise, pillée, brûlée et saccagée de fond en comble ; toutes les autres places comtoises se rendirent presque sans résistance ; le prince d'Orange n'était point en état de les défendre ; Maximilien ne pouvait leur envoyer aucun secours, et tous les aventuriers suisses étaient passés dans le parti qui payait le mieux ses auxiliaires. La cité archiépiscopale de Besançon, ville libre, relevant immédiatement de l'Empire, reconnut le roi pour son gardien et protecteur, aux mêmes conditions qui avaient existé

précédemment entre elle et les ducs de Bourgogne. La réduction de la Comté fut achevée en peu de semaines, et le pays était complétement soumis à l'époque d'un voyage que le roi fit à Dijon, vers la fin de juillet 1479. Louis jura, dans l'église de Saint-Benigne, le maintien des libertés et franchises de cette capitale de la Bourgogne, et tâcha de gagner ses nouveaux sujets par de grandes démonstrations de bienveillance. Il ne fut plus question de la cession faite l'année précédente au duc René des droits du roi sur la Comté. Le parlement de Dôle fut transféré à Salins, et l'université de Dôle, à Besançon.

Les affaires du roi n'allaient pas aussi bien dans le Nord. Le duc Maximilien avait réuni jusqu'à vingt-sept mille combattants, parmi lesquels figuraient des archers anglais et des *lansquenets* (landsknechts, *gars du pays*) allemands, infanterie mercenaire, armée de piques et d'arquebuses, qui commençait à être en grande renommée : Maximilien mit le siége devant Térouenne. Le sire de Crèvecœur d'Esquerdes, le plus considérable des seigneurs qui avaient passé du service de Bourgogne à celui de France, s'avança pour secourir Térouenne avec l'armée royale du Nord, forte de dix-huit cents lances et de quatorze mille archers à pied et à cheval, sans compter les coutilliers et l'artillerie.

L'armée belge, très-supérieure en infanterie, mais inférieure en gendarmerie, leva son camp et marcha au-devant des Français : la rencontre eut lieu près de la colline de Guinegate ou Esquinegate. Les circonstances de la journée furent assez étranges, et rappelèrent à quelques égards la bataille de Montlhéri : la cavalerie française culbuta du premier choc la noblesse belge et la mit en pleine déroute; mais, au lieu de revenir à la charge contre

le gros de l'armée de Maximilien, la meilleure partie des compagnies d'ordonnance se lança après les fuyards, et les poursuivit, la lance dans les reins, jusqu'aux portes d'Aire et de Saint-Omer. Le général français commit la faute impardonnable de prendre part en personne à cette *chasse, ce qui n'appartient point aux chefs,* dit Comines. Pendant ce temps, les francs-archers, au nombre de huit mille, avaient bravement assailli la puissante infanterie du duc d'Autriche, qui était resté à la tête de ses épais bataillons flamands, tout hérissés de piques et renforcés par trois mille arquebusiers allemands et cinq cents archers anglais. Les francs-archers et les archers à cheval furent repoussés avec grande perte : l'arrivée de la garnison de Térouenne, forte de quatre cents lances et de quinze cents arbalétriers, semblait devoir décider le succès d'une seconde attaque; mais cette garnison aima mieux se jeter sur les bagages de l'ennemi que d'attaquer ses bataillons; les francs-archers se débandèrent pour courir aussi à cette riche proie, et Maximilien, reprenant le dessus, se saisit à son tour du camp des Français : les gens d'armes français, revenus de la poursuite, ne purent reconquérir l'avantage sacrifié à leur fougue imprudente, ou plutôt au désir de faire de riches prisonniers et de gagner de bonnes rançons (août 1479). L'honneur de la journée et le champ de bataille demeurèrent ainsi à Maximilien; mais il perdit plus de monde, et surtout beaucoup plus de gentilshommes que les Français; une foule de seigneurs flamands, brabançons, hollandais, étaient morts ou captifs, et le duc n'avait plus ni cavalerie ni bagages; sa victoire fut complétement stérile; il ne retourna pas contre Térouenne et n'essaya pas de recouvrer Arras.

Le roi néanmoins fut fort irrité de l'indiscipline de ses gens, et décida de grands changements dans l'organisation de ses armées : il avait déjà réformé jusqu'à dix compagnies d'ordonnance; il licencia entièrement les francs-archers, et remplaça cette infanterie légère par des soudoyers armés de piques et d'arquebuses, plus propres à combattre en ligne de bataille; le noyau de cette nouvelle milice permanente fut surtout formé de soudoyers suisses : les cantons *prêtèrent* au roi six mille de leurs redoutables fantassins. Sans doute les francs-archers ne valaient pas l'infanterie régulière ; les flèches ou les carreaux d'arbalète étaient inférieurs aux armes à feu mêlées avec les piques; mais ce ne fut pas la seule raison de cette réforme : Louis XI, ne se sentant point aimé de ses sujets, préférait des troupes soldées, surtout des mercenaires étrangers, à la milice nationale et populaire des francs-archers : l'intérêt du pays eût été de conserver l'infanterie légère des francs-archers à côté des bataillons d'infanterie de ligne. Une autre ordonnance royale prescrivit que désormais tout le butin, y compris les prisonniers, fût mis en une seule masse pour être vendu à l'enchère, et le prix, partagé entre tous les officiers et soldats : le roi espérait supprimer ainsi cette ardeur de faire de riches prisonniers, qui nuisait tant à la discipline et avait tant de fois compromis des succès à moitié conquis.

Les hostilités se poursuivaient sur mer aussi bien que sur terre : depuis que la Normandie était redevenue française, la marine du royaume reprenait quelque extension; Louis XI avait pour vice-amiral un très-habile homme appelé Coulon, qui obtint les plus brillants succès contre les sujets de *madame Marie*. Coulon s'empara de toute la flotte hollandaise et zélandaise, à l'époque où

les bâtiments de ces contrées reviennent de la pêche du hareng. Ce fut une vraie calamité publique pour les Pays-Bas. Les districts voisins des embouchures du Rhin étaient en outre désolés par une rude guerre : la Gueldre insurgée avait proclamé pour son seigneur le jeune fils du duc Adolphe, bien que cet enfant fût entre les mains de Maximilien ; la Hollande était déchirée par les vieilles et interminables querelles des *Hoëks* et des *Kabelljaws;* les communes de Flandre et de Brabant se refusaient à tout nouveau subside pour soutenir la guerre contre le roi de France, et cependant le duché de Luxembourg et le comté de Namur étaient envahis par les troupes du sire de Chaumont, qu'avait rendues disponibles la soumission de la Franche-Comté.

La situation de Maximilien et de Marie de Bourgogne redevenait critique : ils n'avaient point d'assistance sérieuse à attendre du lâche et avare Frédéric; les Suisses étaient pour qui donnait la plus grosse solde, les princes allemands, peu disposés à se mêler de la querelle, et aucune diversion ne s'apprêtait du côté de l'Espagne. Louis XI s'était réconcilié avec Ferdinand et Isabelle, en abandonnant les intérêts de Jeanne *la Bertrandéja;* la mort du vieux roi d'Aragon venait de donner une couronne de plus à Ferdinand, et Ferdinand et Isabelle, occupés à comprimer les restes des partis et à fonder la monarchie espagnole par la réunion de l'Aragon et de la Castille, ne demandaient qu'à laisser dormir pour un temps la question du Roussillon. L'Angleterre était le seul espoir de Marie et de son époux; mais cet espoir ne fut pas trompeur : l'opinion de ce pays se prononça si violemment en faveur de l'héritière de Bourgogne, ou plutôt contre la France, qu'Édouard et ses grands se trouvèrent entraînés malgré eux à la dérive et

ne purent plus lutter sans danger contre le flot populaire. Louis XI n'avait pas su saisir l'instant décisif pour la conquête de la Belgique; il sentait que l'heure était passée, et que cette conquête, déjà si douteuse, allait devenir impossible par l'intervention de l'Angleterre; il ne chercha plus qu'à s'assurer par une bonne paix la possession des provinces qu'il avait enlevées à l'héritage de Charles le Téméraire. La guerre se ralentit dans le courant de l'année 1480 : une trêve de sept mois fut signée le 27 août, et Louis XI manifesta l'intention de recourir à l'arbitrage du pape Sixte IV, qu'il pria d'envoyer en France, comme légat, son neveu Giuliano della Rovere, cardinal de Saint-Pierre-ès-liens (qui fut depuis le pape Jules II[1]). Le saint-père se rendit aux désirs du roi, et dépêcha son neveu au delà des monts; mais les grands honneurs que Louis XI rendit au cardinal de Saint-Pierre, et la bonne intelligence du roi avec ce prélat, qu'il avait comblé de présents et de bénéfices, inspirèrent de la défiance à Maximilien, qui n'accepta point le cardinal pour arbitre. Le légat,

[1] Le roi avait eu avec Sixte IV, en 1478-1479, de graves démêlés dont il était sorti à son honneur : à la suite de la sanglante conjuration des Pazzi contre les Médicis, tramée avec la connivence de la cour de Rome, le pape et le roi de Naples ayant attaqué les Florentins, alliés de la France, le roi envoya Comines en Italie pour engager le duc de Milan et la république de Venise à secourir les Florentins, et défendit toute exportation d'or, d'argent ou de lettres de change pour Rome. Une assemblée de l'église de France, convoquée à Orléans au mois de septembre 1478, décréta le retour aux maximes du concile de Constance, et demanda la réunion d'un concile général, épouvantail que soulevait le roi toutes les fois qu'il était mécontent du pape. Sixte IV recula, et accepta l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre dans sa guerre avec les Florentins. Ce fut pendant ces négociations que les Génois, après avoir secoué le joug du duc de Milan, offrirent à Louis XI de rentrer sous la suzeraineté directe de la France; mais Louis ne se soucia point de se charger du gouvernement de cette turbulente république : il avait des conquêtes plus solides à faire dans les limites naturelles de la France : — « Les Génois se donnent à moi, disait-il en riant à ses familiers, et moi je les donne au diable! »

voyant son entremise inutile, repartit après avoir obtenu du roi une concession à laquelle la cour de Rome attachait beaucoup de prix ; à savoir, la liberté du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun, son complice, prisonniers d'État depuis plus de dix ans. On ne conclut qu'une prorogation de trêve pour un an [1].

Cette suspension d'armes de dix-neuf mois ne soulagea guère le royaume ; les fléaux de la nature, des froids excessifs, suivis de grands débordements, de stérilité et d'épidémie, remplacèrent le fléau de la guerre, et firent plus que compenser le faible allégement des charges publiques. Le roi cependant entretenait ses familiers de grands projets pour le bien de l'État : l'esprit de despotisme était accompagné chez lui d'incontestables lumières ; il sentait l'utilité ou la nécessité d'une foule d'améliorations qu'il n'eût permis à personne de lui indiquer, mais qu'il eût volontiers effectuées de son propre mouvement. Dans ses dernières années, « il eut un singulier désir de mettre grande police au royaume ; il souhaitait fort qu'en son royaume on usât d'une seule coutume, d'un seul poids, d'une seule mesure, et que toutes ces coutumes fussent mises en français en un beau livre, pour éviter la cautelle et la pillerie des avocats, qui est si grande en ce royaume qu'il n'en est nulle autre semblable [2]... ; et,

[1] Pendant la trêve, le roi réunit sur la Seine, près de Pont-de-l'Arche, une armée de plus de trente mille combattants, dont quinze cents lances garnies et six mille Suisses : il alla la passer en revue pour se rendre compte, par ses propres yeux, du résultat de ses réformes militaires. C'est le premier exemple d'un camp de manœuvres en temps de paix.

[2] Le dernier article de l'ordonnance de Charles VII sur la réformation de la justice avait déjà prescrit que toutes les coutumes, usages et styles des divers pays du royaume fussent écrits par des praticiens et gens de chacun desdits pays, et consignés dans des registres qui seraient examinés par les gens du conseil et du

si Dieu lui eût donné la grâce de vivre encore cinq ou six ans, sans être trop pressé de maladie, il eût fait beaucoup de bien à son royaume. » (Comines, l. VI, c. 6.)

Mais en attendant ces réformes qu'il n'eut pas le temps d'exécuter, Louis opprimait ses sujets *plus que roi n'avait jamais fait,* comme l'avoue Comines lui-même; il réprimait sans pitié les moindres agitations occasionnées par l'énormité des taxes et les désordres des soldats, et repoussait rudement les représentations que le parlement lui adressa plusieurs fois avec courage [1]. Les charges publiques avaient été presque triplées depuis la mort de Charles VII; Louis, à la fin de son règne, levait 4,700,000 livres de tailles, au lieu de 1,800,000, sans parler des autres impôts, entretenait quatre à cinq mille lances au lieu de dix-sept cents, et plus de vingt-cinq mille soldats d'infanterie permanente, à la place des francs-archers payés seulement en temps de guerre. La multitude de ses agents officiels ou secrets, les innombrables pensionnaires qu'il s'était attachés par des chaînes d'or dans toutes les cours de l'Europe, en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Suisse, en Allemagne, toute sa diplomatie corruptrice, enfin, lui coûtait peut-être autant que son armée : ses dons continuels aux églises étaient encore une source d'exorbitantes dépenses. Il voulait acquérir

parlement. Ordonn., t. XIV, préface, p. XXIV. Mais cette importante mesure n'avait point été mise à exécution.

[1] Il n'écouta le parlement qu'une seule fois : ce fut à l'occasion d'un édit tyrannique sur le commerce des grains, qui, publié dans le but de diminuer la disette, l'avait accrue ; une nombreuse députation du parlement, conduite par le premier président La Vacquerie, jurisconsulte artésien rallié à Louis XI, alla trouver le roi et lui adressa de très-vives remontrances. Comme le roi s'emportait en menaces, La Vacquerie lui déclara, au nom de tous ses collègues, qu'ils étaient prêts à résigner leurs charges plutôt que d'enregistrer des édits contraires à leur conscience. Le roi céda. — J. Bodin : *De la République.*

des *pensionnaires* jusque dans le ciel, et faisait de la diplomatie avec la Vierge et les saints, comme avec les simples mortels. Le peuple ne sentait même plus son fardeau allégé par le bon ordre d'une administration sévère; l'immoralité de la plupart des fonctionnaires aggravait au contraire un poids déjà insupportable. Louis, sacrifiant tout aux gens de guerre, avait révoqué la sage ordonnance de Charles VII, qui soumettait le soldat aux magistrats civils; et le pauvre peuple, ne pouvant plus recourir à cette juridiction protectrice, se voyait, comme autrefois, abandonné aux pilleries et aux insolences de la soldatesque[1].

Aussi Louis, haï par la noblesse et par le peuple des campagnes, n'inspirait-il point d'affection à la majorité de la bourgeoisie, malgré la faveur qu'il avait montrée aux corps municipaux, malgré les libertés qu'il avait octroyées ou restituées à beaucoup de villes, et la protection éclairée qu'il accordait à l'industrie[2]. Odieux à tous, il se

[1] Ce défaut de protection fit perdre au roi, dans l'esprit du peuple des campagnes, la reconnaissance qu'eût pu lui valoir une ordonnance très-sage et très-politique, qui ôta aux seigneurs, dont les châteaux n'étaient pas situés sur les frontières, le droit vexatoire de guet et de garde qu'ils exigeaient de leurs paysans. Le droit de guet et de garde fut remplacé par une taxe annuelle de 5 sous (d'argent). Ce fut encore un grand coup porté à la féodalité; un coup qui rompit le dernier lien militaire entre le seigneur et ses sujets. Duclos, t. II, p, 214. — Ordonnances, t. XVIII.

[2] Il avait fait planter des mûriers, et essaya d'encourager l'éducation des vers à soie : il fit venir d'Italie beaucoup d'habiles ouvriers pour établir des manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie, sous la direction de Guillaume Briçonnet. Il autorisa les ecclésiastiques et les nobles à se livrer au trafic par terre et par mer sans déchoir, à condition que ceux qui commerceraient par mer ne pourraient faire venir leurs marchandises que sur des vaisseaux français. — Duclos, t. II, p. 248. — Il continuait à favoriser la bourgeoisie : en août 1480, il avait établi à Clermont-Ferrand un consulat et maison commune, malgré l'évêque suzerain, puis avait érigé Clermont en ville *jurée*, c'est-à-dire ville de *jurandes*, ville de corps de métiers. — Des lettres de décembre 1477 attestent qu'il exis-

défiait de tous; il évitait les grandes villes et surtout Paris, où les prédications hardies d'un cordelier contre les abus du gouvernement avaient récemment excité une fermentation assez vive; ses courses et ses pèlerinages devenaient moins fréquents, et il restait presque toujours confiné dans son château de Montils-lez-Tours, auquel les fortifications dont il l'entourait avaient valu le nom de Plessis (*plexitium*, parc, lieu fermé). Ce sombre manoir, aux guérites du haut desquelles veillaient jour et nuit quarante arbalétriers, aux murailles hérissées de broches de fer, aux fossés semés de chausse-trapes, attristait de son ombre lugubre *le jardin de la France*, le doux et voluptueux pays de Touraine, tout plein encore des souvenirs de la *dame de Beauté*. Les sentinelles avaient ordre de tirer sur quiconque approcherait du château pendant la nuit; on arrêtait tout alentour les passants et les voyageurs sur le moindre soupçon : l'on ne voyait autour du Plessis « que gens pendus aux arbres, car Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux (le roi l'appelait son compère), faisait pendre, *géhenner* (torturer) et mourir les gens sans grands indices ni preuves, et les prisons et autres maisons circonvoisines du château étaient pleines de prisonniers, lesquels on oyait bien souvent de jour et de nuit crier pour les tourments qu'on leur faisait, sans ceux qui étaient secrètement jetés en la rivière. »

On accuserait volontiers d'exagération ce tableau tracé par un écrivain très-passionné contre Louis XI (Claude de

tait sous son règne une grande association commerciale, intitulée la *Compagnie française*, composée des marchands *hansés* de Paris et d'autres villes, et investie de certains priviléges pour le transport et la vente du vin et d'autres denrées et marchandises; des lettres du roi y affilient les bourgeois de Tournai. Ordonnances, t. XVIII, p. 512.

Seyssel); mais Comines lui-même en dit assez pour qu'on ne puisse douter que de grandes cruautés n'aient été commises au Plessis et ailleurs. Les terreurs qui assiégeaient sans cesse Louis XI, terreurs motivées par maintes tentatives d'empoisonnement et d'assassinat, avaient exaspéré sa dureté naturelle, et portaient à l'excès le cruel dédain qu'il avait toujours eu pour la vie et les souffrances des hommes : il tenait ses prisonniers les plus illustres, entre autres le comte du Perche, prince du sang (fils du duc d'Alençon)[1], dans des cages de fer de huit pieds carrés, *avec des fers très-pesants et terribles aux jambes, et au bout desquels était une grosse boule de fer* (un boulet), *et l'on appelait ces chaînes les fillettes du roi* (Comines)[2]. Louis était, au reste, le premier et non pas le moins malheureux de ses captifs ; car il n'osait guère mettre le pied hors de son triste Plessis. Il en interdisait presque absolument l'entrée aux princes et aux grands : il logeait ses conseillers et ses ministres eux-mêmes à Tours, et ne les mandait au Plessis que par nécessité, se contentant habituellement de correspondre avec eux : il avait relégué sa femme en Dauphiné, il faisait élever son fils hors de sa vue au château d'Amboise, et ne recevait que très-rarement au Plessis sa fille Anne et son gendre le sire de Beaujeu, qui lui avaient toujours été fidèles et affectionnés. Il ne

[1] Ce comte était un homme de mauvaises mœurs ; mais il n'avait commis d'autre crime d'état que de vouloir se retirer en Bretagne sans la permission du roi ; aussi fut-il impossible de le faire condamner judiciairement.

[2] Les comptes de dépenses de Louis XI sont pleins des mémoires des serruriers qui forgeaient ces terribles chaînes. Voy. le t. I des archives curieuses de l'Hist. de France, publiées par Cimber et Danjou. Ces comptes offrent de singuliers contrastes : à côté des mémoires des serruriers et des sergents de Tristan, on y voit les coûts et frais des *voluptés* du roi, tant pour avoir conduit de Dijon à Tours une bourgeoise dijonnaise que le roi ramena de son voyage de Bourgogne ; tant pour l'achat de deux douzaines de *petits oiseaux appelés serins*, etc.

s'entourait que d'astrologues, de médecins, et *de mauvaises gens de petite condition,* comme Olivier *le Daim* ou Jean Doyat, qui lui devaient tout et que sa mort devait replonger dans le néant. A peine se fiait-il encore à ceux-là, et il changeait continuellement ses valets de chambre, de peur que ses ennemis ne les corrompissent. Il s'abandonnait à mille fantaisies pour secouer un moment l'ennui qui le rongeait : il faisait acheter des animaux rares dans mainte région lointaine; il mandait de toutes parts des joueurs de *bas et doux instruments;* il faisait venir des bergers qui jouaient devant lui les airs et dansaient les danses de leur pays. Mais rien ne réussissait à le distraire; l'objet de son caprice, à peine atteint, ne lui causait plus qu'impatience et dégoût (Jean de Troyes).

Les ennemis de Louis ne s'apercevaient point si son âme était bourrelée, si son cerveau était troublé de lugubres visions : ses forces physiques diminuaient de mois en mois, mais sa redoutable activité était doublée par l'espèce de fièvre qui le consumait, et de nouveaux succès couronnaient toujours sa politique. L'infortunée Marguerite d'Anjou, rachetée par lui des prisons d'Édouard IV, lui avait transporté, par donation entre-vifs, du 7 mars 1475, tous les droits, part et portion qu'elle pourrait avoir à revendiquer sur l'héritage du roi René, son père. A la mort du vieux René, qui trépassa le 10 juillet 1480, Louis XI réunit à la couronne le duché d'Anjou, en vertu du principe de l'exclusion des femmes et des collatéraux, et se saisit de la plus grande partie du Barrois, en vertu de la donation de Marguerite et des créances considérables qu'il avait sur les princes angevins. René, duc de Lorraine, fils d'une autre fille du *bon roi* René, réclama inutilement: Charles d'Anjou, comte du Maine,

hérita de la Provence; son oncle, *le bon roi* René, la lui avait léguée par testament avec le titre de roi de Sicile. René de Lorraine ne fut pas plus écouté pour la Provence que pour le reste.

Louis XI était résolu à ne pas laisser échapper la meilleure part de la riche succession angevine, et ses affidés circonvinrent si bien le nouveau *roi de Sicile,* prince faible et maladif, que Charles d'Anjou, en décédant sans postérité (10 décembre 1481), désigna le *roi très-chrétien* [1] pour son héritier; avec lui finit la seconde maison d'Anjou. Ce fut ainsi que la Provence fut réunie à la couronne, et que la France atteignit enfin au sud-est sa frontière naturelle des Alpes. Le comté du Maine et les droits sur Naples suivirent le sort de la Provence [2]. Le duc René de Lorraine tenta inutilement de soulever la Provence contre le roi : les populations s'abandonnèrent sans résistance à la force insurmontable qui absorbait leur patrie dans le royaume de France; la maison provençale des Forbin, qui s'était dévouée à la cause française, eut une influence décisive sur ce grand événement. La France ne pouvait faire une acquisition plus belle : la Flandre seule, avec Anvers et les bouches de l'Escaut, eût pu égaler l'importance de la Provence : la possession de la côte provençale et de ses beaux ports doublait les forces maritimes de la France, qui n'avait auparavant sur la Méditerranée

[1] C'est à partir de Louis XI que les rois de France ont pris officiellement le titre de *rois très-chrétiens* et celui de *majesté*. Le premier de ces deux titres était employé, mais non obligatoire auparavant.

[2] Le Mans obtint les priviléges qui avaient été accordés à Angers lors de la première saisie de cette ville; les maire, pairs et conseillers du Mans furent anoblis, etc. — La chambre des comptes d'Angers avait été conservée lors de la réunion définitive de l'Anjou à la couronne (octobre 1480, janvier 1482). Ordonnances, t. XVIII, 389-749).

que les plages insalubres et marécageuses du Languedoc : avec Marseille, car la grandeur de Toulon n'existait pas encore, la France devint une des grandes puissances riveraines de la mer intérieure.

(1482-1483.) Peu après que le roi eut pacifiquement conquis ce magnifique héritage de la maison d'Anjou, il reçut des Pays-Bas une nouvelle *qui lui causa une très-grande joie :* madame Marie de Bourgogne était morte des suites d'une chute de cheval, le 27 mars 1482, à l'âge de vingt-cinq ans ; on dit qu'une pudeur touchante, mais déraisonnable, l'empêcha de laisser examiner et traiter la secrète blessure qu'elle s'était faite, et fut cause de sa mort. « Ce fut un très-grand dommage pour ses sujets, car onc depuis n'eurent bien ni paix, » dit Comines. Les gens de Gand et des autres bonnes villes de Flandre et de Brabant, qui s'étaient montrés d'abord si rudes à la pauvre duchesse, avaient fini par la prendre en amitié et *révérence ;* mais, aussitôt qu'elle eut rendu le dernier soupir, ils s'emparèrent de ses deux petits enfants, Philippe et Marguerite, imposèrent un conseil de régence et de tutelle au duc Maximilien, qui, accueilli d'abord avec enthousiasme, n'avait ni mérité ni conservé leur confiance, et, n'accordant plus aucune obéissance à ce prince étranger, ils ouvrirent directement des négociations avec le roi Louis. Maximilien, sans argent et presque sans troupes, était hors d'état d'employer la force contre les gens des communes : l'assistance de la noblesse belge et les faibles secours qu'il tirait d'Allemagne ne suffisaient pas pour couvrir les frontières des Pays-Bas et soutenir la guerre dans la Gueldre et le pays liégeois : toute cette contrée était en feu, depuis les bords de l'Yssel jusqu'aux portes de Namur ; la Gueldre combattait

toujours pour son jeune duc ; le diocèse d'Utrecht était révolté contre son évêque ; Wilhem d'Aremberg, sire de la Mark, dit le *Sanglier des Ardennes,* le plus farouche des capitaines de routiers allemands, avait massacré Louis de Bourbon, évêque de Liége, obligé le chapitre à élire son propre fils comme successeur du prélat assassiné, et s'était fait proclamer *mainbourg* de Liége : il donnait la main aux insurgés de Gueldre et d'Utrecht, au duc de Clèves, et à tous les ennemis de Maximilien. Les Français, pendant ce temps, prenaient Aire, menaçaient de nouveau Saint-Omer, et rentraient dans le Luxembourg.

C'était entre les mains des Gantois que se trouvaient les *enfants d'Autriche :* Louis, profitant de cette circonstance et du vif désir de paix qu'éprouvaient les Flamands, se mit à *pratiquer,* avec son habileté ordinaire, les *gouverneurs* de Gand, « afin de traiter le mariage de monseigneur le dauphin et de la fille du duc Maximilien. « Les Gantois étaient harassés d'une guerre qui ruinait leur industrie et le négoce de Bruges, et, pourvu que Louis renonçât à la conquête de la Flandre, ils étaient disposés à de grandes concessions aux dépens des provinces wallonnes. Rien n'était plus opposé aux vues de Maximilien ; mais le prince autrichien ne pouvait agir en maître aux Pays-Bas : *il était jeune et mal pourvu de gens de sens*, car les meilleurs des anciens conseillers de Bourgogne étaient morts ou *tournés Français :* après une tentative de violence, qui lui réussit fort mal, il fut obligé de venir joindre à Alost l'assemblée des trois états de Flandre, de Brabant, et des autres pays qui composaient l'héritage de ses enfants ; les états le contraignirent à donner pleins pouvoirs à quarante-huit députés par eux désignés. Ces plénipotentiaires allèrent ensuite s'aboucher à Arras avec le

sire d'Esquerdes, le premier président La Vacquerie et deux autres ambassadeurs du roi. Le traité de paix fut signé le 23 décembre 1482 : on arrêta que le mariage du dauphin et de Marguerite d'Autriche serait solennisé, *ladite damoiselle venue en âge requis* (elle n'avait pas trois ans) ; aussitôt les scellés échangés, Marguerite devait être remise à M. de Beaujeu, ou à un autre prince du sang commis par le roi ; elle apportait en dot au dauphin les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Mâcon et d'Auxerre, et les seigneuries de Salins, Bar-sur-Seine et Noyers, lesquels feraient retour au duc Philippe, frère de Marguerite, ou à ses hoirs, faute d'héritiers mâles ou femelles issus du dauphin et de Marguerite. Le roi abandonnait ses légitimes prétentions sur la Flandre wallonne [1], sauf à les revendiquer au cas où la dot de Marguerite retournerait à sa famille. Le comté d'Artois, si cruellement ravagé depuis la mort du duc Charles, était exempté de tous impôts pour six ans : les anciens habitants d'Arras ou de *Franchise,* comme le roi l'avait nommée, pouvaient rentrer librement dans leur malheureuse ville : Saint-Omer demeurait neutre aux mains de ses habitants, jusqu'à la célébration du mariage du dauphin et de Marguerite. Le roi s'obligeait à ne plus soutenir Wilhem de la Mark [2], les Liégeois, les gens d'Utrecht et de Gueldre, ni le duc de Clèves. Les ambassadeurs de Maximilien et des trois états des Pays-Bas vinrent chercher la ratification du roi et du jeune dauphin ; puis le seigneur et la dame

[1] Charles V n'avait cédé Lille, Douai et Orchies, à son frère Philippe le Hardi et à Marguerite de Flandre, qu'à condition de retour à la couronne faute d'hoir mâle.

[2] La Mark fut décapité deux ans après, en punition de l'assassinat de l'évêque de Liége et de beaucoup d'autres crimes.

de Beaujeu, accompagnés d'une brillante escorte, allèrent recevoir, des mains des Flamands, mademoiselle Marguerite, qui devait être élevée en France jusqu'à son mariage, et qui fut magnifiquement accueillie à Paris d'après les ordres du roi.

C'était un grand affront pour le roi Édouard, dont la fille, fiancée depuis sept ans avec le dauphin, portait déjà le titre de dauphine de France : quelle que fût l'indolence du monarque anglais, il manifesta une violente colère, et parut vouloir s'arracher à ses voluptés pour tirer vengeance de Louis XI, quoiqu'il ne lui fût plus permis de compter sur l'appui de la Flandre ; mais sa mort subite, causée par ses excès, ou peut-être par un nouveau crime de son frère Richard, qui s'empara bientôt de la couronne d'Angleterre au détriment des enfants d'Édouard, débarrassa Louis XI du dernier péril qui pût le menacer. Louis commença même à méditer sérieusement le projet de chasser les Anglais de Calais.

Ainsi Louis XI triomphait ; il régnait en maître absolu sur un royaume dont il avait reculé au loin les limites ; la maison de Bourgogne, rivale de la maison royale, n'existait plus, et les héritiers du dernier des *grands ducs d'Occident* avaient confirmé eux-mêmes, par la foi des traités, la validité des conquêtes du vainqueur : Louis avait atteint le but de ses immenses intrigues.

Il ne devait pas jouir de son triomphe : la mort, qui avait combattu pour lui en frappant tous ses adversaires, étendait la main sur son front ridé, que courbaient les fatigues et les soucis plus que les années. Dès le mois de mars 1481, une attaque d'apoplexie avait mis ses jours en danger : il ne se remit jamais bien de cette violente secousse, et d'autres signes d'une fin prochaine se succé-

dèrent promptement : sentant ses forces décliner, il commença de changer de conduite à l'égard de son fils, qu'il avait jusqu'alors fait élever solitairement à Amboise, sans lui donner aucune instruction, disant qu'il serait toujours assez docte s'il savait ces cinq mots latins : « *Qui nescit dissimulare nescit regnare* (qui ne sait dissimuler ne sait régner). Il tâcha de réparer cette négligence, commanda qu'on enseignât au dauphin l'histoire, la seule des sciences littéraires qu'il estimât, et fit composer sous ses yeux, par plusieurs hommes de savoir et d'expérience, un volume de maximes morales, politiques et militaires, intitulé *le Rosier des Guerres,* et destiné à l'éducation de son fils. Ce livre est un tardif hommage à des principes dont Louis s'était raillé toute sa vie. Comme la plupart des rois arrivés au bord de la tombe, Louis invitait son successeur à suivre ses conseils plutôt que son exemple[1].

Le 21 septembre 1482, trois mois avant la conclusion du traité d'Arras, le roi s'était transporté au château d'Amboise, et là, en présence de plusieurs seigneurs du sang et autres grands personnages, il avait adressé à son fils *de belles et notables paroles pour l'édification de sa vie et bonnes mœurs, gouvernement, entretenement et conduite de la couronne de France*, l'engageant, quand il serait roi, à ne point *débouter* de leurs offices les bons serviteurs qu'il y trouverait, et confessant que lui-même s'était mal trouvé d'avoir agi de la sorte envers les serviteurs du feu roi Charles, son père. L'enfant répondit qu'avec l'aide de Dieu, il obéirait aux commandements paternels. Louis XI

[1] Le rédacteur du *Rosier des Guerres* se nommait Étienne Porchier. Le *Rosier des Guerres,* autrement dit *Rosier historial,* contient, outre les maximes, un résumé des Grandes Chroniques de Saint-Denis. Il a été imprimé en 1522, et Duclos en a inséré les principales maximes dans les pièces de son histoire de Louis XI.

ne voyait guère, dans l'intérieur du royaume, qu'un seul prince qui pût être dangereux pour son successeur : c'était Louis, duc d'Orléans, alors âgé de vingt et un ans, qui avait été nourri à la cour sous une rigoureuse surveillance. Le duc d'Orléans fut amené à Amboise, et Louis, son beau-père, lui fit jurer, par le nom de Dieu créateur, par le saint canon de la messe, par les saints Évangiles, sur la damnation de son âme et sur son honneur, de servir loyalement le dauphin devenu roi, de ne participer à aucune entreprise contre lui, et de ne point entretenir avec le duc de Bretagne d'intelligences contraires au bien de l'état. Depuis la mort de Charles le Téméraire, le duc François II n'avait plus osé troubler le royaume, mais Louis XI n'ignorait pas que, toujours opiniâtre en son *mauvais vouloir,* il restait lié par des traités secrets avec l'Angleterre.

Tout en exprimant ainsi ses dernières volontés comme s'il eût été au lit de la mort, et quoiqu'il eût passé marché pour son tombeau avec deux artistes [1], Louis XI ne se résignait pas encore à mourir : *nul plus que lui ne fut convoiteux de vivre.* Il mettait tour à tour son espérance dans les secours des hommes et dans ceux du Ciel : il avait toute confiance en son médecin Jacques Coictier, et croyait devoir la prolongation de sa vie au savoir de cet homme brutal et cupide, qui abusait de ses terreurs pour lui extorquer des sommes immenses, non par la flatterie, mais par la menace : « Je sais bien, lui disait Coictier,

[1] Conrad de Bologne, orfévre, et Laurent Wrin, fondeur flamand. Louis fixa lui-même la forme, les dimensions et les ornements du monument funéraire, au prix de 1,000 écus d'or. Voy. Duclos, t, II, p. 275. Ce tombeau, placé, non point entre les tombes royales de Saint-Denis, mais à Notre-Dame-de-Cléri, entre Orléans et Blois, d'après les dernières volontés de Louis XI, a été détruit dans les guerres de religion. Le monument actuel ne date que du dix-septième siècle.

qu'un matin vous m'enverrez où vous en avez envoyé tant d'autres, mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après. » Louis souffrait tout de son médecin, devenu son tyran, et n'osait rien lui refuser; les gages de Coictier, dans les huit derniers mois, montèrent jusqu'à dix mille écus d'or mensuellement, et il se fit donner en outre les seigneuries de Rouvres, de Saint-Jean-de-Losne, de Saint-Germain-en-Laye, etc., et la première présidence de la chambre des comptes. Louis partageait ses munificences entre Coictier, représentant de la science terrestre, et les saints les plus fameux par leurs miracles; il envoyait de riches présents aux églises les plus vénérées des fidèles, et faisait venir des reliques de tous les coins de la chrétienté. Le pape Sixte IV lui expédia tant de reliques, que le peuple de Rome fit une émeute pour empêcher de dégarnir ainsi la métropole du catholicisme. Parmi ces reliques figurait *le corporal sur quoi monseigneur saint Pierre chantait la messe :* la sainte ampoule, *qui jamais n'avait été remuée de son lieu*, c'est à savoir du trésor de saint Remi de Reims, fut apportée au roi *jusqu'en sa chambre au Plessis; il voulait en prendre semblable onction qu'à son sacre.* Les *verges de Moïse et Aaron*, la croix de saint Laud et la croix de Victoire lui furent également envoyées. « Il avait, dit Claude de Seyssel, son chapeau tout plein d'images, la plupart de plomb ou d'étain, lesquelles il baisait à tout propos..., se ruant à genoux, quelque part qu'il se trouvât, quelquefois si soudainement, qu'il semblait plus blessé d'entendement que sage homme. » Il mandait autour de lui *hommes solitaires et femmes d'excellente dévotion.* « Il vint à ouïr la renommée d'un homme de grande sainteté et austère vie, nommé frère François de Paule, natif de la ville de Paule au pays de Calabre, lequel fut

premier fondateur de l'ordre des *frères minimes :* il supplia notre saint-père le pape Sixte *le quart* et le roi de Naples de donner congé à ce saint homme pour qu'il vînt en France, et, à sa venue, il se mit à genoux devant lui, afin qu'il lui plût allonger sa vie. Le *bon chrétien* répondit ce que sage homme devait répondre : le roi lui bâtit un monastère près de sa maison du Plessis-lez-Tours (Comines). » Louis se rattachait avec désespoir à l'existence qui lui échappait : il ne sollicitait même plus les gens d'église de prier pour la rémission de ses péchés; « faisant un jour réciter par un prêtre l'oraison de saint Eutrope, auquel il s'était voué et recommandé, et voyant que ladite oraison requérait la santé de l'*âme* et du corps, il commanda qu'on ôtât ce mot d'*âme*. « C'est assez, dit-il, que le saint nous octroie la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses à la fois. » La grande peur qu'il avait de mourir était si bien connue des populations, et l'on avait si mauvaise opinion de lui, que les rumeurs les plus bizarres et les plus atroces s'accréditèrent au sujet des remèdes qu'il employait pour retarder sa fin. On prétendit que Louis, par l'ordonnance de Coictier, *buvait et humait* le sang de jeunes enfants afin de réchauffer son sang appauvri. L'historien Gaguin, général des Mathurins, qui avait été employé par Louis XI dans des négociations importantes, a rapporté ce bruit absurde sans le contester.

Mais la médecine, les reliques, les oraisons, tous les expédients licites ou criminels, furent impuissants à retenir la vie dans ce corps qui semblait *une anatomie ambulante* (un squelette ambulant). Louis avait beau s'habiller magnifiquement, contre son ancienne coutume; l'or et le velours ne faisaient que rendre son étisie et sa

décomposition plus évidentes ; le 25 août, jour de la Saint-Louis, il fut frappé d'une nouvelle attaque d'apoplexie, et perdit la parole et la connaissance. Il recouvra toutefois l'usage de ses sens, mais il se sentit tellement faible qu'il *se jugea mort;* « il envoya quérir sur l'heure monseigneur de Beaujeu, mari de sa fille Anne, et lui commanda d'aller *au roi son fils* qui était à Amboise, en lui recommandant le roi sondit fils, et lui donna toute la charge et gouvernement dudit roi. Après, il envoya le chancelier porter les sceaux audit roi son fils, et tous ceux qui le venaient voir, il les envoyait à Amboise devers *le roi*, les priant de le servir bien. (Comines.) »

Louis ne renonçait pourtant pas encore à tout espoir, et il pressait instamment le *bon chrétien*, ainsi qu'on nommait l'ermite calabrais, de vouloir bien *lui allonger sa vie;* car il ne doutait pas que frère François de Paule n'eût ce pouvoir. Mais, sur l'avis d'un docteur de Sorbonne, maître Olivier *le Daim* et maître Coictier lui signifièrent *en brèves et rudes paroles* « qu'il n'eût plus d'espérance au saint homme ni en autre chose; car c'était fait de lui, et il ne fallait plus songer qu'à sa conscience. »

Ce lui fut une grande douleur d'entendre cette sentence; néanmoins ce redoutable génie retrouva son énergie au dernier moment : il languit six jours sans proférer une seule plainte, demanda et reçut les sacrements de l'Église, et continua jusqu'à la fin de parler des affaires publiques aux gens qui l'entouraient, en recommandant qu'on tînt le royaume en paix pendant cinq ou six ans, *jusques à ce que le roi fût grand et en âge.* Il mourut le samedi 30 août 1483, à huit heures du soir, dans sa soixante et unième année.

Ce fut, suivant Comines, celui des princes de ce temps dont il y eut le plus de bien et le moins de mal à dire. Il serait difficile de faire une satire plus sanglante des princes du quinzième siècle.

Ce règne, si agité, si oppressif, si calamiteux pour les peuples, avait cependant déposé des germes féconds dans le sein de la France : la désastreuse puissance des *sires du sang,* cette seconde féodalité pire que la première, était frappée à mort; la France, s'appuyant aux Pyrénées-Orientales, au Jura et aux Alpes maritimes, avait fait de grands pas vers ses limites naturelles, et ses progrès politiques et territoriaux la préparaient à prendre une part glorieuse à l'universel élan de la civilisation européenne, qui se précipitait impétueusement vers l'avenir en secouant les langes du moyen âge.

Louis XI, esprit investigateur quoique peu enclin aux idées générales, et ami des choses nouvelles qui ne contrariaient pas son autorité, s'était montré favorable aux lumières naissantes : il avait protégé les lettres et les sciences; l'art de guérir fit des progrès sous ce roi valétudinaire, et les faveurs que Louis prodiguait aux médecins profitèrent à la médecine : la chirurgie obtint de son temps un grand résultat; la taille de la pierre fut, d'après l'autorisation du roi, tentée pour la première fois sur la personne d'un condamné à mort, qui guérit et fut gracié (Chronique de Jean de Troyes). Les connaissances littéraires, sans être l'objet d'une protection aussi éclatante que la médecine, furent traitées avec bienveillance. Louis recueillit plusieurs des savants grecs, qui, de l'Italie, leur premier asile, commençaient à se répandre dans les régions d'Occident : Georges Glizin, Grégoire de Tiferno, Hermonyme de Sparte, Andronicus le Dalmate, vinrent

éveiller les muses helléniques aux rives de la Seine. La France commença de ressentir l'heureuse influence des études philologiques, qui marchaient à pas de géant en Italie depuis l'impulsion qu'elles avaient reçue du cardinal Bessarion et du grand pape Nicolas V. Les trésors enfouis de l'antiquité latine étaient exhumés en foule du fond des cloîtres par les Poggio Bracciolini[1], les Gasparin de Barziza, les Traversari, les Valla ; les trésors de l'antiquité grecque étaient apportés d'outre-mer par les Filelfo, les Aurispa, les Argyropoulo, les Théodore Gaza, les Chalcondyle, hardis voyageurs ou nobles émigrés de la science, qui, pareils aux fugitifs de Troie, emportaient en fuyant leurs dieux exilés sur la terre hospitalière d'Ausonie. En peu d'années, le monde savant avait vu doubler ou tripler le nombre des monuments classiques qu'il possédait : avec la multiplication des monuments coïncidaient d'immenses travaux pour l'épuration et l'explication des textes, et pour la restauration des deux sciences qui nous révèlent les mystères de la formation et de la vie organique des langues, la grammaire, qui est l'anatomie du langage, la rhétorique, qui en est la physiologie. Les philologues avaient l'ardeur et l'audace d'une secte novatrice, et menaçaient d'envahir tout le domaine de l'intelligence. Déjà la jeune érudition littéraire attaquait avec vigueur la vieille scolastique, qui avait si longtemps opprimé et étouffé la littérature : l'étude des modèles classiques s'était entièrement perdue dans les universités ; la grammaire était fort mal enseignée, la rhétorique n'était plus

[1] Il retrouva à lui seul huit *orationes* de Cicéron, un Quintilien complet, Columelle, une partie de Lucrèce, trois livres de Valérius Flaccus, Silius Italicus, Ammien Marcellin, Tertullien, et douze comédies de Plaute. Cette rénovation de la science a été bien résumée dans l'histoire de la littérature de l'Europe aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, de Henri Hallam, t. I, c. 2.

enseignée du tout à Paris depuis longues années. Mais la scolastique allait expier ses torts envers les belles-lettres, et sa décadence était imminente; elle s'était plongée toujours plus avant dans l'abstraction et la subtilité, épaississant les ténèbres dont elle semblait s'envelopper à dessein, bien loin d'oser tirer les conséquences religieuses et morales des deux grandes doctrines qui la partageaient; ses formes, larges et imposantes dans leur incorrection, au temps des Thomas et des Bonaventure, étaient devenues de plus en plus pénibles et tourmentées sous les Duns Scott, les Ockam et leurs successeurs. Sa terminologie barbare rebutait tous les esprits un peu délicats, et le goût renaissant du beau langage et de l'élégance antique lui devait être mortel; le fond ne tarda pas à être enveloppé avec la forme dans le dédain des littérateurs, et l'éternelle querelle des réalistes et des nominaux, qui avait passionné, durant des siècles, les plus grands esprits de l'Europe, devint, pour bien des gens, un objet de ridicule[1]. Les controverses n'avaient pourtant pas cessé dans l'université de Paris : on disputait davantage à mesure qu'on s'entendait moins, et les deux partis firent assez de bruit pour que Louis XI, très-disposé à introduire les décisions arbitraires du despotisme dans les matières les plus étrangères au pouvoir civil, s'avisât

[1] Les nominaux, comme on l'a vu ailleurs, niaient la *réalité* des idées générales et des êtres collectifs, affirmée par les réalistes. Nous citerons, sur cette question, et sauf réserves, quelques lignes de M. J. Reynaud. « Les genres existent dans l'esprit de Dieu aussi formellement que les individus, et la seule différence qu'il y ait pour lui entre les idées des uns et les idées des autres, c'est que les uns (les genres) n'ont de réalité qu'en lui, tandis que les autres (les individus), outre la réalité conceptuelle qu'ils ont en lui, ont encore la réalité extérieure, les premières idées étant simplement connues, les secondes, à la fois connues et produites. » Encyclopédie nouvelle, art. Théologie. Ne peut-on pas ajouter que les genres existent comme *forme*, et les individus, comme *substance ?*

de vouloir trancher la question par ordonnance. Le réalisme avait dû longtemps à son génie synthétique la préférence de l'Église. Si sa tendance intime au panthéisme était susceptible d'alarmer l'orthodoxie, lui seul, d'autre part, pouvait donner un sens intelligible, par sa doctrine d'unité et de solidarité, au dogme du péché originel, et, par sa doctrine de la réalité des idées et de l'identité de la substance, aux dogmes de la Sainte Trinité et de l'eucharistie. Le nominalisme, avec son esprit d'analyse, tendait au contraire, quoi qu'en pussent penser ses pieux défenseurs, à réduire en poussière tous les mystères du catholicisme : on a vu, plus tard, ce que firent des mystères les protestants et les philosophes voltairiens, issus du nominalisme. Cependant, au quatorzième siècle, un revirement s'était opéré dans l'église gallicane : les d'Ailli, les Clémangis, les Gerson [1], presque tous les grands docteurs français avaient embrassé le nominalisme, tandis que le réalisme était défendu par les chefs des hérétiques, Wickleff, Jean Huss, Jérôme de Prague. Vers l'an 1470, la querelle avait repris une vigueur nouvelle ; le nominalisme, puissant, mais non pas tout à fait régnant dans l'université de Paris, était attaqué par les universités de Louvain et de Cologne, et les deux partis avaient appelé à la cour de Rome, qui semblait incliner vers les nominaux. L'évêque d'Avranches, confesseur de Louis XI, fit brusquement pencher la balance du côté opposé par un coup d'autorité : appuyé par tous les docteurs réalistes de Paris, il détermina son royal pénitent à ordonner qu'on n'enseignât dorénavant la scolastique et qu'on n'expliquât Aristote que d'après Averrhoès, Albert le Grand, saint

[1] Gerson, dans ses dernières années, abandonna toutefois la scolastique pour se jeter dans le mysticisme, ennemi mortel du nominalisme.

Thomas d'Aquin, Gilles de Rome, Alexandre de Hales, Duns Scott, Bonaventure, et les autres docteurs réalistes. Les livres d'Ockam, de Buridan, de Pierre d'Ailli, de Marsile, d'Albert de Saxe, d'Adam Dorp, et de tous les nominaux, devaient être saisis et séquestrés jusqu'à nouvel ordre (1er mars 1474). Les réalistes chantèrent victoire; les nominaux crièrent à la persécution; les indifférents, ou plutôt les adversaires de la scolastique, se raillèrent des uns et des autres[1]. Les nominaux se donnèrent tant de mouvement, qu'ils parvinrent à faire révoquer l'édit du roi et à tirer de captivité leurs livres favoris dès 1477.

Durant ces progrès de la littérature savante et cette décadence de la scolastique, la littérature vulgaire n'était pas entièrement stérile : la France avait produit un poëte; à Charles d'Orléans avait succédé Villon; au poëte né sur les marches du trône, le poëte né, non pas dans l'humble demeure du peuple, mais dans les bouges infects d'une populace sans nom, dans la fange de la *cour des miracles.* Cet homme, dont le nom même n'est qu'un sobriquet infamant[2], cet homme, qui végéta dans la misère et le vice, parmi les *truands* de Paris, entre l'hôpital et la potence, peut se poser hardiment en face de son rival *fleurdelisé :* il ne sera pas vaincu dans cette lutte poétique. Il puise, dans sa vie de vagabond et de bohême, des inspirations d'une énergie étrange et inconnue : il balance au moins les grâces de Charles d'Orléans par l'éclat et l'originalité de son coloris, et parfois, d'entre ses chants de mauvais lieux, s'élèvent des cris de l'âme, des accents

[1] Voy. la lettre de Robert Gaguin, zélé latiniste, à Guillaume Fichet, ancien recteur de l'université et professeur de rhétorique, citée par Barante, t. XII, p. 167.

[2] *Villon* signifie escroc.

de profonde mélancolie qu'égalent à peine les plaintes les plus touchantes du royal prisonnier d'Azincourt. Qui ne connaît cette ballade où Villon se demande ce que sont devenus les héros du temps passé : — *Où est le preux Charlemagne? — Où est Jeanne Darc?* — et répond, à chaque strophe qui évoque un souvenir glorieux, par ce doux et triste refrain : *Mais où sont les neiges d'antan* (les neiges de l'an passé)?

L'histoire, comme on l'a dit ailleurs, allait se transformer sous la plume de Comines, qui, avant Machiavel, retrouva la trace des historiens politiques de l'antiquité, et se rapprocha par la pensée de ce monde renaissant, dont les philologues cherchaient à se rapprocher par les formes et le langage. Ce n'était pas seulement, au reste, vers les origines grecques et latines de la civilisation européenne que se reportait l'ardeur investigatrice de la renaissance; beaucoup d'esprits religieux et doctes à la fois remontaient aussi à l'étude directe de l'antiquité sacrée, soit dans la Vulgate, soit dans la version plus ancienne et plus savante des Septante; on traduisait la Bible dans presque toutes les langues vulgaires; le génie européen, parvenu au sommet de la pente sur laquelle il gravissait depuis les premiers temps du moyen âge, reportait les yeux vers le point de départ et aspirait à se retremper dans les sources diverses de ses idées et de ses croyances. Les connaissances relatives à l'activité physique de l'homme et à ses rapports avec le monde extérieur, les sciences naturelles et les sciences exactes, si longtemps stationnaires, commençaient à se débarrasser des langes traditionnels qui les avaient enveloppées durant des siècles. La fermentation était universelle dans les intelligences; le monde s'attendait à de glorieux changements :

son espoir ne fut pas trompé; un événement providentiel arma la pensée humaine d'un instrument de propagation qui devait changer la face de l'univers : l'imprimerie fut découverte.

Ce furent les bords du Rhin qui virent surgir cette invention *révélée au genre humain par une inspiration divine,* suivant l'expression d'un des grands hommes du siècle suivant (Mélanchthon). La Chine possédait depuis longtemps les premiers rudiments de ce grand art, comme de presque tous les autres, sans en pousser les applications à leurs conséquences logiques : étrange contraste que cette faculté d'invention si étendue, qui ne sait pas déduire les conséquences des prémisses, et que ne soutient pas le souffle vivifiant de l'esprit de perfectibilité! La Chine savait donc tirer des impressions sur le papier ou sur toute autre substance au moyen de caractères fixes sculptés sur des planches de bois. Ce procédé, auquel notre stéréotypage est revenu en lui donnant d'immenses perfectionnements, paraît avoir été connu en Europe vers la fin du quatorzième siècle, et l'on a conservé huit ou dix livrets renfermant un petit nombre de pages imprimées en caractères très-grossiers, que la plupart des savants modernes pensent avoir été publiés dans les Pays-Bas, de 1400 à 1440[1]. Les résultats de cette innovation, qu'on ne pouvait appliquer à aucun ouvrage de quelque élégance ou de quelque étendue, furent d'abord trop bornés pour attirer l'attention publique, mais suffirent à éveiller les méditations de quelques esprits d'élite : Jean Gutenberg, Mayençais de naissance, établi depuis l'enfance à Strasbourg, conçut, vers 1440, l'idée de substi-

[1] De là les prétentions des Hollandais, qui revendiquent l'honneur de la découverte de l'imprimerie pour un certain Laurent Jansson Coster, de Haarlem.

tuer aux caractères fixes des caractères mobiles : dès lors, l'art sortit de son état d'embryon : l'art fut appelé à la véritable vie [1]. La pensée de Gutenberg, conçue et couvée à Strasbourg, vit le jour à Mayence : Gutenberg trouva, dans cette dernière ville, les ressources nécessaires à la réalisation de son œuvre ; Jean Fust, riche négociant, fournit les capitaux, et Pierre Schœffer, serviteur de Jean Fust, perfectionna la découverte de Gutenberg par l'invention des poinçons d'acier gravés. Les trois associés débutèrent hardiment par l'impression d'une Bible entière ; cette vaste entreprise fut menée à bien, et le prototype de tous les livres imprimés parut à Mayence avant 1455 ; « nous pouvons, dit un historien littéraire (M. Hallam), nous figurer ce magnifique et vénérable volume s'avançant en tête des innombrables myriades de ses successeurs, et appelant, pour ainsi dire, la bénédiction divine sur le nouvel art, en consacrant ses prémices au service du ciel... [2] »

[1] Quels que puissent être les développements du stéréotypage, du clichage, développements qui s'accroissent tous les jours, il est bien évident que l'art ne pouvait naître et croître par ce procédé, applicable seulement aux ouvrages publiés à un très-grand nombre d'exemplaires et destinés à être fréquemment réédités. Le clichage était réservé à la presse des temps démocratiques ; aussi est-ce la France qui l'a renouvelé ou plutôt créé. — La découverte de l'imprimerie avait été précédée d'une autre invention sans laquelle ses résultats eussent été beaucoup moins vastes, à savoir : la fabrication du papier, que l'Europe doit aux Arabes. Le papyrus avait cessé d'être en usage après la conquête de l'Égypte par les Musulmans, et le parchemin, qui l'avait remplacé, était trop coûteux pour servir de véhicule à tous les besoins de la pensée humaine. Le papier de coton, connu, mais peu employé au dixième siècle, puis devenu d'un usage assez fréquent aux treizième et quatorzième, fut enfin remplacé par le papier de linge que les Arabes et les Juifs d'Espagne employaient dès le douzième siècle. Voy. *Littérature de l'Europe*, etc., par Henri Hallam, l. I, c. 1.

[2] Cette bible latine est désignée sous le titre de Bible Mazarine, parce que le premier exemplaire qui ait attiré l'attention des savants a été trouvé à la bibliothèque Mazarine de Paris.

Les principales villes de la Germanie répondirent avec ardeur au signal donné par Mayence : Bamberg, Cologne, Ulm, Bâle, Augsbourg organisèrent des presses rivales; Strasbourg se mit sur les rangs avec un éclat digne de la cité qui avait porté dans son sein la pensée éclose à Mayence : l'Encyclopédie latine de notre Vincent de Beauvais parut à Strasbourg en 1473, par les soins de l'actif et intelligent Mentelin : Cicéron, Virgile, Térence, Ovide, cinq éditions latines et deux éditions allemandes de la Bible, sortirent rapidement des presses teutoniques, et d'habiles ouvriers allemands commencèrent à répandre l'art nouveau dans toute l'Europe : l'imprimerie fut portée, dès 1465, en Italie, où elle fut accueillie avec transport et prit rapidement un essor immense : les Pays-Bas la reçurent avant la mort de Philippe le Bon ; Deventer, Utrecht, Louvain, Bruges entrèrent en lice ; la Hongrie et la Pologne eurent aussi leurs presses; l'Espagne et l'Angleterre publièrent leurs premières éditions en 1474. La France les avait devancées : en 1469, étaient arrivés à Paris trois pressiers de Jean Fust, Ulrich Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, appelés par Guillaume Fichet, recteur de l'université; leur atelier fut établi, sous la protection de Jean de Lapierre, célèbre docteur en théologie, dans le collége de Sorbonne; la presse, qui devait prêter une si puissante assistance à tous les novateurs, eut pour berceau à Paris le sanctuaire de la vieille foi. La royauté ne s'effaroucha pas non plus de cette redoutable nouveauté, et Louis XI protégea les imprimeries parisiennes et le commerce des illustres imprimeurs mayençais, qui avaient envoyé un commis porter à Paris une partie de leurs éditions. Le premier ouvrage publié à Paris paraît avoir été le recueil des Épîtres de Gasparin

de Barziza, l'un des plus renommés latinistes d'Italie. Angers, Caen et Lyon, puis beaucoup d'autres villes françaises, suivirent l'exemple de Paris. Les Grandes Chroniques de Saint-Denis furent publiées en 1476, parmi beaucoup d'ouvrages religieux ou classiques[1]. Les livres se multiplièrent bientôt à tel point, que les poëtes contemporains, dans leur enthousiasme hyperbolique, prétendirent *qu'il s'imprimait autant de livres en un jour qu'on en copiait autrefois à la main dans une année.*

Rien ne saurait peindre l'allégresse avec laquelle le monde littéraire célébra ce *don du ciel*[2] : on comprenait universellement la grandeur des résultats immédiats de l'imprimerie, si l'on ne prévoyait pas encore la portée infinie de ses conséquences indirectes ; chacun proclamait que la multiplication des livres et l'abaissement de leur prix allait faire la science toute à tous. Le retour de l'ésotérisme devenait à jamais impossible : la science ne serait plus jamais le partage d'une caste fermée ou d'une corporation exclusive et jalouse ; la distinction du *clerc* savant et du *laïque* ignare achevait de s'effacer dans l'ordre

[1] Une traduction française de la Bible parut vers 1477; une Bible italienne avait paru à Venise en 1471 : une Bible hollandaise parut en 1477; une Bible catalane (ou valencienne), en 1478.

[2] J'ai vu grand'multitude
De livres imprimés
Pour tirer en étude
Pauvres mal argentés.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint écolier
Décrets, Bibles et codes
Sans grand argent bailler.

J. Molinet, *Recollection des merveilles advenues de notre temps*. Les poëtes latins du temps ont chanté l'imprimerie en vers moins plats que ceux de Molinet, écrivain prosaïque en vers et emphatique en prose.

intellectuel ; les matériaux de la connaissance humaine, les traditions religieuses et historiques, livrés à toutes les mains, à toutes les intelligences, appelaient invinciblement le libre examen et l'exercice illimité de la raison et de la conscience de tous. L'esprit humain, éveillé, sollicité, fécondé partout et toujours par la diffusion des instruments scientifiques, allait développer une puissance de création incessante et progressive, dont rien, dans les âges écoulés, ne pouvait donner la moindre idée.

C'était à la Germanie, après Dieu, qu'on reportait la gloire de l'art nouveau : de toutes parts s'élevait un concert de louanges en l'honneur de ce peuple, qui, naguère encore grossier et demi barbare, venait de révéler son génie au monde par un si grand bienfait. On évoquait le chœur sacré des poëtes et des sages pour remercier dignement ces Teutons qui rendaient une vie nouvelle et impérissable aux œuvres des siècles passés [1]. Le génie allemand préludait à un illustre avenir par cette révélation apparue aux bords du Rhin, entre la France et la Germanie, comme un signe d'alliance intellectuelle entre ces deux grandes races auxquelles Dieu a assigné un rôle si élevé dans les destins de la civilisation générale. Les instincts des deux peuples semblent l'avoir ainsi compris, à entendre ces échos qui répètent de siècle en siècle les

[1] Laude condignâ venerare vatum
Turba Germanos, studio sagaci
Scripta qui quondam renovare nôrunt
Arte premendi.
Vere quod quis modico parare
Optimos possit veterum libellos,
Hoc dedit nobis meritò colendus
Teutonus orbis.

Henric. Bebelius. *Carmen in laudem Germaniæ.*

chants de gloire des premiers jours de l'imprimerie, à voir ces fêtes, à la fois teutoniques et françaises, qui perpétuent de génération en génération la mémoire de Gutenberg! Hier encore, l'Europe s'est émue au récit du majestueux jubilé de Strasbourg, dont le caractère a rappelé à nos temps prosaïques le souvenir des plus beaux jours de la Grèce, et bien des fronts, courbés par des méditations tristes et sévères, se sont relevés, éclairés d'un rayon d'espérance, en entendant cet appel sublime de la voix populaire à cette presse qui a renversé les erreurs et les préjugés de nos ancêtres :

Toi qui sus détruire,
Tu sauras créer[1] !

[1] Sur la renaissance des lettres grecques et latines et l'origine de l'imprimerie, voyez principalement « Hallam's Introduction to the literature of Europe in the XVth, XVIth et XVIIth centuries, » ou la traduction française de M. Alphonse Borghers. C'est le premier essai d'histoire générale de la littérature moderne tenté sur des proportions aussi étendues. On y retrouve toutes les qualités de M. Hallam, son grandsens, son savoir solide, son esprit net et sagace, mais peu métaphysicien. — Voy. aussi les excellentes dissertations de Naudé, publiées sous le titre d'*Addition à l'histoire du roi Louis XI*, Paris, 1630. On trouve, dans les notes de M. Hallam, l'indication de tous les écrivains qui ont traité de l'origine et des progrès de l'imprimerie. Un nouvel ouvrage, celui de M. Léon Delaborde, a paru récemment sur cette importante matière.

CHARLES VIII.

(1483-1498.)

(1483-1484.) La mort de Louis XI avait causé en France une joie presque universelle : le terrible monarque n'était guère regretté que des favoris de bas étage qui sen-

taient leur fortune crouler avec sa vie, et de quelques politiques tels que Comines, qui s'effrayaient de voir un enfant de treize ans appelé à recueillir ce redoutable héritage en présence de tant d'intérêts froissés et de passions exaspérées. Il s'opérait contre le gouvernement de Louis XI une réaction analogue à celle qu'on avait vue se manifester à la fin du règne de Philippe le Bel, le roi du vieux temps auquel Louis XI avait le plus ressemblé. La noblesse reprochait au feu roi ses sanglantes rigueurs et sa préférence pour les petites gens et les étrangers : les parlements ne lui pardonnaient pas son éloignement pour les procédures légales en matière politique, ni la justice sommaire de son compère Tristan, ni les aliénations immodérées du domaine royal, qui avaient diminué les ressources de la couronne et accru les charges de l'état; le peuple criait contre les impôts excessifs qu'aggravaient encore les horribles vexations des percepteurs et des officiers royaux, et contre les désordres impunis des soldats; un concert général de plaintes et de malédictions s'élevait de tous les points du royaume. La réaction n'alla pourtant pas si loin qu'au temps de Philippe le Bel; une main de femme suffit à l'arrêter; la monarchie était bien autrement forte qu'en 1314.

Charles VIII, né le 30 juin 1470, était entré dans sa quatorzième année, et, par conséquent, majeur, aux termes de la fameuse ordonnance de Charles V : il n'y avait donc pas lieu d'établir une régence; mais le gouvernement du royaume et la direction du conseil royal étaient livrés au premier occupant, sans qu'on pût prévoir le terme de la lutte qui allait s'engager entre des ambitions rivales, car le roi, faible d'esprit et de corps, n'annonçait rien moins que des talents précoces; sa minorité, de

fait, sinon de droit, paraissait même devoir se prolonger au delà du terme ordinaire.

Le vrai danger pour l'état était moins dans la fermentation publique, susceptible d'être apaisée par des réformes prévues et indiquées par Louis XI lui-même, que dans les prétentions des princes du sang à relever leur funeste puissance écrasée sous les coups de Louis. Le feu roi, en mourant, avait confié son fils et son autorité à sa fille Anne et à son gendre Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Sa femme, Charlotte de Savoie, tremblante encore devant la mémoire de cet époux tyrannique, ne réclama pas contre une exclusion injurieuse; elle ne survécut d'ailleurs que quelques mois à Louis. Anne de France avait travaillé d'avance à s'emparer de l'esprit du petit roi, à qui elle inspirait une déférence craintive, et s'était attaché la plupart des conseillers, des capitaines et des serviteurs de Louis XI. Anne, alors âgée de vingt-deux ans, était la seule des enfants de Louis XI qui ressemblât à son père : elle en avait la ténacité, la dissimution et la volonté de fer; aussi disait-il d'elle, avec sa causticité accoutumée, que c'était *la moins folle femme du monde, car, de femme sage, il n'y en a point.* Le mari d'Anne, homme d'un âge mûr, d'un sens droit et d'une certaine capacité pratique, n'était que le premier et le plus utile des instruments de sa femme. Par lui, elle espérait se concilier les autres princes de la maison de Bourbon, le duc Jean de Bourbon et l'archevêque de Lyon, frères du sire de Beaujeu, le comte de Montpensier, leur oncle, le comte de Vendôme et son fils, leurs cousins, l'amiral de Bourbon, leur frère bâtard. Le rival naturel d'Anne et de son mari était l'autre gendre de Louis XI, le premier prince du sang, le duc Louis d'Or-

léans, à qui sa naissance assignait la place d'honneur dans le conseil : ce nom d'Orléans réveillait de tristes souvenirs. Mais le duc Louis avait à peine vingt et un ans : comprimé, durant toute sa première jeunesse, sous la main de fer de son terrible beau-père, enchaîné, dès l'enfance, à une femme digne d'estime par sa douceur et sa bonté, mais dont l'extérieur repoussait tout autre sentiment, ce ne fut point à l'ambition qu'il consacra ses premiers jours de liberté : il s'émancipa d'abord en écolier plutôt qu'en prince, et ne rompit son frein que pour se jeter à corps perdu dans un tourbillon de plaisirs : les femmes, le jeu, les tournois, les chevaux, la table, laissaient peu de prise chez lui aux soucis de la politique : il aimait mieux courtiser les filles, rompre des lances, *sauter des fossés de quinze pieds,* que de discuter des *lettres royaux* [1]. Cependant il partageait avec les Bourbons les apparences du pouvoir, et son cousin Dunois, fils et héritier du grand comte de Dunois, fort habile homme et rompu aux intrigues diplomatiques, n'épargnait rien pour le pousser au timon des affaires. Dunois était le guide du duc d'Orléans et de son cousin le duc d'Angoulême, jeune homme d'un caractère assez effacé : tout ce qui restait de membres et d'alliés de la maison royale était accouru siéger au conseil, et les premières lettres et édits de Charles VIII sont signés de plusieurs d'entre eux, ainsi que du mari d'Anne de France [2]. Quelques actes de réparation et de satisfaction indispensables signalèrent les commencements du nouveau

[1] Hist. latine de Louis XII, dans le recueil des historiens de Charles VIII, de Godefroy, p. 255-256.

[2] Le sire de Beaujeu prend, dans ces lettres, le titre de comte de Clermont, titre affecté à l'héritier présomptif du duché de Bourbon : M. de Sismondi s'est donc trompé en avançant que le mari d'Anne ne prit point une part officielle aux premiers actes du nouveau règne.

règne : tout ce qui avait souffert, tout ce qui avait été froissé, opprimé, persécuté sous le feu roi, c'est-à-dire à peu près tout le royaume, élevait une voix menaçante et requérait impérieusement justice : le comte du Perche, les enfants du malheureux duc de Nemours, le comte de Bresse, le frère du dernier comte d'Armagnac, le prince d'Orange et bien d'autres, demandaient, les uns, la liberté, les autres, la restitution de leurs biens confisqués ; le duc René de Lorraine vint à son tour réclamer le duché de Bar et le comté de Provence, comme l'héritage de sa mère ; le peuple appelait à grands cris l'abolition des impôts et le châtiment des *méchants conseillers* de Louis XI.

Dès le 22 septembre, toutes les aliénations du domaine royal, faites au profit, soit de l'église, soit des particuliers, furent révoquées : la nécessité de cette mesure n'était pas contestable. Le comte du Perche fut délivré de la cruelle prison où il languissait, et recouvra le duché d'Alençon, confisqué naguère sur son père. Le duc Jean de Bourbon, à qui Louis XI avait fait endurer beaucoup d'affronts et de vexations dans les dernières années, fut investi de la lieutenance générale du royaume et de l'épée de connétable, vacante depuis la mort du comte de Saint-Pol ; c'était le plus puissant des princes du sang, par l'étendue de ses domaines ; mais ses infirmités et son amour du repos le rendaient peu propre à participer activement au gouvernement : sa belle-sœur ne comptait lui demander que l'appui de son nom. Le comte de Dunois se fit donner une forte pension, avec le gouvernement du Dauphiné, tandis que le duc d'Orléans devenait lieutenant-général dans l'Ile-de-France, la Picardie et la Champagne. Le prince d'Orange, le comte de Bresse, furent remis en possession de leurs terres : ce n'était que justice, au

moins pour le prince d'Orange, car le traité d'Arras avait stipulé amnistie réciproque pour tous les faits relatifs à la guerre de la succession de Bourgogne. Le duc René de Lorraine, grâce à l'appui du duc de Bourbon et de madame de Beaujeu, qui visait à se servir au besoin du héros de Nancy contre les princes d'Orléans, obtint la restitution du Barrois, une compagnie de cent lances, et 36,000 francs par an pour quatre années, *pendant lequel délai se connaîtrait du droit de la comté de Provence.* Madame Anne n'avait nullement intention de sacrifier l'intérêt de l'état à cet égard, et ne voulait que gagner du temps. D'après le droit féodal, les prétentions de René étaient fondées : la succession féminine était si bien admise en Provence, que c'étaient deux femmes qui avaient porté successivement ce comté dans les deux maisons d'Anjou ; mais un autre droit plus puissant et plus conforme à la raison et à la nature des choses tendait à se substituer à la fatalité du droit féodal : c'était le droit national de la France !

Ces grâces accordées aux princes furent accompagnées de rigueurs contre les plus odieux des ministres du dernier règne : Olivier Le Daim, comte de Meulan, fut sacrifié à la vindicte populaire, et Doyat, au ressentiment du duc de Bourbon, dont il avait été le serviteur, et qu'il avait gravement offensé. Olivier fut condamné à mort pour divers crimes, entre autres pour avoir fait périr secrètement un prisonnier dont la femme lui avait sacrifié son honneur pour prix de la grâce de son mari : *le comte de Meulan* fut pendu au gibet de Montfaucon, et ses biens furent donnés au duc d'Orléans. Doyat fut battu de verges au pilori des halles, et perdit les deux oreilles après avoir eu la langue percée d'un fer chaud, supplice réservé

aux blasphémateurs et aux calomniateurs : on lui coupa une oreille à Paris, l'autre à Montferrand, où il avait exercé l'office de bailli royal. Le médecin Coictier en fut quitte pour la perte de ses terres et châteaux, avec une rançon de 50,000 écus.

L'opinion publique demandait plus que le châtiment de quelques misérables : les princes, divisés entre eux, peu connus du peuple, auquel ils n'inspiraient guère d'affection ni de crainte, sentaient l'impossibilité de maintenir le régime despotique de Louis XI, et la nécessité de recourir à une autorité nationale pour obtenir l'obéissance des masses : le peuple n'eût pas tardé à refuser universellement la continuation des impôts arbitraires. Le droit réagissait avec une force irrésistible contre la tyrannie du fait : mille voix répétaient *qu'il n'était roi ni seigneur sur terre qui eût pouvoir de lever un denier sur ses sujets en sus des revenus de son domaine, sans l'octroi et consentement des peuples*. Comines, l'admirateur de Louis XI, consacre tout un chapitre de ses Mémoires (c. 19, l. V) à la discussion de ce principe, qu'il proclame non-seulement équitable, mais essentiel à la prospérité des états, et il regrette hautement que le feu roi ne l'ait pas respecté : « En Angleterre, dit-il, les rois ne peuvent rien entreprendre de grand ni lever de subsides sans assembler le parlement, qui vaut autant à dire comme les trois états, ce qui est chose juste et sainte. » Et il déclare que *les gens qui sont en crédit et autorité sans l'avoir en rien mérité* sont les seuls qui craignent les grandes assemblées, parce qu'ils redoutent d'y être connus pour le peu qu'ils valent. Le conseil du roi, sur la proposition du duc d'Orléans, décida la convocation des états-généraux à Tours pour le 5 janvier 1484, malgré les criailleries de quel-

ques individus de *petite condition et de petite vertu*, « qui disaient que c'était crime de lèse-majesté que de parler d'assembler les états, et que c'était pour diminuer l'autorité du roi (Comines, l. V, c. 19). » Les amis de *Madame*, ainsi qu'on nommait Anne de France, et ceux du duc d'Orléans, s'étaient trouvés d'accord sur cette importante question : chacun des deux partis, qui commençaient à se dessiner dans le conseil, espérait l'assistance des états contre l'autre.

Le journal des états de 1484, rédigé par un des représentants les plus recommandables de l'ordre du clergé, par Jean Masselin, official de l'archevêque de Rouen, est parvenu jusqu'à nous [1] : c'est le document le plus étendu que nous possédions sur les assemblées nationales de la vieille France; il est d'un puissant intérêt; depuis les fameux états de 1357, aucune assemblée n'avait eu un caractère aussi remarquable, et, si les états de 1484 n'offrirent pas le mouvement dramatique ni les terribles orages de l'assemblée où présidèrent Marcel et Lecoq, ils attestèrent les progrès accomplis par la France depuis l'expulsion des Anglais, et plusieurs orateurs des trois ordres firent preuve d'une éloquence et d'une intelligence politique qui révélaient l'essor de l'esprit national et l'heureuse influence des études classiques. On reconnaît aussi, à la vérité, dans la composition et les opérations de cette assemblée, une inévitable inexpérience des formes et du mécanisme représentatifs. Le règlement général promulgué par le conseil sur l'organisation des états avait statué que chaque bailliage ou sénéchaussée, sauf exceptions motivées par la prépondérance ou l'infériorité relative de cer-

[1] Il a été publié en 1835 par M. Bernier, dans la collection des documents historiques imprimés sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

tains districts, élirait trois députés, un de chaque ordre ; mais ce règlement ne fut pas exactement suivi : ainsi la Provence n'envoya en tout que quatre députés, et plusieurs bailliages n'en envoyèrent pas du tout ; d'autres dépassèrent leur contingent. La Flandre, invitée à se faire représenter aux états, n'envoya que sur la fin de la session une ambassade chargée de réclamer l'exécution des clauses du traité d'Arras : on n'avait pas même adressé pareille invitation à la Bretagne, dont Louis XI, engagé dans d'autres conquêtes, avait été obligé de respecter l'indépendance de fait. Il paraît que la Franche-Comté joignit ses délégués à ceux de la Bourgogne ducale, mais on n'a pas leurs noms. Le nombre total des députés, dans les listes qu'on a conservées, ne s'élève pas à deux cent cinquante [1].

[1] Voici les chiffres connus : Pour la ville, prévôté et vicomté de Paris, sept députés, trois clercs, deux nobles et deux bourgeois ; le duché de Bourgogne, comprenant les bailliages de Dijon, Chalon, Autun, Auxois, la Montagne, Charolais et Bar-sur-Seine, dix-neuf députés ; le duché de Normandie, vingt députés pour les six bailliages de Rouen, Caux, Caen, Evreux, Cotentin et Gisors ; la Guyenne proprement dite ou Bordelais, trois députés ; le comté de Champagne, comprenant les bailliages de Troyes, Sens, Chaumont et Vitri, treize députés ; le Languedoc proprement dit, comprenant les sénéchaussées de Toulouse, Beaucaire et Carcassonne, onze députés ; le bailliage de Tournai, trois députés ; les bailliages de Vermandois ou de Laon et de Saint-Quentin, six députés ; la sénéchaussée de Poitou, six députés ; la sénéchaussée d'Anjou et pays de Loudunois, neuf députés ; la sénéchaussée du Maine, huit ; le bailliage de Touraine, trois ; le bailliage de Berri, quatre ; les pays de Bourbonnais et Forez, six ; la sénéchaussée d'Artois, trois députés ; le bailliage de Hesdin n'en envoya pas ; la sénéchaussée d'Auvergne et le bailliage des montagnes d'Auvergne, six ; les comtés de Roussillon et de Cerdagne, six ; le bailliage de Chartres, trois ; le bailliage de Mantes, trois ; le pays et seigneurie d'Orléans, quatre ; le bailliage d'Alençon et comté du Perche, cinq ; le bailliage d'Amiens, trois ; la sénéchaussée de Ponthieu, trois ; la prévôté de Péronne, Roye et Montdidier, trois ; le bailliage de Senlis, un seul ; le bailliage de Meaux, quatre ; le bailliage de Montargis, trois ; le bailliage de Melun, trois ; les comtés de Nivernais et Rethelois, réunis, malgré la distance qui les sépare, comme appartenant au même seigneur, trois députés ; les bailliages de Mâcon et d'Auxerre,

Les états, convoqués pour le 5 janvier, allèrent, le 7, visiter le jeune roi dans la résidence de son père, au Plessis, et, le 15 seulement, les princes amenèrent Charles VIII présider à Tours la séance d'ouverture, dans la grand'salle de l'archevêché. Le roi siégea sur une estrade avec les princes du sang, les pairs ecclésiastiques et le chancelier : les principaux seigneurs du royaume se tenaient debout derrière le siége royal ; au bas et en face de l'estrade étaient assis les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et les prélats qui ne faisaient pas partie du corps des états ; le reste de la salle était occupé par les bancs des députés, qui siégèrent tous ensemble, non pas sans distinction de rang, mais au moins sans distinction d'ordre : les prélats, barons, chevaliers, officiers royaux, les gens revêtus de quelques dignités, tous les personnages notables, s'assirent pêle-mêle sur les premiers bancs, et les autres députés, sur les bancs les plus éloignés de l'estrade. Cette espèce de fusion des trois ordres, qui se retrouve jusqu'à un certain point dans les opérations postérieures de l'assemblée, est un fait singulier et exceptionnel : l'histoire des états généraux n'en avait pas montré encore et n'en montra plus d'exemple jusqu'à l'avénement de la grande assemblée qui abolit les ordres privilégiés ; sans y

six ; le pays de Provence, quatre seulement ; la sénéchaussée de Boulenois, trois ; la ville et le gouvernement de La Rochelle (pays d'Aunis), six ; les sénéchaussées d'Angoumois et de Saintonge, six ; les sénéchaussées de haut et bas Limousin, dix ; les sénéchaussées de Rouergue, Agénois, Périgord et Querci, dix-huit ; la sénéchaussée de Bazadois, la ville et cité de Condom et le comté de Fezensac, sept ; la sénéchaussée des Landes, trois ; le pays de Dauphiné, comprenant les sénéchaussées de Viennois, de Valentinois et des Montagnes, treize ; le comté de la Marche, cinq ; la sénéchaussée de Lyon, cinq ; le pays de Beaujolais, trois. Voyez le journal de J. Masselin et les pièces à la suite. — Cette énumération fait connaître les principales divisions administratives du territoire français à la fin du quinzième siècle.

attacher une importance exagérée, on ne saurait s'empêcher d'y voir comme une manifestation instinctive de l'unité nationale, et plus d'un discours prononcé devant les états peut confirmer cette pensée.

Guillaume de Rochefort, chancelier de France, ouvrit la session par une longue harangue pleine d'effusions et de promesses; il célébra tour à tour le sol de la France, les vertus de la nation française et les louanges du jeune roi, dont il faisait à l'avance un *second Salomon;* il exposa les efforts déjà tentés par le roi et son conseil pour le soulagement du peuple, le renvoi des six mille Suisses que Louis XI avait entretenus à grands frais, le licenciement de plusieurs autres corps de troupes, le dessein qu'avait le conseil de subvenir désormais aux dépenses personnelles du roi avec les revenus du domaine, et de ne demander de sacrifices au peuple que pour la défense et l'entretien du royaume. Il promit la réforme de la justice et de l'église, le rétablissement des bonnes ordonnances de Charles VII, la promulgation de nouveaux édits qui seraient discutés avec les états, et une enquête sur les malversations commises sous le feu roi.

Le 17 janvier, l'assemblée, sur la proposition de Jean-Henri, chantre de Notre-Dame et député de Paris, se partagea, non point par ordres, mais par bureaux provinciaux, afin de rédiger les cahiers contenant *les griefs, oppressions et molestations du pauvre peuple* et les demandes de réformes. Les bureaux, au nombre de six, correspondaient aux six grandes généralités financières du royaume et aux six grandes régions qui divisaient le territoire et que l'on qualifiait de *nations,* savoir : 1° la *France* (Ile-de-France, Picardie, Champagne, Brie, Orléanais, Nivernais, Auxerrois et Mâconnais); 2° la Bourgogne; 3° la

Normandie, avec Alençon ; le Perche et le Vexin français; 4° l'Aquitaine ou Guyenne et Gascogne ; 5° le Languedoc, auquel on avait joint la Provence, le Dauphiné, le Roussillon et la Cerdagne ; 6° le Languedoïl, renfermant toutes les provinces du centre, depuis l'Anjou et le Maine jusqu'au Lyonnais, et depuis le Berri et l'Auvergne jusqu'à la Saintonge [1]. Les états élurent ensuite pour président de l'assemblée l'évêque de Lombez, abbé de Saint-Denis et député de Paris, choix malheureux, comme l'observe Masselin, qui fut lui-même président de la *nation de Normandie*.

Les bureaux ne perdirent pas de temps : dès le 22 janvier, la rédaction des cahiers particuliers fut achevée ; les six bureaux réunis élurent trente-six commissaires chargés de résumer les cahiers particuliers en un cahier général. On renvoya après toutes les autres matières les questions relatives à la garde et à l'éducation du roi et à la composition du conseil, questions, dit Masselin, hautes, difficiles et périlleuses entre toutes. Personne, ni dans les états ni à la cour, ne prenait au sérieux la fiction de la majorité d'un roi de quatorze ans. Le parti d'Orléans voulut gagner les devants, et, tandis qu'on procédait à la rédaction du cahier général, les ducs d'Orléans et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, de Foix [2] et de Dunois, députèrent l'évêque du Mans, un des fils du feu connétable de Saint-Pol, à la commission des trente-six, pour l'exhorter non-seulement à demander avec énergie l'allégement des charges publiques, sans craindre le ressentiment des

[1] La qualification de *langue d'oil*, par opposition aux pays de la langue d'oc, n'était pas absolument juste : les patois ou dialectes provinciaux de plusieurs des régions du centre, par exemple, du Limousin et de l'Auvergne, avaient conservé le caractère languedocien.

[2] Le vicomte de Narbonne, prétendant au comté de Foix.

gens qui possédaient ou qui sollicitaient des pensions de la couronne, mais encore *à choisir pour le conseil royal des hommes probes, expérimentés et innocents des maux du peuple;* les princes d'Orléans excitaient les états à ne souffrir dans le conseil aucun complice des misères publiques, offraient leur secours pour ce noble but, et se déclaraient prêts à renoncer les premiers à leurs pensions, si le soulagement du peuple l'exigeait. La commission remercia vivement les princes de ces témoignages d'un zèle trop exagéré pour être bien sincère.

La commission lut le projet de cahier général le 2 février aux six bureaux réunis. Le premier chapitre, concernant les affaires de l'église, fut l'occasion d'une scène orageuse : la commission, conformément au vœu presque universel de l'assemblée, réclamant le rétablissement intégral de la pragmatique sanction, quelques évêques protestèrent au nom du saint-siége; l'explosion de l'indignation générale fut telle qu'on faillit les expulser de l'assemblée. L'épiscopat gallican, si favorable à la pragmatique du temps de Charles VII, avait modifié beaucoup ses opinions à cet égard sous Louis XI; tous les prélats qui avaient dû leurs mitres soit directement à la cour de Rome, soit à la recommandation du roi près du pape, durant les suspensions de la pragmatique, penchaient du côté du saint-siége, et le corps des évêques entreprit de soutenir la lutte contre les états appuyés par le parlement; le corps des évêques protesta contre la prétention des deux ordres laïques à s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, et prétendit que d'ailleurs tous les évêques étaient de droit membres des états généraux, et qu'on avait porté atteinte à leurs prérogatives en n'appelant qu'un certain nombre d'entre eux à siéger dans l'assemblée.

Les états généraux passèrent outre : le clergé inférieur faisait cause commune avec les laïques. La question des offices donna lieu à des débats moins violents, mais non moins dignes d'intérêt : Louis XI, qui ne respectait aucune règle, pas même celles qu'il avait faites, avait fort mal observé sa propre ordonnance, qui statuait que les officiers royaux ne pourraient être privés de leurs offices sans jugement : tous les officiers dépossédés arbitrairement demandaient l'intervention des états pour être rétablis dans leurs charges. Un grand bouleversement administratif eût pu résulter de cette application rigoureuse d'un principe auquel on opposait un principe contraire, à savoir : que les offices étaient censés vaquer à la mort du roi dont les officiers tenaient leurs pouvoirs : c'était le même principe en vertu duquel les traités internationaux avaient été si longtemps considérés comme rompus de fait par la mort d'un des souverains qui les avaient contractés; principe d'origine barbare et tout opposé à l'axiome monarchique des légistes : *le roi ne meurt jamais.*

La réclamation des officiers destitués fut le signal d'un débordement de plaintes et de récriminations contre le règne passé; mille voix appelaient de Louis XI aux délégués de la nation : le sire de Croy revendiquait ses seigneuries retenues contrairement au dernier traité d'Arras ; les héritiers du connétable de Saint-Pol réclamaient qu'on leur rendît au moins les biens de leur mère ; le duc René de Lorraine invoquait la médiation des états pour faire valoir ses droits sur la Provence ; on demandait pour le frère du dernier comte d'Armagnac l'héritage de sa famille, pour les enfants du malheureux duc de Nemours, du pain et un asile où reposer leur tête. Les infortunes des grands n'eurent pas le privilége d'émouvoir seules

l'assemblée; on dépeignit avec force les cruautés et les exactions dont la gabelle du sel avait été le prétexte, les amendes arbitraires affermées aux commissaires chargés de les appliquer, en paiement de leurs avances au roi, les supplices prodigués pour les moindres délits avec une horrible légèreté ; on assurait que, dans l'Anjou, le Maine et le pays Chartrain seulement, plus de cinq cents personnes avaient été suppliciées à cause de la gabelle !.... Les états ajournèrent les réclamations d'intérêt privé après les affaires d'intérêt public.

On arriva enfin à la grande affaire du conseil : il ne s'agissait plus ici d'adresser au pouvoir des remontrances plus ou moins énergiques, ou de débattre ses demandes pécuniaires, mais bien de s'immiscer directement dans le gouvernement lui-même. Le président de l'assemblée proposa préalablement de supprimer, pour cette grave occurrence, la division par bureaux, et de voter par bailliages ou par têtes; aucune proportion, en effet, n'existait entre les bureaux, et les *nations* de Paris et de Languedoïl étaient plus nombreuses à elles deux que les quatre autres ensemble. Les quatre autres sections se refusèrent à ce changement; on aborda le fond de la question, et chaque bureau proposa ses vues sur l'organisation du conseil. Après la mort de Louis XI, le conseil avait été composé provisoirement de quinze personnes : le sire de Beaujeu, les comtes de Dunois et de Comminges (Lescun), les sires d'Albret, des Querdes, de Gié, d'Argenton (Comines), du Lau et plusieurs autres anciens serviteurs du feu roi; tous les princes avaient en outre droit de séance. Les hommes du règne passé, qui s'étaient efforcés de se rattacher chacun à quelqu'un des princes, n'épargnaient pas les intrigues pour réduire le vote de l'assemblée à une vaine

formalité, et pour se faire confirmer purement et simplement dans leur position au conseil. Mais les députés avaient pris leur mission au sérieux : l'avis le plus large fut celui de la *nation de Normandie*, énoncé par son président Jean Masselin ; les Normands proposèrent que les états nommassent dix-huit délégués, qui, réunis à huit d'entre les quinze membres du conseil provisoire, éliraient le conseil définitif : les bureaux d'Aquitaine et de Languedoïl appuyèrent les Normands. L'abbé de Cîteaux, au nom des Bourguignons, conseilla, par égard pour les princes, de maintenir les anciens membres du conseil, en leur adjoignant un nombre égal de conseillers choisis par les états, les princes conservant d'ailleurs le droit de siéger quand ils voudraient ; les Languedociens se rallièrent aux Bourguignons. On remarque avec surprise que l'avis des Parisiens fut le moins hardi de tous : leur orateur, Jean de Réli, chanoine de Notre-Dame, demanda seulement l'adjonction de neuf nouveaux conseillers aux quinze anciens. Paris et la *nation de France* soutinrent mal leur suprématie dans les états de 1484 : les députés parisiens, éloignés de la grande cité et n'étant pas inspirés de son souffle puissant, semblèrent n'avoir rien conservé de leurs devanciers du quatorzième siècle, et furent les plus accessibles de tous aux séductions des grands. Le président de l'assemblée, choisi parmi eux, parut n'avoir d'autre but que d'entraver toutes les résolutions énergiques : c'était un vil et médiocre intrigant, une espèce de Balue subalterne ; il se fit traiter en pleine assemblée de menteur et de parjure par l'évêque du Mans. L'assemblée eût pu cependant beaucoup oser : aucun des princes ne contestait absolument le droit des états à s'immiscer dans l'organisation du pouvoir, et les rivalités des princes

eussent favorisé les entreprises des délégués de la nation. Après les chefs du parti d'Orléans, le sire de Beaujeu fit, à son tour, exciter les états à disposer sans crainte du conseil tout entier, et à ne pas fournir aux princes un sujet de discorde en leur laissant le choix des conseillers. L'assemblée ne fut point au niveau de sa position; elle manqua de décision. Son historien, Masselin, se plaint amèrement que les amis de la vérité et du bon droit aient été vaincus dans cette lutte par les menées corruptrices des méchants. Les *méchants* eussent probablement échoué si l'assemblée se fût senti assez de foi en elle-même, assez de force et de science, pour dominer et les princes et les hommes dressés par Louis XI au gouvernement de la France. L'assemblée résolut de conserver douze des anciens conseillers et d'en élire vingt-quatre autres, *mais en requérant, en quelque manière, le consentement des princes.* Cette réserve rendait tout le reste illusoire.

Le 6 février, douze délégués des états allèrent visiter les ducs d'Orléans et de Bourbon, pour tâter le terrain sur la composition du conseil : le duc de Bourbon répondit qu'il ne voulait gêner en rien la liberté des états; la réponse du duc d'Orléans fut évasive, et diverses circonstances firent suffisamment comprendre que les princes demandaient à l'assemblée un avis et non une sentence. Les débats de l'assemblée recommencèrent alors, et s'élevèrent à une hauteur théorique qu'ils n'avaient pas encore atteinte. Deux opinions tranchées entrèrent en lice : l'une affirmait qu'il appartenait aux états généraux seuls de choisir les dépositaires de l'autorité royale, lorsque le roi, par un motif quelconque, ne pouvait par lui-même exercer son pouvoir : cette opinion voulait qu'on procédât, *non par supplication, mais par décret et d'autorité :*

l'autre parti prétendait que le gouvernement, en cas d'empêchement du roi, était dévolu aux princes du sang royal, comme à ses tuteurs légitimes, et que le droit des états se bornait au vote des impôts, les autres matières ne leur étant soumises que par le bon vouloir des princes : c'était la théorie de ce funeste gouvernement des *sires des fleurs de lis,* que la France n'avait que trop vu à l'œuvre sous Charles VI ! Il est resté de cette discussion un discours justement célèbre dans les fastes de l'éloquence française : c'est celui de Philippe Pot, sire de La Roche, grand sénéchal de Bourgogne, brillant et vigoureux plaidoyer en faveur des droits de la nation contre l'oligarchie princière. Le sire de La Roche attaqua sans ménagement les droits imaginaires qu'on attribuait, soit au plus proche héritier de la couronne, soit à tous les princes du sang royal : « La royauté, dit-il, est une fonction, non point un héritage, et ne doit point, à l'instar des héritages, être nécessairement confiée à la garde des tuteurs naturels, des plus proches par le sang. » Il ne se renferma pas dans la question du moment, et s'élança avec hardiesse sur un plus vaste terrain : « L'histoire nous enseigne, s'écria-t-il, et j'ai appris de mes pères, qu'au commencement les rois furent créés *par la volonté du peuple souverain* [1] : on élevait au rang suprême les plus vaillants et les plus sages, et chaque peuple élisait ses chefs pour son utilité. Les princes doivent enrichir l'état (*rempublicam*) et non s'enrichir à ses dépens. La *république* signifie la *chose du peuple :* qui

[1] *Populi rerum domini suffragio :* Masselin, p. 146. Masselin a traduit en latin les principaux discours pour les insérer dans son récit. Il est à peine nécessaire d'expliquer que le sire de La Roche ne comprend pas le *peuple souverain* à la manière des démocrates modernes, comme une masse compacte d'hommes égaux en droits. Les distinctions et les priviléges de classes et d'ordres ne sont pas en question pour lui.

peut contester au peuple le droit de prendre soin de *sa chose*, et comment les flatteurs osent-ils attribuer le pouvoir absolu au prince, qui n'existe que par le peuple? Quiconque possède, par force ou autrement, sans le consentement du peuple, le gouvernement de la chose publique, n'est qu'un tyran et un usurpateur du bien d'autrui.... Nous ne discuterons pas ici les limites du pouvoir d'un roi en âge de gouverner; mais c'est bien le moins que, dans le cas contraire, le pouvoir retourne à sa source, c'est-à-dire au peuple.... J'appelle peuple, non la plèbe, mais les trois états réunis, et j'estime les princes eux-mêmes compris dans les états généraux : ils ne sont que les premiers de l'ordre de la noblesse.... »

Cette éloquente harangue faisait honneur à la noblesse française, et prouvait que l'élite de ses membres s'élevait à des idées et à des sentiments nouveaux : les nobles n'avaient pas tenu un tel langage aux états de 1356! Le vieil esprit féodal s'élève du sentiment de l'indépendance individuelle à la conception des libertés publiques, et revêt, dans les paroles du sire de La Roche, une forme romaine et antique : le gentilhomme bourguignon ne se borne pas à rappeler les états généraux du quatorzième siècle, il fait appel aux souvenirs de la république romaine pour confirmer sa théorie du droit d'élection, et revêt, pour ainsi dire, la toge par-dessus son haubert : c'est la première apparition, dans nos annales, de ce républicanisme classique qu'avait enfanté la Renaissance, et qui devint un élément si considérable de la politique moderne; la Renaissance ne ressuscitait pas seulement les formes littéraires, mais les traditions politiques et philosophiques de l'antiquité. Les légistes du moyen âge avaient réveillé l'empire romain; la Renaissance plongeait plus avant dans

le passé, jusqu'à la république romaine, jusqu'aux républiques grecques.

L'assemblée n'était pas à ce niveau : on applaudit fort l'avis du sire de La Roche ; mais on n'osa le suivre : la *nation de Paris* fit même un pas de plus en arrière, et conclut à s'en remettre entièrement aux princes et aux conseillers provisoires de la composition définitive du conseil. Les Bourguignons maintinrent leur proposition, en ajoutant que le roi ne pourrait rien décider sans la majorité du conseil : les Normands se rapprochèrent des Bourguignons ; la discussion fut longue, confuse et sans issue : on n'était pas plus d'accord sur le règlement que sur l'objet des votes ; on convint de remettre à une commission la décision de l'affaire du conseil, et les bureaux les moins nombreux consentirent à accorder aux bureaux de Paris et de Languedoïl un plus grand nombre de représentants dans la commission ; mais le débat se renouvela dans l'intérieur de ces deux grandes sections, chacune des provinces qui les composaient voulant que les délégués fussent tirés de son sein. L'esprit provincial contribua, au moins autant que les menées des princes, à empêcher les états de prendre un rôle plus hardi et plus actif : les *nations* de Paris et de Languedoïl favorisaient les princes, parce que la plupart des sires du sang et des membres du conseil provisoire appartenaient à leurs provinces ; les intérêts généraux étaient sacrifiés aux relations personnelles et à des intérêts éphémères.

Faute de s'entendre, on recourut à un nouvel ajournement, et l'on décida de procéder à la lecture officielle du cahier général devant le roi et les princes, en renvoyant l'article du conseil à quelques jours. La deuxième séance royale eut lieu le 10 février : Masselin observe que tous les dé-

putés fléchirent le genou à l'entrée du roi. La pompeuse et pédantesque harangue du chanoine Jean de Réli, orateur des états, dura si longtemps, qu'on ne put lire ce jour-là que les trois premiers chapitres du cahier ; le reste fut renvoyé au 12 février, et, dans l'intervalle, on se remit à l'affaire du conseil et de la garde de la personne du roi. Il fallait en finir : de guerre lasse, les sections d'Aquitaine et de Languedoc abandonnèrent la cause des états généraux, et portèrent la majorité du côté des sections de Paris et de Languedoïl : il semblait que la nation ne se sentît pas plus *majeure* que le roi, et n'osât prendre la responsabilité de se diriger elle-même. Le *chapitre du conseil* fut enfin arrêté : on y statua que toutes les lettres et mandements du conseil seraient donnés au nom du roi, chose inévitable, puisque l'âge de Charles VIII ne permettait pas de nommer un régent, et que le roi serait prié d'assister le plus souvent possible au conseil. En l'absence du roi, la présidence du conseil appartiendrait au duc d'Orléans ; la seconde et la troisième place étaient assignées au duc de Bourbon et au sire de Beaujeu ; tous les princes avaient droit de siéger ; les conseillers provisoires étaient maintenus, et le roi et *messeigneurs de son conseil* étaient invités à s'adjoindre douze nouveaux conseillers ou davantage, choisis dans les six bureaux des états. Le parti d'Orléans était parvenu à empêcher qu'on insérât dans ce chapitre une phrase concernant le maintien des sieur et dame de Beaujeu dans la garde et gouvernement de la personne du roi ; mais la préséance accordée à Bourbon et à Beaujeu sur le comte d'Angoulême et le duc d'Alençon compensait cet échec, et Madame Anne, maîtresse, par le fait, de la personne du roi son frère, avait le pouvoir de réduire à néant la prési-

dence du duc d'Orléans en envoyant le jeune monarque au conseil.

On lut le lendemain au roi les quatre derniers chapitres du cahier général, y compris le chapitre du conseil. Si l'assemblée avait reculé devant une intervention active dans le gouvernement, elle ne faiblit pas du moins dans la peinture des maux publics et dans l'indication des remèdes ; elle ne faillit pas à la défense des intérêts populaires ; elle avait conscience de sa force à cet égard. Ce qui domine dans les remontrances des états, c'est le ressentiment contre la mémoire de Louis XI et contre ses agents, l'irritation contre la fiscalité du saint-siége, et la tendance à se reporter au règne de Charles VII comme à l'idéal du gouvernement.

Dans le premier chapitre, celui *de l'église,* était énergiquement réclamée la stricte observation *des saints décrets de Constance et de Bâle, acceptés en la congrégation de l'église gallicane à Bourges* (en 1438). Cette salutaire pragmatique sanction, qui rendait impossibles les exactions papales, avait été ballottée au gré de la politique du feu roi, qui tantôt l'opposait, tantôt la sacrifiait au pape, suivant l'intérêt du moment. Le saint-siége avait profité de ces vicissitudes pour multiplier sans mesure provisions apostoliques, grâces expectatives, levées d'annates, citations en cour de Rome, et des sommes immenses avaient recommencé à s'écouler hors du royaume : c'était trop, pour le pauvre peuple, de la double pression du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel : le peuple n'était que trop bien fondé à s'immiscer dans la question de la pragmatique, quoi qu'en pussent dire les évêques ! Les états interjetaient appel au futur concile, en tant que de besoin, se plaignaient de la cessation des conciles provin-

ciaux, et blâmaient les saisies arbitraires du temporel des ecclésiastiques sous Louis XI.

Le chapitre de la noblesse requérait : 1° que les nobles hommes ne fussent plus sans cesse convoqués par ban et arrière-ban, sans être *raisonnablement payés de leurs gages ;* les fréquents mandements de Louis XI les avaient épuisés et ruinés; 2° que les seigneurs, en cas de ban et arrière-ban, menassent avec eux leurs tenants-fiefs, sans que les tenanciers d'arrière-fiefs pussent être appelés à servir le roi ailleurs qu'en compagnie de leurs suzerains. Les états sollicitaient la révocation des injustes ordonnances de Louis XI sur la chasse, et exprimaient le désir que les places frontières, les sénéchaussées et les bailliages fussent plutôt confiés aux nobles hommes des provinces où ils étaient situés, qu'à des étrangers, comme sous le feu roi. Il est remarquable que des requêtes de cette nature aient été appuyées par les députés de la bourgeoisie : l'abus que les *gens de petit état,* employés par Louis XI, avaient fait de leur autorité, amenait une sorte de réaction en faveur de la noblesse.

Dans le troisième chapitre étaient exposés plus longuement et plus âprement encore les griefs du *commun* ou du tiers-état, la pesanteur des tailles, augmentées de plus des trois cinquièmes par Louis XI, les exactions de la cour de Rome, les violences des soldats et des percepteurs. « Le royaume est comme un corps qui a été évacué de son sang par diverses saignées, et tellement que tous ses membres sont vidés... Ce pauvre peuple, jadis nommé *françois* (franc, libre), est maintenant de pire condition que le serf; car un serf est nourri, et, lui, périt de faim !.... » Les états demandaient donc l'entière révocation des aliénations du domaine royal faites par le *feu roi*

Loys en faveur des églises et des particuliers, la suppression, ou au moins la réduction des pensions [1], la diminution du nombre et des gages des officiers, la réduction de la gendarmerie au nombre où elle était sous Charles VII, la restitution aux juges ordinaires du droit de juger les soldats, et l'établissement de commissaires nobles pour surveiller les garnisons.

Tout en professant un grand respect pour les souvenirs du temps de Charles VII, les états, instruits par l'expérience, parurent considérer comme une faute grave le consentement plus ou moins explicite accordé par l'assemblée de 1439 à l'établissement de la taille permanente ; ils énoncèrent l'espoir de l'abolition intégrale des tailles, estimant que les aides et gabelles, même réduites, suffiraient, avec le domaine, aux besoins ordinaires de la couronne et de l'armée : *s'il vient aucune nécessité de guerre*, on assemblera les trois états pour aviser à une taille extraordinaire.

Les états conseillèrent au roi de refuser l'entrée du royaume au légat que le pape se proposait d'y envoyer, et qui n'était autre que le trop fameux Balue : les états ne voyaient dans les légats que des sangsues qui venaient pomper l'argent de la France.

Le chapitre de *la Justice* n'était pas moins considérable: les états réclamaient contre la vénalité patente ou secrète des offices, pratiquée sous Louis XI au mépris du principe

[1] « Icelles pensions ne se prennent pas sur le domaine du roi, mais se prennent toutes sur le tiers état, et n'y a si pauvre laboureur qui ne contribue à payer lesdites pensions... Au paiement d'icelles, y a aucunes fois telle pièce de monnaie qui est partie de la bourse d'un laboureur dont les pauvres enfants mendient aux portes de ceux qui ont lesdites pensions, et souvent les chiens sont nourris du pain acheté des deniers du pauvre laboureur, dont il devait vivre. — Cahier général à la suite du journal des états, p. 676. »

d'élection depuis longtemps admis dans l'ordre judiciaire: le mode d'élection auquel ils se rattachaient était la présentation de trois candidats entre lesquels le roi choisirait : les états invoquaient aussi l'édit de 1467 sur l'immuabilité des offices, sinon par jugement; ils demandaient qu'on régularisât l'organisation et les attributions du *grand conseil de la justice* (conseil d'état), ce haut tribunal de l'hôtel du roi, qui empiétait souvent sur les fonctions du parlement et des autres tribunaux. Les états voulaient qu'on n'accordât le privilége du *Committimus*, c'est-à-dire de l'évocation au grand conseil, qu'aux officiers ordinaires et commensaux de l'hôtel du roi, et pour leurs affaires *personnelles* et non *réelles* [1]. Ils tendaient généralement à réduire le plus possible les juridictions exceptionnelles au profit des juges ordinaires : ils réclamaient qu'on envoyât annuellement des membres du parlement tenir l'*échiquier* en Normandie et les *grands jours* dans les autres provinces, attaquaient vivement les commissions extraordinaires et les usurpations des prévôts des maréchaux au temps de Louis XI, demandaient le châtiment des prévôts et des commissaires qui avaient abusé du pouvoir illégal à eux accordé, et la révocation de toutes les confiscations arbitraires, priaient le roi de faire ouïr en justice les seigneurs et autres qui avaient porté plainte devant l'assemblée. La rédaction par écrit de toutes les coutumes et styles du royaume, conformément à l'ordonnance de Charles VII, pour mettre fin aux abus et aux obscurités du droit traditionnel; l'interdiction d'engager et de saisir les animaux et les outils nécessaires au labou-

[1] L'origine de ce privilége qu'avaient les *commensaux de l'hôtel* de n'être jugés que par les juges de l'hôtel, remontait jusqu'aux *plaids du palais* ou de la *truste* des rois mérovingiens.

rage; la réduction du nombre des gens de finances et des sergents, qui étaient le fléau des provinces (les sergents étaient à la fois huissiers et gendarmes); l'observation fidèle des lois et ordonnances des anciens rois, depuis Philippe le Bel, et leur lecture publique une fois par an dans chaque cour de justice : telles étaient les principales améliorations réclamées par les états.

Au chapitre de *la Justice* succédait celui de *la Marchandise : touchant le fait de marchandise, qui est cause et moyen de faire venir richesse et abondance de tous biens en tous royaumes et seigneuries*, les états priaient le roi de faciliter *le cours de ladite marchandise*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume, de révoquer tous *travers* et péages établis depuis la mort de Charles VII, de ne plus faire percevoir l'*imposition foraine* (le droit d'exportation) qu'aux frontières et non à l'intérieur, et de tenir la main à la réparation des ponts, passages et chaussées. On remarque, auprès de ces équitables réclamations, un article hostile aux foires trimestrielles de Lyon établies par Louis XI : les états se plaignent des abus causés par le libre usage des monnaies étrangères dans ces foires, et de l'argent qui sort de France en échange des *draps de soie* d'Italie [1].

On a vu plus haut ce que renfermait le chapitre du *Conseil*. Tout l'ensemble du cahier général était dominé par une proposition glissée à la fin du chapitre de la justice, et qui prouvait que l'on commençait enfin à comprendre pourquoi les réunions d'états généraux avaient jusqu'alors porté si peu de fruit. « Il semble, était-il dit, que, pour le bien et réformation du royaume, le seigneur roi doit déclarer que les états du royaume, Dauphiné et

[1] Deux de ces quatre foires furent transférées à Bourges, mais elles retournèrent à Lyon en 1498.

pays adjacents, seront assemblés dans le terme de deux ans *prochainement venants, et ainsi continués de deux ans en deux ans*. Cette phrase simple et modeste ne renfermait rien moins que la demande de la fondation du gouvernement représentatif. Pour la première fois, cette requête se produisait avec une telle netteté au nom de la France; car les grandes assemblées de 1355 et 1358 avaient eu un caractère plus empirique et révolutionnaire que théorique.

Le chancelier répondit à la lecture du cahier par quelques louanges sur le zèle et la haute capacité des états [1];

[1] Des incidents dramatiques avaient interrompu et suivi cette lecture : l'orateur des états, Jean de Réli, ayant intercalé dans son discours une vive recommandation au roi en faveur des malheureux enfants du duc de Nemours, l'aîné de ces jeunes gens vint se mettre à genoux devant le trône et présenter lui-même sa supplique. Ce spectacle arracha des larmes à toute l'assemblée. L'émotion fut plus violente encore quand on vit Charles d'Armagnac, presque perclus et hébété par suite des affreux traitements qu'il avait endurés, s'agenouiller à son tour au pied du trône, et que son avocat déroula le sinistre tableau de la destruction de la famille d'Armagnac, le meurtre du dernier comte au mépris de la foi jurée, l'avortement forcé et la mort de sa femme, le long supplice de son frère Charles, enseveli pendant quatorze ans dans la boue d'un cachot humide, presque sans vêtements et sans pain, battu de verges, torturé sans autre but que sa souffrance pour elle-même : l'agitation redoubla quand l'avocat interpella en face Castelnau de Bretenoux, Olivier Le Roux, Luillier, Robert de Balsac, instruments des atrocités qu'il dénonçait à la France, et qui étaient présents, soit dans le corps des états, soit à la suite du roi : ils haussaient les épaules, secouaient la tête et souriaient avec dédain. L'avocat demanda hautement leurs têtes. Le roi promit justice. Après la séance, le vieux comte de Dammartin déclara, dans la chambre du roi, qu'on n'avait fait à Lectoure que suivre l'ordre de Louis XI, et que tout ce qui avait été fait était juste, parce qu'Armagnac était un traître. Le comte de Comminges (Lescun) et quelques autres des assistants répondirent à Dammartin qu'il avait *menti par la gorge ;* les épées furent tirées en présence du roi, et peu s'en fallut qu'ils ne s'entr'égorgeassent sous les yeux de Charles VIII. Castelnau et Le Roux présentèrent leur défense peu de jours après, et nièrent le fait relatif à la comtesse : il n'y eut point d'arrêt contre eux ; la mémoire de Louis XI était trop directement en cause ; mais Charles d'Armagnac fut remis en possession des comtés d'Armagnac et de Rodez, qui, après sa mort, furent de nouveau réunis à la couronne.

mais, dès le lendemain, on eut la preuve du mauvais vouloir du conseil : les états, en consentant à laisser aux princes le choix des nouveaux conseillers qui seraient adjoints aux anciens, entendaient bien au moins se réserver l'élection des délégués spéciaux qui auraient à débattre avec les membres du conseil les articles du cahier. Cette réserve si modérée ne fut pas même respectée, et le conseil désigna d'autorité seize membres des états pour discuter avec lui les articles ; en même temps, on démeubla la salle des états comme pour presser la clôture de la session. L'on avait trop présumé de la soumission des trois ordres : ils refusèrent de reconnaître aucun caractère officiel aux seize élus du conseil ; on fut bien obligé de tenir compte de leur résistance ; car les impôts n'étaient pas votés. Une nouvelle séance générale eut donc lieu le 19 février : le duc de Bourbon, en sa qualité de connétable, prit la parole *sur le fait de l'armée ;* il établit que les offres de l'assemblée ne suffisaient point à la sûreté de l'état, et qu'on ne pouvait tenir sur pied moins de deux mille cinq cents lances (quinze mille chevaux) et de sept à huit mille fantassins réguliers : Jean Masselin répliqua le lendemain, au nom de l'assemblée, que les états ne pouvaient rien décider sur l'armée avant que les registres des recettes du domaine et des divers impôts autres que la taille leur eussent été communiqués, et qu'on eût constaté l'insuffisance de ces divers subsides. Les six généraux et les six trésoriers des finances apportèrent des rôles de recettes, qui, à la première audition, soulevèrent un cri d'indignation unanime : le revenu du domaine n'y était évalué qu'à un peu plus de 100,000 livres ; les aides, quart du vin et gabelle, qu'à 650,000. Des mensonges aussi grossiers

ne pouvaient tromper personne : le revenu réel s'élevait presque au triple des sommes énoncées.

Le gouvernement, toutefois, avait plus de tort dans la forme que dans le fond, et les hommes les plus intelligents de l'assemblée sentirent qu'il y avait quelque chose d'exorbitant à vouloir, comme le cahier général, non-seulement rendre le consentement des états nécessaire pour le renouvellement de la taille, mais supprimer absolument la taille actuelle ; c'est-à-dire diminuer les ressources de l'état en sens inverse de l'accroissement de ses besoins. Jean Cardier, juge et député du tiers état de Forez, rallia toutes les opinions dans un discours qui mérite d'être cité à côté de celui du sire de La Roche : il fit payer cher à la mémoire de Louis XI les concessions qu'il accordait au pouvoir royal [1]. Après avoir retracé à grands traits le sombre tableau de ce règne tyrannique, il représenta que ce serait un soulagement immense pour le peuple de reporter les impôts au taux de 1439, et proposa de voter 1,200,000 livres pour l'armée, en sus du domaine et des aides et gabelles, non plus à titre de taille permanente, mais à titre d'aide et pour deux ans seulement, époque où les états devraient être convoqués de nouveau. Les conclusions de Jean Cardier furent adoptées : Masselin fut chargé de les porter aux princes, et de demander la réduction des dépenses [2] et celle de l'armée sur le pied du règne de Charles VII : le chancelier fit quelques observations sur le changement de la valeur des monnaies de compte depuis Charles VII, et réclama 1,500,000 livres

[1] Voyez dans le journal de Masselin, p. 350 et suivantes, ce discours, qui renferme des traits dignes de Tacite.

[2] En Bourgogne, les gages des officiers de finances s'étaient élevés de 800 livres à 9,400 depuis le temps de Philippe le Bon.

au lieu de 1,200,000, seulement pour rétablir l'équilibre[1]; il ajouta que dans la répartition de cette somme ne devaient point entrer les provinces réunies par Louis XI au royaume, le roi leur réservant d'autres charges, et prétendit qu'il n'y avait plus lieu à délibérer, mais à rendre grâces au roi d'une si grande réduction d'impôts.

Les états n'étaient nullement disposés à subir ce ton d'autorité, et se remirent à délibérer d'autant plus vivement qu'on semblait leur interdire toute délibération : tous les bureaux, sauf celui de Paris, furent d'avis de refuser le supplément de 300,000 livres; on rappelait avec amertume l'origine et les progrès du système d'impôts de la monarchie. « Le domaine, disait-on, a été donné au roi (*regi traditum*) pour les charges ordinaires de l'état, puis les nécessités de la guerre ont amené successivement la gabelle du sel, les aides, le quart du vin, qui, par grave abus, se sont perpétués durant la paix, et comme annexés au domaine; on les a déclarés insuffisants à leur tour, et la taille est venue, qu'on veut éterniser comme eux. » On ne réfléchissait peut-être pas assez que les ressources de la nation avaient crû avec les besoins de l'état. Les princes et les membres du conseil essayèrent de gagner isolément les plus récalcitrants des députés : les grands prétendaient que, lorsque le peuple montrait une opposition déraisonnable, le roi avait droit de lever l'argent nécessaire à l'entretien et au salut de l'état. Quelques-uns même s'emportaient contre l'insolence des *vilains, qui ne sont faits que pour sujétion et non pour liberté.* Mais les députés tenaient bon, et niaient fermement le droit du

[1] Le marc d'argent étant à 10 livres environ, les 1,200,000 livres valaient plus de 6 millions de notre monnaie, représentant au moins 25 millions de valeur relative.

roi à lever des impôts non octroyés. Les états consentirent enfin à ajouter les 300,000 livres pour cette année, comme don de joyeux avénement. Masselin annonça cette concession, au nom des états, dans la séance générale du 28 février, et releva vertement le chancelier : « Ce n'est point grâce, mais justice, d'abolir les mauvaises coutumes, et l'abus n'acquiert jamais prescription. » Il termina en suppliant le roi de rappeler les états dans deux ans, les députés n'entendant pas qu'aucuns deniers fussent dorénavant levés sans leur aveu. Le chancelier remercia l'assemblée, s'excusa quelque peu d'avoir *peut-être exagéré l'autorité du roi et la sujétion du peuple,* et invita les états à choisir des délégués pour revoir les articles du cahier et s'entendre avec les gens du roi sur la répartition de la somme octroyée. Ainsi la résistance des états n'avait point été vaine. Masselin donne sur la répartition des détails d'un grand intérêt pour l'appréciation de l'état du pays et de la richesse relative des provinces. La Normandie, à elle seule, fut taxée à 563,910 livres, près du quart de la somme totale; le Languedoïl (provinces du centre) et l'Aquitaine ensemble, à 608,300 livres; la *France* (Ile-de-France, Champagne, Orléanais et une partie de la Picardie), à 208,900 livres; le Languedoc, avec la Provence, le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, à 186,990 livres; le Dauphiné, à 20,000 seulement; la Bourgogne, à 45,000; le Ponthieu et le Santerre, à 55,000. En Languedoc, la taille était *réelle,* non *personnelle*, par conséquent plus équitablement répartie, chaque propriété étant taxée selon sa valeur, et non chaque contribuable, selon l'appréciation vague de sa position et de ses moyens. L'inégalité des charges, l'abus des exemptions prodiguées non-seulement aux particuliers, mais

à des villes, à des cantons entiers, au détriment du reste du pays, se révélèrent d'une manière effrayante dans la discussion : dans l'élection de Rouen, aucune ville *fermée* ne payait la taille. On cria vigoureusement contre ces priviléges, mais toute la société était bâtie de priviléges, et les états n'osèrent porter la main sur cet immense échafaudage.

On ne pouvait faire un pas sans se heurter à quelqu'une des inégalités qui hérissaient le corps social : après les débats sur la répartition de la taille, s'éleva une nouvelle querelle sur la répartition de la taxe destinée à indemniser les députés, *selon l'ancienne et équitable coutume* (*more solito*). Un avocat de Troyes demanda que chacun des trois ordres payât ses représentants, ce qui s'était fait d'avance en Poitou et dans quelques autres provinces. Philippe de Poitiers, député de la noblesse de Champagne, répondit avec une extrême violence à ce qu'il qualifia d'attaque contre les droits de la noblesse et du clergé; il s'appuya sur des arguments fort singuliers : il prétendit que chaque député tenait ses pouvoirs de tous les électeurs des trois ordres et non d'un seul ordre, et que les nobles représentaient beaucoup mieux le menu peuple que ne faisaient les gens de loi; qu'il était donc juste que le peuple payât également *tous ses représentants*, les nobles n'ayant d'autre impôt à solder que leur sang pour la défense publique. L'établissement d'une armée permanente sapait cet argument par la base; mais il est curieux de voir le privilége invoquer ainsi le principe d'unité qui doit un jour l'abattre. Le privilége fut maintenu.

Les députés avaient exprimé le désir que des états provinciaux périodiques, pareils à ceux de Normandie et de

Languedoc, fussent convoqués dans les quatre autres généralités financières : ils demandèrent que le choix des élus fût rendu au peuple; on avait discuté si les provinces n'offriraient pas de prendre à ferme leurs impôts et d'en remettre le produit net au roi, afin de renverser tout ce système de perception qui pesait si lourdement sur le pays. On laissa tomber ce projet, qui eût soulagé immédiatement les populations, mais relâché peut-être d'une façon dangereuse le lien du gouvernement. On n'obtint que le choix de lieutenants provisoires des élus, et l'on ne réalisa point un système général d'états provinciaux : chaque contrée garda ses usages particuliers à cet égard.

Le conseil, une fois l'impôt voté, ne songea plus qu'à se débarrasser des états. Le roi prit congé d'eux le 7 mars, et partit pour Amboise : les états avaient également à se plaindre du chancelier et des gens de finances; ceux-ci tâchaient de recommencer leurs fraudes et d'enfler la somme votée dans le détail de la répartition; le chancelier et les membres du conseil ne montraient guère plus de bonne foi dans la discussion du cahier; les réponses qu'ils faisaient aux articles proposés étaient généralement vagues et sans forme exécutoire, lors même qu'elles étaient approbatives. Un théologien, *ardent et audacieux partisan du peuple*, déclara, en pleine assemblée, que la cour se moquait des états depuis qu'elle tenait leur argent. Les états réclamèrent, par l'organe de Jean Cardier, que les articles approuvés obtinssent sur-le-champ force de loi, et qu'on statuât sans délai sur les articles demeurés en suspens. Le chancelier répondit que le conseil, accablé d'affaires, ne pouvait terminer si promptement, et engagea l'assemblée à se dissoudre, en laissant à trois

ou quatre délégués de chaque bureau le soin de surveiller l'expédition définitive du cahier. Les députés les plus énergiques et les plus attachés à leur devoir voulaient qu'on restât réunis jusqu'à la fin ; mais la servilité de quelques-uns et la lassitude de la plupart l'emportèrent : l'assemblée forma la commission demandée par le chancelier, et se sépara le 14 mars 1484. Les réponses du roi aux articles du cahier général furent publiées peu de jours après. Rien n'était statué sur la pragmatique, les cardinaux de Bourbon (l'archevêque de Lyon) et de Tours et les autres prélats du parti *romain* ayant gagné la majorité du conseil ; mais le parlement continua d'agir comme si la pragmatique eût été formellement rétablie, et sa puissante assistance donna l'avantage aux élections régulières, au prix de conflits continuels. La plupart des articles des autres chapitres étaient accordés ; quelques-uns n'obtinrent que des réponses évasives : il fut dit que « le roi était content que les états se tinssent dedans deux ans, et qu'il les manderait. » Le conseil ne s'expliqua pas sur le retour périodique des états.

Ainsi se termina cette célèbre assemblée, dont l'histoire jette tant de lumières sur l'état social de la France à la fin du quinzième siècle. L'assemblée de 1484 relâcha les ressorts du gouvernement, si violemment tendus par Louis XI, et replaça la France dans une situation plus normale ; elle eût conquis une bien autre influence sur les destinées du pays, si elle eût commencé par assurer la périodicité des états, en formant dans son propre sein le conseil du roi. Elle n'osa point risquer une si grande chose : elle améliora le présent, mais ne s'assura point de l'avenir ; lorsque, après deux ans, arriva l'époque fixée pour la réunion d'une nouvelle assemblée, le conseil royal

trouva, dans la situation du royaume, des prétextes pour ne point rappeler les états généraux, et, dans la complaisance des états provinciaux et des bonnes villes, les moyens de se passer du concours de l'assemblée nationale. L'idée du gouvernement représentatif permanent n'était point établie au cœur des masses : elles invoquaient les états généraux comme un grand remède contre les grands maux, et les oubliaient quand le gouvernement mettait dans ses exigences quelque peu de réserve et de modération.

(1484-1488.) Les dissensions des deux partis d'Orléans et de Beaujeu, contenues jusqu'alors dans de certaines bornes, avaient éclaté avec plus de violence après la séparation des états. *Madame Anne* dictait des lois au conseil par la bouche du jeune roi ; le parti d'Orléans tâchait d'attirer à lui le duc de Bourbon, en excitant la jalousie de ce prince contre son frère et son impérieuse belle-sœur. Le duc d'Orléans fit une démarche plus grave et plus suspecte ; il partit pour la cour du duc de Bretagne, malgré le serment qu'il avait prêté à Louis XI de ne point s'unir à ce vieil ennemi de la couronne pour troubler la France. Le duc François II n'avait guère en ce moment les moyens de se mêler des affaires des autres, occupé qu'il était de résister à ses propres barons, insurgés contre lui en haine de son favori Pierre Landois. Comme au temps des premiers Montfort, un parti français et un parti anglais se disputaient la Bretagne : le duc et sa cour penchaient vers l'Angleterre ; la noblesse et le peuple, vers la France. Un autre Olivier le Daim, Pierre Landois, ancien tailleur, homme hardi, adroit et sans scrupules, gouvernait François II aussi absolument que l'avait fait jadis le sire de Lescun : il était vendu à l'Angleterre ; il avait successivement été en correspondance avec Édouard IV et Ri-

chard III, et avait fait périr tout récemment le chancelier de Bretagne Jean Chauvin, à cause de son attachement à la France. Ce favori de bas étage était détesté de la noblesse : le 7 avril, le prince d'Orange, fils d'une sœur du duc, le sire de Rohan, le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, et les principaux des barons bretons, entrèrent brusquement, les armes à la main, dans le château de Nantes, pour se saisir de Landois, et arrêtèrent le duc. Landois s'échappa, et les bourgeois de Nantes, quoique très-hostiles au favori, forcèrent les barons à relâcher le duc; mais les hostilités continuaient, quand Louis d'Orléans arriva en Bretagne. Landois, espérant acquérir un puissant protecteur, se mit, lui et son maître, à la discrétion du duc d'Orléans, et obséda ce jeune prince des plus dangereuses instigations, tandis que le conseiller et le guide du duc Louis, le comte François de Dunois, s'efforçait de réconcilier les barons bretons avec leur souverain. Madame Anne, inquiète de ces menées, pressa le sacre du roi, afin de donner à l'autorité de son jeune frère plus de prestige aux yeux du peuple. Le duc d'Orléans revint tenir sa place au sacre, qui fut célébré à Reims le 30 mai. Il ne restait plus, des six anciennes pairies laïques, que le comté de Flandre qui ne fût pas réuni à la couronne, et le petit comte de Flandre, Philippe d'Autriche, ne fut pas représenté au sacre. Après l'offrande, le roi fit cent quatre chevaliers, dont les premiers furent ces deux enfants de Nemours qui avaient excité la sympathie de toute la France[1]. Charles VIII fit son entrée, le 5 juillet, dans sa *bonne ville* de Paris, qui l'accueillit avec l'impo-

[1] J. Molinet. — Les héritiers de Nemours ne furent cependant relevés complétement des conséquences de l'arrêt de leur père qu'en 1491. — Recueil de Godefroy, p. 614.

sant et pittoresque cérémonial d'usage : des mystères et des allégories en action saluèrent, de distance en distance, le royal cortége. Cette jeune et brillante cour était quelque chose de tout nouveau pour la génération parisienne qui avait grandi sous Louis XI ; durant deux mois, ce ne furent que tournois, bals et festins à l'hôtel des Tournelles ; le duc d'Orléans était le grand ordonnateur de toutes les fêtes ; le meilleur calcul politique qu'il pût faire, était de se livrer ainsi à ses goûts ; car le jeune roi, qui manifestait déjà pour les plaisirs bruyants et les jeux guerriers un penchant peu en harmonie avec sa frêle complexion, commençait à prendre de l'affection pour *son beau cousin d'Orléans*. Madame Anne vit le danger, et, tremblant qu'un caprice d'enfant ne lui arrachât le pouvoir des mains, elle se hâta d'emmener Charles à Montargis ; Charles, habitué à la domination de sa sœur, n'osa résister, et ce brusque départ enleva au duc d'Orléans la chance d'une pacifique révolution de palais (septembre 1484).

Le duc Louis résolut de ne rentrer à la cour que pour en chasser les Beaujeu : tous les princes du sang, même le vieux Bourbon, semblaient disposés à s'unir contre ce bizarre gouvernement d'une femme qui régissait l'état entier sans que son nom parût ni pût paraître dans aucun acte officiel. Dunois retourna près du duc de Bretagne afin de cimenter la ligue. Mais *Madame Anne* ne laissa pas prendre les devants à ses adversaires ; le 29 septembre, elle assura, par un traité en forme, à elle et à son mari, l'alliance du duc de Lorraine ; le 22 octobre, elle fit signer à Charles VIII une convention d'une haute importance avec le sire de Rieux et trois autres grands barons de Bretagne, qui s'engagèrent à reconnaître le roi comme

futur successeur du duc François II, au détriment des deux filles de ce duc[1], moyennant promesse de respecter les libertés bretonnes; enfin, le 25 octobre, elle et son mari conclurent un pacte *d'amitié, intelligence et confédération avec les trois membres de Flandre* (Gand, Bruges et Ypres), dirigé d'une part contre les adversaires des Beaujeu, de l'autre, contre Maximilien, qui, parvenu à se faire reconnaître tuteur de son fils Philippe par la plus grande partie des Pays-Bas, voulait contraindre les grandes communes de Flandre à suivre l'exemple de leurs voisins. Anne fit signifier à Maximilien, de par le roi, suzerain du comté de Flandre, qu'il eût à s'abstenir de toutes hostilités à l'égard du duc Philippe, comte de Flandre, et de ses sujets, lesquels étaient sous la protection du roi de France; elle envoya le sire des Querdes, maréchal de France, avec un corps de troupes, au secours des Flamands. Il est juste d'observer, à la louange de madame Anne, qu'elle ne sépara point, dans ses divers actes diplomatiques, son intérêt privé de l'intérêt de l'état. C'était vraiment, chez cette femme, si peu affermie dans le pouvoir qu'elle s'était arrogé par le seul droit de son génie, une témérité héroïque que de reprendre ainsi les plus secrets desseins de son père et d'aborder de front la réunion de la Bretagne à la France.

Dunois avait, de son côté, au nom du duc d'Orléans, traité le 23 novembre avec François de Bretagne, *pour délivrer le roi de ceux qui le retenaient prisonnier :* le duc Louis

[1] Louis XI, dans un but que la mort l'empêcha de poursuivre, avait acheté de Nicole de Blois, descendante du fameux Charles de Blois, les vieux droits de la maison de Blois-Penthièvre au duché de Bretagne; c'était là le titre que voulait faire valoir madame de Beaujeu, en l'appuyant au besoin sur le principe général de la loi salique ou de l'exclusion des femmes, que le parlement s'efforçait d'appliquer à tous les grands fiefs.

n'arma cependant point encore, et tenta de décider en sa faveur l'opinion publique et les grands corps de l'état par une démarche toute pacifique : il se rendit à Paris peu accompagné, alla descendre au parlement, et remontra, par l'organe de son chancelier, à cette cour suprême, comme quoi madame de Beaujeu tenait indûment en sujétion la personne du roi ; elle prétendait, à ce qu'il assura, tenir Charles en tutelle jusqu'à l'âge de vingt ans; elle *avait mis en ses mains tout le fait des finances*, dépassé déjà de trois ou quatre cent mille livres l'impôt octroyé par les états, et s'apprêtait à augmenter la taille d'un million ou davantage pour solder ses créatures : elle avait exigé des gardes du roi un serment qu'ils ne doivent qu'au roi seul. Le duc alla jusqu'à dénoncer un prétendu complot contre sa vie. Le duc Louis requit la cour de parlement de faire en sorte que le roi vînt à Paris, pour y gouverner librement par le conseil de ladite cour et des autres notables serviteurs de la couronne; le duc protestait qu'il n'agissait point par ambition personnelle, et qu'il était prêt à se retirer à quarante lieues de la personne du roi, si madame de Beaujeu s'en éloignait seulement de dix lieues (17 janvier 1485).

Le premier président La Vacquerie, célèbre dans les fastes de la magistrature pour avoir courageusement résisté au formidable Louis XI, répondit, avec beaucoup de mesure et de prudence, que la cour de parlement « était instituée afin d'administrer justice, et non point afin d'avoir l'administration de guerre, de finances, ni du fait et gouvernement du roi et des princes. — Par ainsi, ajouta-t-il, venir faire ses remontrances à la cour, sans le bon plaisir et exprès consentement du roi, ne se doit pas faire. » Le parlement envoya des députés porter au roi

les remontrances du duc, mais sans prendre aucunement parti [1].

Louis d'Orléans ne fut pas plus heureux auprès de l'Université : ce grand corps refusa aussi d'intervenir dans une lutte où le bien public était fort peu intéressé; après tout, le pouvoir était dans les mains les plus capables ; madame de Beaujeu, dit un historien contemporain, *eût été digne du trône par sa prudence et son courage, si la nature ne lui eût refusé le sexe auquel est dévolu l'empire* (*Historia Ludovici XII*). Le peuple ne témoignait que de l'indifférence pour ces débats des princes, et madame Anne crut pouvoir, sans risquer de soulever Paris, essayer de trancher la querelle par un coup de vigueur : elle dépêcha de Melun à Paris une troupe de gens de guerre avec ordre d'enlever le duc Louis et de l'amener prisonnier à la cour.

Le duc Louis était aux halles, où il jouait publiquement à la paume avec Dunois et quelques autres amis. Il fut prévenu à temps de l'arrivée des soldats : n'ayant aucun moyen de se défendre, il monta en toute hâte sur une mule, et se sauva de Paris, suivi de trois personnes seulement; il gagna le duché d'Alençon par Pontoise et Verneuil. Le duc d'Alençon l'accueillit à bras ouverts, et ces deux princes, dirigés par Dunois, l'âme du parti, se préparèrent vivement à la guerre; ils écrivirent à tous leurs amis et partisans de prendre les armes, et se mirent en mesure de soutenir un siége dans Verneuil.

Madame de Beaujeu rentra aussitôt à Paris avec le roi (5 février), déclara le duc Louis et les siens privés de

[1] Regist. du parlement, cités par Godefroy; recueil des historiens de Charles VIII, p. 466. Voy. aussi, dans ce recueil, les traités ci-dessus mentionnés.

leurs pensions, de leurs honneurs, de leurs commandements militaires, dépouilla le duc d'Orléans du gouvernement de *France* et de Champagne, et le comte de Dunois, de celui de Dauphiné, pour donner ces deux gouvernements aux comtes de Dammartin et de Bresse. Ces rigueurs n'eussent servi qu'à précipiter la révolte, si les princes eussent été appuyés, comme ils l'espéraient, par les provinces du centre et de l'ouest; ils comptaient sur le comte d'Angoulême, cousin germain du duc Louis, pour soulever les pays poitevins, et sur le duc de Bourbon, pour armer le Bourbonnais, l'Auvergne et le Forez, car Madame Anne n'avait pu regagner son beau-frère; mais Bourbon et Angoulême agirent mollement; les troupes envoyées par le duc de Bretagne ne purent arriver jusqu'à Verneuil : les communications étaient interceptées, et les espions que Louis d'Orléans expédiait à la découverte étaient pendus ou jetés à l'eau par les gens de Madame. La cour s'était avancée jusqu'à Évreux; Dunois, voyant la lutte trop inégale, conseilla lui-même au duc d'Orléans de s'accorder avec les Beaujeu et de retourner près du roi; on transigea, et les princes se montrèrent ensemble à Rouen autour de Charles VIII, qui présida l'échiquier de Normandie le 27 avril.

Le duc Louis, et surtout ses conseillers, ne purent se contenter de vains honneurs sans pouvoir réel : Madame Anne avait consolidé son empire sur l'esprit du roi ; cette fois, ce fut le duc d'Orléans qui, de lui-même, quitta la cour : il se retira sur ses terres, à Blois, où il recommença ses armements et ses intrigues. Le comte de Dunois, aussi remuant et aussi rusé diplomate que son père avait été grand capitaine, entraîna son jeune parent dans des menées beaucoup plus coupables que les précédentes :

par l'intermédiaire de Landois, Louis d'Orléans entra en correspondance avec l'archiduc Maximilien et avec le trop fameux Richard de Glocester, qui était monté au trône d'Angleterre en marchant sur les cadavres de ses neveux, les enfants d'Édouard IV. Landois alla plus loin, et osa répandre des bruits injurieux sur la naissance de Charles VIII, qu'il accusait d'être un enfant supposé par Louis XI [1] ; une coalition dangereuse s'organisa contre la couronne de France. Maximilien venait d'obtenir sur les communes flamandes des avantages qui le mettaient à même de se venger des Français : la Flandre wallonne, puis la West-Flandre, et Gand enfin, lassées d'une longue et opiniâtre lutte, s'étaient décidées à transiger avec ce prince, et Maximilien avait recouvré le gouvernement des Pays-Bas tout entiers (fin juin 1485); le tyran d'Angleterre, de son côté, ne demandait pas mieux que de détourner, par une guerre continentale, les passions soulevées contre lui. Mais madame de Beaujeu prévint ses ennemis et frappa la première avec autant de vigueur que de célérité.

Il y avait alors en Bretagne un réfugié gallois qui inspirait de vives inquiétudes à Richard III : Henri Tudor, comte de Richemont, descendait, par les mâles, des anciens chefs kymris du pays de Galles, et, par les femmes, de la malheureuse famille de Lancaster, exterminée dans les guerres *des deux roses* [2]. Bien qu'il n'eût

[1] Mémoires sur Charles VIII, publiés dans le tome Ier des archives curieuses de l'histoire de France, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

[2] La reine Catherine de France, fille de Charles VI et veuve du conquérant Henri V, s'était éprise d'un jeune Gallois nommé Owen Tudor, et l'avait épousé en secondes noces. Le père de Henri Tudor était issu de ce mariage, et sa mère, Marguerite de Somerset, descendait de Jean de Gand, chef de la branche de Lancaster.

point de droits au trône, la branche de Lancaster-Somerset, à laquelle il appartenait, ne sortant que d'un bâtard légitimé, tous les anciens partisans de *la rose rouge,* tout ce qui gémissait de la sanglante tyrannie de Richard III, tournait les yeux vers Henri Tudor, comme vers un futur libérateur, et les amis de *la rose blanche* eux-mêmes étaient disposés à l'accepter, à condition qu'il épousât la fille d'Édouard IV. Richard avait maintes fois conjuré le duc François II de lui livrer ce redoutable ennemi, mais Landois n'avait pu jusqu'alors décider son maître à une telle infamie; François II avait seulement promis de retenir Tudor dans une sorte de captivité honorable. Les troubles de Bretagne, en 1484, avaient affranchi Tudor de cette surveillance : favorisé par les seigneurs bretons et par le conseil de France, il avait assemblé à Saint-Malo cinq mille soldats, et s'était embarqué le 2 octobre 1484 pour l'Angleterre : cette tentative avait échoué par une combinaison de circonstances malheureuses, et Henri Tudor était revenu en Bretagne. L'ordre de le livrer fut enfin extorqué à François II par Landois; mais Henri fut averti à temps : il s'échappa de Vannes, se jeta dans les forêts et gagna l'Anjou; il trouva sur le territoire français non-seulement un asile, mais des vaisseaux, de l'argent, quelques soldats, et résolut de tenter de nouveau la fortune, qui, dans les révolutions d'Angleterre, avait si souvent couronné les plus téméraires entreprises. Il se rembarqua, le 31 juillet 1485, à Harfleur. A peine avait-il touché la terre britannique, et rassemblé six à sept mille hommes sous ses drapeaux, que Richard III vint fondre sur lui à la tête de troupes bien supérieures en nombre. Un seul jour, comme dans la plupart des guerres civiles d'Angleterre, termina la querelle. Richard III, aban-

donné de la moitié des siens, fut vaincu et tué sur la place; la dynastie des Plantagenêts mourut avec lui sur le champ de bataille de Bosworth (22 août). Par un étrange retour du sort, qui semblait réaliser les vieilles prophéties des bardes gallois, les léopards des Plantagenêts tombèrent devant *le dragon rouge* et *la vache brune* de Galles [1], et l'on vit s'asseoir sur le trône d'Angleterre une dynastie issue de cette race cambrienne si cruellement traitée par les Anglais. Le triomphe de Henri Tudor, devenu le roi Henri VII, enleva aux mécontents français l'assistance de l'Angleterre [2] : une autre révolution venait de leur ravir également l'appui de la Bretagne.

Le duc François et son ministre Landois, qui étaient à Nantes, et les barons rebelles, cantonnés à Ancenis, s'étaient préparés de part et d'autre à un choc décisif : l'armée ducale s'avança vers Ancenis ; mais, une fois en présence des insurgés, au lieu de les combattre, elle se joignit à eux, tant la haine contre Landois était générale. Les deux *hosts* réunis marchèrent sur Nantes : à leur approche, les Nantais se soulevèrent avec fureur; Landois épouvanté se cacha au fond d'un *bahut,* dans la chambre de *retrait* du duc; mais l'insurrection était devenue universelle : le chancelier de Bretagne lui-même avait lancé un décret de prise de corps contre Pierre Landois, meurtrier de son prédécesseur. Le duc trembla pour sa propre personne : en entendant rugir les flots populaires qui venaient battre contre le château, le vicomte de Narbonne, beau-frère du duc, s'écriait *qu'il aimerait mieux commander à un million de*

[1] Henri Tudor, à Bosworth, associa ces deux insignes à l'étendard de Saint-Georges. Hall. Le premier fils de Henri VII reçut le nom d'Arthur.

[2] Une trêve de trois ans, avec toute liberté de commerce, fut conclue entre les deux couronnes.

sangliers en colère qu'à un tel peuple. François II, saisi de terreur, remit son favori au chancelier, en priant seulement que *nul grief ne lui fût fait hors justice.* Landois, jugé et condamné à mort par une commission extraordinaire, fut pendu le 14 juillet : on ne communiqua la sentence au duc qu'après l'exécution, et ce faible prince, par un édit du 15 août, justifia tous les actes des barons qui avaient pris les armes contre Landois [1].

La chute de Landois déconcerta la faction des princes : le duc de Bourbon et le comte d'Angoulême n'eurent pas le temps de joindre le duc d'Orléans avec la noblesse de leurs provinces ; le duc Louis, assiégé dans Beaugenci par le sire de La Trémoille, général des troupes royales, et n'ayant pas même réussi à faire déclarer pour lui sa ville d'Orléans, qui reçut sans résistance Madame Anne et le duc de Lorraine, fut derechef réduit à se soumettre, et revint à la cour au commencement d'octobre. Dunois, dont Madame Anne craignait le génie intrigant, fut envoyé en exil à Asti, seigneurie que Louis d'Orléans possédait en Lombardie du chef de son aïeule Valentine de Milan. Bourbon et Angoulême déposèrent les armes.

Un seul des ennemis de Madame Anne restait debout, l'archiduc Maximilien : il n'avait point exécuté la diversion qu'il avait promise aux princes français, tout occupé qu'il était de graves intérêts personnels et dynastiques : il parvint, après bien des efforts, à s'assurer la succession à l'empire, du vivant de son père, et à se faire élire *roi des Romains* à Francfort, le 16 février 1486, par six des sept électeurs. Ce titre augmenta beaucoup son influence sur les deux rives du Rhin, et fut dans ses mains un instru-

[1] Voy. Lobineau, l. XX. — D. Morice, l. XIII.

ment redoutable. Il se crut enfin assez fort pour rompre le traité d'Arras et prendre l'offensive contre la France au printemps de 1486 : il envahit l'Artois à la tête de quatorze ou quinze mille Suisses et *lansquenets,* et d'une nombreuse gendarmerie belge et teutonique. Térouenne fut surprise et pillée le 9 juin, et Maximilien en personne prit Lens ; cependant deux maréchaux de France, le Picard des Querdes et le Breton de Gié (de la maison de Rohan), arrêtèrent les progrès du roi des Romains, et l'hiver arriva sans que Maximilien eût recouvré *la comté* d'Artois, comme il l'avait espéré. L'armée française avait été augmentée l'hiver précédent : on avait mis sur pied, sous le titre de *mortes-payes,* un corps de douze mille fantassins, tout à fait analogues aux anciens francs-archers supprimés par Louis XI, et l'on n'avait pris sur cette institution d'autre avis que celui de petites assemblées de notables convoquées assez arbitrairement dans chaque bailliage [1]. Les six mille Suisses de Louis XI reparurent bientôt derrière les *mortes-payes.*

La rupture du traité d'Arras et le renouvellement de la guerre avaient néanmoins ranimé toutes les espérances des princes, et la coalition se réorganisa : un traité secret fut signé, le 13 décembre, entre le roi des Romains, les ducs d'Orléans, de Bretagne, de Bourbon, le roi et la reine de Navarre [2], le duc de Lorraine, le vicomte de Nar-

[1] Recueil de Godefroy, Preuves, p. 502.

[2] La couronne de Navarre avait passé dans la maison de Foix, à la suite des tragiques dissensions du roi don Juan d'Aragon et de sa seconde femme avec ses enfants du premier lit, héritiers légitimes de la Navarre (Voyez t. VII, p. 457). Le fils aîné était mort empoisonné, à ce qu'on crut, par sa marâtre, et l'aînée des deux filles, Blanche de Navarre, avait été livrée par le roi don Juan au comte de Foix, mari de la seconde, Éléonore : Blanche mourut au fond du château d'Orthez, de la même mort que son frère, et Éléonore, à la mort de don Juan, en 1475, hérita

bonne, oncle et naguère compétiteur de la reine de Navarre, les comtes d'Angoulême, de Nevers, de Dunois, de Comminges, le prince d'Orange, le sire Alain d'Albret, père de Jean d'Albret, mari de la reine de Navarre, enfin presque tous les grands seigneurs du royaume. Leur but était, disaient-ils, « de faire entretenir les ordonnances des trois états, violées par l'ambition et convoitise de ceux qui entouraient le roi et avaient débouté d'auprès de lui les princes et seigneurs de son sang, et ému la guerre entre lui et le roi des Romains. » C'était une nouvelle guerre du *bien public,* qui se préparait contre la fille de Louis XI, ou plutôt contre l'état dont elle défendait courageusement la cause. Quelque intérêt qu'Anne eût à retenir le duc de Lorraine dans son alliance, elle n'avait ni pu ni voulu y mettre le prix qu'il en exigeait, l'abandon de la Provence, et ce beau comté avait été réuni définitivement à la couronne par ordonnance royale du mois d'octobre 1486, du consentement et à la requête des états de Provence [1]. Le duc René, irrité, s'était rejeté dans le parti des princes. Jean de Châlon, prince d'Orange, en avait fait autant ; l'attitude de la Bretagne était aussi bien changée : la révélation des projets de Madame Anne sur

de la Navarre, tandis que Ferdinand le Catholique, fils du second lit, devenait roi d'Aragon. La Navarre fut bientôt après transférée de la maison de Foix dans celle d'Albret, par le mariage de la reine Catherine de Foix, petite-fille d'Éléonore, avec Jean d'Albret; en 1484. Cette alliance réunissait dans une seule main la Navarre, le Béarn, les comtés de Foix et de Bigorre, enfin la majeure partie des Pyrénées françaises, et la seigneurie d'Albret, qui formait une portion considérable de la Gascogne occidentale.

[1] Voy. recueil de Godefroy, Preuves, p. 537. — Le consentement formel de la Provence, le droit d'élection, était le véritable titre du roi, car les arguments tirés du droit héréditaire et féodal n'étaient pas soutenables. Voy. Traité des droits du roi, etc., et réponse aux prétentions du duc de Lorraine, dans le recueil de Godefroy, p. 476-484.

ce pays avait amené une rude réaction contre la France; il s'était manifesté un mouvement qui rappela, au moins pour un instant, le soulèvement de la Bretagne au temps de Charles V, lorsque ce prince avait prononcé la confiscation de *la duché*. Le châtiment d'un favori détesté avait apaisé l'irritation publique contre le duc, et François II, mieux conseillé, avait fait appel, avec succès, aux sentiments nationaux des Bretons. Au mois de septembre 1485, il avait tenté un coup d'éclat[*]: il avait établi à Vannes un parlement destiné à juger en dernier ressort les appels de tous les sujets de *la duché*. « Les rois, ducs et princes de Bretagne, disait-il dans le préambule de l'édit qui érigeait cette cour souveraine, n'ont jamais reconnu créateur, instituteur ni souverain, fors Dieu tout-puissant. » C'était une véritable déclaration d'indépendance : les passions et les prétentions de la Bretagne l'accueillirent avec joie : plusieurs grands barons jurèrent de défendre les droits des deux jeunes filles du duc ; la noblesse et les communes suivirent cette impulsion, et, dans des états tenus à Rennes, en février 1486, il fut réglé que les deux filles du duc lui succéderaient par droit de primogéniture, et qu'on ne les marierait pas sans l'aveu des états de Bretagne. Anne, l'aînée, enfant de dix ans, fut invitée par l'assemblée à jurer qu'elle ne consentirait jamais à l'assujettissement de son pays.

Les hostilités éclatèrent au commencement de 1487 dans l'intérieur du royaume : avant de recourir aux armes, le duc d'Orléans et ses amis tentèrent encore une fois d'abattre Madame Anne par des moyens d'une autre nature ; le duc Louis n'était probablement pas sans remords de ses liaisons avec les ennemis de l'état, et deux hommes d'une haute intelligence, qui s'étaient at-

tachés à sa cause, eussent bien voulu le conduire au pouvoir par une voie moins criminelle : c'étaient Philippe de Comines et Georges d'Amboise, évêque de Montauban, qui fournit depuis une si brillante carrière. Ces deux personnages et d'autres partisans du duc d'Orléans tramèrent le projet d'enlever Charles VIII, ou plutôt de le faire évader ; car Madame Anne exerçait réellement sur le jeune roi une sorte de contrainte morale, à laquelle il désirait, mais n'osait se dérober : une fois hors de ses mains, Charles eût été tout au duc d'Orléans. Le complot fut découvert ; Georges d'Amboise, Comines et l'évêque de Périgueux furent arrêtés, et le duc Louis, sommé de se rendre près du roi à Amboise, s'échappa de Blois et se retira en Bretagne (janvier 1487). Le prince d'Orange, fils d'une sœur du duc François, et le vieux Lescun, comte de Comminges, qui conservait, à soixante-dix ans, son activité inquiète et intrigante, se réunirent à Nantes près des ducs de Bretagne et d'Orléans, et s'efforcèrent d'achever la réconciliation de François II avec ses barons, afin de pousser la Bretagne sur la France ; mais ils échouèrent complétement : la Bretagne voulait résister, non point attaquer.

Madame Anne comprit la situation, et dirigea ses premiers coups, non contre la Bretagne, mais contre l'Aquitaine, que les princes dominaient de la Charente aux Pyrénées, par le comte de Comminges, gouverneur de Guyenne, par le comte d'Angoulême, et par les maisons d'Albret et de Foix. Le roi, le conseil et un corps d'armée peu nombreux, mais choisi, passèrent la Loire dès les premiers jours de février : les troupes royales, sans attaquer Parthenai où s'était renfermé Dunois, revenu de son exil, se portèrent rapidement de Poitiers sur Sain-

tes ; le sénéchal de Carcassonne, Odet d'Aydie, occupait cette ville avec la compagnie d'ordonnance de son frère, le comte de Comminges. La population des villes était partout contre les factieux : la plupart des soldats d'Odet, quoique Béarnais ou Gascons, passèrent *du côté du roi,* et Odet fut forcé de s'enfuir à Blaye, où l'armée royale vint l'assiéger : Bordeaux et Bayonne avaient pris les armes contre les garnisons de leurs châteaux ; la défection de Bordeaux força Odet de capituler, et de rendre non-seulement Blaye, mais encore toutes les places qu'il tenait au nom de son frère. Le roi fit son entrée le 7 mars à Bordeaux, où il fut *merveilleusement* accueilli des habitants. Le comte d'Angoulême, qui s'était fortifié dans Angoulême et dans Cognac, fut si effrayé de la prompte réduction de la Guyenne, qu'il se soumit à l'instant. Le vieux duc de Bourbon, jusque-là tiraillé entre les deux partis, vint aussi trouver le roi, et se réconcilia sans réserve avec son frère et sa belle-sœur. Madame de Beaujeu fit donner à son mari le gouvernement de la Guyenne.

Après qu'on eut *ordonné les besognes* du Midi, le conseil et l'armée du roi se dirigèrent sur l'Anjou et le Maine : le roi et Madame s'arrêtèrent à Laval, tandis que les troupes royales, conduites par les sires de la Trémoille et de Saint-André, entraient en Bretagne. Un nouveau revirement s'était opéré dans l'esprit des Bretons : le duc François, destiné à être toujours gouverné, était tombé sous l'influence absolue du duc d'Orléans, du comte de Dunois, du prince d'Orange, son neveu, et du comte de Comminges, son ancien favori. Les turbulents barons de Bretagne s'irritèrent de se voir ainsi dominer par des *étrangers :* la puissante maison de Rohan, le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, le sire de Châteaubriand,

et jusqu'au sire d'Avaugour, bâtard du duc, se révoltèrent de nouveau, signèrent un pacte pour l'expulsion des *étrangers,* et nouèrent des négociations avec le conseil du roi ; Madame Anne eut la prudence de ne pas remettre en avant la question de la réunion, et de ne réclamer, comme faisaient les Bretons eux-mêmes, que le renvoi de Louis d'Orléans et des siens. Les barons demandèrent au conseil royal un secours de quatre cents lances et quatre mille fantassins ; Madame Anne dépêcha douze mille combattants, qui emportèrent Ploërmel et marchèrent sur Vannes ; le duc François et ses hôtes, les princes rebelles, n'ayant avec eux presque aucune gendarmerie, n'osèrent se défendre dans Vannes ; ils s'embarquèrent à la hâte et gagnèrent Nantes ; ils y furent bientôt assiégés (juin). Dunois et Comminges avaient songé à se ménager des secours du dehors : ils avaient engagé François II et le duc d'Orléans à offrir simultanément la main de l'héritière de Bretagne, la jeune Anne, au roi des Romains, à Alain d'Albret, père du roi de Navarre, et à l'héritier de Rohan : le sire d'Albret répondit à cette offre en rassemblant trois ou quatre mille Gascons et Béarnais, à la tête desquels il essaya vainement de percer jusqu'en Bretagne : Maximilien ne montra pas moins d'empressement, et envoya par mer le bâtard Baudouin de Bourgogne, avec quinze cents bons soldats qui débarquèrent à Saint-Malo ; Dunois était sorti de Nantes pour aller soulever la Basse-Bretagne ; il rejoignit, avec quatre ou cinq mille Bas-Bretons, les gens du roi des Romains, et ramena ce renfort à Nantes.

Le conseil royal vit bien qu'on ne pouvait espérer de réduire Nantes ni par force ni par famine : cinquante mille hommes n'eussent pas suffi à bloquer cette vaste

cité. Le siége fut donc levé le 6 août, et l'armée fut employée à occuper de fortes positions dans la Haute-Bretagne : le comte de Laval livra sa ville de Vitré ; Dol et beaucoup d'autres places furent prises. L'approche de l'hiver ralentit les hostilités : les villes et forteresses conquises furent munies de garnisons, et Madame Anne reconduisit le roi à Paris par la Normandie, où l'on demanda aux états provinciaux la continuation et sans doute l'augmentation des subsides [1]. Le conseil royal, ne voulant pas rappeler les états généraux, et ne pouvant faire de l'arbitraire pur, se fit ainsi octroyer les impôts en détail par les provinces et par les bailliages, et prétexta les troubles de la guerre étrangère et civile pour se dispenser de tenir les engagements de 1484.

La cour voulut procéder contre ses adversaires par les lois en même temps que par les armes : les ducs d'Orléans et de Bretagne, en leur qualité de pairs de France, qualité que reniait le prince breton, furent ajournés par deux fois à comparaître en la cour de parlement : ils firent défaut, et Madame Anne, à ce qu'il semble, n'osa point exiger leur condamnation, de peur de rendre tout accommodement impossible. On n'eut pas les mêmes ménagements pour les amis du duc Louis : Dunois, Comminges et beaucoup d'autres affidés des princes, furent condamnés par contumace à perdre corps et biens, comme criminels de lèse-majesté, par un arrêt du 23 mai 1488 ; Comines, deux mois auparavant, avait été exilé pour dix ans dans une de ses terres, avec confiscation du quart de ses biens, après avoir passé huit mois

[1] Guillaume de Jaligni, histoire de plusieurs choses mémorables advenues ès années 1486-1489. — Jaligni était le secrétaire du sire de Beaujeu ; son récit est le principal monument de ce temps.

dans une de ces terribles cages de fer dont Louis XI avait montré l'usage à sa fille. La peine fiscale lui fut remise.

La puissance des Beaujeu s'accrut encore par la mort du vieux duc de Bourbon (1er avril 1488): le duc Jean II ne laissant point d'enfants légitimes, le sire de Beaujeu, son frère, devint chef de la maison de Bourbon à sa place, et joignit, aux comtés de Clermont et de la Marche et à la seigneurie de Beaujolais, les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne et le comté de Forez : il reprit le gouvernement de Languedoc, qu'avait possédé le duc Jean II, et céda le gouvernement de Guyenne au comte d'Angoulême, qui s'était tout à fait séparé de son cousin d'Orléans.

Cependant les affaires de Bretagne avaient quelque peu changé de face depuis l'hiver. Madame Anne, une fois les troupes françaises introduites en Bretagne, était bien résolue à ne plus les en retirer, et à marcher à son but avec aussi peu de scrupules que l'eût pu faire son père. Mais là commencèrent les obstacles : à la suite d'une révolte du peuple de Nantes, le duc d'Orléans, Dunois, Orange et Comminges, sentant qu'ils perdaient leur hôte sans se sauver eux-mêmes, avaient offert de quitter la Bretagne si l'on voulait leur rendre leurs biens et leurs offices et leur permettre de rentrer en France : Madame Anne refusa ; les barons bretons, qui n'avaient pris les armes que pour chasser les princes, et qui étaient déjà mécontents et inquiets de la conduite des généraux français, ne voulurent pas servir plus longtemps d'instruments au conseil du roi : le maréchal de Rieux et presque tous les autres seigneurs, sauf les Rohan, *se retournèrent devers le duc François* avec leur impétuosité or-

dinaire. Châteaubriand, Ancenis, Vannes, furent délivrés des garnisons royales. Alain, sire d'Albret, violant un traité récent avec les gens du roi, amena par mer en Bretagne un renfort de quatre mille Gascons et Navarrois, tant de ses vassaux que de ceux de sa bru, la reine de Navarre. L'espoir d'obtenir la main de la petite princesse Anne avait décidé Albret à se jeter à plein corps dans la querelle de Bretagne : « le mariage eût été mal sortable, » dit Jaligni ; car ledit seigneur était un peu couperosé au visage, et âgé pour le moins de quarante-cinq ans ; la fille (Anne) n'en avait qu'environ douze (onze). »

L'armée royale rentra en campagne au mois d'avril : le commandement en chef avait été confié à un général de vingt-huit ans, Louis de La Trémoille [1], qui annonçait de grands talents militaires. Ce jeune capitaine, à la tête de douze mille combattants, assaillit, emporta et démantela les villes de Châteaubriand et d'Ancenis, qui appartenaient au maréchal de Rieux et à son gendre ; puis, après quelques négociations sans résultat, il se dirigea contre Fougères, *la plus belle et forte place de Bretagne après Nantes.* Les états de Bretagne, assemblés à Nantes, se préparèrent à de grands efforts pour repousser l'invasion. Le duc d'Orléans, le sire d'Albret, le maréchal de Rieux, réunirent à Rennes une armée égale à celle de La Trémoille ; ils comptèrent sous leurs étendards quatre cents lances (deux mille quatre cents chevaux), huit mille fantassins bretons et gascons, un millier de *lansquenets* allemands envoyés par Maximilien, et quelques centaines d'archers anglais, volontaires attirés par leur haine nationale contre la France, malgré les défenses de leur roi. Les Bretons marchèrent en toute hâte

[1] Petit-fils de ce Georges qui avait eu, sous Charles VII, une funeste et honteuse renommée.

au secours de Fougères; mais, en arrivant à quelques lieues de cette ville, l'*host* de Bretagne apprit avec tristesse et courroux que Fougères s'était rendue aux Français : son excellente position, ses hautes murailles, sa forte garnison, n'avaient pu la protéger contre les canons, les bombardes et les serpentines de La Trémoille ; le perfectionnement de l'artillerie française rendait presque impossible la défense de toute place qui n'avait pas une très-vaste enceinte et une population très-nombreuse.

Les chefs de l'armée bretonne résolurent de se porter sur Saint-Aubin-du-Cormier, petite ville qu'ils voulaient reprendre sur les Français; mais il régnait dans leur camp des dissensions de bien mauvais augure. Le duc d'Orléans et le sire d'Albret se détestaient ; Albret savait qu'on avait offert l'héritière de Bretagne à Maximilien en même temps qu'à lui, et se regardait comme joué; Orléans, de son côté, accusait le seigneur gascon d'avoir voulu attenter à sa vie : les Bretons, excités par Albret, criaient que le duc d'Orléans et le prince d'Orange voulaient acheter leur pardon en livrant la Bretagne aux Français; Orléans et Orange ne purent imposer silence à ces clameurs qu'en renvoyant leurs chevaux et en *se boutant* à pied parmi les fantassins, pour s'ôter toute chance de retraite. L'*host* fut enfin disposé en ordre de bataille, et reprit sa route. Pendant ce temps, les Français étaient aussi en chemin pour *recourre* Saint-Aubin-du-Cormier, qu'ils savaient menacé : ils étaient loin de se croire si près de l'ennemi, et s'avançaient sans beaucoup d'ordre. Leurs adversaires auraient eu grand avantage à les attaquer sur-le-champ : ils n'en surent pas profiter; les Français eurent le loisir de s'ordonner, et prirent l'offensive. Après une canonnade meurtrière,

l'avant-garde française, commandée par Adrien de L'Hôpital, fondit sur l'avant-garde bretonne, aux ordres du sire de Rieux : L'Hôpital fut d'abord repoussé ; mais, soutenu par La Trémoille avec le corps de bataille, il tourna la cavalerie de Rieux, alla donner sur la masse d'infanterie qui formait le corps de bataille des Bretons, et sépara des *lansquenets* l'infanterie bretonne, que les fantassins français assaillirent de front, tandis que le capitaine italien Galiot la prenait en queue avec cent hommes d'armes des mieux montés et tout bardés d'acier, eux et leurs chevaux. Galiot fut tué dans cette charge terrible ; mais les fantassins bretons furent enfoncés, et toute l'ordonnance de l'armée alliée fut rompue et détruite. Les sires d'Albret et de Châteaubriand prirent la fuite avec la cavalerie du corps de bataille et de l'arrière-garde : le maréchal de Rieux, voyant tout perdu, suivit cet exemple. L'infanterie fut hachée ; les capitaines, voulant persuader aux Français qu'un puissant secours était arrivé d'Angleterre, s'étaient avisés de faire prendre la croix rouge à beaucoup de leurs soldats, et de les mêler aux archers anglais : les Français massacrèrent impitoyablement tout ce qui portait cet insigne détesté ; le prince d'Orange, qui était de ce nombre, n'évita la mort qu'en arrachant sa croix rouge, et en se cachant sous des cadavres ; il y fut découvert et pris par un hallebardier suisse. Les *lansquenets,* à la tête desquels se trouvait le duc d'Orléans, mirent bas les armes et obtinrent quartier ; le prince *fut en danger de sa personne, et les gens de pied l'eussent dépêché,* sans quelques hommes d'armes qui le sauvèrent, et auxquels il se rendit (27 juillet 1488).

Les vaincus avaient perdu trois à quatre mille hommes, suivant Jaligni, six mille selon *le panégyrique de La Tré-*

moille[1]; le jeune seigneur de Léonnais, fils aîné du vicomte de Rohan, et le seul membre de cette famille qui combattît pour l'indépendance bretonne, était resté sur le champ de bataille avec le sire de Montfort, lord Scales, capitaine des archers anglais, et une foule d'autres *gens de bien*. La victoire avait coûté assez cher aux Français; mais elle était complète et décisive.

Le duc d'Orléans et le prince d'Orange avaient été conduits prisonniers à Saint-Aubin-du-Cormier. Le soir, La Trémoille, revenu de la poursuite des vaincus, soupa, dit-on, avec les deux princes et les gentilshommes de leur suite pris à leurs côtés : à la fin du repas, il commanda qu'on amenât deux Franciscains. « Princes, dit-il, je n'ai pas puissance sur vous, et, l'eussé-je, je ne l'exercerais pas: je renvoie votre jugement au roi; quant à vous, chevaliers, qui avez violé les serments du saint ordre de chevalerie et commis le crime de lèse-majesté, vous allez mourir. » Il ne laissa aux gentilshommes prisonniers que le temps de se confesser, et fit exécuter sur-le-champ l'arrêt de mort que le parlement avait rendu contre eux par contumace.

Tel est du moins le récit de l'histoire latine de Louis XII, par un contemporain anonyme : cette histoire ne cite pas le nom d'une seule des victimes, et aucun autre écrivain de l'époque ne parle de cette scène sanglante, qui contraste fort avec le caractère que la tradition attribue à Louis de La Trémoille, *le chevalier sans reproche,* d'après son panégyriste Jean Bouchet.

Le prince d'Orange fut envoyé au château d'Angers, où se tenait la cour en ce moment : le duc d'Orléans fut

[1] Par Jean Bouchet, auteur des Annales d'Aquitaine, des *Sérées* (soirées), etc.

traîné de forteresse en forteresse ; on l'enferma d'abord à Sablé, puis à Lusignan, et enfin dans la tour de Bourges.

Malgré la consternation qui régnait par toute la Bretagne, Rennes, où s'étaient réfugiés les débris de l'armée vaincue, refusa d'ouvrir ses portes à La Trémoille : les gens du roi n'en entreprirent point le siége, et, jugeant que *le principal était de gagner les ports de mer,* pour intercepter les secours étrangers, ils dirigèrent l'*host* contre Saint-Malo, après avoir reçu la soumission de Dinan, qui n'osa se défendre. Saint-Malo capitula promptement, et les gens du roi y gagnèrent un immense butin ; car une foule de Bretons de tout le pays environnant *avaient retiré leurs biens en ladite ville, comme en un refuge,* et tous ces biens furent abandonnés aux vainqueurs : la capitulation n'avait réservé que les propriétés des bourgeois. Tant de revers abattirent le courage des Bretons, et le duc François II envoya vers le roi, à Angers, une ambassade qui sollicita sa paix en des termes dont l'humilité était toute nouvelle de sa part. François II, dans ses lettres, appelait le roi *son souverain seigneur,* et s'intitulait *sujet* de Charles VIII. Madame Anne, qui s'était déjà fait investir du comté de Nantes, ne voulait pas qu'on écoutât cette requête ; mais, pour la première fois, elle rencontra de l'opposition dans le conseil royal et dans le jeune Charles : le chancelier Guillaume de Rochefort alla, dit-on, jusqu'à déclarer que le roi n'avait point de droits légitimes sur l'héritage de Bretagne. *Madame de Bourbon* fut contrainte de renoncer à poursuivre le duc François sans miséricorde, et, le 20 août, des conventions de paix furent signées à Sablé en Anjou. Le duc s'obligea, par ce pacte, à renvoyer de Bretagne *tous les étrangers* ennemis du roi, et à ne plus les recevoir à l'avenir ; il promit de ne

pas marier ses filles contre le gré de Charles VIII, à peine d'une amende de deux cent mille écus d'or dont les trois états de Bretagne se rendraient garants, et consentit à laisser en dépôt au roi les villes de Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Dinan et Saint-Malo, avec leur territoire.

Le duc de Bretagne ne survécut que peu de jours au traité de Sablé : ce prince, usé de corps et d'esprit, au point de ne plus comprendre les maux qu'il avait attirés sur son pays et sur lui-même, mourut le 9 septembre, laissant à une enfant de douze ans sa couronne ducale, que l'épée d'un Artus de Richemont eût à peine suffi à défendre.

La mort de François II rendit en effet toute liberté aux projets de Madame de Bourbon sur la Bretagne : par le dernier traité, le roi n'avait aucunement abandonné ses prétentions à l'héritage de ce duché. Aussitôt le duc mort, le conseil royal réclama la *garde-noble* (tutelle) des damoiselles de Bretagne, confiée par François II expirant au maréchal de Rieux et à la comtesse de Laval : le conseil requit en outre que *Madame Anne*, l'aînée des deux illustres orphelines, ne prît pas le titre de duchesse, jusqu'à ce que des commissaires eussent prononcé entre les droits respectifs du roi et des jeunes princesses. Ces conditions ne furent ni ne pouvaient être acceptées. Les troupes royales se remirent en mouvement : la Basse-Bretagne fut envahie; Guingamp, Brest, le Conquêt, tombèrent au pouvoir des Français (octobre 1488-février 1489). La Bretagne expiait cruellement la longue et heureuse paix dont elle avait joui pendant la lutte de la France et de la Bourgogne : elle était sillonnée en tous sens par une guerre dévastatrice, de Nantes à Saint-Malo et de Vitré à

Brest; les faibles secours du dehors n'avaient servi jusqu'alors qu'à prolonger ses maux : la seule puissance étrangère qui eût un grand intérêt à empêcher la conquête française et des moyens suffisants pour y mettre obstacle, l'Angleterre, était gouvernée par un roi mal affermi sur le trône, plus avide d'argent que de gloire, et tout à fait étranger à la vieille haine des Plantagenêts contre les Valois; il n'avait personnellement que des motifs de reconnaissance envers la cour de France. Henri VII résistait donc aux tendances belliqueuses de son peuple, et s'était contenté jusqu'alors d'offrir sa médiation. Quant à Maximilien, loin de pouvoir aider qui que ce fût, il n'avait pas trop de toutes ses forces pour soutenir sa propre querelle dans les Pays-Bas.

(1487-1488.) La guerre de Bretagne n'avait pas fait négliger au gouvernement français les affaires du nord, et la campagne de 1487 avait été très-heureuse pour les armes françaises en Artois. Le 27 mai 1487, la grande et forte ville de Saint-Omer, qui avait été déclarée neutre par le traité d'Arras, mais qui observait mal sa neutralité et penchait pour Maximilien, fut surprise et occupée militairement par le maréchal des Querdes, *lieutenant du roi ès marches de Picardie :* deux mois après, Térouenne fut livrée par ses bourgeois, *Français de cœur*, au même maréchal, qui battit et prit ensuite, auprès de Béthune, le jeune duc de Gueldre et le comte de Nassau. Les échecs de Maximilien rendirent courage aux communes de Flandre, qui avaient eu à se repentir de lui avoir rendu la *mainbournie* (la régence). Les grandes taxes levées pour soutenir une guerre impopulaire, les rapines des courtisans, les insolences des soldats allemands, exaspéraient la bourgeoisie flamande. Les Gantois s'insurgèrent pendant

l'hiver au nom de leur jeune comte Philippe et du roi de France, suzerain de la Flandre, et s'emparèrent de la ville et du château de Courtrai (9 janvier 1488) : Ypres refusa de recevoir les soldats du roi des Romains, et le mouvement gagna bientôt Bruges, où se trouvait Maximilien. Sur quelques démonstrations menaçantes de la garde allemande du roi des Romains, les métiers de Bruges déployèrent leurs bannières, se retranchèrent sur le marché avec quarante-neuf bouches à feu, bloquèrent Maximilien dans son hôtel, et l'obligèrent à se remettre entre leurs mains : le roi des Romains *fut logé au Cranenbourg, hôtel d'un épicier*, et étroitement gardé, tandis qu'on arrêtait son chancelier et tous ceux de ses officiers et serviteurs qui ne parvinrent point à s'échapper de la ville (5 février). Plusieurs gentilshommes et gens de finances furent cruellement torturés, puis décapités sur le marché de Bruges : le chancelier et les principaux dignitaires furent envoyés prisonniers à Gand, où l'on exécuta un certain nombre de gros bourgeois du parti de Maximilien.

Il s'ensuivit une rude guerre des *trois membres* de Flandre, soutenus par les troupes françaises d'Artois et de Picardie, contre la noblesse belge et allemande de Maximilien, maîtresse de la plupart des petites villes et forteresses : le Brabant, le Hainaut et la Flandre wallonne ne suivirent pas l'exemple de Gand et de Bruges, et les états de ces provinces ne cherchèrent qu'à ménager une transaction. La captivité du roi des Romains avait excité une vive émotion en Allemagne, et le vieil empereur Frédéric, à la nouvelle de la captivité de son fils, avait obtenu des princes et des villes de l'Empire une armée de vingt mille hommes, à la tête de laquelle il passa le Rhin et s'avança en Brabant. Le pape Innocent VIII seconda l'empereur par un

monitoire qui menaçait les villes flamandes d'interdit et d'excommunication, si elles ne rendaient la liberté à l'héritier du saint Empire romain. Des négociations s'étaient engagées par l'intermédiaire des provinces restées fidèles à Maximilien, et un traité solennel fut signé le 16 mai à Bruges : Maximilien promit que ses troupes étrangères quitteraient la Flandre sous quatre jours, et les Pays-Bas sous quatre autres ; il jura, sur la vraie croix et le corps de saint Donat, patron de Bruges, de pardonner aux *Brugelins,* aux Gantois et à leurs adhérents, de renoncer à la *mainbournie* de Flandre, et de rentrer en paix avec la France sur le pied des conventions d'Arras. Le roi de France et les états de toutes les provinces des Pays-Bas furent appelés à garantir ce pacte, et Maximilien remit aux Flamands Philippe de Clèves, fils du sire de Ravenstein, et d'autres otages considérables, en garantie de sa foi. A peine cependant eut-il recouvré sa liberté, que, sans se soucier du sort des otages, il défendit de publier le traité, laissa ses soldats ravager le plat pays, courut rejoindre à Louvain l'empereur et l'armée allemande arrivée d'outre-Rhin, et marcha contre Gand avec son père, prétendant qu'il ne s'agissait plus de sa querelle, mais de celle de l'Empire, et que Gand devait obéissance à l'empereur pour la partie de la ville et du burgraviat située à la droite de l'Escaut.

Maximilien n'eut que la honte et non le profit de sa mauvaise foi : l'armée impériale, après six semaines d'inutiles ravages, fut obligée d'évacuer le territoire de Gand et de se replier sur Anvers : Philippe de Clèves, indigné de se voir abandonné comme otage entre les mains des Flamands, prit parti pour eux, accepta le commandement général des communes insurgées, et appela à son aide les troupes françaises du sire des Querdes. Bruxelles, Lou-

vain, la plus grande partie du Brabant, se soulevèrent en faveur des Flamands : Liége se mit sous la protection du roi de France, et l'insurrection se propagea jusqu'en Hollande. L'armée impériale s'était dissipée : Frédéric II était retourné au delà du Rhin ; Maximilien passa en Hollande, laissant au duc Albert de Saxe et au comte de Chimai (Charles de Croy) le soin de soutenir la guerre en Belgique : le 15 novembre, les châtellenies de la Flandre wallonne (Lille, Douai et Orchies), conclurent un traité de neutralité et de libre commerce avec les Français et les pays insurgés : Maximilien se vit réduit à autoriser cette convention pour ne pas pousser la Flandre wallonne à une défection plus complète. L'année 1488 finit donc sous les plus heureux auspices pour le gouvernement français : au nord comme à l'ouest, aux Pays-Bas comme en Bretagne, tout semblait couronner la politique de la fille de Louis XI [1].

(1489-1491.) Au commencement de 1489, Maximilien eut quelque retour de fortune : les agents français ne purent entraîner les communes de Hainaut à suivre l'exemple de leurs voisins ; Namur avait résisté à la surprise de sa citadelle ; Anvers était restée fidèle au roi des Romains, par rivalité commerciale contre Bruges, et Malines, par jalousie contre Bruxelles. Le 11 février, une conspiration, tramée par les bourgeois de Saint-Omer, rendit à Maximilien cette importante place, et la plupart des villes de la West-Flandre, Dunkerque, Nieuport, Gravelines, Bourbourg, Bergues-Saint-Winox, entraînées de gré ou de force par la noblesse du pays, reconnurent de nouveau la *mainbournie* du roi des Romains. Ces avan-

[1] Sur les affaires de Flandre, voyez principalement J. Molinet.

tages n'eussent pas longtemps arrêté les progrès des Français, s'il ne se fût opéré sur ces entrefaites de grands mouvements dans la politique européenne : l'irritation qu'excitait en Angleterre la réunion imminente de la Bretagne à la France avait enfin forcé Henri VII de sortir de son inertie : Henri conclut deux traités d'alliance, au mois de février 1489, avec Maximilien et avec la jeune duchesse Anne de Bretagne [1]. La puissante monarchie récemment fondée au delà des Pyrénées par l'union de l'Aragon et de la Castille, commença aussi à intervenir au dehors : les *rois des Espagnes,* Ferdinand et Isabelle, tout en pressant les Musulmans d'Espagne dans Grenade, leur dernier asile, avaient redemandé à la France le Roussillon et la Cerdagne, et, sur le refus du gouvernement français, avaient pris une attitude hostile : ils entrèrent dans la ligue qui se formait pour défendre l'indépendance de la Bretagne : ce fut là comme le premier germe de ces coalitions contre la France qui remplissent l'histoire moderne. Deux mille Espagnols descendirent dans le Morbihan, au mois de mai 1489, et six mille Anglais débarquèrent, vers le même temps, à Guérande, pendant que les garnisons de Calais et de Guines prenaient une part active à la guerre de Flandre, et aidaient les gens de Maximilien à se saisir d'Ostende. Les troupes françaises ne firent plus de progrès en Bretagne, mais elles s'enfermèrent dans les places fortes qu'elles avaient conquises, et les Bretons et leurs auxiliaires n'en reprirent pas une seule : Français, Anglais, Espagnols, Bretons même, dévastaient le pays à l'envi : l'anarchie comblait les maux de la guerre ; deux factions se dispu-

[1] Anne devait jurer de ne pas se marier sans l'aveu du roi d'Angleterre, et lui livrer deux places maritimes en garantie.

taient les lambeaux de cette malheureuse contrée et la personne de sa jeune souveraine : le maréchal de Rieux, le comte de Comminges et la comtesse de Laval, sœur du sire d'Albret et gouvernante des filles de François II, voulaient tenir les engagements pris envers Albret, et lui livrer la main de l'héritière de Bretagne ; le comte de Dunois, le chancelier Montauban et le prince d'Orange, qui avait obtenu sa liberté à condition de travailler *à trouver une bonne paix* entre sa nièce Anne et le roi, s'opposaient énergiquement au mariage d'Albret, et cherchaient à se ménager, suivant les circonstances, soit la faveur de Maximilien, soit le pardon de la cour de France, qui avait peut-être dès lors conçu de secrets desseins dont on vit plus tard l'heureux effet. Les Anglais appuyaient Albret : les Espagnols soutenaient Maximilien; Albret et Rieux dominaient à Nantes; les jeunes princesses étaient entre les mains des chefs du parti opposé, et Anne de Bretagne, caractère aussi énergique que son père avait été faible, repoussait personnellement, avec toute la tenacité bretonne, les prétentions du sire d'Albret; l'âge et la laideur du sire Alain lui inspiraient une répugnance invincible. Albret et Rieux essayèrent la force et la ruse : ils voulurent attirer la princesse à Nantes pour s'emparer d'elle. Un autre prétendant, le vicomte de Rohan, chef du parti français en Bretagne, tenta aussi d'enlever Anne pour la marier à un de ses fils, à un frère de ce jeune seigneur de Léonnais qui avait péri en combattant à Saint-Aubin pour l'indépendance bretonne, que sacrifiait son père. Dunois garantit Anne de cette double embûche, et la conduisit à Rennes, où elle fut proclamée solennellement duchesse de Bretagne par les trois états de *la duché*.

Le gouvernement français ne fit plus de grands efforts par les armes, et rentra dans les voies diplomatiques enseignées par Louis XI : il tâcha de se débarrasser de la guerre de Flandre, pour concentrer toutes ses visées sur la Bretagne; Maximilien était en ce moment à Francfort, où son père et lui avaient convoqué une diète, afin de solliciter de nouveaux secours contre la France : des ambassadeurs français furent expédiés à Francfort, et la paix sortit de cette assemblée convoquée pour la guerre. Un traité fut signé le 22 juillet 1489, entre les envoyés de Charles VIII et Maximilien, stipulant tant pour lui que pour son fils Philippe et pour ses alliés : les conventions de 1482 en étaient la base; le *roi très-chrétien* promettait son intervention amiable pour ramener les pays de Flandre, Brabant et leurs adhérents, sous l'obéissance du roi des Romains, et consentait à rétablir les seigneurs d'Albret, de Dunois, de Comines, et leurs alliés, en la jouissance de leurs biens séquestrés, Maximilien faisant même promesse à l'égard de Philippe de Clèves et autres. Le roi de France consentait à remettre aux mains de Madame Anne de Bretagne les villes, places et forts qui étaient en la puissance du feu duc au temps du traité de Sablé, Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin seulement demeurant en dépôt sous la garde du duc de Bourbon et du prince d'Orange; le tout à condition que Madame Anne *fît vider les Anglais hors de Bretagne*. Il était stipulé que *la question entre le roi très-chrétien et Madame Anne* serait jugée avant trois mois *par juges ordonnés du consentement des deux parties :* ce terme de trois mois était également assigné à une entrevue entre le roi très-chrétien et le roi des Romains, où l'on déciderait de la liberté du duc d'Orléans, de la possession de

Saint-Omer et de toutes les autres questions en litige (J. Molinet, t. IV, c. 220). A la nouvelle du traité de Francfort, Bruxelles, que désolait une cruelle épidémie, ouvrit ses portes aux lieutenants du roi des Romains, et les autres villes brabançonnes suivirent cet exemple : les communes de Flandre se soumirent à l'arbitrage du roi de France ; elles n'eurent pas lieu de se louer de la sentence arbitrale donnée au Plessis-lez-Tours, le 30 octobre 1489. A la vérité, les priviléges des Flamands furent maintenus, et une amnistie complète fut accordée ; mais la *mainbournie* de Flandre fut restituée à Maximilien ; les villes de Gand, Bruges et Ypres, et leurs adhérents, furent condamnés à payer au roi des Romains 300,000 écus d'or (ou 525,000 livres) sous trois ans, et à lui demander pardon, par l'organe de leurs magistrats, *vêtus de noir, desceints* (sans ceinture), *nus pieds, têtes découvertes et à genoux*. Les princes pouvaient bien se servir des insurrections bourgeoises les uns contre les autres, mais ils se regardaient tous au fond comme solidaires contre les mutineries des petites gens, et se raccommodaient volontiers aux dépens des vilains [1].

La paix de Francfort ne profita guère à la Bretagne : elle n'y fut observée par personne ; les Anglais et les Espagnols, n'ayant pas reçu les indemnités promises par le conseil de Bretagne, n'évacuèrent qu'incomplétement le pays ; les Français eurent ainsi un excellent prétexte pour ne pas l'évacuer du tout ; une ambassade bretonne, à la

[1] Pendant les négociations de Francfort, le conseil du roi manda à Amboise les principaux des prélats et des membres du parlement, pour aviser à la levée d'une décime sur le clergé de France ; mais la décime ne fut point accordée, et les gens du parlement s'y montrèrent au moins aussi opposés que les gens d'église eux-mêmes : leur objection capitale était que le pape ne consentait jamais à ces levées sur le clergé sans s'en approprier une grande partie qui ne revenait plus dans le royaume. — Jaligni.

tête de laquelle étaient le comte de Dunois et le chancelier de Bretagne, ne put rien conclure avec le conseil de France, et l'entrevue projetée entre Charles VIII et Maximilien n'eut pas lieu. Le peu d'ardeur que montrait le roi d'Angleterre et les embarras qui retenaient Maximilien en Allemagne faisaient espérer sans doute à Madame Anne de France et aux gens du conseil que la Bretagne serait bientôt à leur discrétion : on connaît peu et mal les vicissitudes des négociations qui suivirent le traité de Francfort. Les hostilités continuaient sans éclat dans l'intérieur de la péninsule bretonne : au printemps de 1490, les Français et les Bretons conclurent un armistice de quelques mois, tandis que la duchesse Anne renouvelait son alliance avec Maximilien, l'Angleterre et l'Espagne. Une résolution très-importante fut prise par Anne de Bretagne et par ses conseillers, après que Dunois, Orange et le chancelier Montauban eurent tenté en vain de s'entendre avec le gouvernement français : *leurs demandes,* dit Jaligni, secrétaire du duc de Bourbon (Beaujeu), *étaient trop grandes et déraisonnables.* Anne se décida à donner sa main au roi des Romains : dans le courant de l'été de 1490, le comte de Nassau arriva en Bretagne avec la procuration de Maximilien, et épousa secrètement la jeune duchesse au nom de son maître. Anne fut mise au lit, et l'ambassadeur, tenant la procuration de Maximilien, introduisit sa jambe nue dans la couche nuptiale. Ce bizarre simulacre d'une consommation de mariage par procuration n'atteignit pas et ne pouvait atteindre son but, à savoir d'imprimer au mariage un caractère indissoluble. Maximilien eût porté un coup terrible à la France, s'il se fût transporté lui-même en Bretagne au lieu de son ambassadeur; mais les plus grands intérêts l'enchaînaient

aux bords du Danube, où il relevait en ce moment la puissance autrichienne ébranlée et mutilée par le fameux Mathias Corvin, roi de Hongrie. Cet illustre guerrier, qui avait conquis Vienne sur Frédéric III, venait de mourir en avril 1490 : Maximilien aussitôt recouvra Vienne, et envahit à son tour la Hongrie, dont il disputa la couronne au Polonais Ladislas, roi de Bohême, successeur de Georges Podiebrad.

Tandis que le roi des Romains jouait ailleurs le rôle de conquérant, l'héritage de sa nouvelle épousée allait se perdant de jour en jour : on réussit à garder, durant quelques mois, le secret du mariage d'Anne, qui avait été entouré du plus profond mystère ; mais ce secret finit par transpirer : on parvint à regagner le maréchal de Rieux ; mais le sire d'Albret, plus directement offensé, avait les moyens de se venger, et en usa : il traita avec Anne de France et son mari, et livra aux Français le château de Nantes, pour 110,000 écus comptant, la restitution de ses biens, une pension de 25,000 francs et beaucoup d'autres faveurs. La surprise du château entraîna la reddition immédiate de la ville (février 1491), et Charles VIII fit son entrée à Nantes le 4 avril. L'occupation de cette grande cité sans coup férir était un événement décisif. Maximilien, engagé dans une guerre très-vive contre son compétiteur au trône de Hongrie, ne pouvait secourir la *reine des Romains,* et ce vain titre, qu'Anne de Bretagne avait enfin pris solennellement au mois de mars 1491, ne valut pas un soldat de plus à l'orpheline. Les troubles de Flandre n'avaient pas tardé à recommencer, et les révoltes successives de Bruges et de Gand (novembre 1490-mai 1491), la reprise d'armes de Philippe de Clèves, qui appela les Français au port de l'Écluse, ne permirent pas

aux lieutenants de Maximilien de tenter une diversion contre le nord de la France. L'avare Henri VII, que la duchesse Anne n'avait pas remboursé de ses avances, n'envoyait aucun renfort, et Ferdinand et Isabelle étaient tout occupés au siége de Grenade. Le gouvernement français eut tout le loisir de poursuivre ses progrès par les armes, et surtout par les négociations.

Des changements considérables avaient eu lieu sur ces entrefaites à la cour de France : Charles VIII devenait homme ; il commençait à exprimer une volonté personnelle, et le pouvoir de *Madame la Grande*, ainsi qu'on nommait Anne de France dans le royaume et au dehors, avait beaucoup diminué ; sa domination s'était changée en une simple influence, prépondérante encore, mais non plus absolue. Madame de Bourbon ne s'imposait plus incessamment au roi ni au conseil ; elle et son mari séjournaient fréquemment dans leurs terres. La sœur d'Anne, cependant, Jeanne de France, duchesse d'Orléans, qui aimait fort son mari sans en être payée de retour, assiégeait de ses continuelles supplications le roi, le duc et la duchesse de Bourbon, afin d'obtenir la liberté du duc Louis : le comte d'Angoulême prenait une part active à ses efforts. Georges d'Amboise, évêque de Montauban, le plus fidèle conseiller du prince captif, avait été élargi après une longue détention ; il secondait Jeanne en faisant jouer tous les ressorts imaginables, et gagna peu à peu l'amiral de Graville, très-puissant dans le conseil, ainsi que le chambellan Miollans, le grand-panetier Cossé, et d'autres jeunes seigneurs qui entouraient le roi. Madame de Bourbon était peu favorable aux vœux des amis du duc Louis ; mais Miollans et les autres jeunes gens pressèrent Charles VIII de se montrer vraiment roi, *en délivrant mon-*

seigneur d'Orléans, sans l'aveu de *ceux qui auparavant l'avaient tenu sous leur gouvernement.* Le roi ne résista pas aux conseils de ses compagnons de plaisir, aux larmes de sa sœur Jeanne, ni à sa propre inspiration : *il trouva la proposition fort bonne,* partit un soir du Plessis-lez-Tours, sous prétexte d'aller à la chasse, et chevaucha devers le Berri jusqu'au pont de Barangon, d'où il envoya le sire d'Aubigni chercher le duc d'Orléans à la tour de Bourges. Le pauvre duc Louis fut bien joyeux de voir s'ouvrir, après trois ans de captivité, les portes de sa prison : du plus loin qu'il aperçut le roi, il mit pied à terre, et s'agenouilla en pleurant. Charles, *qui avait le cœur tout généreux et libéral,* lui sauta au cou, *et ne savait quelle chère* (quel accueil) *lui faire, pour donner à connaître qu'il agissait de son propre mouvement :* Charles emmena Louis, couchant avec lui dans le même lit, et lui donnant publiquement les plus grandes marques d'amitié : il le nomma gouverneur de la Normandie (mai 1491) [1].

La délivrance du duc d'Orléans ne fut pas, comme on eût pu le craindre, le triomphe d'une faction sur une autre : le royaume y gagna au contraire une force d'union qui lui avait manqué jusqu'alors; le duc Louis ne chercha nullement à se venger *des sieur et dame de Bourbon,* et Charles VIII, guidé par de sages avis, tout en manifestant beaucoup de confiance et d'affection pour son beau-frère d'Orléans, ne fut point ingrat envers sa sœur Anne. Le jeune roi engagea Louis d'Orléans et les Bourbons à se réconcilier : on se rapprocha sincèrement des deux côtés, et, le 4 septembre, Louis, duc d'Orléans, et Pierre, duc de Bourbon, signèrent à La Flèche un accord par lequel

[1] Saint-Gelais, histoire de Louis XII.—Histoire latine anonyme de Louis XII.

ils mettaient à néant toutes rancunes, haines et malveillances, s'engageaient à être l'un pour l'autre comme bons frères, parents et amis, et à vivre et mourir pour le service du roi Charles. Les deux princes prirent pour garants et *compagnons* de leur accord le comte de Dunois, l'évêque Georges d'Amboise, le chambellan Miollans, et d'autres notables personnages (Recueil de Godefroy, p. 616).

Le nom de Dunois, ce grand artisan de troubles et d'intrigues, apposé au bas d'un semblable traité, attestait l'extinction totale des factions : la délivrance du duc Louis avait entièrement rallié Dunois aux intérêts nationaux, et cet habile et remuant diplomate travaillait depuis quelque temps, d'accord avec le prince d'Orange, à défaire son propre ouvrage, l'union de la duchesse Anne avec Maximilien, et à conduire les affaires de Bretagne au dénouement le plus heureux pour la France.

L'armée française, commandée par les sires de La Trémoille, de Saint-André, de L'Hôpital, et par le vicomte de Rohan, avait entamé au mois d'août le siége de Rennes, où la duchesse s'était enfermée avec le maréchal de Rieux, le prince d'Orange, le sire de Montauban, chancelier de Bretagne, le sire de Polhain, maréchal de Maximilien, et tout ce qui restait d'auxiliaires anglais, allemands, espagnols. Les mutineries de ces soldats qu'on ne payait pas entravèrent la défense des bourgeois et de la noblesse bretonne : la situation de la place devint bientôt critique. Maximilien se mit trop tard en mesure d'intervenir : ce fut seulement dans les premiers jours de novembre qu'il s'accommoda avec le roi Ladislas de Bohême, que la diète hongroise lui avait préféré, moyennant le renouvellement d'un pacte de famille qui promettait à l'Autriche, dans certains cas, la réversibilité de la couronne

de Hongrie. Maximilien sollicita et obtint en même temps des secours de la diète germanique contre la France; mais il n'était plus temps : Maximilien et les autres souverains de l'Occident n'avaient vu dans l'invasion de la Bretagne par les Français qu'une guerre de conquête, et ne comprenaient pas le but secret de la cour de France : ce but fut atteint. Après de longs pourparlers, le prince d'Orange vint trouver le roi à Laval, de la part de la duchesse, et, dans le courant d'octobre, des conventions préalables, que l'histoire n'a pas conservées, furent signées entre le roi et Madame Anne de Bretagne. Par un second traité, en date du 15 novembre, Charles VIII et Anne remirent la décision de leurs droits respectifs à vingt-quatre commissaires, dont moitié élue par chaque partie : le duché devait être évacué par les troupes étrangères; la ville de Rennes était confiée en dépôt aux ducs d'Orléans et de Bourbon; une pension de 40,000 écus était assurée à Madame Anne, dans le cas où ses *prétentions* seraient rejetées, et on lui assurait la liberté de se rendre en Allemagne près du roi des Romains [1].

A l'abri de ce traité public, destiné à tromper le représentant du prétendu mari de la duchesse, se préparaient des conventions mystérieuses, dont personne en Europe n'avait le moindre pressentiment : les négociateurs français n'avaient cessé de presser en secret Anne de Bretagne de rompre un mariage contracté sans l'aveu de son suzerain, contrairement aux principes du droit féodal : suivant Molinet, le chroniqueur wallon de Maximilien, ils offri-

[1] Charles VIII agissait déjà comme en pleine possession de *la duché* : il avait convoqué les trois états de Bretagne à Vannes, le 8 novembre, pour leur demander un *fouage* extraordinaire, *à l'occasion de la nouvelle réduction du pays en son obéissance*. Voy. les historiens de Bretagne.

rent à la princesse le choix entre trois maris, Louis de Luxembourg, le comte d'Angoulême et le jeune duc de Nemours : Anne répondit qu'elle n'aurait jamais *autre mari que roi ou fils de roi*. On la prit au mot! On ne renouvela point la faute de Louis XI envers Marie de Bourgogne. Maximilien ni personne n'avait jamais soupçonné par quel coup hardi la question de Bretagne allait être tranchée : Charles VIII était marié dès l'enfance à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, qu'on élevait à la cour de France avec le titre et les honneurs de reine; mais l'âge de l'épousée, qui n'avait encore que onze ans en 1491, avait heureusement retardé la consommation du mariage : on décida d'enlever à Maximilien sa femme et de lui renvoyer sa fille : on se résolut à perdre, s'il le fallait, la riche dot de Marguerite, l'Artois et la Franche-Comté, pour avoir la Bretagne. Le 15 novembre, le jour même du traité, les portes de Rennes furent ouvertes au roi, qui entra dans la ville, peu accompagné, se rendit près de la duchesse, et s'entretint longuement avec elle; trois jours après cette entrevue, Charles VIII et Anne de Bretagne furent fiancés secrètement dans une chapelle, en présence du duc d'Orléans, de la duchesse de Bourbon, du prince d'Orange, du comte de Dunois et du chancelier de Bretagne [1]. Le roi repartit aussitôt pour Langeais en Touraine, où la duchesse vint le joindre au bout de quinze jours, et leur mariage fut célébré solennellement dans ce château le 16 décembre. Charles avait vingt et un ans; Anne, près de quinze. Par leur contrat de mariage, le roi et la duchesse confondirent tous leurs droits et prétentions sur le duché de Bretagne, en les transférant mutuel-

[1] Molinet, c. 238. — Le comte de Dunois mourut peu de jours après avoir ainsi répar ses torts envers l'état.

lement au dernier vivant : il fut convenu que Madame Anne, si elle survivait au roi, ne pourrait convoler en secondes noces *qu'avec le roi futur, ou autre présomptif successeur de la couronne* (Godefroy, Preuves, p. 622) [1].

Ce dénouement soudain, si habilement amené, réunit pour toujours la Bretagne à la France, au moment où l'Europe croyait déjà voir cette province aux mains de l'ambitieuse maison d'Autriche. La vieille Armorique, dont tous les ennemis de la France comptaient faire leur place d'armes et leur poste avancé, se retourna tout à coup, et devint l'avant-garde de la France contre l'Angleterre : elle livrait à la nation française cent lieues de côtes de plus, et, pour défendre ces côtes, tout un peuple d'intrépides soldats et de marins héroïques. Tout le magnifique littoral gaulois, depuis les confins de la Flandre jusqu'à Bayonne, était français désormais, excepté cette côte de Calais, qu'ombrageait encore la bannière des léopards comme un dernier stigmate de la conquête étrangère.

Le grand acte qui venait de s'accomplir ne trouva point de résistance parmi les populations bretonnes : elles étaient harassées par cinq années de combats et de souffrances, et la transaction qui finissait leurs maux ménageait d'ailleurs leur orgueil national : leur patrie ne fut

[1] La nouvelle reine fit son entrée à Paris le 8 février 1492 ; elle y fut accueillie avec enthousiasme par un peuple immense ; « tel honneur lui était bien dû, observe l'historien contemporain Saint-Gelais, car il y a longtemps qu'aucune dame n'apporta tant de biens à la couronne qu'elle fit. » — Recueil de Godefroy, p. 97. — Jean de Saint-Gelais était un gentilhomme de la maison du comte d'Angoulême. Deux autres membres de cette famille se distinguèrent dans les lettres ; ce furent le poëte Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, frère de l'historien Jean, et Mellin de Saint-Gelais, fils d'Octavien, qu'on regarda de son temps comme le rival de Marot.

point réunie au domaine de la couronne; Charles VIII, les gouvernant comme duc de Bretagne et non comme roi de France, confirma tous leurs priviléges (7 juillet 1492), promit aux trois états *de la duché*, convoqués à Nantes le 8 novembre 1492, qu'aucun *fouage*, aide ou subside ne serait levé sans leur aveu, et que nul n'aurait droit d'appeler des *grands jours* de Bretagne au parlement de Paris, sinon pour déni de justice ou faux jugement[1]. Les Bretons, surtout ceux de la Haute-Bretagne, avaient toujours été portés d'inclination pour la France : traités avec les égards dus à des populations fières et courageuses, ils se montrèrent fidèles aux nouveaux liens qui les attachaient au royaume, mais sans cesser d'être Bretons avant tout. Jamais au contraire le génie particulier de la Bretagne n'eut plus d'éclat et de spontanéité que sous le règne si populaire de la *duchesse Anne*, qui resta toujours Bretonne de cœur sur le trône de France, et n'eut de pensées et d'amour que pour son pays natal. L'antique poésie des Kimris fut ravivée par un élément emprunté à la France : les drames tirés de la Bible et de la légende s'introduisirent dans les fêtes pittoresques de la Basse-Bretagne; les Bas-Bretons s'emparèrent de nos *mystères*, si bien appropriés à leur esprit religieux, et y imprimèrent un cachet plus sérieux et plus mélancolique; on joue encore aujourd'hui, aux *pardons* du Léonnais et de la Cornouaille, les mystères du seizième siècle[2]. L'ar-

[1] Rennes et Saint-Malo reçurent de grands priviléges : les bourgeois de Rennes eurent droit d'acquérir des fiefs nobles sans être tenus à l'arrière-ban, etc. Lobineau, l. XXII, p. 818. Les *grands jours* de Bretagne furent érigés en parlement régulier et annuel, par ordonnance du 27 novembre 1495.

[2] Voy. *Les derniers Bretons*, par M. E. Souvestre. M. Souvestre, d'une part, et M. de la Villemarqué, de l'autre, nous ont révélé la poésie bretonne sous ses divers aspects.

chitecture et la sculpture prirent en même temps un large essor : une multitude d'édifices, dans toutes les parties de la Bretagne, portent l'empreinte de ce temps ; on voit partout, même dans les villages, la courbe favorite des architectes du quinzième siècle, l'ogive turque : ces maisons de granit ne se renouvellent pas de génération en génération comme nos bâtisses de briques et de plâtre. La période de la *duchesse Anne* a été immortalisée par un monument qui n'a pas de supérieur en France et n'en doit guère avoir qu'en Italie. Ce chef-d'œuvre, qui repose dignement sous les voûtes de la grandiose cathédrale de Nantes, c'est le tombeau érigé par Anne au dernier duc de la Bretagne indépendante, à son père François II. Les plus illustres maîtres de l'Italie pourraient avouer cette grande et simple ordonnance, ce mélange d'élégance et de force, cette beauté de formes, cette ampleur de draperies, ce choix exquis d'ornements ; mais ce qui marque le mausolée de François II d'une si puissante originalité, c'est que l'artiste, en s'élevant assez haut vers l'idéal pour atteindre la vraie grandeur et la vraie beauté, n'a pas perdu de vue son pays et sa race : son œuvre, transportée dans les musées de Florence ou de Rome, décélerait encore la main d'un Breton ; ses figures n'ont pas la beauté grecque ou romaine ; elles sont l'idéal de ce vieux type gaulois qui est resté marqué en traits ineffaçables chez les femmes de la Basse-Bretagne. Le nom du grand sculpteur qui a légué à la Bretagne et à la France le tombeau de François II est resté longtemps enseveli dans un injuste oubli avec toutes nos autres gloires artistes d'avant le seizième siècle : c'était un artisan sorti d'un pays presque sauvage, du Léonnais ; il s'appelait Michel Columb.

(1492-1493.) Le mariage de Charles VIII et de la duchesse Anne, en rendant la paix à la Bretagne, semblait devoir allumer la guerre partout ailleurs avec une nouvelle furie : Maximilien exprima un vif ressentiment du double affront que venait de lui faire Charles VIII, et la réunion de la Bretagne à la France excita une irritation extrême en Angleterre ; mais le pouvoir de Maximilien ne répondait pas à son désir de vengeance : les princes et les villes libres de l'Empire n'étaient point disposés à de grands sacrifices pour soutenir la maison d'Autriche, et les troubles de la Flandre paralysaient les forces du roi des Romains ; la plus grande partie de l'année 1492 s'écoula sans que Maximilien eût pu faire autre chose que protester par de vaines paroles. Vers l'automne enfin, la guerre civile de Flandre fut apaisée : Gand avait traité à la fin de juin ; Philippe de Clèves fit sa paix en évacuant l'Écluse, le 12 octobre, après un long et terrible siége, où une escadre anglaise avait vigoureusement secondé les gens du roi des Romains ; les troubles cessèrent aussi à Liége et en Hollande. La France parut alors menacée d'une attaque sérieuse. Le roi d'Angleterre n'avait guère semblé voir jusque-là dans les événements du continent qu'un prétexte pour lever des subsides et remplir ses coffres : il n'avait pas fait la guerre quand la guerre eût eu vraiment un but, le maintien de l'indépendance bretonne. Maintenant que toute chance d'atteindre ce but était perdue, Henri VII devait être encore moins porté à la guerre ; mais il crut devoir accorder aux passions populaires une satisfaction qu'il comptait bien faire tourner au profit de ses intérêts personnels. Il annonça donc en termes pompeux au parlement le grand dessein de recouvrer *son royaume de France*, selon le style d'usage à la

chancellerie anglaise, et déclara qu'il comptait non-seulement sur le roi des Romains et les princes de l'Empire, mais sur le concours efficace des *rois catholiques*, qui avaient récemment mis à fin, aux applaudissements de tout l'Occident, la glorieuse conquête du dernier boulevard des infidèles en Espagne, et consolé l'Église de la chute de Constantinople par la prise de Grenade (2 janvier 1492). L'enthousiasme fut grand parmi les populations anglaises, qui en étaient toujours aux souvenirs de Poitiers et d'Azincourt, et maint gentilhomme vendit son fief pour s'en aller à la conquête de la France. Les lenteurs de Henri VII, et le peu de souci que montrait le gouvernement français des menaces de l'Angleterre, étaient cependant d'assez mauvais augure. L'expédition anglaise ne descendit à Calais qu'au commencement d'octobre : elle était forte de seize cents lances et de vingt-cinq mille fantassins; Henri VII, peu de jours après, mit le siége devant Boulogne. La place était dans le meilleur état de défense, et les premières approches des Anglais furent repoussées avec grande vigueur : de fâcheuses nouvelles arrivèrent successivement au camp anglais; on apprit que Maximilien était toujours en Allemagne, et que ses lieutenants, malgré leurs succès en Flandre, étaient tenus en échec sur la frontière par les troupes françaises du sire des Querdes; puis le bruit se répandit que les *rois catholiques* traitaient avec la France, moyennant la restitution du Roussillon et de la Cerdagne. Ce bruit était vrai : la cour de France s'était décidée à ce sacrifice, sans même exiger le remboursement des sommes autrefois prêtées par Louis XI sur ces deux comtés : le traité par lequel la France abandonnait sa frontière naturelle des Pyrénées orientales ne fut publié qu'au mois de janvier suivant;

mais il était arrêté dès le mois d'octobre. Ferdinand et Isabelle renouvelèrent à ce prix la vieille alliance de la France et de l'Espagne, promirent de ne jamais marier leurs enfants à ceux de Maximilien et de Henri VII, et de ne pas s'opposer aux projets de Charles VIII sur Naples : on vit plus tard ce que valaient ces promesses [1].

Henri VII laissa paraître beaucoup de découragement : le siége de Boulogne n'avançait pas ; les remparts de la ville bravaient l'artillerie anglaise, très-inférieure à celle des Français ; les Anglais, accoutumés aux chocs tumultueux de leurs luttes civiles, avaient perdu toute habitude de la guerre régulière ; ils s'ennuyèrent promptement de bivouaquer dans la boue sous un ciel d'automne, et les lords et les capitaines, instruits par Henri des propositions de la France, conseillèrent presque tous la paix à leur roi. Dès le 3 novembre, un traité fut signé à Étaples, par lequel les rois de France et d'Angleterre arrêtèrent entre leurs royaumes une paix inviolable, pour tout le temps de leur vie à tous deux et un an après *le trépassement* du dernier mourant, le successeur du premier mourant étant tenu de confirmer et ratifier la paix dans l'année de son avénement ; la liberté de commerce était stipulée entre les deux royaumes, sauf l'observation des lois, statuts et coutumes de chaque contrée ; les alliés des deux parties pouvaient être compris, à leur vouloir, dans ce traité, qui devait être garanti par les trois états de France et d'Angleterre, et le Saint-Père serait requis d'excommunier

[1] On dit que Ferdinand avait acheté deux franciscains, dont l'un était le confesseur d'Anne de France, et que ces adroits intrigants persuadèrent à madame de Bourbon et à Charles VIII que l'âme de leur père serait tourmentée en purgatoire jusqu'à ce que *le bien mal acquis* fût restitué aux héritiers légitimes. Le Roussillon n'était point un *bien mal acquis*. Voyez la Préface de Comines, édition de Lenglet-Dufresnoy.

celui des deux rois qui se rendrait parjure. Suivant des conventions qui ne furent point consignées parmi les articles du traité d'Étaples, Charles VIII s'engagea de payer à Henri VII, en dedans quinze années, 620,000 écus d'or, au nom de la reine Anne, sous prétexte d'indemniser le roi anglais des secours qu'il avait fournis à la Bretagne, plus, 125,000 écus d'or en son propre nom comme arrérages d'une pension promise autrefois pour cent ans aux rois d'Angleterre par l'évêque d'Elne, plénipotentiaire de Louis XI : Louis, tout en payant à Édouard IV une pension que la vanité anglaise qualifiait de tribut, n'avait jamais ratifié cette promesse, et avait rompu toutes relations avec l'Angleterre à la mort d'Édouard (Rymer, t. XII, p. 481-506).

Ce traité, qui ne satisfit nullement les Anglais, eût dû mécontenter la France bien davantage encore; la France n'était pas dans une situation à acheter la paix de personne, et c'était un étrange et triste spectacle que de voir ceux qui gouvernaient cette puissante et belliqueuse nation livrer sans combat son or à l'Anglais, sa frontière à l'Espagnol[1]. Ce n'était pourtant pas le courage qui manquait à Charles VIII, mais l'intelligence des vraies destinées de la France. Il eût pu non-seulement tenir tête à ses adversaires, mais prendre l'offensive avec la plus belle armée et la plus formidable artillerie de l'Europe; il eût pu, grâce à la réunion de la Bretagne, donner à la France une grande marine, et diriger les forces nationales vers la conquête de Calais; toutes les chances eussent été pour la France dans cette lutte, et sans doute les orgueilleuses illusions des Anglais eussent été cruellement dis-

[1] La ville de Perpignan protesta énergiquement contre le traité qui la séparait de la France. Voyez le recueil de Godefroy, p. 671-673.

sipées au premier choc : la supériorité militaire des Français sur eux était évidente.

Le jeune roi ne comprit pas; la tête pleine de romans de chevalerie et de folies héroïques, il dédaigna la gloire solide qui s'offrait sous sa main pour courir après de brillants fantômes; il immola les intérêts permanents de l'état à d'éphémères ambitions, et voulut se débarrasser à tout prix des guerres qui grondaient aux frontières pour se livrer tout entier à sa passion d'aventures lointaines et de romanesques entreprises! Qu'importaient Calais et Perpignan à qui rêvait Constantinople et la Terre-Sainte?

Les hostilités, si promptement terminées avec Henri VII, ne se prolongèrent plus beaucoup contre le roi des Romains : la nuit même qui suivit la conclusion du traité d'Étaples, les lieutenants de Maximilien avaient remporté un avantage signalé; Arras leur avait été livré par quelques-uns de ces bourgeois que Louis XI avait autrefois chassés de leur patrie, et qui n'avaient jamais déposé leurs sentiments hostiles contre la France. Arras fut cruellement puni : ses prétendus libérateurs le pillèrent impitoyablement, sans épargner même les citoyens qui les avaient appelés. Peu de temps après, Bapaume fut pris aussi par l'ennemi, et l'on reçut de mauvaises nouvelles de la Franche-Comté : une insurrection générale venait d'y éclater; les Comtois, attachés au sang de leurs anciens princes, ne se considéraient plus comme sujets du roi de France depuis que Charles VIII avait répudié la fille de Marie de Bourgogne. Besançon même avait été entraîné dans le mouvement.

La supériorité des armes françaises eût pu réparer promptement ces échecs; mais les négociations s'étaient

déjà rouvertes. Maximilien, stipulant tant en son nom qu'en celui de ses enfants, Philippe et Marguerite, demanda qu'on lui rendît sa fille, qui était encore gardée en France, et, avec elle, la dot qui avait été assignée à cette jeune princesse par le traité d'Arras en 1482, c'est-à-dire les comtés d'Artois, de Bourgogne et de Charolais, et la seigneurie de Noyers. Charles VIII céda à Maximilien comme à Henri VII et à Ferdinand; on a dit que cette fois au moins il n'avait cédé qu'à des prétentions légitimes, et qu'il n'avait aucun titre à garder la dot en répudiant la femme. Charles VIII ne pouvait, en effet, spolier ainsi Marguerite d'Autriche, surtout contre le gré des populations dont on l'avait déclarée souveraine; mais Charles VIII n'eût jamais dû souffrir que l'Artois et la Franche-Comté sortissent de la maison de France, et le mariage de Marguerite avec un des princes français eût dû être la condition absolue de la paix. On ne fit aucune réserve de ce genre; la paix fut conclue à Senlis, le 23 mai 1493, par l'entremise des ambassadeurs de l'empereur Frédéric, et Marguerite quitta la France, emportant avec elle deux provinces.

Charles VIII, grâce à tant de sacrifices, se vit enfin libre de réaliser ses romans, libre de bouleverser, avec une témérité d'enfant, les destinées du monde! Le fracas des révolutions qu'il suscita, l'éclat des succès que lui valut un concours de circonstances qu'il n'avait ni préparées ni prévues, qu'il ne comprit même pas, ont abusé, sur le compte de ce *grand roi*, *de ce roi petit de taille et grand de cœur*, la vive imagination de Brantôme et le jugement de presque tous nos vieux historiens [1]. Le judicieux

[1] Brantôme, *éloge du roi Charles VIII*. — Jean Bouchet, *panégyrique de Louis de la Trémoille*, etc.

Comines, qui connaissait mieux l'héritier de Louis XI, tout en louant son courage et la bonté de son cœur, le représente comme un jeune homme de *peu de sens, plein de son vouloir et pas accompagné de sages gens,* et confirme ainsi en partie le portrait, un peu chargé, qu'a tracé de Charle VIII le grand historien florentin Guicciardini (Guichardin). « La nature lui avait refusé presque tous les avantages du corps et de l'esprit; il était faible et malsain de complexion, petit de taille, laid de visage, sauf les yeux qui avaient du feu et de la dignité, monstrueusement disproportionné de ses membres[1]..., illettré au point de savoir à peine lire, avide tout ensemble et incapable de commander, ennemi de tout travail et de toute application, dénué enfin de prudence et de jugement : son désir de gloire n'était que fougue de tempérament; sa libéralité, que caprice; sa fermeté, qu'obstination; sa bonté, que faiblesse. — Ce qui met le comble à nos maux, ajoute avec amertume l'historien italien, c'est que nous ne pouvons imputer notre honte au mérite de notre vainqueur[2]! »

Tel était le prince dont la faible main déchaîna ces grandes guerres qui ouvrirent l'ère moderne. Le principal mobile de Charles VIII fut un désir enfantin *de voir choses nouvelles et de faire qu'il fût parlé de lui*. Charles VIII comptait bien ne faire de Naples qu'une étape pour Constantinople, et aller prendre à Sainte-Sophie la couronne impériale de l'Orient, après avoir abattu le Grand Turc.

[1] Barthélemi Coclès, célèbre physionomiste italien, rapporte que Charles VIII avait la tête grosse, le nez long, les yeux grands et saillants, le tronc large et fort, avec des cuisses et des jambes menues et grêles.

[2] Fr. Guicciardini *Storia*, l. I, p. 18-43. — La grande histoire de Guichardin est le principal monument qui existe sur les guerres d'Italie, depuis l'invasion de Charles VIII jusqu'à l'année 1534.

Cette fois, comme toujours, néanmoins, il faut se garder d'accorder de trop grands effets aux petites causes : les fantaisies chevaleresques de Charles VIII se fussent brisées contre les premiers obstacles, si tous les obstacles n'eussent été levés par la situation générale qui livrait l'Italie à l'invasion étrangère. Les rois de France étaient d'ailleurs fatalement appelés en Italie. Si Charles VIII n'eût point passé les Alpes le premier, son successeur l'eût fait à sa place. Les prétentions sur Naples transmises à Louis XI par les derniers princes d'Anjou avec la possession de la Provence, et les prétentions de la branche d'Orléans sur l'héritage des Visconti [1], étaient conformes, sinon aux mœurs politiques de l'Italie, du moins au droit dynastique et féodal qui régissait la plus grande partie de l'Europe. Ce fut là que Charles VIII trouva la force d'imprimer, sans le savoir, à la politique française une impulsion qui dura un demi-siècle. Le devoir et l'intérêt de la France étaient, au quinzième siècle, comme de nos jours, d'écarter de l'Italie toute domination étrangère. Le système dynastique, qui transmet les peuples de main en main comme un héritage, sans tenir compte ni des nationalités constituées ni des divisions naturelles du globe, poussa la France à devenir conquérante de protectrice qu'elle eût dû être. On verra, dans la suite de cette histoire, les conséquences de cette funeste direction de nos forces nationales. Jusqu'alors la France avait beaucoup souffert des fautes personnelles des rois, mais peu des défauts inhé-

[1] Le duc d'Orléans possédait le comté d'Asti du chef de son aïeule Valentine Visconti : en 1447, son père, le duc Charles, avait envoyé un petit corps d'armée à Asti pour revendiquer le Milanais, après la mort du dernier des Visconti. François Sforza repoussa les troupes *orléanaises* et soumit les Milanais qui avaient voulu relever leur république.

rents à la monarchie; maintenant ce sont les vices du système monarchique qui, indépendamment du caractère personnel des rois, vont la faire dévier de ses destinées.

Avant d'entrer dans le récit des événements qui ruinèrent l'indépendance de l'Italie, contribuèrent à renverser l'équilibre de l'Europe, et exercèrent sur la France une si importante réaction par le contact des mœurs et des arts italiens, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil sur l'Italie du quinzième siècle; il faut planer un moment, du haut des Alpes, sur cette illustre et malheureuse contrée, avant de s'abattre dans ses plaines avec les armées étrangères. On ne saurait comprendre l'histoire politique et intellectuelle des trois derniers siècles, sans savoir ce que fut l'Italie dans la période qui les précéda; l'Italie, cette mère de la civilisation moderne, si cruellement traitée par ses enfants!

Depuis les plus beaux siècles de l'antiquité, le monde n'avait point présenté d'aussi magnifique spectacle que celui qu'offrait l'Italie à la fin du moyen âge : elle se parait de milliers de chefs-d'œuvre, comme une reine qui se pare une dernière fois de tous les joyaux de sa couronne, à l'instant de descendre du trône et de tendre ses mains aux fers. Sa supériorité avait été longtemps incontestable dans la science du gouvernement, l'était encore dans les lettres, dans l'industrie, dans le commerce, dans presque toutes les applications de la pensée et de l'activité humaines, mais surtout, mais plus que jamais dans les beaux-arts, et justifiait presque l'orgueil avec lequel l'Italie ressuscitait contre les nations ultramontaines la vieille épithète de *barbares*.

La Renaissance continuait de marcher à pas de géant,

soutenue par l'imprimerie et par une science nouvelle qui s'appliquait à décrire les monuments du passé en attendant qu'elle pût en déterminer l'ordre de succession et les origines diverses : l'archéologie, *la science des choses anciennes*, était née à Rome, la ville des ruines [1]. La renaissance des lettres antiques en était à sa seconde période : le goût succédait à l'érudition pure; la littérature savante, au savoir indigeste et aveugle : les hommes de la génération précédente n'avaient été, suivant l'expression d'un historien (M. Hallam), *que les pionniers de la science :* d'autres mains firent porter une noble moisson à la terre qu'ils avaient défrichée par d'opiniâtres labeurs : les Florentins Politien et Landino, le Vénitien Hermolaüs Barbarus (Barbaro), et plusieurs autres, joignaient à une infatigable érudition de brillants talents littéraires : quelques-uns, Politien surtout, reprenant la trace de Pétrarque, associaient dans leurs chants la littérature vulgaire, la poésie nationale, à la poésie latine. Mais l'érudition et la poésie ne suffisaient pas à l'inquiète ardeur de ces grands esprits : ce n'étaient là pour eux que des degrés d'où ils s'élançaient vers les plus sublimes hauteurs de la métaphysique transcendante. La pensée avait pris son essor avec la forme; la philosophie, avec la philolologie : il s'opérait, au profit de Platon, quelque chose d'analogue au puissant mouvement du douzième siècle en faveur d'Aristote, et ce nouveau mouvement, moins étendu, mais plus savant, s'appuyait sur une connaissance bien supérieure des textes : ce n'était plus à de fautives versions latines ou arabes que recourait la nouvelle école platonicienne qui s'était formée sous les

[1] Les plus anciens ouvrages d'archéologie publiés sont ceux de Biondo Flavio, secrétaire du pape Eugène IV et de ses successeurs.

auspices du cardinal Bessarion et de Cosme de Médicis. Les doctes exilés de la Grèce s'étaient livré récemment une rude guerre au nom de Platon et d'Aristote, bien que les esprits les plus éclairés des deux partis semblassent au moins douter qu'il y eût une opposition fondamentale entre ces pères de la métaphysique. La jeune science italienne se déclara généralement pour Platon, par réaction contre la scolastique, si dévouée aux formules péripatéticiennes, et la lutte intellectuelle continua entre deux sectes, qui, tout en possédant les textes originaux, voyaient l'une, Platon à travers Plotin et Porphyre, l'autre, Aristote à travers Averrhoès : elles eussent été peut-être obligées de reconnaître qu'elles portaient des drapeaux usurpés, si elles eussent étudié les deux philosophes grecs en eux-mêmes, indépendamment des traditions d'Alexandrie et de Cordoue. Les péripatéticiens d'Italie n'en étaient pas restés aux interprétations orthodoxes de Thomas d'Aquin et de Duns Scott : beaucoup d'entre eux avaient embrassé les opinions les plus audacieusement réalistes d'Averrhoès, le grand commentateur arabe d'Aristote. Selon Averrhoès, les *universaux* existent seuls *réellement;* une âme universelle et impérissable anime collectivement le genre humain ; elle seule pense et raisonne dans chaque homme en particulier, et l'individualité, simple phénomène, finit à la mort ; l'individu n'a point d'âme particulière qui lui survive. Dans ce système, l'universel devient substance ; l'individu n'est plus qu'une forme transitoire ; c'est le réalisme exclusif poussé à sa dernière conséquence[1]. Les néo-platoniciens modernes, reprenant la trace des Alexandrins plus encore que la trace directe

[1] Voy. Bayle, art. Averrhoès.

de Platon[1], embrassèrent vivement, contre les *averrhoïstes*, la défense de l'âme individuelle, mais en lui proposant pour but et fin suprême la perte de son individualité, non plus dans le genre humain, mais dans l'Absolu, mais en Dieu : les âmes, émanées de Dieu, peuvent retourner à leur source en s'élevant graduellement vers l'Unité suprême par la contemplation ascétique et le dégagement de la matière : les antiques doctrines indiennes de l'émanation et de la résorption en Dieu, opposées jadis par l'école d'Alexandrie au christianisme naissant, reparaissaient ainsi sur l'horizon quand l'astre du christianisme semblait pencher vers son déclin. Tous les néo-platoniciens n'allaient pas si loin, et une partie d'entre eux, y compris leur patron Bessarion, n'avaient pas cessé d'interpréter Platon dans un sens orthodoxe : la papauté néanmoins s'était un moment émue du progrès des sectes philosophiques, et le pape Paul II, en 1468, avait entamé tout à coup une violente persécution contre les philosophes et contre les savants, qu'il accusait de renouveler les *superstitions païennes ;* l'antiquité tout entière, la mythologie comme le reste, était en effet l'objet d'un culte religieux pour un grand nombre d'érudis et d'artistes, et maint savant n'eût pas été trop éloigné de restaurer l'Olympe à la place du Paradis. L'orage passa cependant, et l'idéalisme platonicien continua de s'épanouir en paix dans Florence, cette Athènes du moyen âge, qui avait trouvé deux Périclès chez les deux grands Médicis, l'aïeul

[1] On sait que Platon, si ferme et si précis sur l'idéalisme et sur l'immortalité de l'âme, a émis les hypothèses les plus diverses quant à la vie future. Voy. Pierre Leroux, *de l'Humanité*, l. VI, c. 3. M. P. Leroux a réuni tous les passages de Platon relatifs à ce sujet, et les commente en faveur de l'idée de la renaissance des hommes dans l'humanité.

et le petit-fils, Cosme et Laurent : l'Académie était ressuscitée dans les jardins de la villa des Médicis ; les chefs de la république florentine faisaient de leur palais le temple du platonisme : Laurent le Magnifique venait s'asseoir entre les disciples de Marsile Ficin, l'oracle de la nouvelle Académie, et l'anniversaire de la naissance de Platon se célébrait sur la montagne de Fiesole avec autant d'éclat que la fête de la naissance du Christ. Marsile Ficin ne tarda pas à être effacé, et l'Académie vit avec enthousiasme éclore dans son sein un génie qui semblait destiné à égaler tout ce que l'antiquité avait produit de plus sublime : c'était Pic de La Mirandole, ce prodigieux enfant qui avait épuisé toute la science humaine à l'âge où l'esprit de l'homme commence à peine de s'ouvrir aux connaissances supérieures, et à qui il ne restait plus, à vingt-quatre ans, que de se montrer aussi puissant pour créer que pour comprendre [1]. Il l'essaya ! Sa vraie gloire n'est pas dans cette universalité de savoir si surprenante, mais pourtant explicable par le peu de développement qu'avaient alors les sciences exactes et physiques : les générations qui nous ont précédés n'ont peut-être pas été aussi bien en position que la nôtre d'apprécier ce qu'il y eut de véritablement grand dans cet homme : on s'est trop préoccupé des rêves que put susciter dans son ardente imagination l'étude de la théurgie et de la cabale juive [2]; ce ne fut là qu'un accident de sa vie intellec-

[1] A seize ans, il savait le droit civil et le droit canon ; à vingt-quatre, toutes les sciences physiques et métaphysiques et toutes les langues alors connues en Occident, y compris l'arabe, l'hébreu, le chaldaïque et le syriaque; ce fut à vingt-quatre ans qu'il soutint à Rome ses fameuses thèses *De omni re scibili.*

[2] Encore ne faudrait-il pas s'exagérer la crédulité de Pic à l'égard des sciences occultes, car il écrivit un traité contre l'astrologie, et cela tandis que la croyance à l'astrologie était encore si générale, que Florence attendait le moment fixé par les

tuelle : sa grande et immortelle pensée, celle qui l'arracha, tout rayonnant de beauté, de jeunesse et de gloire, à l'amour, aux plaisirs, au monde, ce fut la recherche de l'unité essentielle des traditions du genre humain à travers toutes les formes et sous tous les voiles qui cachent cette unité. Planant avec une impartialité souveraine bien au-dessus des sectes de son temps, il se sépara de ces érudits exclusifs qui reniaient l'ère chrétienne pour n'adorer que l'antiquité : il débuta par défendre, dans une lettre admirable de raison et d'éloquence [1], la cause des anciens scolastiques, c'est-à-dire de la philosophie du moyen âge, contre le superbe dédain des philologues; puis il s'efforça de démontrer l'erreur des sectaires qui opposaient fondamentalement entre eux Aristote et Platon, et voulut enfin entreprendre de concilier, non plus seulement Platon et Aristote, mais tous les sages anciens et modernes, en les expliquant et en les complétant les uns par les autres dans une *harmonie générale de la philosophie*. Pic était venu trop tôt : le monde ne pouvait porter encore une telle pensée; les preuves et les instruments eussent manqué à l'idée, et la science générale eût été hors d'état de confirmer l'intuition prophétique du sublime rêveur; Pic tomba épuisé sur les fondements du temple dont il avait posé les premières pierres : il mourut à trente et un ans, retiré de ce monde dans tout l'éclat de sa belle jeunesse, comme ce Raphaël qui lui ressembla par les idées aussi bien que par la destinée, qui exprima par le pinceau la même foi que Pic avec la plume, mais qui, plus heureux,

astrologues pour remettre à son général le bâton de commandement. Sismondi, Républiques italiennes, t. XI, p. 416. Ses études mystiques paraissent avoir eu pour but la recherche d'une théorie de symbolisme applicable à l'explication des livres saints.

[1] *Apud Politiani epistolas*, l. IX.

a légué son œuvre achevée et triomphante à l'admiration des hommes [1].

L'art italien, en effet, a atteint, pour un moment du moins, ces sommités suprêmes que la philosophie italienne n'a fait qu'entrevoir; tandis que l'*Académie* suivait de ses vœux ardents l'essor sitôt brisé du grand Pic, les écoles de peinture réalisaient l'idéal le plus complet et le plus parfait qu'ait conçu jusqu'ici l'intelligence humaine. Cette *harmonie*, que Pic de la Mirandole appelait dans les choses de la philosophie, les divins maîtres de Florence venaient de l'accomplir dans les choses de l'art.

On n'attend pas sans doute que ce livre aborde, même superficiellement, l'histoire immense de l'art italien, et tente d'en énumérer les œuvres même les plus capitales; à peine sera-t-il possible de rappeler ici en peu de lignes les principaux éléments qui contribuèrent à former ce grand art, et d'essayer d'en offrir une notion générale, sans laquelle on serait plus tard dans l'impuissance de suivre le développement artiste de la France moderne. L'Italie a eu dans les beaux-arts le rôle à la fois initiateur et médiateur qu'a rempli la France dans la politique : de même que la France a servi d'intermédiaire entre les peuples du Nord et ceux du Midi, l'Italie a réuni et fondu dans son sein l'art byzantin et l'art franco-tudesque, l'Orient et l'Occident. Depuis la chute de l'art antique jusqu'au douzième siècle, l'Italie était restée presque exclusivement tributaire du style byzantin, cette première forme de l'art chrétien, née dans la cité de Constantin, sous les voûtes de la gigantesque basilique de Justinien.

[1] Sur toute cette période, voy. Hallam, littérat. de l'Europe, t. I, c. III, section 4.

Aucune étude de la nature ; des types immuables, consacrés par la tradition, larges et lourds, monotones et terribles , pesants et sévères comme le plein-cintre dans lequel s'encadraient leurs mosaïques colossales , tel était ce style. La peinture et la sculpture étaient redevenues, comme dans les théocraties orientales, de simples appendices de l'architecture : l'art chrétien, suivant la loi du développement de la vie , loi émanée des principes mêmes de l'Être, recommençait ainsi les phases qu'avait parcourues l'art antique, et avait débuté , ainsi que lui , par la puissance muette et sombre, par la force dans l'immobilité. Mais, du douzième au treizième siècle, deux autres éléments, partis de deux pôles opposés , vinrent se rencontrer en Italie et illuminer de leur double reflet les mornes fantômes byzantins : le style ogival, enfant de la France et de la Germanie [1], éclos entre la Seine et le Rhin, du génie rêveur du Nord fécondé par le christianisme , passa les Alpes et apporta en Lombardie , puis en Toscane, les types élancés et mélancoliques que sa statuaire mariait si bien aux lignes aiguës et légères de son architecture. L'entrée du style ogival en Italie coïncidait avec le mouvement religieux imprimé par saint François, et ce fut un des maîtres du Nord, *Jacopo Tedesco* (Jacques le Tudesque), qui vint élever dans les montagnes de l'Ombrie le sanctuaire du mysticisme, l'église d'Assise. Pendant que les architectes allemands introduisaient à Vérone, à Venise, puis à Florence, l'ogive, bientôt modifiée par le génie et le climat italiens [2], les intelligents et courageux marins de Pise rapportaient dans leur cité le goût

[1] Il semble que l'Allemagne ait donné le sentiment, et la France, la forme.

[2] L'établissement d'une dynastie française à Naples, sous Charles d'Anjou, dut seconder les conquêtes du style ogival.

antique avec les débris de la sculpture grecque, et l'architecte-sculpteur Niccola de Pise inaugurait dans ses œuvres élégantes le premier essai de la Renaissance. Du mariage de ces deux éléments, la sentimentalité du Nord et la grâce harmonieuse de l'Hellénie, naquit à Florence l'immortel Giotto : le chef de la plus illustre des écoles italiennes, le père de la peinture moderne, reçut de la Grèce antique le charme, la grâce, l'animation *élégante et riante*, et, de la Germanie chrétienne, l'*expression rêveuse, l'aspiration, l'élan vague et mélancolique*[1]. L'observation de la nature vivante, déjà tentée avant Giotto par son maître Cimabuë, compléta l'idéal nouveau qui délivra l'Italie des langes de l'hiératisme byzantin, en conservant au principe du style byzantin sa place dans un glorieux ensemble : l'art alors, pour parler l'admirable langage de la Bible, *fut complet dans l'ordre de ses générations;* la peinture italienne montra au monde tous les éléments essentiels de la vie exprimés dans l'art pour la première fois; l'art antique, dans ses dernières périodes, avait exprimé quelquefois la passion humaine, la passion dans le fini, jamais l'aspiration douloureuse vers l'inconnu, jamais la passion du divin et de l'infini.

L'équilibre des éléments de l'art ne tarda pas à pencher du côté de l'antique; le mouvement de la Renaissance était trop fort pour ne pas entraîner les artistes avec les philosophes et les savants; peintres, architectes et sculpteurs s'y engagèrent donc, mais avec une mesure qui attestait la haute intelligence de cette grande époque : l'ar-

[1] H. Fortoul.— *De l'art en Allemagne*. Nous devons à ce beau travail, encore inédit, les principales données que nous venons d'exposer sur la marche de l'art et la combinaison de ses éléments : ce livre nous paraît destiné à marquer une nouvelle phase de l'esthétique.

chitecture du Nord n'avait pu se naturaliser en Italie sans y subir de profondes altérations, qui rapprochèrent l'ogive du plein-cintre, et le moyen âge de l'antiquité romaine ; l'architecture du Nord, déjà bien modifiée par le fils de Jacques le Tudesque (Arnolfo di Lapo) et par ses émules, entre lesquels figura Giotto avec son génie accoutumé, fut entièrement transformée, au commencement du quinzième siècle, par une révolution que suscita un homme d'un esprit élevé et d'une vaste science, le Florentin Filippo Brunelleschi. *Frappé de stupeur,* raconte Vasari, *à l'aspect des merveilleux monuments de Rome,* ce sanctuaire de l'antiquité, dont l'art du Nord n'avait osé franchir les portes [1], Brunelleschi entreprit de ressusciter le style simple et puissant qui excitait son admiration : il imita l'antique, non en plagiaire, mais en disciple de génie ; s'il prit à l'antique ses règles et ses quatre ordres, avec le système de proportions et d'ornements qui en dérive, il se garda bien de proscrire l'ogive, et il en fit lui-même le plus habile usage dans ce dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs qui consacre son nom à l'immortalité. Le dôme, création majestueuse des Romains, léguée par eux à l'art de Byzance, avait été repoussé par l'architecture du Nord au profit des clochers et des flèches ; l'Italie du moyen âge, séparant au contraire dans ses églises le clocher (*campanile*) du corps de la basilique [2], couronna de la coupole byzantine le point d'intersection des branches de la croix : Brunelleschi s'empara du dôme pour l'élever aux proportions les plus grandioses par les combinaisons

[1] L'église des Dominicains, dite de la *Minerva,* est le seul édifice de Rome où se soit glissée l'ogive.

[2] Le clocher séparé et le dôme byzantin se retrouvent dans quelques-unes de nos églises *romanes;* mais c'est là l'exception.

d' une science ingénieuse et hardie, et pour en faire le signe caractéristique d'une nouvelle architecture religieuse. Les innovations de Brunelleschi furent accueillies avec enthousiasme : l'architecture nouvelle ou renouvelée semblait grandir sous d'heureux auspices; une imitation judicieuse et sans servilité, un goût pur, une élégance mêlée de grandeur, signalaient ses premiers pas : si le retour aux ordres grecs portait atteinte à la liberté et à la variété de l'art du moyen âge, d'une autre part, la simplicité d'ordonnance et de lignes qui succédait à la profusion et à l'audace étourdissantes des maîtres du Nord, si elle étonnait moins l'imagination, satisfaisait davantage la raison, et laissait une plus large place au magnifique déploiement de la peinture et de la sculpture. Les trois grands arts avançaient parallèlement avec majesté dans les murs de la glorieuse Florence : Ghiberti et Donato, l'un le rival, l'autre l'ami de Brunelleschi, transportant à Florence la tradition agrandie de l'école grecque de Pise, enorgueillissaient leur patrie par des miracles de sculpture : Ghiberti couvrait de ses incomparables bas-reliefs ces portes de San-Giovanni que Michel-Ange proclama *dignes d'être les portes du Paradis :* les arts secondaires, l'orfévrerie, la ciselure, la gravure [1], la menuiserie, étroitement liés aux arts principaux, les aidaient dans leur tendance à une plastique plus arrêtée et plus rigoureuse : Paolo Uccello introduisait dans la peinture la perspective, et Masolino, le clair-obscur, le jeu des ombres et de la lumière, cette magique science que n'avait pas connue l'école de Bruges dans son uniforme splendeur : la peinture commençait à exprimer avec une vérité inconnue la nature et la réa-

[1] La gravure sur cuivre fut inventée vers 1460.

lité, sans oublier la vraie fin de l'art, l'idéal, et Masaccio réunissait tous ces progrès *dans un ensemble parfait qui est demeuré jusqu'à ce jour comme le type même de la peinture moderne*[1]. « Tout ce qui a été fait avant Masaccio est peint; mais tout ce qu'il a fait est vivant comme la nature même (Vasari). »

La génération qui suivit ces grands hommes conserva et augmenta leur héritage : après Masaccio, Ghirlandaio ; après Brunelleschi, Michelozzi et Léon-Battista Alberti. Laurent de Médicis ne fut pas moins splendidement entouré que ne l'avait été son aïeul. Les instruments et les ressources matérielles de l'art ne cessaient de s'accroître : l'importance attachée à la précision des formes, depuis que l'expression du visage ne suffisait plus à l'art et que le corps humain se dégageait des flottantes draperies du moyen âge, amena l'étude de l'anatomie, et, tandis que le dessin marchait à une perfection toujours plus sévère, la couleur s'illuminait d'un éclat inconnu : l'Italie empruntait à l'école flamande le procédé de la peinture à l'huile, et le chaud et riche coloris des maîtres de Bruges, allumant au soleil orageux de l'Adriatique l'éblouissant foyer de Venise, projetait de loin ses reflets sur les créations de la peinture florentine, qui avaient gardé jusqu'alors dans leur beauté la pâleur originelle de la fresque. La couleur, éclose parmi les nuages des étés du Nord, venait demander au ciel brillant et changeant des lagunes ses suprêmes magnificences, et Giorgion, unissant à l'éclat de Bruges le clair-obscur de Florence, élevait la bannière de la puissante école vénitienne[2]. D'une extrémité à l'autre de l'Italie,

[1] H. Fortoul.

[2] Les lumières et les études nous manquent pour aborder incidemment cette difficile et profonde question toujours pendante entre le dessin et la couleur.

l'art déployait, dans toutes les directions, une ardeur, une force, une fécondité indicibles : des maîtres illustres et de florissantes écoles surgissaient dans les moindres cités ; l'universalité encyclopédique des hommes qui dirigeaient ce prodigieux essor confond l'imagination ; les principaux artistes, cultivant à la fois et avec la même gloire toutes les branches de l'art, étaient en même temps à la tête du mouvement des sciences exactes, et s'associaient à tous les progrès des lettres et de la philosophie : l'architecte Léon-Battista Alberti inventait l'optique et la sonde marine, égalait dans les exercices du corps les athlètes et les héros de l'ancienne Grèce, improvisait, au sein de l'Académie platonicienne, un commentaire sur le sens symbolique et philosophique de l'Énéide ; « architecte, peintre, sculpteur, graveur, perspectiviste, musicien, orateur, poëte, critique, historien, moraliste, physicien, mathématicien, Léon-Battista Alberti serait unique dans l'histoire, si Léonard de Vinci n'eût point existé [1]. » Dans cet impérissable nom du Vinci se résument toutes les grandeurs de Florence, si pourtant une seule ville a droit de réclamer cet homme que revendique l'humanité tout entière, et « dont Florence abrita le berceau, Milan, le génie, la France, le tombeau : artiste sublime, qui poussa à la perfection la grâce et le grandiose, qui les fondit familièrement dans le même moule, contenant en essence la force de Michel-Ange et la douceur de Raphaël ; antique

N'existe-t-il pas, ne doit-il pas exister une harmonie nécessaire entre ces deux pôles de l'art ? La couleur, ne serait-ce pas l'expression de la nature extérieure et de sa vie mystérieuse, de ses aspirations vagues et indéfinies, comme le dessin exprime l'idéal plus arrêté de la forme et de la pensée humaines ? N'y a-t-il pas là quelque analogie avec la question de l'harmonie et de la mélodie.

[1] L. Leclanché, *Commentaires sur Vasari*.

et philosophe avant eux et peut-être plus qu'eux... Il mit le sourire du Bacchus antique sur les lèvres de toutes ses figures, sur leur front une majesté souvent aussi terrible que celle des Byzantins, ayant substitué le premier à l'extase des types chrétiens ravis vers le ciel la réflexion puissante de l'homme représenté dans le gouvernement et dans la possession de lui-même, du reste universel et touchant par la pensée à tous les mondes, par les formes de son talent à tous les arts, par celles de son pinceau à toutes les écoles [1]. » Bien que Léonard comprît tout, exprimât tout, le caractère dominant de son inspiration était antique et païen : sa tendance pouvait sembler aboutir trop hardiment à l'adoration de l'humanité par elle-même ; mais, par une merveilleuse concordance, l'art contemporain avait enfanté un autre génie qui rétablis-

[1] H. Fortoul. — Le savant, chez Léonard, n'était pas moins grand que l'artiste : Léonard était doué de cette prévision puissante qu'avait déjà montrée au treizième siècle le franciscain Roger Bacon ; mais les progrès de l'esprit humain, depuis deux cents ans, rendaient bien autrement assurés et lumineux les regards d'aigle que le Florentin jetait sur l'avenir de la science : « les découvertes qui illustrèrent les Galilée, les Kepler, les Mœstlin, les Maurolycus, les Castelli.... le système de Copernic, et jusqu'aux théories de nos géologues modernes, sont indiqués par Léonard de Vinci dans l'espace de quelques pages (Hallam, c. III, section 5). » Roger Bacon avait déjà émis, et Léonard de Vinci affirme avec une nouvelle force le principe d'où est sortie toute la science moderne, savoir : que l'expérience et l'observation peuvent seules conduire à la connaissance de la nature extérieure. Il avait des notions profondes des lois du mouvement, de la vision, etc. Ses écrits attestent que le mouvement annuel de la terre était dès lors admis par beaucoup de philosophes. Les antiques enseignements de Pythagore recommençaient à percer à travers les ténèbres du système de Ptolémée. — Voy. Venturi, *Essai sur les ouvrages physico-mathématiques de Léonard de Vinci* (Paris, an v de la république). Les manuscrits de Léonard de Vinci appartiennent à la France, où ce grand homme a fini ses jours : ils n'ont jamais été publiés, à l'exception de son traité de *la Peinture*. — Les sciences exactes faisaient de remarquables progrès depuis le commencement du quinzième siècle : les mathématiques et l'astronomie avaient produit trois hommes supérieurs, le Florentin Toscanelli, et deux Allemands, Purbach et Muller (*Regiomontanus*).

sait l'équilibre ; c'était Pietro Vanucci, *le Pérugin* [1]. Dans la première moitié du quinzième siècle, tandis que le grand courant de l'école florentine se dirigeait vers la nature et vers l'antique, le sentiment mystique avait été précieusement conservé par un homme dont la vie et les œuvres offrirent le plus vénérable type de l'artiste chrétien, le dominicain Fra-Giovanni de Fiésole, qui fut placé parmi les saints et qu'on surnomma Fra-Angelico, *parce qu'on croit voir dans ses peintures l'œuvre non d'un homme, mais d'un ange* (Vasari). La tradition de Fra-Angelico, portée à Pérouse, à l'ombre du sanctuaire d'Assise, où s'était perpétuée une école semi-byzantine, semi-ogivale, engendra le Pérugin, qui se compléta par l'étude de l'antique et de Florence, mais en restant, sur toutes choses, le peintre de l'idéalisme et de la foi : chaque œuvre de ce maître *aspire droit à Dieu par chacune de ses parties* [2], mais y aspire par toutes les forces d'une vie harmonieuse et complète, plutôt que par l'ascétisme du moyen âge : l'art humain s'emparait de la terre avec Léonard, du ciel avec Pérugin; il semblait que les dernières cimes de l'art eussent été franchies et que la nature humaine n'eût plus qu'à se reposer dans les bras de l'idéal descendu sur la terre, et cependant Michel-Ange et Raphaël étaient encore à paraître [3] ! L'humanité, dans la personne de ces représen-

[1] Nous n'opposons ces deux maîtres l'un à l'autre que comme représentants de deux tendances différentes, et sans prétendre les mettre sur la même ligne sous le rapport de l'art.

[2] H. Fortoul.

[3] Sur l'art italien, en général, voyez Lanzi, et la traduction de Vasari, avec les commentaires de MM. Jeanron et L. Leclanché ; Paris, 1839-1840. Les auteurs de ces remarquables commentaires ont été cependant injustes, à ce qu'il nous semble, envers l'art de l'empire romain. N'oublions pas que nous devons à la période romaine, non-seulement le dôme, une des formes les plus majestueuses qu'ait créées l'esprit humain, mais l'arcade sur colonnes, ce principe de toute l'architec-

tants glorieux, semblait prête à saisir cette pleine possession d'elle-même et de l'univers qu'elle n'avait pas eue au moyen âge.

Élans trop audacieux ! prophéties d'un lointain avenir plutôt qu'expression de la vie présente de l'humanité ! Le monde n'était pas à ce niveau et ne pouvait suivre l'Italie ! Au sein même de l'Italie, les autres éléments de la vie morale et intellectuelle ne pouvaient suivre l'essor inouï de l'art : l'Italie était emportée par une fièvre sublime plutôt qu'assise dans la possession sereine de son génie; plus passionnée pour les produits de ses arts qu'imbue des principes de leur grandeur, elle sentait plus qu'elle ne comprenait. Le sens philosophique des choses, resserré dans le cercle d'une étroite aristocratie intellectuelle, au fond de quelques palais, ne se débattait pas sur la place publique, comme au temps d'Abeilard, et, dans le cœur même de ce petit monde philosophique, le platonisme avait à combattre, non pas seulement la doctrine averrhoïste, qui était encore de l'idéalisme, mais un matérialisme corrosif, qui ne compensait que trop son infériorité théorique par les ravages qu'il exerçait dans une société enivrée de luxe et de voluptés : le savant Laurent Valla s'était fait naguère le champion d'Épicure, et les adeptes et les successeurs ne lui avaient pas manqué. Le vêtement de lumière qui parait l'Italie couvrait, au dedans, des ténèbres sillonnées de mille éclairs orageux : d'effroyables tempêtes agitaient les âmes ; chaos sublime et sinistre à la fois ! L'Italie enfantait d'une même portée tous les extrêmes du bien et du mal, comme ces redoutables climats d'Orient dont le

ture chrétienne et moderne. — Voy. aussi, dans l'Encyclopédie nouvelle, les art. Architecture, Temples, Brunelleschi, etc., par M. Léonce Reynaud.

soleil produit tout ensemble les fleurs et les poisons, les monstres venimeux et les oiseaux de paradis : le crime avait ses délires, comme le génie, ses extases : la moralité ne s'était pas maintenue à la hauteur de l'intelligence : le stoïcisme ne s'était pas réveillé avec le platonisme ; le mal croissait, les vertus politiques s'affaissaient chez le citoyen, les vertus religieuses s'éteignaient chez le prêtre ; la papauté, imposante encore sous les Nicolas V et sous les Pie II, chez lesquels le génie politique, l'amour des lettres, la dignité des mœurs compensaient à l'extérieur l'affaiblissement de la tradition et de la foi, la papauté s'était rapidement précipitée d'abîme en abîme jusqu'à l'infâme Alexandre VI : Rome, revenue aux jours de Tibère et de Néron, saluait d'acclamations idolâtriques le monstre impur qu'un conclave simoniaque venait de proclamer vicaire du Christ [1] : l'inceste, le meurtre et l'athéisme s'étaient assis sur la chaire de saint Pierre avec cet homme qui semblait une incarnation de l'esprit du mal. Alexandre VI en face de Pérugin ! Quel idéal et quelle réalité !

Les horribles scandales des chefs de l'église n'avaient encore retenti que faiblement au delà des Alpes, et rien ne révélait jusqu'ici les germes formidables de révolution religieuse qui couvaient chez les peuples germaniques : l'Italie, qui se sentait dévorée du même mal que l'Église, tenta la première une réforme religieuse et sociale, mais dans une direction tout opposée à celle que suivit l'Allemagne

[1] Cæsare magna fuit, nunc Roma est maxima ; sextus
Regnat Alexander. Ille vir, iste Deus.

Rome fut grande sous César : elle est bien plus grande, aujourd'hui que règne Alexandre VI. L'un fut un homme, l'autre est un Dieu.

Inscription citée par Sismondi, Républiq. italiennes, t. XII, p. 62.

vingt-cinq ans plus tard. Un homme, un moine, profondément dévoué à sa patrie et à sa religion, le dominicain Girolamo Savonarola, crut avoir reçu du Ciel la mission de régénérer le catholicisme et l'Italie en les retrempant dans leur passé : à la fois tribun et prophète, il leva l'étendard contre la papauté impie et corrompue, contre les princes usurpateurs de la souveraineté populaire, contre la science profane, contre l'art voluptueux et païen ; il prêcha dans Florence, théâtre prédestiné de toutes les grandes choses de l'Italie, la pénitence, l'austérité, le retour à la foi ascétique et aux vertus républicaines du moyen âge. Florence s'émut à cette puissante parole ; les mœurs se réformèrent comme par miracle ; une partie des artistes rompirent brusquement avec l'antiquité pour se rejeter vers le treizième siècle : à leur tête, on vit Fra-Bartolomeo déserter l'atelier du grand Léonard, son maître, pour vouer ses pinceaux aux doctrines du réformateur : la Renaissance et ses patrons, les Médicis, chancelaient sous le flot populaire ; les voix menaçantes qui partaient du couvent de Saint-Marc [1] allaient troubler les obscènes orgies du Vatican. Mais Rome se disposait à répondre : ses foudres se préparaient ; les Dominicains, qui avaient fait tant de martyrs, allaient bientôt l'être à leur tour. Savonarola était prêt à la lutte ; mais à son enthousiasme se mêlaient d'amères angoisses ; il sentait l'insuffisance de ses succès ; il sentait quels obstacles la décadence politique de l'Italie opposait à ses efforts. Il désespéra d'une régénération spontanée de l'Italie, et, toujours tourné vers le passé, ce fut encore aux traditions du moyen âge qu'il demanda le salut de son pays. Il appela

[1] Couvent des Dominicains, à Florence.

à l'aide le peuple qui avait été jadis le bras et l'épée de l'Église, le peuple des croisades et de saint Louis : il invoqua la France et le *grand roi d'Occident;* il ne savait pas que la France ne pouvait le comprendre, que la mission de la France du moyen âge était finie, que celle de la France moderne n'avait pas commencé ; que d'ailleurs une nation peut bien être délivrée par une autre nation d'un joug étranger, mais ne saurait s'affranchir que par ses propres efforts des maux dont le principe est en elle-même ! L'Italie du quinzième siècle offrait par sa grandeur extérieure et son affaiblissement interne une frappante analogie avec la Grèce au temps de Périclès et surtout de Démosthènes : Florence était l'Athènes de cette autre Grèce ; l'Italie moderne, comme l'Hellénie antique, était restée à l'état de cités, et non seulement ces cités n'avaient pas su trouver un lien d'unité entre elles, mais elles n'avaient pas même établi l'unité sur leurs territoires respectifs ; le génie romain, le génie de cohésion et d'*unification,* n'avait laissé chez elles aucune trace, dominées qu'elles étaient par l'esprit d'exclusion et de fractionnement, commun à la vieille Grèce et au moyen âge : point de droits politiques aux campagnes, point aux villes dépendantes ou conquises ; les droits politiques étaient concentrés dans la cité dominatrice, et, entre les habitants de la cité, dans les membres de certaines familles ou de certaines corporations : le nombre des *citoyens* allait se réduisant incessamment, comme il arrive toujours dans les aristocraties : on n'eût peut-être pas trouvé dix-huit mille *citoyens* en réunissant toutes les républiques qui subsistaient en 1493 [1]. Aussi l'agran-

[1] Sismondi, républ. ital., t. XII, p, 17. Nous employons ici le mot de *citoyen*

dissement des principaux états et la disparition des petits affaiblissait-il au lieu de fortifier l'Italie : c'étaient des forces vives qui s'amortissaient, et non des forces qui s'aggloméraient : un seul état, Venise, était resté en progrès, grâce à sa diplomatie et à sa marine : les autres cités conquérantes, Florence, par exemple, étaient plus faibles après leurs conquêtes qu'auparavant : la liberté qu'elles avaient tuée chez les autres se mourait aussi chez elles, et les despotismes princiers, qui tendaient à se substituer aux républiques, n'étaient rien moins que susceptibles de donner à l'Italie, en échange de la liberté, l'unité qui eût sauvé l'indépendance nationale. L'Italie avait peu senti les terribles conséquences de ce défaut d'unité, tant que le reste de l'Europe était demeuré engagé dans les longues agitations de l'ère féodale : la suprématie de l'Empire n'était plus que nominale ; la France et l'Aragon avaient pesé parfois sur la péninsule, mais sans avoir jusqu'alors le désir ni les moyens de l'asservir ; mais les temps étaient changés : l'ère féodale était finie, de grandes monarchies, pleines de séve, d'ambition et d'énergie, libres de porter au dehors tout le poids de leurs forces, se levaient autour de la péninsule italique : l'Espagne, à l'ouest ; la France, au nord ; à l'orient, l'empire barbare des Othomans : l'empire germanique lui-même, sous la main active de Maximilien, se reportait vers des prétentions et des tendances longtemps assoupies. L'éclat somptueux de l'Italie, accru en sens inverse de sa force réelle, l'affaiblissement intérieur de ses principaux états, Venise exceptée, et leurs éternelles discordes, tout conviait l'étranger à la proie.

dans son sens complet, l'homme investi de tous les droits civils et politiques, et participant à la souveraineté.

Les premières menaces vinrent des Turks : en 1475, ils avaient porté, par la prise de Caffa, le dernier coup à la puissance de Gênes, déjà frappée au cœur par la perte de Péra et du Bosphore : Caffa, cette colonie génoise de Crimée, avait été la rivale d'Alexandrie et le grand entrepôt du commerce de l'Europe avec la Perse et l'Asie centrale. Les Turks s'étaient attaqués en même temps aux Vénitiens, qui, sous la direction d'une aristocratie oppressive, mais profondément habile, avaient continué d'étendre leurs possessions en Orient à la faveur de ces mêmes catastrophes qui ruinaient Gênes : Venise possédait l'île de Candie, plusieurs îles de l'Archipel, plusieurs places sur les côtes de Morée et d'Epire, une foule de forteresses et d'îles sur toute la rive orientale de l'Adriatique ; elle venait de se saisir de Chypre après la mort des derniers princes de la maison française de Lusignan (1475). Quinze années durant, elle soutint une opiniâtre lutte contre les Barbares ; les hordes musulmanes débordèrent par trois fois dans le Frioul, et l'on vit, des tours de Venise, rouler comme une mer de feu les incendies allumés par les Turks sur les bords de la Piave : l'Italie ne s'ébranla pas ; le pape Sixte IV, soutenu par le roi Ferdinand de Naples, s'acharnait contre Florence et les Médicis à une guerre injuste de la part des agresseurs, peu glorieuse pour leurs adversaires : personne ne secourut Venise, qui se décida enfin à la paix, mais à une paix honorable, car elle garda presque toutes ses possessions maritimes, en perdant quelques positions dans la Morée et l'Albanie (1479). Rome et Naples ne cachèrent pas leur regret que Venise n'eût pas été plus abaissée et plus humiliée par les infidèles. L'année même où les Turks pénétrèrent dans la Marche Trévisane, le pape avait

appelé les Suisses en Lombardie contre le gouvernement des Sforza (1478) ; mais la première irruption des bandes helvétiques n'eut d'autre résultat immédiat que de démontrer l'effrayante supériorité de ces montagnards sur les milices italiennes et particulièrement sur les Lombards. La Lombardie était bien changée depuis ces jours glorieux du douzième siècle où elle avait brisé toutes les forces de l'Empire : les vertus guerrières avaient disparu avec l'esprit républicain ; une dernière fois, en 1447, à l'extinction de la dynastie des Visconti, Milan avait tenté quelques efforts pour recouvrer sa liberté ; Florence et Venise aidant, la république eût pu se rétablir dans les cités lombardes ; l'égoïste Venise n'intervint pas, et Cosme de Médicis, qui minait la république à Florence, ne voulut pas l'aider à se relever en Lombardie ; Milan fut obligée de subir la domination du *condottiere* Francesco Sforza, gendre du dernier des Visconti. Au grand Francesco Sforza succéda son fils Galéaz, qui périt victime de sa tyrannie insolente et débauchée ; à Galéaz succéda un enfant, Jean Galéaz, sous la tutelle de sa mère Bonne de Savoie : en 1479, un frère de Galéaz, Ludovic Sforza, dit le *More*, à cause de son teint basané, chassa sa belle-sœur la duchesse Bonne, fit périr le fidèle ministre de son père et de son frère, le savant Cecco Simoneta, et s'empara du gouvernement sous le nom de son neveu. Ludovic était doué d'une intelligence supérieure : il s'efforça de rivaliser avec les Médicis par la protection des lettres et des arts, et de ramener la paix en Italie : l'équilibre de la Péninsule semblait alors pencher en faveur de Ferdinand de Naples, qui s'était allié au pape et à Ludovic, et dominait par ses intrigues à Gênes et à Sienne : Gênes s'était récemment affranchie par une ré-

volte heureuse de la suprématie milanaise. Venise, et surtout Florence, menacée de plus près par les progrès de Ferdinand, s'adressèrent au duc René de Lorraine, illustré par sa récente victoire sur Charles le Téméraire, l'invitèrent à revendiquer la couronne de Naples comme héritier de la maison d'Anjou, et entamèrent en même temps des négociations avec un autre prétendant plus formidable, avec le roi de France (1479). Ludovic Sforza s'entremit entre les deux partis, fit renoncer Florence à ce dangereux appel à l'étranger et fit poser les armes au pape et à Naples (1480). Mais à peine la paix était-elle rétablie dans l'Italie centrale, que les sourdes menées des Vénitiens attirèrent les Turks sur les côtes orientales du royaume de Naples, odieuse vengeance de l'abandon où Naples et Rome avaient naguère laissé Venise. Le sac d'Otrante et l'établissement des musulmans dans cette ville maritime répandirent l'effroi dans toute l'Italie : on s'attendait à voir le terrible conquérant de Constantinople descendre en personne dans la Péninsule pour réaliser ses menaces contre la capitale du catholicisme ; la mort de Mahomet II (3 mai 1481) sauva l'Italie d'un immense danger : ses deux fils Bayézid (Bajazet II) et Djem (Zizim) se disputèrent sa succession les armes à la main : Bayézid vainqueur s'engagea ensuite dans une guerre assez malheureuse contre le soudan mameluk d'Egypte et de Syrie, n'essaya pas de conquérir une seconde fois Otrante reprise par les Napolitains, et évita d'attaquer les chrétiens, qui eussent pu lui susciter de graves embarras en soutenant les prétentions de son frère, devenu leur hôte. Djem s'était réfugié à Rhodes sous la protection des chevaliers de Saint-Jean, qui l'envoyèrent en France quelque temps avant la mort de Louis XI : Djem habita

plusieurs années la commanderie de Bourganeuf, au fond du comté de la Marche, et le séjour de ce prince othoman en France ne contribua pas peu à exciter vers l'Italie et l'Orient l'imagination de Charles VIII.

Les gouvernements italiens recommencèrent leurs querelles, dès que l'orage se fut éloigné, et ce fut encore le pape qui jeta les brandons de discorde : Sixte IV ne cessait de porter le trouble chez ses voisins, bien moins dans l'intérêt politique du Saint-Siége que dans l'intérêt particulier de sa famille ; jamais le *népotisme* tant reproché aux papes n'avait été poussé à un tel excès : toute l'administration de Sixte IV, et comme chef de l'église et comme souverain de Rome, avait le même caractère d'immoralité : ce pape faisait un effronté trafic d'indulgences et de bénéfices ; il affamait ses sujets par un détestable monopole du commerce des blés, d'accord avec son voisin Ferdinand, qui monopolisait *toute la marchandise de son royaume;* dit Comines. Sixte IV ralluma donc la guerre intérieure en se coalisant avec Venise pour envahir et partager les états de la maison d'Este (Ferrare et Modène) (1482) : il projetait de donner le duché de Ferrare à Girolamo Riario, qu'il appelait son neveu et qui passait pour son fils et pour le fruit d'un inceste. Naples, Milan et Florence formèrent une contre-coalition pour la défense de Ferrare, et le pape, reconnaissant que Venise travaillait pour son compte plutôt que pour celui de Riario, abandonna l'entreprise aussi précipitamment qu'il l'avait formée : les Vénitiens, plus stables dans leur politique, ayant continué la guerre malgré sa défection, il lança l'interdit sur Venise et sur tout son territoire. Les Vénitiens, indignés, résistèrent au pape et à l'Italie entière, appelèrent derechef le duc René de Lorraine, afin de se servir de

lui contre le roi de Naples, et le mirent à la tête de leurs troupes ; mais, sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la mort de Louis XI, et René repassa au plus vite les Alpes pour aller prendre part aux événements que devait amener le nouveau règne en France. La guerre continua quelque temps encore, mais avec une mollesse insigne : la décadence de l'esprit militaire était passée des citoyens chez les soldats de profession, qui faisaient leur métier de mercenaire avec le moins de fatigue et de péril possible, se ménageaient réciproquement dans les combats en camarades de la veille qui peuvent redevenir camarades le lendemain, et se montraient plus redoutables au paysan qu'à l'ennemi : il n'existait pas de troupes plus brillantes ni de plus belle ordonnance ; mais il n'en existait pas de moins aguerries : les habiles *condottieri* du temps passé avaient disparu sans laisser de successeurs, et la science pratique de la guerre était déchue en Italie, à mesure qu'elle grandissait en France [1].

Ludovic Sforza mit fin pour la seconde fois à la guerre suscitée par le pape : le roi de Naples, aïeul de la femme du jeune duc Jean Galéaz et désireux de dominer à Milan sous le nom du mari de sa petite-fille, voulait obliger Ludovic à remettre le gouvernement de Milan à ce prince plus incapable encore de régner par son caractère que par son âge : Ludovic para le coup en se rapprochant des Vénitiens, et le roi de Naples, désespérant du succès, signa la paix ainsi que Florence. Venise put ainsi braver jusqu'au bout les excommunications du pape. Sixte IV mourut de

[1] Nous disons la *pratique,* car les grands hommes de l'Italie, Léonard de Vinci, Léon-Battista Alberti, etc., avaient des vues aussi élevées sur la théorie de la guerre que sur toutes les autres sciences, et l'on doit à Léonard des aperçus profonds sur l'art des fortifications.

chagrin de n'avoir pu abaisser Venise ni faire de son neveu (ou de son fils!) un puissant prince (13 août 1484). L'élection de son successeur fut l'occasion de scandales qu'on voyait renaître périodiquement à chaque vacance du Saint-Siége : aussitôt le pape mort, le collége des cardinaux renouvelait ses efforts toujours impuissants pour changer en une monarchie aristocratique le despotisme pontifical : tous les cardinaux, avant de voter, juraient de respecter, s'ils étaient élus, certaines limites imposées d'un commun accord au pouvoir du pape ; on procédait à l'élection, et le premier usage que le nouvel élu faisait de son autorité suprême était de se délier de ses propres serments comme contraires aux droits imprescriptibles du Saint-Siége. Innocent VIII (le Génois Cibo), porté au trône par des marchés simoniaques dont le cardinal Julien de La Rovère (depuis Jules II), un des neveux de Sixte IV, avait été le principal agent, ne manqua pas de suivre les traditions de ses devanciers, et de violer ses engagements envers ses anciens collègues. Il ne suivit pas, à d'autres égards, la politique de Sixte IV, qui, sans autre mobile que ses intérêts de famille, s'était appuyé, d'un côté, sur Ferdinand de Naples, son émule en tyrannie, et de l'autre, sur le parti républicain de Florence et de Gênes. Innocent VIII rompit au contraire avec Ferdinand, cessa les monopoles qu'avait exercés son prédécesseur de complicité avec le roi de Naples [1], revendiqua les anciens droits de suzeraineté du Saint-Siége sur Naples, s'interposa entre Ferdinand et ses sujets opprimés, protégea ouvertement les barons napolitains révoltés, et offrit l'investiture du royaume de Naples au duc de Lorraine ; mais le duc

[1] Par compensation, l'administration ne fut jamais plus désordonnée, et la justice, plus vénale que sous son règne. Tous les crimes se rachetaient à prix d'or.

René, qui n'avait point encore alors perdu tout espoir de recouvrer la Provence, ne voulut point abandonner les graves intérêts qui le retenaient en France ni se lancer dans une pareille entreprise sans être activement soutenu par le gouvernement français, et ce gouvernement n'accorda point à René un appui contradictoire avec ses propres prétentions (1485). Laurent de Médicis et même Ludovic Sforza, inquiets de la conduite du pape, s'étaient déclarés pour le roi de Naples : les rois d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, qui possédaient la Sardaigne et la Sicile, et qui désiraient également écarter de l'Italie les Turks et les Français, intervinrent en faveur de leur cousin de Naples et firent accepter leur médiation ; mais les conditions de la paix furent bientôt violées par Ferdinand de Naples avec sa perfidie accoutumée : il dépouilla et fit périr, au mépris d'une amnistie solennelle, beaucoup de grands seigneurs qui avaient pris parti contre lui dans la rébellion napolitaine ; d'autres, à la tête desquels était Antonello de San-Severino, prince de Salerne, se réfugièrent en France, et n'épargnèrent nul effort pour préparer l'orage qui devait les venger : les cruautés et les extorsions de Ferdinand avaient réveillé l'ancien parti d'Anjou, et des haines terribles couvaient dans la noblesse et dans le peuple contre la dynastie aragonaise : bien des esprits se tournaient vers la France. L'appel aux Français s'éleva sur ces entrefaites d'une autre extrémité de l'Italie : Gênes, insurgée contre la tyrannie de son doge, Paolo Fregoso, étrange personnage, moitié prêtre, moitié pirate, invoqua cette vieille suzeraineté française que Louis XI avait déléguée naguère au duc de Milan : Ludovic Sforza parvint derechef à arrêter l'effet de cet appel, et à faire rendre amiablement à

son neveu le titre, à lui l'autorité de doge de Gênes, Paolo Fregoso restant déposé et banni. Le gouvernement français, absorbé par la guerre de Bretagne, agréa cet arrangement, à condition que Ludovic reconnût officiellement la suprématie de la couronne de France sur Gênes (1490). Charles VIII venait de faire au pape une concession plus importante encore que celle qu'obtenait Ludovic, et surtout plus contraire à la grandeur extérieure de la France : Innocent VIII, qui se sentait déconsidéré pour avoir abandonné les rebelles de Naples après les avoir poussés à la révolte, espérait relever son influence par la possession de la personne de Djem, cet illustre exilé qui pouvait être appelé à un si grand rôle dans les affaires d'Orient : Innocent demanda donc instamment Djem au roi de France et au grand-maître de Rhodes, et Charles VIII laissa partir Djem, sauf à le reprendre plus tard pour en faire l'instrument de ses romanesques desseins sur Constantinople. Au moment où Djem allait quitter la France, arrivait à Paris un ambassadeur de son frère Bajazet II, qui venait proposer au roi l'alliance des Othomans aux conditions les plus avantageuses pour la France et pour la chrétienté : le sultan requérait Charles VIII de garder Djem toute sa vie en France, et de s'unir aux Othomans contre les Mameluks d'Égypte et de Syrie : à ce prix, il promettait de céder la Palestine à la France, après qu'il l'aurait enlevée aux Mameluks, et offrait à Charles VIII toutes les reliques conquises à Constantinople et en Grèce, avec une forte pension pour l'entretien de Djem[1]. Les positions que la Provence avait données à la France sur la

[1] Guillaume de Jaligny, p. 65, dans le recueil de Godefroy.

Méditerranée, et le souvenir des croisades et des *Francs,* toujours vivant chez les populations de la Syrie, rendaient l'entreprise proposée par Bajazet infiniment moins chimérique que ne l'étaient les projets du roi contre les Turks; mais Charles ne comprit pas plus les intérêts de la France en Orient qu'en France même (1489).

Les excitations qui partaient sans cesse d'Italie n'expliquent que trop, au reste, la direction imprimée à l'ambition du jeune roi de France : c'était tantôt Gênes, tantôt Rome, tantôt les proscrits de Naples qui l'appelaient. Innocent VIII ne cessa, durant trois ans, de provoquer Charles VIII à attaquer Naples ; mais ce pontife mourut le 25 juillet 1492, avant que la France fût prête à répondre à ses instances [1]. Laurent de Médicis l'avait précédé dans le tombeau (8 avril 1492) : l'éclatante auréole dont les arts et les lettres entouraient ce *prince du gouvernement* florentin avait longtemps caché aux regards de l'étranger l'affaissement des institutions et de l'esprit public à Florence : Laurent néanmoins, malgré ses grands talents, n'avait pas possédé les qualités pratiques de l'homme d'état au même degré que les facultés de l'imagination et de l'intelligence spéculative, et l'un de ses derniers actes avait été aussi peu honorable pour sa maison que pour la république : la grande banque qui avait fait la fortune des Médicis, simples particuliers, était en décadence depuis

[1] Le journal contemporain de Stefano Infessura raconte sur les derniers jours d'Innocent VIII une effroyable anecdote. Un médecin juif ayant persuadé au pape de tenter le prétendu remède de la transfusion du sang, trois jeunes garçons furent successivement soumis à l'appareil qui devait faire passer le sang de leurs veines dans celles du vieillard et le remplacer par le sien. Tous trois moururent dès le commencement de l'opération, et le médecin juif prit la fuite plutôt que de faire de nouvelles victimes. Sismondi, républiq. italiennes, XI, 555, d'après le *Diario di Stefano Infessura.*

que les Médicis devenaient princes, et que leurs facteurs se transformaient en représentants de princes. La banque, depuis nombre d'années, ne se soutenait plus qu'aux dépens des revenus de l'état : les choses en vinrent à tel point qu'il fallut que la maison des Médicis ou la république de Florence fît banqueroute. Ce fut la république qu'on sacrifia ! On réduisit l'intérêt de la dette publique de trois à un et demi pour cent, on supprima beaucoup de fondations pieuses, on altéra les monnaies pour sauver la fortune des Médicis, que Laurent put ainsi retirer du commerce et convertir en fonds de terre (1490). Cet énorme abus d'une autorité extra-légale ranima les regrets des amis de la liberté, et fournit des armes redoutables au tribun sacré qui déjà bravait ouvertement les Médicis : il y eut au lit de mort de Laurent une scène solennelle entre lui et Savonarola. Laurent avait mandé Savonarola pour recevoir de ses mains l'absolution : le moine demanda au prince s'il consentait à rendre au peuple la souveraineté qu'il lui avait ravie ; Laurent refusa ; le moine se retira sans avoir absous le prince mourant. Pierre de Médicis, jeune homme de vingt et un ans, succéda néanmoins à son père sans résistance immédiate ; mais l'agitation croissait dans la cité, profondément remuée par les prédictions menaçantes de Savonarola ; le choix abominable que les cardinaux firent sur ces entrefaites en remplacement d'Innocent VIII, redoubla l'exaltation du prophète de Florence. Alexandre VI[1] venait de s'élever au trône pontifical en achetant les voix des deux tiers des cardinaux, et, déposant le seul de ses vices dont il se pût corriger, l'hypocrisie, il commençait à lâcher la bride à tous les autres.

[1] Rodrigo Lenzuoli Borgia, né à Valence, en Espagne.

Quelques reproches qu'eût pu mériter Laurent le Magnifique, sa mort fut un grand malheur pour l'Italie. Laurent eût tâché de détourner l'orage qui menaçait la péninsule; son fils au contraire attira la tempête. Il existait un pacte fédéral entre Naples, Milan, Florence et Ferrare, et Ludovic Sforza eût souhaité non seulement de resserrer cette alliance, mais d'engager le pape et Venise dans une confédération générale qui pût fermer l'Italie aux étrangers. Le vieux roi Ferdinand de Naples agréait ce dessein, dont le succès lui importait plus qu'à personne; mais son fils Alphonse, duc de Calabre, beau-père du duc Jean Galéaz, ne pardonnait pas à Ludovic de ne laisser qu'un vain titre à ce prince et de perpétuer sa minorité : Alphonse, qui aspirait avec une ambition violente et aveugle à la domination de l'Italie, entraîna son père et Pierre de Médicis, et un traité particulier entre Florence et Naples rompit la quadruple alliance : Ludovic, aussi irrité qu'effrayé, fit signer une contre-ligue au pape et à Venise. Il ne s'en tint pas là : il sentit qu'Alphonse, une fois roi de Naples, ce qui ne pouvait tarder, ferait tout pour lui arracher le pouvoir et la vie, afin de régner à Milan sous le nom de l'incapable Jean Galéaz : le changement de la politique florentine levait le principal obstacle aux desseins d'Alphonse; la contre-ligue était une faible garantie, car personne ne pouvait se fier au pape, et l'appui de l'astucieuse et avide Venise n'était guère plus sûr pour Ludovic. Le sentiment de son danger poussa cet esprit prudent et timide aux dernières extrémités. Il ne se sentait pas soutenu par l'affection des Lombards qu'il accablait d'impôts; il recourut aux étrangers, qu'il s'était efforcé jusqu'alors d'écarter de l'Italie. Il offrit la main de sa nièce Blanche Sforza, avec une dot de 400,000

ducats, à Maximilien, qui venait de succéder sur le trône impérial à son père Frédéric III (20 août 1493), obtint en échange un diplôme secret qui lui conférait l'investiture impériale du duché de Milan, que n'avaient pas jusqu'alors obtenue les Sforza, et dépêcha en ambassade à Charles VIII, dans le courant de l'année 1493, le comte de Belgioioso, Milanais, et le comte de Caiazzo, Napolitain d'origine, pour exhorter le roi de France à revendiquer par les armes *son royaume de Naples.* Des agents secrets avaient déjà sondé le terrain. Les envoyés de Ludovic, secondés par les émigrés napolitains, représentèrent à Charles VIII les passages des Alpes ouverts par l'alliance de la Savoie et la vassalité du marquisat de Saluces, qui relevait du Dauphiné; toutes les forces et toutes les ressources de Milan et de Gênes prêtes à soutenir les armes françaises; la subsistance de l'armée assurée; les états de l'Italie centrale, et surtout la cour de Rome, disposés à embrasser la cause française contre les princes aragonais; enfin la haine générale des Napolitains pour la maison régnante : le succès de l'entreprise était, suivant eux, certain et facile. L'accueil que fit Charles VIII aux ouvertures de Ludovic dépassa les espérances et peut-être les désirs de celui-ci : le jeune roi était tout persuadé d'avance, comme ne l'attestaient que trop les déplorables traités qu'il venait de conclure avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Autriche, afin d'acheter sa liberté d'action vis-à-vis de l'Italie. Le *voyage d'Italie* ne fut pourtant pas décidé sans opposition. Madame Anne de France et son mari, et les des Querdes, les Comines, les Graville, tous les politiques formés à l'école de Louis XI, tous les conseillers qui avaient l'expérience des affaires et l'intelligence des intérêts de l'état, s'efforcèrent d'arrêter le fatal entraîne-

ment de Charles VIII, et de lui faire accepter les propositions du vieux roi de Naples, qui offrait de payer tribut et de tenir son royaume en fief de la couronne de France. Des Querdes[1] surtout luttait contre l'expédition d'Italie après avoir lutté en vain contre les traités d'Etaples et de Senlis : il eût bien souhaité d'entraîner dans une autre direction les armes de la France : « il avait accoutumé de dire que la grandeur et le repos de la France dépendaient de la conquête des Pays-Bas[2]. » Toutes les représentations furent inutiles. La jeune noblesse qui entourait Charles VIII ne rêvait que la belle Italie, ses richesses et ses voluptés, son soleil et ses femmes, et les seuls personnages un peu plus graves qui eussent quelque influence sur le roi avaient été gagnés par les agents de Ludovic. C'étaient Étienne de Vesc, ancien valet de chambre du roi, devenu sénéchal de Beaucaire, puis premier président de la chambre des comptes, et Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo et surintendant des finances : les ambassadeurs milanais firent espérer à celui-ci le chapeau de cardinal, à celui-là un duché dans le royaume de Naples, et les deux favoris employèrent à confirmer le roi dans son dessein un crédit qu'ils devaient à l'habitude et à l'affection de Charles, plus qu'à leur mérite (Comines, Guicciardini). Le duc d'Orléans, qui aimait la guerre et qui nourrissait l'arrière-pensée de la conquête du Milanais pour son propre compte, parlait et agissait dans le même sens. Un pacte secret fut donc signé entre le roi de France et le régent de Milan : Ludovic promit le passage par les terres de sa domination, la

[1] Philippe de Crèvecœur, sire des Querdes, des Cordes ou d'Esquerdes; car son nom s'écrit de ces diverses manières chez les historiens.

[2] Lenglet-Dufresnoy, préface aux mémoires de Comines, f° LXXXII.

liberté pour les Français d'armer une flotte à Gênes, un secours de cinq cents lances et un prêt de 200,000 ducats : Charles s'obligea de défendre envers et contre tous le gouvernement de Ludovic, d'entretenir dans la ville d'Asti, qui appartenait au duc d'Orléans, deux cents lances françaises pour secourir au besoin le Milanais, et d'octroyer à Ludovic la principauté de Tarente, aussitôt après la conquête du royaume de Naples (Guicciardini). Au printemps suivant, une ambassade, conduite par un gentilhomme d'origine italienne, nommé Perron de Baschi, par Guillaume Briçonnet et par le président de Provence, alla requérir les principaux états d'Italie de se déclarer en faveur de la France : les Vénitiens prétextèrent la nécessité où ils étaient *de se garder contre le Turc*, pour éviter de prendre parti et attendre les événements; le peuple de Florence, qui gardait aux Français une sympathie traditionnelle, eût voulu qu'on leur accordât le libre passage; mais Pierre de Médicis, tout en protestant de son respect et de son dévouement pour la couronne de France, déclara qu'il ne pouvait rompre son alliance avec Alphonse II, récemment monté sur le trône de Naples à la place de son père, mort à propos pour ne pas voir la chute de sa dynastie (25 janvier 1494). Alphonse avait aussi ramené à force de concessions le pape Alexandre VI, qui paraissait d'abord incliner vers la France, mais qui avait fini par comprendre que l'établissement d'une grande puissance étrangère en Italie contrarierait son désir passionné de créer des principautés à ses bâtards. Alexandre VI exhorta Charles VIII à respecter les droits suzerains du Saint-Siége sur Naples, et à porter ses prétentions devant le tribunal du souverain pontife au lieu de les faire valoir par les armes. Alexandre VI ne s'en tint

pas à cette protestation et ne garda point la neutralité : il accorda l'investiture de Naples à Alphonse; il arma, joignit ses troupes à celles de Naples, entraîna dans le même parti le duc d'Urbin, les petits princes de la Romagne, le seigneur de Bologne, et prit une part très-active aux négociations entamées par Alphonse avec le sultan Bajazet II, pour en obtenir des secours contre les Français. Alphonse résolut de saisir l'offensive et de provoquer une double révolution à Milan et à Gênes contre Ludovic : il envoya dans la Romagne un corps d'armée commandé par son fils Ferdinand, avec ordre d'entrer dans le Milanais et d'appeler les populations à la révolte pour rendre au souverain légitime son autorité, tandis que la flotte napolitaine, sous les ordres de Frédéric, prince de Tarente, frère d'Alphonse, attaquerait Gênes avec l'aide du parti puissant qui repoussait la suzeraineté milanaise. Ce plan hardi eût pu réussir s'il eût été mis sur-le-champ à exécution ; mais les artifices de Ludovic, qui tenait toujours l'Italie dans l'incertitude de ses véritables intentions, et les hésitations du pape et de Florence, firent perdre au roi Alphonse un temps précieux : les vastes armements qui s'accéléraient en France, en Lombardie, et dans les ports de Marseille, de Gênes et de Villefranche (comté de Nice), étaient chaque jour une chance au roi de Naples.

L'été avançait, et l'on ignorait encore si Charles VIII prendrait en personne la conduite de l'expédition, et si le gros de l'armée française se dirigerait sur Naples par terre ou par mer : le roi avait quitté, avant la fin de l'hiver, sa résidence de Montils ou Plessis-lez-Tours, sans accorder d'audience à une députation que la ville de Paris lui expédiait pour tâcher de rompre *le voyage d'Italie*. Dans cette

entreprise, où la jeune noblesse saluait joyeusement une carrière illimitée d'aventures, de gloire et de butin, la bourgeoisie ne voyait qu'une suite effrayante de charges et de sacrifices dont on ne pouvait pressentir le terme ni le résultat : le roi avait débuté, près de la ville de Paris, par une demande d'emprunt de 100,000 écus d'or, et trouva fort mauvais qu'on lui envoyât des remontrances au lieu d'argent[1]. Il se rendit à Lyon dans le courant d'avril, et y fit un long séjour durant les préparatifs de la campagne : un nouvel émigré italien vint renforcer à Lyon cette troupe de bannis qui ravivaient incessamment par leurs excitations passionnées l'ardeur conquérante du roi ; c'était le fameux cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, Julien de la Rovère : ennemi implacable du pape régnant, à l'élection duquel il s'était énergiquement opposé, le cardinal Julien avait fui les états romains pour échapper aux vengeances d'Alexandre VI, et accourait exhorter le roi de France à renverser à la fois *l'usurpateur* de Naples et le tyran qui souillait la chaire de saint Pierre. Ainsi ce même Julien, qui devait plus tard, sous le nom de Jules II, s'épuiser en gigantesques efforts pour rejeter les étrangers hors de l'Italie, contribua plus que personne à les y attirer, et à lever les obstacles qui eussent pu les arrêter : il révéla au roi le plan offensif d'Alphonse contre Milan et Gênes ; on

[1] Rob. Gaguin. — Arnoldi Ferroni, l. I. — L'histoire latine d'Arnould Le Féron, conseiller au parlement de Bordeaux, comprend les fastes de la France de l'an 1494 à l'an 1546. — Une autre histoire latine, plus étendue, est celle de François Beaucaire (*Belcarius*), évêque de Metz, qui va de 1462 à 1567. L'école de l'histoire chronique s'éteignait avec le moyen âge ; après elle, notre littérature historique se divise en deux branches ; d'un côté, les histoires latines, imitant la forme et cherchant à imiter l'esprit des historiens de l'antiquité, trop souvent au détriment de la vraie couleur historique ; de l'autre part, les mémoires particuliers, où l'esprit français se déploie dans toute sa liberté, son mouvement, sa grâce et sa sagacité, et qui sont une des gloires de notre langue.

dépêcha aussitôt à Gênes trois mille soudoyers suisses; on réunit les escadres de Marseille et de Villefranche à la flotte équipée dans le port de Gênes, et le duc d'Orléans partit de Lyon afin de se mettre à la tête de ce formidable armement : il fut impossible aux Napolitains de rien tenter contre Gênes. Le dessein d'Alphonse avorta également du côté du Milanais : une avant-garde française avait déjà passé les Alpes sous le commandement d'Évrard Stuart, sire d'Aubigni, petit-fils du connétable d'Écosse tué en combattant pour la France dans *la journée des harengs :* Stuart d'Aubigni opéra sa jonction avec le comte de Caiazzo, général de Ludovic Sforza, et ces deux capitaines prévinrent les Napolitains en se portant au-devant d'eux dans la Romagne.

Alexandre VI ne fut pas plus heureux qu'Alphonse : il avait envoyé à Charles VIII une sommation de renoncer à la voie des armes, sous peine de censures ecclésiastiques; il avait imploré l'assistance des Espagnols et des Turks, et accordé aux *rois catholiques* une décime sur leur clergé, à condition qu'ils interviendraient contre la France; mais Charles VIII ne tint aucun compte des menaces du pape; Ferdinand et Isabelle prirent l'argent, donnèrent de belles promesses et ne se pressèrent pas d'agir; enfin le sultan, qui n'avait point hérité du génie de Mahomet II, s'empressa bien de marchander auprès du pape la tête de son frère Djem, mais non pas d'envoyer des troupes en Italie.

Charles VIII cependant était encore à Lyon, beaucoup moins occupé des apprêts de son expédition que de tournois, de bals, de festins et surtout d'intrigues amoureuses avec les belles dames de la ville : il consacrait les jours et les nuits à toutes sortes de voluptés, et suivait de son mieux les exemples de son beau-frère d'Orléans, *beau personnage,*

dit Comines, *et aimant son plaisir* : la présence de sa jeune femme n'arrêtait pas ses galanteries ; les remontrances de sa sœur, madame de Bourbon, n'eussent peut-être pas eu plus de pouvoir, si une maladie contagieuse, qui se déclara dans Lyon, ne l'eût enfin décidé à quitter cette ville : après avoir confié la régence du royaume pendant son absence au duc Pierre de Bourbon, il passa de Lyon à Vienne, dans les premiers jours d'août, afin de se diriger de là vers les Alpes : tous les chemins étaient encombrés d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie ; mais, quand l'armée fut réunie au pied des Alpes, Charles VIII se trouva sans un écu pour entrer en campagne. Tout ce qu'on avait pu ramasser d'argent comptant avait été follement dissipé par le roi à Lyon, ou dépensé non moins inutilement à frêter de nombreux navires de transport qui restaient sans emploi, puisqu'on se décidait pour la route de terre : les premières sommes avancées par Ludovic avaient déjà disparu, ainsi qu'un emprunt de 100,000 francs d'or, conclu à un intérêt exorbitant avec une maison génoise ; l'ordre que le roi avait donné à Lyon, le 18 juillet, d'aliéner pour trois ans les revenus du domaine, ne pouvait de quelque temps remplir le trésor. Les adversaires de l'entreprise, à la tête desquels étaient le duc et la duchesse de Bourbon, renouvelèrent alors leurs représentations avec tant d'énergie et d'ensemble, que le cœur faillit au surintendant Briçonnet, et qu'il n'osa plus défendre le voyage d'au delà des monts contre le sentiment de tous les gens *sages et raisonnables* (Comines) : Étienne de Vesc demeura seul de son avis. Le roi, un moment ébranlé, se laissa arracher un contre-ordre qui suspendit brusquement la marche de l'armée : pendant quelques heures, on crut que tout était rompu ; mais le

roi était déjà revenu à son projet; il emprunta 50,000 ducats à un riche marchand milanais, et se mit en route. S'il en faut croire Guicciardini, c'étaient les véhémentes paroles du cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens qui avaient raffermi Charles VIII dans son premier dessein [1]. Charles se rendit, le 23 août, de Vienne à Grenoble, où l'on rassembla les équipages de mulets nécessaires pour traverser les montagnes : ce fut le 29, au sortir de Grenoble, qu'il se sépara de la reine, du duc et de la duchesse de Bourbon : il passa le mont Genèvre le 2 septembre, et descendit en Piémont le 5 [2] : autour de lui

[1] Guicciardini, l. I. — Comines, l. VII, c. 5. — Continuateur de Monstrelet, an. 1494. — Arnold. Ferroni, lib. I. — Saint-Gelais.

[2] La frontière passait alors entre Chaumont et Suze : Sezanne, Oulx, Exilles, Fenestrelles, la source de la Doire, appartenaient au Dauphiné. — Au passage du roi à Oulx, on amena devant lui un homme qu'on accusait d'être un des *principaux maîtres de la Vau-Pute* ou Vauderie : le roi, *après l'avoir oui parler*, le remit au prévôt du lieu, qui le fit pendre à un arbre. — V. Pierre Desrey, relation du voyage de Charles VIII à Naples. — Nous avons eu plus d'une fois à rappeler dans ce livre, depuis le treizième siècle, l'existence d'une espèce de colonie de Vaudois, qui, persécutée de temps à autre, plus souvent oubliée, avait perpétué ses croyances de génération en génération dans quelques hautes vallées des Alpes, sur les confins du Piémont et du Dauphiné. Au commencement du règne de Charles VIII, les Vaudois montrèrent, dans les bourgs et les villages de la montagne, un prosélytisme assez remuant pour attirer l'attention du pape Innocent VIII, qui envoya en Dauphiné Alberto Cattaneo, archidiacre de Crémone, avec ordre de requérir l'assistance de l'autorité royale contre les hérétiques. Le commissaire du pape, soutenu par le conseil souverain de Dauphiné, prêcha une sorte de croisade dans la province : quelques-uns des principaux hérétiques furent suppliciés; les habitants de Pragela (*Pratus Gelatus*) abjurèrent leurs erreurs à Briançon; mais ceux de la Vallouise (Fenestrelles et environs), de Fressinières, de l'Argentière et de la *Vau-Pute* (vallée empestée; ainsi nommée sans doute parce qu'elle était le foyer de la secte), refusèrent de renier leur foi, se retirèrent dans les gorges les plus sauvages des Alpes, et s'y défendirent opiniâtrément. Ils capitulèrent enfin après plusieurs escarmouches très-meurtrières; mais ils ne se soumirent que de bouche et non de cœur, et retournèrent promptement, quoique avec plus de mystère, à leurs prédicants vaudois, qu'ils appelaient des *barbes*, d'où provient le nom de *barbets* donné aux paysans de ces montagnes. — Voyez

chevauchaient les comtes de Montpensier et de Vendôme, de la maison de Bourbon, le vicomte de Narbonne, qui prenait le titre de comte de Foix, le comte de Ligni, de la maison de Luxembourg, le sire Louis de La Trémoille, en grand renom depuis sa victoire de Saint-Aubin-du-Cormier, les maréchaux de Rieux et de Gié, le marquis de Saluces, les exilés de Naples, les envoyés de Milan, et la fleur de la jeune noblesse française, *gaillarde compagnie,* dit Comines, *mais de peu d'obéissance,* et surtout de peu de prévoyance : la plupart de ces jeunes gentilshommes n'avaient ni tentes ni équipages de campagne.

Au moment même où le roi Charles descendit dans les plaines du Piémont, un premier choc avait lieu sur la côte de Gênes : la flotte napolitaine du prince de Tarente, obligée de renoncer à attaquer Gênes, avait essayé du moins de porter le théâtre de la guerre dans la Rivière du Levant (Ligurie orientale). Après avoir échoué dans une attaque sur Porto-Venere, elle avait débarqué au bourg de Rapallo, à quelques lieues de Gênes, trois mille soldats commandés par des bannis génois, qui espéraient entraîner leurs compatriotes à l'insurrection. On ne leur laissa pas le temps de s'y fortifier : le duc d'Orléans s'embarqua sur la flotte franco-génoise avec un corps français et suisse, et fit voile pour Rapallo, tandis que les officiers qui commandaient pour Ludovic à Gênes se dirigeaient par terre vers le même point. Le prince de Tarente, n'osant accepter une bataille navale, se retira dans le port de Livourne avec sa flotte, et abandonna les troupes descendues à terre. Les Napolitains, chassés de

la relation d'Albert Cattanée, dans le recueil des historiens de Charles VIII, de Godefroy, p. 227 et suivantes.

vive force de Rapallo, s'enfuirent à travers les montagnes.

Ce fut là le début des guerres d'Italie. La déroute de Rapallo sembla d'un sinistre augure pour le parti vaincu, et inspira de sombres pressentiments aux Italiens qui avaient pris part à la victoire. La fureur sauvage des soudoyers suisses, qui n'accordaient nul quartier pendant ni après le combat, et qui avaient massacré les prisonniers entre les mains des Génois qui les avaient reçus à merci, excita dans Gênes autant d'indignation que d'épouvante. Les Italiens, qui avaient joué, pour ainsi dire, jusqu'alors avec l'invasion étrangère, passaient peu à peu de l'insouciance à l'abattement et à l'effroi : on ne parlait que d'apparitions, de naissances monstrueuses, de prodiges terribles ; les astrologues et les inspirés annonçaient des misères comparables aux calamités des anciennes invasions barbares [1].

Le roi Charles, accueilli *en grand triomphe* à Suze par la duchesse régente de Savoie [2], était arrivé le 5 septembre à Turin : de là il se rendit à Asti, où Ludovic Sforza vint le trouver, avec sa femme, son beau-père Hercule d'Este, duc de Ferrare, et une brillante suite de cavaliers et de dames de Milan. Ludovic, qui pressait fort la marche des Français de peur qu'ils n'hivernassent en Lombardie, n'eût pas dû s'entourer d'une telle escorte. Charles VIII recommença à Asti ses folies de Lyon : son titre de roi et

[1] Guicciardini, l. I c. 54-58. — Comines, l. VII, c. 6. — Saint-Gelais. — Bart. Senarega, annal. Genuenses, apud Muratori, t. XXIV, p. 541, etc.—Guicciardini observe qu'on avait tué plus de *cent hommes* aux Napolitains, et que ce nombre de morts passait alors en Italie pour un grand carnage.

[2] Blanche de Montferrat. Le duc régnant, fils de cette princesse, était alors Charles-Jean-Amé, enfant de huit ans.

ses libéralités compensaient, auprès des beautés lombardes, son extérieur assez désavantageux. Au milieu de ses excès, Charles fut pris violemment de la petite vérole, et en péril de mort durant six ou sept jours; après la fièvre cessée, la convalescence du roi fit encore perdre une quinzaine. Les seigneurs français, fatigués par la chaleur du climat, ennuyés de tant de délais, opinèrent pour qu'on remît la partie et qu'on s'en retournât; mais Ludovic insista, fit de nouvelles avances d'argent, de munitions, d'équipages, et Charles VIII jura par la sainte Vierge de ne pas faire un pas en arrière qu'il n'eût visité l'*église à monsieur saint Pierre de Rome.* Il quitta enfin Asti le 6 octobre, et traversa le Montferrat pour entrer en Milanais; sa pénurie était telle, que, la duchesse douairière de Savoie et la marquise de Montferrat lui ayant offert par civilité *leurs biens et bagues,* il emprunta leurs joyaux qu'il mit en gage pour 25,000 ducats. Il suivit les rives du Pô, de Casal à Plaisance, qui appartenait, ainsi que Parme, au duché de Milan : Ludovic Sforza l'avait accompagné jusque-là; mais un événement important rappela Ludovic en toute hâte à Milan : le jeune duc Jean Galéaz, son neveu, venait de mourir au château de Pavie, quelques jours après avoir reçu la visite de Charles VIII. On crut généralement que Galéaz avait été empoisonné par Ludovic, et celui-ci se conduisit de manière à autoriser cette imputation : il se fit sur-le-champ proclamer duc de Milan, à l'exclusion d'un enfant de cinq ans qu'avait laissé Galéaz. Les Français témoignèrent tout haut, avec plus de loyauté que de prudence, la mauvaise opinion qu'ils avaient de leur allié Ludovic, et l'on put prévoir que la bonne intelligence ne serait pas de longue durée.

Ce fut à Plaisance [1] qu'on arrêta définitivement la marche de l'armée, qui avait à choisir entre la route directe de Naples par la Toscane et la Campagne de Rome, ou le chemin des Abruzzes par la Romagne et la Marche d'Ancône. On choisit la première de ces deux routes. Des renforts furent expédiés à la division française de Stuart d'Aubigni, qui, de concert avec les troupes milanaises, tenait en échec dans la Romagne le duc Ferdinand de Calabre, et le gros de l'armée s'avança de Parme vers les défilés des Apennins, que Pierre de Médicis et les républiques toscanes avaient promis de défendre. Les Français, pour descendre du Parmesan dans la Toscane, avaient à traverser la Lunigiane, canton montueux, malsain et hérissé de forteresses, où les Toscans eussent pu arrêter assez longtemps l'armée étrangère; mais les Toscans étaient beaucoup plus disposés à accueillir les Français qu'à les combattre : chacun mettait en eux son attente; Pise espérait leur devoir son affranchissement de la domination florentine; les patriotes florentins attendaient d'eux le renversement des Médicis [2]; toute l'Italie centrale *avouait les Français comme saints, estimant en eux toute foi et bonté, lequel propos ne leur dura guère pour les désordres et pilleries des soldats* (Comines).

La disposition des états romains était la même que celle de la Toscane, et les chefs de la puissante famille Colonna

[1] Des lettres du roi, datées de Plaisance, au mois d'octobre, ordonnèrent, contrairement au principe proclamé par le parlement et par les états généraux, l'aliénation d'une portion du domaine, jusqu'à concurrence de 120,000 écus d'or. — Recueil de Godefroy, p. 685. — D'autres lettres, données à Pontremoli, le 29 octobre, requièrent du clergé de France un emprunt pour un an. La part du diocèse de Troyes est fixée à 1500 écus d'or; ibid., pag. 687.

[2] Le roi, par le conseil de Ludovic, avait chassé de France tous les commis et agents de la maison de Médicis, en conservant aux autres commerçants florentins tous leurs priviléges. — Guicciardini.

venaient de se révolter contre le pape et de s'emparer du port d'Ostie au nom du roi de France. Le sourd mécontentement du peuple de Florence, l'approche de *toute la puissance* du roi Charles, et le sac de deux ou trois petites places, épouvantèrent tellement Pierre de Médicis, qu'il alla trouver le roi dans son camp sous les murs de Sarzane, lui demanda la paix, et lui livra en dépôt non seulement Sarzane, Sarzanello et Piétra-Santa, les clefs de la Toscane, mais Pise, Livourne et toutes les places du Pisan, pour tout le temps que durerait la guerre.

La pusillanimité de Médicis excita une violente indignation parmi les Florentins : le peuple voulait bien la paix et l'alliance française, mais non pas à des conditions déshonorantes, et, lorsque Pierre rentra dans Florence, il trouva la ville soulevée au cri de vive la liberté ! Les magistrats, foulant aux pieds la dictature usurpée par la famille Médicis, déclarèrent Pierre et ses deux frères traîtres et rebelles à la république (9 novembre). Pierre, vaincu et dépossédé sans combat, fut trop heureux de pouvoir s'enfuir à Bologne. Deux révolutions éclatèrent le même jour, l'une à Florence, l'autre à Pise : tandis que les Florentins chassaient les Médicis, les Pisans imploraient de Charles VIII la restitution de leur indépendance perdue depuis un siècle. Quoique Charles VIII connût fort peu la grandeur passée de Pise et les droits que cette noble et malheureuse cité avait à sa compassion, il fut ému par l'éloquente harangue du député des Pisans et par les cris de *liberté* que proférait le peuple, et répondit *qu'il ne voulait que justice, et qu'il était content que ceux de Pise eussent leurs libertés.* Les officiers de la république florentine furent aussitôt expulsés de la ville, et les armoiries de Florence, jetées à l'Arno par le peuple, aux

cris mille fois répétés de *vive la France!* Le roi prit le lendemain la route de Florence, après avoir livré aux Pisans une des deux citadelles bâties à Pise par les Florentins et mis garnison française dans l'autre. Il avait reçu à Pise une ambassade conduite par Savonarola, qui le salua comme l'envoyé de Dieu et lui promit la victoire en ce monde et le paradis dans l'autre, à condition qu'il fît miséricorde en tous lieux, et surtout à Florence, et qu'il protégeât les innocents, les malheureux et *les gens de religion.* Charles répondit par de vagues protestations de bon vouloir, continua sa marche et s'arrêta quelques jours à Signa, à sept milles de Florence, pour y attendre Stuart d'Aubigni et son petit corps d'armée. D'Aubigni n'avait plus d'ennemis en tête : le duc de Calabre, à la nouvelle de la surprise d'Ostie par les Colonna et de la soumission de Pierre de Médicis à Charles VIII, avait évacué la Romagne et s'était replié sur le Tibre et sur Rome. Beaucoup de gens excitaient Charles VIII à traiter rigoureusement Florence, qui, disaient-ils, n'avait chassé Médicis qu'à cause de son obéissance au roi : la rançon de cette riche ville tentait bien des cupidités. Mais les Florentins ne laissèrent aucun prétexte à la guerre; ils offrirent au roi le passage par leur cité avec toutes sortes de marques d'honneur et de respect. Les portes furent ouvertes à l'armée française, et le roi, après avoir reçu les clefs de Florence des mains des magistrats, entra dans la ville sous un poêle de drap d'or porté par quatre des plus notables Florentins, et alla descendre au palais des Médicis (17 novembre)[1].

[1] Le jour de l'entrée de Charles VIII à Florence, mourut Pic de la Mirandole, triste présage pour Florence et pour l'Italie! — Hermolaüs, Politien, le peintre Ghirlandaio, le poëte Boiardo, moururent aussi de 1493 à 1494.

Dès la première conférence entre le conseil du roi et les magistrats florentins, on reconnut cependant combien on était loin de s'entendre : Charles VIII prenait les honneurs qu'on lui avait rendus pour une reconnaissance positive de sa souveraineté, et s'imaginait avoir conquis Florence, parce qu'on l'y avait reçu armé de toutes pièces, *la lance sur la cuisse*, et monté sur son cheval de guerre : il énonça d'abord l'intention de rappeler Pierre de Médicis; puis, abandonnant ce dessein, il voulut imposer aux Florentins une énorme *amende* et leur donner *pour gouverneurs* des conseillers français de robe longue. Les Florentins avaient pris leurs mesures pour n'être pas tout à fait à la discrétion de leur hôte; ils avaient rempli de gens armés les palais de leurs principaux citoyens, qui étaient comme autant de forteresses, et prévenu tous les paysans des environs d'accourir au premier son du tocsin; ils déclarèrent énergiquement qu'ils ne renonceraient à aucunes de leurs libertés, et, après plusieurs jours de débats, un secrétaire du roi ayant donné lecture aux magistrats florentins de l'ultimatum de Charles VIII, un des notables de Florence, Piétro Capponi, arracha le papier des mains du secrétaire, le déchira en présence du roi, et s'écria : — Si telles sont vos propositions, faites battre vos tambours; nous sonnerons nos cloches!

Cette action hardie étonna le conseil royal, et lui fit craindre de pousser à bout les Florentins : on amena Charles VIII à modérer ses exigences; le roi se contenta d'un subside de 120,000 ducats (ou florins), et de l'occupation militaire de Pise, Livourne, Sarzane, Sarzanello et Piétra-Santa, *jusqu'à ce qu'il eût recouvré son royaume de Naples*. Il s'engagea de rendre ces places aux Florentins, une fois l'expédition terminée, stipulant seulement

une amnistie en faveur des Pisans, auxquels il ôtait ainsi la liberté aussi légèrement qu'il la leur avait rendue. Florence, à ces conditions, rentra en l'*alliance et protection perpétuelle* de la couronne de France, et remplaça, en signe d'indissoluble amitié, la fleur de lis rouge qu'elle portait dans ses armes par les fleurs de lis d'or de France. La paix fut jurée par le roi et par les magistrats de la république dans la cathédrale de Sainte-Marie-des-Fleurs[1] (26 novembre).

Charles, *appointé* avec les Florentins, voulut réparer par son activité le temps perdu : la beauté de la saison, bien qu'on fût en plein hiver, favorisait sa marche ; il se porta sur Sienne, *qui se régla sur l'exemple des Florentins,* et même se montra plus docile ; car elle reçut garnison française. Du territoire siennois, les Français passèrent dans le *Patrimoine de saint Pierre ;* ils s'attendaient à trouver enfin quelque résistance à Viterbe, et pensaient que l'*héritier de Naples,* le duc Ferdinand de Calabre, tenterait de défendre les abords de Rome ; mais la défection successive des petits princes romagnols, du seigneur de Bologne, du duc d'Urbin, et enfin des Orsini ou Ursins, cette noble maison romaine qui dominait dans le *Patrimoine de saint Pierre* comme les Colonna dans la *Campagne de Rome,* empêchèrent le duc Ferdinand de faire face nulle part. Les Français avancèrent paisiblement d'étape en d'étape ; Alexandre VI, frappé d'épouvante, flottait entre mille projets contraires : tantôt il voulait soutenir un siége, tantôt se soumettre aux Français, tantôt s'enfuir de Rome avec ses cardinaux. Charles VIII, à Florence, avait ren-

[1] Guicciardini, l. I. — Comines, liv. VII. — André de La Vigne, secrétaire d'Anne de Bretagne, relation du voyage de Charles VIII, etc. — Pierre Desrey, id. — Jacopo Nardi, *Istoria fiorentina.* — Pauli Jovii *Hist.* — Sismondi.

voyé son légat sans audience. Alexandre, à force d'intrigues, obtint que des pourparlers s'ouvrissent; mais à peine La Trémoille et un autre ambassadeur français étaient-ils arrivés à Rome avec les chefs de la famille Colonna, qu'Alexandre, changeant de résolution, appela dans la ville le duc de Calabre et son corps d'armée, et fit arrêter les Colonna pour les forcer à lui rendre Ostie. L'approche des Français, qui avaient déjà gagné Bracciano, la fermentation des Romains, l'insurrection générale des campagnes, obligèrent bien vite Alexandre à changer d'attitude : il se hâta de renouer les négociations, et offrit de séparer ses intérêts de ceux des princes aragonais, pourvu que le roi de France s'engageât à respecter son autorité spirituelle et temporelle. Il y eut de vifs débats autour du roi : plusieurs de ses conseillers, les Italiens surtout, voulaient qu'on entrât de force dans Rome, sans écouter Alexandre. Charles cependant consentit à reprendre les pourparlers, et protesta qu'il ne voulait point porter atteinte à l'autorité de l'Église; mais il exigea l'ouverture des portes de Rome avant tout traité, en disant qu'il s'accommoderait de vive voix avec le pape. Alexandre céda et espéra que le torrent des *Gaulois*, n'étant point irrité par les obstacles, s'écoulerait sans renverser son trône. Le 31 décembre au soir, le duc de Calabre et ses Napolitains sortirent de Rome par la porte de San-Sebastiano, tandis que Charles VIII y entrait par la porte del Popolo (porte du Peuple), à la clarté de mille torches.

Le défilé de l'armée française dura six heures entières; le peuple de Rome contemplait avec admiration et terreur ce formidable appareil : à l'avant-garde marchaient les épais bataillons des Suisses et des *lansquenets* allemands,

vêtus de justaucorps serrés et de chausses collantes qui dessinaient leurs formes colossales, bariolés d'éclatantes couleurs, armés de longues piques, d'énormes hallebardes, d'arquebuses et d'*épées à deux mains* (sabre de cinq à six pieds de long)[1]. Après cette pesante infanterie mercenaire venait l'infanterie légère française, les archers et les arbalétriers, la plupart levés parmi les adroites et agiles populations de la Gascogne[2]; puis se déployaient en longues colonnes les magnifiques compagnies des ordonnances de France, fortes, suivant Paul Jove, de deux mille cinq cents lances[3], cinq mille chevau-légers ou archers à cheval, et sept mille cinq cents pages et coutilliers. Le roi parut enfin, la couronne en tête, couvert d'une armure dorée et resplendissante de perles et de pierreries, entre les cent gentilshommes et les quatre cents archers de sa maison, troupe d'élite et par le luxe et par le courage. Trente-six canons de bronze et une multitude de coulevrines et de fauconneaux fermaient la marche. Les gens de guerre italiens, qui en étaient restés aux *bombardes* des premiers temps, masses énormes et grossières qu'on ne pouvait remuer et qui faisaient beaucoup de bruit et peu d'effet, ne se lassaient pas d'admirer cette nouvelle artillerie, légère, mobile, également propre

[1] Le panégyriste de La Trémoille prétend qu'ils étaient seize mille : ils étaient probablement huit à dix mille.

[2] Paul Jove et Guicciardini ne parlent que de cinq à six mille hommes d'infanterie légère : le biographe de La Trémoille en compte douze mille.

[3] Seize cents lances, suivant Guicciardini. Le biographe de La Trémoille dit que le roi avait levé jusqu'à trois mille six cents lances : ses chiffres paraissent exagérés ; celui de l'artillerie surtout est hors de toute vraisemblance. Mais les historiens sont d'accord pour porter à cinquante ou soixante mille hommes la multitude qui entra dans Florence et dans Rome, en y comprenant tous les valets, les suivants d'armée et le train des équipages et de l'artillerie. — Voy. Paul Jove, l. II, p. 41. — André de La Vigne, dans Godefroy, p. 119-122.

aux siéges et aux batailles, et ces canonniers si prompts à dresser leurs batteries, si lestes dans leurs manœuvres, si rapides dans leur feu (Guicciardini, l. I, § 41-42).

Le roi alla descendre au palais de Saint-Marc. Alexandre VI s'était retiré dans le château Saint-Ange (le môle d'Adrien), suivi seulement de quelques cardinaux, et ne voulait point abandonner cette forteresse ni accorder d'entrevue au roi; ses frayeurs n'étaient pas sans motif : le cardinal de la Rovère, le cardinal Sforza, et plusieurs autres, exhortaient ardemment Charles VIII à poursuivre la convocation d'un concile, la réforme de l'Église et la déposition d'un pape qui déshonorait le saint-siége; le cardinal Julien de la Rovère avait entre les mains les preuves des intelligences d'Alexandre VI avec le *Grand Turc*, et les pièces d'une négociation entamée entre eux pour déjouer les projets des Français sur la Grèce et se défaire du prince Djem, qu'Alexandre retenait près de lui au château Saint-Ange. Bajazet avait offert au pape 300,000 ducats, afin *qu'il lui plût délivrer Djem des angoisses de ce monde et l'envoyer dans un monde meilleur*[1]. L'acte d'accusation d'Alexandre VI n'eût pas été difficile à dresser : on n'aurait eu que la peine de choisir dans la longue série de crimes et d'infamies qui composait sa vie. L'obstination d'Alexandre à rester enfermé dans le château Saint-Ange irritait le roi et favorisait les efforts du cardinal Julien et de ses partisans. Deux fois les canons français furent braqués sur le château Saint-Ange; mais Alexandre avait gagné le surintendant Briçonnet par la promesse du chapeau rouge : Briçonnet et quelques autres courtisans intervinrent en faveur du pape. Charles VIII,

[1] Voyez les pièces de cette étrange négociation dans les Preuves du livre VII de Comines, nº IX. — Édit. de Lenglet-Dufresnoy.

retenu par un respect superstitieux pour la papauté, et surtout pressé d'arriver dans *sa bonne ville de Naples,* déclina le grand rôle qu'on lui présentait et qui était fort au-dessus de sa portée. Ces projets de réforme de l'Église n'étaient point d'ailleurs bien sérieux ni bien sincères : le cardinal Sforza et la plupart de ses collègues accusaient Alexandre VI d'avoir *indignement acheté le souverain pontificat;* ils devaient le savoir, en effet, car c'étaient eux qui en avaient été les *indignes vendeurs!* La corruption du haut clergé rendait impossible une réforme pacifique et régulière : il fallait que l'Église catholique eût été frappée, ébranlée, mutilée, pour qu'elle essayât sérieusement de sauver les restes de son empire en se régénérant.

Un traité fut conclu, le 11 janvier 1495, entre le roi et le pape : Alexandre, rassuré pour sa personne et bien résolu d'avance à violer ses serments à la première occasion, subit à peu près toutes les conditions qu'il plut à Charles de lui imposer ; Alexandre s'obligea de laisser au roi Civita-Vecchia et de lui livrer Terracine et Spolète, comme places de sûreté, jusqu'après la conquête de Naples; de lui remettre, pour six mois, *le sultan Gem* (Djem), *frère du Grand Turc,* et de recevoir en grâce les cardinaux et les barons romains du parti français; quant au royaume de Naples, Alexandre n'en promit l'investiture que *sauf réserve des droits d'autrui :* il accorda le chapeau rouge au surintendant des finances Briçonnet, évêque de Saint-Malo, et à Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, et il consentit que le cardinal de Valence, son fils bâtard, suivît le roi à Naples avec le titre de légat, mais en réalité comme otage. C'était ce trop fameux César Borgia, *qui semblait n'être né,* dit Guicciardini,

qu'afin qu'il se rencontrât un homme assez scélérat pour exécuter les desseins de son père Alexandre VI (L. I, § 4). Rodrigue Borgia avait usurpé, pour lui et son fils, ces deux grands noms d'Alexandre et de César, comme s'il eût dessein de profaner l'antiquité aussi bien que le christianisme.

Le roi et le pape se virent enfin, le 16 janvier, dans une galerie du Vatican : le roi salua le pape en fléchissant deux fois le genou ; le pape se découvrit, et prévint la troisième génuflexion en s'avançant pour embrasser le roi, qui ne lui baisa ainsi ni le pied ni la main en particulier ; mais, trois jours après, Charles VIII se soumit publiquement, dans l'église Saint-Pierre de Rome, au cérémonial inventé par l'orgueil des souverains pontifes, et *rendit l'obédience* au pape avec les formalités d'usage [1]. Il se conduisit d'ailleurs en maître pendant tout son séjour à Rome, faisant dresser ses *justices* (ses gibets) et publier ses bans par la ville, comme en pays sujet ou conquis.

Charles VIII quitta Rome le 28 janvier, à la tête de

[1] Journal de Burckhardt (*Diarium Burchardi*), Strasbourgeois, maître des cérémonies d'Alexandre VI, dans le tome Ier des *Archives curieuses de l'histoire de France,* publiées par Cimber et Danjou. — Le traité du pape et du roi se trouve dans le recueil de Godefroy, p. 286. — André de La Vigne, dans son journal du voyage de Charles VIII, assure que le roi toucha et *guérit* à Rome environ *cinq cents personnes travaillées du mal des écrouelles.* Cette prétention des rois de France à guérir les écrouelles, en vertu d'un privilége miraculeux attaché à leur couronne ou plutôt à leur sacre, est une des singularités de notre histoire. On connaît mal l'origine de cette superstition ; elle était en vigueur dès le onzième siècle, et tous nos vieux historiens, surtout les chroniqueurs officiels, y font de fréquentes allusions comme à un fait incontestable. Les maladies scrofuleuses ne sont pourtant pas de celles sur lesquelles peuvent agir soudainement ou l'imagination ou les influences magnétiques. Mais l'amour-propre monarchique et national s'en mêlait, et l'on n'entendait pas douter d'une prérogative aussi honorable pour la couronne. Les rois d'Angleterre avaient du reste la même prétention.

son armée pourvue *d'indulgences plénières;* il emmenait avec lui le cardinal Borgia et le sultan Djem ; mais César Borgia s'échappa dès le lendemain, et Djem ne resta pas longtemps entre les mains du roi de France : le prince othoman portait dans son sein des germes de mort ; Alexandre VI avait gagné les 300,000 ducats offerts par Bajazet II. Djem expira, le 26 février, des suites d'un poison lent qu'on lui avait fait prendre avant son départ de Rome.

La terreur régnait cependant à la cour de Naples : déjà un corps franco-italien, détaché de l'armée française, avait pénétré par la Sabine dans les Abruzzes, et les populations, au lieu de s'armer pour défendre la dynastie aragonaise, se révoltaient partout en faveur des Français, tant le despotisme cupide et sanguinaire du roi Alphonse et de son prédécesseur Ferdinand avait jeté de ferments de colère dans les esprits. L'arrogant et belliqueux Alphonse restait à Naples, immobile et comme frappé de stupéfaction : « il entra en telle peur que toutes les nuits ne cessait de crier qu'il voyait les Français; que les arbres et les pierres criaient France (Comines). » Aussitôt que son fils fut de retour de Rome, il abdiqua en faveur de ce jeune prince, espérant qu'on ne l'envelopperait pas dans la haine qu'on portait à ses devanciers, puis il se réfugia en Sicile, sur les terres de son parent Ferdinand le Catholique : il mourut quelques mois après au fond d'un couvent de Mazzara.

Le nouveau roi Ferdinand II essaya d'arrêter les Français à l'entrée de la terre de Labour : il alla se poster avec toutes ses forces dans les défilés de San-Germano, près du Garigliano, pour y attendre Charles VIII; son courage était ranimé par la nouvelle de la rupture qui venait d'éclater entre la France et l'Espagne : don Antonio de Fon-

seca, ambassadeur des rois catholiques près de Charles VIII, avait déclaré au roi de France que ses maîtres ne souffriraient pas qu'il imposât sa domination à toute l'Italie, fît violence au pape, et détrônât de vive-force la dynastie aragonaise de Naples. Cette protestation excita un furieux orage parmi les chefs de l'armée française, qui reprochèrent à l'ambassadeur, dans les termes les plus durs, la perfidie de ses maîtres, et la violation de promesses qui leur avaient valu le Roussillon et la Cerdagne. Fonseca répondit en déchirant publiquement le traité de Barcelone. Mais la protestation de l'Espagne et l'abdication du roi Alphonse n'arrêtèrent ni l'invasion française ni la révolution napolitaine. Il était trop tard! Charles VIII avançait à grandes journées : deux petites places de la Campagne de Rome, appartenant à des barons de la faction aragonaise, ayant osé résister à l'armée d'invasion, furent emportées d'assaut, et tout ce qui s'y trouva fut passé au fil de l'épée. Cette effroyable manière de *guerroyer*, *qu'on ne pratiquait plus en Italie depuis plusieurs siècles,* dit Guicciardini, porta l'épouvante parmi les troupes de Ferdinand II, déjà ébranlées dans leur fidélité : l'infanterie napolitaine se débanda à l'approche de l'avant-garde française; Ferdinand ramena ses gens d'armes à Capoue, espérant défendre le passage du Vulturne; le bruit d'une sédition à Naples le força de courir vers sa capitale : il partit en promettant à ses capitaines et aux habitants de Capoue de revenir le lendemain : il rétablit l'ordre à Naples, et raccourut à Capoue, mais les portes lui furent fermées; un de ses principaux capitaines, le Lombard Jean-Jacques Trivulce (Trivulzio ou Trevolcio), qui depuis joua un très-grand rôle dans les guerres d'Italie, venait de traiter avec les Français, pour le corps qu'il commandait

et pour les habitants de Capoue ; les deux autres généraux, le comte de Pitigliano et le Romain Virgile des Ursins ou Orsini, s'étaient retirés à Nola, et il ne restait plus à Ferdinand une compagnie d'hommes d'armes disposée à combattre pour sa cause.

Le malheureux prince retourna à Naples ; mais déjà la multitude se soulevait dans cette capitale avec une nouvelle fureur : Ferdinand, voyant tout perdu, brûla et coula à fond tous les vaisseaux qu'il ne pouvait emmener, laissa quelques troupes dans les châteaux de Naples, et s'embarqua avec son oncle don Fédérigo ou Frédéric, pour l'île d'Ischia, d'où il gagna la Sicile avec une quinzaine de galères qui lui restaient. Le lendemain (22 février), le roi Charles entra dans Naples, au milieu des acclamations du peuple entier, et d'une allégresse si générale *qu'on eût dit qu'il était le père et le fondateur de la ville :* le roi de France avait gagné le cœur de ces populations mobiles et ardentes, en accueillant gracieusement les députés qui lui présentèrent les clefs de Naples, en leur octroyant de grands priviléges pour leur cité, et en diminuant de 200,000 ducats les impôts du royaume. Les châteaux de Naples, le Château-Neuf et le château de l'OEuf capitulèrent au bout de peu de jours, et tout le reste du royaume, sauf Brindes, Bari, Otrante, Gallipoli, Reggio et deux ou trois forteresses, se soumit en quelques semaines. Le bruit du triomphe des Français passa la mer et alla porter l'épouvante parmi les Turcs et l'espoir dans le cœur des Grecs [1].

[1] Guicciardini. — André de La Vigne. — Paul Jove, etc. — Voyez, dans André de La Vigne (recueil de Godefroy, p. 145), la description des richesses de toutes sortes qu'on trouva dans le Château-Neuf : « Je crois, dit André, qu'en la maison du roi, de monsieur d'Orléans et de monsieur de Bourbon tout ensemble, il n'y

La foudroyante rapidité de la conquête surpassait toutes les espérances : Charles VIII *n'avait pas été obligé de tendre une seule tente, ni de rompre une seule lance* (Guicciardini). « Les Français, disait le pape Alexandre VI, n'ont eu d'autre peine que d'envoyer leurs fourriers, la craie en main, pour marquer les logis. » Cette prodigieuse fortune enivra les jeunes têtes du roi et de ses compagnons d'armes, et les jeta dans une infatuation funeste. « Il ne semblait plus aux nôtres que les Italiens fussent hommes (Comines). » Au lieu d'achever sa victoire, et de presser vivement le peu de villes maritimes qui tenaient encore pour Ferdinand II, Charles VIII se plongea tout entier dans les délices de Naples[1], et ne s'occupa plus des affaires publiques que pour partager comme un butin presque toutes les charges et les offices du pays à ses favoris et serviteurs, tandis que la plupart des nobles napolitains de l'ancien parti d'Anjou, promoteurs et auxiliaires de la révolution, étaient écartés des emplois et de la faveur tout autant que les Aragonais eux-mêmes, et ne recevaient aucun dédommagement de tout ce qu'ils avaient souffert. On n'obtenait rien qu'en achetant l'appui d'Étienne de Vesc ou de quelque autre favori.

Charles VIII s'aliéna promptement la faction qui lui avait ouvert les portes de Naples, et ne regagna pas ses adversaires : il perdit ainsi le fruit des mesures populaires qui avaient signalé son avénement. Il donna également un prétexte de rupture à son allié Ludovic le More,

a pas tant de biens qu'il y avait là-dedans pour lors. » C'était le fruit de cinquante ans de tyrannie : Alphonse n'avait pu emporter que l'argent comptant.

[1] Le journal d'André de La Vigne est caractéristique : « Le matin, le roi alla ouïr messe... Après dîner, le roi alla jouer et se divertir... » Telle est la formule presque invariable du journal, durant le séjour de Charles VIII à Naples.

par le refus de la principauté de Tarente, qui avait été promise à ce prince comme prix de sa coopération, et qu'il avait certes bien gagnée. Ludovic répondit à ce mauvais procédé en suspendant les nouveaux armements maritimes commencés à Gênes pour le compte des Français. Ludovic n'avait au fond ni prévu ni désiré le rapide triomphe de Charles VIII ; il savait que les Français n'avaient pour lui ni affection ni estime, et la conduite du duc d'Orléans, qui était demeuré malade à Asti pendant l'expédition, lui inspirait les plus vives alarmes. Le duc Louis, seul descendant légitime des Visconti, traitait hautement *le More* d'usurpateur, et se disait le *droit héritier* du duché de Milan. Ludovic, qui avait appelé les Français en deçà des Alpes, se voyait plus menacé par eux que tous les autres princes italiens : il se rapprocha des puissances qui avaient un même intérêt à empêcher l'assujettissement de l'Italie par Charles VIII. L'Italie, étourdie, mais non pas domptée, sortit de sa stupeur, mais ce fut pour appeler l'étranger contre l'étranger, les Espagnols et les *Tudesques* contre les Français. Le 31 mars, un pacte d'alliance fut signé à Venise, entre l'empereur Maximilien, *les rois catholiques,* le pape, la république de Venise et le duc de Milan.

Le traité de Venise n'était en apparence qu'un pacte de défense mutuelle, dans lequel les contractants s'engageaient seulement à entretenir pendant vingt-cinq ans, à frais communs, une armée de trente-cinq mille cavaliers et de vingt mille fantassins, *pour la préservation de leurs états respectifs;* mais les plénipotentiaires des confédérés étaient secrètement convenus d'aider le jeune Ferdinand à reconquérir Naples, d'expulser les Français de toute l'Italie, et de faire des diversions contre le territoire

français. On vit bientôt les premiers effets de ce traité dans le refus formel que fit le pape d'accorder à Charles VIII l'investiture du royaume de Naples, dans le débarquement d'un corps d'armée espagnol en Sicile, et dans l'apparition d'une flotte vénitienne sur les côtes de la Pouille. Charles avait différé jusqu'alors de faire une entrée solennelle dans la capitale de son nouveau royaume, comme roi de France, *de Sicile et de Jérusalem :* il avait attendu que le Saint-Père se décidât à le couronner ; il résolut enfin de se passer de sacre et d'investiture, et l'*entrée* eut lieu le 12 mai : Charles avait pris l'habit impérial, le manteau écarlate fourré d'hermine, la couronne fermée au front, le globe d'or (*orbis*) *en la main dextre, et en l'autre le sceptre,* manifestant par ces insignes ses prétentions à l'empire d'Orient, sur lequel André Paléologue, neveu du dernier empereur grec mort sur la brèche à Constantinople, lui avait cédé tous ses droits [1].

Les grands projets de guerre *au Turc* étaient pourtant bien loin, et les populations grecques et slaves, asservies par les Othomans, appelaient en vain *le grand roi des Francs :* les complots des chrétiens d'Albanie, de Macédoine et de Grèce, révélés à leurs maîtres par l'imprudence des agents de Charles VIII et par la perfidie des Vénitiens, n'aboutirent qu'à faire périr dans les supplices des milliers de victimes. La ligue de Venise n'eût permis dans aucun cas à Charles VIII de poursuivre ses projets sur l'empire d'Orient ; mais il n'eut pas besoin d'être arrêté par cet obstacle : Charles VIII et la jeune noblesse française, déjà las d'une gloire si peu coûteuse et des plaisirs du doux climat de Naples, aspiraient à revoir la France ;

[1] Voy., sur ce sujet, une dissertation de M. de Foncemagne, dans le tome XVII de l'Académie des Inscriptions.

le dessein du retour était déjà sérieusement agité, avant que Philippe de Comines, alors ambassadeur de France à Venise, eût averti le roi de la ligue organisée contre lui [1]. Cette nouvelle décida tout à fait le roi et son conseil, et l'on ne songea plus qu'à se hâter, d'après les avis de Comines, de peur que les confédérés n'eussent le temps d'enlever Asti au duc d'Orléans et de fermer le passage au roi. Charles VIII pourvut sans prudence ni sagacité au gouvernement du royaume de Naples en son absence : il nomma vice-roi son cousin Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, *hardi chevalier, mais peu sage* et indolent, et *qui ne se levait qu'il ne fût midi* (Comines) ; il donna la charge de grand chambellan et l'administration des finances à Étienne de Vesc, son ancien valet de chambre, qu'il avait créé duc de Nola et gouverneur de Gaëte : c'était un homme de très-mince capacité, et dont tout le mérite était d'avoir conseillé obstinément cette guerre ; la nomination du brave Stuart d'Aubigni, devenu comte d'Acri et marquis de Squillazzo, à l'office de connétable de Naples et au gouvernement de Calabre, ne put compenser les inconvénients des autres choix. Il ne restait d'ailleurs ni argent dans les coffres, ni provisions dans les forteresses : les immenses approvisionnements d'armes, de vivres, de munitions et d'équipements de tous genres, amassés par les rois aragonais dans toutes les places fortes, avaient été gaspillés ou vendus au profit des courtisans, du consentement et par l'octroi du roi ! Charles VIII laissa à ses lieutenants huit cents lances françaises (quatre mille huit cents che-

[1] Burckhard raconte que les Français, à cette nouvelle, représentèrent devant leur roi des *tragédies et des comédies* où ils tournaient en ridicule les puissances coalisées. On n'a pas conservé ces *pièces de circonstance*, mais nous aurons à en mentionner du même genre sous Louis XII.

vaux), deux mille cinq cents Suisses, une partie de l'infanterie française, et cinq cents lances italiennes commandées par les Colonna et les Savelli, grands seigneurs romains que Charles VIII avait beaucoup plus favorisés que les Napolitains, et qui ne lui furent pas longtemps fidèles. Il partit de Naples le 20 mai, à la tête d'un millier de lances, en comptant sa maison et la compagnie italienne de Jean-Jacques Trivulce, et d'environ cinq mille fantassins suisses, français et gascons, le tout ne formant guère plus de dix mille combattants.

Le roi ne traversa point les états romains en ennemi : le pape n'avait pas rompu toutes négociations avec lui, et avait promis de l'attendre à Rome ; mais Alexandre VI manqua de parole : soupçonnant toujours chez autrui les trahisons qui lui étaient si familières, il n'osa confier sa personne aux Français, et se retira à Orviette. Charles, néanmoins, après avoir traversé Rome, évacua, comme il s'y était engagé, Terracine et Civita-Vecchia : en arrivant à Sienne (13 juin), il trouva la Toscane en feu ; Pise, Sienne, Lucques, s'étaient coalisées contre Florence, qui les avait toutes opprimées ou humiliées au temps de sa prospérité ; les garnisons françaises avaient pris parti pour les Pisans ; les Pisans réclamèrent la promesse du roi, qui s'était fait garant de leur liberté ; les Florentins invoquèrent le traité plus explicite par lequel Charles s'était obligé à leur rendre *les villes de leur seigneurie* occupées temporairement par les Français, et firent valoir la fidélité avec laquelle ils avaient refusé d'adhérer au traité de Venise. Le roi, différant sa décision, partit de Sienne, laissant quelques soldats dans cette ville, où une faction avait proclamé le comte de Ligni, un des capitaines français, chef de la république ; puis il se dirigea vers Pise.

Savonarola, qui seul avait empêché les Florentins de se joindre à la ligue de Venise, vint se présenter au roi sur son chemin, et lui reprocha, au nom de Dieu, sa négligence à réformer l'Église, à tenir ses serments envers Florence, et à réprimer les désordres de ses gens : le prophète florentin annonça au roi que Dieu, *qui l'avait conduit au venir, le conduirait encore à son retour,* et qu'il sortirait à son honneur des périls de la route, mais qu'il serait cependant puni *pour ne s'être bien acquitté de son devoir,* et que, sous peu, la main de Dieu s'appesantirait sur lui, s'il ne changeait de conduite. Charles, étonné et un peu effrayé, ne répondit que par des paroles incohérentes et contradictoires, et promit enfin de contenter les Florentins quand il serait à Lucques. Les Florentins lui offraient un prêt de 100,000 florins, et la jonction d'un petit corps d'armée, à condition qu'il leur rendît leurs domaines : les Pisans, de leur côté, supplièrent si douloureusement le roi de ne pas les livrer à leurs ennemis, que les soldats français, et même les Suisses, attendris par les plaintes de ce pauvre peuple qui implorait à genoux leur protection, se soulevèrent en tumulte contre les membres du conseil royal qui favorisaient les Florentins. Cet élan de générosité militaire fut accompagné des circonstances les plus touchantes : les gentilshommes offraient leurs chaînes d'or, les soldats offraient l'abandon de leur solde pour qu'on n'acceptât pas l'argent des Florentins. Charles VIII, forcé de fausser sa promesse d'une part ou de l'autre, n'eût pu se tirer de cet embarras qu'en ménageant entre les deux partis une transaction qui garantît la liberté des Pisans et rendît aux Florentins quelque suprématie politique sur Pise : il continua de tergiverser, renvoyant après son arrivée à Asti la

réponse définitive qu'il avait déjà traînée de Naples à Sienne, et de Sienne à Lucques ; mais il décida provisoirement par le fait en faveur des Pisans, et laissa, tant à Pise que dans les places maritimes de la contrée, les garnisons françaises qui les occupaient. De Pise, il marcha vers les Apennins pour gagner la Lombardie méridionale et Asti (23 juin). (Comines, l. VIII, c. 2-4. — Guicciardini, l. II, § 24.)

La Lombardie, sur ces entrefaites, était le théâtre de grands mouvements militaires : les Vénitiens, qui hésitaient encore à commencer la lutte, avaient signifié qu'ils n'attaqueraient pas le roi de France, si les Français n'attaquaient eux-mêmes le duc de Milan ; Charles VIII avait envoyé l'ordre au duc d'Orléans de ne pas entamer la guerre ; mais Ludovic, qui voulait engager les hostilités, provoqua le duc d'Orléans dans Asti, et le somma d'évacuer cette place et de renoncer à prendre le titre de duc de Milan ; le duc Louis, qui avait reçu des renforts de France et qui se voyait à la tête de huit mille hommes de bonnes troupes, sortit d'Asti, refoula devant lui le corps qui lui était opposé, passa le Pô, et, le 11 juin, surprit Novarre, qui lui fut livrée par des gentilshommes ennemis du *More*. Si le duc d'Orléans eût marché droit à Milan, Ludovic eût été probablement renversé par une révolution populaire ; mais le duc Louis n'osa tenter un coup aussi hardi : Ludovic eut le temps de réunir des forces considérables, et de mander d'Allemagne un grand nombre de lansquenets : le duc d'Orléans fut bientôt forcé de se tenir sur la défensive, et, tandis que le gros des troupes milanaises, sous les ordres de Galéaz de San-Severino, resserraient le duc d'Orléans dans Novarre, le reste des gens de Ludovic allèrent joindre l'armée vénitienne, qui s'assemblait aux

environs de Parme, afin de barrer le passage au roi de France.

Si les capitaines italiens eussent mis plus de résolution et de célérité dans leurs mouvements, et qu'ils se fussent rendus maîtres des passages des montagnes qui séparent la Lunigiane du Parmésan, la position du roi serait devenue très-critique : il eût été obligé de se replier sur Pise ; mais François de Gonzague, marquis de Mantoue, et Robert de San-Severino, comte de Caiazzo, généraux de la république de Venise et du duc de Milan, ne pensant pas que les Français osassent venir droit à eux, laissèrent Charles franchir tranquillement des défilés où la nature était à elle seule un obstacle presque insurmontable : force avait été d'abandonner tous les chariots ; l'infanterie suisse traîna l'artillerie à bras avec d'incroyables fatigues, que redoublait l'ardeur d'un soleil d'été ; les gens d'armes et les archers se partagèrent les boulets, le plomb, les gargousses ; on n'abandonna pas un canon, l'on ne perdit pas une livre de poudre. Toute l'armée fut admirable de zèle, de patience et d'énergie ; durant cinq jours d'efforts inouïs, on n'entendit pas une plainte. L'armée se trouva enfin réunie, le 5 juillet, à l'entrée des plaines de Lombardie, au village de Fornovo, sur la rive droite du Taro. Les ennemis, campés sur la même rive, à une demi-lieue de cette bourgade, eussent pu accabler l'avant-garde française avant qu'elle fût jointe par le reste de l'armée ; mais ils préférèrent permettre aux Français de descendre dans la plaine afin de les y écraser d'un seul coup. La supériorité numérique des confédérés était énorme : Comines ne leur donne pas moins de trente-cinq mille combattants, dont deux mille six cents lances et deux à trois

mille *estradiots*[1], excellente cavalerie légère levée par les Vénitiens en Albanie et en Morée, et dont la manière de combattre était assez analogue à celle des Arabes et des Mamelouks. A l'aspect des nombreux pavillons qui couvraient les coteaux de la vallée du Taro, Charles VIII et ses compagnons d'armes, malgré toute leur confiance en eux-mêmes, ne purent se défendre de quelque crainte : le roi chargea Philippe de Comines d'engager une négociation par lettres avec les *provéditeurs* vénitiens[2], qui ne parurent pas éloignés de s'y prêter ; le lendemain 6 juillet au matin, Comines et Briçonnet écrivirent une seconde lettre pour annoncer que l'*host* de France ne voulait que *passer son chemin,* sans aucun dessein agressif contre le duc de Milan ni ses alliés. En même temps, les Français traversèrent à gué la torrentueuse rivière du Taro, et commencèrent à descendre le long de la rive gauche, n'ayant que ce petit cours d'eau entre eux et le camp ennemi, devant lequel ils étaient contraints de passer. A cette vue, toute l'armée italienne s'ébranla : déjà le canon tirait[3] et les troupes légères escarmouchaient de part et d'autre, quand arriva la seconde lettre de Comines. Le comte de Caiazzo, le marquis de Mantoue et l'un des provéditeurs décidèrent de combattre.

L'armée de France avait été ordonnée en trois *batailles ;* à l'avant-garde, commandée par le maréchal de Gié et

[1] Stradiots ou estradiots, du grec στρατιωτης, *homme de guerre.*

[2] Le sénat de Venise envoyait ordinairement, près de son général en chef, deux *provéditeurs* qui le surveillaient, et sans le consentement desquels il ne pouvait agir. Le rôle des *représentants du peuple à l'armée,* sous la république française, rappela celui de ces *provéditeurs.*

[3] Les canonniers français se signalèrent par des marques éclatantes de leur adresse : ils démontèrent et brisèrent les pièces qui leur étaient opposées. — André de La Vigne.

par le Milanais Jean-Jacques Trivulce, à qui l'on se fiait comme à l'ennemi personnel de Ludovic, avait été mis *tout l'effort et l'espoir de l'host,* les Suisses et le reste de l'infanterie, l'artillerie, trois cent cinquante lances et les archers de la garde du roi. Le roi en personne menait le corps de bataille, avec le *grand bâtard* Matthieu de Bourbon; l'arrière-garde était conduite par le vicomte de Narbonne (comte titulaire de Foix) et par le sire de La Trémoille. Les mesures de l'ennemi avaient été assez habilement combinées pour cerner la petite armée française : deux gros corps de troupes franchirent simultanément le Taro, au-dessus et au-dessous des Français; le premier de ces corps, composé de Milanais et de Romagnols, sous les ordres du comte de Caiazzo, se porta contre l'avant-garde française; le second corps, beaucoup plus nombreux et formé de l'élite des gens d'armes vénitiens et mantouans et des *estradiots,* fut lancé sur l'arrière-garde du roi par le marquis de Mantoue; deux autres détachements d'estradiots, de gens d'armes et d'arbalétriers, reçurent ordre, l'un de prendre en flanc la *bataille* du roi, l'autre de tourner Fornovo et l'arrière-garde française, pour aller enlever le riche bagage des Français, qu'on avait fait passer à la gauche de l'armée et qui formait un convoi de plus de six mille bêtes de somme. Le reste de l'armée italienne demeura immobile à l'autre bord du Taro, pour servir de réserve et pour garder le camp.

L'attaque du bagage commença l'action, et l'arrière-garde, qui était faible, fut un moment en grand péril : le roi, voyant de loin la masse d'ennemis qui allaient charger cette division, quitta le corps de bataille et courut avec sa maison au secours de l'arrière-garde. Le

premier choc des lances fut terrible : le nombre des Italiens balança l'impétueuse valeur des Français. Le bâtard Matthieu de Bourbon fut pris à côté du roi, et Charles VIII, vers lequel *tiraient* tous les plus vaillants des ennemis, se trouva dans un extrême danger : séparé des siens, enveloppé, assailli de toutes parts, il n'échappa que grâce à la vigueur de son bon cheval noir, appelé *Savoie*. L'élite de ses gens d'armes parvinrent enfin à le dégager; mais ils n'eussent réussi qu'à retarder sa perte et la leur, si les estradiots eussent fait leur devoir aussi bien que les gens d'armes du marquis de Mantoue : quinze cents de ces chevau-légers grecs, admirablement montés et armés de cimeterres d'une excellente trempe, devaient se mêler aux hommes d'armes pour rompre l'ordonnance des Français; mais, quand ils aperçurent de loin leurs camarades qui pillaient sans résistance les bagages du roi, ils quittèrent tous le combat pour courir au butin : beaucoup d'hommes d'armes et de fantassins italiens les suivirent; pas un Français, au con'raire, ne quitta son rang. En peu d'instants le combat changea de face : le corps de bataille des Français, arrivé sur la trace du roi, vint prendre en flanc les ennemis ; la gendarmerie vénitienne et lombarde, abandonnée de sa cavalerie légère, plia sous l'effort redoublé des Français; le seigneur Rodolphe de Gonzague, oncle du marquis de Mantoue, qui remplissait les fonctions de *maréchal de l'host*, ayant été tué, le corps de réserve, demeuré de l'autre côté du Taro, ne reçut point d'ordres, et n'avança pas pour soutenir le marquis. La lourde gendarmerie italienne fut culbutée, pour suivie, hachée jusque dans le lit du Taro, et l'infanterie qui la soutenait fut taillée en pièces ou dispersée.

On ne fit pas un prisonnier : les Français se criaient les uns aux autres : — Souvenez-vous de Guinegate[1] !

Pendant ce temps, le corps du comte de Caiazzo avait été repoussé et rejeté au delà de la rivière par l'avant-garde française, sans même en venir à *coucher les lances*. Si le maréchal de Gié, commandant de l'avant-garde, eût marché sur le camp ennemi, la déroute fût probablement devenue générale ; mais les Français ne crurent pas devoir repasser le Taro.

Cette bataille, qui n'avait pas duré une heure, coûta aux Italiens près de trois mille cinq cents hommes, aux Français, à peine deux cents : elle assura le salut du roi et de l'armée. « Il faut conclure, dit Comines, que ce voyage fut conduit de Dieu tant à l'aller qu'au retourner ! » En effet, le succès complet d'une expédition si mal concertée, et le retour triomphant du roi, en dépit de tous les obstacles, trompaient toutes les prévisions de la sagesse humaine. L'honneur en devait revenir aux admirables soldats et aux habiles capitaines qui eussent mérité un autre général que Charles VIII.

L'armée italienne, malgré le rude échec qu'elle venait d'essuyer, était encore en état d'inquiéter la retraite du roi ; mais les *provéditeurs* vénitiens, fidèles à la prudente politique de leur gouvernement, ne voulurent point qu'on hasardât une seconde affaire sérieuse, et l'armée française arriva devant Asti le 15 juillet, après quelques escarmouches entre son arrière-garde et la cavalerie légère des ennemis. L'armée confédérée alla joindre devant Novarre le duc de Milan, qui, à la tête de vingt mille combattants, bloquait le duc d'Orléans dans cette ville. Ludovic avait

[1] A Guinegate, en 1478, la gendarmerie française avait perdu une victoire assurée, pour s'être amusée à faire des prisonniers.

reçu d'Allemagne un renfort de dix ou douze mille lansquenets, la plupart levés à ses frais ou à ceux de Venise; car Maximilien, *l'empereur sans argent,* n'avait pu solder qu'une faible partie du contingent qu'il devait fournir à la coalition. Le glorieux combat de Fornovo, que les Français nommèrent *la journée de Fornoue,* n'empêchait pas les affaires d'Italie de prendre un fâcheux aspect. Sienne avait chassé sa faible garnison française; Florence tâchait de recouvrer de vive force les places qu'on lui retenait; les nouvelles de Naples étaient mauvaises; Gênes s'était tournée avec le duc de Milan contre les Français : peu de jours avant la bataille de Fornovo, le roi avait détaché sur Gênes cent vingt lances françaises et un corps de troupes italiennes qui s'étaient mises à sa solde, pour tâcher de surprendre cette ville par terre, tandis qu'une escadre française, partie de Livourne, attaquerait Gênes par mer. L'entreprise échoua des deux côtés : la flotte française, forte seulement de onze navires de guerre, fut prise ou détruite, dans le golfe de Rapallo, par cette marine génoise qui lui avait d'abord servi d'auxiliaire contre les Napolitains, et la petite armée de terre, que commandait le vieux comte de Bresse, Philippe de Savoie, eut grand'peine à opérer sa retraite à travers les Alpes liguriennes et à gagner l'Astesan.

Le roi Charles avait établi son camp sous Asti, en attendant qu'il lui vînt de France et de Suisse assez de renfort pour faire lever le siége de Novarre ou obliger les alliés à une bonne paix; le duc d'Orléans n'ayant pas eu la précaution de munir Novarre de vivres avant qu'elle fût complétement investie, la garnison souffrait déjà beaucoup, et le duc lui-même, malade de la fièvre quarte qui l'avait tourmenté toute l'année, ne cessait de presser le

roi de le secourir ; mais l'insouciant monarque n'avait pas tant de hâte : il s'était épris de la fille d'un gentilhomme de Chieri, en Piémont, gracieuse et spirituelle personne, et la belle Anna de Soleri l'occupait beaucoup plus que la guerre. Il ne se décida que vers le 11 septembre à porter son camp à Verceil pour se rapprocher de Novarre. Le pape lui avait mandé arrogamment de sortir d'Italie sous dix jours, à peine d'excommunication : l'on ne fit que rire du Borgia parodiant Grégoire VII ou Innocent III ; mais des négociations plus sérieuses continuèrent, par l'intermédiaire de la duchesse régente de Savoie, avec Ludovic et les Vénitiens. Le roi s'était enfin décidé à regagner les Florentins. L'éloignement avait affaibli l'impression produite par les prières des pauvres Pisans ; on ne les sacrifia pas tout à fait : on stipula pour eux une amnistie et la faculté d'exercer le commerce et de parvenir aux emplois : Florence se rengagea dans l'alliance française. La paix avec Venise et Milan n'offrait pas de grandes difficultés : les alliés ne demandaient que la restitution de Novarre.

C'était uniquement dans l'intérêt des prétentions du duc d'Orléans sur le Milanais, que les Français tenaient à la possession de Novarre, place située au cœur de la Lombardie, à dix lieues de Milan. Le retard des Suisses, chez lesquels on avait envoyé un député, et la détresse de la garnison de Novarre, que décimaient la famine et les maladies, obligèrent enfin le roi et le duc Louis à céder : on conclut une trêve ; Novarre fut évacuée par les débris de ses défenseurs, si amaigris, dit Comines, *qu'ils semblaient plus morts que vifs*, et la place demeura en séquestre dans les mains de ses habitants, jusqu'à la conclusion d'un traité définitif. Les auxiliaires suisses arrivèrent sur ces entrefaites : on en avait demandé cinq mille ; plus

de vingt mille descendirent des Alpes; c'était une véritable invasion de barbares. « Si l'on n'eût défendu l'entrée du pays de Piémont, jusqu'aux femmes et enfants y fussent venus (Comines). » Le duc d'Orléans voulait qu'on rompît les négociations et qu'on donnât la bataille; mais le roi était las de la guerre, et Ludovic offrait de bonnes conditions de paix; d'ailleurs le roi et son conseil ne souhaitaient pas rendre le duc d'Orléans trop puissant, et l'on voyait quelque danger à se livrer à la discrétion d'une multitude de mercenaires turbulents et avides. La paix fut donc signée le 10 octobre. Ludovic s'engagea de remettre les châteaux de Gênes en séquestre dans les mains de son beau-père le duc de Ferrare, demeuré neutre entre la France et la coalition. Ludovic se reconnut de nouveau le vassal du roi pour Gênes, promit de laisser faire à Gênes des armements pour le compte de la France, de rendre les hommes et les bâtiments pris à Rapallo, et de ne rester uni à la ligue *qu'autant qu'il n'y aurait rien contre le roi de France;* il jura non-seulement de ne donner aucun secours aux princes aragonais, mais d'accorder le passage sur ses terres aux Français, et même d'accompagner le roi, s'il retournait en personne à Naples. Le roi, de son côté, promit de ne pas seconder les prétentions du duc d'Orléans sur Milan, et Ludovic s'engagea de payer 50,000 ducats à ce duc, et donna quittance au roi de 80,000 ducats qu'il lui avait prêtés[1].

Les Vénitiens ne voulurent point accéder directement à cette paix, et dirent qu'ils n'avaient aucune guerre pour leur compte avec le roi, mais qu'ils avaient seulement aidé leur allié le duc de Milan.

[1] Voyez le traité dans Godefroy, p. 722 et suivantes.

Ludovic ne remplit pas plus ses engagements envers la France, que les Français ne remplirent les leurs envers Florence.

Charles n'attendit ni l'exécution des promesses de Ludovic ni la réponse du sénat de Venise : il laissa à Asti un corps de troupes commandé par Trivulce, congédia les bandes suisses, et rentra en France par Briançon, le 23 octobre, après quatorze mois d'absence ; il arriva à Lyon le 9 novembre, et, s'arrêtant dans cette grande ville, qu'il affectionnait particulièrement, *il n'entendit plus qu'à faire bonne chère et à joûter, et de nulle autre chose ne lui châlait* (il ne se souciait de rien d'autre). (Comines.) La mort de son fils unique Charles Orland ou Roland, enfant de trois ans, qu'il avait ainsi nommé en mémoire du héros des romans carlovingiens, et les désastreuses nouvelles qui arrivèrent de Naples, ne l'arrachèrent pas même à ses plaisirs.

Dans la même semaine où Charles VIII avait quitté Naples, son compétiteur Ferdinand était débarqué à Reggio avec des troupes espagnoles et siciliennes que conduisait Gonsalve de Cordoue, le plus illustre des capitaines formés dans la guerre de Grenade : un grand nombre de Calabrois accoururent aussitôt sous la bannière de Ferdinand ; Stuart d'Aubigni, gouverneur de Calabre, ne laissa pas au prince aragonais le temps de se renforcer davantage; il vint l'attaquer avec un petit corps français et suisse, et le défit complétement à Seminara : les *genétaires* (chevau-légers) espagnols, mal secondés par les Calabrois et par les Siciliens, ne purent soutenir le choc de la gendarmerie française. Ferdinand faillit être tué ou pris, et fut forcé de fuir par mer à Messine avec Gonsalve. Ferdinand ne perdit pas courage : il savait que son

parti s'accroissait de jour en jour, et que la plupart des villes napolitaines, et la capitale elle-même, qui l'avait chassé naguère, étaient dans les meilleures dispositions à son égard. « Ces Napolitains, dit Guicciardin, sont le peuple le plus inconstant de toute l'Italie. » Les fautes de Charles VIII et les qualités personnelles de Ferdinand, bien supérieur à son rival, pouvaient motiver l'inconstance populaire. La noblesse féodale avait conservé dans le royaume de Naples une puissance détruite depuis longtemps dans les républiques italiennes; Charles VIII avait mécontenté cette noblesse, sans faire assez pour s'attacher les villes et les soustraire à l'influence des seigneurs.

Ferdinand renouvela donc sa tentative avant que le bruit de sa défaite eût pu décourager ses amis; il réunit aux galères qu'il avait conservées la flotte d'Espagne et tous les bâtiments que purent lui fournir les ports de Sicile, fit voile pour le golfe de Naples, et se mit en devoir de débarquer à un mille de cette ville, quoiqu'il n'eût qu'une poignée de soldats. A la vue de ce mouvement, le vice-roi Gilbert de Montpensier eut l'imprudence de sortir de Naples avec presque toute la garnison pour s'opposer au débarquement de Ferdinand : à peine les Français furent-ils dehors, que Naples entier s'insurgea au son des cloches de toutes les églises. Montpensier se hâta de regagner la ville; mais il s'efforça en vain de comprimer l'insurrection, et, après un combat opiniâtre dans les rues, les Français furent contraints de se renfermer dans les trois châteaux de Naples, tandis que le prince aragonais rentrait dans la ville aux cris de joie du peuple. Cet événement eut lieu le lendemain de la bataille de Fornovo (7 juillet). Presque toute la côte méridionale du royaume suivit l'exemple de la capitale,

et releva les bannières de Ferdinand; en même temps, les Vénitiens, plus, il est vrai, pour leur compte que pour celui de Ferdinand, envahissaient les places de l'Adriatique, Monopoli, Brindes, Otrante, Trani, etc. Ferdinand avait entamé sur-le-champ le siége des châteaux de Naples, où s'étaient réfugiés Montpensier et les Français. Le vice-roi, manquant de vivres et ne recevant aucun secours du côté de la mer, que fermaient les coalisés, capitula le 6 octobre, et promit d'évacuer les forteresses de Naples et de se retirer en Provence, s'il n'était *recous dedans trente jours*. Tandis que Montpensier signait cet accord, les troupes françaises, disséminées dans les provinces voisines, s'étaient réunies sous les ordres du sire de Préci, et avaient mis en déroute une division de l'armée de Ferdinand quatre fois plus nombreuse qu'elles; elles parurent bientôt devant Naples; mais Montpensier s'était lié les mains par la trêve, et Préci ne fut pas assez fort pour s'ouvrir le passage jusqu'aux châteaux de Naples. Montpensier, après avoir manqué l'occasion de sauver Naples pour ne pas violer la trêve jurée, ne fut pourtant pas fidèle jusqu'au bout à sa parole : il s'embarqua une nuit avec deux mille cinq cents de ses gens, alla descendre à Salerne, et recommença de tenir la campagne. Les châteaux de Naples n'en furent pas moins obligés de se rendre par famine; mais les généraux français, qui avaient encore un parti assez considérable en leur faveur, continuèrent la lutte dans l'intérieur du royaume : si Charles VIII eût envoyé à ses fidèles capitaines la moindre partie de l'argent qu'il dissipait follement, son royaume de Naples eût pu encore être sauvé, ou, tout au moins, la suzeraineté française, avec un tribut garanti par la possession de quelques places maritimes, eût été facilement

établie par une transaction honorable que proposaient les Vénitiens; mais le roi ne sut faire ni la guerre ni la paix.

(1496-1498.) — Charles VIII, au commencement de l'année 1496, annonça hautement l'intention d'aller, avec une puissante armée, châtier le duc de Milan, qui n'avait rempli que très-incomplétement ses promesses, et secourir *ses hommes de Naples;* mais le cardinal Briçonnet, qui gouvernait toutes les affaires de l'État et particulièrement les finances, apporta tant de retards et d'entraves aux apprêts de l'expédition, qu'il fut soupçonné de s'être laissé gagner par les ducats du pape et du duc de Milan, et qu'il dégoûta le roi de son dessein : les beaux yeux d'une fille d'honneur de la reine aidèrent puissamment Briçonnet à retenir Charles VIII. Le duc d'Orléans, qui voyait le roi *assez mal disposé de sa santé* et affaibli par ses déréglements, ne voulut pas non plus s'éloigner, de peur que Charles, dont il était devenu l'héritier par la mort du dauphin, ne trépassât en son absence. Tout l'été et l'automne se passèrent ainsi en tergiversations; l'armée ne partit pas, et les Français du royaume de Naples furent à peu près abandonnés à eux-mêmes, si ce n'est qu'une escadre provençale vint débarquer à Gaëte un petit corps d'infanterie. Le vice-roi Montpensier, soutenu par quelques grands seigneurs romains et napolitains, guerroya encore plusieurs mois contre Ferdinand; enfin celui-ci, que renforcèrent successivement les Vénitiens et Gonsalve de Cordoue, parvint à enfermer la petite armée française dans la ville d'Atella, en Basilicate, et l'y resserra étroitement. La division, conséquence accoutumée du malheur, régnait parmi les chefs : les soldats, surtout les mercenaires suisses et allemands, réclamaient à grands cris leur solde arriérée;

les Suisses, au nombre de quinze cents, restèrent néanmoins fidèles jusqu'au bout ; mais sept cents lansquenets allemands désertèrent à l'ennemi. Après trente-deux jours de siége, le vice-roi, cerné par des forces infiniment supérieures, capitula pour la seconde fois, et s'engagea, s'il n'était secouru avant un mois, à rendre Atella et les autres places qui dépendaient de lui, l'artillerie comprise, à condition qu'on laissât chefs et soldats retourner en France, *vies et bagues sauves* (20 juillet 1496). Cette triste capitulation ne fut pas même observée par l'ennemi : après la reddition d'Atella, Ferdinand prétendit que le vice-roi devait lui livrer toutes les places françaises du royaume, quoique Montpensier eût expressément réservé Gaëte, Venosa et Tarente, dont Charles VIII avait nommé directement les gouverneurs. Avant que le différend eût été réglé, Ferdinand d'Aragon et Gilbert de Montpensier moururent tous les deux. Les troupes françaises et auxiliaires, en attendant qu'on les laissât embarquer, avaient été réparties, à dessein peut-être, entre Baïes (Baia) et Pouzzoles (Pozzuolo), lieux très-malsains vers cette époque caniculaire : une épidémie se déclara parmi elles ; la plupart des soldats et le général lui-même, harassés par la fatigue et les privations, tombèrent malades, languirent et moururent. Montpensier *trépassa* le 5 octobre ; mais son vainqueur n'existait déjà plus : Ferdinand II, atteint du même mal que son adversaire, avait rendu le dernier soupir dans sa villa de la Somma, au pied du Vésuve, le 7 septembre. A Ferdinand succéda sans opposition son oncle Frédéric (don Federigo), prince aimable, habile et populaire, qui réduisit assez promptement les dernières garnisons françaises à évacuer le royaume de Naples, et à faire voile pour la

France avec les débris de l'armée du vice-roi : le brave d'Aubigni, gouverneur de Calabre, avait langui en proie à la fièvre durant presque toute cette campagne, circonstance à laquelle Ferdinand et Frédéric avaient dû en grande partie leurs succès.

A la fin de l'année 1496, il ne restait rien à la France des conquêtes de Charles VIII; l'expédition française avait passé sur l'Italie et disparu comme une trombe; mais le sol, bouleversé par cette trombe, ne reprit plus son premier aspect : les traces imprimées ne s'effacèrent pas; les germes qu'avait dispersés en tous lieux la tempête portèrent leurs fruits; la France, ou du moins la portion remuante et guerrière de la population française, garda, depuis la campagne de Naples, une aveugle ardeur de conquêtes lointaines, une infatuation funeste de sa supériorité militaire, des passions enfin toutes pareilles à celles qui avaient poussé si longtemps l'Angleterre sur la France. Les Espagnols et les Allemands, de leur côté, introduits en Italie, comme les Français, par les Italiens eux-mêmes, apprirent à diriger leurs convoitises vers ce beau pays, que tous ses voisins commencèrent à considérer comme une proie à disputer ou à partager. L'imminence du péril n'eut pas la vertu de réunir les États italiens; les dissensions intérieures de la péninsule devaient se prolonger jusqu'à ce que tous les mouvements et tous les bruits se fussent éteints dans le silence de l'esclavage[1]!

[1] L'introduction d'un fléau nouveau, la syphilis, en Italie et dans le reste de l'Europe, coïncida avec l'invasion de Charles VIII. Les Français, qui prirent dans le pays conquis la maladie vénérienne, l'appelèrent le *mal de Naples;* les Italiens, qui ignoraient cette maladie avant la guerre et qui virent les Français la répandre partout sur leur passage au retour de Naples, l'appelèrent *le mal français :* il eût été plus juste de l'appeler le *mal espagnol*, car c'étaient les marins espagnols qui venaient de l'apporter en Sicile et à Naples. La syphilis était

Pendant que Charles VIII oubliait, dans les bras de ses maîtresses, les valeureux soldats qui défendaient péniblement et inutilement sa trop facile conquête, la guerre avait continué en Toscane entre les Florentins, leurs voisins de Sienne et de Lucques et leurs anciens sujets de Pise. Le dernier traité de Florence avec Charles VIII (de septembre 1495) avait été à peu près mis à néant par la désobéissance des capitaines français. On ne restitua guère aux Florentins que Livourne; d'Entraigues, commandant de la citadelle de Pise, gagné par son amour pour une belle Pisane, remit la forteresse, non point aux commissaires florentins, mais aux citoyens de Pise, qui ne voulaient rentrer, à aucune condition, sous la seigneurie de leurs anciens maîtres; d'autres officiers français vendirent Sarzane et Piétra-Santa aux Génois et aux Lucquois. Florence tenta en vain de soumettre Pise de vive force : le duc de Milan et les Vénitiens secoururent efficacement Pise, et dans l'espoir de s'approprier cette ville, et pour affaiblir les Florentins et les contraindre d'abandonner l'alliance française; Florence fut attaquée sur son propre territoire : l'empereur Maximilien, attiré par le duc de Milan, vint en personne se mettre à la tête des coalisés, et assiéger Livourne. Les exhortations de Savonarola soutinrent le courage de Florence : les Florentins

arrivée dans les ports d'Espagne avec les navires de Christophe Colomb, de retour d'une région inconnue; c'était un triste présent que le nouveau monde envoyait à l'ancien. La maladie vénérienne se présenta d'abord avec un caractère si terrible et fit de tels ravages, qu'elle semblait destinée à remplacer la lèpre, à peu près éteinte en Europe; le temps, plus peut-être que la science médicale, adoucit peu à peu sa première violence. Voyez Guicciardini, l. II, c. 53; Fracastor, poëme latin *de Syphilis*, etc. Un ordre du parlement de Paris, du 6 mars 1497, prescrit aux malades étrangers à Paris de quitter la ville et les faubourgs, et enjoint d'enfermer et de traiter les malades parisiens. Dulaure, *Histoire de Paris*, t. III, p. 145.

résistèrent avec une obstination magnanime et restèrent fidèles à la France, qui racheta enfin ses torts par l'envoi d'un secours maritime à Livourne. Maximilien, obligé de lever le siége, quitta la Toscane, puis l'Italie, laissant aux Italiens une opinion médiocre de sa personne et un grand mépris pour sa puissance : singulière figure dans l'histoire que ce monarque sans argent et sans soldats, qui échoua dans presque toutes ses entreprises, fut toute sa vie hors d'état d'égaler ses forces et ses ressources à ses titres et à ses prétentions, et qui, enfin, si faible, fonda une si énorme puissance par deux mariages conclus à propos, le sien et celui de son fils [1].

Le roi de France, à qui manquaient, non pas les ressources matérielles, comme à Maximilien, mais la capacité et la volonté, essaya faiblement de se venger de la perte de Naples sur Ludovic Sforza. Au commencement de 1497, il confia une douzaine de mille hommes à Trivulce et au cardinal Julien. C'était à Milan que Ludovic était le plus faible; en l'attaquant brusquement dans sa capitale, on l'eût peut-être abattu d'un seul coup; mais Charles VIII ne voulut pas exciter à Milan une révolution au profit du duc d'Orléans, que ses favoris lui rendaient suspect, et donna ordre d'attaquer Gênes : on échoua, bien que sans grande perte. Cette expédition manquée fut suivie d'une trêve de six mois entre la France et les coalisés (mars-octobre 1497). Il y avait eu, en 1495 et 1496, quelques hostilités dans le voisinage des Pyrénées; les Espagnols avaient fait des

[1] Avec les héritières de Bourgogne et d'Espagne. On a exprimé cette fortune de la maison d'Autriche dans un vers latin devenu célèbre :

Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube!

Que d'autres fassent des conquêtes par la guerre; toi, heureuse Autriche, demande les tiennes à l'hymen!

courses dans la Gascogne et le Languedoc, et les Français avaient pris et brûlé Salces, dans le Roussillon. La trêve, au bout de six mois, fut renouvelée entre la France et l'Espagne seulement : les deux cours avaient entamé des négociations secrètes ; les *rois catholiques* commençaient à laisser entrevoir leurs arrière-pensées sur l'Italie : aussi peu soucieux de la foi des serments que des liens de la parenté, ils étaient tout disposés à tourner contre leur cousin le roi de Naples les armes qu'ils avaient d'abord employées en sa faveur, et à violer leurs engagements envers l'Italie, ainsi qu'ils l'avaient fait envers la France [1].

De nouveaux orages s'amassaient ainsi sur l'Italie; mais les orages les plus funestes étaient dans son propre sein, et l'issue de la tentative que Florence, la cité italienne par excellence, avait faite pour se régénérer, présagea les destinées de la péninsule. La haute philosophie religieuse de l'Académie florentine n'avait pu se formuler complétement, ni passer dans les faits : Pic était mort bientôt après Laurent ; l'Académie était dispersée, et une lutte acharnée était engagée, non plus dans les écoles, mais dans les conseils de l'état et sur les places publiques, entre les deux partis extrêmes des ascètes et des épicuriens, des *pénitents* (*piagnoni*) et des *libertins* (*arrabiati;* les *enragés*), représentant, ceux-là le moyen âge politique et religieux, ceux-ci le mouvement de la Renaissance dans ce qu'il avait de moins élevé, de plus païen et de plus déréglé. La faction des *libertins* était soutenue à

[1] Contrairement au traité de Barcelonne, ils avaient marié, en 1496, leur fils et deux de leurs filles aux deux enfants de Maximilien et au fils aîné de Henri VII. L'un de ces mariages, celui de Jeanne d'Aragon avec Philippe d'Autriche, eut de bien vastes conséquences. Voyez le liv. VII de Comines sur toutes ces négociations. L'infant d'Espagne mourut peu après son mariage avec la fille de Maximilien.

l'intérieur par la jeunesse riche, par les partisans de Pierre de Médicis, par une portion du clergé régulier, jalouse des Dominicains; à l'extérieur, par tous les ennemis de la république, et surtout par le pape, furieux des prédications de Savonarola contre les désordres de la cour de Rome. Les intrigues du dehors et les exagérations du parti mystique, mal justifiées par les événements, avaient rendu force et audace aux *libertins :* ils conspirèrent le rappel de Médicis et voulurent l'introduire dans la ville à main armée; le complot avorta : les principaux moteurs furent arrêtés, condamnés à mort et exécutés sans égard pour l'appel au peuple [1] qu'ils avaient interjeté, conformément à la loi. Savonarola crut la suspension de la loi nécessaire au salut de l'état et de la religion, et approuva tout, au moins par son silence (août 1497). Il se justifia sans doute à ses propres yeux par ces maximes catholiques ou par ces exemples bibliques qui ont entraîné tant d'autres chefs de parti; mais les suites de cette violence furent fatales : la foi du peuple dans la cause de la réforme fut ébranlée; le parti opposé devint plus redoutable après qu'avant l'exécution de ses chefs. L'inaction du roi de France, qui ne donnait pas signe de vie et qui n'envoyait plus de secours à Florence, trompait l'attente publique et retombait sur Savonarola, qui avait tant de fois présenté Charles comme le ministre des desseins de Dieu. Le gouvernement florentin, abandonné du roi de France, recommençait à ménager le pape. Alexandre VI avait récemment lancé l'anathème sur Savonarola et ses adhérents. Savonarola, après s'être tu pendant quelque temps,

[1] C'est-à-dire au grand conseil de la république, composé de dix-huit cents citoyens investis exclusivement des droits politiques. La révolution suscitée par Savonarola n'avait point enfanté une démocratie pure.

remonta en chaire le jour de Noël, emporté, disait-il, par l'inspiration divine, et éclata plus que jamais contre les abominations de la cour de Rome[1]. Le mardi gras suivant, il détermina les Florentins à brûler sur la place publique un monceau de livres licencieux, de peintures voluptueuses, d'instruments de musique profane et d'ustensiles de toilette : des éditions presque entières de Boccace et du Pulci, et beaucoup de précieux objets d'art, périrent dans ce sacrifice offert au sévère génie de l'ascétisme.

Ce fut la dernière victoire du prophète de Florence : quoique la majorité de la population fût lasse du rigorisme outré qu'il imposait, l'enthousiasme religieux rendait encore son parti redoutable ; on l'attaqua par ses propres armes ; on souleva contre lui et contre ses Dominicains deux ordres rivaux, les Franciscains, qui démentaient honteusement leurs traditions en se faisant les instruments d'un Borgia, et les Augustins, d'entre lesquels devait bientôt sortir un réformateur plus heureux que Savonarola : un Franciscain, animé d'un zèle aveugle et fanatique pour la papauté, offrit d'entrer dans un bûcher ardent avec Savonarola ou quelqu'un des siens, afin que Dieu décidât entre eux. L'épreuve fut acceptée par un

[1] Les fêtes du Vatican rappelaient celles des plus immondes d'entre les Césars; le sang s'y mêlait à l'orgie : au mois de juin précédent, César Borgia, cardinal de Valence, avait fait assassiner le duc de Gandia, son frère aîné et son rival heureux auprès de leur sœur Lucrèce Borgia : « le bruit courait que les deux frères avaient dans leur propre père un rival auprès de leur sœur. » Guicciardini, l. III, c. 47. Alexandre VI, qui aimait ses enfants avec fureur, comme les tigres aiment leurs petits, fut d'abord si étourdi par ce coup de foudre, qu'il confessa ses crimes en plein consistoire et annonça la résolution de s'amender, lui et sa cour; mais, au bout de quelques jours, il reprit son train de vie accoutumé, reporta sur l'assassin l'affection qu'il avait eue pour la victime, et se dédommagea de son éphémère repentir par un nouveau débordement de débauches et de cruautés.

Dominicain, mais on ne put s'entendre sur la manière d'y procéder; et, bien que l'obstacle vînt principalement des Franciscains, la multitude, qui attendait cet étrange spectacle avec impatience, attribua le refus à Savonarola : dès lors le prestige fut dissipé, et le prophète fut perdu. Le lendemain, les *libertins* s'armèrent, ameutèrent le menu peuple, assaillirent le couvent de Saint-Marc, et arrêtèrent Savonarola et ses principaux partisans. Deux commissaires du pape furent invités à venir prendre part au jugement de l'*hérésiarque*. Savonarola fut condamné au feu : c'était la papauté brûlant de ses propres mains le vieux catholicisme. Quand on mena Savonarola au supplice, le juge ecclésiastique lui déclara qu'il était retranché de l'Église : — *De la militante,* répondit Savonarola, donnant à entendre que son martyre l'introduisait dans l'*Église triomphante* (23 mai 1498). Comme Jeanne Darc, il soutint jusqu'au bout la vérité de sa mission ; mais il n'eut pas, comme Jeanne, le bonheur de sauver sa patrie en mourant pour elle : la vieille Italie et la liberté florentine étaient montées avec lui sur le bûcher[1] !

Peu de mois avant sa mort, Savonarola, suivant le témoignage de Comines, avait écrit plusieurs fois à Charles VIII pour le menacer d'un châtiment prochain de la part de Dieu, s'il ne revenait promptement en Italie *réformer l'Église par l'épée et chasser les tyrans.* Charles n'était pas venu, mais les menaces de Savonarola s'étaient accomplies ; et le roi de France, après avoir vu disparaître successivement trois fils au berceau, était lui-même

[1] Voyez Guicciardini et les autres historiens florentins, la *Vita del padre Girolamo Savonarola,* les *Annales ecclesiastic. Raynaldi,* et Comines, l. VIII, c. 26. — *Comment le saint homme frère Hiéronyme fut brûlé à Florence,* etc.

descendu dans la tombe quelques semaines avant le supplice du prophète de Florence.

Vers les derniers mois de 1497 et les premiers de 1498, on avait remarqué dans la conduite et dans l'esprit de Charles VIII une amélioration qui n'était peut-être que le résultat de l'affaiblissement de sa santé. Sa vie était moins désordonnée ; il s'entretenait plus volontiers de choses sérieuses. Au commencement de 1498, il s'était établi au château d'Amboise, et y faisait faire de vastes constructions et de grands travaux d'art par « plusieurs ouvriers excellents, comme tailleurs (sculpteurs) et peintres, qu'il avait amenés de Naples, » dit Comines[1].

« Il avait pourtant toujours en son cœur de faire le retour en Italie, et confessait bien y avoir fait des fautes largement, et lui semblait que, s'il pouvait recouvrer ce qu'il avait perdu, il pourvoierait mieux que par le passé à la garde du pays. » Il entretenait toujours des intelligences avec les Florentins, avec le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, le seigneur de Bologne, et même avec le pape ; il parlait beaucoup de la guerre, sans faire grand effort pour s'y préparer. D'autre part, il songeait « à vivre désormais selon les commandements de Dieu, à mettre la justice, l'Église et les finances en bon ordre, en sorte qu'il

[1] C'est la première indication que nous fournissent les historiens sur l'introduction des arts italiens en France. On ne sait le nom que d'un seul de ces *ouvriers excellents* amenés par Charles VIII : il s'appelait Paganini ; c'était un statuaire modénais. Il exécuta le tombeau de Charles VIII, en marbre noir, avec figures en bronze doré. Voy. l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*. Ces étrangers ne furent point probablement sans influence sur les Michel Columb, les Jean Juste, et les autres grands artistes qui se formaient alors en France. Les grosses tours du château d'Amboise, entre autres celle « par où l'on monte à cheval, » appartiennent à Charles VIII. Cette tour offre, au lieu d'escalier, une rampe si large et si douce, qu'on peut faire monter jusqu'à la plate-forme un escadron de cavalerie.

ne levât plus sur son peuple que 1,200,000 francs de tailles, outre son domaine. » C'était la somme d'impôt octroyée pour deux ans en 1484 par les États-Généraux, qu'on n'avait plus assemblés depuis; les tailles avaient été arbitrairement reportées par degrés, depuis cette époque, à deux millions deux cent mille livres. « Il mettait grand'-peine à réformer les abus de l'ordre de Saint-Benoît et d'autres *religions* (d'autres ordres); il avait bon vouloir, s'il eût pu, qu'un évêque n'eût tenu que son évêché, et un cardinal, deux, et qu'ils eussent résidé sur leurs bénéfices... Il avait mis sus une audience publique, où il écoutait tout le monde, et spécialement les pauvres... Il avait suspendu aucuns de ses officiers pour pilleries... »

« Étant le roi en ce bon vouloir, le septième jour d'avril 1498, veille de Pâques fleuries, il partit de la chambre de la reine Anne de Bretagne, sa femme, et la mena avec lui, pour voir jouer à la paume ceux qui jouaient aux fossés du château[1]. » En passant par une vieille galerie obscure et *dérompue,* le roi *se heurta le front contre la porte;* quoique un peu étourdi du choc, il poursuivit son chemin et regarda longtemps les joueurs, en *devisant* avec tout le monde. Tout à coup on le vit tomber à la renverse: on le releva; il étouffait; il ne pouvait parler; on le transporta dans une chambre voisine, *la plus sale qui fût au château,* et on le coucha *sur une pauvre paillasse;* il ne se releva plus, et, après neuf heures d'agonie, *ce grand et puissant roi se départit du monde en si misérable lieu:* il avait été étouffé par un catarrhe ou frappé d'apoplexie, et son *petit sens* avait peut-être été cause de sa mort si soudaine; plusieurs de ses médecins avaient voulu le purger depuis

[1] Comines, l. VIII, c. 25.

quelques jours; mais il n'avait confiance qu'au plus *fol* d'entre eux, et n'écouta point les autres. Il n'avait pas vécu vingt-huit ans. Il laissa de vifs regrets à tout ce qui l'entourait : les registres du parlement assurent que, le jour de ses funérailles, la plupart des assistants étaient *comme demi-morts,* et qu'un sommelier et un archer de la garde moururent subitement de douleur; c'était là une bien touchante oraison funèbre. Comines explique en quelques mots l'attachement que portaient à Charles les gens de sa maison : ce roi, dit-il, était *peu entendu, mais si bon qu'il n'était point possible voir meilleure créature.*

Par la mort de Charles VIII, la ligne directe des Valois prit fin, et la couronne fut transférée à la branche collatérale de Valois-Orléans, descendue de Louis Ier, duc d'Orléans, second fils de Charles V [1].

(1492-1498.) Si importants qu'eussent été pour l'Europe les événements du règne de Charles VIII, des événements d'un caractère bien plus extraordinaire et d'une importance plus universelle s'étaient passés pendant ce règne hors de la sphère d'action de la France. La civilisation marchait de merveille en merveille, et une découverte plus prodigieuse encore que l'imprimerie achevait d'inaugurer magnifiquement l'ère moderne; un monde nouveau, une moitié inconnue du globe terrestre, se révélait inopinément à l'Europe, au moment où celle-ci aspirait seulement à relier par de nouveaux liens les diverses parties de l'ancien monde.

L'existence du double continent de l'hémisphère occidental n'était probablement pas restée entièrement ignorée

[1] Le marc d'argent, qui était à 8 liv. 15 s., et le marc d'or, qui était à 118 liv. 10 s. du temps de Louis XI, furent portés, sous Charles VIII, le premier à 10, puis à 11 liv., et le deuxième à 130 liv. 3 s. 4 d. — Art de vérifier les dates.

des Phéniciens et des Carthaginois, maîtres des Açores, de Madère et des Canaries : les vagues traditions des Grecs sur l'Atlantide prouvent qu'un attrait mystérieux appelait déjà la pensée des anciens vers les régions où le soleil se couche ; ils sentaient, pour ainsi dire, le monde incomplet, et les beaux vers de Sénèque le tragique semblent prophétiser Colomb : « Des siècles lointains viendront où l'Océan dévoilera les secrets qu'il tient sous sa garde : on verra s'ouvrir un vaste continent; de nouveaux Typhis découvriront de nouveaux mondes, et Thulé ne sera plus l'extrémité de la terre [1]. » L'empire romain cependant ne chercha point à exhumer des sépulcres de Tyr et de Carthage les secrets que ces dominatrices des mers avaient peut-être emportés avec elles en mourant. Plusieurs siècles après la chute de l'empire romain, les pirates scandinaves, qui avaient colonisé l'Islande, poussant plus loin à l'ouest leurs courses hardies à travers la mer du Nord, découvrirent le Groënland, puis d'autres régions plus méridionales avec lesquelles leurs communications furent bientôt interrompues [2]; mais ces voyages téméraires des Scandinaves aux dixième et onzième siècles n'eurent aucune influence sur l'Europe : c'était du côté de l'Orient que se tournait alors la chrétienté : il fallait que le mouvement des croisades eût cessé, et surtout que l'Europe, quittant les voies du moyen âge et

[1] . . . . Venient annis
Sæcula seris, quibus Oceanus
Vincula rerum laxet, et ingens
Pateat tellus, Typhisque novos
Detegat orbes, nec sit terris
Ultima Thule.

Medea.

[2] On croit que c'étaient le Labrador, Terre-Neuve et l'Acadie.

renonçant à des agressions stériles contre l'Asie musulmane, n'enfermât plus sa pensée dans le bassin de la Méditerranée, et aspirât à se répandre plus largement sur le monde; il fallait enfin que les nations chrétiennes de la péninsule espagnole, sentinelles avancées de l'Europe vers la grande mer Atlantique, eussent achevé leur lutte de huit cents ans avec les restes des conquérants arabes, et fussent libres de s'élancer dans la carrière sans bornes que leur ouvrait l'Océan.

Ces temps vinrent : avec le quinzième siècle naquit la grande navigation; mais, ce qu'il faut se garder d'oublier, c'est qu'en se hasardant sur l'océan Atlantique, c'était encore vers l'Asie qu'on tendait : on espérait retrouver par mer ces régions du haut Orient où les Marco-Polo, les Rubruquis, les Mandeville avaient pénétré par terre au prix de tant d'efforts, de périls et d'étonnantes aventures. Au Portugal appartint la gloire d'entreprendre et d'accomplir cette œuvre, sous l'impulsion d'un de ces génies initiateurs qui président aux grandes phases de l'histoire; ce fut l'infant don Henri, majestueuse figure qui semble planer encore, comme le génie de la navigation moderne, sur ce cap Saint-Vincent du haut duquel don Henri dirigea, pendant un demi-siècle, les nefs aventureuses des *découvreurs* portugais. Des instruments inconnus à l'antiquité donnaient enfin au navigateur des guides plus certains que les étoiles à travers les déserts de l'Océan, et l'assuraient de reconnaître, non-seulement sa direction par les quatre points cardinaux, mais la hauteur relative du pôle et des astres, et par conséquent la hauteur à laquelle lui-même se trouvait sur le globe. La boussole, connue en Chine de temps immémorial, avait été communiquée par les Chinois aux Arabes, et importée par ceux-ci en Occident

vers le douzième siècle[1] : l'invention de l'astrolabe, vers le milieu du quinzième, par le savant conseil d'astronomes et de géographes qu'avait groupé autour de lui don Henri, acheva d'armer les marins pour les voyages de long cours : les Portugais bravèrent les terreurs fantastiques de cette zone torride qui passait pour ceindre le globe d'une ceinture de flammes, et résolurent de tourner le vaste continent de l'Afrique, et, après lui, le monde musulman, pour gagner le monde indo-chinois que les régions musulmanes séparent de l'Europe, y porter la croix et les armes chrétiennes, et en arracher le commerce aux sectateurs de l'islamisme. C'était seulement par ses richesses que l'Inde enflammait alors l'avide imagination de l'Europe; l'Europe retournait vers sa mère sans la connaître, et ne soupçonnait pas que cet antique berceau du genre humain gardait à l'avenir des secrets plus précieux que tous les trésors de Golconde ou de Delhi.

Des navigateurs français avaient montré la route aux *découvreurs* de don Henri : suivant des traditions qui paraissent dignes de foi, les Dieppois, alors les meilleurs marins et les armateurs les plus actifs de la Normandie, avaient, dès la seconde moitié du quatorzième siècle, pénétré dans des parages où ne se hasardaient point encore les Espagnols ni les Portugais : ils avaient doublé le cap Non, le cap Bojador, le cap Blanc, le cap Vert, reconnu une grande partie du golfe de Guinée, fondé plusieurs comptoirs et établi un commerce régulier jusque par delà la Côte-d'Or. Les terribles catastrophes du règne de Charles VI et la conquête de la Normandie par les Anglais ruinèrent ces établissements et fermèrent l'avenir mari-

[1] Un poëme satirique français, la *Bible Guyot*, écrit vers 1190 par Guyot de Provins, décrit les propriétés de l'aiguille aimantée.

time et commercial qui s'était offert à la France dans cette direction[1]. Le Portugal en profita : la grandeur de l'ambition portugaise se révéla, dès 1440, par une bulle que la couronne de Portugal obtint du pape Martin V : le souverain pontife attribuait aux Portugais la souveraineté de toutes les terres qui seraient découvertes le long de l'Afrique *jusqu'aux Indes inclusivement.* La bulle partait du principe que la terre appartient au Christ, et que le vicaire du Christ a droit de disposer de tout ce qui n'est point occupé par les chrétiens, les infidèles ne pouvant être les légitimes possesseurs d'aucune portion de la terre. Le don des terres *détenues* par les infidèles entraînait implicitement l'assujettissement des habitants, *pour leur plus grand bien,* pour leur conversion volontaire ou forcée à la foi chrétienne : la résistance des infidèles légitimait toutes les violences. Ce droit des gens du catholicisme était plus inhumain que le droit des gens de l'islamisme, qui prescrit l'assujettissement du djiaour au tribut, mais non sa conversion forcée ou sa destruction ! L'on vit bientôt les affreuses conséquences des principes proclamés par la papauté et appliqués par d'avares et impitoyables conquérants ; avec les premiers établissements

[1] Voy. sur les voyages des Dieppois à la côte d'Afrique, l'ouvrage de M. Estancelin, *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands en Afrique, dans les Indes et en Amérique,* Paris, 1832. — Les traditions romanesques des Dieppois sur le capitaine Cousin, qui, de 1488 à 1490, aurait devancé Vasco de Gama aux Indes orientales et Colomb en Amérique, sont trop vagues pour être discutées sérieusement. Les Dieppois prétendent que Cousin, naviguant sur les côtes d'Afrique, fut poussé vers l'Occident par le grand courant qui porte du cap Vert sur le cap Saint-Augustin au Brésil, et qu'il toucha le continent de l'Amérique méridionale, à l'embouchure d'un grand fleuve supposé être la rivière des Amazones. Un des frères Pinzon, qui furent depuis les lieutenants de Colomb, aurait été le compagnon de voyage de Cousin, et aurait ensuite guidé Colomb vers l'Amérique.

des Portugais dans les régions habitées par la race nègre, commença la traite des noirs[1] : la race supérieure ne se révéla aux races inférieures que par la violence et la tyrannie.

Tandis que les Portugais plantaient successivement leurs comptoirs et leurs forteresses sur les plages inconnues de la Guinée et du Congo, qu'ils s'emparaient du commerce de la poudre d'or, de l'ivoire et des esclaves, qu'ils passaient la ligne équinoxiale (1471), découvraient la pointe méridionale de l'Afrique (1485), et ne reculaient un moment effrayés devant le terrible *cap des Tourmentes* que pour le saluer bientôt du nom plus heureux de *cap de Bonne-Espérance*, tandis qu'ils s'apprêtaient à entrer de l'océan Atlantique dans la mer des Indes, un pauvre et obscur marin génois rêvait quelque chose de bien plus grand et plus hardi : Christophe Colomb, d'après ses réflexions sur la forme sphérique de la terre, corroborées par l'étude des anciens et par l'opinion du savant Florentin Toscanelli, avait jugé qu'on devait ren-

[1] Ce ne fut pas toutefois sans que le véritable esprit chrétien et le sentiment de la solidarité humaine se soulevassent contre les cruelles maximes de Rome et l'abus de la force qu'elles autorisaient. — Il y a, dans un chroniqueur portugais contemporain, un beau passage sur le premier jour de la traite à Lagos en Algarves (1444). « O toi, père céleste... je t'en supplie, que mes larmes n'oppressent pas davantage ma conscience ! J'oublie quelle loi (quelle religion) gardaient ces hommes, mais ils appartiennent à l'humanité, et je ne puis m'empêcher de pleurer amèrement sur leurs maux... Si les brutes... poussées par le seul instinct, compatissent aux misères de leurs semblables, que veux-tu que fasse ma nature humaine, quand j'ai devant les yeux ce misérable troupeau... criant vers le ciel comme s'ils demandaient secours au père de la nature... et que je sais que ces hommes appartiennent à la génération des fils d'Adam !.. » — Gomez Eannez de Azurara ; Chronica da Descuberta e Conquista de Guiné ; fragment cité par M. Ferdinand Denis. Chroniq. chevaleresques de l'Espagne et du Portugal, t. II, p. 44. Cette belle Chronique, inconnue des Portugais eux-mêmes, a été découverte par M. Ferdinand Denis entre les manuscrits de la bibliothèque nationale de Paris.

contrer, en voguant toujours au couchant, ces Indes que les explorateurs portugais cherchaient au sud-est : s'il eût connu l'énorme distance qui, dans cette direction, sépare l'Europe de l'Asie, il eût certes reculé d'effroi, mais il croyait l'intervalle infiniment moindre, suivant les conjectures des anciens et les rapports de Marco-Polo, qui donnaient au continent asiatique une place incomparablement trop étendue sur la surface du globe. L'erreur des anciens, adoptée par Colomb, nous valut un monde. Durant vingt ans, ce grand homme mûrit sa pensée, la fortifia de toutes les lumières que lui fournissaient la tradition, l'observation et la théorie[1], l'offrit successivement à toutes les puissances européennes qui pouvaient lui prêter les moyens de la réaliser : Gênes, sa patrie, et Venise, l'heureuse rivale de Gênes, devaient repousser tout projet qui tendait à éloigner de la Méditerranée le commerce de l'Inde, jusqu'alors partagé entre les républiques italiennes et les états musulmans : quant au Portugal, il avait sa voie tracée, il touchait au but, et ne voulut point s'engager dans une route nouvelle et pleine de hasards. Colomb s'adressa donc à l'Espagne ; mais Ferdinand et Isabelle, absorbés par la guerre de Grenade, le traînèrent de délai en délai pendant plusieurs années : il écrivit aux rois de France et d'Angleterre ; Charles VIII et Henri VII répondirent favorablement ; Colomb se mettait en route pour la France quand Isabelle le rappela !... Quel changement dans les destinées de notre patrie et de l'univers, si la France eût été détournée de l'Italie vers l'Amérique !... L'Espagne l'emporta, pour le malheur du Nouveau Monde, pour le mal-

[1] Il alla jusqu'en Islande recueillir les souvenirs consignés dans les sagas de Snorro sur le Groenland et le Vinland.

heur de l'Espagne elle-même! Mystères terribles de la Providence!

Colomb eut encore à surmonter bien des obstacles : les doutes de l'économe et prudent Ferdinand, l'opposition du conseil ecclésiastique, qui considérait la doctrine de la sphéricité de la terre, empruntée par Colomb aux philosophes grecs, comme contraire aux livres saints, et qui appelait à son aide tous les pères de l'Église pour confondre le téméraire novateur[1]; mais la grande Isabelle, dont le génie avait compris celui de l'aventurier génois, leva toutes les difficultés, et l'expédition fut décidée dans ce même mois de janvier 1492 qui avait vu tomber Grenade. Christophe Colomb partit, avec trois navires, du port de Palos, en Andalousie, le 3 août 1492, jour qui ne s'effacera jamais de la mémoire des hommes! Après quelque relâche aux îles Canaries, il remit à la voile le 6 septembre : cinq semaines après, le 11 octobre, il rencontrait, entre lui et les Indes, un monde dont il n'avait pas soupçonné l'existence, et les Européens se trouvaient face à face avec cette race rouge qui occupait, à l'insu de nos aïeux, une moitié inconnue de la terre. Colomb se rendit d'abord si peu compte de sa découverte, qu'il prit l'archipel des Antilles pour l'archipel du Japon.

La nouvelle de la découverte des Antilles[2], quoiqu'on ne devinât pas encore derrière cet archipel le nouveau continent, et qu'on n'y vît que l'avant-garde de l'Inde, excita une vive fermentation parmi les peuples maritimes :

[1] Saint Augustin déclare formellement la croyance à l'existence des antipodes incompatible avec les fondements de la foi.

[2] Colomb avait touché d'abord à Guanahani, une des îles Lucayes, qu'il nomma San-Salvador (Saint-Sauveur), puis il découvrit les grandes Antilles, Cuba, Haïti, etc., et enfin les petites Antilles.

un Vénitien établi en Angleterre, Jean Cabot (Giovanni Cabotto) voulut perfectionner l'idée de Colomb, et joindre l'Inde par le nord-ouest, route qu'il estimait avec raison plus courte que celle de la zone torride, d'après la forme de la sphère. Henri VII lui donna deux vaisseaux : il fit voile par le nord pour le Japon et l'Indo-Chine, et fut arrêté par le continent septentrional du Nouveau Monde : le Labrador fut la première partie de ce continent qu'aperçut le regard des Européens (1497). De Gênes et de Venise, ces deux reines bientôt déchues de la navigation méditerranéenne, sortirent ainsi les deux hommes qui inaugurèrent la navigation trans-atlantique : ce fut le glorieux testament des marines italiennes du moyen âge. L'expédition de Cabot eut du reste peu de retentissement : les terres glacées du Nord n'avaient rien qui pût attirer l'imagination européenne, fascinée par les prestiges de ces riches contrées intertropicales, de ces régions d'or, que lui ouvraient d'une part Colomb, de l'autre, les Portugais. Le Portugal, repentant d'avoir repoussé la fortune offerte par la main de Colomb, eut un moment la pensée de disputer à l'Espagne les fruits de l'heureuse décision d'Isabelle : les *rois catholiques* en appelèrent au pape, qui venait de leur octroyer la souveraineté des terres découvertes par Colomb et de toutes celles qui pourraient l'être dans la même direction. Les Portugais acceptèrent l'arbitrage pontifical, et Alexandre VI, partageant le monde par une ligne tirée du nord au sud par le méridien de la Grande-Canarie, donna l'Orient au Portugal, l'Occident à l'Espagne (1493)[1]. Les Portugais reprirent avec une ardeur nouvelle et réalisèrent enfin le grand dessein de don

[1] *La ligne de démarcation* fut fixée définitivement à trois cent soixante-dix lieues ouest des îles du cap Vert.

Henri : du 20 au 26 novembre 1497, au milieu de la saison des tempêtes, Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance; puis, après avoir remonté le long de la côte orientale de l'Afrique jusque vers l'équateur, il entra dans la mer des Indes, fit voile vers l'Orient, et toucha la côte de Malabar le 18 mai 1498, au port de Calicut.

La même année où Gama jeta les fondements de la puissance portugaise dans l'Indoustan, Christophe Colomb découvrit, au delà des Antilles, le continent de l'Amérique du sud, vers les bouches de l'Orénoque, un de ces fleuves géants devant lesquels les rivières de l'ancien monde semblent de faibles ruisseaux. Le *continent de l'Amérique,* disons-nous en parlant de ce nouveau monde qui ne devrait porter d'autre nom que celui de *Colombie!* La postérité en effet a été aussi injuste envers Colomb que la couronne d'Espagne : celle-ci lui a refusé la récompense de ses travaux; celle-là lui a laissé ravir l'honneur de nommer le monde qu'il avait trouvé. Le Florentin Améric Vespuce (Amerigo Vespucci) vola au grand Génois cette gloire par la fraude la plus gigantesque dont l'histoire ait gardé le souvenir : Améric, ayant fait, en 1499, un voyage sur la côte de terre ferme reconnue l'année d'avant par Colomb, prétendit plus tard avoir devancé d'un an Colomb qu'il n'avait fait au contraire que suivre : ses lettres, adressées à d'illustres personnages, à Laurent de Médicis [1], au duc René de Lorraine, eurent une vaste publicité; sa lettre au duc René fut imprimée à Saint-Dié en 1507, et l'éditeur lorrain y proposa de donner le nom d'*Amérique* à la quatrième partie du monde, qu'il croyait

[1] Ce n'est pas le grand Laurent, mais son cousin, chef de la branche cadette des Médicis.

découverte par Vespuce. « Cette proposition, faite par un inconnu dans un coin obscur de la Lorraine, a été accueillie par l'univers, afin que rien ne manquât à la triste destinée de Colomb[1]. »

[1] T. Lacordaire, art. Améric Vespuce; Encyclopédie nouvelle.— Voy. sur les grandes découvertes de la fin du quinzième siècle, Malte-Brun, histoire de la Géographie.— J. Reynaud, art. Colomb, Cabot, Beheim, Encyclopédie nouvelle.

BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS.

LOUIS XII, dit LE PÈRE DU PEUPLE.

(1498-1515.)

(1498-1499.) Le duc d'Orléans, âgé d'environ trente-six ans, recueillit sans opposition l'héritage de Charles VIII: on murmura bien bas, autour de madame de Bourbon, l'ancienne ennemie du duc Louis, que ce prince avait *forfait* ses droits, en portant les armes contre la couronne de France dans la guerre de Bretagne[1]; mais il n'y eut aucune tentative pour intervertir l'ordre de succession au trône, et le nouveau roi, par sa conduite sage et magnanime, prévint toute chance de troubles. *Il ne serait décent et à honneur à un roi de France de venger les querelles d'un duc d'Orléans*[2] : telle fut la maxime qui régla ses premiers actes; il manda sur-le-champ le sire Louis de la Trémoille, ce capitaine renommé qui l'avait jadis vaincu et

[1] Belcarius, l. VIII, p. 215.

[2] Chronique abrégée de Humbert Velay, publiée par Paul L. Jacob (Paul Lacroix), à la suite de Jean d'Auton.

fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, et « le confirma en tous ses états, offices, pensions et bienfaits, le priant lui être aussi loyal qu'à son prédécesseur, avec promesse de meilleure récompense. » Il déclara qu'il *maintiendrait tout homme en son entier et état*, et ne voulut pas se rappeler quels étaient ceux des serviteurs du feu roi qui avaient excité Charles VIII, dans les derniers temps de sa vie, à tenir dans une sorte d'exil le premier prince du sang. Il invita enfin madame Anne de France et son mari, le duc Pierre de Bourbon, à se rendre près de lui à Blois, et leur prodigua toutes sortes de marques d'estime et de faveur ; sa générosité envers eux dépassa même les bornes que prescrivait l'intérêt de l'état. Louis XI, en mariant sa fille Anne au sire Pierre de Beaujeu, avait stipulé, dans le contrat de mariage, que, si Pierre héritait des biens de la branche ducale de Bourbon (ce qui arriva), ces grands domaines retourneraient à la couronne, au cas où Pierre décéderait sans *hoirs* mâles. Or le duc Pierre était vieux et n'avait qu'une fille appelée Suzanne ; la dernière grande seigneurie de la France centrale allait donc bientôt disparaître dans l'unité de ce domaine royal qui avait absorbé successivement tous les grands fiefs. Le roi, entraîné par la bonté de son cœur et par le désir de s'attacher les princes et la haute noblesse, sacrifia ce dernier résultat des travaux de Louis XI, et annula, par lettres patentes du 12 mai, *les contrats et traités anciens* qui écartaient Suzanne de Bourbon de la succession paternelle. Le mariage de Suzanne avec son cousin Charles de Bourbon, comte de Montpensier, encore enfant comme elle, assura que l'héritage ne sortirait pas de cette maison. Le parlement de Paris, habitué à défendre contre les rois eux-mêmes les intérêts permanents de la cou-

ronne, *n'enregistra les lettres royaux* qu'après une résistance de plusieurs mois.

Louis XII ne montra pas moins de bienveillance aux députations des bonnes villes qu'aux princes et qu'aux anciens serviteurs de Charles VIII : il promit aux députés bourgeois, qui étaient venus le complimenter, de s'occuper sérieusement à soulager le pauvre peuple; il publia une ordonnance rigoureuse pour la répression des *pilleries et violences* commises par les gens de guerre, qui, sous le faible gouvernement de Charles VIII, avaient recommencé leurs désordres passés ; il diminua les tailles de 200,000 livres, et dispensa la ville de Paris et tout le royaume du don accoutumé de *joyeux avénement :* aussi fut-il fort allègrement accueilli dans Paris, lorsqu'il y fit son entrée solennelle, le 2 juillet, au retour du sacre, qui avait eu lieu le 27 mai à Reims. Louis XII tint les promesses de son avénement : son activité réfléchie, sa volonté éclairée de faire le bien, ne se démentirent point. Le jeune prince frivole et libertin était devenu un roi sage, humain, dévoué à ses devoirs, administrateur économe et vigilant de la fortune publique, protecteur intelligent de l'ordre et de la justice, digne appréciateur du mérite et de la probité : la France n'eut généralement qu'à applaudir au choix de ses conseillers et de ses capitaines ; enclin à subir un peu outre mesure l'influence de ceux qu'il aimait, il eut le bon sens et le bonheur de bien placer ses affections : son principal ministre et son meilleur ami, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, qui avait partagé sa mauvaise fortune et qui partagea sa puissance, était un homme d'un grand esprit et d'un grand cœur.

Les premiers mois du règne de Louis XII furent remplis par une importante affaire qui ne touchait pas moins

aux plus chers intérêts du royaume qu'à l'existence privée du roi : par le contrat de mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, les deux époux avaient confondu, au profit du dernier vivant, leurs droits respectifs sur la Bretagne ; ce duché revenait donc à la veuve, et se trouvait de nouveau séparé de la France. Madame Anne de Bretagne était déjà retournée dans sa ville de Nantes, et s'était remise en pleine possession de sa souveraineté. Il est vrai qu'un autre article du contrat, afin d'obvier à cette séparation, obligeait la duchesse à ne convoler en secondes noces qu'avec le successeur de Charles VIII, ou avec l'héritier présomptif de la couronne ; mais le roi était marié, depuis vingt-deux ans, à la seconde fille de Louis XI, et n'avait point de fils. Louis résolut de briser l'obstacle qui le séparait de la reine veuve, et entreprit de divorcer avec la difforme Jeanne de France, pour épouser la belle souveraine de Bretagne. On a partout répété, sur la foi de quelques écrivains contemporains de Louis XII, que le duc d'Orléans et la duchesse Anne s'étaient autrefois aimés, et que Louis, pendant la guerre de Bretagne, avait disputé secrètement la main d'Anne aux autres prétendants. La partie romanesque de cette tradition semble démentie par le simple rapprochement des dates : lorsque le duc d'Orléans se retira en Bretagne, en 1484, la princesse n'avait que huit ans : elle n'en avait pas douze, quand il fut pris à Saint-Aubin-du-Cormier. Ce qui paraît certain, c'est que Landois, l'intrigant favori de François II, avait dès lors suggéré au duc Louis des idées de divorce, dans des vues purement politiques, et que le duc François II promit secrètement sa fille au duc d'Orléans. Quoi qu'il en soit, le duc d'Orléans, après sa sortie de prison, figura, sans répugnance apparente, dans les négociations

qui amenèrent l'union de Charles et d'Anne, et fut même un des témoins du roi à Rennes et à Langeais. Tant que vécut Charles VIII, rien n'indiqua que le duc et la reine eussent l'un pour l'autre de tendres sentiments ; ils furent même, durant quelque temps, assez mal ensemble, à l'occasion de la mort du petit dauphin Charles-Orland, qui avait fait Louis héritier de la couronne. Anne garda rancune à Louis du peu de part qu'il avait pris à sa douleur maternelle. Anne enfin exprima un désespoir un peu théâtral de la mort de Charles VIII, époux très-peu fidèle, mais doux et affectueux ; elle annonçait vouloir *suivre le chemin de son mari ;* elle fut la première reine de France qui porta le deuil en noir ; jusqu'alors les veuves des rois s'habillaient de blanc, ce qui leur avait valu le titre de *reines blanches.* Anne prit la couleur noire, comme symbole de la constance, *parce qu'elle ne se peut déteindre*[1]. Malgré ces démonstrations d'un deuil fastueux, la fière et ambitieuse Anne accueillit gracieusement les premières avances du nouveau roi, qui lui proposait de ne pas quitter le trône de France, et Louis eut peu de peine à l'amener, le 19 août, à signer une promesse de mariage réalisable *aussitôt que faire se pourrait.* Le roi, sans perdre de temps, avait présenté au pape Alexandre VI une requête en divorce. Les circonstances étaient favorables : le pontife romain voulait retirer son fils, le cardinal de Valence (César Borgia), de l'état ecclésiastique, pour en faire

[1] Clément Marot, t. III, p. 92. Ce fut alors qu'Anne adopta pour devise cette fameuse *cordelière* qu'on retrouve sur tant de monuments de cette époque, comme, sur ceux d'un autre règne, les croissants de Diane de Poitiers. La cordelière ou *cordeliée,* qui formait le corps de la devise, était accompagnée de cette légende : *J'ai le corps délié.* Les jeux de mots étaient en grande faveur à la cour d'Anne de Bretagne, où le mauvais goût littéraire contrastait bizarrement avec le bon goût dans les arts.

un prince séculier; il avait demandé pour lui la main d'une fille du roi Frédéric de Naples. Frédéric refusa cette honteuse alliance. Alexandre, irrité, se rejeta dans le parti français, et s'engagea non-seulement à autoriser le divorce du roi, mais à seconder ses projets sur l'Italie, à condition que César Borgia eût sa part. Une bulle du 29 juillet chargea trois commissaires ecclésiastiques d'informer et de procéder juridiquement sur la requête du monarque. Deux de ces délégués, le cardinal de Luxembourg et l'évêque d'Albi, frère de Georges d'Amboise, étaient tout dévoués au roi. Louis reconnut ce service en investissant César Borgia des comtés de Valentinois et Diois en Dauphiné; il lui donna en outre une compagnie de cent lances et 20,000 livres de pension, et promit d'aider le saint-siége à soumettre les petits princes de la Romagne. Georges d'Amboise reçut d'Alexandre VI le chapeau de cardinal : c'étaient les arrhes de l'alliance de la couronne avec la papauté.

Jeanne de France, qui n'avait point été couronnée avec son mari, et à laquelle on ne rendait pas les honneurs de reine, fut citée à comparaître, le 30 août, au doyenné de Tours, par-devant les commissaires du pape et leurs assesseurs, afin de défendre sa cause tant par sa propre bouche que par celle de ses avocats. Les détails de ce procès ont quelque chose de triste et d'ignominieux. Jamais raisons d'état plus graves n'avaient milité en faveur d'un divorce : il semble que, tant que le sort des peuples se trouve lié à celui de chefs héréditaires, le mariage comme l'héritage devraient être réglés, pour ces personnes exceptionnelles, par des conditions particulières; mais l'Église ne voulait pas admettre ces exceptions en principe et ne pouvait les repousser absolument

en fait : il s'était donc établi à cet égard, comme à beaucoup d'autres, un système de transactions hypocrites et de formes mensongères, dont le divorce de Louis XII fut un des principaux exemples. Le roi, ne pouvant alléguer officiellement les vrais et légitimes motifs de sa requête, fut réduit à mentir, à suborner une foule de témoins, gens d'église et de cour, à jurer faussement qu'il n'avait pas consommé son mariage, par répugnance pour sa femme et par une prétendue impossibilité physique résultant de la conformation de Jeanne. Un moyen plus légitime était de rappeler la contrainte exercée par le terrible Louis XI sur le duc d'Orléans, tout enfant encore, pour l'obliger à épouser Jeanne; mais la longue cohabitation des deux époux, sans protestation du mari, rendait ce moyen insuffisant.

Jeanne, résignée d'avance à un sort qu'elle n'avait que trop prévu, ne se défendit que par devoir de conscience : la sentence de dissolution du mariage fut prononcée le 17 décembre; l'épouse répudiée se retira dans un couvent à Bourges, où elle fonda l'ordre des religieuses Annonciades; elle passa le reste de ses jours dans les œuvres d'une dévotion exaltée et charitable, et dans la société de saint François de Paule et d'autres pieux personnages. La vénération publique la suivit au fond de son asile, et le peuple, touché de ses vertus et de ses malheurs, lui fit un grand renom de sainteté. L'opinion populaire, choquée des moyens tortueux employés dans ce procès, s'était prononcée avec force en faveur de la pauvre Jeanne : les prédicateurs s'élevèrent hardiment en chaire contre le divorce du roi; un des docteurs les plus renommés de l'université, Jean Standonc, principal du collége de Montaigu, soutint, dans ses leçons publiques, conformément

aux paroles de l'Évangile, qu'il n'est pas permis de répudier une épouse *non adultère* : le fameux cordelier Olivier Maillard s'exprima si librement dans ses sermons sur le procès de Tours, que quelques courtisans le menacèrent de le faire jeter à l'eau : « J'aime autant, répondit-il, aller en paradis par eau que par terre [1]. » Le roi calma l'opinion, non par des violences contre les mécontents, mais par de grands dons et des marques d'estime et de respect offerts à l'épouse délaissée [2].

[1] Dony d'Attichy, histoire de Jeanne de France.— Suivant d'autres, c'est à Louis XI que Maillard aurait fait cette réponse dans une occasion toute différente : cette version est peut-être la plus vraisemblable. Olivier Maillard et quelques autres des prédicateurs de ce temps, Menot, Raulin, etc., méritent une mention dans l'histoire, et par la haute popularité dont ils ont joui, et par la valeur réelle de leurs œuvres, qui nous ont été conservées en partie : on a trop dédaigné ces humbles précurseurs des illustres orateurs sacrés du dix-septième siècle ; la familiarité souvent triviale et cynique où ils tombent était inévitable à une époque où le *style soutenu* était encore à naître et où les éléments du langage n'étaient ni dégagés ni classés ; les prédicateurs de ce temps n'eussent pu échapper au mauvais goût qu'en imitant servilement les anciens, et en se rendant incompréhensibles au peuple pour lequel ils parlaient. Ce fumier de nos vieux *sermonnaires* contient bien de l'or pur : on y rencontre une profusion de fortes pensées, de vives images, de plaisanteries acérées et tranchantes, de véhémentes apostrophes, d'apologues ingénieux, où ont puisé plus d'une fois et les grands orateurs de la chaire moderne, et les écrivains les plus originaux de notre littérature, Rabelais et La Fontaine, par exemple ; mais ce qui recommande surtout les vieux *sermonnaires* à l'estime de la postérité, c'est leur sympathie énergique pour les souffrances du peuple, et la généreuse audace de leurs attaques contre les vices des grands, des prélats, des gens de lois, de tous les oppresseurs des pauvres et des faibles. Jamais la liberté de la chaire chrétienne n'a été poussée aussi loin. — Les sermonnaires des quinzième et seizième siècles ont été réhabilités, dans la mesure et avec la discrétion convenable, par M. Raulin, *Revue française,* 1836, et par M. Géruzez, dans son cours d'éloquence française, 1836-1837. M. Géruzez a combattu l'opinion accréditée sur le langage *macaronique,* c'est-à-dire grotesquement mêlé de français et de latin, qu'auraient employé ces prédicateurs : le *macaronisme* est, suivant lui, le fait des copistes qui ont recueilli et latinisé les sermons français des prédicateurs, en conservant seulement les expressions françaises les plus caractéristiques. Voy. aussi les articles de M. Ch. Labitte. *Revue de Paris* des 12 août 1838, 5 février 1839 et 26 juillet 1840.

[2] Voyez l'analyse du procès, d'après le manuscrit original, dans l'*histoire du*

Louis XII n'attendait plus que la dispense de parenté nécessaire pour épouser Anne de Bretagne : César Borgia, que le roi avait attiré en France pour s'en faire un instrument, et qui était arrivé à la cour dans un appareil quasi royal, tâchait d'extorquer à Louis de nouvelles faveurs avant de souscrire à ses vœux ; mais l'évêque de Ceuta, le troisième des commissaires du pape, révéla au roi que la dispense était signée d'Alexandre VI, et qu'elle se trouvait dans les mains de César. Louis s'apprêta à passer outre : César alors exhiba la bulle qu'il n'avait plus intérêt à garder ; mais la vengeance ne se fit point attendre : l'évêque de Ceuta mourut empoisonné peu de jours après. (Guicciardini. — Tomaso-Tomasi.)

Trois semaines après le prononcé du divorce, Louis XII épousa dans le château de Nantes la veuve de Charles VIII : le *traité de mariage,* signé le 7 janvier 1499 par les principaux seigneurs de France et de Bretagne, fut beaucoup moins avantageux à la couronne que le contrat de Langeais entre Charles VIII et Anne. Anne et ses sujets, visant au rétablissement futur de l'indépendance bretonne, exigèrent que le duché de Bretagne fût destiné au second enfant mâle ou femelle à naître du futur mariage, ou, si les époux n'avaient qu'un seul héritier, au second enfant de cet héritier ; si la duchesse mourait sans enfant avant le roi, Louis garderait la Bretagne sa vie durant, mais, après lui, le duché retournerait aux plus prochains hoirs de madame Anne. La Bretagne ne tenait encore à la France que par un bien faible lien ! Le roi jura de conserver à la Bretagne tous ses droits et libertés, et son administration particulière, chancellerie, conseil (conseil d'État

seizième siècle en France, par P. L. Jacob, bibliophile (P. Lacroix), t. I, p. 146-147.

ou de gouvernement), parlement, chambre des comptes, trésorerie générale, assemblées des trois états pour la réforme des coutumes, pour l'octroi et la levée des subsides; il promit que les bénéfices ne seraient baillés qu'aux gens du pays, d'après le choix exclusif de la reine; qu'aucune juridiction nouvelle, prévôtale ou autre, ne pourrait être établie, et que les libres élections épiscopales seraient défendues contre les prétentions du pape.

Toute la conduite de Louis avait montré qu'il désirait cette alliance aussi vivement comme homme que comme roi : soit qu'il eût ou non aimé la reine du vivant de Charles VIII, il lui porta, durant tout le cours de leur union, une affection constante et passionnée, qui contrasta singulièrement avec les banales et licencieuses amours de sa jeunesse. Ce fut sans doute par une sorte de flatterie délicate que des écrivains contemporains reculèrent l'origine de la passion du roi jusqu'à l'enfance de l'héritière de Bretagne. L'obstinée Bretonne abusa plus d'une fois de l'amour de Louis XII pour l'entraîner à de graves erreurs politiques.

L'affaire du divorce n'avait point absorbé toutes les pensées du roi et de ses conseillers, et d'importantes mesures législatives signalèrent l'avénement de Louis XII. En 1497, Charles VIII, à l'instigation du chancelier Gui de Rochefort, avait érigé le grand conseil (conseil d'État) en cour souveraine, sous la présidence du chancelier : ce conseil avait été jusqu'alors *ambulatoire* à la suite des rois; le nombre de ses membres était resté arbitraire, et ses sessions, irrégulières; Louis XII confirma l'ordonnance de Charles VIII, qui avait fixé le nombre des conseillers à vingt, *tant d'église que laïques*, outre les maîtres des requêtes de l'hôtel et deux secrétaires; les

conseillers au grand conseil furent assimilés pour le rang et pour le salaire aux membres du parlement, et astreints à résider alternativement six mois en cour pour leur service. C'était un contre-poids que la royauté voulait donner à la puissance du parlement de Paris ; aussi ce grand corps judiciaire ne vit-il pas de bon œil la nouvelle cour souveraine, avec laquelle il devait avoir de fréquents conflits de juridiction. « Le but de cette institution, dit Beaucaire (*Belcarius*), était d'assurer à la justice une plus haute impartialité dans les procès qui concernent les grands ; mais il arriva tout le contraire, et aucun tribunal ne donna plus à la faveur (p. 222). » Le grand conseil, en contact continuel avec la cour, présentait en effet moins de garanties d'équité que le parlement.

Sous la main de Louis XII et de ses ministres habiles et zélés, le grand conseil fut toutefois un instrument utile : ses membres firent partie de l'assemblée de notables que Louis XII réunit à Blois pour travailler à la réforme de la justice ; le reste de l'assemblée se composait de prélats, de présidents et conseillers des parlements de Paris, Toulouse et Bordeaux, de sénéchaux et de baillis. Les deux frères Guillaume et Gui de Rochefort, qui se succédèrent dans l'office de chancelier, avaient déjà suggéré à Charles VIII deux édits de réformation, en 1490 et 1493, motivés par la nécessité de remédier *à la longueur et importables frais des procès*. L'assemblée de Blois entreprit la réforme sur un plan plus étendu, et prépara une grande ordonnance en cent soixante-deux articles, qui fut publiée au mois de mars 1499. Le premier article débutait par une éclatante déclaration en faveur de la Pragmatique, sanctionnant, après quinze ans, les principes posés par les états-généraux de 1484 : les libertés gallicanes étaient

hardiment et nettement proclamées, et les prélats et gens d'église étaient invités à les observer et à les défendre. L'ordonnance tâchait d'arrêter les progrès toujours croissants de la chicane : la justice mangeait le royaume; les gens de loi aimaient la monarchie, mais pour l'exploiter, et leurs exactions remplaçaient celles de la vieille féodalité qu'ils avaient détrônée. L'ordonnance interdit aux juges, sous des peines sévères, de prendre *dépens ni aucune chose* des parties, hors les épices réduites à un taux raisonnable, et réprima les exigences des greffiers, des sergents, et de tous les agents subalternes : il fallait payer pour être assigné, payer pour être jugé, payer pour avoir copie du jugement, payer quand on perdait, payer quand on gagnait, payer quand on entrait en prison, payer quand on en sortait, acheter enfin ce que l'état doit gratuitement à tous, la justice. Les *épices* des juges dévoraient le pain des plaideurs. On a souvent comparé les impôts publics des anciens temps avec les modernes budgets, plus considérables en apparence; mais alors l'impôt était partout en détail, partout où il ne doit pas être.

L'ignorance des magistrats et la confusion des coutumes n'étaient pas moins préjudiciables au public que les frais et les longueurs de la justice : afin d'obvier à l'ignorance des juges en matière de lois, l'édit de 1499 prescrivit l'envoi d'un exemplaire du recueil des ordonnances royales à chaque chambre des cours de parlement et aux auditoires des baillis et sénéchaux, et statua que les présidents au parlement s'assembleraient une fois tous les mois pour redresser et punir les infractions des ordonnances et coutumes par les magitrats[1]. La libre élection des officiers

[1] Ces séances disciplinaires furent qualifiées de *mercuriales*, parce qu'elles se tenaient le premier mercredi de chaque mois.

de justice fut assurée à leurs collègues, et le roi promit de ne jamais vendre les offices de judicature [1]. Les procureurs du roi n'eurent plus le pouvoir de lancer d'ajournement sans mandat d'un juge, et les notaires durent désormais faire constater par deux témoins l'identité des personnes qui requéraient leur ministère; ces deux articles n'ont plus été effacés de nos lois. Les procureurs, qui s'étaient multipliés à l'infini et *rongeaient la substance du pauvre peuple,* furent réduits *en nombre compétent,* au moins pour quelque temps ; car les ongles de la chicane, un peu raccourcis, ne tardèrent pas à repousser de plus belle [2].

Cette ordonnance, pleine d'utiles dispositions, laissait pourtant subsister d'énormes abus ; elle maintenait, en matière criminelle, la torture et la procédure secrète que la philosophie moderne était seule appelée à effacer de notre législation.

Dans ce même mois de mars 1499, l'échiquier de Normandie, qui n'était jusqu'alors qu'une sorte de *grands jours* tenus par des membres du parlement de Paris, fut constitué en cour souveraine permanente, à la requête des trois états de Normandie, et devint le parlement de

[1] Cette promesse ne fut pas très-scrupuleusement tenue, et, dans les besoins de l'état, Louis XII fit vendre plus d'une charge sous forme d'emprunt fictif. Ce fut ainsi que le trop fameux Duprat, entre autres, se glissa dans la magistrature, comme nous l'apprend le procès du maréchal de Gié.

[2] Voyez l'ordonnance dans le recueil d'Isambert, *anciennes lois françaises,* t. XI, pag. 323-379. Le grand recueil des ordonnances, ce majestueux monument du vieux droit français, n'a pas dépassé jusqu'à présent les premières années de Charles VIII : il se continue sous la direction éclairée de M. Pardessus, commissaire de l'Académie des inscriptions. Le recueil de M. Isambert n'a pas des proportions assez étendues pour y suppléer, et la plus considérable des anciennes collections de lois, celle de Fontanon, classée par ordre de matières et non par ordre de dates, est d'un usage assez incommode et difficile pour les recherches historiques.

Rouen. La grande sénéchaussée de Normandie ne fut plus dès lors qu'un titre honorifique. Le conseil souverain de Provence, séant à Aix, fut bientôt après érigé aussi en parlement (juillet 1501).

Les nouvelles lois de Louis XII causèrent une vive agitation à Paris dans le cours du printemps de 1499 ; on n'avait pu opérer la réforme judiciaire sans toucher aux priviléges des universités, qui entravaient sans cesse le cours de la justice. Tous les procès intéressant les maîtres ou écoliers étaient jugés par le tribunal exceptionnel des *conservateurs des priviléges de l'université*, de même que les procès des officiers de la maison du roi étaient jugés par le grand conseil : ce privilége était déjà bien assez exorbitant ; on en franchissait encore les limites ; quiconque avait un procès et voulait en soustraire la connaissance aux juges ordinaires, introduisait ou feignait d'introduire un écolier dans la cause, et la faisait ainsi évoquer devant les *conservateurs*. Une multitude de gens de toute espèce n'avaient d'écolier que le nom, et s'inscrivaient parmi les étudiants pour en partager les priviléges sans en partager les études. Suivant la relation des funérailles de Charles VIII (Recueil de Godefroy, p. 754), l'université de Paris comptait, en 1498, plus de vingt-cinq mille étudiants ou prétendus tels : quatre à cinq mille étudiants étaient gradués. Les édits royaux attaquèrent de front ces abus ; il fut statué qu'aucun écolier ne pourrait s'adjoindre en aucune cause sans justifier qu'il y eût un intérêt réel et raisonnable ; des conditions rigoureuses de stage et de présence furent prescrites aux écoliers, afin d'*acquérir le degré* et de jouir des priviléges : c'étaient quatre ans d'études non interrompues pour les *artiens*, sept pour les *décrétistes*, huit pour les médecins, quatorze pour les

théologiens; personne enfin ne put plus être cité devant les *conservateurs, de plus loin que quatre journées*. Le parlement, malgré les représentations de l'université, s'empressa d'enregistrer ce complément nécessaire de la grande ordonnance. Un violent orage éclata dans le sein de l'université : toutes les écoles furent mises en interdit, toutes les prédications cessèrent; peu s'en fallut qu'on ne défendît aux médecins, de par la *mère université*, de continuer leurs soins aux malades. Standonc, Maillard, Raulin, les docteurs et les *prêcheurs* les plus renommés, excitaient à la résistance : les écoliers parcouraient tumultueusement la ville, leurs bâtons ferrés au poing; la révolte semblait imminente. Le roi et le parlement ne s'effrayèrent pas de ces démonstrations, empruntées à des temps écoulés sans retour : l'état se sentait fort; la bourgeoisie n'avait qu'à se louer des réformes, et se montrait plus disposée à réprimer qu'à seconder le désordre. Le roi et le cardinal d'Amboise accueillirent sévèrement à Corbeil les députés de l'université, et, quand Louis XII rentra dans Paris, l'université avait déjà révoqué ses interdictions et courbé la tête devant la loi. Olivier Maillard s'était enfui en Flandre; le savant Jean Standonc fut banni du royaume; le roi se souvint peut-être un peu trop de l'énergique opposition de Jean Standonc dans l'affaire du divorce. On ne vit plus désormais reparaître ces *interdits* universitaires qui avaient tant de fois troublé le vieux Paris [1].

(1499-1500.) Heureuse la France si Louis XII se fût contenté de ces pacifiques labeurs, ou du moins n'eût dirigé ses

[1] Voyez les ordonnances dans le Recueil de Fontanon et dans Isambert, *anciennes lois françaises*, t. XI, p. 501 ; — et le récit détaillé des troubles dans P. L. Jacob, Histoire du seizième siècle en France, t. I, p. 183-202.— Jean Standonc fut rappelé l'année suivante.

armes que vers des conquêtes vraiment nationales! L'occasion lui en fut offerte. A la mort de Charles VIII, Maximilien, rompant le traité de Senlis, jeta brusquement sur le nord de la Bourgogne un corps de troupes allemandes et franc-comtoises; le vicomte de Narbonne, envoyé à la hâte avec quelques compagnies d'ordonnance, eut bientôt refoulé les agresseurs en Franche-Comté; mais Louis XII ne reprit pas l'offensive : il accueillit les propositions pacifiques du jeune archiduc Philippe, qui était entré en possession de ses états et avait rendu hommage à Charles VIII, comme comte de Flandre, en 1495. Le traité de Senlis fut renouvelé le 20 juillet 1498 : Philippe promit de ne faire valoir que par les voies de droit ses prétentions sur le duché de Bourgogne, durant sa vie ou celle de Louis XII, et celui-ci prit le même engagement quant aux châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Philippe rendit hommage au roi le 5 juillet 1499, entre les mains du chancelier de France, qui alla recevoir son serment à Arras.

Louis XII, comme son prédécesseur, n'avait d'yeux que pour l'Italie! Dès le jour de son sacre, il avait annoncé hautement ses intentions, en joignant au titre de roi de France ceux de roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, et de duc de Milan. Il employa, pendant un an, les ressorts d'une vaste diplomatie pour s'assurer l'amitié ou la neutralité de tous les états qui, en Italie ou au dehors, pouvaient entraver ses desseins. Le pape était son allié, et le mariage de César Borgia avec une d'Albret, sœur du roi de Navarre, venait de consolider cette alliance, utile peut-être, mais fort peu honorable. Venise répondit aussi aux avances de Louis; cette république, irritée contre Ludovic Sforza, qui contrariait ses vues sur Pise, oublia sa prudence accoutumée au point de conclure un pacte of-

fensif avec le roi de France contre le duc de Milan (février 1499). Louis promit aux Vénitiens la cession du Crémonais et de toute la rive gauche de l'Adda, pour prix de leur coopération. Un traité assura également au roi l'assistance de la maison de Savoie, habituée à mettre les clefs des Alpes à la discrétion de la France. Le roi promit au jeune duc Philibert II une riche pension et une compagnie d'ordonnance, avec un fort subside pendant la guerre : la sœur du duc, Louise de Savoie, qui était réservée à un grand et funeste rôle dans nos annales, avait épousé le comte d'Angoulême, premier prince du sang ; les ducs de Savoie, ainsi que ceux de Lorraine, semblaient se considérer en fait, sinon en droit, comme de grands vassaux de la couronne de France. Les Suisses enfin étaient d'autant plus disposés à resserrer leur alliance avec la France, que la guerre venait d'éclater entre eux et l'empereur. Les anciens traités furent donc renouvelés à Lucerne, le 16 mars 1499, le roi s'engageant à payer aux ligues suisses une pension perpétuelle de 20,000 francs, plus un secours annuel de 20,000 florins lorsque les Suisses auraient des guerres à soutenir ; les ligues promettant, de leur côté, tout ce qu'elles pourraient lever de gens de guerre, à raison de 4 florins et demi de solde mensuelle par tête. Le pacte était offensif et défensif envers et contre tous, le saint-siége excepté.

La situation des grands états européens n'était pas moins favorable aux projets de Louis XII ; l'Angleterre se resserrait en elle-même ; Henri VII avait encore vu son trône ébranlé par la révolte du fameux imposteur Perkins Warbeck[1], et ce prince avait d'ailleurs pour système de

[1] Warbeck s'était fait passer pour le second des enfants d'Édouard IV, assassinés dans la tour de Londres par ordre de leur oncle Richard III.

se tenir à l'écart des affaires du continent; il s'occupait exclusivement de fortifier l'autorité royale à l'intérieur, et de grossir son trésor, le plus considérable que possédât aucun prince de ce temps, par toutes sortes d'exactions, de confiscations et d'iniquités : l'insuffisance des ressources pécuniaires de la couronne avait été la cause la plus apparente des revers de l'Angleterre sur le continent, et l'on peut croire qu'une aveugle passion de l'or ne fut pas le seul mobile de la tyrannie de Henri VII. L'Angleterre dut à ce monarque un traité de paix perpétuelle avec l'Écosse, qui, par l'alliance des deux maisons de Tudor et de Stuart, prépara la réunion des deux états et balança l'effet de la réunion de la Bretagne à la France. Ce fut seulement par ces moyens pacifiques que Henri VII tâcha de rétablir l'équilibre avec la puissance croissante de la France : il avait signé, en 1497, avec Charles VIII, des conventions pour la sûreté du commerce maritime, sans cesse compromise par les violences réciproques des marins anglais et français ; il ratifia et confirma le traité d'Étaples avec Louis XII, le 14 juillet 1498.

Il y avait chez l'empereur plus de malveillance, mais bien moins de pouvoir : le vieux fédéralisme féodal et germanique, l'esprit d'isolement et d'indépendance nobiliaire et municipal, plus ou moins assujetti dans le reste de l'Occident par le principe monarchique, avait jusqu'alors maintenu son règne en Allemagne : l'empereur, sans revenu public, sans domaine impérial, sans soldats, presque sans juridiction, n'eût été qu'un fantôme ridicule, si ses domaines patrimoniaux ne lui eussent assuré quelque puissance personnelle. La diète germanique se décida à modifier cet état de choses dont les énormes abus

finissaient par frapper tous les yeux et par blesser tous les intérêts : la célèbre diète de Worms, en 1496, supprima le droit anarchique de guerre privée, qui infestait l'Empire d'éternels brigandages, et fonda une *chambre impériale,* ou cour suprême, chargée d'assurer la paix publique et de juger les différends qui se vidaient autrefois par la guerre : les membres de la *chambre impériale* devaient être choisis par l'empereur sur une liste de candidats présentée par la diète. Si considérables cependant que pussent être les effets de cette innovation dans le régime intérieur de l'Allemagne, le vaste corps germanique n'en devint pas plus susceptible ni plus désireux de porter ses forces au dehors : chacun des princes ou des villes libres qui composaient la diète se souciait assez peu des droits de l'Empire sur l'Italie : la Suisse les intéressait un peu plus, à cause des froissements multipliés qui avaient lieu entre les ligues suisses et les régions voisines de la haute Allemagne ; néanmoins la diète soutint fort mal Maximilien dans la tentative qu'il fit sur ces entrefaites pour obliger les Suisses à subir l'autorité de la chambre impériale (février 1499) : les Autrichiens furent battus comme à l'ordinaire, et l'empereur, après une lutte sanglante, fut réduit à reconnaître les ligues suisses indépendantes de la chambre impériale et exemptes de toutes les charges de l'Empire[1]. Ce n'était pas au milieu de tels embarras, compliqués encore par une révolte opiniâtre dans la Gueldre et la Frise contre l'archiduc Philippe, que Maximilien pouvait s'opposer immédiatement aux entreprises de la France ; mais il avait puissamment tra-

[1] La Suisse s'était renforcée par l'accession des Ligues Grises, et engloba bientôt Bâle, Schaffhouse et Appenzell, qui complétèrent les treize cantons.

vaillé pour l'avenir en scellant l'alliance des maisons d'Autriche et d'Espagne[1].

L'Espagne était le seul état qui eût le pouvoir et la volonté d'intervenir activement en Italie : ce peuple, trempé par huit siècles de guerres nationales sur son propre sol, aspirait à répandre à son tour sur le monde le flot dévorant de ses passions jusqu'alors contenues dans d'étroites limites ; il se sentait appelé à un rôle extraordinaire ; son orgueil hyperbolique, son enthousiasme romanesque et farouche, sa soif de gloire et d'or, son fanatisme religieux, le portaient à tout entreprendre : sa sombre et persévérante énergie le rendait capable de beaucoup réaliser. La réunion des deux principaux royaumes espagnols et la conquête du dernier royaume maure s'étaient opérées sous les auspices des deux souverains les plus propres à tirer parti des dispositions nationales. Isabelle de Castille représentait le génie espagnol dans tout ce qu'il a de grandiose, d'exalté et de hardi : Ferdinand d'Aragon était l'élève le plus profond, le plus hypocrite et le plus corrompu de cette diplomatie infernale, qui, systématisée par les tyrans italiens, infectait l'Europe entière : Isabelle excita les passions de l'Espagne; Ferdinand les dirigea en feignant de les partager[2]; ils donnèrent à eux deux une impulsion décisive à l'Espagne, et préparèrent toutes ses grandeurs et toutes ses misères ; ils engagèrent tout son avenir par le système qu'ils adoptèrent dans les choses de la religion. Depuis des siècles, chrétiens, Maures et

[1] En 1496, une grande flotte espagnole avait paru dans l'Escaut, à Anvers : elle venait amener la fiancée de l'archiduc Philippe, et chercher celle de l'héritier des Espagnes

[2] Les contemporains suspectaient fort la religion de Ferdinand. — Avant de croire à ses serments, disait un prince italien, je voudrais qu'il jurât par un Dieu en qui il crût.

juifs vivaient pêle-mêle sur le sol de l'Espagne, se tolérant mutuellement jusqu'à un certain point : la *recouvrance* chrétienne avait suivi en sens inverse l'exemple de l'ancienne conquête arabe, et, dans chaque province reconquise, les musulmans vaincus avaient gardé la liberté de conscience : les Maures étaient fabricants et agriculteurs; les juifs, négociants et banquiers. Il est difficile d'apprécier aujourd'hui ce qui aurait pu sortir de cette diversité d'éléments acceptée et régularisée par le gouvernement national ; mais Ferdinand et Isabelle résolurent d'arriver au despotisme politique par l'unité religieuse absolue : dès les premières années de leur règne, ils ravivèrent le *saint office de l'inquisition*, qui ne subsistait plus guère que nominalement, et lui donnèrent une organisation nouvelle qui le rendit bien plus terrible qu'au temps même de saint Dominique et d'Arnauld-Amauri, mais qui le mit directement sous la main de la royauté et l'identifia, pour ainsi dire, avec elle, en le soustrayant complétement à l'autorité des évêques [1]. Ils s'étaient en même temps emparés des grandes maîtrises des ordres militaires espagnols et de la nomination des évêques, sans beaucoup de résistance de la part du pape : c'était pour eux, et non pour la cour de Rome, qu'ils travaillaient. Ils firent un impitoyable usage de l'instrument de mort qu'ils avaient organisé : la persécution marcha progressivement; ils commencèrent par frapper les Maures et les juifs, qui, après avoir reçu le baptême, retournaient à leur *infidélité :* de 1478 à 1482 seulement, plus de deux mille *relaps* furent livrés aux flammes; après la prise de Grenade, un plus

[1] Un inquisiteur général et un conseil souverain de l'inquisition, à la nomination royale, furent institués pour tous les états des *rois catholiques :* le grand inquisiteur nommait les inquisiteurs particuliers, mais avec le consentement du roi.

grand coup fut frappé ; tous les juifs reçurent ordre de se faire baptiser ou de quitter l'Espagne. La péninsule ibérique était le pays de l'Europe où les juifs s'étaient le plus multipliés : la population juive s'élevait au moins à un million d'âmes ; suivant le calcul le plus modéré, trente mille familles, formant vraisemblablement environ cent cinquante mille têtes, émigrèrent en Portugal, en Afrique, en France, en Italie[1] : le reste subit l'abjuration imposée. Sept ans après, les musulmans eurent leur tour : toutes les capitulations anciennes et nouvelles, y compris celle de Grenade, furent violées et mises à néant, de l'avis du fameux Ximenez, archevêque de Tolède, et des principaux théologiens et casuistes espagnols, qui ne firent qu'appliquer le principe proclamé par le concile de Constance : *On ne doit tenir aucune promesse au préjudice de la foi catholique*[2]. Les musulmans, ainsi que les juifs, furent sommés d'embrasser le christianisme ou de s'expatrier. La plupart des Maures, atterrés par le malheur, confessèrent de bouche une religion qu'ils détestaient dans l'âme : l'émigration, quoique nombreuse, fut peut-être d'abord moins vaste que chez les juifs ; les révoltes qui éclatèrent dans les *sierras* grenadines furent comprimées par la force, et l'inquisition se chargea de surveiller les rechutes des infidèles *convertis* : les plus grands seigneurs avaient accepté avec empressement les fonctions de familiers de l'inquisition ; tout un peuple, entraîné par ses rois et par ses prêtres, se rendit l'instrument de cette effroyable tyrannie ; tout *vieux chrétien* devint l'espion des

[1] Ferreras, histoire d'Espagne, XI[e] partie. — An. 1492-1493. — Le Portugal suivit bientôt l'exemple de l'Espagne. Plusieurs historiens élèvent l'émigration jusqu'à huit cent mille âmes. Elle eut sans doute plusieurs recrudescences.

[2] Hist. du concile de Constance, p. 47.

nouveaux chrétiens; la délation fut sanctifiée; la générosité naturelle au caractère espagnol fut profondément altérée et pervertie, et l'alliance signée entre l'état et l'église à la lueur des bûchers frappa de malédiction l'avenir de l'Espagne. Mais elle lui donna dans le présent une force terrible, et l'exaltation du fanatisme religieux doubla l'ardeur de l'esprit de conquête : les *rois catholiques,* un œil sur le grand Océan, où ils lançaient Colomb et ses successeurs, l'autre œil sur la Méditerranée, qu'ils dominaient par les Baléares, la Sardaigne et la Sicile, visaient à la conquête des États barbaresques et du royaume de Naples, et n'avaient assisté les princes napolitains contre Charles VIII que dans l'espoir de s'approprier un jour leurs dépouilles. Ferdinand et Isabelle avaient déjà insinué naguère à Charles VIII qu'on pourrait s'entendre sur le partage du royaume de Naples : loin de s'opposer aux desseins de Louis XII sur l'Italie, ils agréèrent ses propositions secrètes, et le partage fut convenu ; Ferdinand comptait bien tromper le roi de France après le roi de Naples, et garder à lui seul la proie tout entière : la supériorité de sa marine, la possession de la Sicile, les diversions qui pouvaient et devaient, d'un moment à l'autre, partager l'attention de la France, en contact continuel avec toute l'Europe, promettaient en effet à l'Espagne les meilleures chances.

Ainsi, d'aucun côté, Louis XII ne voyait surgir d'obstacle immédiat : il poussait avec vigueur ses préparatifs ; l'épouvante régnait à la cour de Naples et surtout à celle de Milan, qui allait essuyer la première tout l'effort de la tempête : la république de Florence, tiraillée entre les bourreaux et les vengeurs de Savonarola, épuisée par ses efforts incessants pour reconquérir Pise, paraissait dis-

posée à ne prendre aucune part à la guerre de Lombardie [1] : le duc de Ferrare lui-même, le beau-père de Ludovic, refusait de se compromettre pour son gendre ; Ludovic, abandonné de tout le monde, recourut aux Othomans, et supplia Bajazet II de le secourir par une diversion contre les Vénitiens; mais les ravages que les hordes turques commirent dans le Frioul ne servirent qu'à rendre odieux l'allié des *infidèles,* et n'arrêtèrent pas les Français. L'armée française se réunissait à Lyon : le roi, ne voulant pas augmenter les impôts qu'il avait réduits à son avénement, s'était procuré de l'argent en vendant les charges de finances et tous ceux des offices royaux qui n'étaient pas de judicature ; tout fut prêt avant la fin de juillet 1499 ; Louis XII vint à Lyon passer la revue de son armée, qu'il ne devait pas conduire en personne, et lui donna l'ordre de franchir les monts, sous le commandement de trois vaillants et habiles chefs, Stuart d'Aubigni, Jean-Jacques Trivulce, *très-bon Français*, tout Lombard qu'il fût de naissance, et Louis de Luxembourg, comte de Ligni, dont la maison était une école *de toute prouesse et chevalerie,* et qui eut l'honneur d'être le maître et le patron de l'illustre Bayard [2]. L'*host* de France était fort de seize cents lances, (neuf mille six cents chevaux), cinquante-huit pièces de canon, et treize mille fantassins, dont cinq mille Suisses, quatre mille Gascons et quatre mille hommes des autres provinces françaises : les volontaires gascons et surtout leurs voisins les Basques, avec lesquels on les confondait, formaient une infanterie légère qui commençait à acqué-

[1] Malgré la chute du parti républicain le plus exalté, la république s'était maintenue, et les Médicis n'avaient point été rappelés.

[2] « De sa nourriture sont sortis trente vaillants et vertueux capitaines. » *Les Gestes du bon chevalier sans peur et sans reproche,* par le *Loyal Serviteur.*

rir une grande renommée. Quant à la gendarmerie, jamais elle n'avait été si bonne et si belle ; il y avait là une foule de jeunes héros destinés à un renom national que la postérité a consacré et qui ne s'effacera jamais de nos fastes militaires.

L'armée, qui avait achevé de s'assembler à Asti, après avoir traversé le Piémont, se mit aux champs le 13 août : *La Rocca* (citadelle) d'Arazzo, Annone, Valence, Voghera, et plusieurs autres places, furent rapidement emportées ou achetées ; Tortone se livra sans résistance ; Jean-Jacques Trivulce, proscrit autrefois par Ludovic Sforza comme chef du parti guelfe, avait de telles intelligences dans le pays et dans l'armée ennemie, que Galéas de San-Severino, général des troupes de Ludovic, n'osa essayer un seul instant de tenir la campagne, et fut réduit à s'enfermer dans Alexandrie avec presque toutes ses troupes, qui étaient peu inférieures en nombre à l'armée française, mais qui ne se composaient guère que de nouvelles levées italiennes : Ludovic n'avait pu tirer que de bien faibles secours d'Allemagne, à cause de la guerre de Suisse. Les Français s'apprêtèrent à cerner Galéas dans Alexandrie : à leur approche, Galéas, général de parade que Ludovic avait eu l'imprudence de préférer au brave et intelligent marquis de Mantoue, perdit la tête ou se laissa corrompre : il quitta pendant la nuit l'armée et la ville qui lui étaient confiées pour courir à Milan. Sitôt que les soldats de Galéas surent la désertion de leur chef, ils évacuèrent Alexandrie en désordre à la faveur des ténèbres, sauf un millier d'Allemands qui demeurèrent et obtinrent *licence de s'en aller vies et bagues sauves.* Les Français entrèrent dans Alexandrie sans opposition ; mais, malgré tous les efforts du comte de Ligni et des autres

chefs, les fantassins suisses et gascons se ruèrent au sac de la ville avec une irrésistible furie, et ajoutèrent l'incendie au pillage. Le comte de Ligni punit ce qu'il n'avait pu empêcher, et fit pendre les principaux auteurs du *hutin*. Les généraux n'avaient pu employer la gendarmerie à arrêter le désordre : elle s'était lancée à la poursuite de la garnison fugitive; elle acheva de la disperser et ramena une multitude de prisonniers.

Le malheureux duc de Milan apprenait chaque jour quelque nouveau revers : les Vénitiens avaient envahi le Crémonais et s'avançaient déjà jusqu'aux portes de Lodi; les villes se rendaient sans coup férir ou se révoltaient d'elles-mêmes; partout le peuple se montrait indifférent ou hostile; la catastrophe d'Alexandrie ne fit que confirmer les Milanais dans la résolution de ne pas soutenir de siége, et l'argentier du duc fut massacré en pleine rue, à Milan, pour avoir voulu procéder à une levée de deniers. Ludovic jugea tout perdu, s'il n'obtenait promptement un puissant secours de Maximilien : *le More* se décida donc à confier Milan et tout ce qui restait encore sous son obéissance à quelques affidés, puis il partit pour Côme, afin d'aller trouver Maximilien en Tyrol. A peine *le More* était-il en route que le comte de Caiazzo, frère de son général en chef Galéas de San-Severino, lui déclara de vive voix qu'il renonçait à le servir, et passa dans les rangs des Français avec ses soldats. Ludovic, poursuivi de près par ce traître et par l'ennemi, ne gagna qu'à grand'peine les montagnes de la Valteline : avant qu'il fût arrivé à Inspruck, les lis de France avaient remplacé dans *toute la duché* la guivre milanaise; Milan et Pavie avaient remis leurs clefs aux généraux de Louis XII, et *toute cette duché, la plus belle et la plus riche du monde,* avait re-

connu la domination du roi de France. Cette magnifique conquête fut achevée en un mois : l'armée était partie d'Asti le 13 août ; le château de Milan, *vendu pour argent et promesses par celui qui l'avait en garde,* capitula le 14 septembre. Ce rapide triomphe attestait moins encore la valeur et la science militaire des Français que la perfidie des *condottieri* et l'anéantissement de l'esprit public chez les Lombards [1].

La soumission du Milanais entraîna celle de Gênes : cette république suivait en vassale les mouvements de la politique milanaise ; au bruit des revers de Ludovic, Gênes chassa *ses gouverneurs,* créatures du *More,* et se replaça, comme elle l'avait fait tant de fois, sous la suzeraineté du roi de France. Le roi Louis, transporté de joie à la nouvelle des éclatants succès de ses lieutenants, accourut au delà des monts, passa par Pavie, afin de faire honneur à la célèbre Université de cette ville, et entra, le 6 octobre, en grande pompe dans *sa bonne ville de Milan*, aux cris de *viva Francia!* poussés par des milliers de voix : tout le peuple, paré de la croix blanche, était sorti au-devant du nouveau souverain, avec le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, toujours dévoué jusqu'alors à la France, le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, le comte de Caiazzo, les alliés, les voisins, les capitaines du prince détrôné. Louis reconnut le bon accueil des Milanais en réduisant no-

[1] Voyez Jean d'Auton, Chroniques de Louis XII. Les chroniques de cet historiographe de Louis XII ont été, pour la première fois, publiées en entier en 1834 par P. L. Jacob (P. Lacroix). Elles ne s'étendent que de 1499 à 1508. Cet historien-poëte, fort estimé au seizième siècle, fort oublié depuis, appartient à l'école boursouflée de Georges Chastellain ; mais il est très-bien informé, très-digne de foi, et ne manque ni de chaleur ni d'énergie. Sur cette guerre, voyez aussi Saint Gelais ;— La Trémoille ; — Le Loyal Serviteur ; — Guicciardini ; — Belcarius, etc.

tablement les énormes contributions que percevait *le More;* au rapport d'un historien contemporain [1], Ludovic avait levé sur ses sujets jusqu'à *un million six cent huit mille six cent quatre-vingt-six livres tournois* en un an ; le royaume de France tout entier ne payait alors que quatre millions à quatre millions et demi, tout compris, et cette charge paraissait lourde, et Louis XII tâcha de l'alléger graduellement. Louis et son ministre Georges d'Amboise, saisis d'une sincère admiration pour la civilisation italienne, prodiguèrent toutes les marques de faveur aux savants et aux artistes qui remplissaient alors la Lombardie. Le roi repassa les Alpes au bout de quelques semaines, après avoir établi un parlement à Milan, sur le modèle des cours souveraines de France, révoqué les ordonnances vexatoires des Sforza sur la chasse, et conclu, en vue de la conquête de Naples, des traités d'alliance avec la république de Florence, le marquis de Mantoue, le duc de Ferrare et le seigneur de Bologne [2]. Il avait nommé Trivulce son lieutenant général dans le Milanais, et Philippe de Clèves, sire de Ravenstein, son proche parent du côté maternel, gouverneur de Gênes, que ce seigneur devait régir de concert avec Baptistino Fregoso, chef du parti français à Gênes.

[1] Rob. Gaguin. Compendium ; la livre valait alors 4 fr. 50 à 55 c. Comines dit que Ludovic levait 650,000 à 700,000 ducats, et que le Milanais en pouvait payer 500,000 sans peine. 700,000 ducats faisaient environ 1,300,000 livres tournois, le ducat valant de 37 sous à 37 sous et demi.

[2] Plusieurs littérateurs et artistes suivirent le roi à son retour en France ; entre autres le grand architecte Fra-Giocondo et l'historien Paolo-Emili, qui se faisait appeler *Paulus-Æmilius,* et qui fut chargé de rédiger en latin classique les annales de la France. *Paulus-Æmilius* détrôna notre premier historien national, Robert Gaguin. Ce fut aussi vers ce temps que Louis XII s'attacha le Savoyard Claude de Seyssel, qui a écrit son panégyrique en 1508. Voyez le recueil sur l'hist. de Louis XII, publié par Théod. Godefroy en 1615.

Rien ne semblait pouvoir arrêter les prospérités de la France ; Maximilien avait renouvelé sa trêve avec Louis XII jusqu'en mai 1500 ; Naples semblait devoir subir bientôt le sort de Milan, et déjà le roi, remplissant ses engagements envers les Borgia, avait donné au duc de Valentinois, comme on appelait le fils du pape, un petit corps d'armée pour conquérir les seigneuries de la Romagne. Louis XII n'avait rien épargné pour s'attacher ses nouveaux sujets : pensant qu'il leur serait plus agréable d'être gouvernés par un de leurs compatriotes que par un Français, il avait cru agir sagement en donnant le gouvernement du Milanais à Jean-Jacques Trivulce. Par malheur, Trivulce, excellent capitaine, mais mauvais politique, usa de son autorité moins en lieutenant du roi de France qu'en chef du vieux parti guelfe : au lieu de chercher à réconcilier les restes des deux factions qui se transmettaient, de génération en génération, leurs haines héréditaires, il vexa les Gibelins par la partialité qu'il témoignait aux Guelfes, et s'aliéna les classes populaires par sa rudesse et sa violence : ses agents, pour exciter le peuple contre Ludovic, avaient répandu le bruit que les Français aboliraient tous les impôts : cette espérance chimérique n'ayant pu être complétement réalisée, une réaction s'opéra dans les esprits : un jour, les bouchers de Milan s'ameutèrent sur le marché, et refusèrent de payer les taxes. Trivulce accourut, et en tua plusieurs de sa propre main ; l'irritation fut extrême parmi le peuple : les manières des soldats français, leurs hauteurs envers les hommes, leurs galanteries auprès des femmes, n'avaient pas tardé à mécontenter ces populations vaines et jalouses. Les Milanais, d'ailleurs, comme les Napolitains, avaient la mobilité des peuples qui, ne sachant pas ou ne sachant

plus être libres, cherchent à se faire illusion en changeant souvent de maîtres. Le parti de Ludovic Sforza se releva avec une extrême rapidité, et un vaste complot fut ourdi dans tout le duché en faveur du prince dépossédé.

Ludovic était déjà en mesure de mettre à profit ce retour de l'opinion : grâce aux trésors qu'il avait emportés en Allemagne, et à la paix qui venait de se rétablir entre l'empereur et les Suisses, Ludovic avait attiré sous ses bannières cinq cents hommes d'armes francs-comtois et huit mille Suisses, quoique les cantons se fussent engagés à ne pas laisser *leurs hommes* s'enrôler au service des ennemis de la France. Dès qu'on sut dans le Milanais que *le More* et son *host* s'avançaient par le lac de Côme (*Como*), une insurrection presque générale éclata *le jour de la Conversion de saint Paul* (25 janvier 1500). Le lieutenant général Trivulce fut forcé de se réfugier en hâte au château de Milan, pour échapper à la fureur de la ville soulevée; le comte de Ligni évacua Côme devant l'armée du *More*, rejoignit Trivulce, et tous deux, laissant garnison au château de Milan, se replièrent sur Novarre, ville guelfe et dévouée aux Français, puis delà sur Mortara, où ils s'enfermèrent, afin d'attendre des secours de France. Ludovic, après avoir recouvré la meilleure partie de son duché plus vite encore qu'il ne l'avait perdue, se présenta bientôt devant Novarre, où les capitaines français avaient jeté une forte garnison sous le commandement d'Yves d'Alègre, accouru de la Romagne avec les troupes qui avaient été confiées à César Borgia. Ludovic avait été rejoint par dix mille lansquenets allemands et par de nouveaux détachements francs-comtois et albanais, et il avait levé force infanterie et cavalerie italiennes. Novarre fut vaillamment défendue, jusqu'à ce que tous les remparts *fussent par*

terre : Trivulce et de Ligni s'entendant mal et n'étant point assez forts pour faire lever le siége, Yves d'Alègre capitula enfin le 22 mars, aux conditions les plus honorables ; la garnison sortit avec armes et bagages, et gagna Mortara, emmenant sous sa protection ceux des habitants qui ne voulurent point s'exposer à la réaction gibeline. La ville seule fut évacuée, et le château resta aux Français [1].

Là s'arrêtèrent les succès de Ludovic. Le roi n'avait pas perdu un moment pour lever de l'argent et des soldats : Paris avait prêté 200,000 livres [2], les autres villes, à proproportion. Avant même que Novarre eût ouvert ses portes au *More,* le cardinal d'Amboise et le sire de La Trémoille étaient arrivés en Piémont ; le premier, avec les pleins pouvoirs du roi, *pour traiter la réconciliation des villes rebelles et besogner à tout comme le roi en propre personne;* le second, avec le titre de lieutenant général commandant en chef les forces militaires : La Trémoille avait amené un corps d'armée français, qui fut renforcé au bout de quelques jours par dix mille Suisses. Toutes les troupes royales opérèrent leur jonction à Mortara, qu'elles quittèrent le 5 avril, divisées en trois *batailles,* pour aller droit à Ludovic. La Trémoille menait l'avant-

[1] Ce fut vers cette époque que le jeune Dauphinois Pierre du Terrail de Bayart, qui servait dans la compagnie d'ordonnance du comte de Ligni, et qui avait fait ses premières armes à Fornovo, se signala par un trait d'une incroyable audace. A la suite d'une escarmouche où un détachement français avait chassé un escadron lombard presque jusqu'aux portes de Milan, Bayart, sans s'apercevoir que ses camarades tournaient bride, continua la poursuite à lui seul avec tant d'impétuosité qu'il traversa les faubourgs et entra dans la ville pêle-mêle avec les ennemis fugitifs : il poussa jusque devant le palais de Ludovic, et, là seulement, entouré par tout un peuple, il fut démonté et fait prisonnier. Ludovic, étonné et presque effrayé de cette héroïque témérité qui lui sembla d'un fâcheux présage, fit rendre au jeune Français son cheval et ses armes, et le remit en liberté.

Les Gestes du bon chevalier, etc., etc.; chap. 14-15.

[2] Regist. du parlement.

garde, forte de cinq cents lances : quatorze mille Suisses, l'artillerie et les gentilshommes de la maison du roi, étaient au corps de bataille, sous le comte de Ligni ; Trivulce fermait la marche avec cinq cents lances. Le 8 avril, les deux armées furent en présence auprès de Novarre : l'*host* de Ludovic avait l'avantage du nombre ; mais ce ramas de mercenaires sans nationalité n'avait ni la discipline ni l'ardeur des troupes françaises, et les Suisses des deux partis avaient reçu de leurs cantons défense de se battre les uns contre les autres : ceux qui servaient Ludovic eussent encouru la peine de haute trahison en contrevenant à cette défense, les cantons étant alliés du roi Louis. Après les premières canonnades, l'infanterie suisse et allemande du *More,* voyant les Français s'ébranler pour charger, tourna le dos et rentra dans Novarre : le reste de l'armée fut obligé de suivre cet exemple, et deux escadrons s'enfuirent au delà du Tésin. Les Français établirent aussitôt leurs quartiers autour de la ville ; mais ce n'était point par des combats ni par des assauts que l'on comptait en finir avec Ludovic : la trahison environnait de toutes parts le duc de Milan ; les Suisses, les Allemands et les *Bourguignons* (Francs-Comtois) de Ludovic, *lesquels étaient tout l'appui de son pouvoir,* commencèrent, dès la nuit suivante, à parlementer avec les Français et les Suisses de l'armée royale : les capitaines suisses avaient été gagnés à prix d'or ; les Suisses, les Allemands et les Bourguignons promirent de rendre leurs armes, et de vider la place et le pays, moyennant un sauf-conduit pour eux et leurs biens ; par un reste de pudeur, ils demandèrent d'abord les mêmes conditions pour leurs camarades, les soldats lombards et albanais ; *les lieutenants du roi* refusèrent, et les négociateurs n'insistèrent pas. Le comte de

Ligni, ayant ouï dire que Ludovic s'était échappé de Novarre, voulut s'en assurer, et envoya dans la ville deux de ses capitaines, qui trouvèrent le malheureux duc plongé dans un sombre abattement : ces officiers conseillèrent à Ludovic de se remettre à la clémence du roi, que le comte de Ligni tâcherait d'adoucir. Ludovic accepta *ce parti,* et voulut suivre les envoyés français ; mais ses Allemands le retinrent par force, de peur qu'on n'observât point leur sauf-conduit une fois que le duc se serait rendu : ils accordèrent, pour toute faveur, à la victime de leur perfidie, la liberté de se cacher parmi eux à leur sortie de la ville (Jean d'Auton, c. 31). Le 10 avril, au matin, tous les Suisses, Allemands et Bourguignons de Ludovic sortirent de Novarre, et se mirent en bataille hors de la ville : les cavaliers lombards et les estradiots *saillirent* aussi, espérant s'ouvrir un passage et gagner pays, grâce à la vitesse de leurs chevaux ; mais les Français, qui gardaient le pont du Tésin, tuèrent ou prirent la plupart de ces malheureux soldats, à la vue de l'infanterie suisse et allemande qui déposait tranquillement ses armes, suivant les conventions de la veille. Les généraux français, pensant bien que Ludovic devait être dans les rangs de ces fantassins, les obligèrent à défiler *deux à deux*, *trois à trois,* sous les piques des Suisses du parti français : malgré cette précaution, peut-être n'eût-on pas reconnu *le More*, qui s'était déguisé en soldat suisse, *les cheveux troussés sous une coiffe, une gorgerette autour du col, avec un pourpoint de satin cramoisi, des chausses d'écarlate, et la hallebarde au poing*[1] *;* des Allemands ou des Suisses le dénoncèrent pour

[1] Jean d'Auton. — Guicciardini. — Les Gestes du bon chevalier. — Jean Bouchet, dans son panégyrique de La Trémoille, dit que Ludovic s'était *dissimulé* en habit de cordelier.

200 écus, et il lui fallut *bailler sa foi* au comte de Ligni, qui le ramena au château de Novarre.

La part que prirent les Suisses à cette grande trahison tacha honteusement leur renommée : la victoire des cantons sur Charles le Téméraire avait été à la fois l'apogée de leur gloire et le commencement de leur décadence morale : dès que les Helvétiens, enivrés d'orgueil et avides des jouissances que leur refusait leur sauvage patrie, eurent commencé d'échanger leur héroïque pauvreté contre l'or des rois, ils ne furent plus qu'un peuple de dangereux mercenaires, ayant la force, le courage, mais aussi tous les vices de ces anciens barbares qui remplissaient les armées des empereurs romains. Il fallut les passions religieuses de la Réformation pour leur rendre quelque chose des vertus des anciens temps.

L'Italie leur semblait désormais *leur province :* ils voulurent s'assurer la faculté d'y descendre à volonté, et les Suisses de l'armée royale, en rentrant chez eux, s'emparèrent de Bellinzona, place qui commande le versant des Alpes et la vallée du haut Tésin ; ils la gardèrent comme leur part dans la conquête du Milanais.

Sur ces entrefaites, le cardinal d'Amboise, représentant tout-puissant du roi Louis, entra dans Milan le 17 avril, jour du vendredi saint, accompagné de Trivulce et d'une nombreuse escorte : la consternation régnait au sein de cette grande ville ; deux députations successives avaient été expédiées vers le cardinal, et accueillies par des paroles sévères et menaçantes. Georges d'Amboise se rendit en solennel appareil à la maison de ville, où une longue procession d'hommes, de femmes et d'enfants, vêtus de blanc et la tête nue en signe d'humilité, vinrent requérir merci de leur *damnable rébellion.* Le cardinal d'Amboise n'abusa

point de la victoire : il pardonna à Milan au nom de *son seigneur le roi Loys,* et, parmi tous les moteurs de la révolte, quatre seulement furent mis à mort ; encore ces condamnés étaient-ils coupables de trahison plutôt que de simple révolte. Milan et les autres cités rebelles furent soumises à des amendes modérées pour le paiement des frais de l'expédition, et les républiques de Sienne et de Lucques, le marquis de Mantoue et le seigneur de Bologne, qui avaient fourni quelques secours *au More,* payèrent également des contributions de guerre pour détourner les effets du ressentiment des vainqueurs. Louis XII remplaça, dans le gouvernement du Milanais, Jean-Jacques Trivulce par Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, neveu du cardinal Georges : c'était un homme affable, prudent et ferme, qui méritait de partager la haute faveur de son oncle.

Ludovic Sforza fut envoyé en France, où Louis XII refusa de le voir et le traita avec une dureté inaccoutumée chez ce monarque naturellement bon et généreux. Louis XII n'observa pas envers *le More* sa maxime, que *le roi de France devait oublier les injures du duc d'Orléans. Le More* fut enfermé d'abord à Lyon, au château de Pierre-Encise, puis au Lis-Saint-Georges en Berri, et enfin dans la grosse tour de Loches, où on l'ensevelit au fond d'un cachot souterrain : ce fut seulement dans les derniers temps de sa vie qu'on adoucit sa captivité et qu'on lui donna le château tout entier pour prison. Le cardinal Ascanio Sforza, son frère, que les Vénitiens avaient arrêté et qu'ils livrèrent à Louis XII, reçut un accueil plus humain, et gagna même, à force de souplesse et d'habileté, la faveur du roi et du cardinal d'Amboise. La personne qu'on plaignit le plus dans cette famille, ce fut le jeune

Francesco Sforza, petit-neveu de Ludovic et fils du feu duc de Milan, Jean Galéas : le roi l'obligea de se faire moine, et retint en prison les trois bâtards du duc Galéas, père de Jean Galéas et frère aîné de Ludovic. Le roi ne put cependant se rendre maître de toute la famille Sforza ; les deux fils de Ludovic étaient parvenus à s'enfuir en Allemagne.

(1500-1501.) Les rigueurs du roi envers les Sforza contrastaient singulièrement avec sa bienveillance habituelle : vers le même temps où Louis XII jetait l'ex-duc de Milan dans *une cage de six pieds de large sur huit de long*[1], il se laissait jouer et *blasonner* en plein théâtre par les clercs de la Basoche du Palais, qui, organisés en confrérie dramatique sous le titre d'*Enfants Sans-Souci*, fondaient la comédie en France, dans leurs *Sotties* (sottises) et *Moralités*[2]. Les basochiens se faisaient, avec plus de malice que de bon sens, les échos des courtisans et des gentilshommes, et raillaient dans leurs farces allégoriques l'économie du roi, que les grands taxaient d'avarice, parce qu'il ne leur prodiguait pas le fruit des sueurs du peuple : ils eurent l'audace de mettre en scène Louis XII buvant de *l'or potable;* le roi fut informé de leur *outrecuidance*, et ordonna qu'on leur permît de rire et de *gausser* en liberté, *pourvu qu'ils ne parlassent point de sa femme et respectassent l'honneur des dames*[3]. Louis XII ne

[1] Belleforest, cosmographie, t. I, 2e partie, p. 33.

[2] Ils qualifiaient ce bas monde de *Sottise* ou royaume des sots, et élisaient entre eux un chef qui s'intitulait *prince des Sots* ou *Mère-sotte*. La comédie moderne n'est pas sortie des *sotties* et *moralités* proprement dites, qui ne firent que traduire sur la scène les allégories en usage dans la littérature depuis le *roman de la Rose;* mais, à côté de ces abstractions dramatisées, les Enfants Sans-Souci jouaient parfois des farces où figuraient des personnages réels. La célèbre *farce de Patelin* peut être considérée comme la plus ancienne comédie française.

[3] J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. 340. — Arnold. Ferron, l. III, p. 43.

montra pas moins de bon sens et de modération dans une autre circonstance plus grave : depuis la mission d'Albert Catanée (voyez ci-dessus, page 311), les persécutions s'étaient renouvelées dans les Alpes dauphinoises; une fureur d'inquisition s'était emparée du parlement de Grenoble, de l'archevêque d'Embrun et de l'évêque de Gap, que secondait la cupidité de quelques seigneurs, et les villages de la montagne étaient en butte à des rigueurs barbares; plusieurs victimes avaient péri; un grand nombre de familles erraient fugitives dans les gorges les plus sauvages des Alpes. Le roi, avec l'autorisation du pape, dépêcha en Dauphiné l'évêque de Sisteron, son confesseur, et l'official d'Orléans, pour examiner l'état des choses : ces deux commissaires ecclésiastiques se transportèrent dans les vallées suspectes, et prêchèrent eux-mêmes les habitants. Les plus opiniâtres des *Vaudois* se tinrent cachés; les autres répondirent *Credo* à tout ce que leur dirent les commissaires, et ceux-ci, après un examen rapide et indulgent, ne trouvèrent dans les hauts villages que *fermes croyants en la foi catholique*. Louis XII, suivant leur rapport, annula toutes les procédures dirigées contre les montagnards, et ordonna la restitution de tous les biens qui avaient été saisis. C'était chose nouvelle que de voir le *roi très-chrétien* protéger les opprimés contre les persécutions religieuses (Jean d'Auton, IIIe part., c. 4).

Entre la *recouvrance* du Milanais et la mise à exécution des projets de Louis XII sur Naples, toute une année fut employée en vastes négociations et en petites guerres où les Français ne figurèrent que comme auxiliaires. Malgré les zélés protecteurs que Pise avait conservés parmi les capitaines et les conseillers du roi, Louis avait signé une alliance offensive et défensive avec Florence, et, confor-

mément à ce traité, il envoya aux Florentins un gros corps de troupes pour les aider à subjuguer Pise (juin 1500); mais l'affection mutuelle qui unissait les citoyens de Pise et les soldats français depuis l'expédition de Charles VIII déjoua les espérances des Florentins et les ordres du roi. Le seigneur de Beaumont, commandant de ces troupes, envoya sommer les Pisans de se soumettre : les Pisans répondirent qu'ils étaient prêts à se soumettre au roi, mais qu'ils se défendraient jusqu'à la mort contre les Florentins : cinq cents jeunes filles vêtues de blanc vinrent s'agenouiller devant les envoyés, en se recommandant aux Français, comme *tuteurs des orphelins, défenseurs des veuves et champions des dames,* et en les priant de leur sauver l'honneur. Le récit de cette scène émut vivement les soldats français; cependant la discipline l'emporta d'abord, et, sur l'ordre de leurs chefs, ils marchèrent à l'assaut avec les Florentins : les Pisans repoussèrent l'attaque des Français aux cris de *vive la France!* Il fut impossible de décider les soldats à un second assaut : prières, menaces, argent, tout fut inutile, et il fallut lever le siége; quand l'armée se retira, les femmes de Pise allèrent chercher les blessés et les malades français, et les ramenèrent dans la ville, d'où on ne les renvoya que bien guéris et munis d'argent pour regagner leurs garnisons. (J. d'Auton, part. II, c. 45.)

L'assistance des Français fut plus utile à César Borgia qu'aux Florentins : la conquête de la Romagne, interrompue par le retour offensif de Ludovic Sforza en Lombardie, fut reprise aussitôt après sa seconde et dernière défaite, et un corps français aux ordres d'Yves d'Allègre seconda vigoureusement les opérations militaires du *duc de Valentinois;* les petites principautés de cette contrée

furent entièrement subjuguées avant le printemps de 1501, et Alexandre VI, aliénant la Romagne à peine recouvrée sur les *vicaires* rebelles qui l'avaient enlevée au saint-siége, créa son fils duc de Romagne : toute la conduite d'Alexandre dément les vues politiques qu'on s'est plu à lui prêter ; il ne pensait nullement, comme on l'a prétendu, à conquérir au saint-siége une grande puissance temporelle en échange de sa puissance spirituelle affaiblie; il ne songeait qu'à satisfaire ses passions personnelles et la féroce ambition de son fils. Louis XII, qui n'avait que trop favorisé cette famille maudite, ne crut pas devoir cependant permettre l'agrandissement illimité de César Borgia, et lui défendit de rien entreprendre contre Bentivoglio, seigneur de Bologne, ou contre les Florentins, que César avait voulu obliger de rappeler les Médicis. César se dédommagea en s'emparant de la principauté de Piombino et de l'île d'Elbe.

Rien ne s'opposait plus à la marche des Français sur Naples : Maximilien, après beaucoup de menaces demeurées sans effet, comme à l'ordinaire, avait consenti à une nouvelle prorogation de trêve, bien qu'il eût reçu de l'argent du roi Frédéric pour ne pas l'abandonner : la diète germanique ne se départait pas de son inertie habituelle ; le roi Louis s'était ménagé des alliés en Allemagne, le duc de Gueldre[1] et l'électeur palatin ; enfin le jeune archiduc Philippe et ses sujets des Pays-Bas ne voulaient que paix et libre commerce avec la France comme avec l'Angleterre ; on parlait même d'alliance entre les maisons de France et d'Autriche, et Maximilien ne paraissait pas trop éloigné d'accorder l'investiture impériale à

[1] L'ancienne maison ducale de Gueldre était parvenue à reconquérir la plus grande partie de ses domaines sur l'archiduc Philippe.

Louis XII, comme duc de Milan. Le roi de Naples, don Frédéric, épouvanté de l'orage qui s'amassait sur sa tête, et voyant dans le sort de Ludovic Sforza le triste présage de sa propre destinée, essaya de détourner la foudre en renouvelant les propositions faites naguère par son père Ferdinand Ier à Charles VIII, à savoir : de reconnaître la suzeraineté du roi de France, de lui payer tribut et de recevoir garnison française dans plusieurs places maritimes. Il semblait qu'un esprit de vertige se fût emparé de Louis XII et de ses conseillers, si sages à tant d'autres égards : ces offres, qui assuraient à la France la domination paisible de l'Italie, furent rejetées ; le 11 novembre 1500, les agents de Louis XII avaient signé à Grenade, avec les *rois catholiques,* un secret traité de partage, pacte gros de périls, de discordes et de trahisons, infâme de la part de Ferdinand et peu honorable pour son allié. On convint que Louis aurait Naples, la Terre de Labour et les Abruzzes, avec le titre de roi de Naples et de Jérusalem, et Ferdinand, la Pouille et la Calabre, avec le titre de duc de ces deux provinces. Ce traité de spoliation était déjà conclu depuis plusieurs mois, que Ferdinand jurait encore à son parent Frédéric de le défendre contre les Français. Des bruits de croisade couvrirent les préparatifs militaires de l'Espagne : le renouvellement des hostilités entre les Turcs et les Vénitiens, la prise de Modon, en Morée, par les Othomans, et le massacre de l'évêque et de la population chrétienne, avaient excité une assez vive agitation en Occident; les deux monarques, qui s'apprêtaient à détrôner le malheureux roi de Naples, profitèrent de cette catastrophe pour jeter de l'odieux sur Frédéric, qui, de même que Ludovic Sforza et aussi inutilement que lui, avait sollicité la protection de Bajazet II. Le pape, de

son côté, vit dans les progrès des Turcs un excellent prétexte pour remplir ses coffres ; d'accord avec les principaux souverains de l'Europe, il proclama la croisade, ordonna la levée d'un dixième des revenus ecclésiastiques dans toute la chrétienté[1], et fit en grand le commerce des indulgences : Louis XII et Ferdinand affectèrent de rivaliser de zèle en faveur de la croisade ; Louis prétendait n'ambitionner la conquête de Naples que pour combattre plus efficacement les infidèles, et il signa un traité d'alliance contre les Turcs avec Jean-Albert, roi de Pologne, et son frère Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie. Ferdinand fit plus, et envoya dans la mer Ionienne, au secours des Vénitiens, une flotte chargée de troupes de débarquement sous les ordres de Gonsalve de Cordoue, *le grand capitaine;* mais cette flotte ne tarda pas à rentrer dans les ports de Sicile pour exécuter les desseins secrets du *roi catholique.*

L'armée française, forte seulement de neuf cents lances (cinq mille quatre cents chevaux), de sept mille hommes de pied, Normands, Picards, Gascons, Allemands et Suisses, et de trente-six canons, quitta ses garnisons de Lombardie, le 26 mai 1501, pour se diriger sur Naples : elle était commandée par Stuart d'Aubigni, à qui le duc de Valentinois et le comte de Caiazzo devaient servir de lieutenants. L'armée de mer partit en même temps de Toulon, pour prendre à Gênes le vice-roi Philippe de Ravenstein, chargé de diriger les opérations maritimes : les gros vaisseaux ronds de Bretagne et de Normandie se joignaient pour la première fois aux galères provençales sous l'étendard de France ; quatorze navires étaient arri-

[1] L'université de Paris voulut en vain résister à cette exaction qu'elle déclarait contraire aux libertés gallicanes. *Hist. universit. Paris.*, t. VI, p. 3-4.

vés par le détroit de Gibraltar à Toulon : plusieurs avaient des dimensions énormes et tout à fait inusitées jusqu'alors, surtout *la grand'nef* ou *carraque* nommée *la Charente,* et *la Cordelière,* que la reine Anne avait fait construire durant son veuvage. Jean d'Auton prétend que *la Charente* portait douze cents hommes de guerre sans les aides, et deux cents *pièces d'artillerie,* dont quatorze canons à roues, et qu'il n'était *pirate ni écumeur de mer qui tînt le vent devant elle.* Il est difficile de croire sur parole le chroniqueur quant à l'équipage de *douze cents hommes sans les aides.*

L'*host* de d'Aubigni, renforcé par César Borgia et par les Orsini, arriva le 25 juin devant Rome, sans avoir rencontré aucun obstacle, et les ambassadeurs de France et d'Espagne signifièrent ensemble au pape le traité des deux rois touchant le partage du royaume de Naples : les droits de suzeraineté du saint-siége s'y trouvaient réservés et garantis. Alexandre VI reçut cette communication avec surprise, mais ne témoigna aucun mécontentement, et accorda par avance aux rois de France et d'Aragon [1] l'investiture des provinces qu'ils s'attribuaient.

Le malheureux Frédéric, attaqué en face par les Français, en queue par Gonsalve de Cordoue, qui s'était fait ouvrir en allié les places de la Calabre et qui les occupait en ennemi, n'essaya pas de tenir la campagne : il répartit le gros de ses troupes dans Naples, Averse et Capoue, et envoya son fils aîné Ferdinand à Tarente. Capoue seule se défendit : les Colonna s'y étaient enfermés avec un corps nombreux d'aventuriers de la Campagne de Rome ; Capoue fut emportée d'assaut et cruellement saccagée le

[1] C'était comme roi d'Aragon que Ferdinand prétendait à Naples. Isabelle n'y avait point de prétentions.

25 juillet : les Suisses, les Gascons, et surtout les gens de César Borgia y commirent d'horribles excès : toutes les femmes furent livrées à la brutalité du soldat, et la plupart des habitants furent massacrés. La ruine de Capoue répandit partout la terreur : le roi Frédéric ne voulut pas prolonger les misères de ses sujets par une résistance inutile ; il entra sur-le-champ en négociations avec d'Aubigni, et préféra s'abandonner à la discrétion de Louis XII, son ennemi naturel, plutôt qu'à celle du parent qui l'avait si indignement trahi ; Frédéric évacua d'abord la ville de Naples, puis offrit au lieutenant de Louis XII de lui livrer les châteaux de Naples, Gaëte et tout ce qu'il possédait encore dans la Terre de Labour et l'Abruzze, pourvu qu'il pût se retirer dans l'île d'Ischia, avec sa femme, ses enfants, ses amis et tous ses biens, et qu'une amnistie fût accordée à tous ceux qui l'avaient servi. Il promit de se dessaisir d'Ischia dans le terme de six mois, quelque *appointement* qu'il eût obtenu du roi de France. Ces propositions furent acceptées par d'Aubigni, et les châteaux de Naples furent occupés le 25 août ; mais Ravenstein, qui parut sur ces entrefaites avec sa flotte, prétendit que laisser Ischia six mois durant à Frédéric était chose *du tout au désavantage du roi*, et se mit en devoir d'assaillir cette île : Frédéric se résigna à l'abandon de son dernier asile, et partit pour la France sur une escadre de dix bâtiments qui lui restaient. Louis XII ne fut pas insensible au malheur et à la confiance de ce prince, dont le caractère privé était digne de toute estime. Le roi détrôné fut bien accueilli, et, moyennant sa renonciation, au profit de Louis XII, *à tout le droit qu'il prétendait en la moitié du royaume de Naples devant écheoir audit roi*; Frédéric reçut une pension viagère de 30,000 livres, et le comté du

Maine, *pour lui et ses hoirs,* à condition de ne plus sortir de France.

Pendant ce temps, Gonsalve de Cordoue se saisissait de la Calabre et de la Pouille, malgré la répugnance des populations, qui, maîtres pour maîtres, eussent préféré les Français aux Espagnols (Guicciardini). Le jeune Ferdinand, fils aîné du roi Frédéric, soutint un siége dans Tarente; mais il fut bientôt réduit à capituler : Gonsalve jura, sur le saint-sacrement, de permettre au jeune prince de se retirer où il voudrait; mais, aussitôt que Ferdinand eut évacué Tarente, il fut arrêté et envoyé en Espagne. Gonsalve s'était fait autoriser par son confesseur à violer son serment, en vertu de quelqu'une de ces arguties de casuistes qui ne manquèrent jamais dans ce siècle à la politique espagnole : l'immoralité dévote des Espagnols procédait d'une tout autre source que l'immoralité sceptique des Italiens ; celle-ci venait de l'abus de la raison; celle-là, de son abdication; mais toutes deux aboutissaient au même résultat, l'étouffement de la conscience (Paulus Jovius, *vita Magni Consalvi*).

Tandis que Naples rouvrait ses portes aux Français, le Milanais avait été troublé par une attaque peu dangereuse dans le présent, mais alarmante pour l'avenir : sept mille Suisses, réunis à Bellinzona, s'étaient jetés sur Lugano et s'étaient mis à piller tous les environs du lac de ce nom; ils parlementèrent avec les troupes françaises envoyées contre eux, et prétendirent avoir voulu seulement s'indemniser de quelque argent qu'on leur redevait; mais l'occupation de Bellinzona resta une menace permanente. Louis XII, pour conserver l'alliance des Suisses, fut obligé de céder Bellinzona aux trois cantons forestiers. L'empereur n'avait probablement pas été étranger à ces mouve-

ments des Suisses ; néanmoins, quand il eut vu le rapide succès de la guerre de Naples, il se décida à traiter avec la France, et à écouter à cet égard les désirs de son fils l'archiduc Philippe, qui conclut sur ces entrefaites un accord de haute importance avec le roi Louis et la reine Anne (août 1501). Louis XII, circonvenu par les obsessions d'Anne de Bretagne, qui, deux fois reine de France, fut toujours *mauvaise Française,* et n'associa jamais, dans ses affections, les intérêts du royaume à ceux de *sa duché,* Louis XII avait consenti à fiancer sa fille *madame Claude,* âgée de deux ans, avec le petit Charles d'Autriche, duc de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe et de Jeanne d'Aragon. Cette alliance impolitique, d'après les clauses du contrat de mariage de Louis et d'Anne, pouvait avoir pour résultat d'arracher la Bretagne à la France et de la livrer à la maison d'Autriche, et cela au moment où cette maison allait atteindre une effrayante prépondérance en absorbant la famille royale d'Espagne. Le 20 juillet 1500, était mort en bas âge don Miguel de Portugal, fils unique du roi de Portugal et de la fille aînée de Ferdinand et d'Isabelle : un autre enfant, Charles d'Autriche, fils de la seconde fille des *rois catholiques,* hérita, du chef de sa mère, des droits de Miguel sur l'Espagne : cet enfant fut Charles-Quint! Ce fut un grand malheur pour l'Europe et pour l'Espagne elle-même ; l'héritier du Portugal, en réunissant pacifiquement ce pays à la Castille et à l'Aragon, eût donné à l'Espagne sa vraie et naturelle grandeur territoriale et maritime : au contraire, l'héritier d'Autriche et des Pays-Bas, devenu héritier d'Espagne, constitua, par les hasards de l'hérédité, une puissance monstrueuse, anormale et hétérogène, qui rompit l'équilibre de l'Europe, en menaça la liberté durant tout un

siècle, et finit par épuiser et ruiner l'Espagne dans un long et stérile effort à la poursuite d'un but impossible, la conquête du monde.

Les *accordailles* de Claude de France et du petit Charles furent suivies d'un traité de paix signé à Trente, entre Maximilien et le cardinal d'Amboise, représentant de Louis XII (13 octobre). Le roi de France, par ce traité qui comprenait les *rois catholiques* et Philippe d'Autriche, reconnaissait les prétentions de la maison d'Autriche sur la Hongrie et la Bohême, et s'engageait à seconder Maximilien dans une prochaine expédition contre les Turcs, et à adoucir la captivité de Ludovic Sforza, jusqu'à ce que le sort de ce malheureux prince eût été décidé à l'amiable; Maximilien, de son côté, promettait à Louis XII l'investiture du Milanais. Des projets menaçants contre Venise furent agités dans la conférence de Trente : la maison d'Autriche revendiquait une grande partie des possessions de Venise sur la terre ferme, et une autre portion du territoire vénitien avait été jadis enlevée au Milanais : quoique Venise fût une alliée jalouse et peu sûre, il n'était cependant ni généreux ni sage à la France de l'immoler à l'Autriche. Ces projets n'eurent pas de suite immédiate, non plus que d'autres plus grands et plus hardis, qu'avait insinués le cardinal d'Amboise. Les crimes des Borgia criaient vengeance de toutes parts, et le roi Louis et son ministre commençaient à rougir de leurs indignes alliés : Georges proposa secrètement à l'empereur la convocation d'un concile général qui réformerait l'Église et déposerait Alexandre VI; une haute ambition s'était allumée dans l'âme du cardinal Georges; Maximilien la pénétra, et ne voulut point aplanir au premier ministre du roi de France le chemin de la papauté; il y eut donc

dans la conférence de Trente beaucoup de paroles et peu d'effets.

Louis XII cependant, sans attendre l'empereur, s'était engagé dans la *guerre sainte,* pour prouver à la chrétienté qu'il n'avait conquis Naples que dans l'intérêt général ; aussitôt après la soumission de Naples, Philippe de Ravenstein reçut ordre de faire voile pour les mers de Grèce avec la flotte franco-génoise. Ravenstein invita Gonsalve de Cordoue à fournir le contingent naval promis par l'Espagne : Gonsalve s'en excusa sous de vains prétextes : c'était là un avertissement de se tenir sur ses gardes et de ne point passer outre. La flotte néanmoins continua sa route, et, grossie par une forte escadre vénitienne, entra dans l'Archipel et attaqua inutilement la ville de Mételin (l'ancienne Mitylène, dans l'île de Lesbos). Après plusieurs assauts meurtriers, la résistance opiniâtre de la garnison turque força les *champions de Jésus-Christ* de se rembarquer *à grand'perte :* au retour, une horrible tempête dispersa les vaisseaux français; le navire qui portait Philippe de Ravenstein et les principaux chefs de l'expédition, et un autre gros vaisseau, se brisèrent contre les rochers de Cérigo (Cythère) ; la moitié de l'équipage fut noyée ou périt de misère sur cette terre aride et sauvage, dont l'aspect offre un si étrange contraste avec les fables riantes qui, dans l'ancienne mythologie, en avaient fait le séjour de Vénus : Ravenstein et le reste de ses compagnons ne regagnèrent l'Italie qu'après mille angoisses et mille dangers ; le reste de la flotte avait aussi beaucoup souffert (octobre-décembre 1501).

(1502-1504.) Les Français de Naples avaient pourtant grand besoin en ce moment de toutes leurs forces militaires

et maritimes : Louis d'Armagnac, duc de Nemours[1], que Louis XII avait nommé vice-roi de Naples, de préférence au brave d'Aubigni, et Gonsalve de Cordoue, lieutenant de Ferdinand dans *les deux Siciles,* n'avaient pas tardé à se brouiller à l'occasion du partage du royaume. Le traité de partage était si mal rédigé, qu'on eût dit que les deux rois avaient voulu se réserver mutuellement un prétexte de rupture. On avait stipulé, d'après l'ancienne division du royaume en quatre grandes provinces, que le *roi très-chrétien* aurait la Terre de Labour et les Abruzzes, et qu'aux *rois catholiques* appartiendraient la Calabre et la Pouille ; mais cette division n'existait plus depuis longtemps, et de nouvelles provinces avaient été formées aux dépens des anciennes ; c'est à savoir : la Basilicate, la Capitanate et le *Principat* (Principautés ultérieure et citérieure) ; on ne put s'entendre ni sur ces contrées démembrées qui formaient presque le tiers du royaume, ni sur le partage des droits de douanes de la Capitanate qui devaient être divisés entre les deux rois : ces droits de douane, qui s'élevaient à 200,000 ducats, étaient perçus sur les troupeaux du royaume, à l'époque de leur migration annuelle : de même que, dans notre Provence, les troupeaux passent l'été dans les vallées des Alpes, et l'hiver dans l'île de la Camargue, les bestiaux napolitains habitaient, l'été, les montagnes des Abruzzes, l'hiver, les plaines de la Capitanate. Gonsalve ne voulut pas céder sur un point de telle importance ; il s'avança dans la Capitanate, en occupa une partie, et les provinces contestées furent, durant l'hiver et le printemps suivant, le théâtre

[1] Fils du malheureux Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité en 1477. C'était lui qu'on avait fait intervenir d'une manière si dramatique dans les états généraux de 1484.

d'une petite guerre d'embuscades et d'escarmouches, quoique les deux vice-rois fussent convenus d'attendre l'issue des négociations rouvertes entre leurs souverains. Les hostilités devinrent tout à fait sérieuses vers les mois de juin et de juillet. Le roi Louis, ne pouvant rien obtenir de Ferdinand par la douceur, passa les monts, s'établit à Asti pour surveiller les états d'Italie, et manda au duc de Nemours de sommer Gonsalve d'évacuer la Capitanate et le Principat, et de l'y contraindre par les armes; il ne rentra en France qu'après avoir envoyé par mer, à Naples, trois mille Suisses et deux mille Gascons.

Gonsalve avait aussi reçu des renforts espagnols, basques et allemands, et les deux armées étaient presque égales; cependant le général espagnol évita le premier choc des Français, leur abandonna la campagne, et s'enferma dans la ville maritime de Barlette, sur la côte de Bari, espérant lasser la fougue française par l'opiniâtreté espagnole. Barlette était mal fortifiée, et Stuart d'Aubigni, le plus habile des lieutenants de Nemours, conseilla au vice-roi d'assaillir sur-le-champ cette place, avant que Gonsalve pût tirer de nouveaux secours de Sicile et d'Espagne : le jeune duc de Nemours, brave chevalier, mais orgueilleux, obstiné et médiocre capitaine, n'écouta pas d'Aubigni, l'envoya guerroyer en Calabre avec des forces insuffisantes, laissa seulement un petit corps d'armée, sous les ordres de Jacques de Chabannes, sire de La Palisse, en observation devant Barlette, et fatigua le reste de ses troupes à prendre de mauvaises places dans la Capitanate et la Pouille, tandis que le seul ennemi que les Français dussent redouter réparait et augmentait sa *puissance* à l'abri des murs de Barlette, rendue imprenable par de vastes travaux. Les compagnons de La Palisse et la gar-

nison de Barlette, qui supporta une longue disette avec une patience et une sobriété tout espagnoles, firent diversion aux ennuis du blocus par des défis et des combats chevaleresques, que tous les historiens du temps ont célébrés à l'envi : ce fut le fameux duel où Bayard tua Sotomayor, cousin du roi d'Espagne ; ce fut le combat de onze Français contre onze Espagnols ; puis le combat de treize Français contre treize Italiens : les Italiens eurent le dessus dans cette dernière rencontre, faible consolation pour leur amour-propre national tant froissé depuis quelques années [1].

L'hiver se passa ainsi : le duc de Nemours avait ramené le gros de ses troupes autour de Barlette ; avec le printemps de 1503, la fortune commença de changer, suivant les prévisions de Gonsalve ; d'Aubigni, qui s'était emparé de la Calabre presque entière, fut réduit à la défensive, par les renforts qui ne cessaient d'arriver de Sicile aux Espagnols ; la connivence des Vénitiens, qui occupaient Trani, Brindes et Otrante, avec les Espagnols, permit à Gonsalve de ravitailler Barlette par mer, et causa la destruction d'une escadre de quatre galères françaises devant Otrante : bientôt après, l'entêtement du duc de Nemours amena un autre revers : ce prince, que la longue inaction de Gonsalve avait rempli d'une confiance téméraire, partit pour la terre d'Otrante avec la plupart de ses troupes, malgré les représentations de La Palisse, laissé dans Ruvo près de Barlette, avec une poignée de soldats. A peine Nemours fut-il éloigné, que Gonsalve sortit à la tête de toutes ses forces, emporta Ruvo d'assaut, et fit prisonnier le brave La Palisse, en dépit de son héroïque

[1] Voy. J. d'Auton, t. II, 4e partie ; — Guicciardini, l. V ; — les Gestes du bon chevalier sans peur et sans reproche, etc.



Bourgeois sc.

LOUIS XII.

Publié par [illegible] Paris

résistance. Les autres capitaines rejetèrent avec raison ce malheur sur le duc de Nemours, et les divisions du vice-roi et de ses lieutenants furent encore une cause d'affaiblissement pour les Français.

Les dépêches qui furent, sur ces entrefaites, expédiées de France au vice-roi, semblaient dispenser l'armée de nouveaux renforts : une transaction qui devait terminer la guerre avait été jurée à Lyon, le 2 avril, par le roi Louis et l'archiduc Philippe, fondé de pouvoir de son beau-père Ferdinand. Louis et Ferdinand renonçaient, chacun, à leur part du royaume de Naples, en faveur des jeunes fiancés Charles d'Autriche et Claude de France : jusqu'à l'accomplissement du mariage, Louis XII conservait en garde la Terre de Labour et les Abruzzes, Ferdinand, la Pouille et les Calabres ; les provinces contestées devaient être administrées en commun par l'archiduc Philippe, *procureur* de son fils Charles, et par un commissaire du roi de France. Aux termes d'un second traité qu'accepta également l'archiduc, les rois de France, d'Espagne et *des Romains* [1], devaient convoquer incessamment un concile et provoquer la déposition du pape, et *les rois des Espagnes,* ainsi que le roi des Romains, favoriseraient les prétentions du cardinal d'Amboise sur la tiare pontificale [2].

La plus grande sécurité régnait à la cour de France : Louis XII avait fait de grands sacrifices au désir d'élever son ministre sur le saint-siége, et, tout l'avantage du traité

[1] Maximilien, dans les actes officiels, ne portait pas le titre d'empereur, parce qu'il n'avait pas été couronné à Rome : on l'appelait le roi des Romains, ou l'*empereur élu*.

[2] P. L. Jacob, histoire du seizième siècle, d'après les manuscrits de Béthune, n° 8486. — Léonard, recueil de Traités, t. II. p. 3-9.

étant pour les maisons d'Autriche et d'Espagne, on ne soupçonnait pas que Ferdinand pût refuser sa ratification. Louis avait donc suspendu tous envois de soldats à Naples, et dépêché au duc de Nemours l'ordre de cesser les hostilités; des nouvelles désastreuses surprirent le roi au sein de cette imprudente confiance. Ferdinand n'avait voulu qu'endormir son ennemi par de frauduleuses négociations, et il avait expédié à Gonsalve renfort sur renfort, avec l'ordre secret de n'avoir égard à aucune signification de traité : Gonsalve, après avoir si longtemps évité tout engagement sérieux, prit soudain l'offensive avec autant d'énergie que de rapidité. Deux batailles décisives furent livrées à huit jours de distance l'une de l'autre : la première en Calabre, entre d'Aubigni et don Fernand d'Andrade, capitaine d'un grand *secours* arrivé d'Espagne; la seconde en Pouille, entre le duc de Nemours et Gonsalve de Cordoue. D'Aubigni, peu de jours après avoir défait à Terranova une forte division espagnole, fut accablé et vaincu à Séminara, le vendredi 21 avril, dans le même lieu où, huit ans auparavant, il avait vaincu le jeune roi Ferdinand de Naples et Gonsalve de Cordoue : il se réfugia dans la forteresse d'Angitola, et fut contraint de se rendre après quelque temps de siége : le vendredi suivant, 28 avril [1], Gonsalve, sorti de Barlette, rencontra le vice-roi près de Cérignoles : la position de l'armée espagnole, dont un large fossé couvrait le front, était très-avantageuse; le jour finissait, et la prudence commandait aux Français d'attendre le lendemain pour assaillir l'ennemi; néanmoins l'attaque immédiate fut décidée après une violente altercation entre le vice-roi et deux de ses

[1] Le vendredi était réputé jour heureux par les Espagnols. Guicciardini.

capitaines. Nemours, cette fois, penchait pour le parti le plus sage; mais Yves d'Allègre, un des généraux, le piqua au vif en paraissant douter de sa valeur ; Nemours irrité donna le signal et s'élança à la tête de l'avant-garde, sans même faire reconnaître la position de l'ennemi.

Le sort d'un combat commencé sous de tels auspices ne fut pas longtemps douteux : les Français, arrêtés court par le fossé qui protégeait les Espagnols, tentèrent en vain de le franchir sous le feu meurtrier d'une nombreuse artillerie ; le désordre était déjà dans leurs rangs, lorsque deux charrettes qui renfermaient les poudres de l'armée espagnole sautèrent avec un bruit épouvantable ; cet accident, qui semblait devoir être fatal aux ennemis, décida leur victoire : l'arrière-garde française, saisie d'une de ces paniques si ordinaires dans un assaut nocturne, prit la fuite au fracas de cette explosion, entraînant avec elle son commandant, Yves d'Allègre, ce même capitaine qui avait forcé le vice-roi à combattre : la cavalerie de Gonsalve, s'élançant hors du camp, enfonça et culbuta le reste de l'armée ; le duc de Nemours fut tué dans la mêlée [1], et l'*host* de France fut dispersé et presque détruit ; ses débris reculèrent jusqu'au Garigliano et à Gaëte, tandis que la plupart des villes napolitaines et la capitale elle-même ouvraient leurs portes au vainqueur. Gonsalve entra dans Naples le 14 mai : les châteaux de Naples se défendirent vaillamment, mais ils durent céder aux formidables moyens d'attaque qu'employa contre eux un des lieutenants de Gonsalve, Pedro Navarro, le plus grand in-

[1] Avec lui finit cette maison d'Armagnac, qui avait joué un si grand rôle dans l'histoire du moyen âge, et qui prétendait faire remonter son origine jusqu'à Haribert, frère du roi Dagobert.

génieur militaire de ce temps, qui avait inventé ou du moins perfectionné l'art de faire jouer les mines avec la poudre[1].

La colère de Louis XII fut égale à sa douleur, quand il apprit la perte de son royaume de Naples, la mort de son vice-roi et de tant de braves gens d'armes : Philippe d'Autriche, qui avait été l'instrument involontaire de la trahison de Ferdinand, partagea le ressentiment du roi de France, et manda *au roi catholique* que lui, Philippe, ne quitterait pas la cour de Louis XII avant que Ferdinand eût ratifié le pacte de Lyon. Mais Ferdinand prétendit que Philippe avait excédé ses pouvoirs, refusa de ratifier le traité, et ne s'émut guère des reproches de félonie qui lui étaient adressés : il se fit gloire au contraire du *bon tour* qu'il avait joué à Louis XII ; informé que le roi de France se plaignait d'avoir été trompé *deux fois* par lui, on prétend qu'il s'écria : « Il en a menti, l'*ivrogne ;* je l'ai trompé plus de dix fois ! »

Louis était altéré de vengeance : il chassa de France les envoyés de Ferdinand, sans vouloir écouter de nouvelles propositions ; il résolut d'envoyer une armée et une flotte puissantes à la *recouvrance* de Naples, et d'attaquer les *rois catholiques* chez eux par la Biscaye et par le Roussillon.

Les entreprises de Louis XII avaient été jusque-là peu onéreuses à la France : la guerre nourrissait la guerre ; les contributions de la riche Italie entretenaient les armées françaises, et la France avait vu, chose inouïe, diminuer les impôts en temps de guerre. Louis imposa

[1] C'était un soldat de fortune, né en Biscaye, dans la dernière classe du peuple : nos historiens l'appellent *Pierre Navarre.* — Voy. Guicciardini. — Jean d'Auton. — Paul Jove. — Alfonso de Ulloa, etc.

pour la première fois quelques sacrifices au royaume, et demanda aux bonnes villes et aux états provinciaux quelques aides, assez modiques ; car Paris ne donna que 30,000 livres [1] : la taille, qui avait été considérablement réduite depuis la mort de Charles VIII, fut rehaussée de 288,105 livres [2], sans consulter les états généraux sur cette *crue* [3]. Le gouvernement de Louis XII était doux et régulier, mais tant soit peu absolu ; absolutisme tempéré, il est vrai, par le bon sens, l'esprit d'ordre et l'amour sincère du bien public. Louis obtint, sans trop charger le royaume, les ressources nécessaires pour pousser activement de redoutables préparatifs. Des levées très-considérables furent faites en Suisse : le sire d'Albret et le maréchal de Gié reçurent ordre de passer la Bidassoa et de se porter sur Fontarabie avec quatre cents lances (deux mille quatre cents chevaux), et cinq mille Suisses et Gascons ; le maréchal de Rieux attaqua le Roussillon, avec huit cents lances (quatre mille huit cents chevaux) et huit mille fantassins suisses et français, soutenus par l'arrière-ban du Languedoc ; enfin, Louis de La Trémoille, le meilleur général qu'eût alors la France, partit pour l'Italie à la tête de huit cents lances et de cinq mille fantassins gascons, que devaient rejoindre, chemin faisant, huit mille

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville ; manuscrits de Colbert, vol. 252.

[2] Hist. de Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 86.

[3] Jean d'Auton parle à plusieurs reprises du roi *tenant ses états,* ce qui nous paraît avoir induit en erreur M. de Sismondi. « Ces états, dit le bibliophile Jacob, n'étaient pas des états généraux, mais des assemblées du grand conseil, du conseil privé et des princes, sous la présidence du roi, dans lesquelles on traitait toutes les questions du gouvernement civil et politique : ces conférences furent nommées *états,* sans doute parce qu'on y réglait les comptes des trésoriers, et qu'on y dressait les *états* de la maison royale. » Hist. du seizième siècle, etc., t. I, p. 402. Nous croyons que le bibliophile Jacob a raison, et qu'il n'y eut point d'états généraux durant les premières années de Louis XII.

Suisses, quatre cents lances lombardes, six cents lances et cinq mille fantassins fournis par les républiques toscanes et par les petits princes de l'Italie centrale. Le roi s'était enfin décidé à prendre énergiquement sous sa protection la Toscane et les petits états voisins, toujours menacés par César Borgia, qui avait encore usurpé le duché d'Urbin, la seigneurie de Pérouse, etc., et s'efforçait de détruire, par le fer ou le poison, toutes les familles princières. Le roi ne voulait pas souffrir davantage les empiétements des Borgia, qui avaient reconnu ses bienfaits en conspirant contre lui avec les Espagnols. Les affaires du royaume de Naples étaient en meilleur état, et faisaient bien augurer du succès de l'expédition : quelques places, occupées par les Français et par les barons napolitains du vieux parti d'Anjou, se défendaient opiniâtrément ; le brave capitaine Louis d'Ars, cantonné dans Venosa, au cœur de la Pouille, se signalait par mille exploits ; Gonsalve en personne avait été vigoureusement repoussé au siége de Gaëte, où s'étaient retirés la plupart des Français échappés au désastre de Cérignoles, sous le commandement d'Yves d'Allègre ; les galères espagnoles, qui bloquaient le port de Gaëte, avaient été en même temps forcées de se retirer devant une flotte franco-génoise, qui amenait le marquis de Saluces, nommé vice-roi en remplacement du malheureux duc de Nemours ; Gaëte fut ravitaillée, et la garnison, grossie par un renfort de quatre mille Gascons et Corses, devint un véritable corps d'armée.

Tandis que La Trémoille traversait la haute Italie, se dirigeant sur les États romains, d'actives négociations étaient renouées entre le roi et le pape : Louis voulait éviter de jeter Alexandre VI dans les bras de l'Espagne et le retenir dans l'alliance française, tout en mettant des bor-

nes à l'ambition de César Borgia ; Alexandre et son fils cherchaient de leur côté à obtenir ou une neutralité provisoire, ou de nouvelles concessions aux dépens de leurs voisins, pour prix de leur alliance. Sur ces entrefaites, un *chevaucheur,* qui avait fait, à franc étrier, en quatre jours, la route de Rome à Mâcon, apporta au roi dans cette ville une grande nouvelle : Alexandre VI n'existait plus ; il avait été enlevé le 18 août, par une mort digne de sa vie. Il avait coutume de battre monnaie avec le poison, comme d'autres l'ont fait avec l'échafaud : lui et César burent un jour, par mégarde, le vin empoisonné qu'ils destinaient à plusieurs cardinaux dont ils convoitaient la dépouille : César en guérit ; Alexandre mourut, emportant avec lui la gloire satanique d'avoir reculé les bornes du mal et réuni dans une même existence toutes les fureurs de la passion la plus effrénée et tous les raffinements de la plus savante perversité, Tibère et Caligula.

En apprenant la vacance du saint-siége, le roi et son ministre ne pensèrent plus qu'au conclave prêt à s'ouvrir : le moment était venu de réaliser ce brillant rêve, qui, depuis plusieurs années, poursuivait le cardinal d'Amboise : Georges avait préludé à sa propre élévation en faisant nommer son frère Aimeri grand-maître de Rhodes, et déjà il se voyait à la tête de l'Église, employant les forces de la papauté à assurer la grandeur de son royal ami et la prépondérance de la France. Georges unissait dans sa pensée les intérêts de sa patrie et le bien de l'Église, et son ambition était celle des âmes élevées : ses lumières étaient trop grandes, pour qu'il ne reconnût pas avec effroi combien étaient interverties les relations normales de l'Église et du *siècle :* le *siècle* croissait en savoir, en raison, en moralité, en intelligence, à mesure que l'Église, perdant la

haute direction de la société, était livrée à des chefs plus pervers et plus antichrétiens : le *vicariat de Jésus-Christ* était vendu à l'encan dans des conclaves simoniaques, tandis qu'un formidable esprit de discussion et d'examen s'éveillait en tous lieux, mais surtout dans la religieuse Allemagne, où de nombreux novateurs célébraient déjà, suivant l'expression d'un historien du seizième siècle, *les fiançailles de Luther* [1]. Georges eût peut-être entrepris une vaste et prompte réforme, pour éviter une imminente révolution religieuse, et n'eût pas reculé devant les moyens les plus énergiques ; l'appui de toute la puissance française lui eût permis de marcher à son but sans ménager les intérêts particuliers opposés à l'intérêt de l'Église.

Georges d'Amboise partit donc en toute hâte pour Rome, accompagné d'un ancien ennemi dont il avait cru se faire un partisan dévoué : c'était le cardinal Ascanio Sforza. Georges l'avait tiré de prison, comblé de bienfaits et de marques d'estime, et Ascanio avait juré d'user de son influence au profit de la France. César Borgia, de son côté, pour obtenir la sauvegarde du roi contre les ennemis qui l'assaillaient de toutes parts, promettait les voix des cardinaux attachés à sa faction et à celle de son père : étrange

[1] Pontus-Heuterus. *Rerum Austriacarum*, etc. — Il y avait eu, sur ces entrefaites, de violents mouvements religieux à Spire. — A Paris, dans la Sainte-Chapelle, un écolier arracha l'hostie consacrée des mains du célébrant, en s'écriant : « *Quand donc finira cette folie?* » Il refusa de s'amender et fut brûlé vif. C'était l'antiquité qui lui avait tourné la tête ; tantôt il invoquait les dieux de l'Olympe, tantôt il disait qu'il suivait *la loi de nature*. — J. d'Auton. — Nicole Gilles. — Le cardinal d'Amboise, qui avait obtenu les pouvoirs de légat en France, avait tenté, en 1501-1502, une réforme générale des Bénédictins et des ordres mendiants, qui foulaient aux pieds leurs règles et vivaient de la façon la plus débordée : la résistance fut si vive, et le *légat* fut si mal soutenu par la cour de Rome, que la réforme avorta. Les scènes d'émeute les plus burlesques eurent lieu chez les jacobins et les cordeliers de Paris. Les écoliers prirent parti pour leurs maîtres et leurs camarades engagés dans les ordres monastiques.

et monstrueux patronage ! Georges fermait les yeux sur les moyens pour ne voir que le but : il sacrifia momentanément l'expédition de Naples ; il fit arrêter l'armée française à Nepi, pour appuyer son élection, et entra dans Rome aux acclamations d'un peuple nombreux, qui semblait saluer d'avance le nouveau chef de l'Église.

Mais l'intrigue, pendant ce temps, s'agitait dans l'ombre : Georges avait à son insu un concurrent redoutable dans un homme qui avait été jusqu'alors l'allié fidèle de la France, le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, Julien de la Rovère. Julien ne se mit point en avant ; il laissa faire Ascanio Sforza, et celui-ci, qui avait conservé au fond de l'âme toute sa haine pour le roi de France et pour son ministre, ces destructeurs du *pouvoir sforzesque,* usa de l'imprudente confiance de Georges pour saper ses projets : il emprunta 100,000 ducats afin d'acheter la *voix du Saint-Esprit.* Le jour de l'élection venu, Georges n'obtint que treize voix sur trente-sept : ce dut être pour lui un coup de foudre ! Georges ne se résigna pas encore, et reporta ses voix sur Francesco Piccolomini, cardinal de Sienne, vieillard atteint d'une maladie grave et peut-être mortelle. Les adversaires de Georges consentirent à cette espèce de trêve, et le cardinal de Sienne fut proclamé sous le nom de Pie III (21 septembre).

Georges se décida enfin à laisser l'armée s'éloigner de Rome ; mais six semaines de halte aux bords malsains du Tibre avaient été funestes aux troupes françaises : la *malaria* (le mauvais air) les avait décimées ; La Trémoille, tourmenté de la fièvre depuis plusieurs mois, tomba si malade, qu'il fut contraint de résigner son commandement et de retourner en France ; le roi lui donna pour successeur le marquis de Mantoue, maintenant allié des

Français, qu'il avait autrefois combattus à Fornovo. Ce prince italien était loin d'inspirer aux soldats la même confiance que La Trémoille, le plus renommé capitaine de France, et le cardinal d'Amboise lui-même ne vit point commencer la campagne sans de fâcheux pressentiments, comme l'atteste sa lettre du 27 septembre : il eût bien voulu qu'on pût rétablir Frédéric sur le trône de Naples, conquis par les armes françaises au profit de l'Espagne [1].

Pie III ne siégea pas un mois sur la chaire de saint Pierre : il mourut le 19 octobre, et le conclave se rouvrit sous de fâcheux auspices : la protection accordée par les Français à César Borgia, dans le vain espoir d'entraîner par l'aide de César une partie du sacré collége, avait rallié à la faction espagnole les Orsini, tous les autres seigneurs des États romains, et la population de Rome, et, quelques jours avant la mort de Pie III, une furieuse émeute avait forcé Georges d'Amboise à se réfugier au château Saint-Ange. Le cardinal Georges reconnut l'impossibilité de réaliser ses espérances, et considérant le long attachement que Julien de la Rovère avait témoigné à la cause française, il crut prendre le parti le plus sage en se ralliant à ce prélat : Julien déploya une dextérité qu'on n'eût point attendue de son naturel franc et ouvert et de son humeur violente : il gagna les Français en leur rappelant son passé, les ennemis de la France, en leur annonçant un avenir tout contraire, les indifférents, en leur promettant faveurs et richesses ; il fut élu, au premier tour de scrutin, le 31 octobre [2]. Toute chance de réforme

[1] Manuscrits de Béthune, n° 8469, feuillet 50.

[2] Jean d'Auton prétend que le cardinal d'Amboise eut d'abord vingt-quatre voix, et Julien, seulement dix-huit ; la majorité des deux tiers étant nécessaire, l'Église

ecclésiastique s'était évanouie avec la candidature du cardinal d'Amboise : Julien de la Rovère prit le nom *césarien* de Jules II, comme un présage du caractère tout politique et temporel que devait avoir son règne : Jules II rappela le paganisme et la Rome impériale sous un plus noble aspect qu'Alexandre VI, mais ne fut pas plus chrétien que lui. On le connaissait pour un homme courageux, ardent et opiniâtre, ami chaud et implacable ennemi; mais on ne soupçonnait pas ce qui avait fermenté dans cette tête puissante durant ces dix années où Julien était resté confondu parmi les courtisans des rois français conquérants de l'Italie. Pas plus que Georges d'Amboise, il n'avait brigué le souverain pontificat par une ambition vulgaire; le pouvoir était pour lui un moyen plutôt qu'un but, et, lui aussi, rêvait de grandes choses : exécuter au profit du saint-siége ce qu'avaient entrepris Sixte IV et Alexandre VI au profit de leurs familles, refaire un état romain puissant par le territoire et par les armes, resplendissant de la gloire des arts, le rendre l'arbitre de l'Italie à la faveur des querelles de la France et de l'Espagne, balancer les étrangers les uns par les autres jusqu'au jour de les rejeter tous hors de la péninsule, tels étaient les vastes plans conçus par le nouveau pape : quant à l'état moral de la chrétienté, aux périls intérieurs de l'Église, il ne parut pas même y songer; c'était un grand roi qui venait de s'asseoir sur le trône de Rome, et non un souverain pontife, sur la chaire de saint Pierre.

se trouvait en danger de schisme, si l'un et l'autre candidat se fût obstiné. Georges d'Amboise, *pour obvier à cette tant périlleuse division*, donna *libéralement* ses voix à son rival.—J. d'Auton, t. III, p. 21. Il est le seul qui avance cette circonstance implicitement contredite par le récit de tous les autres historiens. Voyez J. Burchardi Diarium. — Guicciardini et les autres Italiens. — Belcarius; — et surtout les Lettres de Machiavel; Légations à Rome.

Rien ne transpira d'abord des desseins de Jules II : il prit le temps de se reconnaître ; il montra beaucoup d'égards au cardinal d'Amboise, qui repartit bientôt, triste et découragé, pour la France ; il laissa crouler devant lui, sous la haine universelle, la puissance de César Borgia, partagea ses dépouilles avec quelques-uns des princes dépossédés par César et avec les Vénitiens [1], et attendit l'issue de la guerre de Naples sans s'engager dans la querelle.

La lutte ne tarda pas à être décidée : l'armée française, moins nombreuse que le roi ne l'avait pensé [2], était entrée dans le royaume de Naples, au commencement d'octobre : elle essaya inutilement de forcer les défilés de San-Germano, se rabattit sur les bords de la mer, et opéra sa jonction avec la garnison de Gaëte, qui lui donna une supériorité numérique assez considérable sur les Espagnols : l'armée alors entreprit de passer le Garigliano, près de l'embouchure de ce fleuve ; un pont de bateaux fut jeté sur le Garigliano, et le passage fut forcé malgré la résistance opiniâtre des Espagnols, que prirent en flanc des chaloupes canonnières détachées de l'escadre française

[1] Jules n'oublia pas tout à fait que César l'avait puissamment aidé à obtenir la tiare, et ne voulut point permettre qu'on infligeât à ce monstre le châtiment dû à ses crimes : il le fit cependant arrêter pour l'obliger à céder ses places de Romagne ; César s'échappa et alla chercher un asile à Naples, auprès de Gonsalve ; *le grand capitaine* le reçut d'abord très-honorablement, puis, un beau jour, le fit enlever et l'envoya prisonnier en Espagne. César s'évada encore, se réfugia à la cour du roi de Navarre, son beau-frère, prit une part active aux troubles qui agitaient la Navarre, et y trouva une fin romanesque et tragique. Un matin, une bande d'insurgés navarrois rencontrèrent dans un défilé, près de Viana, un chevalier couvert d'une armure dorée. Environné, seul contre une foule d'ennemis, il se défendit jusqu'à la mort ; après l'avoir terrassé et percé de mille coups, on lui arracha son heaume, et l'on reconnut César Borgia.

[2] Elle ne comptait que douze cents lances, et dix mille hommes de pied. Il n'y avait que deux mille Suisses au lieu de huit mille attendus.

qui croisait sur la côte (5 novembre). Le marquis de Mantoue ne sut point profiter de cet avantage pour attaquer sur-le-champ Gonsalve et marcher sur Naples : il perdit plusieurs jours en hésitations, et bientôt la saison devint si mauvaise qu'il fut impossible à l'armée de traverser les fameux marais de Minturnes, en présence d'un ennemi qui avait eu le temps de se retrancher fortement. Le marquis de Mantoue, fatigué des reproches de ses lieutenants, se retira, sous prétexte de maladie, et laissa l'armée entre les mains du marquis de Saluces, vice-roi de Naples (1er décembre); mais le nouveau général, Italien comme son devancier, ne fut guère plus respecté des troupes françaises : les chefs étaient divisés ; les soldats, bivouaqués dans la boue au bord du Garigliano, désertaient ou mouraient par centaines ; la température était d'une rigueur inouïe dans ce beau climat : la pluie, la neige et les vents d'hiver battaient sans cesse le camp français : les tempêtes avaient écarté la flotte ; les vivres et l'argent manquèrent bientôt : le roi n'avait rien épargné pour assurer la subsistance de l'armée ; mais les impudentes malversations des trésoriers et des commissaires des vivres rendirent les soins de Louis XII inutiles : on dut alors commencer à reconnaître les inconvénients de la vénalité des charges de finances, ressource plus onéreuse à l'état que l'augmentation des impôts : les financiers se dédommageaient amplement de leurs débours aux dépens de l'armée. Les Espagnols, campés près de Sessa, ne souffraient pas moins que les Français ; mais l'ordre et la discipline régnaient parmi eux, et l'exemple du *grand capitaine*, qui partageait toutes leurs misères, leur donnait l'énergie de tout endurer. « J'aime mieux perdre ici la vie, avait dit Gonsalve, que de reculer de quelques pas

pour la prolonger de cent ans. » La nature des deux armées justifiait la résolution de Gonsalve ; l'infanterie, qui faisait la principale force des Espagnols, résistait beaucoup mieux aux privations et aux rigueurs de l'atmosphère que la belle cavalerie des Français, qui se fondait de jour en jour : enfin l'arrivée d'un renfort italien, amené par les Orsini, fit passer la supériorité du côté des Espagnols. Après cinquante jours d'immobilité, Gonsalve saisit brusquement l'offensive, jeta à son tour un pont sur le Garigliano, à quelques milles du pont des Français (27 décembre) : les capitaines français, qui avaient dispersé leurs quartiers sur un espace de huit à dix milles, ne s'étaient nullement attendus ni préparés à cette soudaine attaque : ils rompirent leur pont de bateaux, et tentèrent de se replier sur Gaëte ; mais leur retraite se changea promptement en déroute : poursuivis l'épée dans les reins par les gens de Gonsalve, et coupés par un autre corps ennemi qui avait rétabli le pont de bateaux, ils perdirent leur artillerie légère, leur bagage, une foule de soldats tués ou pris, et les exploits de Pierre du Terrail, si fameux sous le nom du *chevalier Bayard*[1], et de quelques autres intrépides hommes d'armes, ne purent que sauver l'honneur du nom français sans rendre le désastre moins irremédiable : les éléments s'étaient conjurés avec l'ennemi contre les Français ; la grosse artillerie, embarquée sur les chaloupes de l'escadre, fut submergée avec ces barques et tout ce qu'elles portaient : Pierre de Médicis, l'ancien *gouverneur* de Florence, fut au nombre des victimes. Les restes de l'armée, entassés dans Gaëte, eussent encore suffi à défendre cette place ; mais la ville n'était

[1] La véritable orthographe est *Bàyart*.

point approvisionnée, et les soldats étaient tellement épuisés et découragés, que les généraux crurent devoir accepter sur-le-champ une capitulation honorable : ils rendirent Gaëte le 1er janvier, en stipulant, pour eux, leurs gens et tous les partisans de la France, la liberté et la conservation des biens; plus, la délivrance sans rançon de d'Aubigni, de La Palisse et de tous les Français faits prisonniers dans le cours de la guerre. Bien peu de ces malheureux soldats revirent la France : la plupart d'entre eux, gentilshommes ou simples soudoyers, partis malades et affamés des bords funestes du Garigliano, jonchèrent de leurs cadavres les chemins et les cités de l'Italie. Beaucoup de capitaines, et le marquis de Saluces lui-même, moururent au retour, de fatigue et de chagrin. Il ne resta rien à Louis XII de sa florissante armée, ni de son beau royaume de Naples[1], et le châtiment de quelques financiers engraissés du sang des pauvres gens de guerre, fut la seule vengeance que le désolé monarque put tirer de tant de revers. Louis expiait durement les prospérités du commencement de son règne! Rien ne lui avait réussi durant cette fatale année 1503 : sa double attaque contre l'Espagne avait échoué; le petit corps d'armée confiée au sire d'Albret et au maréchal de Gié pour attaquer Fontarabie ne fit rien, faute d'argent, et surtout faute d'accord entre ses deux chefs : le sire d'Albret se conduisit de manière à se faire soupçonner d'intelligence avec l'Espagne : son fils et sa bru, le roi et la reine de

[1] Excepté quelques forteresses de la Pouille, où Louis d'Ars, qui avait refusé d'être compris dans le traité de Gaëte, continua quelque temps encore de guerroyer avec une poignée d'aventuriers français et albanais. — J. d'Auton. — Guicciardini. — Paulus Jovius, *vita magni Consalvi*. — Machiavelli, *Legazione da Roma*, etc.

Navarre, gardaient une neutralité obséquieuse envers les *rois catholiques :* cette maison devait payer cher ses complaisances pour l'Espagne[1]. Du côté du Roussillon, les hostilités furent plus sérieuses : le maréchal de Rieux, à la tête de seize à dix-huit mille combattants, avait, le 10 septembre, mis le siége devant Salces, place récemment fortifiée par Pedro Navarro, à l'entrée du Roussillon ; mais Ferdinand rassembla toutes les forces de l'Espagne pour secourir Salces, et s'avança contre les Français, à la tête de quarante mille hommes ; les Français levèrent le siége de Salces et se replièrent sur Narbonne, et l'escadre qui les avait secondés fut presque abîmée par une tempête : une suspension d'armes particulière au Roussillon fut conclue pour cinq mois, le 15 novembre. Les pilleries des trésoriers n'avaient pas été moins effrontées dans cette armée que dans celle de Naples[2].

Une trêve générale de trois ans fut signée ensuite par le roi de France et *les rois catholiques* le 31 mars 1504 : Ferdinand, parvenu à son but, ne demandait qu'à se consolider à loisir dans sa conquête, et le découragement avait succédé à la colère dans l'âme de Louis, qui avait craint un moment que Gonsalve ne marchât contre le Milanais. Louis avait entraîné la France dans des guerres malheureuses pour soutenir ce qu'il nommait ses droits; mais il sut s'arrêter sur cette pente, et comprit assez ses devoirs pour ne pas ruiner la France en poursuivant à tout prix ses prétentions dynastiques.

[1] La maison d'Albret penchait vers l'Espagne, parce qu'elle craignait les vieilles prétentions de la branche de Foix-Narbonne sur le royaume de Navarre. L'héritier de cette branche, le jeune Gaston de Foix, était le neveu de Louis XII.

[2] Les trésoriers et fournisseurs volèrent, dit-on, plus de 1,200,000 livres dans la campagne de 1503, qui coûta au roi plus de 3 millions (15 millions et demi) outre la solde ordinaire des troupes. Seyssel.

(1504-1506.) Le chagrin des revers qui avaient succédé à de rapides et faciles triomphes faillit être mortel à Louis XII, dont le tempérament, naturellement frêle, était fort altéré à cette époque par un flux de sang chronique. Son mal s'aggrava; il perdit l'appétit et le sommeil, maigrit jusqu'à l'étisie, et les médecins crurent reconnaître chez lui tous les symptômes d'une fin très-prochaine. Ces tristes pronostics furent démentis par l'événement : une crise heureuse sauva Louis; il put se faire transporter de Lyon à Blois, et la douce atmosphère des rives de la Loire, tant aimées des rois aux quinzième et seizième siècles, ranima le malade défaillant, qui revint à la vie, sinon à la santé.

Le roi avait été si près du tombeau, qu'Anne de Bretagne, se croyant déjà veuve pour la seconde fois, avait tout disposé pour se retirer à Nantes avec sa fille Claude, *sitôt que Dieu aurait fait son plaisir du roi :* Anne craignait que les partisans du premier prince du sang, François d'Orléans, comte d'Angoulême et duc de Valois[1], ne cherchassent à s'emparer de *madame Claude* pour empêcher son funeste mariage avec Charles d'Autriche et la marier au jeune François. Le parti de François d'Angoulême avait pris aussi ses précautions, et les bagages que la reine expédiait à Nantes par la Loire furent arrêtés à Saumur, d'après l'ordre du maréchal de Gié, gouverneur du jeune prince, qui, tout Breton qu'il fût de naissance, s'était entièrement dévoué aux intérêts du royaume. Anne n'oublia pas cet outrage d'un de ses sujets, et, lorsque Louis XII fut convalescent, elle obséda

[1] Le comte d'Angoulême, neveu du roi *à la mode de Bretagne*, c'est-à-dire fils du cousin germain du roi, était le seul représentant mâle de la branche cadette de la maison d'Orléans. Il avait alors neuf ans.

tellement le pauvre prince, qu'elle l'obligea de disgracier le maréchal, puis de laisser mettre en jugement ce vieux serviteur de trois rois, pour avoir trop bien soutenu la cause de l'état. Anne influença les témoins et les magistrats de la manière la plus scandaleuse : tous les moyens de corruption furent employés afin de perdre le maréchal, et Louise de Savoie, comtesse douairière d'Angoulême et mère de l'héritier présomptif du trône, voulant regagner la faveur de la reine Anne, son ennemie, n'eut pas honte de se joindre aux accusateurs du plus fidèle ami de son fils; néanmoins les chefs d'accusation étaient si vagues et si puérils, qu'il ne se trouva point de juges assez pervers pour condamner Pierre de Rohan, sire de Gié, à *perdre le corps et les biens;* le sire de Gié fut seulement suspendu de son office de maréchal, et dépouillé de ses commandements et de la *garde et gouvernement* du comte d'Angoulême[1].

La reine Anne n'était pas encore satisfaite d'avoir extorqué à Louis XII un pacte d'alliance qui menaçait d'enlever la Bretagne à la France; elle continua d'intriguer dans l'intérêt de la maison d'Autriche, qu'elle semblait avoir adoptée pour sa famille, et ne cessa d'assiéger son mari, toujours faible et languissant, afin de lui arracher de nouvelles concessions : non-seulement indifférente, mais foncièrement hostile à la France qui l'avait deux fois couronnée, elle ne songeait qu'à faire de sa fille une grande souveraine en démembrant le royaume de son mari. Les menées de la reine et de l'archiduc Philippe, secondées par le pape et par l'empereur, aboutirent à la conclusion d'un triple traité secret, signé le 22 septembre 1504

[1] Voyez le récit du procès dans *l'Hist. du seizième siècle,* etc., par le bibliophile Jacob, t. II, p. 32 et suivantes, d'après le manuscrit unique du procès.

à Blois. Le premier de ces traités était une confédération entre Jules II, Louis XII et Maximilien, contre la république de Venise : le domaine de la république en terre ferme avait été formé aux dépens de tous ses voisins ; le royaume de Hongrie, la maison d'Autriche, l'Empire, le duché de Milan, le saint-siége et le royaume de Naples avaient tous à revendiquer quelque lambeau de la *seigneurie* de Venise; maîtresse depuis longtemps en Romagne de Ravenne et de Cervia, la république venait encore d'usurper Faënza et Rimini, au moment de la chute de César Borgia, et seule elle s'accroissait toujours parmi la décadence du reste de l'Italie; elle était l'obstacle le plus immédiat aux projets d'agrandissement territorial que méditait le pape, et Jules II fut la cheville ouvrière de la coalition contre elle : le pape devait recouvrer les places de la Romagne; l'empereur, les domaines autrichiens et les villes libres et impériales assujetties par Venise (Vérone, Padoue, Vicence, Trévise), et Louis XII, le Bressan, le Bergamasque et le Crémonais, anciennes dépendances de Milan. Les traités de partage avaient mal réussi jusqu'alors à Louis XII, et il était d'une aussi mauvaise politique d'introduire les Autrichiens en Lombardie qu'il l'avait été d'appeler les Espagnols dans le royaume de Naples ; mais Louis était aveuglé par son ressentiment contre les Vénitiens, qui l'avaient beaucoup desservi dans la dernière guerre. Le second traité était une alliance perpétuelle entre Louis XII, Maximilien et l'archiduc Philippe : le *roi des Romains* assurait l'investiture du Milanais, depuis longtemps promise en vain, au roi de France, à ses *hoirs* mâles, et, s'il n'en avait pas, à celle de ses filles qui épouserait un des fils de l'archiduc. Louis XII payait l'investiture 200,000 francs. On s'enga-

geait à n'admettre les *rois catholiques* dans l'alliance que s'ils délivraient, sous quatre mois, le royaume de Naples à l'archiduc, pour le garder aux jeunes fiancés, Charles d'Autriche et Claude de France. Par le troisième traité, le roi assurait à sa fille Claude et à son futur gendre le duché de Bourgogne, dans le cas où il mourrait sans *hoir* mâle, et, dans tous les cas, le Milanais, la Bretagne, Gênes, Asti et le comté de Blois.

Malgré le secret dont on les enveloppait, ces traités transpirèrent dans le public : les pernicieux desseins de la reine n'étaient plus un mystère, et le mécontentement qu'ils inspiraient aux gens haut placés dans l'état descendait dans toutes les classes de la société : la reine fut fort mal accueillie à Paris, lors d'une entrée solennelle qu'elle y fit au mois de novembre, et les clercs de la basoche, dans les *moralités et comédies satyriques* qu'ils jouèrent devant elle sur la table de marbre, dans la grand'-salle du Palais, ne craignirent pas de l'attaquer en face par des allusions hardies au procès du maréchal de Gié : le maréchal fut mis en scène sans déguisement, avec beaucoup d'autres grands personnages. C'était quelque chose de surprenant que de voir la comédie politique d'Aristophane renaître en pleine monarchie, non pas certes avec le génie du poëte athénien, mais avec toute son audace et sa licence. Le roi, qui avait souffert des attaques imméritées contre sa personne, punit les amères, mais trop justes railleries adressées à sa femme; plusieurs de ces *languards* (médisants) furent châtiés, et leurs jeux furent quelque temps interdits. Plus tard, Louis sut tourner contre ses ennemis cette arme populaire qui l'avait d'abord blessé lui-même; mais la comédie politique ne put soutenir longtemps son essor en France : cette plante

vigoureuse demandait un air trop vif et trop libre ; l'air de la monarchie devait l'étouffer.

La cour passa un sombre hiver à Paris cette année-là : l'épidémie et la disette, suites d'une extrême sécheresse , sévissaient par toute la France ; la santé de Louis XII ne se rétablissait pas ; la reine était irritée et inquiète de la malveillance qu'elle inspirait au peuple , et le concert de fades louanges que faisaient incessamment retentir autour d'elle ses poëtes à gages, avait peine à effacer de sa mémoire les voix railleuses des *Enfants sans souci*[1]. Louis XII

[1] Anne entretenait toute une pléiade d'écrivains, qui, pour la plupart, faisaient assez peu d'honneur à leur protectrice : l'école de l'équivoque, fondée par le chroniqueur-poëte Molinet, était passée de la cour de Bruxelles à la cour de France, et les franches et naïves traditions de Froissart, de Charles d'Orléans, de Villon, le génie de la langue et le sens commun, étaient étouffés sous l'invasion du néologisme grec et latin, de l'amphigouri et des tours de force poétiques les plus extravagants : Jean d'Auton et ses complices, les versificateurs de la reine, prosateurs quelquefois passables, mais détestables poëtes, arrivaient au dernier terme du mauvais goût gonflé d'une érudition indigeste. Octavien de Saint-Gelais, mort en 1502, avait lutté courageusement pour la défense de la tradition nationale. Deux ou trois autres noms méritent qu'on fasse quelque réserve à leur égard : Jean Marot est parvenu à la postérité, à la faveur de la renommée de son fils Clément Marot ; le Poitevin Jean Bouchet, alors très-jeune encore, a laissé, comme Jean Marot, des poésies d'un tour quelquefois facile et agréable, quoique trop souvent empreintes du goût de l'époque : le Hennuyer Jean Lemaire est digne de mention pour avoir, avec Octavien de Saint-Gelais, reconnu le vrai génie de la prosodie française, en proposant d'adopter, comme règles fixes, l'entrelacement des rimes masculines et féminines et la proscription des *e* muets à la césure de l'hémistiche. Ces règles essentielles ne furent généralement adoptées que plus d'un demi-siècle après. Il y avait, dans le mauvais goût de tous ces écrivains, une certaine force vive, et leurs fantasques exercices sur la langue et le rhythme ont contribué à tremper et à assouplir ces instruments de la poésie : le fumier littéraire de la cour d'Anne de Bretagne a engraissé le sol pour engendrer Marot, Rabelais et la pléiade de Ronsard. — Biblioth. française de Lacroix de Maine. — Id. de Goujet. — Poésies de J. Lemaire, J. Bouchet, etc. Le meilleur prosateur de ce temps est incontestablement Claude de Seyssel, écrivain clair, ferme et précis, digne d'être placé tout à fait hors ligne. — Nicole Gilles, auteur des annales et chroniques de France, et rival de Robert Gaguin, était mort en 1503.

reçut, sur ces entrefaites, une nouvelle de haute importance : la reine de Castille, la grande Isabelle, était morte le 26 novembre 1504, et le faisceau de la monarchie espagnole se trouvait dissous, au moins momentanément, l'Aragon restant à Ferdinand, la Castille passant à la fille aînée de Ferdinand et d'Isabelle, à Jeanne *la Folle*, dont le triste surnom indique assez l'incapacité absolue : le cerveau faible et ardent de cette princesse n'avait pu résister aux transports d'une jalousie excitée par l'indifférence et le dédain de son mari, Philippe *le Beau :* Isabelle avait bien légué à Ferdinand, à condition qu'il ne se remarierait pas, la régence de Castille jusqu'à la majorité de son petit-fils Charles d'Autriche ; mais l'archiduc Philippe contestait cette disposition, et la plupart des seigneurs castillans appuyaient ouvertement Philippe, quoique les cortès de Castille eussent reconnu la régence de Ferdinand. La querelle de Philippe avec son beau-père amena des complications favorables à la France ; mais Louis XII était peu en état d'en profiter, et tout semblait présager qu'il ne survivrait guère à Isabelle : pour la troisième fois depuis peu de temps, sa vie était sérieusement en danger ; son goût pour la table et la chasse aggravait une situation qui eût exigé une abstinence rigoureuse et un repos complet : l'air de son pays natal n'eut pas la même influence que l'année précédente, et son mal empira à Blois, où il était revenu avant le printemps : le cardinal d'Amboise, qui était allé à Haguenau, en Alsace, recevoir des mains de Maximilien l'investiture du Milanais pour le roi, retrouva Louis mourant à son retour (fin avril 1505). Le deuil fut général dans le royaume quand on sut que le roi avait reçu l'extrême-onction[1] : ce n'é-

[1] Le bruit de sa mort se répandit en Italie, et une belle dame de la famille gé-

taient que processions, neuvaines et pèlerinages pour le rétablissement de Louis XII; une véritable désolation régnait surtout dans les villes de la Loire, à Blois, le séjour favori de Louis XII, à Amboise, à Tours, où le peuple voyait de plus près le roi et l'aimait *chèrement :* on regrettait le passé, on s'effrayait de l'avenir. Le ministre et l'ami du roi mourant, le fidèle Georges d'Amboise, se fit l'interprète des sentiments publics et des intérêts de l'état : Louis, au moment de paraître devant Dieu, se repentit de ses complaisances coupables pour sa femme, et, par un testament secret, il révoqua les engagements pris avec la maison d'Autriche *contre l'utilité du royaume et les promesses du sacre,* et ordonna que sa fille Claude fût mariée au comte François d'Angoulême, héritier du trône, aussitôt qu'elle serait en âge (10 mai). Cette résolution, qui tranquillisa sa conscience, sembla lui porter bonheur : au moment où l'on n'attendait plus que son dernier soupir, *il revint en amendement et alla toujours depuis en amendant :* il maintint dans sa convalescence ce qu'il avait fait au lit de la mort, et la reine à son tour fut contrainte de céder : le testament du 10 mai fut renouvelé le 31, et confirmé par le serment d'Anne de Bretagne : un conseil de régence fut institué pour le cas de mort du roi, et l'on prit les mesures nécessaires pour assurer l'accomplissement du mariage de François et de Claude, déclarée héritière du Milanais et de toutes les possessions d'Italie[1].

noise des Spinola, qui s'était éprise du roi à son dernier voyage en Italie, et qui l'avait choisi pour son *intendio* (sigisbé), fut si frappée de cette nouvelle qu'elle en mourut de chagrin. Louis XII porta le deuil de Thomasina Spinola. On prétend que leurs amours n'avaient pas dépassé les bornes de la galanterie chevaleresque. Voy. les poésies de J. d'Auton.

[1] P. L. Jacob, d'après les manuscrits de Colbert, in-f°, t. I, et de Dupuy, n° 84. — Recueil d'Isambert, XI, 443.

Cet heureux revirement changeait nécessairement toute la politique de Louis XII : quelques semaines après la signature de l'acte secret du 31 mai, arriva un ambassadeur de Ferdinand, chargé d'une importante mission ; le roi d'Aragon avouait ses torts envers le roi de France, en sollicitait l'oubli, demandait à Louis la main de sa nièce Germaine de Foix, fille de sa sœur et du vicomte de Narbonne, et proposait une transaction sur le royaume de Naples, en faveur de ce mariage. Malgré les trop justes griefs de Louis XII, les avances de Ferdinand furent accueillies en vue de la rupture qu'on méditait avec le gendre et le rival du roi d'Aragon : le pacte de mariage fut conclu le 12 octobre; les deux rois s'y promettaient aide et secours pour la défense *de leurs états et de leurs droits;* Ferdinand accordait amnistie entière et restitution de biens à tous les partisans de la France dans le royaume de Naples, et s'engageait à payer un million de ducats d'or en dedans dix ans à Louis XII, comme dédommagement des pertes et dépenses de la guerre de Naples : le royaume de Naples enfin était constitué en dot à *madame Germaine,* devait passer à ses enfants, et, si elle mourait sans enfants, retourner à Louis XII ou à ses successeurs : le roi d'Angleterre était nommé garant et conservateur du traité. (*Traités de Léonard,* t. II, p. 55.)

Ce second mariage ôtait à Ferdinand ses droits à la régence de Castille, d'après le testament d'Isabelle, et Philippe d'Autriche se disposait à passer en Espagne pour arracher le pouvoir à son beau-père ; mais Louis XII intervint au profit de Ferdinand, en même temps qu'il pressa vivement la solution de contestations élevées entre lui et Philippe, touchant la suzeraineté royale sur la Flandre. Philippe, qui espérait encore l'union de son fils et de la princesse

Claude, céda sur tous les points à Louis XII, reconnut la juridiction du parlement de Paris sur la Flandre et le droit de *régale* réclamé par Louis sur l'évêché de Tournai, et accepta des conventions qui partageaient les droits et les honneurs de la régence de Castille entre lui et Ferdinand; puis il s'embarqua pour l'Espagne avec sa femme, Jeanne la Folle, sur une flotte flamande et hollandaise (10 janvier 1506) : une violente tempête abîma plusieurs de ses navires et jeta les autres sur la côte d'Angleterre. Henri VII abusa traîtreusement de l'accident qui livrait à sa discrétion un souverain avec lequel il n'était point en guerre : tout en prodiguant les honneurs à Philippe, il le retint dans une captivité déguisée jusqu'à ce que ce prince eût signé un traité de commerce qui sacrifiait les intérêts des Pays-Bas à ceux de l'Angleterre, et souscrit à d'autres concessions encore : Ferdinand avait secrètement excité Henri à garder Philippe en Angleterre le plus longtemps possible.

Tandis que Philippe, à grand'peine échappé à la déloyale hospitalité de l'Angleterre, allait enfin descendre en Castille (fin avril 1506), les liens dans lesquels la maison d'Autriche avait tenté d'enlacer la France étaient rompus avec éclat : le cardinal d'Amboise, le chancelier Rochefort, le sire de La Trémoille, tous les conseillers de Louis XII, le pressaient de couper court aux obsessions de la reine, en s'ôtant la possibilité de revenir sur ses pas : le roi éprouvait quelque embarras à déchirer ses traités avec Maximilien et Philippe; il s'y prit de la façon la plus adroite pour se faire imposer ses propres résolutions par la nation, qui depuis bien longtemps n'avait point eu de part directe aux affaires publiques, et qu'on ne pouvait appeler à y intervenir dans une meilleure oc-

casion. Ce fut chose facile : l'opinion était en mouvement ; partout on souhaitait l'union de la fille du roi avec le jeune prince François ; partout on repoussait l'alliance autrichienne. Il suffit de lancer dans les provinces le mot magique d'*états généraux* pour que tout s'ébranlât. Le roi ne se fit pas prier longtemps ; il se hâta d'inviter ses parlements et ses bonnes villes à lui expédier des députés, afin d'exposer leurs vœux. La noblesse et le haut clergé affluèrent également à Tours, où l'assemblée avait été convoquée, et les trois états demandèrent au roi une audience solennelle le 14 mai 1506, dans la grand'salle du château de Plessis-lez-Tours. Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame et député de Paris, porta la parole au nom des états : il énuméra les bienfaits et les louables actions du roi, la réduction des tailles aux trois quarts[1], la répression des désordres des gens de guerre, la réforme de la justice, et décerna à Louis XII le titre glorieux de *Père du peuple,* que l'histoire a ratifié ; puis il mit le genou en terre, ainsi que tous les autres membres des états. « Sire, ajouta-t-il, nous sommes venus ici, sous votre bon plaisir, pour vous faire une requête tendant au bien général de votre royaume, à savoir qu'il vous plaise donner madame votre fille unique à monsieur François, ci présent, *qui est tout François* (Français). »

Le roi s'était pris à pleurer en s'entendant nommer de *ce doux et saint nom de Père du peuple*, et toute l'assistance partageait son attendrissement ; Louis chargea son chancelier de répliquer que, *s'il avait bien fait, il espérait encore mieux faire*, et qu'il conférerait avec les sires de son sang et les gens de son conseil, sur la requête qui

[1] Charles VIII avait laissé les tailles à 2,200,000 livres : elles étaient donc réduites à environ 1,650,000 livres, en 1506.

lui était adressée et dont *il n'avait jamais ouï parler*. On eût pu se dispenser de cette feinte grossière, qui termina peu dignement une scène noble et touchante ; mais la politique de ce temps mentait avec une verve intarissable, et le bon Louis XII ne s'en faisait guère plus de scrupule que le traître Ferdinand ; seulement ses mensonges étaient généralement plus innocents.

Le lendemain, les députés de la Bretagne se présentèrent au roi, et appuyèrent la demande des députés de la France. La Bretagne ne voulait point être absorbée dans le royaume de France, mais elle désirait sincèrement lui rester unie : les Bretons étaient *meilleurs Français* que la reine de France.

La réponse du roi n'avait été différée que pour la forme ; tout le grand conseil, renforcé par les membres des parlements, se prononça pour l'affirmative : les états furent rappelés le 19 mai ; le chancelier déclara aux états que les fiançailles allaient être célébrées dès le prochain jeudi, 21 courant, et les invita d'assister en corps à la cérémonie. Les états accueillirent ces paroles par de bruyantes acclamations, et jurèrent de faire *accomplir et consommer ledit mariage* si le roi venait à mourir. Les fiançailles furent célébrées le surlendemain au château du Plessis, devenu aussi joyeux et aussi bruyant qu'il avait été triste et morne du temps de *Loys le onzième*. François d'Angoulême (depuis François Ier) avait alors près de douze ans : Claude de France n'en avait pas encore sept [1].

[1] Voyez la relation des états dans le recueil des lettres de Louis XII, t. I, p. 43. — Saint-Gelais, 181. Jean d'Auton, t. III, p. 152. — Le recueil des lettres de Louis XII, qui contient une foule de pièces, de mémoires et de lettres du cardinal d'Amboise et de beaucoup d'autres personnages français et étrangers, est un e

Les états se séparèrent aussitôt après les fiançailles, sans adresser au roi aucune observation sur l'administration du royaume ni sur l'assiette de l'impôt, acceptant ainsi implicitement la permanence des tailles au taux où Louis XII les avait réduites : les députés se contentèrent de demander quelques grâces, chacun pour sa localité.

Maximilien et Philippe ne témoignèrent point ouvertement toute leur irritation, et répondirent assez courtoisement aux excuses que leur adressa Louis sur la nécessité où il s'était trouvé de renoncer à leur alliance ; Philippe avait de trop grandes affaires en Espagne pour se brouiller sur-le-champ avec la France : à son arrivée en Castille, il avait rompu ses conventions avec son beau-père, rallié presque toute la grandesse castillane à sa cause, et forcé Ferdinand d'abdiquer toute participation à la régence et de se retirer en Aragon ; il visait même à se faire livrer le royaume de Naples par le vice-roi Gonsalve, Castillan de naissance, et Ferdinand passa en Italie pour prévenir l'effet de ces menées. Philippe, demeuré maître du terrain en Espagne, et assuré de l'alliance de la Navarre contre la France, s'apprêta à repartir pour ses états du nord, où le duc de Gueldre, prince belliqueux qui servait de sentinelle avancée à la France entre les Pays-Bas et l'Allemagne, avait commencé la guerre, avec l'appui du roi Louis et de l'évêque de Liége. Philippe était avide de vengeance, et son père Maximilien, qui avait refusé de garantir l'investiture du Milanais aux enfants que la fille de Louis aurait d'un autre mari que Charles d'Autriche, intriguait en Angleterre, en Suisse, en Italie, partout, contre Louis XII.

source très-précieuse de documents ; il a été publié à Bruxelles en 1712, par Jean Godefroy.

Philippe d'Autriche ne revit pas la Flandre : au moment de se rembarquer, il fut pris à Burgos d'une pleurésie qui l'enleva en quelques jours (25 septembre 1506) ; on dit qu'en mourant il fit appel à la générosité de Louis XII en faveur de ses enfants ; un historien contemporain, Martin Du Bellay, va jusqu'à prétendre que Philippe confia par testament à Louis la tutelle de ses deux fils Charles et Ferdinand, afin de le détourner d'envahir leur héritage : le silence des historiographes et panégyristes officiels du roi, Jean d'Auton et Claude de Seyssel, sur une circonstance aussi honorable pour leur maître, prouve, d'accord avec d'autres indices, que cette assertion est erronée ; mais Louis XII se conduisit comme si elle eût été vraie. Il fit cesser la guerre de Gueldre, promit de traiter les orphelins *comme ses propres enfants*, et tint parole : il remplit, et au delà, les devoirs de la suzeraineté envers son jeune vassal, l'héritier de Flandre.

(1506-1507.) La mort de Philippe avait délivré Louis XII de grands embarras ; cependant il restait encore au roi maint sujet d'inquiétude : Maximilien briguait la *mainbournie* des Pays-Bas, comme aïeul du petit Charles, et parlait toujours d'aller en Italie *prendre sa couronne* et rétablir son autorité impériale ; le pape commençait à déployer sa politique conquérante, et, obligé par la mésintelligence survenue entre le roi Louis et l'empereur de suspendre ses projets contre les Vénitiens, il se dédommageait aux dépens des usurpateurs des États romains, montait à cheval en personne à la tête de ses troupes, et faisait rentrer Pérouse, puis Bologne, sous l'autorité du saint-siége. Le roi, bien éloigné de s'attendre à ce coup d'éclat, avait pris des engagements à la fois avec le pape et avec le seigneur de Bologne, Bentivoglio : Jules II somma

tout à coup le roi de remplir les conditions de l'alliance qui les unissait, et Louis, après quelque hésitation, ordonna au gouverneur du Milanais de seconder le pape : Jules s'en montra peu reconnaissant ; certaines brigues du cardinal d'Amboise avec le roi Ferdinand étaient probablement arrivées jusqu'à ses oreilles, et il savait que Georges avait tâché de s'assurer sa survivance et pensait peut-être même à le faire déposer par un concile : Jules était peu disposé à quitter de longtemps la place. La situation de Gênes donnait encore plus de souci au roi que les entreprises du pape : cette grande ville et son territoire étaient le théâtre d'une guerre civile qui compromettait gravement, quoique indirectement, la domination française : les vieilles querelles des nobles et des plébéiens s'étaient renouvelées avec une violence extrême, au commencement de l'année 1506. Le peuple avait eu l'avantage dans les anciennes luttes politiques ; la moitié de tous les emplois publics, avec l'aptitude exclusive à la dignité suprême de doge, avait été attribuée aux familles bourgeoises : aucun membre des familles féodales ne pouvait aspirer au *dogat ;* mais, lorsque les fonctions de doge eurent été transférées à un lieutenant du roi de France, au sire de Ravenstein, petit prince allemand imbu des préjugés nobiliaires de son pays, les nobles génois relevèrent la tête, circonvinrent le roi et le gouverneur étranger par leurs flatteries, et s'efforcèrent de *seigneurier et prendre autorité sur les vilains.* Ravenstein tâcha d'abord de se montrer impartial et de contenir les deux factions ; mais l'insolence des nobles, les excès qu'ils commirent, et l'abus qu'ils firent du droit exclusif de porter l'épée, lassèrent la patience du peuple : le 15 juin, à la suite d'une rixe élevée dans le marché, le peuple

courut sus aux nobles et en massacra plusieurs. Ravenstein était absent ; son lieutenant apaisa les principales familles plébéiennes, qui dirigeaient le mouvement, en leur promettant désormais les deux tiers des emplois ; mais le menu peuple ne se calma point, et saccagea les palais des nobles : toute la noblesse s'enfuit de Gênes, se réfugia, soit dans ses fiefs des montagnes, soit à Asti, et députa vers le roi pour réclamer sa protection. Le peuple, de son côté, essaya de se justifier auprès de Louis XII, qui renvoya le gouverneur Ravenstein à Gênes avec deux commissaires chargés de ménager une transaction (15 août). Ravenstein trouva la ville dans une fermentation croissante, et crut devoir ratifier l'attribution des deux tiers des emplois aux plébéiens et l'élection de huit tribuns du peuple. La multitude ne s'en contenta pas : sans écouter le gouverneur, elle sortit de Gênes en armes, attaqua et prit les forteresses que le principal chef du parti nobiliaire, Jean-Louis de Fiesque (Fieschi), tenait dans la Rivière du Levant, soit en son propre nom, soit au nom du roi. Fiesque et la plupart des nobles bannis passèrent en France, et n'épargnèrent rien pour exciter la colère de Louis XII contre les *orgueilleux vilains* de Gênes ; la noblesse française, fidèle à l'esprit de caste, fit cause commune avec les émigrés : le roi cependant ne céda point à leurs clameurs, et dépêcha aux Génois le premier président du parlement de Provence, porteur d'un *ultimatum* modéré : c'était la confirmation des lois nouvelles établies par le parti populaire, moyennant que le peuple restituât aux nobles leurs biens et leurs châteaux. L'aristocratie bourgeoise voulait accepter, mais le peuple refusa de rendre aux nobles les forteresses féodales qui leur donnaient une existence princière incompatible avec la con-

dition de citoyens d'une république : le peuple entendait que toute la côte ligurienne fût soumise aux lois et aux magistrats. Gênes consulta ses passions et ses souvenirs plus que ses forces : ce peuple, autrefois le plus belliqueux de l'Italie, était bien déchu, et l'industrie manufacturière [1], qui se substituait peu à peu chez les Génois au commerce maritime, précipitait plutôt qu'elle n'arrêtait la décadence militaire du pays. La *sentence* du roi fut repoussée, et le gouverneur français quitta Gênes, laissant garnison dans les forteresses de cette ville (25 octobre). Les Génois commencèrent à négocier secrètement avec le pape, leur compatriote, et avec l'empereur, mais sans abattre les insignes de l'autorité royale et sans commettre d'acte d'hostilité contre les Français. Ils détachèrent une petite armée contre Monaco, fief de Lucien Grimaldi, un des nobles exilés; mais leur cri de guerre était encore : *Francia e popolo !*

Ces ménagements ne détournèrent pas l'orage : Louis XII voyait le Milanais ébranlé par l'exemple de Gênes, et tous les ennemis de la France prêts à se déclarer au premier échec, au premier signe de faiblesse ; il voulut effacer par un coup de vigueur la mémoire des désastres de Naples, et accepta enfin les propositions de la noblesse génoise, qui offrait 100,000 ducats d'or pour les frais de la guerre [2] : l'intervention de Maximilien en faveur des Génois, ses réclamations menaçantes des droits de l'Empire sur Gênes, ne servirent qu'à affermir Louis dans la résolution de dompter les rebelles; le roi ne reçut pas mieux les représentations du pape, qui, né à

[1] Les soieries en étaient la principale branche.

[2] P. L. Jacob, t. III, p. 195. — D'après le cartulaire du Trésor des Chartes, vol. VII, p. 71.

Savone, d'une famille pauvre et obscure, *penchait pour le peuple au préjudice de la noblesse*, et remontrait au roi que *la dernière révolution ne lui donnait point juste cause de porter ses armes contre Gênes* (Guicciardini). Jules, irrité du peu de succès de ses remontrances, retourna de Bologne à Rome pour éviter le roi à qui il avait donné rendez-vous à Bologne; mais il n'osa pousser plus loin les marques de l'intérêt qu'il portait à Gênes : il attendit les événements; ainsi fit Venise. Ferdinand exécuta, bien qu'à regret, les engagements de son pacte avec Louis XII, et envoya six navires joindre devant Gênes l'escadre du brave *capitaine de mer* Prégent de Bidoulx. Maximilien convoqua la diète germanique pour tâcher de la remuer contre la France. Les événements se précipitaient pendant ce temps. Les hostilités s'étaient engagées au mois de février 1507; tandis qu'Ives d'Allègre, commandant de Savone, renforcé par le gouverneur du Milanais et par le duc de Savoie, obligeait les Génois à lever le siége de Monaco, le capitaine du *Castelletto* (châtelet) de Gênes enlevait brusquement comme otages un grand nombre de citoyens réunis dans une église voisine de la forteresse, et commençait à tirer sur la ville. La multitude alors cessa de se contenir, brisa partout les fleurs de lis, proclama que Gênes ne serait plus désormais *sujette à aucun prince*, et choisit pour doge un pauvre teinturier en soie appelé Paolo de Novi, *vieil homme et de très-petit état*, mais de grand courage (15 mars). Le *Castellaccio* (petit château), le plus faible des postes occupés par les Français à Gênes, fut assailli et contraint de se rendre : la capitulation fut odieusement violée, et la petite garnison du *Castellaccio* fut égorgée par une populace forcenée, malgré tous les efforts des chefs génois. C'était entamer

sous de tristes auspices une œuvre de régénération nationale !

Les Génois mirent ensuite le siége devant les autres forteresses, à savoir : le *Castelletto*, la citadelle et le couvent fortifié de Saint-François ; mais les garnisons françaises se défendirent vaillamment, et, avant que les Génois eussent pu s'en rendre maîtres, Louis XII arriva devant les murs de Gênes. Ce monarque, dont la santé s'était beaucoup améliorée depuis un an, s'était décidé à conduire son armée en personne et à déployer de telles forces que la lutte ne pût se prolonger. Quarante à cinquante mille combattants vinrent de France, de Suisse et de Lombardie se réunir autour d'Asti et d'Alexandrie ; le roi passa les Alpes au commencement d'avril, et prit le commandement des troupes, que conduisaient sous lui Chaumont d'Amboise, gouverneur du Milanais, d'Aubigni, La Palisse et son frère Vandenesse, d'Allègre, Bayart, et tous les plus vaillants capitaines de France, excepté La Trémoille et Trivulce, demeurés en Bourgogne et en Milanais pour surveiller les mouvements de l'empereur. Le duc de Ferrare, les marquis de Mantoue et de Montferrat, et plusieurs autres petits princes italiens, s'étaient rangés sous les étendards du roi.

Les Génois, au bruit de la marche des Français, montrèrent d'abord plus d'exaltation que de crainte : le doge et les tribuns fortifièrent le môle du port et le *Castellaccio*, construisirent un gros bastion et beaucoup d'autres retranchements sur la montagne du Promontoire, qui domine la ville et le port, et firent occuper par leurs gens les défilés qui défendent la vallée de la Polsevera ; mais le premier aspect de l'avant-garde française suffit pour mettre en fuite ces bandes inaguerries : les défilés

presque inaccessibles des Alpes liguriennes furent abandonnés à peu près sans combat, et l'armée royale, maîtresse de la vallée de Gênes, vint se loger à Ponte-Decimo (25 avril). Un désordre extrême régnait dans la ville : les riches, le *peuple gras*, comme les appelaient les Français, voulaient se rendre ; le menu peuple passait tour à tour de l'abattement à la fureur. Le doge Paolo de Novi ranima la multitude par ses exhortations, et l'entraîna aux retranchements du Promontoire, dernier espoir de Gênes, qu'attaquaient déjà les Français. La Palisse, chargé d'une reconnaissance à la tête de trois mille fantassins, s'était élancé tout droit à l'assaut des boulevards de la montagne ; l'élite de la noblesse française avait mis pied à terre pour le suivre, et Chaumont d'Amboise, qui commandait en chef, s'était vu entraîné à engager inopinément une affaire générale : on se battait à la fois sur toutes les pentes et dans tous les replis de la montagne. La résistance des Génois fut opiniâtre et sanglante : La Palisse fut blessé et mis hors de combat ; l'impétuosité française et la farouche valeur des Suisses, secondées par la supériorité des armes et de la discipline, l'emportèrent enfin : tous les passages et les retranchements furent enlevés pied à pied, la garnison du gros bastion l'évacua et s'enfuit, et le reste du peuple fut refoulé dans la ville avec un grand carnage.

Le lendemain matin, deux députés se présentèrent au camp français, où le roi arrivait en ce moment avec le cardinal d'Amboise : Louis refusa d'entendre les ambassadeurs et les renvoya au cardinal. Tandis qu'on parlementait, les trompettes sonnèrent l'alarme de toutes parts ; le peuple sortait de Gênes en masse, à la fois du côté de la mer et du côté des montagnes : le doge Paolo avait compté endormir les Français par un semblant de

négociation et les assaillir à l'improviste; mais l'armée fut bientôt en bon ordre de bataille, et l'issue du combat ne fut pas longtemps douteuse; le courage du vieux doge ne put préserver ses compatriotes d'une déroute complète et irremédiable. Le doge et les hommes les plus compromis reconnurent l'impossibilité de déterminer le peuple à une plus longue défense : ils s'échappèrent, soit par mer, soit par les montagnes, tandis que la cité se rendait à discrétion et ouvrait ses portes au vainqueur irrité. Tous les postes furent occupés par la gendarmerie, et Louis XII entra dans Gênes le 29 avril, escorté de sa maison militaire, qui formait, à elle seule, un brillant corps d'armée. Devant la porte de la ville, les trente *Anciens* (*Anziani*), et les principaux citoyens, vêtus de deuil et la tête rase, se prosternèrent aux pieds du roi, en criant miséricorde; une multitude de femmes et d'enfants, couverts de vêtements blancs, imitèrent cet exemple près du *Duomo* (la cathédrale), où Louis XII mit pied à terre.

Louis n'avait nullement l'intention de livrer la ville au sac et au pillage, comme le craignaient les vaincus, et l'entrée de Gênes avait été interdite à l'infanterie, qu'on craignait de ne pouvoir contenir : une amnistie fut accordée au peuple génois, mais elle fut chèrement achetée, et souffrit de nombreuses exceptions. Louis, aigri par les vœux hostiles qu'avait laissé échapper l'Italie, crut devoir contenir ses ennemis par la terreur, et déploya envers Gênes une rigueur inaccoutumée : après avoir désarmé la population, il institua une commission chargée de poursuivre et de juger les *mutiniers :* beaucoup de fugitifs avaient été arrêtés et ramenés à Gênes; le doge Paolo de Novi, saisi par trahison en Corse, où il s'était réfugié,

fut condamné à mort et décapité, ainsi que le tribun Demetrio Giustiniani, et plus de soixante autres personnes, dont plusieurs, il est vrai, avaient mérité la mort par leur participation au massacre de la garnison du *Castellaccio* [1]. Les chartes, lois et statuts de la république génoise, et les traités qui garantissaient sa liberté, furent brûlés de la main du bourreau ; *la seigneurie* de Gênes, avec les îles de Corse, de Chio et toutes ses autres dépendances, fut annexée au domaine royal, pour être régie désormais en toute souveraineté par le roi et ses lieutenants, et les Génois, taxés à 200,000 écus d'amende, eurent, en outre, à payer les frais de construction d'un nouveau fort destiné à contenir leur ville, et auquel sa destination valut le surnom populaire de la *Briglia* (la bride). Le roi, avant de repartir, rendit pourtant aux Génois les libertés et les lois qu'il venait d'anéantir, mais ce fut comme un don de sa pure grâce, révocable à volonté ; l'ancien partage par moitié des offices publics entre les nobles et les plébéiens fut rétabli, et le gouvernement de Gênes fut confié à Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens.

(1507-1510.) Tous les ennemis secrets de Louis XII avaient espéré que sa puissance se briserait ou du moins serait longuement arrêtée sous les murs de la grande cité qu'il voulait soumettre ; aussi, la rapidité presque incroyable de son triomphe produisit-elle une impression générale d'étonnement et de frayeur. Louis se relevait formidable des bords du cercueil où on l'avait cru longtemps près de descendre. Les Vénitiens adressèrent d'ob-

[1] Demetrio Giustiniani fut *décollé* avec une machine dont la description se rapporte exactement à la *guillotine* moderne. Voy. J. d'Auton, t. IV, p. 56. Le récit le plus développé sur les événements de Gênes est celui de J. d'Auton. — Jean Marot a écrit un poëme sur le *Voyage de Gênes*.

séquieuses félicitations au vainqueur, qui parcourait triomphalement la Lombardie au milieu des fètes et des tournois[1] : Ferdinand le *Catholique,* retournant de Naples en Espagne avec Gonsalve, alla visiter Louis XII à Savone, afin de resserrer les nœuds de leur alliance (28 juin), et de s'entendre contre Maximilien, qui réclamait la *mainbournie* des Pays-Bas et la régence de Castille. Les deux rois, et les capitaines français et espagnols, se firent aussi *grande chère* que s'ils eussent toujours été les meilleurs amis du monde. Le pape, au contraire, à la nouvelle de la prise de Gênes, resta trois jours enfermé, sans vouloir parler à personne : il se rejeta dans les bras de Maximilien, le *roi des Romains* affectant de craindre pour sa couronne, et le pape, pour sa tiare ; Jules II et Maximilien propagèrent le bruit que Louis XII voulait asseoir violemment son ministre, Georges d'Amboise, sur la chaire de saint Pierre, et s'emparer de la couronne impériale.

Le roi démentit ces imputations et rassura Jules II par son retour en France : il ne quitta pas toutefois l'Italie sans laisser des forces considérables dans le Milanais et la *seigneurie* de Gênes; car l'attitude de Maximilien devenait de plus en plus hostile. Le *roi des Romains* avait convoqué à Constance une diète générale de l'Empire, à laquelle il demanda une assistance efficace pour se faire couronner empereur à Rome, chasser les Français de la Lombardie, et rétablir la suzeraineté impériale sur l'Italie. La diète montra d'abord une grande chaleur, et parla de lever cent mille hommes; mais, quand on sut que le roi de France ne poussait pas ses entreprises plus loin

[1] Jean d'Auton raconte que, dans une de ces fêtes, les cardinaux dansèrent comme les autres avec les dames après le banquet. Les descriptions qu'il donne de ces fêtes sont très-curieuses.

que la *recouvrance* de Gênes, et surtout quand on eut reconnu que l'honneur de l'Empire était le prétexte, et l'intérêt particulier de l'Autriche, le seul motif, les esprits se calmèrent ; les princes et les villes libres du *saint Empire romain* octroyèrent bien à Maximilien trente mille combattants soldés pour six mois (20 août), mais sans trop se soucier d'assurer cette solde.

Louis XII, avec moins de fracas et de *vanteries*, se préparait à la guerre plus activement encore que *le roi des Romains :* dégoûté du service des auxiliaires suisses, soldats aussi mutins, indisciplinables et cupides qu'ils étaient braves, le roi de France cherchait à créer une bonne infanterie parmi ses sujets ; bien différent de certains de ses devanciers, qui avaient repoussé avec effroi la formation des milices populaires, Louis XII ne craignait pas le peuple, et, renouvelant une ancienne ordonnance de Charles VI, il invita expressément les citoyens de tous états *à s'appliquer et faire appliquer leurs enfants et serviteurs à l'exercice et jeu de l'arc, arbalète et coulevrine :* on confondait encore à cette époque, sous le nom de *coulevrines*, toutes les armes à feu de calibre inférieur, qu'elles fussent portées à la main ou montées sur affût. Vingt mille hommes de pied furent levés dans le royaume : la moitié étaient Gascons : à la vérité, on appelait *Gascons* à l'armée tous les Méridionaux, les Languedociens comme les gens de Guyenne. La marine française fut remontée par des *dons* que le roi sollicita des bonnes villes : chacune paya l'équipement d'un navire [1].

Maximilien, toujours retardé par d'inextricables difficultés, ne fut point prêt à entrer en campagne cette an-

[1] Le corps-de-ville de Paris fut peu généreux : il ne donna qu'une nef de moins de quatre cents tonneaux. — Reg. de l'hôtel de ville.

née-là, et plusieurs mois s'écoulèrent en pourparlers et en intrigues. Marguerite d'Autriche, cette fille du *roi des Romains* et de Marie de Bourgogne, qui avait été autrefois fiancée à Charles VIII, puis mariée successivement à l'infant d'Espagne et à un duc de Savoie, morts tous deux dans leur première jeunesse, était allée s'établir dans les Pays-Bas après la mort de son frère Philippe[1] ; elle y était très-aimée et très-influente. Malgré les lettres du roi Louis aux bonnes villes de Flandre et d'Artois, elle amena les états des dix-sept provinces à déférer au *roi des Romains* la *mainbournie* du jeune Charles, leur souverain, quoique l'ancienne administration de Maximilien leur eût laissé de fâcheux souvenirs. Le *roi des Romains* confia la

[1] Cette princesse, qui avait failli, tour à tour, monter sur les trônes de France, d'Espagne et d'Angleterre, avait cruellement éprouvé, dès son plus jeune âge, l'instabilité des choses humaines : fiancée à deux ans, répudiée à treize, *remariée* à dix-huit, elle manque de périr dans une tempête en allant trouver son *second mari*, l'infant des Espagnes; l'infant meurt six mois après; au bout de quatre ans de veuvage, elle se remarie à Philibert le Beau, duc de Savoie, et s'attache passionnément à ce nouvel époux : il lui est enlevé; à deux ans de distance, les deux êtres qu'elle aime le plus au monde, son mari et son frère Philippe, descendent au tombeau. Des vers touchants ont conservé jusqu'à nous l'expression de ses douleurs :

Me faudra-t-il toujours ainsi languir ?
Me faudra-t-il enfin ainsi *morir?*
Nul *n'ara* il (n'aura-t-il) de mon mal connaissance ?
Trop a duré, car c'est dès mon enfance !

Cette âme forte et courageuse autant que sensible fut plutôt trempée que brisée par le malheur ; elle chercha une distraction à ses maux et un aliment à son énergique activité dans le mouvement de la politique et dans les nobles occupations des arts : elle se consacra aux intérêts et à l'éducation des enfants de son frère, alla s'établir auprès d'eux à Malines, dirigea le gouvernement des Pays-Bas avec l'intelligence du diplomate et de l'administrateur le plus consommé, et encouragea autour d'elle la poésie, la peinture, la sculpture, la musique, tous les arts et toutes les sciences. Mais ce n'est pas en Belgique que Marguerite a imprimé sa plus forte trace; ses douleurs ont enfanté une merveille : elle voulut donner au mort bien-aimé une demeure plus splendide que les palais des rois, et dans laquelle elle pût reposer un jour près de lui. Artémise chrétienne, elle appela tous les

régence des Pays-Bas à Marguerite, qui devait les gouverner durant bien des années ; puis il partit pour Trente, où ses troupes achevaient lentement de se rassembler.

Au commencement de février, le *roi des Romains* entra en ennemi dans la *seigneurie* de Venise par le Tyrol : les Vénitiens, après beaucoup d'hésitations, s'étaient décidés pour l'alliance française, et avaient déclaré à Maximilien qu'ils ne lui donneraient point passage, s'il se présentait avec une armée allemande pour escorte. Jules II, qui avait excité vivement Maximilien à passer en Italie, le craignit autant que Louis XII lui-même, quand il le vit à

arts à concourir à l'érection du vaste mausolée qui devait renfermer les restes de son époux, et, durant vingt-cinq années, architectes, peintres, sculpteurs, travaillèrent à élever pour elle l'église de Brou (près de Bourg en Bresse), ce temple de l'amour idéal qui survit à la mort, de l'amour de Dante et de Pétrarque, édifice d'une grâce et d'une tristesse infinie, œuvre d'une mélancolie religieuse qu'exalte et que *rassérène* à la fois le sentiment de l'immortalité : ce n'est plus cette grandeur audacieuse de l'architecture du treizième siècle s'élançant tout droit vers Dieu seul ; c'est la passion individuelle, la passion humaine, mais religieuse et chrétienne encore, empruntant pour vêtir sa triste pensée et embellir sa douleur toutes les riches créations d'un art nouveau. Parmi les artistes qui contribuèrent à ce grand ouvrage, on cite le *tailleur d'images* Michel Columb et ses neveux ; Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre du roi Louis XII ; Jean Brochon, Jean Orquois et Antoine Noisin, peintres sur verre ; Van-Boglem, Colombeau de Tours et Philippe de Chartres, architectes et sculpteurs ; Pierre Terrasson, menuisier ; Louis Bernard et Claude Rodet, charpentiers : ce n'était pas sans raisons qu'on admettait les menuisiers et les charpentiers entre les artistes ; la perfection qu'ils avaient atteinte et comme constructeurs et comme ornemanistes les rendait dignes de cette glorieuse confraternité. Quelques *ouvriers* italiens et suisses figurent parmi les Français ; on nomme Gilles Vambelli, Onufrio Campitoglio et Conrad Meyl. L'édifice coûta, en vingt-cinq ans, 2,200,000 francs (près de 10,000,000). Marguerite, outre son douaire, était, de son chef, comtesse souveraine de Bourgogne et de Charolais, ce qui explique comment elle put suffire à de telles dépenses. Voyez la notice sur Marguerite d'Autriche, à la suite du recueil des lettres de Marguerite et de Maximilien, 2 vol. in-8°, 1839 ; publié par M. Le Glay, aux frais de la Société de l'histoire de France. — M. Edgar Quinet a écrit de belles pages sur l'église de Brou dans le t. I de son livre : *Italie et Allemagne*.

la tête d'un corps d'armée, et, afin de le détourner du voyage de Rome, il lui conféra par une bulle le titre de César et d'empereur, de même que s'il eût été couronné à Rome selon les rites accoutumés. Maximilien affecta d'être satisfait de cette concession : *souffreteux d'argent,* suivant son habitude, il se trouvait déjà sans ressource au début de son expédition, et, la diète germanique ne lui accordant point de nouveaux subsides, il retourna en Allemagne, laissant ses lieutenants se tirer d'affaire comme ils pourraient. Après quelques rencontres malheureuses avec les Vénitiens et les Français du Milanais, les troupes de l'empereur se débandèrent, faute de vivres et de solde, et les Vénitiens s'emparèrent de Goritz, de Trieste et de Fiume, villes autrichiennes, puis conclurent une trêve particulière de trois ans avec Maximilien, pour tâcher de s'asseoir dans la possession de ces places importantes, qui commandent le fond de l'Adriatique, et que Venise convoitait depuis longtemps. Le roi Louis n'ayant pas voulu consentir à une trêve générale sans que le duc de Gueldre y fût compris, et Maximilien refusant cette condition, les Vénitiens passèrent outre (20 avril 1508).

Louis XII s'irrita fort de ce procédé, et le sénat vénitien dérogea étrangement à sa prudence accoutumée en ménageant si peu le roi de France, à l'instant où Venise venait d'offenser mortellement l'empereur par la conquête de Trieste. Cette orgueilleuse aristocratie, par son génie envahissant et ses entreprises continuelles sur tous les états qui l'environnaient, s'était fait autant d'ennemis qu'elle avait de voisins. Le moment était venu où tant d'intérêts lésés et d'amours-propres froissés allaient s'unir pour se venger.

Ce fut Jules II qui rallia par son intervention tous les

adversaires de Venise, et qui fit renouveler le redoutable traité de 1504. Ce pontife ardent et passionné, n'écoutant que son ressentiment contre les Vénitiens, et son désir d'accroître le territoire romain, sacrifia l'intérêt général de l'Italie à l'intérêt particulier du saint-siége, et conjura la destruction de la puissante république qui était alors le seul centre de résistance de la nationalité italienne. Les Vénitiens, saisis de ce vertige qui précède et annonce les catastrophes, bravèrent le pape au lieu de chercher à l'apaiser. Jules s'adressa d'abord au roi de France; mais de nouveaux sujets de refroidissement survinrent entre eux, et la négociation faillit encore se rompre. Elle fut renouée par une autre main plus adroite et moins rude : Marguerite d'Autriche, épousant la colère de son père contre Venise, se mit en correspondance avec Louis XII, lui offrit, pour lui et tous ses alliés sans restriction, la trêve dans laquelle Maximilien n'avait pas voulu comprendre naguère le duc de Gueldre, et lui proposa de s'accorder aux dépens des Vénitiens. Il y eut de vifs débats dans le conseil du roi : l'évêque de Paris, Étienne Poncher, un des hommes les plus capables et les plus sensés du conseil, appuya fortement sur la fatale expérience qu'on avait faite à Naples des traités de partage et sur l'imprudence extrême qu'il y aurait à introduire les Allemands en Italie : il prouva, mais en vain, que la conservation de l'état vénitien n'importait à personne autant qu'aux possesseurs du Milanais. La passion l'emporta sur la raison : le roi et le cardinal d'Amboise ne voulurent voir que le châtiment du mauvais vouloir que les Vénitiens avaient souvent montré envers la France, et que la *recouvrance* des anciennes provinces milanaises. Ce ne fut pas la seule fois que Georges d'Amboise, malgré

ses éminentes qualités, entraîna la France dans de grandes fautes. Il faut le dire aussi, non-seulement le pape, mais la république de Florence, les princes de Ferrare et de Mantoue, les Milanais, toute l'Italie enfin, excitait la cour de France contre Venise. L'Italie était toujours le principal auteur de ses propres calamités!

Une trêve générale fut donc conclue au commencement d'octobre 1508, et des conférences s'ouvrirent à Cambrai entre le cardinal d'Amboise et madame Marguerite, fondée de pouvoirs de l'empereur son père, sous prétexte de régler l'accommodement du duc de Gueldre avec le jeune archiduc Charles, souverain des Pays-Bas. Après plusieurs semaines de négociations, deux traités, l'un public, l'autre secret, furent signés le 10 décembre. Le premier était un pacte d'alliance entre Louis XII et l'empereur, pour toute la vie des deux contractants, et un an après la mort du dernier mourant; les alliés des deux souverains y étaient compris; la question de l'héritage de Gueldre était remise à des arbitres, et Maximilien, au prix de 100,000 écus d'or, ratifiait la rupture du traité de mariage de son petit-fils avec Claude de France, et renouvelait l'investiture du Milanais à Louis et à ses *hoirs :* tous les autres motifs de contestation existant entre la France et les héritiers de Bourgogne étaient ajournés. Le second traité décidait la formation d'une ligue entre le pape, l'empereur et les rois de France et d'Aragon, pour reconquérir les domaines que la *seigneurie* de Venise retenait à ces quatre puissances. Les deux plénipotentiaires se portèrent forts de Jules et de Ferdinand : il fut convenu que le roi de France commencerait l'attaque le 1er avril prochain; que le pape mettrait le territoire de la république en interdit, requerrait l'assistance de l'empereur

comme *avoué* de l'Église, et le délierait du serment qu'il avait prêté pour une trêve de trois ans avec Venise. Le roi d'Aragon devait attaquer de son côté, et le roi d'Angleterre même était invité à se joindre à la ligue, ainsi que le roi de Hongrie. Les confédérés s'engageaient à ne point déposer les armes, avant que le saint-père eût recouvré Ravenne, Cervia, Faënza et Rimini ; l'empereur, Vérone, Vicence et Padoue, au nom de l'Empire, et Trévise, le Frioul, Roveredo, Goritz, Trieste et Fiume, au nom de la maison d'Autriche [1]; le roi *très-chrétien,* Brescia, Bergame, Crême, Crémone, la Ghiara d'Adda, enfin toutes les anciennes dépendances du Milanais ; et le roi d'Aragon, Trani, Brindes, Otrante, Gallipoli et tout ce qui appartenait au royaume de Naples [2].

L'ambassadeur de Venise auprès du roi Louis XII soupçonna ce qui venait de se conclure à Cambrai : il s'efforça en vain de détourner le roi de ses projets contre la *seigneurie :* — Sire, dit-il enfin, ce serait folie que d'attaquer *ceux de Venise ;* leur sagesse les rend invincibles. — Je crois qu'ils sont prudents et sages, repartit le roi, mais tout à *contre-poil* (contre-temps) : s'il faut venir à guerroyer, je leur mènerai tant de fous que vos sages n'auront le loisir de remontrer la raison à mes fous ; car ceux-ci frappent partout sans regarder où [3] !

La guerre fut donc décidée. Jules II avait paru un moment effrayé de son ouvrage : il offrit aux Vénitiens de ne point ratifier la ligue de Cambrai, et de travailler à la

[1] Vérone, Vicence et Padoue avaient été conquises en réalité par les Vénitiens sur des gouvernements locaux, et non sur l'Empire.

[2] Voyez ces traités dans les recueils de Léonard, t. II, p. 46, — et de Dumont, t. IV, part. I, p. 113.

[3] Exemples de hardiesse des rois et princes, par Pierre Sala ; manuscrit cité dans les notes de Bernier, *Hist. de Blois.*

dissoudre, pourvu que le sénat lui restituât Rimini et Faënza ; le sénat refusa, et Jules, poussé à bout, ratifia le traité. La confiance des Vénitiens s'appuyait à la fois sur l'espérance de voir se dissoudre d'elle-même une coalition formée d'éléments si hétérogènes, et sur les forces imposantes que leurs richesses leur permettaient de solder. Ils attirèrent sous leurs drapeaux presque tous les *condottieri* d'Italie, et réunirent sur l'Oglio jusqu'à deux mille lances fournies, quinze cents chevau-légers italiens, dix-huit cents stradiots, dix-huit mille soudoyers à pied et douze mille hommes de milice, avec une nombreuse artillerie ; cette belle armée, égale à celles que pouvaient équiper les plus puissants rois, fut destinée tout entière à tenir tête au roi de France, le plus dangereux des ennemis de Venise ; le sénat ne laissa que quelques petits corps de troupes sur les confins du Tyrol, du Mantouan et du Ferrarais ; les ports étaient en bon état de défense.

Comme les Vénitiens l'avaient prévu, tout l'orage vint de la France : Louis passa les Alpes au commencement d'avril, et, durant tout ce mois, compagnies d'ordonnance, infanterie française, infanterie suisse, ne cessèrent de défiler vers le Milanais. La noblesse milanaise avait offert 100,000 ducats pour sa part des frais de la guerre. Louis se vit bientôt à la tête de deux mille trois cents lances françaises et lombardes, de dix à douze mille fantassins français et de six à huit mille Suisses, avec deux ou trois mille pionniers et une artillerie formidable. L'infanterie française, composée de volontaires ou *aventuriers* levés dans toutes les provinces, était pour la première fois commandée par des capitaines de haute renommée, tels que le sire de Molard, le sire de Vandenesse, frère de La Palisse, le cadet de Duras, l'illustre Pierre du Terrail,

seigneur de Bayart, dit *le chevalier sans peur et sans reproche,* qui, par l'ordre du roi, avaient quitté leurs compagnies d'ordonnance afin de mener les gens de pied. Cette innovation attestait l'importance qu'attachait Louis XII à la formation de l'infanterie nationale.

Sitôt que la campagne fut engagée par l'entrée de l'avant-garde française, aux ordres de Chaumont d'Amboise, sur le territoire de la *seigneurie,* le pape publia une bulle foudroyante, sous le titre de *Monitoire*, dans laquelle il énumérait les injures commises par les Vénitiens envers les souverains pontifes, et les sommait de restituer, dans vingt-quatre jours, toutes leurs usurpations, avec les revenus qu'ils en avaient tirés; en cas de désobéissance, il les déclarait criminels de lèse-majesté divine, et invitait tous chrétiens à les traiter en ennemis publics, à s'emparer de leurs biens, et à *réduire leurs personnes en esclavage* (27 avril). En même temps, *Montjoie*, roi d'armes de France, s'était rendu à Venise et avait dénoncé la guerre à la *Seigneurie* de la part du roi son sire.

Chaumont d'Amboise, après avoir emporté la ville de Treviglio et quelques forteresses au delà de l'Adda, avait repassé cette rivière pour se joindre à l'*host* royal, qui achevait de se compléter. La grande armée vénitienne, dirigée par deux chefs de la famille romaine des Ursins ou Orsini, le comte de Pitigliano et Bartolomeo L'Alviano, profita de ce mouvement de concentration des Français pour rentrer dans la Ghiara d'Adda et reprendre Treviglio, mauvaise place que ne purent défendre treize cents cavaliers et fantassins français qu'y avait laissés Chaumont.

Ce succès coûta cher aux Vénitiens : tandis que leurs

troupes s'acharnaient au pillage de Treviglio, l'armée du roi, accourue de Milan au bruit du canon, franchit près de Cassano l'Adda, dont les Vénitiens eussent pu aisément défendre le passage, et s'avança jusqu'à un mille du camp ennemi; les généraux de la *seigneurie* n'eurent que le temps de ramener leurs gens dans leurs campements, établis sur la hauteur de Treviglio. La position était forte et bien choisie; le roi et ses capitaines n'eurent pas l'imprudence de l'attaquer; après trois jours de canonnade, ils prirent la route de Vaila pour intercepter, en occupant ce poste, les vivres que les Vénitiens tiraient de Crême et de Crémone. Cette manœuvre força les Vénitiens de décamper: les Français longeaient les rives sinueuses de l'Adda; les Vénitiens, afin de devancer leurs ennemis à Vaila, suivirent un chemin plus direct, et gagnèrent en effet quelque avance; mais, à la jonction des deux routes, au village d'Agnadel (Agnadello), l'arrière-garde de la *seigneurie* se trouva tout proche de l'avant-garde du roi. L'Alviano, qui commandait l'arrière-garde, composée de huit cents lances et de l'élite de l'infanterie, dépêcha un messager au comte de Pitigliano, son collègue, pour lui demander du secours; mais il n'en reçut que l'avis de continuer sa route et d'éviter la bataille, comme le sénat l'avait prescrit. L'Alviano, *petit homme sec et allègre* et d'un impétueux courage, ne voulut point obéir à son collègue, dont la circonspection allait jusqu'à la timidité; la retraite d'ailleurs était devenue aussi dangereuse au moins que le combat. L'Alviano fit volte-face et attendit les Français: Chaumont d'Amboise et Jean-Jacques Trivulce, maréchaux de France, accompagnés du jeune Gaston de Foix-Narbonne, duc de Nemours, neveu de

Louis XII[1], de La Palisse, de d'Aubigni, du sire de L'Espi, capitaine de l'artillerie, etc., s'avançaient à la tête de six cents lances, d'une nombreuse infanterie et de vingt pièces de canon. Les Vénitiens étaient protégés par le lit d'un torrent desséché et par des vignes entourées de fossés : l'avant-garde française s'élança sur eux avec impétuosité, mais le passage du ravin rompit son ordonnance, et L'Alviano, profitant de ce *désarroi* et des obstacles que les vignes offraient à la cavalerie française, chargea furieusement les assaillants, les rejeta au delà du ravin, et les mena battant jusque dans la plaine.

Si le comte de Pitigliano fût revenu sur ses pas avec le reste de l'armée vénitienne, le sort de la journée eût été au moins douteux; mais le bruit du canon ne fit qu'accélérer la marche de l'avant-garde vénitienne, et L'Alviano ne reçut aucun renfort; les deux maréchaux, au contraire, furent promptement *recous* par la maison du roi et par trois compagnies d'ordonnance qui arrivèrent au galop sous les ordres du jeune duc de Bourbon[2] et du sire de La Trémoille, puis par toute la bataille du roi, qui, pour enhardir ses gens à bien faire, *s'exposa au feu comme le plus petit soudoyer,* répondant aux représentations des siens que *quiconque avait peur se mît derrière lui, et que vrai roi de France ne mourait point de coup de canon.* A l'apparition de l'arrière-garde française, qui, conduite par Pierre de Bayart et autres, avait traversé des

[1] Louis XII lui avait donné le duché de Nemours, réuni à la couronne après l'extinction de la maison d'Armagnac.

[2] Charles de Bourbon, comte de Montpensier, fils du comte Gilbert de Montpensier mort vice-roi de Naples sous Charles VIII, était devenu duc de Bourbon par son mariage avec sa cousine Suzanne, fille du duc Pierre, mort en 1503, et d'Anne de France. Ce jeune homme fut le fameux connétable de Bourbon.

fossés pleins d'eau pour tourner l'ennemi, la cavalerie de L'Alviano perdit courage, et *se sauva à la fuite ;* mais l'infanterie, formée principalement d'aventuriers romagnols qu'on appelait les *Brisighella*, du nom de leur chef, se défendit héroïquement, et fut presque entièrement taillée en pièces après trois heures d'une résistance désespérée. Ces braves soldats rachetèrent en mourant ainsi l'honneur militaire de l'Italie. Six à huit mille restèrent sur la place. L'Alviano, un œil crevé et le visage meurtri et sanglant, se rendit enfin au seigneur de Vandenesse : il fut mené devant le roi qui le reçut bien et qui lui dit qu'il aurait bon traitement et *bonne prison*, et qu'il eût *bonne patience.* — Ainsi l'aurai-je, répliqua le condottiere avec une courtoisie mêlée de fierté; si j'eusse gagné la bataille, j'étais le plus victorieux homme du monde, et, nonobstant que je l'aie perdue, encore ai-je grand honneur d'avoir eu en bataille un roi de France en personne contre moi (Mémoires de Fleuranges).

Vingt grosses pièces d'artillerie et le bagage des Vénitiens étaient au pouvoir du roi, et tout le pays entre l'Adda et l'Oglio était livré à sa discrétion ; car Pitigliano ne s'était arrêté qu'aux portes de Brescia. Le roi ordonna la fondation d'*une belle chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, en mémoire de sa noble victoire* du 14 mai, que les Français appelèrent la journée d'Agnadel, et les Italiens, la journée de la Ghiara d'Adda ou de Vaila. Louis se remit aussitôt en marche pour ne pas laisser aux ennemis le temps de se rassurer : la terreur était aussi grande à Venise et dans toute la contrée que si toute la puissance de la république eût été anéantie comme le corps d'armée de L'Alviano : les troupes de Pitigliano, démoralisées et diminuées chaque jour par la désertion, s'étaient vu fermer les portes de

Brescia, où le vieux parti gibelin arbora l'étendard de France : Pitigliano recula jusqu'à Vérone; Vérone, comme Brescia, refusa de le recevoir ; plusieurs des villes sujettes de la *seigneurie*, anciennes cités libres et impériales ou annexes du Milanais, n'obéissaient que par force à Venise; la moitié des populations était malveillante, l'autre, peu disposée à se sacrifier pour l'aristocratie vénitienne, et la cruelle rigueur du roi envers les garnisons des places qui résistaient, terrifiait les soldats de profession, qui ne se battaient que pour gagner leur solde, et n'étaient animés d'aucun sentiment national. Le roi protégeait efficacement les villes et les bourgs qui se soumettaient[1], mais se montrait impitoyable en cas de résistance. Les hommes les plus éclairés et les plus humains de ce temps-là semblaient se croire dispensés des lois de l'humanité comme de celles de la bonne foi dans leurs rapports avec les nations étrangères[2], et le vieux *droit de la guerre* des temps barbares était encore en vigueur. Les Français n'employèrent que trop souvent cette odieuse politique dans les guerres d'Italie, où le vainqueur se croyait toujours le droit de vie et de mort sur son ennemi rendu à merci.

Les conquêtes de Louis XII furent rapides ; avant la fin de mai, Caravaggio, Bergame, Brescia, Crême, Crémone, Pizzighittone, reçurent les Français dans leurs murs ; Peschiera, forte place qui commande l'extrémité méridionale du lac de Garda et le cours du Mincio, fut enlevée d'assaut; la garnison fut *mise à l'épée*, et le gouverneur, noble Vénitien, fut pendu aux créneaux avec son fils,

[1] On rapporte qu'il tua de sa propre main deux soldats suisses qui pillaient malgré sa défense. — P. L. Jacob, t. IV, p. 62. Il fit cesser les monopoles établis par les Vénitiens, et accorda la liberté du commerce.

[2] Voyez plus loin, au commencement de notre tome IX, l'explication essayée du livre *du Prince*, et des idées de ce siècle sur le droit des gens.

pour avoir fait *une vilaine réponse* à la sommation de se rendre. Le roi, animé contre les Vénitiens d'un ressentiment hors de proportion avec les offenses qu'il en avait reçues, n'écouta aucune représentation, et le biographe du chevalier Bayart nous apprend que cette cruauté fut blâmée de l'armée. Louis XII, en quinze jours, avait *recouvré* toutes les anciennes dépendances du Milanais, tout le pays entre l'Adda et le lac de Garda : c'était la part qui lui avait été assignée dans les dépouilles de la *Seigneurie;* il eût été facile au roi de porter plus loin ses prétentions ; le sénat de Venise, courbant la tête sous l'orage, avait délié du serment de fidélité tous ses sujets de terre ferme et leur avait permis de pourvoir eux-mêmes à leur sort : Vérone, Vicence, Padoue, envoyèrent leurs clefs à Louis XII ; mais le roi ne voulut point empiéter sur les droits de Maximilien, et remit ces clefs à l'ambassadeur de l'empereur, quoique ce dernier n'eût expédié qu'une poignée de soldats dans le Frioul, au lieu de paraître en personne à la tête d'une armée, *quarante jours après l'entrée en campagne des Français*, ainsi qu'il l'avait promis. Maximilien, reconnaissant de cette loyauté, brûla le fameux *livre rouge*, où il avait écrit de sa main tous ses griefs contre la France depuis le temps de Louis XI. Louis XII licencia ensuite la plus grande partie de son armée et retourna au delà des monts, après avoir fait dans Milan une entrée triomphale *selon l'ancienne coutume des Romains*.

Venise avait senti la nécessité de plier pour n'être point brisée et anéantie : à la nouvelle du désastre d'Agnadel, tous les ennemis de la république s'étaient précipités sur la proie terrassée par les Français ; le pape avait attaqué les places de Romagne, les Espagnols avaient commencé

le blocus des ports de la Pouille, le duc de Ferrare s'était ressaisi du Polésine de Rovigo et des domaines d'Este, berceau de sa maison, le marquis de Mantoue reprenait les démembrements de son marquisat, le duc de Savoie réclamait l'île de Chypre, comme héritier des Lusignan. La république tâcha de désarmer le pape et le roi d'Aragon en évacuant la Romagne et les places de la Pouille : elle s'humilia aux pieds de Maximilien et lui demanda grâce et protection dans les termes les plus soumis. Maximilien refusa de se séparer des Français; mais, comme à son ordinaire, il se trouvait tellement en retard que la campagne du roi de France était finie avant que la sienne fût commencée. Venise reprit courage en voyant le petit nombre des troupes impériales qui occupaient ses domaines : l'arrogance et les excès de la noblesse gibeline, qui s'était emparée du pouvoir dans les villes abandonnées par les Vénitiens, amenèrent une prompte réaction. Le peuple des villes et des campagnes, par haine de ces petites oligarchies locales, se retourna vers la puissante et habile aristocratie qui lui avait assuré l'ordre civil à défaut de liberté politique, et la haine de l'étranger, du *Tedesco,* se réveilla soudain avec une énergie vraiment héroïque chez les paysans. Trévise chassa ses nobles et les officiers de l'empereur, et une brusque attaque, secondée par les paysans de toute la contrée, rendit à la *Seigneurie* la grande cité de Padoue (17 juillet) ; la garnison allemande fut massacrée : le marquis de Mantoue fut fait prisonnier dans une bourgade; l'empereur eût perdu Vérone, Vicence et tout le reste, si ses gens n'eussent été secourus par sept cents lances françaises aux ordres de La Palisse et de Bayart.

La perte de Padoue irrita extrêmement l'empereur : il

fit des efforts inouïs pour réunir enfin une grande armée et y réussit. Le Vicentin, le Padouan, le Véronais, le Frioul et l'Istrie devinrent le théâtre d'une lutte acharnée, où les populations soutenaient généralement la cause de Venise. Les contingents de la France, de l'Espagne, du pape et des princes italiens arrivèrent successivement au camp impérial, et, vers le mois de septembre, *toute la puissance* des deux partis se concentra autour de Padoue, que l'empereur voulait reprendre, et que les Vénitiens avaient résolu de sauver par un suprême effort. La république entassa dans cette grande cité près de trente mille combattants italiens, esclavons, grecs, albanais; la loi qui interdisait à la noblesse vénitienne tout autre service militaire que celui des armées de mer fut suspendue; la jeune noblesse de Venise accourut tout entière à Padoue. L'armée impériale était bien plus nombreuse encore : Guicciardini l'évalue à trente-deux mille fantassins allemands, espagnols, italiens, mille lances italiennes et sept cents lances françaises, sans la gendarmerie allemande, les canonniers et l'immense multitude de pionniers, de vivandiers et de valets d'armée qui suivaient les gens de guerre; le parc d'artillerie des coalisés, le plus vaste qu'on eût jamais vu, comptait deux cents gros canons et bombardes. Le siége de Padoue fut le salut de Venise : les cinquante mille combattants de Maximilien et sa formidable artillerie échouèrent contre la résolution désespérée des assiégés et contre la double ligne de boulevards et de fossés que des milliers de bras infatigables avaient ajoutés en quelques semaines aux antiques murailles romaines de Padoue. Plusieurs assauts partiels ayant été repoussés, l'empereur, dont les ressources furent bientôt taries, leva le siége au bout de seize jours de tranchée ouverte, se replia sur

Vicence, et vit se fondre rapidement cette grande armée qu'il était incapable d'entretenir plus longtemps (octobre). Sa retraite livra la campagne aux Vénitiens, qui recouvrèrent Vicence et plusieurs autres places, après que l'empereur fut reparti pour l'Allemagne, bourrelé de chagrin et de honte. Vérone fût retombée entre les mains des Vénitiens si les Français n'y eussent mis garnison au nom de l'empereur. La *Seigneurie* n'avait plus désormais à craindre pour son existence; elle sentait que ni le pape ni les rois de France et d'Aragon ne souhaitaient bien sincèrement le triomphe de Maximilien, et ce fut elle à son tour qui refusa d'accorder une trêve à l'empereur[1].

(1510.) Tandis que l'hiver ralentissait la guerre, à laquelle les Français ne prenaient plus qu'une part secondaire, Louis XII, sans cesser d'avoir l'œil sur l'Italie, continuait les améliorations intérieures dont le fracas des événements du dehors et l'ivresse de la victoire ne détournaient pas sa pensée. Il parcourut cet hiver-là une grande partie du royaume, et fit *beaucoup de belles choses touchant l'exercice de la justice*. A aucune époque de son histoire, la France n'avait joui d'une aussi grande prospérité : l'absence de toutes discordes civiles depuis vingt

[1] La guerre qui désola les États vénitiens fut fatale aux lettres : elle causa la dispersion des étudiants de l'université de Padoue, qui était, pour les nouveaux péripatéticiens, ce qu'avait été l'académie florentine pour les néo-platoniciens. La fameuse imprimerie d'Alde-Manuce, à Venise, la plus active de l'Europe, demeura fermée pendant plusieurs années. Cette même campagne vit finir une autre guerre qui se prolongeait, depuis quatorze ans, au centre de l'Italie : Pise, épuisée, ruinée, venait d'être enfin obligée de reprendre le joug des Florentins. Louis XII et Ferdinand avaient *vendu* à la république de Florence l'abandon de Pise : les Florentins n'abusèrent pas de la victoire, et observèrent religieusement la capitulation accordée aux Pisans; néanmoins une grande partie de cette énergique population émigra plutôt que de vivre sous la domination florentine. Les jeunes gens adoptèrent les camps français pour patrie, et beaucoup de familles passèrent en France.

ans, le bon ordre maintenu par une administration régulière et vigilante, la sécurité des personnes et des propriétés, la protection accordée aux petits contre les grands, aux laboureurs contre les gentilshommes et les gens de guerre, portaient des fruits merveilleux : la population s'accroissait rapidement ; les cités, à l'étroit dans leurs vieilles enceintes, élargissaient incessamment leurs vastes faubourgs ; des hameaux et des bourgades sortaient de terre comme par enchantement au fond des bois et dans les landes naguère stériles. Les derniers vestiges des guerres fatales qui avaient dépeuplé la France étaient entièrement effacés, et un écrivain contemporain assure qu'un tiers du royaume avait été remis en culture dans les trente dernières années (Seyssel). Le produit des terres augmentait dans une proportion énorme ; les fermes des gabelles, péages, greffes, etc., s'étaient accrues de plus des deux tiers en beaucoup de lieux, et le revenu du domaine royal, croissant comme celui des particuliers, permettait au roi de soutenir ses entreprises sans fouler la nation. L'industrie et le commerce avaient fait des progrès analogues : les relations se multipliaient à l'infini, et les marchands *faisaient moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples ou à Londres, qu'autrefois à Lyon ou à Genève.* Le luxe et l'élégance des bâtiments [1], des meubles et des habits, signalaient l'essor des arts et de la richesse publique. La condition de toutes les classes de la société s'était améliorée, et le pauvre peuple, qui n'avait jamais vu gouvernement prendre tant de souci de ses intérêts, en avait une profonde reconnaissance au roi et à son principal mi-

[1] « On voit généralement par tout le royaume bâtir grands édifices, tant publics que privés, et sont pleins de dorures non pas les planchers tant seulement et les murailles qui sont par le dedans, mais les couvertes, les toits, les tours et images qui sont par le dehors. » — Seyssel. — Saint-Gelais.

nistre. *Laissez faire à Georges*, était devenu un dicton populaire qui exprimait la confiance qu'on avait au cardinal d'Amboise. Louis XII reçut d'éclatants témoignages de l'affection du peuple dans un voyage qu'il fit de Paris à Lyon par la Champagne et la Bourgogne au printemps de 1510. « Partout où il passait, hommes et femmes s'assemblaient de toutes parts et couraient après lui trois ou quatre lieues ; et, quand ils pouvaient toucher sa mule, ou sa robe, ou quelque chose du sien, ils baisaient leurs mains..... d'aussi grande dévotion qu'ils eussent fait d'un reliquaire (Saint-Gelais). » Les Bourguignons montraient autant d'enthousiasme que les *vieux Français*.

Le cardinal Georges ne recueillit point la part qui lui était si bien due dans ces hommages populaires ; l'inséparable compagnon de Louis XII n'avait pas été cette fois du voyage ; tandis que la santé du roi se rétablissait quelque peu, celle du ministre déclinait rapidement. Georges, affaibli par la goutte et par d'autres infirmités, n'eut pas la force de résister à l'atteinte d'une épidémie que les historiens contemporains qualifient de *coqueluche :* Louis XII le trouva mourant à Lyon, où le cardinal était allé attendre le roi ; Louis n'eut que la consolation de recevoir les adieux de son *féal* Georges. Le cardinal d'Amboise s'éteignit le 25 mai 1510, n'ayant pas encore cinquante-quatre ans. Ce fut le premier de ces cardinaux-ministres qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de la monarchie. Sa dignité ecclésiastique fut peut-être plus nuisible qu'utile à la France ; car ses principales fautes provinrent de son ardent désir de monter sur le saint siége dont il se sentait si proche. Dans la politique extérieure, ses fautes compensèrent peut-être ses services, et il se laissa trop souvent aller aux habitudes de l'immorale

diplomatie de ce temps : à l'intérieur, rien ne balança les bienfaits de son administration. Quelques historiens lui ont reproché son immense fortune [1] ; on n'a guère le courage d'accuser son amour des richesses, quand on sait qu'il n'aimait l'or que pour le répandre avec une libéralité éclairée et fécondante : des anecdotes touchantes attestent la bonté et la générosité de son cœur ; des monuments admirables, échappés en partie aux injures du temps et des révolutions, nous apprennent à quel usage il employait ses trésors. Comme tous les hommes supérieurs, princes ou ministres, qui ont marqué fortement leur empreinte sur nos destinées nationales, comme ses devanciers, Louis IX, Charles V, Jacques Cœur, comme ses successeurs, François Ier, Richelieu, Louis XIV, Georges se fit le centre du mouvement de l'art, et exerça autour de lui une vivifiante influence : une des plus belles périodes de l'art français appartient entièrement au ministère du cardinal d'Amboise ; on l'a trop longtemps absorbée dans le règne brillant de François Ier, qui, durant ses plus belles années, ne fit que la continuer en l'élargissant, et qui fit le premier pas vers la décadence quand il s'écarta de cette tradition. L'histoire de l'art dans la France du seizième siècle peut se diviser en deux époques : dans la première, l'art italien modifie l'art français par d'heureuses innovations, et l'aiguillonne d'une émulation salutaire ; dans la seconde, il l'étouffe et l'absorbe : dans la première époque, les artistes italiens appelés en France font des monuments français ; dans la seconde, les Français *italianisés* font des monuments italiens ; l'Italie vaincue conquiert ses vainqueurs. C'est au voyage de Louis XII et de Georges d'Amboise à

[1] Il laissait onze millions, qui en vaudraient aujourd'hui 45 ; son mobilier seul valait 2,000,000 d'écus d'or.

Milan, en 1499, qu'on peut rattacher le point de départ de la première époque. Georges, qui exerçait déjà sur les artistes français un noble patronage, fut saisi d'une profonde admiration devant les merveilles qui remplissaient la Lombardie, devant les imposantes constructions du Bramante et les étonnantes créations de ce Léonard, qui, régnant à la fois sur l'idéal et sur la nature, peignait d'une main son immortelle *cène*, et, de l'autre, endiguait des rivières, creusait des canaux, créait la science de la direction et de la distribution des eaux. Georges résolut de rendre aux arts ce que leur avait enlevé la chute des Sforza : à défaut de Léonard de Vinci, que le titre de peintre du roi ne put décider alors à quitter l'Italie, Georges ramena en France un artiste également capable d'exciter une révolution par son génie, et de la contenir par sa sagesse : c'était l'architecte Fra-Giocondo, de Vérone, membre, comme Fra-Angelico, Fra-Bartolomeo et bien d'autres, de cet ordre de Saint-Dominique, qui, sur la fin du moyen âge, sembla vouloir demander aux arts l'éclat dont il avait brillé autrefois dans la métaphysique et la théologie. Fra-Giocondo, nommé architecte du roi, trouva l'art monumental florissant à son arrivée en France : nos principales cités, surtout Rouen, la ville archiépiscopale de Georges, et les villes de la Loire, séjour accoutumé des quatre derniers rois, comptaient des maîtres ès œuvres dignes de leurs devanciers des grands siècles : à Rouen, Roger Ango, *maître ès ouvrages et réparations* de la ville, commençait le palais de justice destiné au nouveau parlement de Normandie : à Blois, Louis XII faisait bâtir *tout de neuf et tant somptueusement que bien semblait œuvre de roi,* dit Jean d'Auton, la façade orientale du château, qui est demeurée la partie la plus originale

de cet édifice multiforme, curieux spécimen de quatre périodes de l'art monumental [1] : à Paris, le frère aîné du cardinal Georges, Jacques d'Amboise, abbé général de Cluni, achevait la construction de l'hôtel de Cluni : à Saint-Quentin, à Dreux et ailleurs, s'élevaient des hôtels de ville d'un style élégant et hardi : la sculpture secondait largement l'architecture ; çà et là s'épanouissaient des écoles provinciales, dont les brillants protégés de François Ier ont trop fait oublier les modestes travaux : Jean Juste, entre son père et son frère, avait débuté à Tours par le tombeau des enfants de Charles VIII : Pilon l'ancien avait entamé, dès 1496, dans une obscure église du Bas-Maine, près de Sablé, cette vaste légende de pierre qu'on nomme *les saints de Solesmes,* et qui, terminée seulement en 1553, par Germain Pilon le jeune, expose la marche et les modifications de l'art durant près de soixante années, dans un langage plus éloquent que la parole [2]. Orléans avait son François Marchand ; Troyes, son François Gentil.

L'illustre étranger, introduit au milieu de ce mouvement national, le comprit et le dirigea. Exempt des préjugés d'école qui avaient fait anathématiser par Léon-Baptiste Alberti l'arc en *tiers-point* (l'ogive) et le *goût tudesque*, Fra-Giocondo apprécia les combinaisons ingénieuses et

[1] Des quatre faces du château de Blois, la première appartient aux anciens comtes du douzième siècle ; la seconde, à Louis XII ; la troisième, à François Ier ; la quatrième, à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Louis XII, n'épargnant rien pour l'ornement de ce château, sa résidence préférée, y réunit une magnifique bibliothèque qui forme encore aujourd'hui la partie la plus précieuse des manuscrits de la Bibliothèque royale. Elle se composait de la bibliothèque des anciens rois, de celle des ducs d'Orléans, des bibliothèques de Naples, de Pavie et du sire de la Gruthuse, et des manuscrits de Pétrarque. — L. de la Saussaye, *Hist. du château de Blois*, p. 186.

[2] Les *saints de Solesmes* sont au nombre de plus de cinquante statues, au moins de proportion humaine.

savantes de notre architecture civile du quinzième siècle, qui savait trouver une source de beautés pittoresques dans les inconvénients mêmes de notre climat : il conserva le caractère général des constructions, les grands combles couronnés de balustres à jour, et coupés de hautes lucarnes richement ornées, les hautes cheminées sculptées, les tours rondes, octogones ou hexagones qui rompaient la monotonie des lignes de bâtiments, et qui n'ont disparu que vers le milieu du seizième siècle, les gracieuses tourelles en encorbellement qu'on suspendait parfois aux angles; mais il commença par apporter dans tout cet ensemble plus de légèreté, d'élégance et de richesse, ainsi qu'on en peut juger par les gravures qui nous ont conservé la mémoire du charmant édifice de la chambre des comptes de Paris [1]; puis il tenta une entreprise plus hardie : ce fut de marier à l'ornementisme de notre *gothique fleuri* du quinzième siècle, un autre système d'ornements, qui, renouvelé de l'antique et fécondé par l'imagination italienne, était consacré en ce moment par une main qui a voué à l'immortalité tout ce qu'elle a touché, par la main de Raphaël. Un jeune sculpteur de génie, Jean Juste, s'associa au Giocondo dans ce dessein, et partit aux frais du cardinal d'Amboise, pour aller étudier les *arabesques* à Rome [2]. Le château de Gaillon fut le résultat de cette association et de ce voyage, et le premier exemplaire d'un art nouveau : l'imagination

[1] Dans la cour de la Sainte-Chapelle; il a été détruit par un incendie sous Louis XV.

[2] Ces ornements, où tous les êtres et tous les objets de la nature se mêlent en combinaisons fantastiques, sans autre règle que le caprice de l'artiste et le piquant du résultat obtenu, avaient reçu des Italiens le nom de *groteschi,* parce qu'on en avait trouvé le modèle dans les mosaïques et les fresques d'anciens édifices déterrés, que le peuple appelait des *grottes.* Le nom d'*arabesques* a prévalu, quoique peu exact; les Arabes ont fait beaucoup d'usage de ces ornements, mais en les bornant au règne végétal, et ce n'est point par eux que le goût nous en est revenu.

du Nord et celle du Midi unirent, dans un merveilleux ensemble, les dais festonnés, les niches sculptées, les aiguilles et les dentelles de pierre, les frontons brodés à jour, les balcons découpés en trèfles, en cœurs et en flammes, aériennes demeures d'un peuple de saints, de démons et de chimères, avec les cartouches de marbre, les médaillons incrustant dans les parois l'image des héros et des belles, les lacs d'amour, les pilastres fleurissants et vivants d'une végétation et d'une vie inconnues, les frises aux guirlandes sans fin où s'élancent d'entre les acanthes corinthiennes faunes et sirènes, génies et fées, grotesques ou charmantes figures, telles qu'on en voit dans les rêves. Le moyen âge avait exprimé le sentiment s'élevant en droite ligne vers Dieu : le seizième siècle montra l'imagination errant en liberté au sein de la création, et la transformant à travers un prisme lumineux ; les fées détrônaient les anges. Le poëte de cet art fut l'Arioste, précédé par le Boïardo et le Pulci : le chantre ferrarais accomplissait, vers ce même temps, dans la poésie chevaleresque, par la grâce voluptueuse et la somptueuse variété de ses inventions, une révolution toute semblable à celle de l'art monumental [1]. Jamais la vie n'avait été exprimée sous des formes si riantes et si pleines de séductions : jamais les *maîtres des pierres vives* n'avaient si bien mérité leur titre ; mais cet art enchanteur, émané des impressions les plus délicates et les plus fugitives de l'âme humaine, et ne plongeant pas directement dans les profondeurs du sentiment et de l'intelligence, manquait de fortes racines : il avait les prestiges d'un beau rêve ; il en

[1] Il est à remarquer que tous les grands poëtes de l'Italie rattachèrent leurs créations aux traditions françaises : Dante est l'héritier de nos troubadours ; Arioste s'inspira de nos romans de chevalerie et de nos héros carlovingiens ; plus tard, le Tasse puisa dans nos chroniqueurs des croisades.

eut l'éphémère durée ; en moins d'un siècle, il passa comme un songe d'or.

La discrétion avec laquelle les artistes du règne de Louis XII employèrent le nouveau style, prouve leur grand sens et la crainte qu'ils avaient de faner cette fleur exquise, formée de tant de couleurs et de parfums divers : l'ancien style ne cessa point de se déployer à côté du nouveau ; tandis que les arabesques italiennes déroulaient tous leurs caprices sur les portiques de Gaillon, le ravissant *séjour* de Georges d'Amboise, Roger Ango conservait dans le palais de justice de Rouen le caractère riche et sévère tout ensemble, dont la maison de Jacques Cœur avait donné le modèle, et dont l'œuvre d'Ango est le plus magnifique exemple ; Pierre Désaulbeaux, les frères Roulland-Leroux, etc., étalaient, sur la façade de Notre-Dame de Rouen et sur les parois de la charmante église Saint-Maclou, le *gothique flamboyant* le plus pur dans toute l'audace de ses formes, amaigries et somptueuses à la fois : l'architecture religieuse du moyen âge achevait sa troisième et dernière phase ; après la force et la pesanteur, l'élégance sévère et hardie ; après l'élégance, la richesse et la recherche ; elle semblait se parer pour mourir dans un éblouissant linceul.

C'est à Rouen qu'on juge le mieux la liberté et la variété de l'art de cette époque : de l'archiépiscopat de Georges d'Amboise date la splendeur monumentale de cette grande cité, aujourd'hui la plus riche encore de France, malgré toutes ses pertes : Rouen se couvrit alors en peu d'années d'une multitude d'édifices civils et religieux qui entourèrent d'un éclatant cortége les deux colosses de Notre-Dame et de Saint-Ouen. Saint-Ouen, œuvre des quatorzième et quinzième siècles, nous paraît mériter une mention spé-

ciale entre tous nos édifices religieux du moyen âge, comme réalisant le type le plus complet et le plus parfait de l'art : les caractères divers de force, d'élégance, d'élévation et de richesse, s'y trouvent réunis dans une incomparable harmonie. Georges, trop tôt enlevé aux arts et à la France, vint reposer au fond de sa cathédrale parmi toutes les merveilles qu'il avait tant contribué à faire naître ; les arts ne furent point ingrats envers leur protecteur dévoué, et le pompeux mausolée que Roulland-Leroux éleva au cardinal d'Amboise, sous la direction de son neveu Georges d'Amboise, qui lui succéda dans l'archevêché de Rouen, n'a peut-être d'égal que le chef-d'œuvre de Michel Columb (le tombeau de Nantes), et surpasse peut-être les monuments de Saint-Denis.

Le mouvement de l'art continua, et les communications avec l'Italie se multiplièrent après la mort du cardinal et le retour de Fra-Giocondo dans sa patrie : des sculpteurs champenois, les frères Jacques, de Reims, et les frères Richier, de Saint-Mihiel, allèrent étudier sous Michel-Ange, et furent les précurseurs de leur compatriote Jean Cousin : l'illustre école de peinture, qui, depuis les Van-Eyck et Memling (autrement appelé Hemmelinck), s'était perpétuée dans les Pays-Bas par Lucas de Leyde et d'autres maîtres, et que patronisait le gouvernement éclairé de Marguerite d'Autriche, entra aussi en relations avec l'Italie[1], et deux Brabançons, élèves de Raphaël, rapportèrent dans leur patrie les fameux cartons qu'exécutèrent, en or et en soie, pour le pape, les manufactures

[1] Il en fut de même de l'école allemande du grand Albert Durer, de Peter Vischer, Wolgemuth, Kranach, Sebald Beham, issus de l'ancienne école de Cologne, la rivale, peut-être la mère de l'école de Bruges. A cette école, dont Nuremberg fut le centre, se rattache encore le grand portraitiste Holbein, de Bâle. C'est la belle époque de la peinture allemande.

de tapisseries d'Arras. La France, où l'architecture et la sculpture étaient si florissantes, restait fort en arrière de la Flandre et de l'Allemagne dans la peinture à l'huile : on ne sait que le nom de Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre de Louis XII, qui fit, à la suite de ce prince, la campagne de 1509, pour en retracer les événements avec le pinceau, comme le poëte Jean Marot, avec la plume : était-ce l'art national de la peinture sur verre qui étouffait sous sa perfection les essais de la peinture sur bois ou sur toile? La peinture sur verre, s'appropriant les riches fantaisies des arabesques, encadrait ses figures dans les créations d'une architecture féerique, multipliées par son pinceau avec une rapidité que ne pouvaient suivre le marbre ou la pierre; elle reproduisait, avec la magie de ses couleurs, les grandes œuvres des maîtres étrangers, et maintenait si bien sa supériorité européenne, que Jules II mandait de France les verriers Claude et Guillaume de Marseille, pour décorer le Vatican sous les ordres de Bramante et de Raphaël [1].

(1510-1515.) Jules II avait appris le *trépassement* de Georges d'Amboise avec des sentiments bien opposés à ceux des artistes, du peuple et du roi de France : — Dieu soit loué, s'était-il écrié, de ce qu'enfin je suis seul pape! » Georges d'Amboise, réunissant au pouvoir de premier ministre du roi le pouvoir de légat, que la cour de Rome n'osait lui retirer, avait exercé une autorité presque absolue sur l'église de France et du nord de l'Italie. La

[1] En ce temps florissait aussi Arnaud de Mole, qui exécuta les vitraux de la cathédrale d'Auch aux frais du cardinal de Clermont-Lodève, un des neveux de Georges d'Amboise. On retrouve à chaque instant, dans l'histoire de nos arts, cette intelligente et généreuse famille. Voyez Dusommerard, *les Arts au moyen âge*; — Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques en France, Normandie*; — Deville, *Description des tombeaux de la cathédrale de Rouen*; — Allou, *Mémoire sur l'abbaye de Solesmes*, etc.; — Vasari appelle les vitraux de Guillaume de Marseille *des merveilles tombées du ciel*.

royauté s'agrandissait aux yeux des peuples en prenant pour premier serviteur un cardinal légat. La mort de son rival n'apaisa pas Jules à l'égard de la France : les intrigues du pape redoublèrent d'activité; Georges manquait au roi Louis dans un moment où ses services diplomatiques eussent été plus nécessaires que jamais. La ligue de Cambrai, suivant l'espoir de l'habile sénat de Venise, s'était dissoute de fait, sinon authentiquement : les soumissions des Vénitiens avaient désarmé Jules II, et le souverain pontife, repentant des calamités que sa fougue vindicative attirait sur l'Italie, avait, malgré les représentations des ambassadeurs de Louis et de Maximilien, levé l'interdit et l'excommunication fulminés naguère contre la république de Venise (24 février 1510). Jules II ne se contenta pas de la neutralité; depuis les deux grands coups que Louis XII avait frappés sur Gênes et Venise, le pape jugeait la France la puissance la plus formidable de l'Europe, et la plus capable d'asservir l'Italie entière : il dirigea désormais tous ses efforts contre les maîtres du Milanais, sans songer aux périls qui pouvaient venir des possesseurs de Naples, et sans considérer que l'intérêt de l'Italie centrale était de maintenir l'équilibre entre les deux dominateurs étrangers qui occupaient les deux extrémités de la Péninsule. Entreprendre de les chasser l'un par l'autre était chose bien téméraire. Jules se rapprocha secrètement de Ferdinand : *le roi catholique,* satisfait d'avoir recouvré ses places de la Pouille, avait à peu près cessé les hostilités contre Venise, et voyait avec inquiétude l'agrandissement de Louis XII. Le roi d'Angleterre Henri VII était mort le 22 avril 1509, laissant son trône et ses trésors (1,800,000 livres sterling) à un jeune homme de dix-huit ans, Henri VIII, qui annonçait des qualités

brillantes, et qui paraissait disposé à se mêler des affaires du Continent plus que n'avait fait son père : bien que Henri VIII eût récemment renouvelé les traités de son père avec la France (23 mars 1510), le pape l'entraîna dans une alliance défensive avec Ferdinand, dont Henri avait épousé une fille, Catherine d'Aragon, tandis que Marie d'Angleterre, sœur de Henri, était fiancée à Charles d'Autriche (24 mai). Jules espérait bien que l'alliance défensive deviendrait offensive. Les menées de Jules obtinrent en Suisse un succès plus direct encore, mais que le pontife dut moins à son habileté qu'à l'imprudence de Louis XII. L'alliance temporaire de la France et des cantons suisses expirant à cette époque, les Helvétiens ne voulurent la renouveler qu'à raison de quatre-vingt mille francs de *pension* par an au lieu de soixante mille qu'on leur payait auparavant (cette *pension* était indépendante de la solde des troupes suisses que le roi levait éventuellement suivant ses besoins); les gouvernements cantonnaux réclamèrent en même temps l'augmentation de la *pension* nationale et la suppression des pensions particulières que le roi distribuait dans leur pays pour s'acquérir des créatures. Louis XII avait eu maintes fois à se plaindre de l'indiscipline et de l'insolence des soldats suisses, et il songeait à les remplacer par des *lansquenets* allemands, des Grisons et des Valaisans, jusqu'à ce que l'infanterie nationale pût se suffire à elle-même. Les exigences des cantons l'irritèrent; il s'écria qu'il ne se laisserait point ainsi *mettre à la taille* par de *misérables montagnards*. L'alliance de la France avec les Suisses ne fut pas renouvelée : les ligues helvétiques cédèrent à l'influence de Mathias Schinner, évêque de Sion, ennemi acharné des Français et agent dévoué de

Jules II, traitèrent avec le pape, s'engagèrent pour cinq ans *à protéger le saint-père et les états de l'Église*, et s'apprêtèrent à tirer vengeance du roi qui les avait bravées, et à secourir la république vénitienne. C'était une grande victoire pour la politique papale que d'avoir réussi à faire des Suisses les soldats du saint-siége et les champions de l'indépendance italienne.

Louis XII, alarmé de tous les mouvements du pape, se repentit de n'avoir pas aidé Maximilien plus efficacement contre Venise, et tenta de terminer par un coup de vigueur cette guerre, dont la prolongation devait amener des complications dangereuses : il espérait d'ailleurs se faire céder Vérone par Maximilien, pour prix de son assistance, et porter sa frontière sur l'Adige : il ordonna donc au vice-roi de Milan, Chaumont d'Amboise, de conduire quinze cents lances et dix mille fantassins au secours du prince d'Anhalt, qui commandait à Vérone pour l'empereur, tandis que Maximilien entrerait de son côté en Frioul à la tête d'une armée. Maximilien, selon sa coutume, ne tint point parole et ne parut pas ; néanmoins Chaumont et d'Anhalt, renforcés par le duc de Ferrare, pressèrent vivement les Vénitiens, et s'emparèrent de Vicence, de Legnano, de Feltre, de la Polesine : ils eussent poussé plus loin leurs avantages, si le défaut de solde n'eût bientôt éclairci les rangs des Impériaux, et si les Français n'eussent été rappelés dans le Milanais par les périls de ce duché. Jules II avait combiné, de concert avec les Suisses et les Vénitiens, une attaque redoutable contre le Milanais, la *seigneurie* de Gênes et le Ferrarais, dont le duc, Alphonse d'Este, était l'allié fidèle de la France.

Jules s'assura, sinon la coopération immédiate, du moins la neutralité bienveillante de Ferdinand *le Catholique,* en

lui accordant l'investiture du royaume de Naples, tenue en suspens par une question de tribut depuis l'avénement de Jules, et en déclarant nulle, de son autorité de suzerain, la clause du traité de Blois qui garantissait à la France la réversibilité du royaume de Naples dans le cas où Ferdinand mourrait sans avoir eu d'enfants de Germaine de Foix (7 juillet) : Jules II fit arrêter le cardinal d'Auch (ou de Clermont-Lodève), un des neveux de Georges d'Amboise, le retint de force à Rome, ainsi que d'autres cardinaux français[1], et renvoya sans audience les ambassadeurs de Louis XII. La protection accordée par Louis au duc de Ferrare, *vassal rebelle de l'Église*, fut le prétexte de cette rupture. Le duc d'Urbin, neveu du pape, envahit le duché de Ferrare, et une escadre vénitienne, dont Ferdinand avait toléré le rassemblement dans les ports napolitains, se présenta devant Gênes, tandis qu'un corps de soldats pontificaux et de bannis génois entrait par les montagnes dans la Rivière du Levant pour appeler Gênes à la liberté. Dix mille Suisses, quelque temps après, débouchèrent par Bellinzona dans le Milanais.

La fortune ne favorisa pas ce plan habilement conçu, mais exécuté sans beaucoup d'ensemble : le peuple de Gênes, contenu par le souvenir de ses désastres autant que par le parti nobiliaire et par les troupes françaises, ne remua point, et les galères de Venise furent obligées de se retirer devant la flotte provençale de l'amiral français Préjean de Bidoulx. Les Suisses s'étaient avancés en Lombardie; mais, entièrement dépourvus de cavalerie, n'ayant point de bateaux pour passer les riviè-

[1] Quelques-uns de nos historiens l'accusent d'avoir fait empoisonner le cardinal d'Albi, frère de Georges d'Amboise; mais cette imputation ne paraît pas avoir d'autre fondement que la mort subite de ce prélat à Rome.

res et les canaux qui coupent ce pays en tout sens, harcelés sans relâche par les gens d'armes et l'infanterie légère du gouverneur Chaumont, ils se rebutèrent bientôt, et retournèrent tout à coup chez eux sans avoir pris une seule place ni livré un seul combat (septembre 1510). Le gouverneur du Milanais avait, dit-on, acheté la retraite de leurs capitaines[1]. Les seuls avantages que remportèrent le pape et ses alliés furent la prise de Modène par le duc d'Urbin sur le duc de Ferrare, et la *recouvrance* de Vicence, de Bassano, d'Este et de quelques autres places par les Vénitiens. Louis XII, malgré le violent ressentiment que lui inspirait l'agression du pape, ne poussa pas les représailles avec la vigueur et la célérité qu'on attendait de lui, et qui avaient déconcerté ses ennemis lors de la révolte de Gênes. La perte du cardinal d'Amboise était irréparable, comme l'avouaient les successeurs du grand ministre[2] : le roi n'avait ni ne pouvait avoir la même confiance dans aucun autre de ses serviteurs, et ses qualités personnelles, son sens droit et ses bonnes intentions ne suppléaient pas aux hautes lumières, à la décision, à la pratique des affaires qu'avait possédées à un si haut degré le cardinal Georges. Anne de Bretagne, qui n'usa jamais de son pouvoir sur son mari que pour nuire à la France, tremblait d'être damnée avec Louis si l'on *menait guerre* au saint-père, et ses plaintes, ses larmes, ses emporte-

[1] Le biographe de Bayart (le Loyal Serviteur) impute au gouverneur Chaumont l'emploi de moyens plus odieux pour arrêter l'invasion suisse : il dit que Chaumont fit placer dans une bourgade évacuée par les Français des barriques de vin empoisonné; les Suisses, contre leur ordinaire, ne burent pas, et une bande d'aventuriers français fut empoisonnée à leur place.

[2] Voyez les lettres de Machiavel, alors ambassadeur de Florence près de Louis XII, *Troisième légation à la cour de France*, let. 16. La correspondance diplomatique de Machiavel et ses Mélanges Politiques jettent de vives lumières sur la France de Louis XII.

ments, troublaient le pauvre prince, qui n'avait plus là son fidèle Georges pour contre-balancer la fâcheuse influence de *sa Bretonne*.

Louis cependant ne se résigna pas à subir sans vengeance les outrages du pape, et, s'il ne pressa point la guerre *temporelle* avec toute l'énergie possible, il entreprit contre Jules une guerre d'une autre nature, qu'il espérait rendre plus décisive encore : il remit sérieusement en avant les anciens projets de Georges d'Amboise touchant la réunion d'un concile, tâcha d'amener l'empereur et le roi d'Angleterre à seconder son dessein, et commença par s'assurer du clergé de France. Il convoqua, le 14 septembre 1510, à Tours, *les évêques, prélats, docteurs et autres gens de bonnes lettres du royaume*, y compris ceux de Bretagne, de Flandre et d'Artois, et leur fit exposer par le chancelier tous ses griefs contre le pape ; le concile gallican déclara que le roi pouvait, en sûreté de conscience, *guerroyer* le saint-père pour sa défense et celle de ses alliés, se soustraire à l'obédience du pape quant au temporel [1], et, quant aux choses pour lesquelles il faut recourir au pape, garder le droit commun et ancien et la pragmatique-sanction, suivant les décrets du concile de Bâle : l'assemblée déclara nulles à l'avance les censures que le pape pourrait publier *contre les princes à lui résistant*, leurs sujets et alliés. Le clergé de Bretagne, s'associant aux scrupules dévots de sa souveraine, protesta, et repoussa toute décision contraire à l'*honneur de l'Église romaine*. Le clergé français passa outre, arrêta que le pape serait invité à *mettre fin aux guerres et débats commencés*, à commettre provisoirement en France un procureur ayant

[1] Le roi n'avait pas attendu cette décision pour interdire toutes relations avec Rome comme crime de haute trahison par lettres du 27 août.

puissance de pourvoir au salut des âmes, et à convoquer un concile général, selon les décrets du concile de Bâle. Au refus du pape, l'empereur et les autres princes chrétiens devaient être requis de prêter la main à la réunion du concile : l'évêque de Gurck, ambassadeur de Maximilien, s'y engagea au nom de son maître. Le clergé de France s'ajourna au 1er mars 1511 à Lyon, après avoir accordé au roi un *don gratuit* de 240,000 livres. La longue domination du cardinal d'Amboise sur l'Église de France portait ses fruits : le gallicanisme avait regagné dans le haut clergé tout le terrain perdu sous Louis XI.

Les hostilités continuaient en Italie : le pape avait rejoint à Bologne son général le duc d'Urbin ; Jules II, plus irrité que découragé par ses échecs de Gênes et de Lombardie, excommunia le duc de Ferrare, et avec lui tous les capitaines et les sujets de Louis XII qui secourraient les Ferrarois. Chaumont d'Amboise, débarrassé de l'invasion suisse, répondit au pape en menaçant du gibet les porteurs de bulles et en marchant sur Bologne, où était le pape, si malade qu'on croyait qu'il n'en reviendrait pas. Jules II avait fort peu de soldats autour de lui ; une brusque attaque avait de grandes chances de succès ; déjà les Français étaient à trois milles de Bologne : la terreur régnait autour du pape. Jules II, miné par la fièvre, assiégé par les plaintes et les prières de sa cour épouvantée, abandonné du peuple de Bologne, qui ne prit pas les armes à son appel, Jules II ne perdit pas un moment sa présence d'esprit ni son intrépidité : il fit signifier aux généraux vénitiens, qui étaient à Stellata sur le Pô, que, s'il n'était secouru sous trente-six heures, il s'unirait aux Français contre Venise ; en attendant, il amusa Chaumont par des négociations ; le gouverneur de Milan, qui n'avait

eu d'autre dessein que d'obliger le pape à traiter, croyait déjà son but atteint et la paix faite, lorsqu'un corps de Vénitiens et de mercenaires turcs entra le soir dans Bologne. Le pape rompit aussitôt les pourparlers ; le lendemain, arriva un renfort espagnol expédié de Naples par Ferdinand, comme feudataire de l'Église. Chaumont alors n'eut d'autre parti à prendre que la retraite, et alla établir ses quartiers d'hiver à Parme. L'infatigable Jules, à peine relevé de maladie, entra en campagne au moment où les Français en sortaient, et alla diriger en personne, par le temps le plus âpre et le plus rigoureux, l'attaque de la Mirandole[1], ceignant l'épée et la cuirasse et dressant lui-même les batteries de siége, sans se soucier du scandale qu'il donnait à la chrétienté, ni des armes qu'il fournissait à ses ennemis par cet étrange spectacle.

Chaumont d'Amboise ne fit pas tout ce qu'il aurait pu pour secourir La Mirandole, forte place qui appartenait alors à une fille du maréchal Trivulce, et l'on accusa ce gouverneur d'y avoir mis de la mauvaise volonté. Les dissensions qui avaient tant de fois compromis les armées françaises s'étaient rallumées entre les généraux : Chaumont et Trivulce étaient fort mal ensemble. L'armée de secours arriva trop tard : La Mirandole était prise, et Jules II y était entré par la brèche (fin janvier 1511). Ferrare avait été à son tour sérieusement menacée ; mais un détachement français sous les ordres de Bayart avait sauvé cette capitale du duc Alphonse. *Le bon chevalier sans peur et sans reproche* augmentait chaque jour sa renommée ; aucun capitaine n'avait si bien rappelé toutes les qualités de Bertrand du Guesclin. Le pape remit Modène

[1] Il faillit être enlevé, chemin faisant, par Bayart, qui lui avait dressé une embuscade.

aux gens de l'empereur, pour qu'elle ne tombât point entre les mains des Français, et les opérations militaires furent ralenties par la maladie simultanée du pape et du général français : le vieux pontife brava la fièvre comme ses autres ennemis, se railla des prescriptions de la médecine et recouvra la santé; le jeune général mourut. Obsédé sur son lit de mort par de superstitieuses terreurs, Chaumont avait envoyé supplier le pape de révoquer son excommunication; l'absolution pontificale lui vint trop tard (11 mars). Le maréchal Trivulce prit le commandement, mieux placé entre ses mains qu'entre celles de Chaumont; mais la guerre demeura suspendue quelques semaines, et l'assemblée du clergé de France, convoquée à Lyon, différa ses délibérations : Maximilien n'avait pas trouvé chez les évêques allemands, réunis à Augsbourg, la même docilité, ou, si l'on veut, la même indépendance nationale que Louis XII chez le clergé de France : leur résistance et les instigations de Ferdinand avaient décidé l'empereur à essayer une transaction et à indiquer une conférence à Mantoue pour traiter de la paix générale; le pape traîna l'affaire en longueur, et, au lieu d'envoyer à Mantoue, manda près de lui à Bologne l'évêque de Gurck, plénipotentiaire de Maximilien, afin de gagner ce prélat et de déterminer l'empereur à sacrifier l'alliance de Louis XII; mais l'évêque de Gurck, homme emporté et hautain, Français de naissance d'ailleurs, et favorable à l'alliance française, repoussa toutes les séductions, lutta de hauteur avec Jules II, et partit après une scène violente où le pape déclara qu'il perdrait la tiare et la vie plutôt que de *pardonner* au roi de France et au duc de Ferrare (23 avril).

Les hostilités recommencèrent : le roi avait senti la

nécessité de s'appuyer fortement sur la nation, dans une lutte où son adversaire tâchait de susciter les préjugés religieux au secours des intérêts politiques : un des poëtes *valets de chambre* du roi [1], Jean Lemaire, fit appel à l'opinion publique par un pamphlet d'une grande hardiesse, dédié au roi, comme *souverain protecteur de l'Église gallicane :* il y annonce nettement *le grand et merveilleux schisme de l'Église, par lequel les princes séculiers seront contraints de mettre la main à la réformation ecclésiastique,* schisme engendré par trois causes principales, à savoir : ambition, mère d'avarice, omission des conciles généraux, et *interdiction de mariage légitime aux prêtres de l'Église latine* [2]. L'audace des propositions de Jean Lemaire fait voir que, si beaucoup de gens partageaient les scrupules d'Anne de Bretagne et son aveugle respect pour la papauté, d'autres esprits allaient bien au delà des querelles politiques du roi de France avec le souverain de Rome. Dans Rome même se trouvait en ce moment un obscur pèlerin, un pauvre moine allemand destiné à accomplir la grande révolution prédite par le poëte français : ce moine était Martin Luther !

Le maréchal Trivulce, renforcé par cinq mille Grisons

[1] Les écrivains et les artistes attachés à la cour recevaient ordinairement ce titre. Il convient de rappeler que ces offices domestiques n'étaient point regardés comme entachés d'un caractère servile, et qu'ils étaient ordinairement remplis par des gentilshommes, non-seulement chez le roi, mais chez tous les grands seigneurs. C'était un reste des habitudes féodales et chevaleresques. Le changement de l'acception attribuée aux mots *domestique* et *valet* indique le changement des idées à cet égard.

[2] La plupart des historiens n'ont point accordé au pamphlet de Jean Lemaire l'attention qu'il mérite. M. de Sismondi ne le cite même pas. M. P. Lacroix (bibliophile Jacob) l'analyse, avec son exactitude ordinaire, dans son t. IV, p. 289-293. Il faut se rappeler, quant au reproche adressé au pape touchant *l'omission des conciles,* que *les pères* de Constance avaient prescrit la réunion des conciles tous les dix ans.

et lansquenets, poussait cependant avec vigueur les troupes papales et vénitiennes. Jules II s'était retiré à Ravenne, en confiant la garde de Bologne au cardinal de Pavie, son ministre favori; mais le cardinal, soit trahison, soit frayeur des dispositions populaires, s'enfuit à Imola dès que les Français approchèrent. Les Bolonais ouvrirent leurs portes aux Français et aux Bentivoglio, fils de l'ancien seigneur de leur ville, et les Français, les bourgeois et les paysans des montagnes voisines fondirent tous ensemble sur l'armée papale, qui, campée à peu de distance, s'éloignait en désordre à la nouvelle de la défection des Bolonais. La déroute du duc d'Urbin fut complète : il perdit son bagage, son artillerie et l'étendard du pape. Furieux d'un revers qu'il imputait à la lâcheté du cardinal de Pavie, il poignarda ce prélat à Ravenne presque sous les yeux de Jules II, qui, désespéré du crime de son neveu, ne se décida pourtant point à le punir et partit pour Rome, effrayé pour la première fois. Il apprit à Rimini que les Bolonais avaient abattu la statue de bronze dans laquelle Michel-Ange l'avait représenté en César, l'épée au poing, et qu'on en avait fait un canon; il reçut avis en même temps qu'on avait affiché à Modène, à Bologne et dans tout le nord de l'Italie la convocation d'un concile auquel il était sommé de comparaître en personne. Le projet de ce concile, destiné à réformer tant *le chef que les membres* de l'Église, avait été définitivement arrêté, d'une part à Lyon dans l'assemblée du clergé de France, de l'autre à Milan, entre l'évêque de Gurck, cinq cardinaux échappés de la cour de Jules II, et des commissaires de l'empereur et du roi Louis : la convocation était faite au nom de ces cardinaux, et l'ouverture devait avoir lieu le 1er septembre à Pise. Rien n'eût été plus facile que

l'occupation préalable de l'État de l'Église : le pape n'avait plus d'armée, et Ferdinand et les Suisses n'étaient pas prêts à le défendre. Mais Louis XII voulut prouver à l'Europe son bon droit et sa modération : il se contenta d'avoir rétabli dans leurs états le duc de Ferrare et les Bentivoglio, défendit à Trivulce de passer la frontière de la Romagne, fit reporter la guerre exclusivement sur le territoire de Venise, et résolut de ne poursuivre ultérieurement le pape que par les armes spirituelles du concile. Le concile cependant ne pouvait réussir que par l'accord des principaux états chrétiens, et c'était se faire d'étranges illusions que d'espérer cet accord.

Jules II se sentit sauvé dès qu'il eut vu les étendards français s'arrêter à la frontière ; il leva de nouvelles troupes et reprit activement ses négociations avec les Suisses, avec Ferdinand, avec Henri VIII, avec Marguerite d'Autriche, qui, imputant à tort à Louis XII les entreprises continuelles du duc de Gueldre sur les Pays-Bas, était fort hostile à la France et pressait l'empereur son père d'écouter les propositions du pape. Mais ce que Jules fit de plus décisif pour parer le coup que Louis XII voulait lui porter, fut de convoquer lui-même un concile œcuménique à Saint-Jean-de-Latran pour le 1er mai 1512 (18 juillet). Cette résolution énergique faisait nécessairement avorter l'assemblée de Pise. Les rois d'Angleterre et d'Aragon s'empressèrent d'écrire à l'empereur et au roi de France pour les détourner d'opposer concile à concile : le jeune Henri VIII surtout témoignait contre le *schisme* une horreur qu'il devait démentir un jour avec un terrible éclat ! Maximilien hésitait : la nouvelle que Jules II était retombé gravement malade tint de nouveau l'empereur en suspens, retarda l'ouverture du concile de

Pise, et suggéra une étrange pensée à l'empereur. Maximilien projeta d'échanger le globe impérial pour les clefs de Saint-Pierre, et se porta candidat à la succession de Jules II, *qui ne pouvait longuement vivre;* il tenta d'amener Jules II à le prendre pour coadjuteur, offrit en gage aux Fugger, les fameux banquiers d'Augsbourg, son manteau impérial et les joyaux de sa couronne, pour 300,000 ducats destinés à acheter les voix des cardinaux, et promit à Ferdinand de résigner l'Empire *à leur commun fils* Charles, si Ferdinand l'aidait à obtenir la tiare. Rien ne peint mieux Maximilien, le type de l'homme à projets, que la lettre qu'il écrivit sur ce sujet, le 18 novembre, à sa fille Marguerite [1]. Jules revint encore une fois des portes du tombeau, et Maximilien dut au moins ajourner ses prétentions. Jules, qui avait anathématisé Louis XII, sinon nominalement, au moins collectivement entre les ennemis de l'Église, fit une démarche conciliatrice auprès du roi de France, et lui proposa la paix à condition qu'il restituerait Bologne à l'Église, renoncerait au concile de Pise, et obligerait le duc de Ferrare à subir des conditions très-dures. Louis refusa ; Jules l'avait prévu et n'avait eu pour but que de gagner du temps et de *parachever* ses négociations secrètes : le 9 octobre, une bulle du pape avertit la chrétienté de la formation d'une ligue entre le saint-siége, le roi d'Aragon et la seigneurie de Venise pour la recouvrance de Bologne et de toutes les places appartenant à l'Église *média-*

[1] Voyez le recueil des lettres de Louis XII, t. IV, p. 1-2. C'est par erreur que la lettre s'y trouve à la date de 1512, au lieu de 1511. Le ton de la lettre est demi-plaisant : Maximilien annonce à sa fille qu'il veut être non-seulement pape, mais saint, afin qu'après sa mort elle soit contrainte de *l'adorer, ce dont il se trouvera bien glorieux.* Maximilien badine avec son dessein, mais s'occupe fort sérieusement des moyens de l'exécuter.

tement ou immédiatement : la bulle annonçait l'adhésion prochaine du roi d'Angleterre à la *sainte ligue.* La conduite vacillante de Maximilien ne présageait que trop sa défection imminente : aucun prélat allemand n'avait pris la route de Pise, et l'empereur s'était avisé tout à coup de réclamer la translation du concile à Mantoue, à Vérone ou à Trente. Jules II lança l'interdit sur les terres de la république de Florence et sur quiconque recevrait ou favoriserait *le conciliabule schismatique de Pise.* Florence, jadis l'arbitre de l'Italie et le centre de la politique péninsulaire, mettait désormais toute son industrie à s'effacer et à garder la neutralité de fait, quoiqu'elle fût de nom l'alliée de la France ; elle n'avait pu cependant refuser de recevoir chez ses *sujets* de Pise l'assemblée convoquée par le roi Louis. Louis XII s'obstina jusqu'au bout, malgré l'évidente impuissance de ses efforts et la répugnance du clergé français à continuer seul contre le pape une lutte que bien des gens jugeaient sans motif depuis que Jules avait convoqué un autre concile. Quatre cardinaux, fondés de pouvoir de trois autres, ouvrirent l'assemblée de Pise le 1er novembre. Elle se composait exclusivement de prélats français ou soumis à la domination française : l'opinion en Toscane était favorable au pape ; le clergé pisan avait cessé tous les offices et fermé les églises, et il fallut un ordre exprès de la seigneurie de Florence pour faire ouvrir aux *pères du concile* la cathédrale de Pise. L'attitude du peuple était si menaçante, qu'à la suite d'une rixe entre les habitants et les soldats français qui gardaient le concile, les *pères* crurent devoir abandonner Pise et s'ajourner à Milan au 8 décembre. Ils y trouvèrent la même animadversion, et sans les menaces du nouveau gouverneur, Gaston de Foix, duc de Ne-

mours, le clergé milanais eût mis en interdit la ville de Milan durant le *conciliabule*. C'était l'esprit d'indépendance nationale qui se réveillait en Italie sous ces apparences religieuses.

Jules II exultait en voyant l'orage s'amasser de toutes parts contre la France : tout le nord de l'Italie soupirait après l'expulsion des étrangers; les Suisses s'agitaient; le jeune roi d'Angleterre, plein d'une confiance illimitée dans ses forces et dans ses richesses, n'aspirait qu'à ressusciter les vieilles haines et les vieilles prétentions auxquelles son père avait prudemment renoncé; il venait de signer, le 17 novembre, un traité secret avec Ferdinand pour l'invasion de la Guyenne. Le roi d'Aragon, suspendant les conquêtes qui semblaient promettre à l'Espagne l'empire de tout le nord de l'Afrique, avait rappelé Pedro Navarro et ses meilleures troupes d'Afrique à Naples pour secourir le pape[1]. Louis XII, bien informé des desseins de ses ennemis et ne pouvant plus se dissimuler l'inutilité de son concile, comprit enfin que les armes temporelles décideraient seules une question toute politique. Bien résolu à ne point céder, il voulut prévenir la coalition, et commanda à La Palisse d'entrer en Romagne avec un corps d'armée, pour devancer l'arrivée des secours espagnols; mais les préparatifs menaçants des Suisses empêchèrent Gaston de Foix de laisser dégarnir le Milanais, que son oncle lui avait confié mal-

[1] Le cardinal Ximenez, archevêque de Tolède, avait entrepris et exécuté à ses frais la conquête d'Oran; Pedro Navarro avait pris Bougie et Tripoli peu de temps après, et Alger, Tunis et Tlemcen, effrayés des progrès des Espagnols, avaient reconnu la suzeraineté de Ferdinand. Les Portugais, de leur côté, étaient maîtres de Tanger et d'Arzile ; toute la région africaine au nord de l'Atlas paraissait sur le point de subir la domination européenne.

gré sa grande jeunesse. Le roi ne devait s'en prendre qu'à lui-même de cette fâcheuse diversion : au lieu d'apaiser les Suisses, ce qui était facile, en leur accordant l'augmentation de pension dont le refus avait causé la rupture, il avait essayé de les réduire par la rigueur, et défendu tout commerce entre les cantons et le Milanais : les Suisses, habitués à tirer le vin, le blé, l'huile, toutes les denrées nécessaires ou agréables de la fertile Lombardie, furent exaspérés de cette mesure, et, dans le courant de décembre, seize mille montagnards se précipitèrent sur le Milanais. Cette invasion ne réussit pas mieux que celle de l'année précédente : Gaston, malgré son impétueux courage, se tint sur la défensive, et ce général de vingt-trois ans montra autant de sang-froid et de prudence que le vieux Trivulce lui-même; les Suisses s'avancèrent jusqu'aux faubourgs de Milan; Gaston s'enferma dans la ville; les Suisses, manquant de vivres et d'artillerie de siége, se détournèrent brusquement et marchèrent vers l'Adda, où les Vénitiens leur avaient promis de les joindre; l'armée vénitienne ne se trouvant point encore au rendez-vous, les montagnards s'en retournèrent par Como dans leur pays, non sans avoir probablement vendu leur retraite : les Suisses, si terribles sur le champ de bataille, entendaient mal la guerre de manœuvres et de siéges; ils avaient d'excellents officiers, mais point de généraux [1].

[1] Avec l'année 1511, s'arrête l'*Histoire du seizième siècle en France*, par le bibliophile Jacob : quatre volumes seulement ont été publiés. Ce travail, si exact, si consciencieux, appuyé sur une chronologie si sévère et sur une si profonde connaissance des documents imprimés et manuscrits, promettait une œuvre éminemment utile à l'histoire générale de notre pays; son interruption est fort regrettable. Il y a tant à faire encore pour l'élucidation et la coordination de nos annales au seizième siècle! Le bibliophile Jacob a relevé, dans la *Bibliothèque historique de la France*, ce vaste catalogue de notre histoire, un grand nombre

Quelques semaines après la retraite des Suisses, les cantons contractèrent avec Maximilien et la maison d'Autriche une ligue perpétuelle qui alarma beaucoup Louis XII, car le roi comptait de moins en moins sur la fidélité de l'empereur (17 janvier 1512). Les Espagnols s'étaient ébranlés en même temps que les Suisses : don Ramon de Cardona, vice-roi de Naples, était entré dans les états de l'Église et s'était avancé sans obstacle jusqu'aux portes de Bologne, avec une armée redoutable à laquelle le pape avait réuni toutes ses forces. Le vice-roi de Naples et le cardinal légat Jean de Médicis (depuis Léon X) comptaient sous leurs étendards deux mille lances, dix-huit cents chevau-légers et dix-huit mille fantassins, dont dix mille Espagnols commandés par Pedro Navarro, ce grand homme de guerre qui s'était élevé du rang de simple soldat à celui de capitaine-général de l'infanterie espagnole et d'amiral d'Espagne. Après avoir enlevé quelques forteresses au duc de Ferrare, ils assirent leur camp sous les murs de Bologne le 26 janvier 1512. Les Français attachaient la plus haute importance, et comme point d'honneur et comme position militaire, à la conservation de cette grande ville; le roi avait déclaré qu'il défendrait Bologne comme Paris même. Gaston de Foix accourut établir son quartier général à Finale, à une journée de Bologne, et dépêcha un renfort à la garnison; les ennemis crurent qu'obligé de surveiller sur ses derrières les mouvements des Vénitiens, il avait renoncé à secourir Bologne en personne; mais Gaston, sachant que l'étendue de la place et sa situation avaient empêché les coalisés de l'investir régulière-

d'erreurs et d'inexactitudes sur les documents de la seule période de Louis XII. — Voyez *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France*, etc. Paris; Techener, 1838.

ment, partit de Finale avec treize cents lances et quatorze mille fantassins français, allemands et italiens; et une marche de nuit, par un temps affreux, à travers des tourbillons de neige, l'introduisit dans Bologne le 5 février au matin, sans avoir rencontré aucun poste, aucune sentinelle ennemie. S'il fût allé le matin même avec son armée, la garnison et les bourgeois, assaillir à l'improviste le camp de Cardona, la victoire eût été infailliblement complète et décisive. Malheureusement il se rendit à l'avis d'Yves d'Allègre, commandant de la garnison, qui lui conseilla de laisser les troupes se reposer jusqu'au lendemain; ni d'Allègre ni Gaston lui-même ne supposaient que l'ennemi pût ignorer l'arrivée de l'armée : il était en effet bien surprenant que plus de vingt mille combattants fussent entrés dans une ville assiégée à l'insu des assiégeants ! Don Ramon de Cardona et ses lieutenants n'apprirent cependant la venue des Français que bien avant dans la journée du 5 février : ils levèrent leur camp la nuit suivante et se replièrent sur Imola sans attendre la bataille.

Les mauvaises nouvelles de la Lombardie ne permirent pas à Gaston de suivre l'ennemi : tandis que le jeune duc se portait sur Bologne, un corps vénitien, franchissant l'Adige et le Mincio, avait surpris Brescia le 5 février, grâce à la connivence des habitants, et tout le pays bressan et bergamasque s'était soulevé au cri de *Vive saint Marc!* Il ne restait plus aux Français dans cette contrée que les châteaux de Brescia et de Bergame. Il était à craindre que ce succès de la *seigneurie* de Venise ne décidât les Suisses à tenter une nouvelle invasion. Gaston combina ses mouvements avec une précision et une célérité dignes des plus grands capitaines : il laissa dans

Bologne trois cents lances et quatre mille fantassins, et, avec le reste de son *host,* il se dirigea sur Brescia *si diligemment* qu'il atteignit et mit en déroute, à l'Isola della Scala, l'armée vénitienne envoyée à la *recousse* de Brescia, malgré toute l'avance qu'avait sur lui Giam-Paolo Baglioni, capitaine des Vénitiens. Si Baglioni avait pu gagner Brescia, la manœuvre de Gaston eût entièrement échoué. Mais Gaston, sans être arrêté par les chemins rompus, par les rivières débordées, par les combats à livrer sur la route, parut devant Brescia le neuvième jour après son départ de Bologne, et somma les habitants de se rendre (17 février). Quoiqu'ils eussent avec eux dix à douze mille soldats vénitiens et plusieurs milliers de paysans armés accourus de tous les environs, leur situation était désavantageuse ; car le château, qui commandait la ville, était encore au pouvoir des Français, et la ville était presque sans défense de ce côté. Les citadins se fussent volontiers soumis; la présence du provéditeur Gritti, des troupes vénitiennes et des campagnards dévoués à Venise, les contraignit à repousser les propositions de Gaston, qui leur promettait la vie et les biens saufs. L'assaut fut donc résolu, et les Français, descendant du château, se précipitèrent impétueusement sur la ville : les Vénitiens défendirent de *grand'vigueur* un boulevard qu'ils avaient élevé contre la porte du château, et *le gentil chevalier sans peur et sans reproche*, Pierre de Bayart, qui menait la première bande des Français, fut renversé d'un coup de pique à la cuisse au moment où le premier il franchissait le rempart. Tout le monde le crut frappé à mort; le malheur de leur capitaine favori redoubla la fureur des Français ; le boulevard fut balayé, et les assaillants pénétrèrent de rue en rue jusqu'à la place du Broletto, où les Vénitiens

s'étaient reformés en bataille. Les troupes vénitiennes, rompues pour la seconde fois, se précipitèrent en fuyant vers la porte San-Giovanni, la seule porte de la ville qui ne fût pas murée, afin de gagner la campagne ; les fuyards trouvèrent devant la porte Yves d'Allègre, qui leur barrait le passage avec trois cents lances françaises. Les Vénitiens furent écrasés entre Yves d'Allègre et Gaston de Foix, et, avec eux, les paysans et les bourgeois qui avaient pris les armes en leur faveur : toutes les rues étaient encombrées de cadavres ; le carnage dura jusqu'au soir. Cette sanglante journée coûta la vie à plus de dix mille hommes. Les malheureux habitants payèrent cher la rébellion du 3 février et l'assistance qu'ils venaient de donner aux troupes de la *seigneurie*, en jetant de leurs fenêtres sur les Français *gros carreaux, pierres et eau chaude*. Le comte Ludovic Avogara et ses deux fils, nobles bressans qui avaient fomenté l'insurrection du pays, furent décapités comme criminels de haute trahison. La ville fut abandonnée pendant sept jours au pillage et à toutes les horreurs qui l'accompagnent : Gaston parvint pourtant à préserver d'insulte la plupart des couvents et les femmes qui s'y étaient réfugiées en foule ; mais la population de cette florissante Brescia, qui surpassait en richesse et en élégance toutes les villes lombardes[1], excepté Milan, fut complétement ruinée. On estima le butin à trois millions d'écus.

L'abus de la victoire devait être funeste aux vainqueurs. « Il n'est rien de si certain, dit le biographe de Bayart,

[1] *Dedans icelle,* dit le biographe de Bayart, *sourdent tant de belles fontaines que c'est un droit paradis.* Voyez la campagne de Bologne et de Brescia, dans Guicciardini, l. X. — *Les Gestes du bon chevalier,* etc.— *Les mémoires de Fleuranges,* etc. — Voyez, dans *les Gestes du bon chevalier,* etc., c. 50-51, l'intéressante anecdote du séjour de Bayart, blessé et malade, chez une dame de Brescia ; c'est un des traits les plus caractéristiques de la vie de ce loyal et généreux guerrier.

que la prise de *Bresse* (Brescia) fut en Italie la ruine des Français ; car ils avaient tant gagné dans cette ville de *Bresse*, que la plupart s'en retournèrent et laissèrent la guerre, desquels il eût été bon *métier* (besoin) par après.» Il y a toutefois quelque exagération dans cette assertion. Cette campagne de quinze jours, dans laquelle le duc de Nemours avait fait lever le siége de Bologne aux Espagnols, écrasé les Vénitiens et recouvré Brescia, Bergame et leur territoire, répandit la gloire du jeune vainqueur dans toute l'Europe, et inaugura triomphalement la lutte de la France contre les coalisés. Les succès des Français ne firent cependant que resserrer les liens de la coalition : l'armée espagnole était intacte encore; les efforts tardifs du roi Louis pour regagner les Suisses paraissaient avoir peu de chances de succès; le mauvais vouloir de Maximilien devenait de plus en plus manifeste, et le roi d'Angleterre se déclarait en ce moment même. Quelques semaines auparavant, Henri VIII, déjà lié par un pacte offensif avec Ferdinand, avait encore protesté de ses intentions pacifiques auprès de Louis XII, afin de toucher un dernier terme de la pension annuelle que la France payait aux rois d'Angleterre en vertu du traité d'Étaples [1]. Aussitôt qu'il eut reçu l'argent, il leva le masque, annonça au parlement anglais sa résolution de combattre les ennemis du *saint-siége*, et obtint du parlement des subsides de guerre (4 février 1512). Les lords et les communes furent entraînés et par l'animosité nationale contre la France et par les avances intéressées du pape, qui avait envoyé au roi Henri la rose d'or [2], et aux

[1] Rymer, t. XIII, p. 310.

[2] Présent que le pape adressait chaque année à celui des souverains chrétiens qu'il voulait honorer particulièrement.

prélats, lords et *honorables membres* une galéasse chargée de vins grecs, de fruits, de *fromages* et d'autres présents (Guicciardini, l. X).

Louis XII déploya une vigueur au niveau des circonstances : il en appela de nouveau à l'opinion publique ; il fit continuer par les écrivains à ses gages la guerre de plume entamée par Jean Lemaire[1], et livra le pape et le clergé à la discrétion des Enfants Sans-Souci, qui usèrent amplement de la permission durant le carnaval de 1512, et qui mirent cette fois au service de la couronne toute l'audace de leur verve satirique[2]. Le roi alla jusqu'à faire frapper une médaille avec cette légende : *Perdam Babylonis nomen.*

[1] Thomas Gaëtani, général des Dominicains, venait de publier un pamphlet en faveur de la suprématie des papes sur les conciles et contre les doctrines des conciles *schismatiques* de Constance et de Bâle. Jean Bouchet répondit par la *Déploration de l'Église Militante,* et un anonyme, par le *Blason de la guerre du pape.*

[2] Voyez, dans la Collection du vieux théâtre français, le *Jeu du prince des Sots* et la *Moralité de l'homme obstiné* : dans la première de ces pièces, Mère-Sotte, déguisée en Mère-Église, porte le désordre dans le royaume des Sots jusqu'à ce qu'on lui arrache ses habits d'emprunt ; dans la seconde, Jules II en personne est introduit sur la scène sous le nom de l'*homme obstiné :* il est flanqué d'*Hypocrisie* et de *Simonie,* et *Punition divine* tient la foudre suspendue sur sa tête. Ces pièces de circonstances sont très-mauvaises en tant qu'œuvre littéraire ; leur auteur, Pierre Gringoire, qui occupait alors, parmi les clercs de la Basoche, la dignité de prince des Sots, n'était cependant pas dépourvu de talent : on a de lui un ouvrage très-peu connu, mais assez remarquable ; c'est le mystère ou tragédie de saint Louis, pièce historique et nationale, qui ne manque ni de mouvement ni d'intérêt, et qui ouvrait au théâtre une voie originale dans laquelle on peut regretter que les poëtes dramatiques du seizième siècle n'aient pas suivi Gringoire, au lieu de s'absorber, comme ils firent, dans l'imitation de l'antiquité. Il y avait, dans le drame de Gringoire, le germe de la tragédie-chronique à la manière de Shakespeare : on y trouve bien encore quelque mélange de personnages réels et de personnages allégoriques ; le *Populaire* personnifié figure à côté de Louis IX, de la *royne Blanche,* etc. ; mais ce n'est plus que l'exception, et il ne reste plus que peu d'efforts à faire pour atteindre le véritable drame historique. M. Onésyme Leroy a analysé et extrait le *Saint Louis* à la suite de son livre sur Jean Gerson, d'après un manuscrit ayant appartenu à la bibliothèque de Saint-Germain-des-

Louis XII expédia en Italie des renforts de Gascons, de Picards, d'aventuriers de toutes les provinces, et manda à son neveu d'attaquer et de détruire à tout prix l'armée de Jules II et du roi d'Aragon, puis de marcher sans scrupule droit à Rome aussitôt après la victoire, afin de forcer le pape à recevoir la paix : le concile de Pise, retiré à Milan, dépêcha un légat à l'armée française, et autorisa Gaston à occuper provisoirement l'État de l'Église, jusqu'à ce que la chaire de saint Pierre fût remplie par un pape *légitimement* élu.

Gaston, dans le courant de mars, entra donc en Romagne à la tête de seize cents lances et de dix-huit mille fantassins, et présenta la bataille aux confédérés, entre Castel-Guelfo et Imola ; mais l'ennemi, qui attendait un renfort de six mille Suisses, avait autant de motifs d'éviter la bataille, que les Français de la chercher : don Ramon de Cardona, suivant les instructions de son roi, manœuvra durant deux ou trois semaines de telle sorte qu'on n'eût pu l'assaillir sans un grand désavantage dans les fortes positions où il se retranchait. Les messages de Louis XII cependant devenaient de plus en plus pressants : le roi, ayant échoué dans ses tentatives auprès des Suisses, et sachant que Maximilien traitait pour son compte particulier avec les Vénitiens [1], le roi ordonnait de combattre

Prés. Il est juste d'observer que les qualités dramatiques du *Saint Louis* se retrouvent, parmi beaucoup d'absurdités et de grossièretés, dans plusieurs de nos nombreux mystères écrits du quatorzième au seizième siècle. Des sentiments élevés ou naïfs, des mouvements passionnés, des images colorées et poétiques, brillent souvent dans le chaos bizarre des mystères.

[1] L'absurdité des griefs qu'alléguait Maximilien pour colorer sa déloyauté était quelque chose d'incroyable : il prétendait que Louis XII avait traîné en longueur la guerre de Venise pour lui faire dépenser, à lui Maximilien, 50,000 ducats par an, tandis que cette guerre en coûtait 200,000 au roi.

au plus tôt, et envoyait offrir en même temps au pape des conditions de paix plus que modérées. Louis se décidait à rendre Bologne et à imposer d'assez grandes concessions au duc de Ferrare; mais il pensait que ces conditions si avantageuses ne seraient acceptées de Jules II qu'après une défaite. Gaston, à la réception de ces dépêches, se porta sur Ravenne : il comptait que les ennemis se résoudraient à accepter le combat plutôt que de souffrir la perte d'une ville si importante. Il assit son camp dans la presqu'île formée par les rivières du Ronco et du Montone, qui se rejoignent un peu au-dessous de Ravenne pour se jeter ensemble dans l'Adriatique. Comme Gaston l'avait prévu, don Ramon de Cardona s'avança au secours de Ravenne; mais, avec sa circonspection habituelle, il s'établit sur la rive droite du Ronco, à trois milles de la ville assiégée, le Ronco séparant les deux armées, et les Français étant ainsi enfermés entre Ravenne et le camp espagnol. Cette situation n'était pas tolérable pour l'armée française, qui déjà manquait de vivres, et qui n'en pouvait faire venir par le Pô, dont les Vénitiens occupaient les embouchures. Un incident de grande conséquence força Gaston d'attaquer à tout hasard : il y avait dans l'armée cinq mille lansquenets allemands : l'ambassadeur de Maximilien à Rome, après avoir conclu le 6 avril une trêve de dix mois avec les Vénitiens, par l'intermédiaire du pape, manda, de par l'empereur, aux capitaines des lansquenets de quitter le camp français avec leurs hommes. La lettre fut remise à Jacob d'Empfer, leur *colonel,* grand ami de Bayart et tout dévoué au roi Louis. Jacob ne communiqua la lettre qu'à Bayart et au duc de Nemours, et engagea Gaston à livrer assaut ou bataille avant que de nouveaux ordres arrivassent aux Allemands.

Le 9 avril, un assaut terrible fut donné à Ravenne, que défendait une bonne garnison commandée par Marc-Antonio Colonna; la brèche n'était pas suffisante, et les Français furent repoussés avec perte : le sire de L'Espi, grand-maître de l'artillerie, y fut tué. L'assaut ayant échoué, on décida la bataille. Le 11 avril, jour de Pâques, à la pointe du jour, l'armée française traversa le Ronco à la vue des coalisés, qui, résolus d'attendre l'ennemi derrière les fossés de leur camp, ne s'opposèrent point au passage de la rivière. Les deux armées renfermaient la fleur des capitaines et des soldats de la chrétienté : d'un côté, ce jeune duc de Nemours, qui promettait d'égaler les plus grands hommes de guerre; le duc de Ferrare, qui, passionné pour l'art militaire, travaillant de sa propre main à la fonte et à la manœuvre du canon, avait dépassé les leçons des Français, et formé la plus belle artillerie de l'Europe[1]; et La Palisse, et Bayart, et Louis d'Ars, et ces chefs intrépides qui avaient créé l'infanterie française, les Molard, les Duras, les Riberac, les La Cropte, sans parler des capitaines de lansquenets et des *condottieri* italiens; dans les rangs opposés, Pedro Navarro, dont le nom résume toute la science guerrière de l'époque; Fabrizio Colonna, le plus renommé des chefs italiens; le jeune marquis de Pescaire (*Pescara*), le capitaine espagnol Antoine de Lève (*Leyva*), depuis si célèbres dans les guerres d'Italie. Les coalisés, au nombre d'environ quatorze cents lances, mille chevau-légers et douze mille fantassins, étaient inférieurs en nombre aux Français; mais leur position rachetait ce désavantage. Les fantas-

[1] C'est ce même Alphonse d'Este qui fut le patron de l'Arioste : le poëte qui, dans un des chants de son *Orlando*, maudit, au nom de la chevalerie, l'invention des armes à feu, ne partageait pas la passion artiste de son prince pour le canon.

sins surtout étaient *merveilleusement* retranchés en leur *parc;* Pedro Navarro avait couvert le front de son infanterie espagnole par des chariots armés d'épieux et de lames de fer, pareils aux *chars à faux* des anciens, et chargés de vingt pièces de campagne et de deux cents grosses *haquebutes* (arquebuses à crochets), qui tenaient le milieu entre le canon et l'arquebuse *à main.*

Gaston et ses lieutenants, voyant leurs adversaires immobiles, ne voulurent pas renouveler, par un imprudent assaut, la catastrophe de Cérignoles : ils comptèrent sur leur excellente artillerie pour forcer les coalisés à sortir de leurs campements et à venir chercher le combat de pied ferme; mais Navarro répondit aux décharges des Français par un feu aussi violent et aussi nourri que le leur. Cette épouvantable canonnade dura trois heures sans interruption : les gens de pied français, qui s'étaient avancés tout *à découvert* jusqu'à deux jets de pierre du camp ennemi, furent horriblement maltraités; la plupart des officiers restèrent sur la place; le sire de Molard, qu'on a surnommé *le père de l'infanterie française,* et le *colonel* allemand Jacob d'Empfer, furent tués du même boulet. La cavalerie espagnole et italienne ne souffrait pas moins que l'infanterie française et allemande : l'armée de Gaston s'était étendue en forme de croissant; les canons du duc de Ferrare, placés à la pointe de l'aile gauche, prenaient en écharpe toute la ligne des alliés, et emportaient des rangs entiers à chaque volée; Pedro Navarro avait préservé son infanterie en la faisant coucher à plat ventre; mais la cavalerie était mise en pièces; *on voyait incessamment voler têtes et bras, rouler à terre hommes et chevaux.* La cavalerie italienne et l'infanterie française se lassèrent presque en même temps d'être ainsi décimées sans dé-

fense : celle-ci se rua impétueusement à l'attaque du camp, celle-là quitta son poste pour charger le corps de bataille des Français où se trouvait Gaston. Le vice-roi Cardona, qui jusqu'alors, sur l'avis de Pedro Navarro, avait résisté aux plaintes et aux prières des *gens de cheval,* fut forcé d'appuyer les Italiens avec ses cavaliers espagnols ; Gaston fut le premier homme d'armes qui rompit sa lance contre les ennemis ; il perça de part en part un cavalier italien.

Après une courte et terrible mêlée, la cavalerie espagnole et papale fut culbutée et complétement défaite : Fabrizio Colonna, Pescaire et bien d'autres furent pris, ainsi que le cardinal Jean de Médicis, légat de Jules II, que l'on conduisit devant le cardinal de San-Severino, légat du *conciliabule* de Milan. Le vice-roi Cardona s'enfuit au lieu de chercher à rétablir le combat. Le choc n'avait pas été moins furieux entre les piétons français et allemands et les bandes de Navarro. L'infanterie française et allemande, repoussée d'abord avec un grand carnage, était revenue obstinément à la charge ; mais les Espagnols, combattant à la manière des anciens Romains, avec le glaive et le bouclier, avait réussi à rompre la phalange allemande, hérissée de piques d'une longueur démesurée, et les Gascons et les Picards avaient été également mis en désordre, lorsqu'enfin la cavalerie française accourut à la *recousse* des gens de pied et chargea en queue les bataillons de Navarro. Yves d'Alègre y fut tué, ainsi que son fils et plusieurs autres gentilshommes; mais l'infanterie espagnole fut enfin entamée, rompue, et chassée de son fort : Pedro Navarro, désespéré, refusa d'abandonner le champ de bataille, et trouva la captivité tandis qu'il ne cherchait plus que la mort.

Cependant un corps assez considérable d'infanterie espagnole s'était rallié, et se retirait en bon ordre le long du Ronco, afin de passer à gué la rivière et de gagner Ravenne. La confusion qu'une si longue et si opiniâtre lutte avait jetée dans l'armée victorieuse, favorisait la retraite de cette *grosse bande,* qui gagnait du terrain peu à peu en repoussant les détachements qui la harcelaient. Gaston aperçut quelques soldats fuyant devant ces Espagnols : au milieu de la poussière et de la fumée qui enveloppaient le champ de bataille, il crut son infanterie en déroute, et, emporté par une fatale ardeur de jeunesse, il oublia son rôle de général et s'élança furieusement sur le bataillon ennemi, suivi seulement de quelques gentilshommes. Il fut entouré à l'instant et abattu de son cheval ; il se releva l'épée au poing et se défendit *comme Roland à Roncevaux;* mais, malgré ses exploits et les efforts de son cousin Lautrec, qui criait aux ennemis d'épargner le frère de leur reine, il retomba bientôt percé de vingt coups de pique et d'épée [1].

Ainsi périt Gaston de Foix, *dont sera mémoire tant que le monde aura durée.* « Fort jeune (il n'avait pas vingt-quatre ans), mais déjà couvert d'une gloire immortelle, on peut dire qu'il fut grand capitaine avant d'avoir été soldat. » Cet éloge décerné au neveu de Louis XII par Guicciardin n'est pas suspect dans la bouche d'un écrivain italien peu favorable aux envahisseurs de sa patrie, et justifie la popularité traditionnelle qu'a conservée parmi nous ce jeune héros sitôt moissonné : Gaston mourut, victime de la première et de la seule faute militaire qu'il eût commise, au moment de recueillir la magnifique

[1] Voyez les *Gestes du bon chevalier,* etc.; les *Mémoires de Fleuranges,* Guicciardini et les autres historiens espagnols et italiens.

récompense de ses victoires : la destruction de l'armée hispano-papale ouvrait le royaume de Naples aux armées françaises, et Louis XII destinait à son neveu, non pas la vice-royauté, mais le trône même de Naples.

A voir le deuil qui régna dans l'armée française lorsque la mort du duc de Nemours fut connue, on eût pu croire qu'il n'y avait eu dans cette fatale journée que des vaincus et point de vainqueurs. Les Espagnols, dit le biographe de Bayart, *eurent perte qui de cent ans ne sera réparée :* ils avaient deux fois autant de morts que les Français, et leurs meilleurs capitaines étaient prisonniers, leurs drapeaux et leur artillerie, enlevés ; mais les Français n'avaient pas moins perdu par la perte d'un seul homme : *avec Gaston,* dit Guicciardini, *avait péri toute la vigueur de l'armée de France.* Ravenne cependant se rendit le lendemain de la bataille : Imola, Forli, Césène, Rimini, toute la Romagne se soumit à La Palisse et au cardinal de San-Severino, qui recevait les clefs des villes au nom du concile de Milan ; la terreur régna quelque temps dans Rome : on croyait déjà voir les Français aux portes de la ville ; le duc d'Urbin et les barons romains s'apprêtaient à passer du côté des vainqueurs, et Jules II, ébranlé par les supplications des cardinaux épouvantés, signa, le 20 avril, les conditions de paix qui lui avaient été proposées vainement, avant la bataille, par deux cardinaux munis des pouvoirs du roi ; mais Jules reprit son inflexibilité et annula sa promesse, lorsqu'il connut l'attitude incertaine de l'armée française : le cardinal de San-Severino, prélat d'humeur soldatesque, disputait le commandement à La Palisse ; le duc de Ferrare était retourné chez lui, et le général des finances de Normandie, qui gouvernait Milan par intérim, venait, par une économie absurde,

de licencier une partie des troupes victorieuses, déjà si affaiblies par leurs pertes. Bientôt les mouvements menaçants des Suisses obligèrent La Palisse à se replier sur le Milanais avec les deux tiers de l'armée. Mathieu Schinner, cardinal-évêque de Sion en Valais, implacable ennemi de la France, était parvenu à déterminer les Cantons à une troisième levée de boucliers. Henri VIII venait de signifier par un héraut, à Louis XII, que leur traité était rompu, *par le fait de la guerre que menait Louis contre la sainte Église romaine et le roi catholique,* et de grands armements s'apprêtaient dans les ports d'Angleterre; Ferdinand armait aussi en Biscaye, et l'empereur et la gouvernante des Pays-Bas étaient de connivence ouverte avec les Anglais et les Espagnols. Louis XII rappela en deçà des monts plusieurs centaines de lances, et prescrivit à ses lieutenants de rester sur la défensive en Italie. Louis XII avait été atterré par la nouvelle de la mort du duc de Nemours, qu'il aimait comme un fils. — Plût à Dieu que j'eusse perdu l'Italie, s'écriait-il en versant des larmes, et que Gaston et les autres qui sont morts à Ravenne vécussent encore!

Louis XII ne montra pourtant point de faiblesse, et, voyant Jules II implacable, il fit publier dans tout le royaume un décret par lequel le concile de Milan déclarait le pape suspendu de ses fonctions. Le clergé français, quels que fussent ses sentiments, ne résista point au roi; mais Jules II, qui avait ouvert à Saint-Jean-de-Latran, le 3 mai, un concile beaucoup plus nombreux que celui de Milan, craignait peu ces impuissants anathèmes.

Le roi ne tarda pas à recevoir de fâcheuses nouvelles: vingt mille Suisses étaient descendus dans le Véronais par le pays des Grisons et l'évêché de Trente, les Ligues Grises et l'empereur leur ayant accordé le passage; les

Suisses avaient compris la cause de l'insuccès de leurs précédentes expéditions, et ils étaient allés emprunter aux Vénitiens de la cavalerie et de la grosse artillerie : après quelque hésitation sur leur plan de campagne, ils pénétrèrent par le Mantouan dans le Milanais; La Palisse, nommé par Louis XII gouverneur de ce duché, avait à peine quinze mille soldats à opposer à trente mille ennemis : la défection de quatre mille lansquenets, qui le quittèrent sur l'ordre réitéré de Maximilien, le mit absolument hors d'état de tenir la campagne : il recula des bords du Mincio jusqu'à ceux du Tésin, jusqu'à Pavie, après avoir jeté des garnisons dans les principales places du Milanais. Les populations se soulevaient partout au cri de : *viva Massimiliano Sforza!* Les confédérés avaient annoncé qu'ils venaient affranchir le Milanais du joug étranger et rendre la couronne ducale à Maximilien Sforza, fils du malheureux Ludovic *le More,* et réfugié en Allemagne depuis douze ans. Trivulce, les principaux Guelfes de Milan, et tous les officiers des finances et de la justice du roi, évacuèrent à la hâte la capitale; les prélats du concile ou *conciliabule,* comme on appelait généralement l'assemblée anti-papale, suivirent les gens du roi et repassèrent en France, à Lyon, poursuivis par les monitoires fulminants de Jules II. Le cardinal de Médicis, légat du pape, prisonnier depuis la journée de Ravenne, profita, pour s'échapper, du désordre de cette retraite : les Milanais et même les soldats français accouraient lui demander l'absolution sous les yeux des prélats du concile, tant l'épouvantail du schisme agissait encore sur les esprits!

Bientôt les Suisses et les Vénitiens parurent devant Pavie, où La Palisse venait d'être rejoint par la garnison de Bologne : le général français craignit d'être cerné dans

Pavie, et évacua cette ville ; les bandes helvétiques y pénétrèrent par une porte, tandis que les Français se retiraient par une autre : l'arrière-garde française eut à soutenir un rude combat dans les rues et sur le pont du Tésin ; elle perdit beaucoup de monde ; mais, par sa courageuse résistance, elle sauva le reste de l'armée. La Palisse et Trivulce repassèrent en Piémont avec leurs troupes, et les ramenèrent en France, tandis que la populace lombarde et romagnole égorgeait partout, avec l'assentiment des délégués du pape, les soldats et les marchands français qui n'avaient pu rallier l'armée (fin juin). Quelques semaines suffirent pour ruiner la domination française, que douze ans de possession n'avaient point enracinée au delà des Alpes : deux mois après la victoire de Ravenne, Louis XII n'avait plus dans toute la Lombardie que Brescia, défendue par le brave d'Aubigni, Peschiera, Crême, et les citadelles de Milan, de Crémone et de Novarre ; Bergame avait rappelé les Vénitiens, qui reprirent aussi Crême ; Parme et Plaisance se donnèrent volontairement au pape, qui prétendait que tout le pays au midi du Pô appartenait au saint-siége ; les Suisses, après avoir écrasé de contributions le pays qu'ils venaient de *délivrer*, ajoutèrent à la possession de Bellinzona celle de Locarno, qui commande le lac Majeur et l'entrée de la Lombardie ; les Grisons s'emparèrent de la Valteline et de Chiavenna ; Janus Frégose, un des bannis génois, souleva Gênes, resserra le gouverneur français dans le fort de la Briglia (29 juin), et se fit élire doge ; Bologne et toute la Romagne retournèrent sous l'obéissance de Jules II, et le duc de Ferrare s'efforça de désarmer par ses soumissions l'inflexible pontife, qui voyait cet éclatant retour de fortune justifier enfin son audacieuse politique. Le rétablis-

sement de la république génoise eut pour contre-coup la chute de la république florentine. Florence languissait depuis le paroxysme excité en vain par Savonarola, et la grandeur de quelques citoyens, tels que Machiavel, Guicciardini, Léonard de Vinci et le divin Michel-Ange, ne faisait qu'offrir un triste contraste avec l'abaissement de l'État. Florence avait usé le reste de ses forces, non point à raffermir sa liberté, mais à détruire la liberté de Pise : durant la guerre du roi Louis contre le pape, Florence n'avait su ni secourir énergiquement ni abandonner entièrement les Français, et, lorsque les événements de Lombardie eurent livré l'Italie centrale aux vaincus de Ravenne, ce fut sur Florence que les Espagnols, après avoir rétabli leur armée, dirigèrent leurs premiers coups. Le vice-roi de Naples marcha sur Florence pour y restaurer les Médicis : les Espagnols avaient besoin d'argent ; le gouvernement florentin eût pu encore acheter la paix; mais Florence ne sut ni traiter ni combattre, et une poignée de conspirateurs, maîtres du pouvoir par un coup de main qui ne fit pas couler une goutte de sang, livrèrent la cité à Julien de Médicis et au cardinal Jean, frères de ce Pierre qui avait péri dans le Garigliano. Le gouvernement libre fut aboli, et « les Médicis, dit Guicciardini, ayant repris leur ancien rang, gouvernèrent avec plus d'empire et d'autorité que n'avait jamais fait leur père (le grand Laurent) (septembre 1512). »

Tandis que la France perdait ses conquêtes transalpines, son territoire national était menacé par ses plus vieux ennemis : une escadre anglaise insultait les côtes de Bretagne ; Henri VIII avait envoyé au port du Passage, dans le Guipuzcoa, sept à huit mille Anglais joindre les troupes de Ferdinand, afin d'attaquer la Gascogne, et l'on crai-

gnait en France une invasion plus sérieuse du côté du nord. Ces appréhensions ne se réalisèrent pas : les Anglais ne tentèrent rien du côté de Calais ; la frontière des Pyrénées fut le seul théâtre de la guerre.

Ce n'était pas la France, mais la Navarre que Ferdinand voulait envahir : il était aussi naturel à l'Espagne de tendre à absorber la Haute-Navarre, qu'à la France de souhaiter le Roussillon. Il fallait toutefois à Ferdinand un prétexte puisé dans le droit dynastique ; ce prétexte lui vint à point nommé. Sa femme, Germaine de Foix, venait d'hériter, par la mort du malheureux Gaston, son frère, des prétentions de la branche de Foix-Narbonne sur la Navarre et les autres domaines occupés par la branche d'Albret-Foix ; les droits de Gaston passaient ainsi dans les mains des ennemis de la France. Ferdinand agit avec sa duplicité ordinaire : au lieu de diriger les forces anglo-espagnoles contre Bayonne, ainsi qu'il en était convenu avec Henri VIII, il somma le roi de Navarre de lui livrer passage pour attaquer la France, et de lui remettre en garantie son fils et ses meilleures forteresses. Le roi Jean d'Albret avait jusqu'alors favorisé l'Espagne contre la France ; mais la mort de Gaston de Foix, dont Louis XII avait appuyé les prétentions, changeait les intérêts de la maison d'Albret ; Jean refusa le passage, et signa un traité avec Louis XII. Jean d'Albret, prince léger et imprévoyant, n'avait pas compris la nécessité d'être toujours préparé contre un coup de main de l'un ou de l'autre de ses puissants voisins, et, quand les Espagnols se jetèrent sur la Navarre, aidés par une faction que Ferdinand s'était attachée longtemps d'avance, Jean d'Albret n'eut ni les moyens ni la résolution de se défendre : il s'enfuit en Béarn et laissa au pouvoir des Espagnols tout ce qu'il

possédait au sud des Pyrénées, sauf trois ou quatre forteresses (juillet 1512). Ferdinand accorda aux Navarrois la conservation de leurs *fueros*, et des conditions d'existence politique analogues à celles des provinces basques et qui ont subsisté jusqu'à nos jours. Les Espagnols ne s'arrêtèrent pas au pied des Pyrénées, ils descendirent dans la Basse-Navarre et s'emparèrent de Saint-Jean-Pied-de-Port (septembre). Ce fut seulement alors que Ferdinand offrit au général anglais, lord Dorset, d'attaquer en commun la Gascogne. Dorset, qui avait refusé de prendre part à l'invasion de la Navarre, et qui n'avait cessé de protester contre le changement du plan de campagne, répondit qu'il était trop tard pour entamer une invasion en présence d'une armée française rassemblée dans le Béarn, et se rembarqua pour l'Angleterre, très-irrité contre Ferdinand, sans avoir rompu une lance contre les Français.

Ceux-ci, qui n'avaient point été en mesure d'empêcher l'invasion de la Navarre, se trouvaient assez forts pour prendre l'offensive au moment même où le départ des Anglais affaiblit les Espagnols. La mésintelligence du duc de Longueville [1], gouverneur de Guyenne, et du jeune duc Charles de Bourbon, gouverneur de Languedoc, qui briguaient tous deux le commandement de l'armée des Pyrénées, menaçait de paralyser les opérations militaires : Louis XII mit d'accord les deux concurrents par l'envoi de l'héritier présomptif du trône, François d'Orléans-Angoulême, duc de Valois, alors âgé de dix-huit ans. François, guidé par les conseils de La Palisse, tourna la position de l'armée espagnole, fortement établie à Saint-Jean-Pied-de-Port, et marcha sur Pampelune par la

[1] Petit-fils du grand comte de Dunois : le comté de Longueville avait été érigé pour lui en duché-pairie, en 1505.

vallée de Roncal : la célérité du duc d'Albe, général des Espagnols, qui parvint à regagner Pampelune avant les Français, déjoua le plan de La Palisse : le duc de Valois et le roi Jean d'Albret entreprirent cependant le siége de Pampelune ; mais la saison était trop avancée ; les vivres manquaient ; la neige couvrait les vallées ; la garnison de Pampelune était trop nombreuse pour être forcée d'assaut. Malgré la sympathie des populations, il fallut évacuer le pays et revenir au nord des montagnes ; l'armée souffrit beaucoup dans ce passage et perdit une partie de son artillerie. La Haute-Navarre resta donc à Ferdinand ; mais les menaces des Anglais n'aboutirent cette année à aucun résultat, et la frontière française ne fut pas entamée.

La situation de la France était sans doute encore assez périlleuse à la fin de cette année, qui avait vu de si étonnantes péripéties ; cependant Louis XII n'était pas sans espérance de voir la coalition se dissoudre par ses succès mêmes. Déjà les membres de la sainte-ligue se disputaient en Italie les fruits de la victoire : le pape, qui avait arraché Bologne aux Bentivoglio, Parme et Plaisance au duché de Milan, Reggio au duc de Ferrare, essayait de faire marcher de front l'agrandissement du saint-siége et l'affranchissement de la patrie italienne. Il voulait réunir le duché de Ferrare à l'État de l'Église, s'assurer la suprématie politique sur Gênes et la Toscane, et donner la couronne ducale de Milan à un prince italien, à Maximilien Sforza ; les Suisses, établis en vainqueurs dans les places du Milanais, et tout fiers du titre de *défenseurs de la liberté du saint-siége*, servaient énergiquement les vues de Jules II : leur intérêt national était conforme à celui de l'Italie ; les Vénitiens y adhéraient éga-

lement; mais l'empereur et *le roi catholique*, ennemis naturels de l'indépendance italienne, souhaitaient secrètement de réserver le Milanais à l'un de leurs petits-fils, à Charles ou à Ferdinand d'Autriche; tous deux étaient également opposés et à l'accroissement temporel du saint-siége, et au rétablissement de la puissance vénitienne. Maximilien réclamait toujours la cession des places vénitiennes qui lui avaient été assignées par le traité de Cambrai, et protégeait contre le pape les Bentivoglio et le duc de Ferrare. L'empereur, il est vrai, se contentait de parler, mais les Espagnols agissaient : don Ramon de Cardona s'était avancé de Toscane en Lombardie, et avait reçu la capitulation de Brescia et de Peschiera, qu'il garda au lieu de les remettre aux Vénitiens. Jules n'épargna rien pour se rapprocher de l'empereur et arriver à la solution de l'affaire de Milan. Il y réussit : Maximilien consentit à abandonner le duc de Ferrare et les Bentivoglio, et à laisser *provisoirement* Parme, Plaisance et Reggio entre les mains du pape, promit l'investiture du Milanais à Sforza, et reconnut le concile de Latran. L'empereur et le clergé allemand étaient restés neutres jusqu'alors entre les deux conciles. Maximilien exigea en échange de tous ces avantages l'abandon de Venise. Jules s'y résigna, et, par un traité signé le 25 novembre, il s'unit à l'empereur contre Venise. L'empereur alors permit à Maximilien Sforza de se rendre du Tyrol à Vérone et de là à Milan, où le nouveau duc fit son entrée solennelle le 29 décembre, entre le cardinal de Gurck et le vice-roi de Naples. L'empereur n'avait pas cru pouvoir s'opposer à la restauration de Sforza. Ce fut le cardinal de Sion, légat du pape et représentant de la diète helvétique, qui remit à Sforza les clefs du *chef-lieu de Lombar-*

die, pour rappeler à ce prince que sa couronne ducale lui était rendue par la vaillance des Suisses.

Jules II triomphait : il croyait toucher au moment glorieux de l'expulsion des *barbares;* il espérait, malgré le traité du 25 novembre, obtenir de l'inconstant et nécessiteux Maximilien l'échange ou la vente des villes et des terres que celui-ci réclamait; alors un seul ennemi, l'Espagnol, resterait à vaincre pour affranchir la péninsule, et le pontife, confiant dans l'appui des invincibles Helvétiens, ne doutait pas de la victoire. Il voyait déjà les bannières aragonaises remplacées sur les trois châteaux de Naples par l'étendard de saint Pierre, et l'Italie, à la fois délivrée et soumise, unissant tous ses enfants sous le sceptre du pasteur de Rome. En même temps, Henri VIII devait assaillir le royaume de France et empêcher Louis XII d'intervenir dans les affaires d'Italie : Jules II, pour relier plus fortement le roi d'Angleterre à ses projets, avait fait rendre, par le concile de Latran, un décret qui transférait à Henri VIII le titre de *roi très-chrétien;* il avait déjà fait expédier une bulle par laquelle il déclarait Louis XII déchu de la dignité royale, et offrait le royaume de France à quiconque voudrait s'en saisir.

Mais le seul ennemi que Jules II eût oublié dans ses calculs, la mort, qu'il avait fait reculer tant de fois depuis deux ans, surprit le fougueux vieillard au milieu de ses gigantesques desseins, et l'enleva le 21 février 1513, après une lutte de plusieurs jours, dans laquelle Jules conserva son indomptable énergie jusqu'à sa dernière heure. Étrange assemblage de défauts éclatants et de qualités héroïques, funeste à l'Italie qu'il aimait et qu'il ne put dédommager des maux qu'il avait attirés sur elle, ce pape, dit le judicieux Guicciardin, *se serait rendu digne*

d'une gloire impérissable, s'il eût porté toute autre couronne que la tiare. Jules avait le sentiment des grandes choses, dans les arts comme dans la politique : il fut l'admirateur et l'ami de l'immortel Michel-Ange, dont l'impétueux génie sympathisait avec le sien, et rien ne saurait surpasser la majesté terrible des monuments qu'enfanta l'association de ces deux hommes.

(1513-1515.) Au bout de sept jours de conclave, le sacré-collége proclama pape le cardinal Jean de Médicis, qui prit le nom de Léon X. C'était le plus jeune pape qu'on eût vu de temps immémorial ; il n'avait que trente-sept ans[1]. Ce pontife illustre, qui a mérité d'attacher son nom au plus beau siècle de l'histoire des arts, offrait, par son âge, ses goûts et son caractère, un parfait contraste avec son prédécesseur, et ne lui ressemblait que par sa haute intelligence ; mais il n'était pas plus que lui l'homme de la tradition catholique : il fut au contraire, bien plus encore que Jules II, l'apôtre de la Renaissance, l'élève de l'antiquité ; et les lettres et les arts, les plaisirs et la politique, ne lui laissèrent pas le loisir de songer à la crise religieuse qui s'apprêtait, jusqu'à ce qu'elle éclatât sur sa tête comme le tonnerre. Son élection avait été l'œuvre des ennemis de la France ; on pensait qu'il se souviendrait d'avoir été vaincu et pris à Ravenne par les Français, puis ramené en triomphe à Florence par les Espagnols ; mais Léon X n'avait pas des ressentiments aussi implacables que Jules II contre la France, et ne voulait pas se mettre à la merci de Ferdinand. Il réclama la restitution de Parme et de Plaisance, que les Espagnols avaient saisies à la nouvelle de la mort de Jules II, sous prétexte de les remettre au

[1] On reviendra ailleurs sur le caractère et l'influence de Léon X, et sur le tableau qu'offrit Rome sous son pontificat.

duc de Milan ; il reçut avec bienveillance le duc de Ferrare, et accueillit courtoisement Claude de Seyssel, évêque de Marseille, porteur de propositions de paix de la part de Louis XII. Louis ne demandait pas mieux que de renoncer à son concile de Pise, de Milan ou de Lyon, qui n'était plus pour lui qu'un embarras, mais ne voulait entendre à aucune transaction quant au Milanais. Tandis que Seyssel négociait avec le pape, les événements se précipitèrent. Louis XII, loin de renoncer au Milanais, mettait tous ses soins et toute son ardeur à le reconquérir; une trêve d'un an pour la frontière des Pyrénées venait d'être signée le 1er avril avec Ferdinand, qui désirait se consolider dans la possession de la Navarre. Cette trêve rendait un corps d'armée disponible, et le contre-coup du traité de Jules II avec l'empereur donnait des alliés à la France en Italie : une alliance offensive et défensive fut contractée entre la France et les Vénitiens, le 24 mars, aux termes de l'ancien traité de 1499 : le peuple milanais, écrasé de contributions et traité avec une arrogance brutale par les Suisses et par les Espagnols, plus maîtres dans le duché que le duc Maximilien, regrettait déjà les Français, et tout semblait annoncer un prompt retour de fortune. Le duc de Savoie et le marquis de Saluces, qui avaient un moment chancelé dans leur foi, se rattachèrent à la France dès qu'ils revirent les bannières françaises au pied des Alpes. Le roi se hâta d'agir avant que Henri VIII eût le temps d'exécuter la diversion qu'il méditait contre la France. Au commencement de mai, le sire de La Trémoille et le maréchal Trivulce descendirent en Piémont par Suze avec douze cents lances, huit cents chevau-légers, six à sept mille lansquenets levés dans la Gueldre et les pays du bas Rhin, un gros

corps d'infanterie française, et une nombreuse artillerie. Sept ou huit mille Suisses, accourus de Milan, ne purent empêcher les Français de déboucher dans les plaines du Pô et de la Stura, et se replièrent sur Novarre, abandonnant sans combat Asti, Alexandrie et Tortone. Maximilien Sforza n'eut bientôt plus d'autre asile que le camp des Suisses : la révolte éclatait autour de lui dans tout le duché, en haine, non de sa personne, mais de ses avides et farouches protecteurs. Milan releva l'étendard de France aussitôt après le départ de Maximilien : Gênes fut assaillie, du côté de la mer, par une escadre française, du côté de la terre, par les populations de la côte et des montagnes, qu'avaient soulevées les Adorne et les Fiesque, ennemis des Frégose, qui dominaient à Gênes depuis la dernière révolution : le doge Janus Frégose s'enfuit, et la *seigneurie* de Gênes rentra sous l'autorité du roi de France : les Vénitiens s'étaient avancés pendant ce temps jusqu'à l'Adda ; toute la Lombardie, excepté Novarre et Côme, échappa en trois semaines à Sforza et à ses alliés, sans que le vice-roi de Naples, campé avec une armée espagnole sur la Trebbia, près de Plaisance, fît le moindre mouvement : il avait ordre de ne pas compromettre ses troupes et d'attendre l'issue de la lutte entre les Suisses et les Français.

Il y avait du courage à Sforza de s'enfermer avec les Suisses dans cette même ville de Novarre, où ils avaient jadis livré son père à La Trémoille et à Trivulce, ces mêmes capitaines qui s'avançaient aujourd'hui contre lui. Maximilien n'eut point à se repentir de sa confiance : les cantons sentirent que le prestige du nom suisse s'évanouirait, si les armes françaises renversaient l'ouvrage des armes helvétiennes, et toute la Suisse s'ébranla pour se-

courir le duc de Milan. La Trémoille et les autres capitaines français, après avoir mis une forte garnison dans Alexandrie, pour garder le pays au delà du Pô, s'étaient portés sur Novarre, sans attendre un renfort considérable qui leur était expédié de France. Les remparts furent vigoureusement battus par l'artillerie, et la brèche fut promptement ouverte ; mais, le matin même du jour où l'on allait donner l'assaut, on apprit qu'un grand secours suisse était entré de nuit dans Novarre : les généraux décidèrent qu'on se replierait sur Trecase, à trois milles de Novarre, et qu'on s'y tiendrait sur la défensive jusqu'à la venue du renfort de France (5 juin). Le poste où s'établirent les troupes françaises pour passer la nuit était peu avantageux : c'était un terrain marécageux, une rizière bordée de bois et coupée par des canaux d'irrigation qui gênaient les manœuvres de la cavalerie et les communications des divers corps. Trivulce, seigneur de tout ce canton, avait fait choisir ce campement et détourné l'armée de se loger dans la bourgade de Trecase et dans la plaine voisine, afin de préserver ses propriétés. On savait que les Suisses attendaient encore plusieurs milliers de leurs compatriotes, et l'on était loin de soupçonner qu'ils pensassent à combattre avant d'avoir réuni toutes leurs forces. Cette confiance fut fatale : un peu avant le jour, une alarme soudaine éveilla l'armée française ; douze mille Suisses s'étaient avancés en silence par les bois qui s'étendent entre Novarre et Trecase, et touchaient déjà au camp français. Ils s'étaient partagés en deux *grosses bandes,* dont l'une fondit sur l'infanterie et l'artillerie, tandis que l'autre donnait sur le logis des gens d'armes, pour les empêcher d'aller à la *recousse* des fantassins. Les artilleurs et les lansquenets avaient été bien-

tôt sous les armes, et accueillirent l'ennemi par un feu meurtrier de canons et de *haquebutes :* les Suisses continuèrent d'avancer en serrant leurs rangs éclaircis par chaque décharge, jusqu'à ce qu'ils eussent joint *main à main* cinq mille *lansquenets* de Gueldre et de Westphalie qui défendaient les canons. La lutte des Suisses et des Allemands fut opiniâtre et terrible : la rivalité qui existait entre ces vaillants mercenaires, dont les armes, la discipline, le langage, étaient semblables, enfanta des prodiges de courage de part et d'autre ; mais les *lansquenets* ne furent pas secondés par le reste de l'armée : les Suisses pénétrèrent jusqu'à l'artillerie, s'en emparèrent et la tournèrent contre leurs ennemis ; l'infanterie française et gasconne lâcha pied ; la gendarmerie, embarrassée par la nature du terrain. se mit en plein *désarroi,* après quelques charges infructueuses ; un corps de trois cents lances, rallié par Robert de La Marck, duc de Bouillon [1], fit seul son devoir ; ce seigneur, informé que ses deux fils, les sires de Fleuranges et de Jamets, qui commandaient les lansquenets, étaient accablés par l'ennemi, se jeta en désespéré sur les Suisses, pénétra, à travers leurs bataillons, jusqu'au poste de ses deux enfants, et les trouva l'un près de l'autre couchés parmi les morts; l'aîné, Fleuranges, surnommé le *Jeune Aventureux,* avait le corps haché de quarante-six blessures ; le père réussit à les enlever tous deux du milieu des ennemis, et ils survécurent comme par miracle. Cet effort partiel ne rétablit pas le combat :

[1] Robert de La Marck, duc de Bouillon et sire de Sedan, appartenait à la même famille que le fameux *Sanglier des Ardennes.* Cette maison de La Marck, puissante dans la Belgique orientale et la Basse Allemagne, s'était attachée aux intérêts de la France, à l'exemple de la maison de Gueldre. Les *Mémoires de Fleuranges,* qui s'était surnommé lui-même *le Jeune Adventureux,* sont un des monuments les plus originaux de l'époque.

vingt-deux pièces de canon étaient tombées au pouvoir des Suisses ; la moitié des *lansquenets* avait péri ; le reste était en déroute, et la gendarmerie, sourde à la voix de ses chefs, s'enfuyait honteusement dans la direction de Verceil. La Trémoille et Trivulce, la rage dans le cœur, furent obligés de suivre les fuyards.

C'était le plus funeste échec qu'eussent essuyé les Français depuis l'origine des guerres d'Italie : pour la première fois, l'honneur de la gendarmerie était compromis; une belle armée, commandée par les meilleurs généraux, venait d'être complétement battue par des fantassins sans cavalerie et sans canons. Comme à l'ordinaire, une seule bataille décida du sort de la Lombardie. Les généraux de Louis XII n'essayèrent pas de défendre les places du Milanais avec des troupes démoralisées, et ramenèrent leurs gens en France, où les rappelaient d'ailleurs les ordres réitérés du roi. Le Milanais, l'Astesan et la seigneurie de Gênes furent reperdus plus vite encore qu'ils n'avaient été regagnés : les villes lombardes en furent quittes pour payer de fortes amendes à Sforza et aux Suisses ; les Adorne évacuèrent Gênes, où les Frégose rentrèrent, appuyés par les Espagnols, qui renoncèrent à leur neutralité, quand ils virent les Français vaincus ; il ne resta aux Français que trois ou quatre citadelles. Le vice-roi de Naples s'unit aux troupes de l'empereur pour attaquer les Vénitiens, qui, ne pouvant espérer de secours de la France, concentrèrent leurs forces dans Padoue et dans Trévise ; Venise estimait facile de recouvrer le reste de ses états de *terre ferme*, pourvu qu'elle se maintînt dans la possession de ces deux places.

Louis XII avait besoin en ce moment de toutes ses forces pour défendre le sol français, menacé, au nord,

par le roi d'Angleterre, à l'est, par l'empereur et les Suisses ; Maximilien, se déclarant enfin ouvertement contre la France, s'était engagé à entrer dans le royaume par la Bourgogne avec une armée suisse, allemande et franc-comtoise, tandis que Henri VIII s'avancerait par la Picardie. Les machines de guerre dressées par Jules II portaient coup après la mort de leur auteur. Le parlement anglais avait accordé des subsides très-considérables à Henri VIII, qui allait avoir à solder non-seulement ses troupes, mais celles de son nécessiteux allié. Louis XII, de son côté, s'apprêta à la résistance, sans égaler pourtant ses efforts à la grandeur du péril : depuis deux ans, il avait été contraint de rehausser les tailles ; il éleva les aides, subsides et gabelles à 3,300,000 livres pour l'année, contracta des emprunts, demanda quelques dons gratuits aux bonnes villes, et engagea, jusqu'à concurrence de 400,000 livres, quelques portions du domaine royal. La campagne s'engagea par un combat glorieux pour la marine française. L'amiral anglais sir Edward Howard fut défait et tué le 25 avril, dans le port du Conquêt, en voulant enlever à l'abordage quatre galères commandées par Préjean de Bidoulx, que le roi avait appelé de la Méditerranée dans l'Océan. Préjean, à son tour, alla ravager les côtes de Sussex; mais il fut repoussé par des forces supérieures, et ne put empêcher l'armée anglaise de traverser le Pas-de-Calais (fin mai). La flotte anglaise, après avoir débarqué l'armée de terre à Calais, revint croiser sur les côtes de Bretagne, et y fit des descentes dévastatrices qui semblaient le prélude de l'invasion de *la duché;* la marine française se mit en devoir de disputer la mer aux Anglais : Hervé Primoguet, amiral de Bretagne, et le général des galères Préjean de Bidoulx, rassem-

blèrent à Brest une vingtaine de navires bretons et normands, et donnèrent la chasse aux corsaires anglais. Le 10 août, à la hauteur de l'île d'Ouessant, ils se trouvèrent en présence de toute la flotte ennemie, qui, assure-t-on, ne comptait pas moins de quatre-vingts voiles. Les Français, favorisés par le vent, engagèrent avec audace une lutte inégale, et prirent ou coulèrent d'abord plusieurs vaissaux anglais avant que les autres pussent les secourir; mais les Anglais ressaisirent promptement l'offensive : le duc de Suffolk, favori de Henri VIII, assaillit la grande *nef* de la reine de France, la Cordelière, montée par l'amiral breton; le vaisseau de Suffolk fut bientôt démâté par un feu supérieur ; la *nef* amirale anglaise, la Régente, commandée par sir Thomas Knyvet et remplie d'une vaillante noblesse, vint à l'aide de Suffolk ; puis, d'autres navires encore : la Cordelière fut entourée par dix ou douze vaisseaux ennemis. Il fallait se rendre ou mourir : l'amiral breton Primoguet, transporté d'un désespoir sublime, jeta les grappins d'abordage sur la Régente et mit le feu aux deux navires à la fois : une double explosion couvrit au loin la mer de morts et de débris ; les deux nefs amirales avaient sauté ensemble avec plus de deux mille hommes qu'elles portaient. La flotte anglaise, terrifiée par cette catastrophe, reprit le large et laissa le reste de l'escadre française regagner la rade de Brest[1].

[1] Nous avons suivi principalement le récit de Belcarius, p. 421-422. Il y a des versions très-diverses sur les détails de ce fameux combat : les historiens anglais Hume et Lingard le placent même en 1512 au lieu de 1513, mais ils sont d'accord avec Belcarius sur le fait principal, la résolution et la fin héroïque de Primoguet. — Voyez aussi d'Argentré, du Haillan, etc.; nous avons pu consulter en outre le t. V, resté inédit, de l'*Hist. du seizième siècle en France,* du bibliophile Jacob, qui a retrouvé, dans les manuscrits de Lancelot, un poëme contemporain sur la fin glorieuse de la Cordelière et de son commandant.

La guerre sur terre n'eut rien de cet éclat héroïque : un corps d'armée anglais, parti de Calais, entama, le 17 juin, le blocus de Térouenne, principale place d'armes des Français dans la marche d'Artois. Quelques semaines se passèrent ainsi : Henri VIII, débarqué en personne à Calais le 30 juin, ne partit pour Térouenne que le 1er août, escorté par environ dix mille fantassins, tant archers anglais que lansquenets allemands : il rencontra, chemin faisant, près de Tournehem, toute la cavalerie française de l'armée du Nord, forte de douze cents lances, et commandée par le sire de Piennes, gouverneur de Picardie. Bayart et presque tous les capitaines français voulaient à l'instant *donner dedans* l'ennemi ; mais le seigneur de Piennes, qui avait *charge du roi de ne rien hasarder, mais seulement garder le pays,* n'y consentit point, quoique Bayart lui représentât qu'il y avait beaucoup à gagner et peu à risquer.

« Si à la première charge nous les ouvrons, disait *le bon chevalier,* ils sont rompus ; s'ils nous repoussent, nous nous retirerons toujours bien ; ils sont à pied, et nous à cheval ! »

M. de Piennes n'osa enfreindre les ordres de Louis XII, *et passa le roi d'Angleterre et sa bande, au nez des Français,* comme dit le biographe de Bayart : on perdit ainsi l'occasion de terminer la guerre par une glorieuse capture. Henri VIII arriva sans obstacle au camp de ses lieutenants, devant Térouenne : Maximilien le joignit le 12 août, avec un corps de cavalerie allemande, que grossirent beaucoup de gentilshommes des Pays-Bas, feudataires de l'Empire. L'empereur avait mieux aimé se mettre sous les ordres du roi d'Angleterre que de prendre le commandement des Suisses, soldats aussi redoutables

à leurs chefs qu'à l'ennemi. Maximilien espérait avoir les profits de la guerre en laissant les honneurs à Henri VIII; il caressa la vanité de ce jeune prince fastueux et prodigue, et abaissa la majesté impériale jusqu'à arborer les couleurs de Henri VIII et à se déclarer *soldat* du roi anglais, aux gages de 100 couronnes d'or par jour. Il n'en fut pas moins le véritable chef de l'armée.

L'*host* des alliés comptait plus de quarante mille combattants, dont une bonne partie étaient allemands ou belges. La garnison de Térouenne, commandée par deux braves officiers, Téligni et Créqui de Pontdormi, ne s'effraya pas de la *puissance* des assaillants, et se défendit avec valeur et constance; néanmoins elle commençait à souffrir grandement du manque de vivres. Louis XII manda au seigneur de Piennes, son lieutenant-général, de ravitailler Térouenne, *à quelque péril que ce fût*. L'armée de France s'était assemblée à Blangi-en-Ternois, près de Hesdin, où force lansquenets de la Gueldre, des électorats ecclésiastiques (Cologne, Mayence et Trèves) et de la Westphalie, lui avaient été expédiés par le duc de Gueldre et par les La Marck. Les généraux de Louis XII, le sire de Piennes, le duc de Longueville (petit-fils du fameux Dunois), La Palisse, grand-maître de France, combinèrent sagement leur entreprise : ils laissèrent l'infanterie au camp de Blangi, et s'avancèrent, avec quatorze cents lances, vers le camp des alliés, pour faire une fausse attaque du côté de Guinegate, tandis que huit cents stradiots albanais au service de France fondaient d'un autre côté sur les lignes ennemies, les traversaient au galop, pénétraient jusqu'aux fossés de la place, et y jetaient des munitions de guerre et de bouche qu'ils avaient apportées sur le cou de leurs chevaux.

L'excellente cavalerie légère albanaise, secondée par l'artillerie et *arquebuserie* des assiégés, s'acquitta heureusement de sa mission, et se retira saine et sauve; mais, pendant ce temps, les choses allaient fort mal vers Guinegate. La gendarmerie, après avoir escarmouché assez longtemps contre les cavaliers de Henri VIII et de Maximilien, commençait à battre en retraite, suivant les ordres des capitaines, lorsque tout à coup elle aperçut, au haut de la colline de Guinegate, deux gros corps d'infanterie anglaise et allemande, bien munis de canons, qui avaient tourné la hauteur sans être vus, et qui manœuvraient pour couper la retraite aux Français; beaucoup de jeunes gentilshommes, *peu obéissants à leur chef*, avaient ôté leurs heaumes et étaient montés sur leurs *haquenées*[1]; ils allaient sans grand ordre, buvant et se rafraîchissant à loisir; à l'apparition imprévue de l'infanterie ennemie sur leur flanc, tandis que la cavalerie les poussait en queue, ils furent frappés d'une terreur panique; ils passèrent du pas au trot, du trot au galop, entraînèrent les compagnies demeurées en bonne ordonnance, et coururent à *bride avalée,* sans tourner la tête, jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés au camp de Blangi. Cette déroute fut nommée *la journée des éperons, parce que les éperons y servirent plus que l'épée.* Il y eut peu de morts, mais les ennemis *gagnèrent* plusieurs prisonniers de haut rang et de grande renommée, les principaux capitaines s'étant tous jetés à l'arrière-garde pour tâcher d'arrêter la fuite de leurs hommes : le duc de Longueville, le chevalier Bayart, et plusieurs autres, furent pris; La Palisse avait eu le même

[1] Les hommes d'armes ne montaient leurs *destriers,* ou grands chevaux de bataille, qu'au moment de combattre : durant la marche, ils chevauchaient sur des *coursiers* de moins haute taille, appelés *haquenées* ou *courtauds*.

sort; mais il fut *recous* (délivré). Si Henri VIII et Maximilien avaient *suivi leur bonne fortune* et marché droit au camp de Blangi, dans le désordre où se trouvait l'armée française, ils l'eussent probablement tout à fait *déconfite*. L'empereur conseillait cette attaque; mais Henri VIII et ses lords ne s'y *accordèrent* point (16 août).

La *journée des éperons* décida la perte de Térouenne : le roi, n'espérant plus sauver cette ville qui n'avait été ravitaillée que pour peu de jours, autorisa la garnison à capituler : on obtint, *en appointement honorable*, que *la gendarmerie sortirait la lance sur la cuisse, et les piétons, la pique sur l'épaule, avec leurs harnais et tout ce qu'ils pourraient porter, et que mal ne serait fait aux habitants de la ville, ni icelle démolie* (22 août). La capitulation fut observée envers la garnison, mais violée à l'égard de la ville, car Henri VIII, à la prière de Maximilien, abattit les murailles, combla les fossés et brûla toutes les maisons, hormis l'église et le cloître des chanoines. Térouenne était détestée des Artésiens, que la garnison et les belliqueux habitants de cette place frontière harcelaient par de continuels ravages : le vieux parti bourguignon regarda la ruine de Térouenne comme sa propre victoire.

A la nouvelle de la déroute de Guinegate, Louis XII, quoique fort tourmenté de la goutte, s'était fait porter en litière de Paris à Amiens, et avait envoyé à l'armée le jeune duc de Valois, qui la ramena sur la Somme, bonne ligne de défense, dans le cas où l'ennemi eût tenté de pénétrer dans l'intérieur du royaume. Mais l'ennemi n'y songeait pas : Henri VIII, à l'instigation de Maximilien, qui dirigeait les opérations militaires dans l'intérêt exclusif de sa maison, mena l'armée victorieuse contre Tournai; la conquête de cette ville française, enclavée entre

la Flandre et le Hainaut, importait fort à la famille qui possédait les Pays-Bas, mais ne pouvait influer sur le sort de la guerre, ni surtout profiter aux Anglais.

Les priviléges de la commune de Tournai l'exemptaient de recevoir garnison : les bourgeois ne voulurent point de soldats français, et déclarèrent au roi que *Tournai jamais n'avait tourné et encore ne tournerait, et que, si les Anglais venaient, ils trouveraient à qui parler* (Fleuranges). D'anciens et glorieux souvenirs faisaient illusion aux Tournaisiens. Le temps était passé où une ville, protégée par de bonnes murailles et par une brave milice communale, pouvait défier les plus puissantes armées : le perfectionnement de l'artillerie et l'art redoutable des mines avaient décuplé la puissance de l'attaque, tandis que le système de défense était demeuré à peu près stationnaire. Il fallait désormais que le nombre et l'expérience militaire des assiégés suppléassent à la faiblesse relative de ces remparts et de ces tours qui jadis se seraient, pour ainsi dire, défendus par eux-mêmes. Les Tournaisiens furent victimes de leur présomption, et se virent promptement obligés de se rendre (24 septembre) : ils furent mieux traités que les habitants de Térouenne ; non-seulement on ne saccagea pas leur cité, mais Henri VIII, auquel ils prêtèrent serment, promit, moyennant une forte amende, de respecter leurs franchises, excepté l'exemption de garnison. La prise de possession de Tournai par les Anglais commença de jeter du froid entre Henri VIII et Maximilien, qui avait compté que Henri abandonnerait généreusement cette ville à la maison d'Autriche.

Pendant que ces revers alarmaient la France septentrionale, les provinces de l'est étaient exposées à une irruption plus dangereuse encore : Marguerite d'Autriche,

gouvernante des Pays-Bas et souveraine de la Franche-Comté, quoiqu'elle eût conclu avec Louis XII, en 1512, un traité de neutralité pour trois ans, s'était jointe à l'empereur, son père, pour exciter les Suisses à envahir la France. Les *ligues,* enivrées du triomphe de Novarre, accueillirent avec acclamation le projet d'attaquer au cœur de ses états le roi qui les avait offensées par ses imprudents mépris : dix-huit mille Suisses se réunirent en Franche-Comté à la noblesse comtoise et à d'autres corps de troupes venus de Souabe et d'Autriche sous la conduite du duc Ulrich de Wurtemberg, et cette armée, forte de près de trente mille combattants, se jeta sur la Bourgogne ducale, et se présenta devant Dijon le 7 septembre. Les principales forces de la France avaient été envoyées dans le nord, et le sire de La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, n'avait peut-être pas à sa disposition sept ou huit mille hommes de troupes régulières : il s'enferma dans Dijon, après avoir jeté des garnisons dans trois ou quatre places voisines. Dijon était assez mal fortifiée, et deux brèches furent ouvertes par l'artillerie ennemie dès le 9 novembre, après deux jours de *batterie.* Un premier assaut fut vaillamment repoussé; mais on ne pouvait espérer de tenir longtemps : La Trémoille n'attendait aucun secours du roi, et les bourgeois le suppliaient de sauver leurs familles et leurs biens par une capitulation qui plus tard serait impossible. La Trémoille se rendit au vœu des bourgeois et de ses propres lieutenants : il se résolut à traiter, et envoya demander un sauf-conduit aux capitaines des Suisses pour aller conférer avec eux en personne. Rien n'était plus loin de sa pensée que de rendre la ville : il connaissait les Suisses, leur mobilité turbulente, leur avidité; il les savait mécon-

tents de n'avoir pas encore reçu les subsides promis par le roi d'Angleterre, et il entretenait des intelligences secrètes avec plusieurs de leurs chefs. Il mena les négociations en conséquence : il flatta les Suisses de la gloire d'être les arbitres de l'Europe ; un armistice fut conclu le 12 septembre, et, dès le lendemain 13, un traité définitif, qui réglait, non point le sort de Dijon, ni même de la Bourgogne, mais les intérêts généraux de la chrétienté, fut signé par le gouverneur de Bourgogne et par le général des Suisses, Jacques de Watteville, avoyer de Berne, qui agit comme s'il eût été le plénipotentiaire de toute la coalition. La Trémoille jura, au nom du roi, que Louis XII renoncerait au concile de Pise (qui s'était dissous de lui-même), se réconcilierait avec le saint-siége, évacuerait les châteaux de Milan, de Crémone et d'Asti, qui tenaient encore pour la France, céderait ses droits sur le Milanais et l'Astesan à Maximilien Sforza, et paierait aux cantons helvétiques 400,000 écus *à la couronne* : quelques avantages particuliers étaient accordés au duc de Wurtemberg et au sire de Vergi, qui commandait la noblesse franc-comtoise. Les capitaines suisses ne s'informèrent même pas si La Trémoille avait des pouvoirs suffisants pour conclure un pacte semblable, et ils promirent de leur côté paix et amitié à Louis XII, en s'engageant au nom des ligues, de la Comté de Bourgogne, du duc de Wurtemberg et du sire de Vergi. Il fut convenu que le pape, l'empereur et les autres puissances confédérées auraient la faculté d'adhérer à cette paix.

La Trémoille ne put fournir aux Suisses que 20,000 écus comptant ; il leur donna le sire de Mézières, son neveu, le bailli de Dijon, et quatre bourgeois pour otages et

garantie du paiement intégral ; puis l'armée d'invasion évacua sur-le-champ *la duché*.

Le roi et la diète helvétique furent également mécontents de ce traité : Maximilien et Henri VIII appelèrent les Suisses *traîtres et vilains ;* la diète mit ses capitaines en jugement, et Louis XII, excité par la reine qui nourrissait contre le vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier une rancune de vingt-cinq ans, faillit suivre, à l'égard du gouverneur de Bourgogne, l'exemple de la diète, tant les *articles* de Dijon lui semblaient contraires à l'honneur de la couronne. Le roi s'apaisa toutefois, et se contenta d'écrire à La Trémoille qu'il trouvait le traité *merveilleusement étrange*. — Par ma foi, sire, aussi est-il! répliqua La Trémoille ; mais force a été de le faire pour la mauvaise provision qui était par deçà, pour garder votre pays et royaume! Je ne suis aucunement obligé de vous le faire ratifier, par quoi pourrez-vous prendre querelle au besoin, sur ce que je n'avais de vous pouvoir ni puissance.

Louis comprit enfin qu'il devait à La Trémoille le salut de la Bourgogne et peut-être plus encore ; il rendit ses bonnes grâces à ce fidèle capitaine, envoya 50,000 écus aux Suisses, ne ratifia point le traité, négocia, et gagna ainsi l'hiver, espérant apaiser les Suisses et remettre la France en meilleur état avant la réouverture de la campagne.

Les manœuvres de la diplomatie avaient succédé à celles des armées : Maximilien s'était séparé de Henri VIII dès la fin de septembre ; la *gouvernante* des Pays-Bas n'épargna rien pour dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre son père et le roi anglais ; elle se rendit à Tournai, auprès de Henri VIII, avec le jeune Charles d'Autriche, héritier de Castille et souverain des Pays-Bas ; elle attira le roi d'An-

gleterre à Lille, l'enivra de louanges et de fêtes, et obtint de Henri VIII 200,000 écus d'or *pour aider* Maximilien à défendre leurs conquêtes communes jusqu'au printemps suivant; au mois de juin 1514, une triple attaque devait être dirigée contre la France par l'empereur, le roi d'Angleterre et le roi d'Aragon, la trêve de Ferdinand avec Louis XII expirant à cette époque; Charles d'Autriche enfin devait épouser Marie, sœur de Henri VIII. Henri, provisoirement, retourna hiverner dans son royaume, où de grands événements avaient eu lieu en son absence : Jacques IV, roi d'Écosse, allié de la France [1], avait passé la Tweed et envahi le Northumberland; le 9 septembre, ce valeureux prince avait été défait et tué à Flodden-Field par une armée anglaise que commandait lord Howard, lieutenant-général de Henri VIII. Ce fut un des plus terribles désastres qu'eût jamais essuyés l'Écosse.

Cette catastrophe d'un fidèle ami affligea, mais ne découragea pas Louis XII : le lien qui unissait les coalisés était faiblement noué, malgré les efforts de Marguerite, qui, depuis la mort de Jules II, était devenue l'âme de la ligue; Maximilien flottait toujours entre trois ou quatre projets, et Ferdinand, tout en jurant à Henri VIII de coopérer à l'attaque de la France, négociait plus activement que jamais avec Louis XII. Le principal prétexte de la ligue, *le schisme,* n'existait plus : la France était réconciliée avec le saint-siége : Léon X, satisfait de voir Louis XII et le clergé gallican renoncer enfin au concile de Pise et reconnaître le concile de Latran (octobre et décembre 1513), avait levé toutes les *censures* lancées par

[1] Anne de Bretagne, pour le décider à intervenir contre l'Angleterre, lui avait envoyé son anneau, et l'avait déclaré son chevalier.

son prédécesseur contre le roi et le royaume. Pendant ce temps, des pourparlers étaient engagés entre les cours de France et d'Aragon, relativement au mariage de la petite Renée de France, seconde fille de Louis XII, avec Ferdinand d'Autriche, le second des petits-fils de Ferdinand le Catholique, qui élevait cet enfant près de lui. Le 16 novembre, la reine Anne, toujours encline à favoriser la maison d'Autriche, obtint de Louis XII la cession de tous ses droits sur Milan, Asti et Gênes, au profit de Renée, qui les porterait en dot à celui des deux jeunes archiducs que désignerait le roi d'Aragon. Anne de Bretagne ne vit pas l'issue de cette négociation. Cette princesse, dont la santé était depuis longtemps fort altérée, mourut de la gravelle à Blois, le 9 janvier 1514, âgée seulement de trente-sept ans. Le bon roi Louis prit le deuil en noir, et, *huit jours durant, ne fit que larmoyer :* Anne fut longtemps pleurée de ses Bretons, auxquels elle avait témoigné une prédilection exclusive et passionnée; elle emporta les regrets des jeunes seigneurs, des lettrés et des artistes qui avaient eu à se louer de son humeur libérale, de *son doux recueil* (accueil) et *de son gracieux parler ;* mais elle ne fut regrettée ni du peuple français, qu'elle n'aimait pas, ni des hommes d'état, qui avaient toujours trouvé en elle un obstacle au bien public. Anne, gardant au fond du cœur l'espoir de renouer le mariage de sa fille aînée Claude avec Charles d'Autriche, avait traîné de délai en délai, pendant huit ans, l'accomplissement de la promesse faite aux états-généraux de 1506 : cette promesse fut enfin réalisée quelques semaines après la mort de la reine : le 18 mai 1514, Louis XII maria sa fille aînée à l'héritier du trône, François d'Angoulême, dans le château de Saint-Germain-en-

Laye, et investit les jeunes époux de *la duché* de Bretagne, sans aucune opposition de la part des Bretons, quoique le contrat de Louis et d'Anne eût destiné la Bretagne au second enfant à naître de leur mariage. Les états de Bretagne prêtèrent serment à madame Claude et à son mari, et obtinrent que l'administration de *la duché* fût remise au duc François (29 octobre).

La mort d'Anne de Bretagne n'avait point arrêté les négociations avec l'Espagne, et avait même semblé d'abord leur donner une chance de plus. Sitôt qu'on sut en Espagne la mort de la reine de France, Ferdinand adressa de nouvelles propositions à Louis XII, en son nom et en celui de Maximilien, et lui offrit, à son choix, la main de la gouvernante des Pays-Bas, ou de la jeune princesse Éléonore, sœur de Charles et de Ferdinand d'Autriche. Louis, quoique fort triste de la perte de *sa Bretonne*, et vieilli par les infirmités plus que par les ans, ne pouvait se résigner à mourir sans *hoir mâle de son corps.* Il prêta l'oreille aux offres de Ferdinand : on rédigea un projet de traité, aux termes duquel le roi de France devait épouser Éléonore d'Autriche, et une trêve générale d'un an fut provisoirement signée, le 13 mars, par François d'Angoulême, duc de Valois, pour la France et l'Écosse, et par Quintana, secrétaire du *roi catholique*, pour son maître, l'empereur, le roi d'Angleterre, la reine Jeanne de Castille (Jeanne la Folle) et l'archiduc Charles, seigneur des Pays-Bas. Ni l'empereur, ni Henri VIII, n'avaient donné pouvoir au ministre espagnol; mais Maximilien, revenant toujours à son idée fixe d'accabler les Vénitiens, ratifia la trêve, malgré les avis de la gouvernante Marguerite, qui, exclusivement préoccupée des intérêts de son pupille Charles, eût voulu que l'empereur

restât étroitement uni avec le roi d'Angleterre contre la France.

Henri VIII, qui avait pris la ligue fort à cœur, et qui s'était épuisé d'argent pour se préparer plus puissamment à la campagne prochaine, fut très-irrité d'avoir été la dupe de l'empereur et du roi d'Aragon, et refusa d'abord de souscrire à la trêve; mais le ressentiment qu'il exprima contre ses alliés amena une péripétie tout à fait inattendue. Le pape, craignant que le roi de France, l'empereur et le roi d'Aragon ne se réunissent pour partager l'Italie, avait commencé d'agir à la cour d'Angleterre, dans l'intérêt de la paix générale : un autre négociateur alla plus loin que les agents du pape : le duc de Longueville, pris par les Anglais à Guinegate, *homme sage et de bon esprit,* avait gagné, durant sa captivité, la confiance et l'amitié de Henri VIII, qui lui laissa généreusement regagner sa rançon au jeu de mail. Longueville s'avisa de *mettre en avant le mariage du roi Loys et de madame Marie, sœur du roi d'Angleterre;* il fit entrer dans ses vues le favori de Henri VIII, Wolsey, évêque de Lincoln, et Henri accueillit favorablement les ouvertures qui lui furent faites. Longueville informa Louis XII des bonnes dispositions du monarque anglais; Louis, maître de choisir ses alliances, n'hésita pas, et dépêcha deux ambassadeurs, le premier président du parlement de Rouen et le général des finances de Normandie, joindre le duc de Longueville : Henri VIII ne demanda que pour la forme de grandes cessions territoriales, et la seule difficulté réelle fut relative à Tournai; l'on ne put décider Henri à rendre ce seul fruit de son expédition, et Louis ne voulut point céder cette ville si française de cœur, cet antique berceau de l'empire des Franks : Louis se résigna

enfin à abandonner Tournai momentanément, espérant que les Anglais ne pourraient longtemps garder une place éloignée de la mer et tout à fait inutile pour eux. On ne parla point de Tournai dans les trois traités signés à Londres le 7 août. Le premier, se reportant au traité d'Étaples, stipulait une alliance offensive et défensive entre les deux rois : le second arrêtait le mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre, à laquelle Henri garantissait 400,000 écus de dot; par le troisième, Louis s'obligeait de payer au roi anglais 100,000 écus par an pendant dix ans, pour arrérages des sommes promises par le traité d'Étaples et incomplétement payées, et pour solde des anciennes dettes du père de Louis envers la famille de Henri VIII. Le 13 août, le duc de Longueville épousa la princesse Marie par procuration à Greenwich.

Ferdinand et la maison d'Autriche furent doublement joués par cette alliance; car Marie d'Angleterre avait été fiancée à l'archiduc Charles. C'était une trop juste vengeance des *félonies* du *roi catholique* et de l'empereur. La jeune reine fut conduite à Calais, et de là à Abbeville, où l'attendait Louis XII, qui l'épousa le 11 octobre, et qui la ramena en pompe à l'hôtel des Tournelles à Paris, après l'avoir fait couronner à Saint-Denis. Louis, non moins satisfait du traité de Londres qu'épris des charmes de sa nouvelle épouse, semblait se croire rajeuni, et ne parlait que de ses grands projets : le bon roi comptait bien reconquérir le Milanais au printemps prochain. Il ne lui était pas réservé d'accomplir ce dessein ! Ce mariage qui faisait sa joie le poussait au tombeau : en prenant à cinquante-trois ans une femme de seize, belle, vive, élevée sans beaucoup de retenue, Louis *voulut faire du gentil compagnon avec sa femme;* il ne se soutenait depuis plu-

sieurs années que par un régime sévère : il changea entièrement d'habitudes pour plaire à sa jeune femme, avide de bals, de tournois, de banquets; *où il soulait* (avait coutume) *dîner à huit heures, convenait qu'il dînât à midi; où il se soulait coucher à six heures du soir, souvent se couchait à minuit.* Il n'écouta point ses médecins, il languit et dépérit rapidement; à la fin de décembre, la dyssenterie le prit, et *nul remède humain* ne le put sauver. Il rendit son âme à Dieu le 1er janvier 1515, vers minuit[1].

Quand les *clocheteurs des trépassés* allèrent par les rues de Paris avec leurs *campanes* (cloches), sonnant et criant : *Le bon roi Loys, père du peuple, est mort!* ce fut une désolation telle qu'on n'en avait jamais vu au *trépassement* d'aucun roi : on n'entendait dans Paris que pleurs, cris et lamentations; la douleur ne fut pas moindre dans les autres villes et dans les campagnes. Ces regrets étaient mérités : aucun roi de France n'avait associé à une sympathie aussi vive pour les maux du peuple, une connaissance aussi éclairée des devoirs de la souveraineté : les contemporains nous apprennent qu'il méditait sans cesse le *Traité des Devoirs* (*de Officiis*) de Cicéron, trait caractéristique d'un prince qu'on pourrait nommer le saint Louis de la renaissance. Louis XII ne légua pas son amour de l'ordre et du devoir à son brillant successeur.

Les monuments de la législation ne font pas moins d'honneur au règne de Louis XII que les monuments des beaux-arts : le grand projet de la rédaction et de la publication générale des coutumes françaises, annoncé, décrété même à diverses reprises depuis Charles VII, fut enfin réalisé en majeure partie sous Louis XII : en 1505,

[1] Gestes de Bayart. — Fleuranges.

une commission, composée d'une douzaine de membres du parlement de Paris, et dirigée par le premier président Thibaut Baillet et par l'avocat-général Roger Barme, fut chargée de mettre en ordre, de réviser, de purger et de publier successivement les coutumes de tous les pays de France : une partie étaient purement orales et traditionnelles; les autres, à l'exception de quelques œuvres monumentales, comme les coutumes de Vermandois et de Clermont-en-Beauvaisis, avaient été écrites par fragments et sans suite, avec toutes sortes de lacunes, d'obscurités, de contradictions et d'abus. La coutume de Touraine fut imprimée la première, et le cardinal d'Amboise en signa le procès-verbal le 15 mai 1505; celle de Melun suivit (2 octobre 1506); puis celles de Sens (7 mai 1507); de Montreuil-sur-Mer, d'Amiens, de Beauvaisis et d'Auxerre (1507); de Chartres, de Poitou, du Maine et d'Anjou (1508); de Meaux, de Troyes, de Chaumont, de Vitri et d'Orléans (1509); d'Auvergne (1510); de Paris (27 mars 1511); d'Angoumois et de La Rochelle (1513-1514). Le pouvoir royal et ses agents ne procédèrent ni ne pouvaient procéder arbitrairement à des opérations qui touchaient aux fondements mêmes de la société : on s'y prit comme autrefois Charlemagne lors de la révision de la loi salique : dans chaque pays régi par une coutume particulière, une assemblée de gens des trois états, *comtes, châtelains, seigneurs hauts justiciers, prélats, abbés, chapitres, officiers du roi, avocats, licenciés, praticiens et autres notables bourgeois*, fut convoquée afin d'*accorder* la coutume, de concert avec les commissaires du roi. Les articles une fois adoptés et la coutume publiée, elle seule devait faire foi désormais en justice, et l'ancienne preuve *par turbe* (*per turbam*), c'est-à-dire le témoignage popu-

laire attestant l'existence de tel ou tel usage, était supprimée. La mort de Louis XII ralentit cette vaste entreprise que le bon roi avait espéré léguer achevée à son peuple : ce travail, plus utile qu'éclatant, préoccupa moins ses successeurs, et le Code coutumier, que Louis XII avait laissé si avancé, n'était point au complet un siècle plus tard. Ce fut l'œuvre la plus considérable accomplie dans l'ordre législatif par l'ancienne monarchie : elle marque fortement l'époque de transition entre le vieux chaos féodal et l'unité des Codes de la Révolution [1].

[1] Coutumes et statuts particuliers de la plupart des bailliages, sénéchaussées et prévôtés du royaume de France, in-f°, 1540.—Le Grand Coutumier, publié par Richebourg. — P.-L. Jacob, histoire du seizième siècle en France, t. IV, p. 273-277. — Outre le grand travail de la rédaction des coutumes, il se publia, sous Louis XII, une multitude d'ordonnances sur des matières diverses et d'un intérêt trop spécial pour qu'il soit possible de s'y arrêter ici. En 1510, parut un édit en soixante-douze articles destiné à compléter la grande ordonnance de 1499; l'édit de 1510 fixe les droits des gradués des universités au tiers des bénéfices ecclésiastiques qui vaquaient chaque année : les bacheliers nobles n'avaient besoin que de trois ans d'études pour être aptes aux bénéfices; il fallait cinq ans aux roturiers. — De nouvelles mesures furent prises pour la réduction des frais des procès. Il fut enjoint aux notaires de consigner dans des registres authentiques, par ordre de date, les actes qu'ils recevaient. — Un article d'une importance capitale supprime les procédures latines dans les affaires criminelles, et ordonne que tous les procès et enquêtes soient faits en *vulgaire langage du pays, afin que les témoins entendent leurs dépositions, et les accusés, les procès intentés contre eux.* Les plaidoyers latins continuèrent toutefois encore près d'un demi-siècle. — On essaya de réprimer l'avidité du clergé comme celle des gens de justice : les curés et les vicaires de la plupart des paroisses refusaient la sépulture aux gens aisés qui n'avaient rien légué par testament à l'église, jusqu'à ce que les héritiers eussent composé pour le défunt, et aux indigents, jusqu'à ce que la charité des passants et des voisins eût pourvu au salaire du prêtre : le parlement de Paris attaqua énergiquement ces ignobles exactions, et défendit d'empêcher ou retarder la sépulture des paroissiens catholiques (regist. du parlement). — En 1511, au plus fort des querelles de Louis XII avec Jules II, le roi, voulant donner une preuve de son zèle religieux, rendit une ordonnance très-sévère contre les *blasphémateurs et renieurs de Dieu et des saints ;* mais il ne paraît pas qu'elle ait été observée à la rigueur : jamais les *grosses paroles* n'avaient été plus à la mode.

Louis XII est le premier roi de France qui ait fait graver son buste sur la monnaie, ce qui valut à ses monnaies le nom de *testons* (*têtons,* pièces à tête). Il laissa le taux du marc d'argent à 12 livres 15 sous.

Louis lui-même jurait à tout propos *le diable m'emporte!* Le juron favori de Charles VIII avait été *par le jour-Dieu;* celui de Louis XI, *Pasques-Dieu!* — — P.-L. Jacob. t. III, p. 89; IV, p. 179-277, etc. — Recueil de Fontanon, passim.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE HUITIÈME VOLUME.

BRANCHE DES VALOIS.

BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS.

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.





